Coopération pour le développement 2018

AGIR ENSEMBLE POUR N'OUBLIER PERSONNE



OCDE

Coopération pour le développement 2018

AGIR ENSEMBLE POUR N'OUBLIER PERSONNE

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Citer ce titre comme suit :
OCDE (2018), *Coopération pour le développement 2018 : Agir ensemble pour n'oublier personne*, Éditions OCDE, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2018-fr

ISBN 978-92-64-30470-3 (imprimé)
ISBN 978-92-64-30471-0 (PDF)
ISBN 978-92-64-31243-2 (epub)
ISBN 978-92-64-31244-9 (HTML)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *http://www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm*.

© OCDE 2018

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

Avant-propos

par
Jorge Moreira da Silva, Directeur, Direction de la coopération
pour le développement de l'OCDE

Ne laisser personne de côté, c'est pour les gouvernements et les sociétés partout dans le monde porter l'ambition au plus haut : en effet, les Objectifs de développement durable ne seront atteints que si les résultats sont au rendez-vous pour chacun, et en particulier pour ceux qui sont le plus loin derrière. En faisant leur, en 2015, l'engagement de ne laisser personne de côté, les États membres des Nations Unies se sont propulsés dans une nouvelle ère, tenue par un engagement en faveur d'un développement universel, équitable et durable pour tous. Donner corps à ce programme impose une réorientation et une réforme de fond des institutions et des politiques, aussi bien à l'échelle mondiale qu'au niveau local.

Honorer cet engagement essentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030 signifie extraire pas moins de 730 millions de personnes de l'extrême pauvreté – celles qui, en dépit de deux décennies de forte croissance économique, demeurent prises au piège de la pauvreté, pour la plupart en Afrique subsaharienne ou dans des contextes fragiles. Cela signifie également mettre un terme aux inégalités, aux discriminations et aux fragilités. D'après le World Inequality Lab, les inégalités laissent aux 50 % les plus pauvres de la planète moins de 9 % du revenu mondial. Les femmes et les filles, les groupes minoritaires et les populations vulnérables du monde entier sont en butte à des discriminations ou à des préjudices croisés. Selon les estimations, quelque 27 % de l'humanité devraient vivre en 2030 dans des contextes fragiles, sous l'effet de conflits, de déplacements forcés, de pandémies, de l'extrémisme violent, de famines ou de catastrophes naturelles, autant de défis qui se jouent des frontières. Le temps nous est pourtant compté : certaines régions sont même en recul – le nombre de mal-nourris s'est accru de 40 millions entre 2014 et 2017.

Atteindre les personnes qui se trouvent engluées dans cet entrelacs complexe de privations est encore plus difficile lorsque les pouvoirs publics et les acteurs privés comptent parmi les moins bien dotés en ressources. Pour leur apporter le soutien le plus efficient, les gouvernements, les partenaires internationaux et les fournisseurs de coopération pour le développement doivent étudier de près les atouts et les faiblesses de leurs politiques, de leurs investissements et de leurs instruments, y compris de notre système multilatéral fondé sur des règles, pour garantir qu'ils soient à même de contribuer au respect de cet engagement, au bénéfice des citoyens du monde entier.

De fait, lorsque son mandat a été révisé, en 2017, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a affirmé son engagement à « soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer les conditions de vie de leurs populations, en ne laissant personne de côté […] ». Cet appel faisait écho à la promesse explicite, inédite et sans équivoque qui est au cœur du Programme 2030, celle de concrétiser les Objectifs au bénéfice de tous – de tous les pays et de tous les citoyens.

Les fournisseurs de coopération pour le développement et d'aide publique au développement (APD) ont un rôle unique à jouer : leurs politiques et leurs ressources concessionnelles ont pour objectif d'améliorer le bien-être des citoyens dans les pays en développement, ce qui, par là même, contribue au bien-être global de notre monde interdépendant. La finalité de l'APD, mesure convenue de la coopération pour le développement, n'est pas de rechercher une rentabilité financière ou commerciale immédiate : elle peut se focaliser sur des résultats de long terme, investir patiemment dans des contextes où les recettes publiques augmentent lentement et irrégulièrement, et sensibiliser au sort des groupes et des régions les moins accessibles, ou les moins prioritaires dans les stratégies nationales de développement, afin de parvenir à les atteindre.

Cela étant, comme le montre cette édition du rapport Coopération pour le développement, *les fournisseurs de coopération pour le développement doivent adapter leurs approches pour être à la hauteur de cette nouvelle ambition : d'abord en renouvelant leur discours, pour faire comprendre qu'il est essentiel pour le bien-être des citoyens au sein de chaque pays de cibler l'action sur ceux qui sont laissés de côté, car c'est également un levier au service d'intérêts stratégiques essentiels tels que la croissance économique, la recherche de la paix et la sécurité. Ensuite, les fournisseurs doivent faire de l'inclusivité, de l'accès universel et de l'égalité des chances une constante de leur portefeuille d'activités, en déterminant de façon systématique qui se trouve parmi les plus défavorisés et où ils se trouvent, et en assurant un suivi des progrès les concernant. Enfin, ils doivent accroître le financement public à l'appui du développement durable et améliorer les modalités d'affectation des ressources consenties afin d'atteindre les pays et les secteurs où les besoins sont les plus grands.*

Ce rapport vise à étayer la réforme de la coopération pour le développement : il décrit l'engagement de ne laisser personne de côté selon les points de vue d'une pluralité d'acteurs, s'appuie sur les dizaines d'exemples de bonnes pratiques observées jusqu'ici, et met en avant les domaines où il convient d'agir en priorité. Et, point important, il donne un point de départ pour renouveler le dialogue, l'apprentissage entre pairs et l'exercice de redevabilité que l'OCDE est fière d'abriter et de faciliter.

Remerciements

L'édition 2018 du Rapport *Coopération pour le développement* de l'OCDE a été élaborée sous la direction de Jorge Moreira da Silva, Directeur, Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE. Ida Mc Donnell, analyste principale des politiques à la DCD, en est la responsable et la coordinatrice stratégique. Rahul Malhotra, chef de la Division Examens, résultats, évaluations et innovation pour le développement, a fourni des orientations stratégiques à la DCD et assuré la supervision.

Le rapport et les études de cas qui l'accompagnent ont été produits par une équipe de base dévouée et productive – nous remercions Valentina Sanna, Stacey Bradbury, Christelle Comair, Katia Grosheva, Rebecca Castaldo, Beatrice di Francesco, Claudio Cerabino et Xiao Liang. Paul Farah Cox et Cathy Jacob de Scriptoria ont donné des conseils éditoriaux et révisé le rapport, dont la correction des épreuves a été assurée par Jennifer Allain, et la conception de la page de couverture et l'infographie par Stéphanie Coic. Pour la version française, la traduction a été réalisée par la Division de la traduction de l'OCDE, sous la supervision de Florence Burloux-Mader, et la correction des épreuves par Sophie Alibert. La production de la publication est l'œuvre de la Direction des relations extérieures et de la communication de l'OCDE – nous remercions en particulier Anne-Lise Prigent, Carmen Fernandez Biezma, Maria David, Damian Garnys, Audrey Garrigoux, Florence Guérinot et Ghani Kadem. Henri-Bernard Solignac-Lecomte, Rachel Scott, Erin Renner Cordell, Rory Clarke, Sala Patterson, Claudia Gemmel, Angel Alonso Arroba et Eboni Graham méritent également d'être remerciés pour leur soutien en matière d'édition, de communication et de relations avec les médias ; ainsi qu'Aline Renert-Dijan, Sylvie Walter et Melissa Sander pour la partie administrative.

La Présidente (précédente) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, Mme Charlotte Petri-Gornitzka, a donné des orientations et dispensé des conseils.

Nous souhaitons adresser des remerciements particuliers à tous les auteurs, nommés à chaque chapitre, et à l'ensemble du personnel de la Direction de la coopération pour le développement, y compris à l'équipe d'appui conjointe du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et aux statisticiens de la Division du financement du développement durable, ainsi qu'aux collègues de toute l'OCDE, qui se sont mobilisés à l'appui de ce rapport ambitieux et dont les contributions et le soutien ont été précieux à bien des égards. Nous tenons à remercier particulièrement Valérie Thielemans pour son travail sur les données chiffrées destinées aux profils pays. Les chapitres ont été révisés par Holger Apel (GIZ) Froukje Boele (OCDE, DAF/INV), Hélène Djoufelkit (AFD), Susanna Gable (Asdi), Lisa Hannigan (Département des Affaires étrangères et du commerce, Australie), Johannes Jutting (PARIS21), Felipe Korreales (AFD), Anne Moulin (DDC), Ambar Narayan (Banque mondiale), Rachel Scott (OCDE, DCD), Ernesto Soria Morales (OCDE, GOV), Julia Staudt (OCDE, OSG) et Suzanne Steensen (MOPAN). Nous remercions également Arjan de Haan, Federico Burone et Carolina Robino du Centre de recherches pour le développement international et le Département australien des Affaires étrangères et du Commerce pour les études de cas des pays en développement.

Les « Points de vue » ont été rédigés par Winnie Byanyima (Oxfam International), Maria Flachsbarth (Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministère fédéral de la Coopération économique et du développement, Allemagne), Katja Iversen (Women Deliver), Keith C. Mitchell (Premier ministre de la Grenade), Kumi Naidoo, Coumba Toure et Muhammed Lamin Saidykhan (Africans Rising for Justice, Peace & Dignity), Gabriela Ramos (OCDE), Achim Steiner (PNUD) et Ulla Tørnæs (Ministre de la

Coopération pour le développement, Danemark). Nous souhaitons également remercier les personnes et les organisations qui ont contribué aux études de cas sur l'engagement à agir ensemble pour n'oublier personne (publiées séparément).

Nous avons consulté un grand nombre d'interlocuteurs pour définir la portée et le contenu de ce rapport, notamment lors d'un atelier d'experts sur la signification concrète de l'engagement de ne laisser personne de côté qui a eu lieu en avril 2018, ainsi que les délégués de l'Irlande et de l'Allemagne qui ont co-organisé une réunion du CAD sur les enjeux majeurs consacrée à cet engagement, qui s'est tenue en mai 2018, et ont débattu du rapport. L'équipe souhaiterait remercier, en espérant n'en oublier aucun, les nombreux éminents spécialistes, ainsi que les membres du Comité d'examen des publications de la DCD et les représentants officiels des membres du CAD qui nous ont aidés de leurs précieux conseils, avis et suggestions, et notamment : Yasmin Ahmad, Catherine Anderson, Jaime Atienza, Irene Basile, Ciara Begley, Joachim Beijmo, Eric Bensel, Romina Boarini, Blandine Bouniol, Olivier Cattaneo, John Egan, Cyprien Fabre, Piero Fontolan, Jason Gagnon, Gottfriend Gommingen, Tony German, Arjan de Haan, Johanna Hauf, Jenny Hedman, William Hynes, Pradeep Itty, Michael Forster, Homi Kharas, Alexander Kolev, Guillaume Lafortune, Frans Lammersen, Daniele Malerba, Marcus Manuel, Neil Martin, Sam Mealy, Kaori Miyamoto, Mario Negre, Michael Laird, Thea Lund Christiansen, Alexander Pick, Cécilia Piemonte, Judith Randel, Jan Rielander, Sebastian Rewerski, Haje Schütte, Julie Seghers, Rebecca Shaw, Elisabeth Stuart, Christina Stummer, Chantal Verger, Michael Ward, Lisa Williams, Wiebke Bartz-Zuccala et Rosie Zwart.

Nous nous félicitons de notre partenariat avec Hannah Ritchie et Max Roser de Our World in Data pour la production des visualisations de données conçues sur mesure pour l'édition 2018 du Rapport *Coopération pour le développement*. Nous adressons des remerciements sincères à Fredrik Ericsson pour avoir mis à jour le modèle sur la fragmentation de l'aide et les pays orphelins de l'aide, en dépit de nombreux autres engagements.

L'OCDE souhaite remercier tous les membres du CAD et les fournisseurs de coopération pour le développement non membres du CAD d'avoir vérifié les faits présentés dans la section « Profils des fournisseurs de coopération pour le développement » et d'avoir répondu à l'enquête sur les politiques et pratiques des membres du CAD afin « d'agir ensemble pour n'oublier personne ».

Table des matières

Sigles et abréviations 25

Éditorial : Que nous reste-t-il encore à faire pour honorer la promesse du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de « ne laisser personne de côté » ? 29

Infographic. **Ne laisser personne de côté** 33

Chapitre 1. **Synthèse : La coopération pour le développement à l'horizon 2030 – Se renouveler et se réformer pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté** 35

Combler le retard pour atteindre les ODD au bénéfice de tous 36
Quels moyens déployer pour ne laisser personne de côté ? 39
Concrétiser l'ambition de ne laisser personne de côté à l'horizon 2030 42
Rompre avec le statu quo : actualiser les cadres de coopération pour le développement 47

Notes 50
Références 51

Partie I

Le contexte

Chapitre 2. **Pourquoi il est impératif de ne laisser personne de côté** 57

Déterminer ce que recouvre le principe de ne laisser personne de côté dans le Programme 2030. 60
Pourquoi le principe de ne laisser personne de côté est-il si important aujourd'hui? 61
Point de vue: *Il est impératif de rendre la croissance plus inclusive - Une perspective de l'OCDE, par Gabriela Ramos* 62
Ne laisser personne de côté, c'est possible 64

Notes 65
Références 65

Chapitre 3 **Que signifie concrètement ne laisser personne de côté ?** 67

Introduction 68
Pauvreté 68
Inégalités de revenu 75
Point de vue: *Est-il possible de ne laisser personne de côté dans un monde aussi inégalitaire ?, par Winnie Byanyima*. 81
Fragilité 86
Point de vue: *Nous devons travailler autrement à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix, de sorte qu'aucune fille ne soit laissée de côté, par Ulla Tørnæs*. 89
Gouvernance 94
Changement climatique 102

Femmes et filles . . . 111
Point de vue: *Lorsque le monde investit en faveur des filles et des femmes, il gagne sur tous les tableaux, par Katja Iversen* . . . 114
Jeunes . . . 120
Personnes en situation de handicap . . . 128
Notes . . . 133
Références . . . 133

Partie II

N'oublier personne dans les faits : politiques, acteurs et enseignements

Chapitre 4. **La concrétisation des Objectifs de développement durable au bénéfice de tous : les priorités de l'action publique pour ne laisser personne de côté** . . . 145
Dix-sept objectifs interdépendants … . . . 147
… trois défis stratégiques : investissements, action publique et données . . . 148
Une action internationale ciblant les plus vulnérables : leçons tirées du domaine de la santé mondiale . . . 153
Notes . . . 155
Références . . . 156

Chapitre 5. **Données et diagnostics pour ne laisser personne de côté** . . . 159
Compter l'invisible, ou pourquoi des données désagrégées sont nécessaires . . . 161
Stratégies et outils permettant l'obtention de données désagrégées . . . 162
Utiliser des données désagrégées pour améliorer l'action publique et la planification . . . 165
Porter les initiatives à plus grande échelle . . . 169
Conclusion . . . 171
Notes . . . 172
Références . . . 172

Chapitre 6. **Placer les derniers devant ? La société civile et l'engagement de ne laisser personne de côté** . . . 175
La société civile œuvre déjà à ne laisser personne de côté . . . 177
La société civile a les moyens d'atteindre les groupes les plus marginalisés . . . 178
Un programme pour renforcer les moyens d'action de la société civile . . . 179
Point de vue: *Le rôle des organisations de la société civile africaines dans la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté, par Kumi Naidoo, Coumba Toure et Muhammed Lamin Saidykhan* . . . 184
Conclusion . . . 185
Notes . . . 185
Références . . . 185

Chapitre 7. **Le secteur privé et le rôle de catalyseur des très petites, petites et moyennes entreprises** . . . 187
Les très petites, petites et moyennes entreprises créent des emplois pour les pauvres et offrent des solutions à leurs besoins . . . 189
Les très petites, petites et moyennes entreprises se heurtent à un plafond de verre dans un environnement de prêt hostile au risque . . . 189
Les coopératives et les entreprises sociales peuvent aider les petites entreprises à surmonter les obstacles . . . 191

La coopération pour le développement peut aider les très petites, petites et moyennes entreprises à réaliser pleinement leur potentiel . . . 192
Posons-nous les bonnes questions ? . . . 195

Notes . . . 196
Références . . . 197

Chapitre 8. **Études de cas de pays en développement : ce qui fonctionne et pourquoi** . . . 199

Introduction . . . 200
Recentrer l'action sur les 20 % les plus pauvres au Bénin . . . 200
Des solutions pour assurer le succès du programme d'aide alimentaire en Indonésie . . . 205
Au-delà des moyennes nationales : comment les données désagrégées viennent étayer l'action publique et les décisions budgétaires au Kenya . . . 209
Comment l'accès aux services financiers renforce la protection sociale en Amérique latine 214
L'intégration régionale est la clé d'un développement inclusif en Afrique de l'Ouest . . . 218

Notes . . . 224
Références . . . 225

Partie III

Des politiques et des outils de coopération pour le développement adaptés à leurs objectifs

Chapitre 9. **Politiques et approches de la coopération pour le développement visant à ne laisser personne de côté** . . . 231

Les membres du CAD tiennent-ils compte de l'engagement de ne laisser personne de côté et y souscrivent-ils ? . . . 233
Point de vue: *Nous devons intensifier les efforts visant à honorer notre engagement, par Maria Flachsbarth* . . . 234
Que signifie concrètement ne laisser personne de côté pour les membres du CAD ? . . . 235
Les donneurs adaptent-ils leurs pratiques afin de traduire leur engagement en une action concrète ? . . . 237
Des défis d'ordre politique et opérationnel : les raisons à l'origine du manque de progrès . . . 240
Comment veiller à ce que la coopération pour le développement n'oublie personne ? . . . 242

Notes . . . 243
Références . . . 243

Chapitre 10. **Comment le financement du développement contribue-t-il à ne laisser personne de côté ?** . . . 247

Accroître le financement destiné au développement – toutes les forces doivent être mobilisées . . . 249
Diriger le financement du développement vers les pays et les secteurs qui en ont le plus besoin . . . 251
Point de vue: *Agir ensemble pour n'oublier aucun petit État insulaire en développement, par The Right Honourable Keith C. Mitchell* . . . 254
Conclusion . . . 257

Notes . . . 259
Références . . . 260

Chapter 11. **Adapter la programmation pour ne laisser personne de côté : les enseignements de l'ONG Humanité & Inclusion** 263

Obstacles croisés à l'inclusion 265
Élaborer une nouvelle théorie du changement : vers un accès universel aux services 266
L'accès aux services comme cadre d'analyse 267
Aller encore plus loin dans la concentration sur le handicap, le genre et l'âge 269
Conclusion 272

Notes 272
References 272

Chapitre 12. **Utiliser les méthodes de la prospective afin d'adapter la coopération pour le développement à l'avenir** 275

Nouveaux défis en matière de coopération pour le développement 277
Point de vue: *L'évolution des technologies amplifie l'enjeu de la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté, par Achim Steiner* 278
La prospective stratégique : préparer la coopération pour le développement à d'autres avenirs . . . 279
La prospective stratégique au service des ODD 280
La prospective, une discipline en plein essor : exemples 282
Une feuille de route pour mettre en œuvre la prospective stratégique 286

Notes 288
Références 288

Partie IV

Profils des fournisseurs de coopération pour le développement

Chapitre 13. **Tendances du financement du développement et évolution des politiques d'aide** 293

Le volume de l'aide publique au développement continue de croître 295
Point de vue : La Conférence BAPA+40 prévue l'an prochain sera une occasion unique de forger un nouveau consensus mondial sur la coopération internationale pour le développement 296
L'augmentation des dépenses consacrées aux situations de crise se fait au détriment de l'aide visant les déterminants de la fragilité 300
Les engagements d'APD doivent être honorés 303
L'objectif du développement durable exige l'adoption d'une approche cohérente et une participation plus active des autres acteurs 306
Les grandes tendances en bref 311

Notes 312
Références 312

Chapitre 14. **Profils des membres du Comité d'aide au développement** 315

Allemagne 316
Australie 320
Autriche 324
Belgique 328
Canada 332
Corée 336
Danemark 340
Espagne 344
États-Unis 348

Finlande . . . 352
France . . . 356
Grèce . . . 360
Hongrie . . . 364
Irlande . . . 368
Islande . . . 372
Italie . . . 376
Japon . . . 380
Luxembourg . . . 384
Norvège . . . 388
Nouvelle-Zélande . . . 392
Pays-Bas . . . 396
Pologne . . . 400
Portugal . . . 404
République slovaque . . . 408
République tchèque . . . 412
Royaume-Uni . . . 416
Slovénie . . . 420
Suède . . . 424
Suisse . . . 428
Institutions de l'Union européenne . . . 432

Chapitre 15. **Autres fournisseurs de coopération pour le développement qui notifient leurs apports à l'OCDE** . . . 437

Azerbaïdjan . . . 438
Bulgarie . . . 441
Émirats arabes unis . . . 443
Estonie . . . 445
Fédération de Russie . . . 447
Israël . . . 449
Kazakhstan . . . 451
Koweït . . . 453
Lettonie . . . 455
Lituanie . . . 458
Roumanie . . . 461
Thaïlande . . . 464
Turquie . . . 466
Fondation Bill & Melinda Gates . . . 469
United Postcode Lotteries . . . 475

Chapitre 16. **Profils des autres fournisseurs de coopération pour le développement : Estimations** . . . 481

Afrique du Sud . . . 482
Brésil . . . 484
Chili . . . 486
Chine (Rép. populaire de) . . . 488
Colombie . . . 490
Costa Rica . . . 492
Inde . . . 493
Indonésie . . . 494
Mexique . . . 495

Qatar 497
Estimations des apports concessionels bruts au titre de la coopération pour le développement 2012-16 498

Annex A. **Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD** 501

Annex B. **Notes méthodologiques sur les profils des membres du Comité d'aide au développement** 503

Tableaux

1.1. Répondre à la promesse : principes et stratégies 41
3.1. Mesurer les cibles 16.6 et 16.7 de l'ODD 97
3.2. Emplois directs à l'échelle mondiale dans des secteurs essentiels à la stabilité du climat . . . 105
3.3. Vue d'ensemble des outils de protection financière 107
5.1. Certaines données font défaut à de grandes séries de données mondiales 163
8.1. Pourcentage de garçons et de filles de 14 à 17 ans non scolarisés dans le secondaire . . . 211
8.2. Pourcentage de ménages qui n'utilisent pas d'installations sanitaires améliorées 212
8.3. Entraves à la mise en place de projets transfrontaliers 222
10.1. Objectifs/cibles et indicateurs de développement durable faisant explicitement référence à l'aide 250
10.2. Financement transnational dirigé vers les pays en développement, 2016 250
13.1. Pays du CAD où l'APD a sensiblement diminué en pourcentage du RNB 297
13.2. Dépenses consacrées aux réfugiés dans les pays donneurs qui ont été notifiées au titre de l'APD par les pays du CAD 301
14.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Allemagne 316
15.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Australie 320
16.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Autriche 324
17.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Belgique 328
18.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Canada 332
19.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Corée 336
20.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Danemark 340
21.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Espagne 344
22.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), États-Unis 348
23.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Finlande 352
24.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), France 356
25.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Grèce 360
27.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Irlande 368
28.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Islande 372
29.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Italie 376
30.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Japon 380
31.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Luxembourg 384
32.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Norvège 388
33.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Nouvelle-Zélande . . . 392
34.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Pays-Bas 396
35.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Pologne 400
36.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Portugal 404
37.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), République slovaque . . 408
38.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), République tchèque . . . 412
39.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Royaume-Uni 416
40.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Slovénie 420

41.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Suède 424
42.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Suisse 428
43.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), institutions de l'UE . . . 432
1. Estimations des apports concessionnels bruts au titre de la coopération pour le développement, 2012-16 498
2. Estimation des contributions au titre du développement dirigées vers ou ayant transité par des organisations multilatérales, 2016 498
A.A.1. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD 501

Graphiques

1.1. En 2030, c'est en Afrique subsaharienne et dans les contextes fragiles que les taux d'extrême pauvreté seront les plus élevés 37
1.2. La proportion de personnes sous-alimentées s'accroît en Afrique subsaharienne, dans les contextes fragiles et dans les pays à faible revenu 38
1.3. À mesure que le PIB par habitant d'un pays augmente, les apports financiers de source privée deviennent plus importants que l'APD 44
1.4. La répartition de l'aide programmable par pays n'est pas corrélée au PIB par habitant des pays bénéficiaires, ni aux niveaux de pauvreté 46
3.1. Pays le plus en retard 70
3.2. L'aide aux pays le plus en retard fluctue énormément (sélection de pays) 72
3.3. Les résultats issus d'évaluations de projets menés dans les pays le plus en retard sont comparables à ceux des projets menés dans d'autres pays 73
3.4. Quatre ou cinq générations peuvent être nécessaires à un enfant d'une famille à faible revenu pour atteindre le revenu moyen 77
3.5. Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité 90
3.6. Tendances relatives à la participation et à l'accès des femmes à la vie politique, 1990-2017 98
3.7. Tendances relatives à la participation et à la répartition du pouvoir entre les classes socio-économiques, 1990-2017 99
3.8. Apports d'aide publique au développement en faveur du gouvernement et de la société civile, 2008-16 99
3.9. Les pauvres courent plus de risques d'être touchés par des catastrophes climatiques et sont susceptibles de perdre davantage 104
3.10. Financement du développement affecté à l'adaptation au changement climatique, par groupe de revenu et instrument 109
3.11. Aide publique bilatérale au développement au titre de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, évolution de 2006 à 2016 117
3.12. Aspirations des jeunes et réalité des emplois occupés 122
4.1. Interactions positives et négatives de l'ODD 2 (faim zéro) et de l'ODD 3 (santé et bien-être) avec d'autres Objectifs de développement durable 147
4.2. Principales difficultés entravant la mise en œuvre des Objectifs de développement durable : l'avis de responsables publics de 11 pays d'Afrique, 2018 148
4.3. Mécanismes institutionnels en place pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable dans 11 pays d'Afrique, 2018 151
5.1. Distribution géographique du quintile le plus pauvre de la population en Colombie 163
5.2. Outils de planification avancées de données mettant en relation données et politiques publiques 166
5.3. Exemples d'instruments relatifs au données utiles pour ne laisser personne de côté . . . 167
5.4. Distribution des scores de l'indicateur de désagrégation des données établi par PARIS21 pour les plans nationaux de développement 168

5.5. La situation des 20 % les plus pauvres de la planète : les P20 169
6.1. L'espace civique à l'échelle de la population mondiale 180
6.2. 109 pays ont fermé, réprimé ou obstrué l'espace civique 180
6.3. Les dix premières violations de l'espace civique en 2017 181
6.4. Les groupes marginalisés peuvent-ils influencer l'élaboration des politiques, et à quel(s) niveau(x) de gouvernance ? 182
7.1. Montants mobilisés auprès du secteur privé par groupe de pays, 2012-15 194
8.1. La maison de M. Kamande à Kagurumo avant et après l'intervention de l'administration dans le cadre de l'initiative Inua Jamii 213
9.1. La majorité des membres du CAD se sont engagés à ne laisser personne de côté 233
9.2. Groupes ciblés par les membres du CAD au titre de leurs approches visant à ne laisser personne de côté 235
9.3. Intégration de l'approche consistant à ne laisser personne de côté : marche à suivre . . . 239
10.1. Financement transnational dirigé vers les pays en développement 251
10.2. Destination et volumes relatifs des apports extérieurs en 2016 252
10.3. Ressources financières accessibles aux pays en développement, 2012-16, prix de 2015 . . 253
10.4. Tendances du financement public du développement en faveur des sous-groupes de pays où les besoins sont les plus grands, 2011-16 255
10.5. Part de l'aide publique au développement dirigée vers les pays qui représentent 80 % des besoins mondiaux dans des sous-secteurs clés des Objectifs de développement durable . . 257
11.1. Facteurs qui renforcent les inégalités et l'exclusion 265
11.2. Représentation graphique de la transition de l'exclusion à l'inclusion 266
11.3. Approche d'Humanité & Inclusion et de ses partenaires en matière de lutte contre les inégalités fondées sur le handicap, le genre et l'âge 269
13.1. APD nette de l'ensemble des donneurs 295
13.2. Évolution de l'APD nette en termes réels de 2016 à 2017 298
13.3. Apports nets d'APD en volume et en pourcentage du RNB, 2017 (données préliminaires) . . 299
13.4. Part des dons et des prêts dans l'aide apportée par les pays prêteurs, 2016 299
13.5. Composition des apports nets d'APD des pays du CAD 300
13.6. Régions accueillant les personnes déplacées dans le monde 302
13.7. Part de l'aide-pays programmable 304
13.8. APD bilatérale des pays du CAD aux pays les moins avancés 305
13.9. APD nette totale apportée aux pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des donneurs, 2016 305
13.10. APD des pays du CAD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, versements bruts 307
13.11. Part de l'APD des pays du CAD qui est dirigée vers et transite par les OSC, 2016 309
14.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Allemagne 316
14.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Allemagne 316
14.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Allemagne . . 317
14.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Allemagne 317
14.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Allemagne 317
14.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Allemagne 318
14.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Allemagne . . . 318
14.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Allemagne 318
14.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Allemagne . . . 319
14.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Allemagne 319

14.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Allemagne 319
15.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Australie 320
15.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Australie 320
15.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Australie 321
15.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Australie 321
15.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Australie 321
15.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Australie 322
15.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Australie . . . 322
15.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Australie 322
15.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Australie 323
15.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Australie 323
15.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Australie 323
16.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Autriche 324
16.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Autriche 324
16.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Autriche 325
16.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Autriche. 325
16.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Autriche 325
16.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Autriche 326
16.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Autriche . . . 326
16.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Autriche 326
16.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Autriche 327
16.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Autriche 327
16.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Autriche 327
17.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Belgique 328
17.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Belgique 328
17.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Belgique . . . 329
17.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Belgique. 329
17.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Belgique 329
17.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Belgique 330
17.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Belgique . . . 330
17.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Belgique 330
17.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Belgique 331
17.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Belgique 331
17.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Belgique 331
18.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Canada 332
18.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Canada 332
18.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Canada . . 333
18.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Canada 333
18.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Canada. 333

18.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Canada 334
18.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Canada. . . 334
18.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Canada 334
18.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Canada 335
18.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Canada 335
18.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Canada 335
19.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Corée. 336
19.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Corée. 336
19.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Corée. . . . 337
19.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Corée 337
19.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Corée. 337
19.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Corée 338
19.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Corée. . . 338
19.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Corée. 338
19.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Corée. 339
19.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Corée 339
19.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Corée. 339
20.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Danemark 340
20.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Danemark. 340
20.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Danemark. . . 341
20.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Danemark. 341
20.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Danemark 341
20.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Danemark. 342
20.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Danemark . . 342
20.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Danemark 342
20.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Danemark. . . . 343
20.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Danemark 343
20.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Danemark. 343
21.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Espagne 344
21.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Espagne 344
21.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Espagne . 345
21.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Espagne. 345
21.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Espagne 345
21.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Espagne. 346
21.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Espagne 346
21.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Espagne 346
21.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Espagne. 347
21.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Espagne 347
21.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Espagne. 347

22.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, États-Unis 348
22.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, États-Unis 348
22.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, États-Unis . . . 349
22.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, États-Unis 349
22.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, États-Unis 349
22.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, États-Unis 350
22.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, États-Unis . . . 350
22.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, États-Unis 350
22.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, États-Unis 351
22.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, États-Unis 351
22.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, États-Unis 351
23.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Finlande 352
23.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Finlande 352
23.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Finlande 353
23.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Finlande 353
23.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Finlande 353
23.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Finlande 354
23.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Finlande . . . 354
23.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Finlande 354
23.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Finlande 355
23.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Finlande 355
23.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Finlande 355
24.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, France 356
24.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, France 356
24.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, France . . . 357
24.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, France 357
24.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, France 357
24.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, France 358
24.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, France . . 358
24.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, France 358
24.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, France 359
24.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, France 359
24.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, France 359
25.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Grèce 360
25.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-16, Grèce 360
25.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Grèce 361
25.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Grèce 361
25.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, 2010-16, Grèce 361
25.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Grèce 362

25.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Grèce . . . 362
25.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Grèce . . . 362
25.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Grèce . . . 363
25.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Grèce . . . 363
25.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Grèce . . . 363
26.1. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Hongrie . . . 364
26.2. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Hongrie . . 365
26.3. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Hongrie . . . 365
26.4. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2014-16, Hongrie . . . 365
26.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Hongrie . . . 366
26.6. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Hongrie 366
26.7. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Hongrie . . . 366
26.8. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Hongrie . . . 367
26.9. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2016, engagements, Hongrie . . . 367
27.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Irlande . . . 368
27.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Irlande . . . 368
27.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Irlande . . 369
27.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Irlande . . . 369
27.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Irlande . . . 369
27.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Irlande . . . 370
27.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Irlande . 370
27.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Irlande . . . 370
27.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Irlande . . . 371
27.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Irlande . . . 371
27.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Irlande . . . 371
28.1. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Islande . . . 372
28.2. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Islande . . 373
28.3. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Islande . . . 373
28.4. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2011-16, Islande . . . 373
28.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Islande . . . 374
28.6. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Islande . 374
28.7. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Islande . . . 374
28.8. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Islande . . . 375
28.9. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Islande . . . 375
28.10. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2012-16, engagements, Islande . . . 375
29.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Italie . . . 376
29.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Italie . . . 376
29.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Italie 377
29.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Italie . . . 377

29.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Italie . . . 377
29.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Italie. . . . 378
29.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Italie . . . 378
29.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Italie . . . 378
29.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Italie . . . 379
29.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Italie . . . 379
29.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Italie . . . 379
30.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Japon. . . . 380
30.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Japon . . . 380
30.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Japon . . . 381
30.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Japon . . . 381
30.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Japon. . . . 381
30.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Japon . . . 382
30.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Japon . . . 382
30.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Japon. . . . 382
30.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Japon . . . 383
30.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Japon. . . . 383
30.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Japon . . . 383
31.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Luxembourg. . . . 384
31.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Luxembourg. . . . 384
31.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Luxembourg . . 385
31.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Luxembourg . . . 385
31.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Luxembourg. . . . 385
31.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Luxembourg . . . 386
31.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Luxembourg . . . 386
31.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Luxembourg. . . . 386
31.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Luxembourg. . 387
31.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Luxembourg . . . 387
31.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Luxembourg. . . . 387
32.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Norvège . . . 388
32.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Norvège . . . 388
32.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Norvège . 389
32.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Norvège. . . . 389
32.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Norvège . . . 389
32.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Norvège. . . . 390
32.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Norvège 390
32.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Norvège . . . 390
32.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Norvège. . . . 391

32.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Norvège 391
32.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Norvège. 391
33.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Nouvelle-Zélande . . . 392
33.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Nouvelle-Zélande . . . 392
33.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Nouvelle-Zélande. 393
33.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Nouvelle-Zélande 393
33.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Nouvelle-Zélande 393
33.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Nouvelle-Zélande . . 394
33.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Nouvelle-Zélande. 394
33.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Nouvelle-Zélande 394
33.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Nouvelle-Zélande. 395
33.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Nouvelle-Zélande 395
33.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, engagements, Nouvelle-Zélande 395
34.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Pays-Bas 396
34.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Pays-Bas 396
34.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Pays-Bas. . . 397
34.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Pays-Bas 397
34.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Pays-Bas 397
34.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Pays-Bas 398
34.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Pays-Bas. . 398
34.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Pays-Bas 398
34.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Pays-Bas 399
34.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Pays-Bas 399
34.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Pays-Bas 399
35.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Pologne 400
35.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Pologne 400
35.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Pologne . . 401
35.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Pologne 401
35.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2013-16, Pologne. 401
35.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Pologne 402
35.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Pologne 402
35.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Pologne. 402
35.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Pologne 403
35.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Pologne. 403
35.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2013-16, engagements, Pologne 403

36.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Portugal 404
36.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Portugal 404
36.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Portugal . 405
36.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Portugal 405
36.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Portugal 405
36.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Portugal 406
36.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Portugal 406
36.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Portugal 406
36.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Portugal. 407
36.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Portugal 407
36.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Portugal 407
37.1. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, République slovaque. . 408
37.2. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, République slovaque 409
37.3. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, République slovaque 409
37.4. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2013-16, République slovaque 409
37.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, République slovaque. . . 410
37.6. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, République slovaque 410
37.7. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, République slovaque . 410
37.8. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, République slovaque 411
37.9. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2013-16, engagements, République slovaque. 411
38.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, République tchèque . 412
38.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, République tchèque . . 412
38.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, République tchèque. 413
38.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, République tchèque. 413
38.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2011-16, République tchèque 413
38.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, République tchèque 414
38.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, République tchèque 414
38.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, République tchèque . . 414
38.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, République tchèque 415
38.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, République tchèque 415
38.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2012-16, engagements, République tchèque 415
39.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Royaume-Uni. 416
39.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Royaume-Uni. . . . 416
39.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Royaume-Uni 417

39.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Royaume-Uni 417
39.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Royaume-Uni. 417
39.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Royaume-Uni 418
39.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Royaume-Uni 418
39.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Royaume-Uni. 418
39.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Royaume-Uni 419
39.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Royaume-Uni 419
39.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Royaume-Uni. 419
40.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Slovénie 420
40.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Slovénie 420
40.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Slovénie . . . 421
40.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Slovénie. 421
40.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Slovénie 421
40.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Slovénie. 422
40.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Slovénie . . . 422
40.8. APD bilatérale brute par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Slovénie 422
40.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Slovénie 423
40.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Slovénie 423
40.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Slovénie 423
41.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Suède 424
41.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Suède 424
41.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Suède . . . 425
41.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Suède. 425
41.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Suède 425
41.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Suède. 426
41.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Suède . . 426
41.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Suède 426
41.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Suède 427
41.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Suède 427
41.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Suède 427
42.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Suisse 428
42.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Suisse 428
42.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Suisse . . . 429
42.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Suisse. 429
42.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Suisse 429
42.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Suisse 430
42.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Suisse . . 430
42.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Suisse 430

42.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Suisse 431
42.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Suisse 431
42.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Suisse 431
43.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, institutions de l'UE .. 432
43.2. APD nette : Évolution en volume, 2006-17, institutions de l'UE 432
43.3. Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, institutions de l'UE 433
43.4. Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, institutions de l'UE 433
43.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, institutions de l'UE 433
43.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, institutions de l'UE ... 434
43.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, institutions de l'UE 434
43.8. APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, institutions de l'UE ... 434
43.9. Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, institutions de l'UE 435
43.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, institutions de l'UE 435
43.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, institutions de l'UE 435
44.1. Principales statistiques de l'APD de l'Azerbaïdjan 439
45.1. Principales statistiques de l'APD de la Bulgarie 442
46.1. Principales statistiques de l'APD des Émirats arabes unis 444
47.1. Principales statistiques de l'APD de l'Estonie 446
48.1. Principales statistiques de l'APD de la Fédération de Russie 448
49.1. Principales statistiques de l'APD d'Israël 450
50.1. Principales statistiques de l'APD du Kazakhstan 452
51.1. Principales statistiques de l'APD du Koweït 454
52.1. Principales statistiques de l'APD de la Lettonie 456
53.1. Principales statistiques de l'APD de la Lituanie 459
54.1. Principales statistiques de l'APD de la Roumanie 462
55.1. Principales statistiques de l'APD de la Thaïlande 465
56.1. Principales statistiques de l'APD de la Turquie 467
57.1. Apports nets de ressources aux pays en développement de la Fondation Bill & Melinda Gates, 2009-16 469
57.2. Dons octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, par modalité et canal d'acheminement principal, 2016, versements bruts 470
57.3. Répartition des dons privés multilatéraux et multi-bilatéraux, 2016, versements bruts ... 470
57.4. Composition des dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, 2016, versements bruts 471
57.5. Dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, par type d'OSC exécutantes, 2010-16, versements bruts 471
57.6. Répartition par région des dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, 2016, versements bruts 472
57.7. Principaux destinataires des dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, 2016, versements bruts 472
57.8. Dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts 473

57.9. Répartition sectorielle des dons bilatéraux de la Fondation Bill & Melinda Gates, 2015-16, engagements 473
57.10. Principaux fournisseurs en faveur des politiques en matière de santé et de population, 2016, engagements 474
58.1. Apports nets de ressources aux pays en développement de la part de United Postcode Lotteries, par loterie, 2016 475
58.2. Dons octroyés par United Postcode Lotteries, par modalité et canal d'acheminement principal, 2016, versements bruts 476
58.3. Composition des dons octroyés par United Postcode Lotteries, 2016, versements bruts . . . 476
58.4. Dons octroyés par United Postcode Lotteries par type d'OSC exécutantes, 2016, versements bruts 477
58.5. Répartition par région des dons octroyés par United Postcode Lotteries, 2016, versements bruts 477
58.6. Principaux destinataires des dons octroyés par United Postcode Lotteries, 2016, versements bruts 478
58.7. Répartition sectorielle des dons octroyés par United Postcode Lotteries, 2016, engagements 478
58.8. Part des dons ventilables de United Postcode Lotteries à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements 479
58.9. Dons ventilables de United Postcode Lotteries à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2016, engagements 480

Suivez les publications de l'OCDE sur :




http://twitter.com/OECD_Pubs


http://www.facebook.com/OECDPublications


http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871


http://www.youtube.com/oecdilibrary


http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks
Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : *http://dx.doi.org*, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Sigles et abréviations

AASP	Autres apports du secteur public
ADAPT*	Outil de planification avancée des données
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
AIE	Agence internationale de l'énergie
AMP	Analyse multidimensionnelle de la pauvreté
APD	Aide publique au développement
APP	Aide-pays programmable
Asdi	Agence suédoise de coopération pour le développement international
BAfD	Banque africaine de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BEPS	Projet BEPS OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices
BNS	Bureaux nationaux des statistiques
CAD	Comité d'aide au développement
CBM*	Mission chrétienne pour les aveugles
CCCI*	Conseil canadien pour la coopération internationale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA-ONU	Commission économique pour l'Afrique (Organisation des Nations Unies)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Organisation des Nations Unies)
CIS	Conseil international des sciences
CITP	Classification internationale type des professions
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRPD	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DAES	Département des affaires économiques et sociales (Organisation des Nations Unies)
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPP*	Projet Deep Decarbonization Pathways
DFAT*	Ministère des Affaires étrangères et du commerce extérieur
DFID*	Ministère du Développement international du Royaume-Uni
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FOSIS*	Fondo de Solidaridad e Inversión Social (Fonds de solidarité et d'investissement social)
G20	Groupe des Vingt
GCPSE*	Global Center for Public Service Excellence
GEI	Groupe d'évaluation indépendante (Groupe de la Banque mondiale)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Global Findex*	Base de données sur l'inclusion financière
GPE*	Partenariat mondial pour l'éducation
GPSDD*	Partenariat mondial pour les données du développement durable
IAEG*	Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable
IATF*	Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement
ICAI*	Commission indépendante pour l'évaluation de l'impact de l'aide
ICSC*	International Civil Society Centre
IDA18	18ème Reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement
IDMC*	Internal Displacement Monitoring Centre
IDR	Roupie indonésienne
IHSN*	Réseau international d'enquêtes auprès des ménages
IIASA*	Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués
IIES	Institut international d'études sociales
IISF	Inspecteurs des impôts sans frontières
INTOSAI*	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPPF*	Fédération internationale pour le planning familial
ITC*	Pacte fiscal international
KES	Shilling kényan
KNBS*	Bureau national des statistiques du Kenya
LGBTQI*	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, « queers » et intersexes
NEC	Nouvelle économie climatique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ODI*	Overseas Development Institute
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMI	Organisation maritime internationale

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Femmes	Organisation des Nations Unies Femmes
OSC	Organisations de la société civile
P20	Les 20 % les plus pauvres
PAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
PCTL	Programme de coopération transfrontalière locale
PDSL	Pays en développement sans littoral
PEID	Petits États insulaires en développement
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POED	Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement
PRITI	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
SCD*	Diagnostic-pays systématique
SDSN*	Réseau des solutions pour le développement durable
SFI	Société financière internationale
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIGI*	Indice « Institutions sociales et égalité homme-femme »
SNPC	Système de notification des pays créanciers
TNP2K*	Tim Nasional Percepatan Penanggulangan Kemiskinan
TPE-PME	Très petites, petites et moyennes entreprises
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO*	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF*	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNISDR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
USAID*	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollar des Etats-Unis
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WEF*	Forum économique mondial

* sigle dans la langue originale

Éditorial : Que nous reste-t-il encore à faire pour honorer la promesse du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de « ne laisser personne de côté » ?

Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE

Si l'extrême pauvreté a enregistré un recul sensible depuis le début des années 2000 – pour concerner aujourd'hui moins de 10 % de la population mondiale – l'autosatisfaction n'est pas de mise. Ce chiffre global masque une triste réalité : la faim dans le monde – on décomptait pas moins de 821 millions de mal-nourris en 2017 – est revenue à ses niveaux d'il y a une décennie. Alors même que les membres de l'OCDE et les économies émergentes d'Amérique latine et d'Asie connaissent une prospérité économique croissante, les inégalités économiques au sein des pays se creusent et constituent une menace pour le développement durable. Dans un contexte de progrès à l'échelle mondiale et nationale, mesurés à l'aune du PIB, les habitants les plus pauvres sont exclus des gains du développement. Pis encore, ils sont à proprement parler invisibles, car les moyennes nationales ne rendent pas compte de leur réalité et ne disent rien de leur histoire, faute de système de données satisfaisants.

Nous ne pouvons pas nous prévaloir d'être en voie de « ne laisser personne de côté », alors que les femmes et les filles continuent d'être exposées de manière disproportionnée au risque de pauvreté : elles sont 330 millions à vivre avec moins de 1.90 USD par jour, soit 4.4 millions de plus que d'hommes. Nous ne pouvons nous prévaloir de bâtir un avenir meilleur pour tous alors qu'en 2030, plus de 2.3 milliards d'êtres humains, soit environ 27 % de la population mondiale, vivront dans des contextes fragiles, et notamment sous la menace de conflits, de déplacements forcés, de pandémies, de l'extrémisme violent, de famines ou de catastrophes naturelles. Un total qui englobe plus de 80 % des habitants les plus pauvres de la planète.

Nous devons inverser ces tendances. Tous les acteurs, des pays de l'OCDE à la société civile, du secteur privé aux administrations nationales, doivent opérer un changement radical afin d'unir leurs forces et cibler leur action sur des politiques à même de promouvoir une croissance inclusive et durable, afin d'assurer que personne ne soit laissé de côté. Dans le monde actuel, qui n'a jamais été aussi interconnecté, nos destins liés font de notre responsabilité collective vis-à-vis des plus vulnérables une priorité non négociable. Nous ne pouvons ignorer ceux qui sont les oubliés de l'économie, de la société, de la politique et qui, de plus en plus, sont les premiers exposés aux menaces environnementales, puisque les effets du changement climatique pèsent de façon disproportionnée sur les plus pauvres.

Un peu plus de dix ans nous séparent encore de 2030, il reste du temps pour apporter notre pierre à l'édifice. La bonne nouvelle, c'est que la communauté de la coopération pour le développement, certains signes le montrent, commence à mieux appréhender le nouveau contexte dans lequel nous opérons. Les politiques et l'investissement mettent davantage l'accent sur une croissance et un bien-être centrés sur l'humain. Néanmoins, les Objectifs de développement durable demandent bien plus aux acteurs du développement s'ils veulent se montrer à la hauteur de l'engagement pris de commencer par résorber le retard de ceux qui sont au plus bas de l'échelle. La coopération pour le développement

doit montrer qu'elle est préparée à se mettre au service d'un programme mondial de développement porteur de transformations, tout en donnant la priorité aux plus défavorisés.

L'édition 2018 du rapport *Coopération pour le développement* aide à préciser ce que recouvre, concrètement, l'engagement de « ne laisser personne de côté ». Il jette un regard neuf et critique sur l'état de préparation et la capacité de la coopération pour le développement et de l'aide publique au développement à aider les pays et les communautés en développement à atteindre les ODD. Il exhorte les acteurs du développement et les parties prenantes concernées à déployer des efforts résolus, systématiques et coordonnés pour maximiser leur impact afin de ne laisser personne de côté.

Dans tous ces domaines et d'autres encore, l'OCDE continuera d'être présente pour élaborer, développer et mettre en œuvre des politiques meilleures au service d'une coopération pour le développement plus inclusive et plus durable.

Résumé

En 2015, les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont approuvé un programme d'action mondial porteur de transformations qui intègre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement dans 17 Objectifs de développement durable (ODD) étroitement interdépendants. Au cœur du Programme 2030 réside l'engagement de concrétiser les ODD au bénéfice de tous, en n'oubliant personne, et en s'efforçant d'atteindre en priorité ceux qui accusent le plus de retard. Le rapport *Coopération pour le développement 2018* explique ce que signifie cet engagement en mettant tout particulièrement l'accent sur le rôle et la valeur ajoutée uniques de la coopération pour le développement et de l'aide publique au développement (APD). Ce rapport vient répondre à une demande du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en faveur de plus de clarté quant à la façon de donner suite à cet engagement.

Dans un contexte mondial d'aggravation des inégalités de revenu et de patrimoine au sein des pays et entre eux, à quoi s'ajoute des chocs climatiques plus fréquents, certaines des avancées durement acquises en matière de développement sont mises à mal. Des menaces plus tangibles et plus urgentes pesant sur le développement et l'environnement imposent aux gouvernements, à la communauté internationale et aux partenaires au développement d'apporter des réponses et de s'adapter. Tous sont confrontés à la nécessité de renouveler leurs stratégies et leurs investissements en vue d'éliminer la pauvreté, de résorber les inégalités et de s'attaquer aux déterminants de ces menaces sur le développement durable, qui ont des retombées mondiales.

Que signifie, concrètement, s'engager à ne laisser personne de côté ? Prenant acte de ce qu'il n'y a pas de réponse univoque à cette question, et que chaque État membre des Nations Unies est responsable de la réalisation du Programme 2030 et des ODD au bénéfice de tous, le présent rapport propose une vue d'ensemble de la situation. Il s'appuie sur les données, statistiques et analyses les plus récentes émanant de tout un éventail de spécialistes et autres décideurs, issus de l'administration, du monde universitaire ou de la sphère non gouvernementale, sur ce que signifie être laissé de côté et sur les stratégies qui fonctionnent. Il jette également un regard neuf et critique sur l'état de préparation et la capacité de la coopération pour le développement et de l'aide publique au développement en ce qui concerne l'aide apportée aux communautés et aux pays en développement pour faire des ODD une réalité pour tous.

De toute évidence, l'engagement de ne laisser personne de côté suppose l'adoption d'un nouveau discours sur le développement durable dans tous les pays – amenant à prendre en considération et à inclure les personnes qui ne bénéficient pas des progrès pour des raisons politiques, sociales, économiques, environnementales, culturelles et structurelles qui, souvent, se recoupent – en faveur d'un développement inclusif, équitable et durable dans les pays en développement. Les chapitres et les études de cas portant sur le Bénin, l'Indonésie, le Kenya, l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest montrent comment des politiques sociales, économiques et environnementales inclusives, étayées par des données et statistiques appropriées, peuvent imprimer une réelle différence dans le sens d'un développement équitable et durable.

La Partie 1 du rapport explique, à l'aide d'illustrations concrètes, pourquoi il est important de ne laisser personne de côté, et ce que signifie, données et analyses à l'appui, être laissé de côté. Les chapitres traitent plus particulièrement de huit enjeux essentiels qu'il faut prendre en considération pour concrétiser les ODD au bénéfice de tous : mettre fin à l'extrême pauvreté dans les pays les plus défavorisés ; remédier aux inégalités de revenu qui vont croissant ; s'attaquer à la fragilité ; favoriser une gouvernance inclusive ; répondre à l'impératif de l'action climatique ; faire avancer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes ; assurer l'intégration des quelque 1.2 milliard de jeunes dans le monde ; et faire en sorte que les personnes en situation de handicap ne soient plus laissées de côté.

La Partie 2 du rapport étudie ce que signifie, concrètement, ne laisser personne de côté. Les chapitres apportent un éclairage sur les effets que peuvent avoir des politiques, des budgets et des programmes plus intégrés entre les secteurs et entre les niveaux d'administration dans l'action menée pour atteindre les plus vulnérables. Pour réaliser les ODD au bénéfice de tous, il faut s'appuyer sur des données et des diagnostics qui n'oublient personne et qui puissent être décomposés en fonction de différents facteurs comme le revenu, le sexe, l'égalité femmes-hommes, la localisation géographique, l'âge et la situation au regard du handicap. Les systèmes statistiques nationaux doivent encore renforcer leurs capacités en termes de données. Il est également primordial de mettre en place un environnement favorable pour la société civile afin d'approfondir, sur le terrain, son rôle de représentation des populations marginalisées. Les très petites, petites et moyennes entreprises sont d'autres forces locales à même de favoriser l'inclusion. Elles peuvent jouer un rôle plus important si elles ont un accès suffisant à des financements abordables, domaine où la coopération pour le développement peut apporter sa contribution.

La Partie 3, qui s'appuie sur les réponses des membres du CAD à une enquête sur leurs politiques et approches, examine des pistes pour l'avenir qui garantissent que les politiques, le financement et les programmes de coopération pour le développement soient adaptés à l'objectif poursuivi de ne laisser personne de côté. La dernière partie du rapport (Partie 4) présente les profils d'aide de l'ensemble des membres du CAD et de 13 autres fournisseurs qui notifient leurs apports à l'OCDE avec une granularité suffisamment fine, ainsi que les financements du développement privés émanant de deux fondations. Il comprend aussi des estimations du financement du développement consenti par dix pays qui ne notifient pas leurs apports à l'OCDE.

Le rapport *Coopération pour le développement 2018 : Agir ensemble pour n'oublier personne* développe des arguments à l'appui du rôle unique de la coopération pour le développement en vue d'aider les pays et la communauté internationale à concrétiser le Programme 2030. Toutefois, pour honorer la promesse collective de réaliser les ODD au bénéfice de tous, en n'oubliant personne et en s'efforçant d'atteindre en priorité les plus défavorisés, la coopération pour le développement telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui ne suffira pas. Les fournisseurs doivent déployer des efforts résolus, systématiques et coordonnés pour adapter leur discours, leurs pratiques de gestion et leur financement de façon à maximiser leur impact individuel et collectif. Ce rapport appelle les fournisseurs à actualiser leurs cadres de coopération pour le développement autour de trois axes :

1. Un nouveau discours énonçant les avantages mutuels de ne laisser personne de côté.
2. Une volonté d'intégration, dans les portefeuilles d'activités de coopération pour le développement, de l'objectif que constitue un développement inclusif, équitable et durable, et une action qui repose sur les forces de changement, l'innovation et les données.
3. Une utilisation et une affectation plus « intelligente » de l'APD dans le cadre des efforts déployés pour accroître le volume de financement alloué à la concrétisation des ODD au bénéfice de tous.

Ne laisser personne de côté



Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

Chapitre 1

Synthèse : La coopération pour le développement à l'horizon 2030 – Se renouveler et se réformer pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté

par
Ida Mc Donnell *et* Rahul Malhotra, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE[1]

Cette synthèse répond à la question : que signifie concrètement la promesse de « ne laisser personne de côté » ? Elle examine comment les politiques, les investissements et les partenariats devraient être articulés autour de l'objectif fondamental d'assurer un développement inclusif, équitable et durable afin de donner corps au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD). Les trajectoires retenues pour extraire au moins 730 millions de personnes de l'extrême pauvreté et jusqu'à 2.3 milliards de personnes de la fragilité à l'horizon 2030 doivent suivre des stratégies de développement plus « intelligentes » et adaptées aux contextes. Il faut pour cela adopter des approches participatives et recueillir plus de données désagrégées, de manière à déterminer quelles personnes sont les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus vulnérables et quels sont les facteurs croisés d'inégalité et d'exclusion. Ce chapitre définit les moyens de concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté et analyse dans quelle mesure les organismes de coopération pour le développement sont préparés à jouer le rôle unique qui est le leur. Il plaide en faveur d'un renouvellement et d'une réforme de la coopération pour le développement autour de trois axes : i) adopter un nouveau discours énonçant les bénéfices mutuels de la mise en œuvre du principe de ne laisser personne de côté ; ii) intégrer délibérément l'objectif d'un développement inclusif, équitable et durable dans l'ensemble des portefeuilles ; et iii) mettre à profit de manière plus « intelligente » l'aide publique au développement en tant que partie intégrante des efforts globaux visant à accroître le volume des apports financiers destinés à la réalisation des ODD au bénéfice de tous.

En 2015, les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont approuvé le Programme de développement durable à l'horizon 2030, grand projet mondial visant des transformations profondes qui décline les piliers économique, social et environnemental du développement en 17 Objectifs de développement durable (ODD) étroitement imbriqués. Au cœur du Programme 2030 réside la promesse, aussi claire et résolue qu'inédite, de réaliser ces Objectifs au bénéfice de tous, en s'efforçant de *ne laisser personne de côté*, à commencer par les plus défavorisés.

Que signifie concrètement cette promesse ? Constatant qu'il n'y a pas de réponse unique mais de multiples angles d'approche, le rapport *Coopération pour le développement 2018* appréhende cette question selon différentes perspectives et en puisant dans les enseignements de l'expérience. Il examine, avec un regard neuf mais également critique, la volonté et la capacité des organismes de coopération pour le développement et d'aide publique au développement (APD) de soutenir les pays et les communautés en développement, afin qu'ils puissent atteindre les ODD au bénéfice de tous. Le rapport appelle à l'action – au niveau individuel comme collectif – afin de renouveler et de réformer les systèmes de coopération pour le développement (les discours, les modalités de financement, les pratiques de gestion et les incitations) de façon à honorer la promesse de ne laisser personne de côté, en commençant par combler l'écart qui sépare les pays et les populations le plus en retard.

Combler le retard pour atteindre les ODD au bénéfice de tous

Ne laisser personne de côté est un impératif du programme d'action mondial en faveur du développement. Si les ODD ne se concrétisent pas pour tous les habitants de la planète, la cohésion sociale et politique sera menacée à l'échelle mondiale mais aussi au niveau local ; or, ce risque va croissant. Alors que le développement est marqué par des progrès sans précédent au niveau planétaire s'agissant de la satisfaction des besoins fondamentaux, du bien-être et des revenus[2], l'extrême pauvreté, dont le taux est pourtant passé en dessous de 10 % à l'échelle mondiale en 2015, ne recule plus aussi rapidement et demeure inexorablement tenace – avec un recul de la pauvreté beaucoup plus lent en Afrique subsaharienne (DAES, 2018[1]) (Banque mondiale, 2018[2])[3].

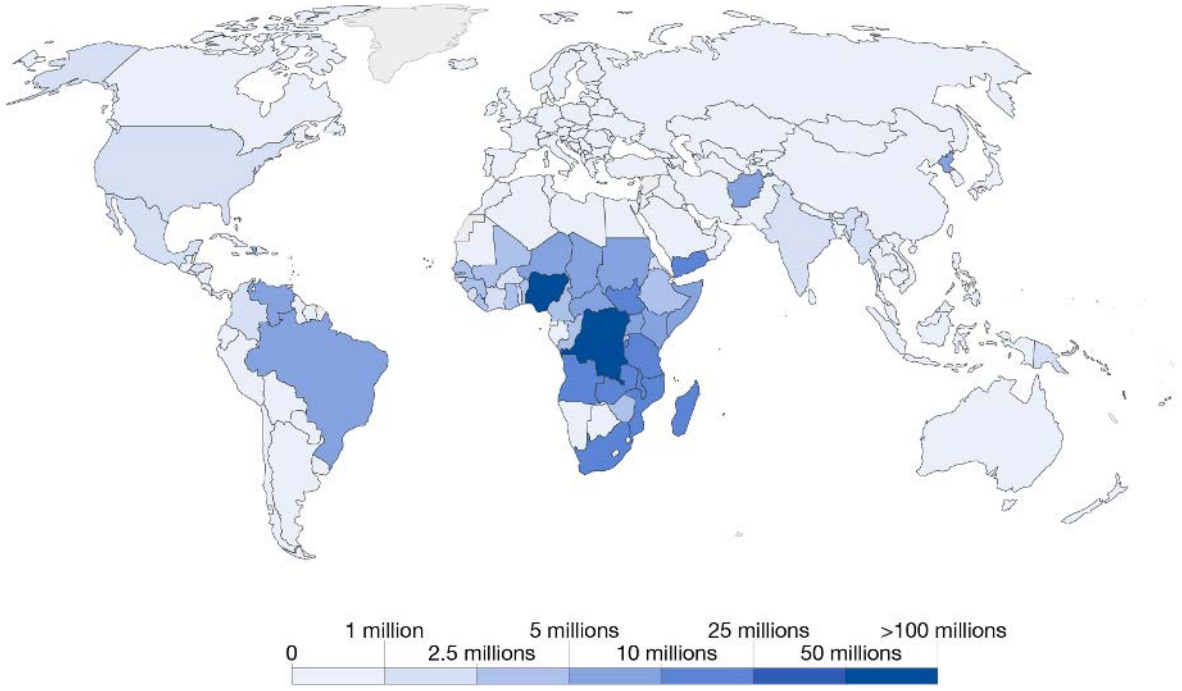
Le renforcement des droits fondamentaux et de l'inclusion marque lui aussi le pas. Alors que l'indice de progrès social 2018 montre que, globalement, le monde va mieux, puisque 133 pays sur les 146 examinés ont globalement progressé sur cet indice, les avancées les plus importantes ayant été enregistrées dans certaines régions d'Asie et d'Afrique subsaharienne, le respect des droits humains et l'inclusion se sont sensiblement détériorés dans le monde entier. En ce qui concerne les droits de la personne (notamment les droits politiques et la liberté d'expression), 75 des 146 pays examinés ont enregistré un recul. Quant à l'inclusivité (en particulier la proscription de la violence à l'encontre des minorités et l'acceptation des gays et des lesbiennes), elle a régressé dans 56 des 146 pays couverts par le classement (The Social Progress Imperative, 2018[3]) (chapitre 6).

L'accroissement des inégalités de revenu et de richesse au sein des pays et entre les pays, ainsi que la fréquence accrue des chocs climatiques, menacent les acquis du développement, pourtant obtenus de haute lutte[4]. La multiplication des menaces visibles et pressantes au développement et à l'environnement pousse les gouvernements, la communauté internationale et les partenaires au développement à réagir et à s'adapter. Ces acteurs doivent manifestement renouveler leurs stratégies et leurs investissements afin d'éliminer la pauvreté, faire reculer les inégalités et s'attaquer aux déterminants de ces menaces sur le développement, dont les conséquences touchent le monde

entier (Encadré 1.1). Les niveaux d'extrême pauvreté et de faim sont particulièrement visibles, élevés et croissants dans les contextes fragiles ou touchés par un conflit, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, comme le montrent les Graphique 1.1 et Graphique 1.2 (les tendances et scénarios actuels donnent à penser que les ODD 1 et 2 – pauvreté et faim – ne seront probablement pas atteints en 2030).

Graphique 1.1. **En 2030, c'est en Afrique subsaharienne et dans les contextes fragiles que les taux d'extrême pauvreté seront les plus élevés**

Nombre de personnes qui, d'après les projections, devraient vivre dans une situation d'extrême pauvreté à l'horizon 2030



Note : L'extrême pauvreté est définie par le seuil de pauvreté international, fixé à 1.90 USD par jour (en parité de pouvoir d'achat de 2011). Ces projections se fondent sur un scénario de statu quo en ce qui concerne les tendances socioéconomiques et sur des scénarios moyens en ce qui concerne la croissance démographique future. Graphique élaboré en collaboration avec Our World in Data. Graphiques dynamiques disponibles à l'adresse : *https://ourworldindata.org/grapher/extreme-poverty-country-2030*.

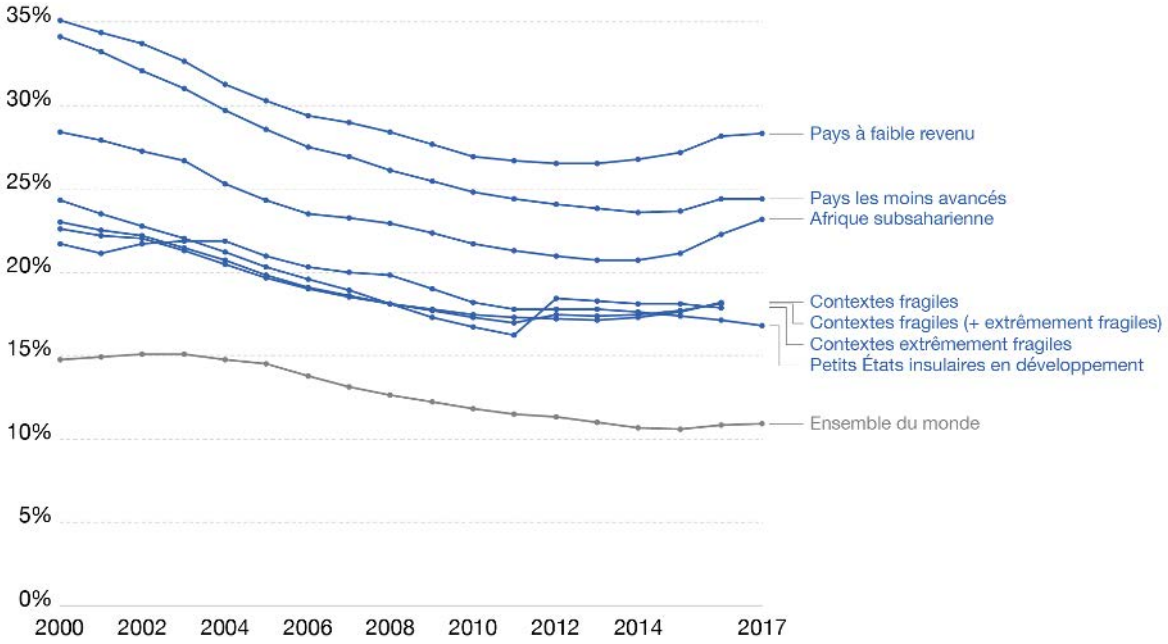
Source : (Cuaresma et al., 2018[4]), « Will the Sustainable Development Goals be fulfilled? Assessing present and future global poverty », *https://www.nature.com/articles/s41599-018-0083-y*.

Dans ce contexte d'inégalités croissantes entre les pays et au sein des pays, les pouvoirs publics sont de plus en plus favorables à l'idée d'édifier des économies et des sociétés plus inclusives, équitables et centrées sur l'humain. La mise en œuvre de politiques inclusives dans les domaines social, économique et environnemental peut réellement faire la différence et contribuer à instaurer un développement plus équitable et plus durable. Ainsi, Gabriela Ramos, dans son « Point de vue » (chapitre 2), illustre la pertinence croissante, d'un point de vue stratégique, d'une action visant à renforcer le caractère inclusif des systèmes économiques qui ont été à l'origine d'effets dévastateurs sur l'environnement, dont le coût retombe principalement sur les plus pauvres et les plus vulnérables. Selon Mme Ramos, la croissance inclusive peut:

> *« redonner confiance à la population et assurer l'avènement d'une ère nouvelle […], au cœur de laquelle résidera le bien-être des citoyens et de la planète. […] Les pays vont désormais devoir à la fois mettre en œuvre des politiques propices à une croissance inclusive à l'échelon national et coopérer au niveau international de façon à "ne laisser personne de côté" ».*

Graphique 1.2. **La proportion de personnes sous-alimentées s'accroît en Afrique subsaharienne, dans les contextes fragiles et dans les pays à faible revenu**

Part estimée de la population sous-alimentée (ayant une ration calorique inférieure au minimum requis)



Note : Estimation de la prévalence de la sous-alimentation et du nombre total de personnes sous-alimentées, telle que communiquée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les données se fondent sur les dernières statistiques publiées par la FAO sur FAOstats (*www.fao.org/faostat/en/#data/FS*). Elles couvrent la période comprise entre 2000 et 2016 au niveau national, ainsi que les estimations de 2017 par région et au niveau mondial. Graphique élaboré en collaboration avec Our World in Data. Graphiques dynamiques disponibles à l'adresse : *https://ourworldindata.org/grapher/share-undernourished-2000-2017*.

Source : Adapté de (FAO, 2018[5]), *FAOSTAT* (base de données), *www.fao.org/faostat/en/#data/FS*.

Encadré 1.1. **Être laissé de côté : quelques illustrations**

Femmes et filles

Dans certaines régions, 48 % des filles ne sont pas scolarisées (ONU-Femmes, 2018[6]). Le fait d'effectuer une année de scolarité de plus dans l'enseignement secondaire pourrait accroître leur futur salaire de 10 % à 20 % (chapitre 3 et « Point de vue » de Katja Iversen).

Dans les pays en développement, il existe un besoin non satisfait de méthodes contraceptives modernes chez 214 millions de femmes. L'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions de sécurité demeure l'une des principales causes de mortalité maternelle.

Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, ce qui les maintient à l'écart du progrès, surtout celles qui appartiennent aux populations pauvres, rurales et défavorisées (Étude de cas sur l'interdiction des mariages d'enfants).[1]

Personnes handicapées

Sur le milliard de personnes handicapées dans le monde, 800 millions vivent en situation de pauvreté (Banque mondiale, 2018[7]) (ONU, 2015[8])(chapitre 3).

Les femmes handicapées sont deux fois plus exposées à la violence domestique et à d'autres formes de violences sexuelle et sexiste que les femmes valides (Ortoleva & Lewis, Forgotten sisters – a report on violence against women with disabilities: an overview of its nature, scope, causes and consequences, 2012).

Populations autochtones

Alors qu'elles ne constituent que 5 % de la population mondiale, les populations autochtones représentent 15 % de la population pauvre du monde (Étude de cas sur l'obligation de « diligence raisonnable » en matière d'inclusion des populations autochtones).[2]

Encadré 1.1. **Être laissé de côté : quelques illustrations** *(suite)*

Changement climatique

Les chocs climatiques entraînent des pertes relatives plus élevées pour les populations pauvres, qui sont moins en mesure de se relever après des incidents extrêmes (chapitre 3).

Selon les prévisions relatives aux migrations climatiques, on devrait compter entre 25 millions et 1 milliard de migrants environnementaux d'ici à 2050, l'estimation de 200 millions étant la plus couramment citée (OIM, 2018[10]).

Les petits États insulaires en développement représentent les deux tiers des pays qui subissent les pertes annuelles relatives les plus élevées en raison de catastrophes naturelles (OCDE/Banque mondiale, 2016[11]) (chapitre 10, « Point de vue » du Premier ministre de la Grenade).

Six des dix pays où les catastrophes naturelles ont été les plus meurtrières entre 1996 et 2015 sont des pays fragiles – Afghanistan, Haïti, Honduras, Myanmar, Pakistan et Somalie (UNISDR et CRED, 2016[12]) (chapitre 3).

Énergie

Environ 1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité et près de 2.7 milliards de personnes ne disposent pas d'appareils de cuisson sains et peu polluants (Étude de cas sur la voie suivie par l'Inde pour relever le défi de l'électrification universelle).[3]

Inégalité et pauvreté

D'après des données de 2015, 10 % de la population mondiale (soit 736 millions de personnes) vivent toujours dans une situation d'extrême pauvreté. Les prévisions à l'horizon 2030 tendent à indiquer que les taux ne tomberont pas en-deçà de 3 %, même avec des scénarios de croissance forte (Banque mondiale, 2018[2]).

On estime aujourd'hui que les 50 % les plus pauvres de la population mondiale perçoivent moins de 9 % du revenu mondial, tandis que les 1 % les plus riches perçoivent plus de 20 % (World Inequality Lab, 2018[13]).

Quelque 67 % de la valeur créée dans les chaînes de valeur mondiales reviennent à de grandes entreprises des pays de l'OCDE, contre 25 % à des entreprises de pays émergents et 8 % à des entreprises de pays à faible revenu, où vivent la majorité des travailleurs (Banga, 2013[14]).

Selon le coefficient de Gini, les pays considérés comme extrêmement fragiles, dont Haïti et la République centrafricaine, figurent aussi parmi les pays où la distribution des revenus est le plus inégalitaire (chapitre 3).

1. La publication Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté est disponible sur *https://doi.org/10.1787/9789264309333-en*.
2. La publication Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté est disponible sur *https://doi.org/10.1787/9789264309333-en*.
3. La publication Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté est disponible sur *https://doi.org/10.1787/9789264309333-en*.

Quels moyens déployer pour ne laisser personne de côté ?

Le paragraphe 4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 indique clairement que l'objectif de ne laisser personne de côté est central à la réalisation du Programme 2030 et des ODD. Il affirme ainsi :

Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective. Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider. (ONU, 2015[15])

En substance, il s'agit d'un appel à garantir le principe d'équité dans toutes les politiques, stratégies et décisions d'investissement en vue d'atteindre les ODD. Comme l'illustrent les objectifs et les cibles du Programme 2030, il est question des opportunités, de l'accès universel et du respect des droits de tous – individus et groupes. Le Programme 2030 s'inscrit en faux contre le discours, repris dans le

monde entier, d'un développement fondé sur la croissance économique et contre son postulat de base selon lequel la croissance profiterait à tous par ruissellement – un discours que les lignes directrices du CAD relatives à la réduction de la pauvreté et à une croissance pro-pauvres ont remis en question il y a plus de dix ans déjà (OCDE, 2007[16]) (OCDE, 2001[7]) (chapitres 2 et 3).

La promesse de ne laisser personne de côté nécessite de réorienter substantiellement le discours sur le développement durable dans l'ensemble des pays, de sorte qu'il prenne en compte et inclue les personnes qui sont laissées à l'écart des progrès pour des raisons politiques, sociales, économiques, environnementales, culturelles et structurelles qui, souvent, sont imbriquées. Parallèlement, le Programme 2030 reconnaît que les trajectoires à suivre pour sortir de l'extrême pauvreté et de la fragilité à l'horizon 2030 et au-delà seront très différentes de celles de la période des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), comprise entre 2000 et 2015 (chapitres 2 et 3). En s'engageant à réduire toutes les formes d'inégalités au sein des pays mais aussi entre les pays, que ce soit entre les individus ou les ménages (inégalités verticales) ou entre les groupes présentant des caractéristiques communes (inégalités horizontales), l'ODD 10 est une illustration de ce nouveau discours.

L'engagement de ne laisser personne de côté fait fond sur une leçon importante de l'ère des OMD, à savoir que les objectifs du Programme 2030 ne seront pas atteints si les ODD ne se concrétisent pas pour les personnes les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus marginalisées de la planète – un impératif souligné par la ministre danoise de la Coopération pour le développement, Ulla Tørnæs, dans son « Point de vue » (chapitre 3). Elle nous rappelle que :

> *[ne laisser personne de côté] ne sera pas chose facile. Les personnes à qui il reste le plus de chemin à parcourir sont celles qu'il est le plus difficile de sortir de cette situation. Aussi sera-t-il indispensable de déployer des efforts collectifs, associant responsables de l'action publique, société civile, acteurs humanitaires, organismes de développement, partenaires du secteur privé et communauté des donneurs […] prêts à travailler et à collaborer en nous plaçant à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix.*

Le présente les stratégies et les principes sous-jacents repris au fil des chapitres du présent rapport (Tableau 1.1). Ils forment une trame qui relie de manière essentielle les politiques, les stratégies, le financement et la programmation, et leur application peut permettre de renforcer le potentiel des politiques et des investissements dans l'effort visant à ne laisser personne de côté.

Qui sont les plus exposés ? Ne laisser aucun pays ni individu de côté

Le souci de ne laisser aucun *pays* de côté conduit à mettre expressément l'accent sur les pays « où les besoins sont les plus grands », tels qu'ils sont définis par le Comité d'aide au développement (CAD)[5], ou sur les pays le plus en retard et les contextes fragiles (chapitre 3) (OCDE, 2018[18]). Ces « catégories », qui se recoupent dans une certaine mesure, comprennent les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et de nombreux pays à revenu intermédiaire (chapitre 10). Les pays où les besoins sont les plus grands sont généralement ceux qui affichent les taux les plus élevés en termes d'extrême pauvreté, de mauvaise gouvernance et de faiblesse institutionnelle, de conflit (en cours ou passés) et de formes multiples de fragilité.

La priorité des gouvernements et des partenaires internationaux dans ces contextes devrait être d'éliminer la pauvreté absolue – sous toutes ses formes – et de faire en sorte que ceux qui ont été laissés de côté (en termes relatifs ou absolus) puissent rattraper leur retard. Il convient de s'attaquer aux causes profondes de cet état de choses en apportant des investissements durables et en nouant des partenariats de long terme avec des agents du changement, notamment les organisations de la société civile (OSC). Ces dernières s'emploient en effet à défendre des groupes qui seraient autrement invisibles ou inaudibles et elles contribuent à intégrer le point de vue de ceux qui sont les premiers à souffrir

de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité dans les processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques (chapitre 6).[6]

Tableau 1.1. **Répondre à la promesse : principes et stratégies**

Répondre à la promesse : principes et stratégies	
Principes qui sous-tendent la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté	
UNIVERSALITÉ	de l'accès et des bienfaits
ÉQUITÉ	à travers l'impartialité, l'objectivité et la justice
DURABILITÉ	de l'environnement et pour les générations futures
Stratégies visant à ne laisser personne de côté à travers des politiques et des investissements de portée internationale, régionale, nationale et infranationale	
VISER L'INCLUSIVITÉ	à travers des approches centrées sur l'être humain, qui permettent notamment de faire entendre la voix et de mettre en avant les besoins des pays, des personnes et des groupes qui sont laissés de côté ou risquent de l'être
S'APPUYER SUR DES DONNÉES FACTUELLES	en élaborant des analyses multidimensionnelles contextuelles, des mesures et des indicateurs de la pauvreté, des inégalités et du bien-être qui ne se limitent pas à fournir des moyennes nationales, à la faveur d'investissements dans les données et les systèmes statistiques de manière à combler les déficits de données relatives aux personnes vulnérables
RECONNAÎTRE LA COMPLEXITÉ ET LES FACTEURS CROISÉS	en comprenant que des personnes, des populations, des pays et des lieux peuvent être laissés de côté en raison de plusieurs formes de désavantage qui s'entrecroisent sous l'action de multiples déterminants et qui appellent des stratégies et des mesures adaptées au contexte
RECHERCHER LA COHÉRENCE	à travers des programmes intégrés qui dépassent les cloisonnements thématiques et sectoriels pour appréhender la réalisation des ODD au bénéfice de tous comme un tout indivisible dont les composantes sont fortement imbriquées
RENFORCER LA RÉSILIENCE	et utiliser des données qui démontrent concrètement l'impact disproportionné des risques sur les populations et les lieux les plus vulnérables lors de la gestion de ces risques à court et à long terme
RENFORCER AU MAXIMUM L'ARTICULATION ENTRE NIVEAU GLOBAL ET NIVEAU MICROÉCONOMIQUE	c'est-à-dire entre les déterminants d'ordre stratégique, législatif, structurel et institutionnel qui opèrent au niveau global et les investissements au niveau microéconomique, au moyen de mécanismes à long terme, souples et adaptés au contexte

Source : Auteurs

Comme l'explique Stuart au chapitre 2, « [s]i le fait d'être laissé de côté est généralement associé à la marginalisation, cette question est loin d'être marginale : dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, la majeure partie de la population vit dans l'extrême pauvreté ». Ces pays sont également les plus mal lotis en termes d'accès au financement du développement (chapitre 10 et Graphique 10.2). Une étude récente de l'OCDE consacrée au financement mixte dresse le même constat : 77 % des fonds privés mobilisés à la faveur d'interventions publiques de financement du développement ont été dirigés vers des pays à revenu intermédiaire, les pays à faible revenu et les contextes extrêmement fragiles recevant seulement une faible part de ces fonds (OCDE, 2018[19]).

L'obtention de résultats positifs en matière de développement ne sera pas chose facile dans les pays le plus en retard recensés par Gertz et Kharas (chapitre 3). En effet, le succès ponctuel de certains projets ne saurait laisser croire qu'il sera aisé, globalement, de stimuler la mutation de ces pays – en réalité, il s'agit là d'une véritable gageure, qui nécessitera non pas des années mais des décennies. En particulier, les interventions destinées à contribuer au renforcement de la capacité de l'État – sans doute l'ingrédient le plus important pour assurer un développement à long terme – exigent maintes expérimentations, ainsi que des adaptations et un processus itératif (Andrews, Pritchett et Woolcock, 2017[20]).

Le principe de ne laisser *personne* de côté vient placer l'action en-deçà de l'échelon national, pour se préoccuper des individus et des groupes exclus et vulnérables. D'où la nécessité de s'attacher tout particulièrement, conformément à l'ODD 10, à renforcer l'autonomie de tous et à favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur situation au regard du handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion et de leur statut économique ou autre (ONU, 2015[15]). Les populations concernées ont été laissées de côté ou risquent de l'être en raison des effets qui s'exercent à l'intersection de la discrimination, de la situation géographique, de la nature de la gouvernance, du statut socioéconomique, des chocs et de la fragilité (Encadré 1.1 et chapitre 3) (PNUD, 2018[21]). Cette manière d'appréhender les inégalités catégorielles (ou inégalités horizontales) appelle aussi l'attention sur la dimension de l'intersectionalité, qui désigne le fait, pour certaines personnes, d'être désavantagées sur deux, trois ou plusieurs plans ou de subir une double, une triple ou de multiples discriminations en rapport avec leur identité (chapitres 2, 3 et 11).

Le Programme 2030 est une feuille de route intégrée (chapitre 4). Pour réaliser ses ambitions, il faudrait prendre en compte et intégrer systématiquement l'objectif de ne laisser personne de côté et d'atteindre les personnes et les groupes qui sont le plus en retard dans les différents programmes, politiques et stratégies. Les progrès accomplis à l'aune de tel ou tel objectif ou au profit de tel ou tel groupe vulnérable dépendront de la combinaison des politiques – économiques, sociales, environnementales – qui seront mises en œuvre.

Il n'en reste pas moins que les initiatives ciblées peuvent être essentielles pour provoquer une évolution dans des domaines spécifiques en produisant des résultats rapides et visibles et en donnant aux titulaires des droits les moyens nécessaires. Toutefois, elles n'ont souvent qu'une portée limitée et permettent difficilement de s'attaquer aux facteurs croisés d'exclusion, ce qui peut compromettre leur viabilité sur le long terme (chapitre 9). Les approches intégrées – bien que nécessitant davantage d'efforts et de temps – sont indispensables pour renforcer les capacités des pays à produire des résultats à long terme et durables en supprimant les obstacles à l'inclusion et à l'accès universel, tout en offrant de meilleures perspectives en termes de couverture (Nordic Consulting Group, 2012[22]). Les politiques qui améliorent la mobilité sociale et intègrent les citoyens dans des secteurs plus dynamiques de l'économie peuvent avoir des répercussions plus importantes, sur le long terme, que les mesures de soutien ciblées (Klasen et Fleurbaey, 2018[23]) (OCDE, 2018[24]) (Études de cas relatives à la Suède, à la Suisse et au Royaume-Uni).[7]

Concrétiser l'ambition de ne laisser personne de côté à l'horizon 2030

Pour l'ensemble des parties prenantes – gouvernements, communauté internationale, société civile, entreprises, etc. – qui ont pris l'engagement de ne laisser personne de côté, le respect de cet engagement sera complexe et difficile. Pour reprendre les termes du Comité des politiques de développement des Nations Unies, « une conversion générale à un développement qui ne fasse pas de laissés-pour-compte passera nécessairement par la transformation de systèmes profondément enracinés – systèmes économiques et politiques, structures de gouvernance et modèles d'entreprise – qui reposent souvent sur une répartition inégale des richesses et du pouvoir de décision » (CPD, 2018 [25]) (chapitres 3 et 6).

En substance, la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté suppose de transformer les politiques et les approches, de manière à ce qu'elles évaluent les moyens d'atteindre ceux qui sont laissés pour compte (ou exposés à un tel risque), suivent les progrès accomplis au niveau de ces populations et favorisent l'égalité des chances (Klasen et Fleurbaey, 2018[23]). Toutefois,

les pouvoirs publics ne peuvent pas faire en sorte que les progrès concernent tous les individus s'ils ne savent pas qu'ils existent. Lorsque des données désagrégées sont disponibles, celles-ci peuvent permettre d'élaborer des politiques plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion ; or, des milliards de personnes ne sont toujours pas couvertes par la collecte de données : à titre d'illustration, les 20 % les plus pauvres de la population mondiale représentent actuellement 55 % des naissances non enregistrées (chapitre 5).

Dans son « Point de vue » (chapitre 3), Winnie Byanyima, d'Oxfam International, tient les propos suivants :

> *Les pouvoirs publics disposent d'une ample marge de manœuvre pour réduire les inégalités. [… et] [e]mployée de manière stratégique, l'aide peut faciliter l'édification d'une économie plus humaine. Elle peut contribuer à mettre fin à la pauvreté et à combattre les inégalités dans les pays pauvres. Elle est à même d'assurer des apports de fonds porteurs de transformations profondes par les pays riches vers les pays pauvres, favorisant la réduction des inégalités existant entre eux et à l'intérieur de chacun d'eux. S'il fallait donner à l'aide une nouvelle vocation, ce serait celle de lutter contre les inégalités économiques.*

Le rôle unique de la coopération pour le développement en tant que facilitateur

La coopération pour le développement a un rôle crucial à jouer pour appuyer la mise en œuvre des ODD au bénéfice de tous[8]. La plupart des membres du CAD ont fait leur l'engagement de ne laisser personne de côté et le considèrent comme une occasion de recentrer la coopération pour le développement sur les points où elle présente un avantage comparatif (chapitre 9). En effet, la valeur ajoutée de cette coopération, d'après les membres, réside dans l'aide qui est apportée aux pays et aux sociétés pour qu'ils relèvent les défis les plus ardus en matière de développement sur les territoires les plus difficiles, en droite ligne de la vocation de l'APD en tant que bien public – favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement – ainsi que du mandat général du CAD[9] (OCDE, 2017[26]). La coopération pour le développement joue également un rôle essentiel en aidant les pays en développement à effectuer leur transition vers des trajectoires de développement à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique, et en favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes (chapitre 3).

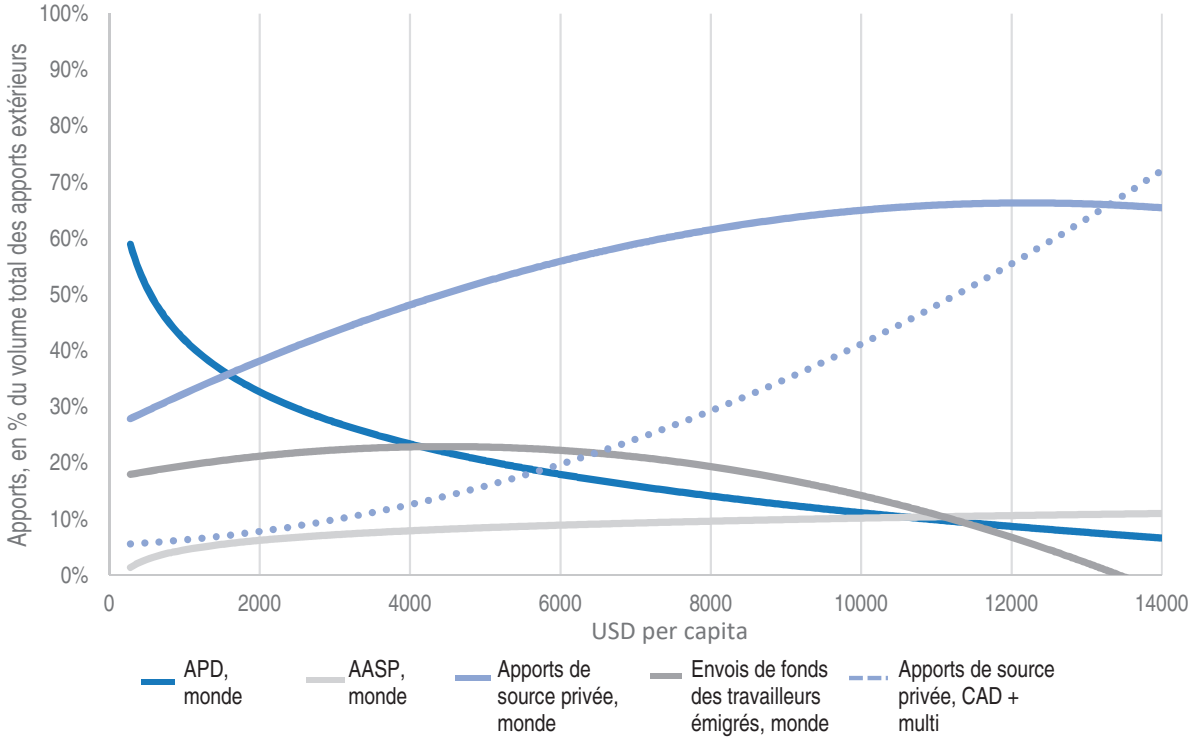
Du reste, l'APD demeure une source de financement indispensable, en particulier dans les pays les moins avancés, où elle représente plus des deux tiers des apports extérieurs[10], et dans les contextes fragiles ou touchés par un conflit, où elle constitue souvent le seul recours pour fournir des services de base (OCDE, 2018[18]).

Fort de ces constats, le CAD s'est engagé à intensifier ses efforts en faveur des pays où les besoins sont les plus grands, notamment les pays les moins avancés, les pays à faible revenu, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les contextes fragiles ou touchés par un conflit (OCDE, 2017[26]). Il convient de noter que parmi ces groupes de pays figurent environ 70 pays à revenu intermédiaire, qui abritent une grande partie de la population pauvre mondiale et affichent des niveaux élevés d'inégalités (Groupe de la Banque mondiale, 2016[27]).

Parallèlement, une coopération pour le développement efficace ne se limite pas aux activités qui sont comptabilisées au titre de l'APD bilatérale et multilatérale, mais englobe également les efforts visant à garantir la cohérence des autres interventions avec le programme d'action mondial pour le développement durable, l'investissement dans les biens publics mondiaux, le renforcement de l'impact par l'innovation et l'engagement du secteur privé en faveur de résultats axés sur le développement (chapitres 7 et 10).

Il n'en demeure pas moins que l'APD reste une source relativement modeste de financement à l'appui du développement durable dans les pays en développement parmi l'éventail d'apports de source publique et privée (chapitre 10), même si la capacité des pays en termes de mobilisation de ressources intérieures et d'attraction d'apports extérieurs varie grandement d'une catégorie de revenu à l'autre. En particulier, les fonds concessionnels extérieurs tels que l'APD jouent un rôle crucial en matière de financement dans les pays à faible revenu.[11] Le Graphique 1.3 illustre l'évolution des apports des membres du CAD, des organisations multilatérales et d'autres pays tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, la République populaire de Chine (ci-après la « Chine »), l'Inde et la Fédération de Russie (ci-après la « Russie ») à destination de pays en développement à mesure que le produit intérieur brut (PIB) par habitant des pays bénéficiaires augmente. Les courbes tendancielles des apports de source privée et des apports du secteur public divergent clairement : à mesure que le PIB par habitant augmente, les apports de source privée s'accroissent, alors que la part de l'APD et des autres apports du secteur public (AASP) diminue – tout en continuant à jouer un rôle unique dans le financement de certains secteurs qui ne bénéficient pas d'investissements suffisants (chapitre 10).[12]

Graphique 1.3. **À mesure que le PIB par habitant d'un pays augmente, les apports financiers de source privée deviennent plus importants que l'APD**



Source : (OCDE, 2018[28]), *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2019*, *https://doi.org/10.1787/9789264307995-en*.

Pour honorer la promesse collective, le statu quo ne suffira pas

Depuis plus de dix ans, les profondes mutations du paysage mondial du développement bouleversent les politiques de coopération pour le développement et les modèles économiques (OCDE, 2017[26]) (Rogerson et Kharas, 2017[29]), tandis que la crise financière mondiale de 2008-09 a grevé, et pour longtemps, les budgets d'aide. Parallèlement, la part de l'APD dans le volume total d'apports financiers dirigés vers les pays en développement a diminué, en particulier en direction des pays à revenu intermédiaire (chapitres 10 et 13). Par ailleurs, l'évolution des technologies, décrite par Achim Steiner dans son « Point de vue » (chapitre 12), amplifie l'enjeu que représente la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté. Dans ce contexte, les fournisseurs de coopération pour le développement qui prennent à cœur l'engagement collectif de mener à bien le Programme 2030 et d'atteindre les ODD au bénéfice de tous

doivent veiller à demeurer aptes à remplir leur vocation – individuellement et collectivement, en leur qualité de membres du CAD et du système multilatéral.

Les membres du CAD s'emploient déjà à traduire cet engagement en actions concrètes et doivent dans ce cadre relever divers défis d'ordre politique et opérationnel (chapitres 9 et 12). Il leur faut notamment :

- Rallier et pérenniser le soutien politique dans leur pays respectif.
- Entamer un dialogue sensible avec les pays partenaires afin de défendre et d'intégrer les groupes et les personnes qui sont laissés de côté.
- Préciser les modalités de mise en œuvre du programme d'action sur le terrain.
- Recueillir, analyser et exploiter des données ventilées sur les populations laissées-pour-compte – cible changeante qui dépend du contexte.
- Gérer le risque d'ajouter un niveau supplémentaire de complexité à la programmation.
- Mobiliser des ressources afin d'identifier les déterminants multidimensionnels de l'exclusion sociale, économique et politique et en assurer le suivi.
- Adopter des approches de programmation flexibles, adaptables et spécifiques à chaque contexte.

Par ailleurs, les tendances actuelles des affectations d'APD et des programmes des membres du CAD indiquent qu'il reste encore du chemin à parcourir pour être à même d'atteindre l'objectif poursuivi (chapitres 3, 9, 10 et 13). Les dotations actuelles d'APD sont loin de répondre aux besoins des populations les plus démunies. Si l'aide bilatérale en faveur des pays les moins avancés s'est accrue de 4 % en termes réels en 2017, cette légère hausse faisait suite à plusieurs années de régression. À vrai dire, l'APD bilatérale en faveur de nombreux pays où les besoins sont les plus grands a considérablement chuté entre 2011 et 2016 (chapitre 13). L'APD dirigée vers les pays les moins avancés, exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB) des pays donneurs, ne parvient pas à dépasser 0.09 %, ce qui est inférieur à l'objectif fixé à 0.15-0.20 % (chapitre 13). Les affectations à destination des contextes fragiles et des pays qui sont le plus en retard sont particulièrement fluctuantes d'une année à l'autre, ce qui rend difficile la mise en œuvre de stratégies de développement à long terme et en compromet l'efficacité (chapitre 3).

D'une manière générale, l'aide-pays programmable (APP) par habitant n'est pas corrélée aux niveaux de pauvreté ou de revenu, comme le montre le Graphique 1.4, qui reprend les données, en les actualisant, d'une analyse antérieure de l'OCDE sur la fragmentation de l'aide et les orphelins de l'aide[13] (des visualisations dynamiques de ces données peuvent être consultées sur le site web à l'adresse : *https://ourworldindata.org/grapher/extreme-poverty-country-2030*). La majeure partie des pays en développement qui bénéficient de ce type d'aide reçoivent entre 10 et 100 USD par habitant, quelle que soit la catégorie de revenu à laquelle ils appartiennent ou leur taux d'extrême pauvreté. De plus, en 2016, cinq pays en développement, à savoir la République démocratique du Congo, la Gambie, la Guinée-Bissau, Madagascar et le Togo, ressortent comme les pays les moins aidés au regard de leurs besoins par rapport aux autres pays.[14] D'après une analyse de Gertz et Kharas, les pays le plus en retard abritent 66 % de la population mondiale vivant avec moins de 1.90 USD par jour ; or, en moyenne, environ 22 % seulement des affectations bilatérales consenties au titre de l'aide-pays programmable par habitant sont dirigés vers ces pays (chapitre 3).

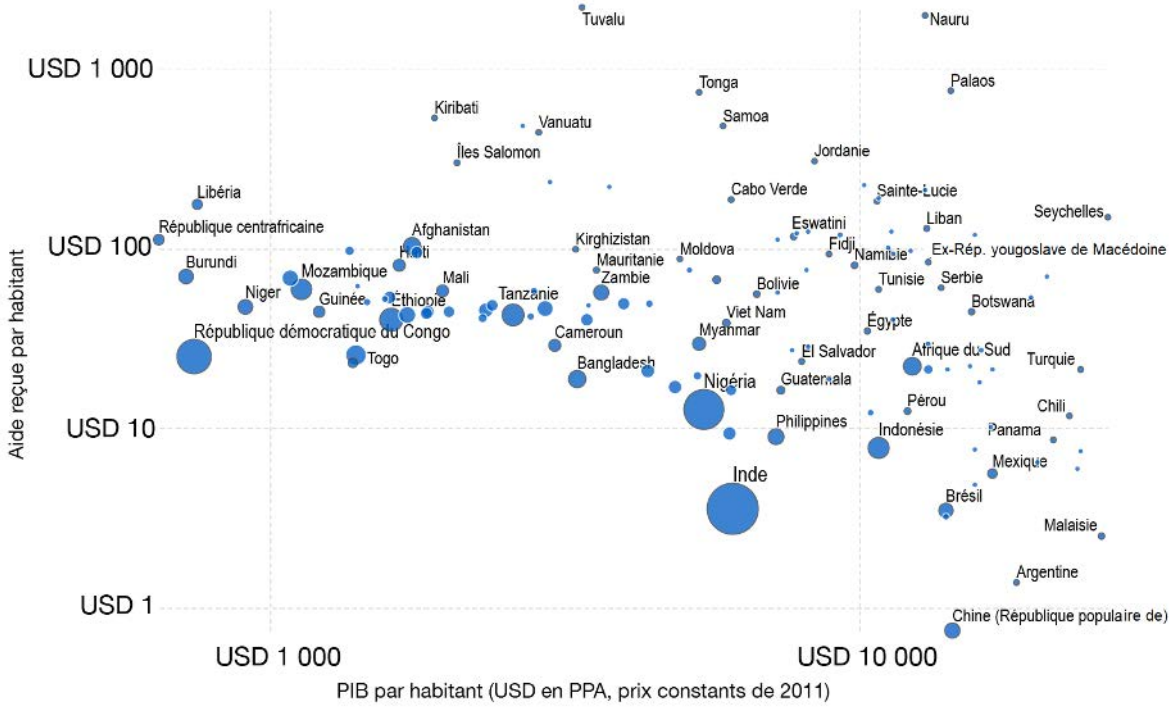
Enfin, les données relatives à l'aide sectorielle font apparaître que celle-ci ne reflète pas les besoins propres aux secteurs (chapitre 10). Ainsi, les fonds destinés à l'enseignement primaire ne bénéficient pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin. Vingt-trois pays représentent plus de 80 % du nombre total d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire mais non scolarisés dans les pays en développement. Or, les donneurs ont affecté 26 % seulement de leurs engagements d'aide en faveur de l'enseignement primaire dans ces pays.[15] Seulement 4 % de l'aide bilatérale totale sont aujourd'hui spécifiquement consacrés à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, ce qui est insuffisant. En 2018, le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour la Présidence canadienne du G7 a recommandé de viser un objectif d'au moins 20 % (chapitre 10).

L'engagement de ne laisser personne de côté n'est pas encore systématiquement intégré dans la programmation

Même si les membres du CAD affirment accorder une place centrale à l'engagement de ne laisser personne de côté, ils l'appliquent rarement systématiquement à tous les aspects de la gestion de leurs programmes, et seuls un petit nombre d'entre eux ont entrepris d'élaborer des outils spécifiques visant à renforcer l'impact de leurs programmes de coopération pour le développement sur les populations laissées de côté et à en assurer le suivi.[16] La plupart des fournisseurs évaluent les besoins par pays, mais ce n'est pas systématique. Seuls quelques-uns, à l'image de la Suède et de la Suisse[17], ont formulé des orientations spécifiques pour aider leurs bureaux locaux à procéder à de tels diagnostics. De telles orientations sont nécessaires lorsque les bureaux disposent de capacités d'analyse limitées (ICAI, 2017[30]) (chapitre 9).

Graphique 1.4. **La répartition de l'aide programmable par pays n'est pas corrélée au PIB par habitant des pays bénéficiaires, ni aux niveaux de pauvreté**

Aide directe totale reçue par habitant par rapport au produit intérieur brut (PIB) par habitant, 2016



Note : L'aide directe totale reçue est la somme de l'aide-pays programmable (APP), de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire, mesurée par habitant en USD constants de 2016. Le PIB par habitant est mesuré en dollars internationaux de 2011. La taille des bulles représente le nombre estimé de personnes qui vivent en-deçà du seuil international de pauvreté, fixé à 1.90 USD par personne par jour. Graphique élaboré en collaboration avec Our World in Data. Graphiques dynamiques disponibles à l'adresse : *https://ourworldindata.org/grapher/aid-vs-gdp-per-capita*.

Sources : Our World in Data, sur la base de données fournies par l'OCDE et par les Perspectives de la population mondiale des Nations Unies (2018). Les données relatives à l'aide reçue sont fournies par l'OCDE. Les chiffres relatifs à l'aide pour la période comprise entre 2000 et 2016 se fondent sur les apports d'aide notifiés ; ceux de la période comprise entre 2017 et 2019 sont des projections à partir des plans prévisionnels de dépenses des donneurs au titre de l'APP.

L'intégration systématique du principe de ne laisser personne de côté est complexe et requiert d'importantes ressources. Elle nécessite par exemple une analyse des facteurs de vulnérabilité, des inégalités et des structures discriminatoires au début de chaque phase de planification. Par conséquent, dans l'ensemble, les membres du CAD préfèrent mener des actions ciblées et des programmes spécifiques. Ils n'ont cependant pas encore mis en place de systèmes de résultats dédiés qui permettraient de suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus au niveau des populations les plus défavorisées, ou l'impact

sur la pauvreté et la vulnérabilité (chapitre 9). Ils s'en remettent aux indicateurs existants qui mesurent les progrès au regard des objectifs globaux.

Rompre avec le statu quo : actualiser les cadres de coopération pour le développement

La coopération pour le développement doit de plus en plus s'attaquer à des défis mondiaux communs qui ont une incidence sur tous les pays, ce qui crée un impératif de bénéfice mutuel et une justification à la poursuite de cette coopération. Si le développement relève du ressort et de la responsabilité de chaque pays, la coopération pour le développement, lorsqu'elle est correctement déployée, est un moteur puissant pour atteindre les ODD au bénéfice de tous, car elle instaure des règles du jeu équitables et apporte des avantages tangibles à ceux qui sont laissés pour compte.

La légitimité de la coopération pour le développement et de l'APD en tant que mesure de cette dernière faisant consensus à l'échelle internationale repose sur leur capacité à s'adapter pour 2030. L'engagement de ne laisser personne de côté suppose donc de rompre avec les approches actuelles : les fournisseurs doivent déployer de nouveaux efforts délibérés, systématiques et coordonnés pour adapter leur logique, leur organisation, leurs pratiques de gestion et leurs incitations.

Dans son « Point de vue » (chapitre 9), Maria Flachsbarth, Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de la Coopération économique et du développement de l'Allemagne, indique clairement que son pays s'est engagé en faveur d'une nouvelle ère du développement, plus inclusive :

> *Nous contribuons [au] principe [de ne laisser personne de côté] en mettant l'accent sur les politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités spécifiquement ciblées sur les populations pauvres et vulnérables. Nous intégrons en outre systématiquement les droits humains dans nos activités de coopération pour le développement, et encourageons la bonne gouvernance, sous la forme par exemple de processus inclusifs de prise de décisions et de réformes juridiques contre les discriminations. Il nous reste toutefois encore à trouver des moyens plus efficaces d'atteindre en premier lieu les plus exclus, et nous nous efforçons en permanence d'adapter l'action publique menée à cette fin.*

Le présent rapport plaide en faveur d'un changement au niveau du vocabulaire et de la pratique de la coopération pour le développement et ce, à trois niveaux : le discours, la mise en œuvre et le financement. L'objectif fondamental du renouvellement des cadres doit être compatible avec l'élimination de la pauvreté multidimensionnelle extrême et avec la réduction des inégalités de revenu et de droits, mais aussi avec les nouvelles menaces qui pèsent sur le progrès, telles que le changement climatique, en s'attaquant directement à leurs causes profondes et à leurs déterminants. La théorie du changement pose que les principes clés de l'universalité, de l'équité et de la durabilité seront systématiquement pris en compte, et de manière transparente – et seront étayés par une base de données robuste testant les hypothèses relatives aux trajectoires possibles pour ne laisser personne de côté, ce qui facilitera la prise de décisions.

1. *Actualiser les discours pour que la coopération pour le développement ne laisse personne de côté*

Pour renouveler le cadre de la coopération pour le développement, il faut commencer par bâtir un argumentaire convaincant qui démontre les bénéfices mutuels de cette coopération, c'est-à-dire qui démontre comment l'accent mis sur les plus démunis bénéficie à la fois aux populations/pays laissés de côté et aux populations des pays qui fournissent cette coopération, et renforce dans le même temps d'autres objectifs stratégiques, tels que la prospérité partagée, la paix et la sécurité. Cet argumentaire devrait clairement indiquer que les objectifs du Programme 2030 ne seront pas

concrétisés si les pays qui sont le plus loin d'atteindre l'ensemble des ODD ne parviennent pas à rattraper leur retard.

Un discours actualisé est l'occasion de :

- **Refaire prendre conscience aux citoyens de l'importance de la coopération pour le développement et de rallier leur soutien** dans un monde interdépendant éclairé par la vision de l'engagement de ne laisser personne de côté. Les fournisseurs devraient renouer le dialogue avec les citoyens et les contribuables de leur pays concernant la vision, les principes et l'influence de la coopération pour le développement dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités afin d'améliorer le bien-être dans les pays en développement et dans les pays donneurs. C'est à la faveur de ce type de discours que les citoyens apportent leur soutien à la coopération pour le développement et à l'APD.[18]
- **Mettre de nouveau en exergue la nécessité d'investir pour s'attaquer aux causes profondes et multidimensionnelles de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité, et favoriser la réalisation progressive des droits**, dans tous les contextes en développement et en particulier dans les pays où les besoins sont les plus grands. Faire valoir à nouveau, dans la sphère politique, l'avantage comparatif de la coopération pour le développement et du financement du développement pour aider les pays à réduire durablement les écarts qui existent aux niveaux national et international et à progresser au bénéfice de tous en ce qui concerne les défis les plus difficiles en matière de développement.
- **Établir des liens plus serrés et plus explicites entre le discours et la palette des politiques menées par les membres du CAD** ayant des effets potentiels positifs ou négatifs sur les pays en développement et les biens publics mondiaux, ce qui nécessite d'améliorer la cohérence des politiques au service du développement et d'investir dans des programmes plus intégrés qui renforcent la corrélation entre les politiques et les programmes de portée mondiale, nationale et infranationale.

2. Une approche de la coopération pour le développement qui s'applique délibérément et systématiquement à l'ensemble du portefeuille pour ne laisser personne de côté

Afin d'atteindre les ODD au bénéfice de tous, les principes et objectifs d'inclusivité, d'accès universel et d'égalité des chances devraient être pleinement intégrés dans l'ensemble du portefeuille des politiques, des programmes et des activités de coopération pour le développement. Les personnes qui sont les plus défavorisées devraient être systématiquement recensées et un suivi des progrès accomplis au niveau de ces populations devrait être assuré. La mise en œuvre de ces principes exigera des fournisseurs qu'ils améliorent la coordination, l'intégration et la cohérence de leurs interventions par rapport à la situation actuelle.

L'intégration du principe de ne laisser personne de côté dans l'ensemble du portefeuille est l'occasion de mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Accepter la complexité, y compris celle des rapports de force et de la politique**, et y répondre en adoptant des approches multidimensionnelles et transparentes[19] en matière d'action publique et de programmation qui intègrent des stratégies visant à lutter contre les obstacles, même les plus difficiles et les plus délicats, et à gérer les arbitrages au bénéfice des plus pauvres et des personnes les plus vulnérables. Il ressort de nombreuses études que les pouvoirs publics ont du mal à engager des réformes qui pourraient s'attaquer aux inégalités de patrimoine (ex. : réformes foncières, de l'éducation et de la santé), améliorer les revenus des pauvres (ex. : politiques salariales) ou renforcer le rôle redistributif de l'État (ex. : politiques fiscales et politiques de protection sociale) car ces réformes auraient pour effet de diminuer les gains nets revenant à un petit groupe d'intérêts (Banque mondiale, 2017[32]) (Khemani, 2017[33]) ;
- **Investir dans des normes et systèmes de données de qualité, afin de produire et d'utiliser les bonnes données** relatives aux personnes et aux lieux, de manière à appréhender les besoins, les déficits et les progrès accomplis dans la réduction des disparités. L'engagement en faveur de l'intégration du principe de ne laisser personne de côté devrait se traduire par un renforcement des capacités

nationales de désagrégation des données et par une nouvelle manière de concevoir les compétences et les capacités dont les systèmes statistiques ont besoin pour concrétiser les possibilités offertes par les données, dialoguer avec divers partenaires, gérer les arbitrages en matière de coût, de couverture et de confidentialité des données et respecter les normes de qualité.

- **Aligner sur l'objectif visé les systèmes, les processus et les obligations en matière de gestion, aujourd'hui et pour l'avenir.** Les approches qui s'appliquent à l'ensemble du portefeuille peuvent aider les ministères des Affaires étrangères et du Développement et les organismes connexes à recalibrer les risques, les résultats et l'innovation afin de se concentrer sur l'objectif de ne laisser personne de côté. Un tel alignement s'impose lorsque les stratégies d'évaluation et de gestion des risques font davantage cas des risques pour la réputation et des risques fiduciaires que de l'obtention de résultats durables dans le domaine du développement. Un tel alignement s'impose également lorsque les obligations en matière de gestion incitent les responsables des programmes à décaisser des fonds et à rechercher la rentabilité, au risque d'orienter l'investissement vers des gains plus faciles et des résultats plus rapides – aux dépens des contextes les plus difficiles et des défis les plus compliqués en matière de développement. Dans la même veine, la possibilité qu'offre l'innovation de réduire les disparités en termes de chances et d'accès doit être bien mieux intégrée au stade conceptuel des activités de coopération pour le développement.
- **Actualiser les stratégies de partenariat** pour créer des environnements favorables et adopter des approches participatives vis-à-vis des agents du changement, notamment la société civile, les organisations de femmes et les entreprises locales, qui font entendre la voix des personnes exclues et vulnérables et leur donnent des moyens d'action. Intégrer les principes qui sous-tendent l'engagement de ne laisser personne de côté dans toutes les politiques ayant une incidence sur les pays en développement et les partenariats bilatéraux avec ces pays, y compris les politiques d'assistance technique, d'échanges dans une optique de développement et d'investissement, ainsi que les politiques fiscales et migratoires ; appuyer les processus d'aide internationaux qui minimisent les coûts et maximisent les avantages du système multilatéral.

3. Une APD plus « intelligente » et plus importante pour atteindre les ODD au bénéfice de tous

La communauté internationale doit à la fois porter le financement à plus grande échelle afin d'atteindre les ODD et mieux cibler ses apports de manière à atteindre les pays, les secteurs et les populations dont les besoins sont les plus grands. Chaque type de donneur à l'appui du développement peut améliorer ses méthodes de travail de manière à progresser à plus grands pas sur la voie de la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté (chapitre 10).

Il faut un financement du développement plus important et plus « intelligent » qui vise plus particulièrement à :

- **Soutenir les capacités des pays à mobiliser les recettes intérieures au service du développement durable**, notamment par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba relatif au financement du développement (ONU, 2015[8]) et à l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, afin de tenir l'engagement d'apporter 447 millions USD au cours des quatre prochaines années pour financer le développement durable (Initiative fiscale d'Addis-Abeba en faveur du développement durable, 2015[34]) (OCDE, 2018[28]) ;
- **Honorer les engagements internationaux en matière d'APD**, collectivement et individuellement, notamment en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays où les besoins sont les plus grands, ce qui renforcera la crédibilité de l'APD en tant qu'instrument essentiel permettant de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités et les facteurs de vulnérabilité.
- **Mieux cibler l'APD** en tant que ressource spécialement destinée à l'investissement en faveur d'un développement et d'une croissance inclusifs et durables. Préserver sa vocation par un recours à des modèles d'affectation des ressources et de prise de décision qui intègrent l'engagement de ne

laisser personne de côté, suivre les dépenses au regard des priorités et des besoins et renforcer la redevabilité au titre de la répartition des apports d'APD consacrés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

- **Accroître l'efficacité** en fournissant des apports d'APD pluriannuels, de long terme et prévisibles à destination de programmes de développement pris en main par les pays et les régions en développement où les besoins et les risques sont les plus grands, et en renouvelant les engagements et les approches afin d'être en mesure de mettre en œuvre les principes d'efficacité de la coopération pour le développement (GPEDC, 2011[35]) ;
- **Encourager l'accroissement de l'investissement privé en faveur d'un développement inclusif, équitable et durable dans les pays en développement**, par exemple en appuyant la mise en œuvre des Principes du CAD de l'OCDE relatifs au financement mixte et l'évaluation de leur application (OCDE, 2018[28]) ; voir également le chapitre 7.

Notes

1. Christelle Comair a apporté une aide aux recherches.
2. Voir (Pinker, 2018[37]) pour un panorama historique des progrès accomplis dans le monde.
3. L'édition 2018 du rapport sur la pauvreté et la prospérité partagée de la Banque mondiale, intitulé « *Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing together the Poverty Puzzle* », indique que la lutte contre l'extrême pauvreté est loin d'être terminée et même, à certains égards, de plus en plus difficile. Même alors que la plupart des pays parviennent à éliminer l'extrême pauvreté, la pauvreté s'enracine et devient plus difficile à supprimer dans certaines régions, en particulier dans les pays en proie à des conflits violents et où les institutions sont très fragiles. Les ménages pauvres sont en majorité établis dans les zones rurales, ont un nombre d'enfants élevé et sont peu ou pas du tout instruits (Banque mondiale, 2018[2]).
4. Voir le chapitre 3 pour une analyse complète des facteurs et des risques liés à l'accroissement des inégalités, une menace indéniable au développement durable qui touche les pays à un rythme et à des niveaux différents. Voir également (Milanovic, 2012[38]) (Bourguignon, 2015[41]) (Klasen et al., 2016[39]).
5. Voir le Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD tenue en octobre 2017 : « Nous apprécions les efforts continus déployés par les membres pour concevoir et appliquer des mesures visant à inverser la tendance à la baisse de l'APD en direction des pays qui en ont le plus besoin, à savoir les pays les moins avancés, les pays à faible revenu, les petits États insulaires en développement, les pays en développement privés de littoral et les pays en situations de fragilité et de conflit ».
6. Pour des exemples de la manière dont les organisations locales et les personnes peuvent favoriser le changement, voir (Robinson, 2018[36]).
7. Voir les études de cas relatives à la Suisse sur ce que signifie l'engagement de ne laisser personne de côté pour la coopération suisse pour le développement, à la Suède sur le cadre d'analyse de la pauvreté multidimensionnelle de l'Asdi et au Royaume-Uni sur la prise en compte des besoins des femmes et des filles dans la crise des Rohingya. La publication *Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté* est disponible sur *https://doi.org/10.1787/9789264309333-en*.
8. Les ODD mettent particulièrement en relief la coopération internationale et l'APD (même si celle-ci est souvent réduite au simple terme d'« aide ») pour contribuer à la réalisation de tout un éventail d'objectifs, cibles et indicateurs définis dans le cadre. Voir un échantillon des responsabilités en matière d'aide au chapitre 10.
9. Voir le mandat révisé du CAD dans le Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD tenue en octobre 2017 : « L'objectif général du CAD est de promouvoir des politiques, de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment à une croissance économique soutenue, inclusive et durable, à l'éradication de la pauvreté, à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide. » (OCDE, 2017[26]).
10. Voir (OCDE, 2018[44]), « L'aide au développement reste stable et les apports aux pays les plus pauvres augmentent en 2017 », *www.oecd.org/fr/developpement/l-aide-au-developpement-reste-stable-et-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-augmentent-en-2017.htm*.
11. Une analyse actuellement effectuée par le FMI estime que les dépenses supplémentaires nécessaires pour atteindre certains ODD – éducation, santé, réseau routier, électricité et eau – dans 49 pays en développement à faible revenu se chiffreraient à environ 520 milliards USD en 2016 ou environ 300 milliards USD nets des recettes fiscales accrues (Gaspar, 2018[47]).

12. Historiquement, les grandes refontes du système d'APD ont coïncidé avec des périodes de contraction budgétaire et des contextes de développement en pleine mutation, d'où une perte de vue de la substance même de l'APD en tant qu'instrument concessionnel visant principalement le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement (Hynes et Scott, 2013[40]).

13. L'analyse de la fragmentation de l'aide et des orphelins de l'aide jusqu'en 2014 peut être consultée à l'adresse : *www.oecd.org/dac/aid-architecture/fragmentation-orphans.htm* (OCDE, 2014[47]).

14. Les pays les moins aidés au regard de leurs besoins sont définis par l'OCDE comme les pays qui, comparativement à d'autres, reçoivent le moins de fonds par rapport à leurs besoins. Le calcul se fait sur la base de modèles d'allocation de l'aide multiples : le modèle égalitaire, le modèle d'allocation en fonction des performances (PBA), le modèle du PNUD, et le modèle d'allocation de l'aide de Collier-Dollar (CD). Les pays définis comme les moins aidés par l'OCDE sont ceux qui apparaissent comme sous-financés en fonction de trois modèles ou plus d'allocation de l'aide. Les pays les moins aidés ont fait l'objet d'une évaluation annuelle entre 2006 et 2016. Les données sont accessibles et consultables à : *https://ourworldindata.org/grapher/top-underaided-countries*, dans des graphiques dynamiques établis sur la base de données communiquées par l'OCDE. Les chiffres de l'aide sont calculés sur la base de l'aide notifiée ; les chiffres pour 2017-2019 sont des projections établies sur la base des plans de dépenses prévisionnelles pour l'APP.

15. L'indicateur 4.1.1 de l'ODD 4 est un indicateur de niveau III qui n'est pas tout à fait finalisé ; aussi, les auteurs se sont tournés vers les données de l'UNESCO relatives aux enfants non scolarisés pour estimer les besoins dans l'enseignement primaire, en s'appuyant sur les moyennes de 2011-16, disponibles à l'adresse suivante : *http://data.uis.unesco.org/Index.aspx?DataSetCode=EDULIT_DS*. À savoir, par ordre décroissant en termes d'ampleur du phénomène, le Pakistan, l'Inde, l'Éthiopie, le Soudan, la République-Unie de Tanzanie, l'Indonésie, le Niger, le Kenya, le Soudan du Sud, le Mali, l'Angola, l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Brésil, l'Ouganda, la République arabe syrienne, le Mozambique, le Tchad, le Yémen, le Sénégal, le Ghana et la Thaïlande. Il est intéressant de noter que parmi ces pays figurent des pays à revenu intermédiaire où l'APD est susceptible d'être relativement modeste par rapport au budget global de l'éducation. Inversement, certains pays pour lesquels on ne dispose pas de données (le Nigéria et la République démocratique du Congo, par exemple) peuvent avoir un taux relativement élevé d'enfants non scolarisés.

16. La Nouvelle-Zélande s'achemine vers une approche en deux volets, consistant à élaborer un noyau dur de programmes spécifiquement ciblés sur l'égalité femmes-hommes et les droits de la personne, tout en élargissant l'intégration de manière à aboutir à une approche ambitieuse, reposant sur les capacités et les incitations (chapitre 9).

17. Voir l'étude de cas relative à la Suisse, qui contient sa note d'orientation sur ce que signifie le principe de ne laisser personne de côté pour la coopération suisse pour le développement. La publication *Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté* est disponible sur *https://doi.org/10.1787/9789264309333-en*.

18. Par exemple, d'après l'*Eurobaromètre spécial 476* (2018) sur les citoyens de l'UE et la coopération pour le développement, à peine plus de 8 personnes interrogées sur 10 (81 %) conviennent que la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement est dans l'intérêt de l'UE, tandis que 32 % se déclarent totalement d'accord avec cette affirmation et 76 % estiment que l'UE a l'obligation morale de lutter contre la pauvreté dans les pays en développement (Commission européenne, 2018[45]).

19. Les négociations sur les échanges et l'investissement international qui se déroulent entre gouvernements – et se caractérisent, dans l'ensemble, par une transparence et une responsabilité limitées, ainsi que par une contribution réduite des partenaires sociaux et des organisations de la société civile – suscitent de plus en plus l'inquiétude en raison du risque d'accaparement du processus par des groupes d'intérêts puissants et donc de résultats inéquitables (BIT, 2017[46]).

Références

Andrews, M., L. Pritchett et M. Woolcock (2017), *Building State Capability: Evidence, Analysis, Action*, Oxford University Press. [20]

Banga, R. (2013), *Measuring value in global value chains Regional Value Chains*, CNUCED. [14]

Banque mondiale (2018), *Communiqué de presse : « Le Groupe de la Banque mondiale dévoile ses nouveaux engagements en faveur de l'intégration du handicap », Sommet mondial sur le handicap, Royaume-Uni (communiqué de presse)*, Banque mondiale, Washington, D.C, *http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/07/24/world-bank-group-announces-new-commitments-on-disability-inclusion*. [7]

Banque mondiale (2018), *Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing Together the Poverty Puzzle*, *https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/30418/9781464813306.pdf?sequence=3&isAllowed=y*. [2]

Banque mondiale (2017), *World Development Report 2017: Governance and the Law*, Banque mondiale, Washington, Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO, *http://dx.doi.org/doi:10.1596/978-1-4648-0950-7*. [32]

BIT (2017), *Emploi et questions sociales dans le monde 2017 – Entreprises et emplois durables : des entreprises formelles et un travail décent*, *https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_627000.pdf*. [44]

Bourguignon, F. (2015), *The Globalization of Inequality*, Princeton University Press, Princeton. [41]

Commission européenne (2018), *Eurobaromètre spécial 476*, *http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/83836*. [43]

CPD (2018), *Summaries and Key Messages of Papers Produced by the CDP Sub-group on Leaving No One Behind*, Organisation des Nations Unies, *https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/CDP-2018-Summary-LNOB.pdf*. [25]

Cuaresma, J. et al. (2018), *Will the Sustainable Development Goals be fulfilled? Assessing present and future global poverty*, Palgrave Communications, *https://www.nature.com/articles/s41599-018-0083-y*. [4]

DAES (2018), *Rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2018*, ONU, New York, *https://dx.doi.org/10.18356/442d0f57-fr*. [1]

FAO (2018), *FAOSTAT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, *http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FS*. [5]

Gaspar, V. (2018), *Fiscal policy and development: Spending needs for achieving selected SDGs (methodological note)*, International Monetary Fund, Washington D.C. [45]

GPEDC (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, *http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf*. [35]

Groupe de la Banque mondiale (2016), *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality*, Groupe de la Banque mondiale, *https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25078/9781464809583.pdf*. [27]

Hynes, W. et S. Scott (2013), *The Evolution of Official Development Assistance*, OCDE, *https://doi.org/10.1787/5k3v1dv3f024-en*. [40]

ICAI (2017), *DFID's approach to supporting inclusive growth in Africa*, Independent Commission for Aid Impact, Londres, *http://icai.independent.gov.uk/report/inclusive-growth*. [30]

Initiative fiscale d'Addis-Abeba en faveur du développement durable (2015), *L'Addis Tax Initiative : Déclaration*, *https://www.addistaxinitiative.net/documents/Addis-Tax-Initiative_Declaration_FR.pdf*. [34]

Khemani, S. (2017), *La Politique Economique des Réformes*, Groupe de la Banque mondiale. [33]

Klasen, S. et M. Fleurbaey (2018), *Leaving no one behind: Some conceptual and empirical issues*, Organisation des Nations Unies, *https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/CDP_BP44_June_2018.pdf*. [23]

Klasen, S. et al. (2016), *Inequality – Worldwide Trends and Current Debates*, Georg-August-Universität, Göttingen, *https://ideas.repec.org/p/got/gotcrc/209.html*. [39]

Milanovic, B. (2012), « Global inequality recalculated and updated: the effect of new PPP estimates on global inequality and 2005 estimates », *The Journal of Economic Inequality*, vol. 10/1, pp. 1-18, *https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/1813-9450-5061*. [38]

Nordic Consulting Group (2012), *Mainstreaming Disability in the New Development Paradigm: Evaluation of Norwegian Support to Promote the Rights of Persons with Disabilities*, Norwegian Agency for Development Cooperation, Oslo. [22]

OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264308916-fr*. [18]

OCDE (2018), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2019: Time to Face the Challenge*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264307995-en*. [28]

OCDE (2018), *L'aide au développement reste stable et les apports aux pays les plus pauvres augmentent en 2017*, *http://www.oecd.org/fr/developpement/l-aide-au-developpement-reste-stable-et-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-augmentent-en-2017.htm*. [42]

OCDE (2018), *Leave no one behind: DAC member priorities and approaches*, Éditions OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/dac/DCR2018-Leave-No-one-Behind.PDF*. [24]

OCDE (2018), *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264288768-en*. [19]

OCDE (2017), *Communiqué de la réunion du CAD à haut niveau : 31 octobre 2017*, *https://www.oecd.org/fr/cad/CAD-2017-Communique.pdf*. [26]

OCDE (2014), *La fragmentation et les orphelins de l'aide*, OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/fr/cad/architecture/fragmentation-orphelins.htm*. [46]

OCDE (2007), *Vers une croissance pro-pauvres : Orientations à l'intention des donneurs*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264024809-fr*. [16]

OCDE (2001), *La réduction de la pauvreté*, Éditions OCDE, *https://doi.org/10.1787/9789264294776-fr*. [17]

OCDE/Banque mondiale (2016), *Climate and Disaster Resilience Financing in Small Island Developing States*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264266919-en*. [11]

OIM (2018), *Migration and Climate Change*, *http://www.iom.int/migration-and-climate-change-0* (consulté le 03 octobre 2018). [10]

ONU (2015), *Programme d'action d'Addis-Abeba*, *https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/FFD3-2015/document-final.pdf*. [8]

ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Nations Unies, New York, *http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F*. [15]

ONU-Femmes (2018), *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, ONU-Femmes, New York, *http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018*. [6]

Ortoleva, S. et H. Lewis (2012), *Forgotten sisters – a report on violence against women with disabilities: an overview of its nature, scope, causes and consequences*, Northeastern University Publishing, Boston, *https://repository.library.northeastern.edu/files/neu:332599/fulltext.pdf*. [9]

Pinker, S. (2018), *Enlightenment Now: The Case for Reason, Science, Humanism, and Progress*. [37]

PNUD (2018), *What does it mean to leave no one behind? A framework for implementation*, *http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Sustainable%20Development/Brochure_LNOB_web.pdf*. [21]

Robinson, M. (2018), *Climate Justice: Hope, Resilience, and the Fight for a Sustainable Future*, Bloomsbury Publishing. [36]

Rogerson, A. et H. Kharas (2017), *Global development trends and challenges*, Overseas Development Institute, *https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11873.pdf*. [29]

Sarwar, M. et S. Nicolai (2018), *What do analyses of Voluntary National Reviews for Sustainable Development Goals tell us about 'leave no one behind'?*, Overseas Development Institute, Londres, *http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12270.pdf*. [31]

The Social Progress Imperative (2018), *2018 Social Progress Index*, *https://www.socialprogress.org/*. [3]

UNISDR et CRED (2016), *Poverty and Death: Disaster Mortality 1996-2015*, Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, Bruxelles, et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *https://www.unisdr.org/files/50589_creddisastermortalityallfinalpdf.pdf*. [12]

World Inequality Lab (2018), *World Inequality Report*, Creative Commons Licence, 4.0 - CC BY-NC-SA 4.0, World Inequality Lab, *http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-full-report-english.pdf*. [13]

PARTIE I

Le contexte

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE I

Chapitre 2

Pourquoi il est impératif de ne laisser personne de côté

par
Elizabeth Stuart, Overseas Development Institute

Ce chapitre examine l'origine de l'engagement de ne laisser personne de côté et les considérations impérieuses qui l'ont motivé, la résonance qu'il trouve dans les vastes préoccupations d'ordre social et politique qui se hissent actuellement aux premiers rangs des priorités de la communauté internationale, ainsi que les raisons qui lui confèrent tant d'importance pour les efforts de coopération pour le développement d'aujourd'hui et de demain. Il souligne ainsi que cet engagement est conçu comme une condition déterminante de la réalisation des Objectifs de développement durable, comme un programme de lutte contre les discriminations et comme une exhortation à rendre des comptes au sujet de la portée limitée des progrès du développement dans le passé. Il expose certaines des critiques notables dont cet engagement fait l'objet et les défis qui y sont associés, mais montre aussi qu'il est possible de le respecter.

Ce chapitre présente en outre un texte de Gabriela Ramos, Directrice du Cabinet du Secrétaire général de l'OCDE et Sherpa pour le G20, qui explique pourquoi, de son point de vue, il est aujourd'hui impératif d'agir pour rendre la croissance plus inclusive.

Pourquoi il est impératif de ne laisser personne de côté

PRINCIPAUX MESSAGES

Ne laisser personne de côté est une condition sine qua non pour la réalisation du Programme 2030. En peu de mots, si les plus pauvres et les plus marginalisés ne voient pas leur vie s'améliorer considérablement d'ici 2030, c'est la concrétisation de l'ensemble des Objectifs de développement durable qui sera compromise.

L'engagement de ne laisser personne de côté représente un triple impératif : éliminer la pauvreté absolue sous toutes ses formes, mettre fin aux discriminations qui sont à l'origine des inégalités dont souffrent les populations défavorisées et aider d'abord les plus démunis.

Aider d'abord les plus démunis signifie accomplir en priorité et de façon accélérée des progrès en faveur des plus pauvres et des plus défavorisés, pour l'ensemble des ODD et des politiques publiques.

Ne laisser personne de côté constitue un objectif ambitieux. Pour l'atteindre, il faut la volonté politique de mettre fin aux discriminations institutionnalisées, d'effectuer les arbitrages en faveur des plus mal lotis dans les régions les plus difficiles à atteindre, et de leur affecter les ressources nécessaires. Ces efforts exigent l'adhésion et la participation de l'opinion publique, surtout si les classes moyennes viennent tout juste de sortir de la pauvreté et demeurent vulnérables.

Dans son autobiographie intitulée *Un long chemin vers la liberté* (1995[1]), Nelson Mandela a écrit : « On ne devrait pas juger une nation sur la façon dont elle traite ses citoyens les plus riches mais sur son attitude vis-à-vis de ses citoyens les plus pauvres ». Ne laisser personne de côté constitue le défi moral de notre époque. De plus, étant donné que, dans tous les pays du monde, le caractère profondément inégalitaire de la société a directement engendré son morcellement, ce qui aurait pu demeurer un simple axiome est devenu un impératif politique urgent.

Les années qui ont suivi la publication de l'autobiographie de Nelson Mandela ont été marquées par une formidable régression des situations de dénuement extrême. Mais cette avancée a été inégalement partagée et un nombre appréciable de personnes – appartenant souvent à des populations ayant des caractéristiques spécifiques, comme les jeunes, les personnes âgées et les femmes – en ont moins tiré profit. La consommation moyenne a nettement augmenté depuis 1980, mais le seuil minimum de consommation[1] observé dans la strate la plus pauvre de la société – à peu près 1.00 USD à parité de pouvoir d'achat de 2011 – ne s'est que légèrement modifié (Ravaillon, 2018[2]). De plus, lors d'une analyse portant sur l'évolution de l'état de santé de la population de 64 pays entre 1990 et 2011, des chercheurs de la Banque mondiale ont constaté que, dans un quart environ de ces pays, un recul s'était produit en termes absolus pour les quatre déciles les plus pauvres (Wagstaff, Bredenkamp et Buisman, 2014[3]). Si la vie s'est améliorée pour beaucoup, elle s'est dégradée pour des millions d'autres.

Concentrer les efforts sur les personnes qui se situent ainsi au bas de l'échelle sociale, ainsi que sur l'élimination des écarts qui existent entre les « citoyens les plus riches » et les « citoyens les plus pauvres », constitue le chantier inachevé des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Adoptés en 2000 en vue d'être atteints à l'horizon 2015, les OMD avaient le même angle mort que l'ensemble des politiques de l'époque et d'aujourd'hui : les inégalités (hormis la cible de l'OMD 3 concernant l'équité entre filles et garçons dans l'accès à l'enseignement primaire et secondaire) et leur relation avec la réduction de la pauvreté. Dans leur ouvrage novateur intitulé *Thinking About Inequality*, Amiel et Cowell (1998[4]) soulignent que les économistes universitaires ont bel et bien réfléchi sur les inégalités, mais sans se demander qui était la population de référence, c'est-à-dire sans répondre à la question : l'égalité par rapport à qui ? Il est néanmoins clair que les inégalités n'étaient pas alors un concept très en vogue chez les responsables de l'élaboration des politiques. Les OMD ont été un produit de leur époque en ce qu'ils étaient axés sur la mesure des progrès en termes absolus, mais ne permettaient pas de déterminer qui voyait sa vie s'améliorer grâce à ces progrès, dimension dont, pour être juste, ces décideurs ne pouvaient suivre l'évolution faute de données suffisantes et qu'ils ne tentaient même pas de mesurer. Ces objectifs étaient seulement censés constituer des outils de mesure des progrès réalisés au niveau mondial, d'où leur représentation par des données grossièrement agrégées.

Or, une situation dans laquelle des millions de personnes sont structurellement exclues du progrès est moralement intenable : il n'est pas acceptable que le développement soit axé sur les résultats relativement faciles à obtenir, au détriment des personnes qui connaissent le dénuement le plus grand.

Dès 2012, Jan Vandemoortele, qui a été l'un des architectes des OMD mais en est rapidement devenu l'un des critiques les plus virulents, écrivait :

> *La réalisation des ODD exige des transformations profondes dans toute société qui cherche à dépasser les solutions purement techniques pour faire une place plus grande aux plus défavorisés et aux plus vulnérables, comme les femmes illettrées, les enfants des castes inférieures, les mères seules, les habitants des bidonvilles, les paysans pratiquant une agriculture de subsistance, les chômeurs, les personnes handicapées, les ménages du bas de l'échelle ou les minorités ethniques. Ces transformations ne pourront jamais être réalisées au moyen de recettes toutes faites, qui sont d'ailleurs souvent à l'origine des discriminations que subissent ces personnes (Vandemoortele, 2012[5]).*

Ce point de vue a été exprimé dans les analyses effectuées par la société civile, notamment celles de Save the Children, qui s'est tout particulièrement intéressée aux catégories laissées de côté (Espey et al., 2012[6]) et a contribué à populariser cette expression. Né d'une grave lacune des OMD, le principe de ne laisser personne de côté est venu se placer au cœur des transformations que recouvrent ceux qui leur ont succédé, les Objectifs de développement durable (ODD).

Déterminer ce que recouvre le principe de ne laisser personne de côté dans le Programme 2030

Si la plupart d'entre nous comprennent d'emblée ce que signifie ne laisser personne de côté (ce dont il faut se féliciter), il y a lieu néanmoins d'expliquer en détail ce que recouvre exactement ce concept et d'examiner soigneusement les conséquences qui en découlent.

L'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) (ONU, 2015[7]) n'est rien de moins que d'offrir un projet qui garantisse le meilleur avenir possible pour l'humanité ; lorsque la barre est placée (à juste titre) aussi haut, il est d'autant plus impératif de diriger en priorité les efforts là où ils sont le plus nécessaires. Dès lors, l'importance intrinsèque du principe de ne laisser personne de côté dans la réalisation des ODD apparaît on ne peut plus clairement.

L'engagement de ne laisser personne de côté constitue aussi la clé de voûte du Programme 2030 car, s'il n'est pas honoré, c'est la réalisation de tout l'ensemble des objectifs mondiaux eux-mêmes et de la vision d'un avenir commun dont ils sont porteurs qui sera compromise. Plusieurs de ces objectifs consistent à viser le niveau « zéro », à savoir éradiquer l'extrême pauvreté, éliminer la faim et permettre « à tous et à tout âge » de vivre en bonne santé. Si certaines cibles ont un caractère moins absolu (par exemple, celle qui concerne les décès en bas âge est de ramener la mortalité des enfants de moins de cinq ans à « 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus », et non de rechercher purement et simplement l'absence de décès), bon nombre des objectifs ont été conçus de manière à faire du principe de ne laisser personne de côté un axe central du programme d'action. Si cet engagement n'est pas concrétisé, bon nombre des objectifs ne pourront tout bonnement pas être atteints, et l'esprit qui a présidé à leur élaboration sera assurément perdu.

L'engagement de ne laisser personne de côté revêt donc aussi de ce point de vue une importance déterminante : de lui dépend la réussite du Programme 2030 tout entier. Par conséquent, les avancées accomplies dans sa concrétisation constitueront un précieux indicateur des progrès au regard des ODD, tant dans les pays en développement et les pays émergents que dans les pays membres de l'OCDE en général. En peu de mots, si les plus mal lotis ne voient pas leur vie s'améliorer de manière spectaculaire, la mission n'aura pas été accomplie.

Une lecture attentive du Programme 2030 permet de constater que de l'appel à ne laisser personne de côté découlent trois conséquences étroitement liées mais néanmoins distinctes.

La première conséquence est la nécessité d'éliminer la pauvreté absolue – sous toutes ses formes – et de faire en sorte que ceux qui ont été laissés de côté (en termes relatifs ou absolus) puissent rattraper ceux qui ont vu leur situation s'améliorer davantage. Si le fait d'être laissé de côté est généralement associé à la marginalisation, cette question est loin d'être marginale : dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, la majeure partie de la population vit dans l'extrême pauvreté (Stuart et al, 2015[8]).

Deuxième conséquence : il faut mettre fin aux discriminations catégorielles qui sont à l'origine des inégalités dont souffrent tant de populations défavorisées et marginalisées. Le Programme 2030 dresse une liste instructive de ces dernières : « … tous les enfants, [l]es jeunes, [l]es personnes handicapées (dont plus de 80 pour cent vivent dans la pauvreté), [l]es personnes vivant avec le VIH/sida, [l]es personnes âgées, [l]es autochtones, [l]es réfugiés, [l]es déplacés et [l]es migrants » (ONU, 2015[7]). Cette manière d'appréhender les inégalités catégorielles – également dénommées inégalités horizontales – appelle aussi l'attention sur la dimension de l'intersectionnalité, qui désigne le fait, pour certaines personnes, d'être désavantagées sur plusieurs plans ou de subir de multiples discriminations en rapport avec leur identité. Par exemple, en Éthiopie, les filles somalies habitant en milieu rural n'ont que 15 %

de chances d'achever leur scolarité, contre 77 % pour les filles appartenant à d'autres ethnies et vivant dans des zones urbaines (Lenhardt et Samman, 2015[9]).

Troisième conséquence, et c'est peut-être là que réside le cœur de l'engagement de ne laisser personne de côté, le Programme 2030 affirme que « les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider » (ONU, 2015[7]). Ne laisser personne de côté y signifie donc mener en priorité et de façon accélérée des actions de toutes sortes en direction des plus pauvres et des plus défavorisés. Cette définition revêt une grande portée pour les efforts des gouvernements de tous les pays, depuis l'affectation des ressources jusqu'à la planification, et depuis l'établissement des coûts jusqu'à la mesure et l'évaluation (Stuart et Samman, 2017[10]).

Ne laisser personne de côté constitue donc un projet de lutte contre la pauvreté, ainsi que contre les discriminations, qui souligne de surcroît implicitement qu'il est naïf de croire que le progrès va « ruisseler » jusqu'au bas de l'échelle socioéconomique. Car il exige au contraire des efforts délibérés et volontaristes garantissant que les populations oubliées du progrès seront désormais non seulement prises en compte dans l'action menée, mais encore placées au premier plan. Il inscrit cette démarche à plusieurs niveaux, comme l'ont expliqué Klasens et Fleurbaey (2018[11]) : le Programme 2030 nous oblige à nous demander quels sont les pays laissés de côté, quelles sont, dans un même pays, les catégories laissées de côté et qui, au sein d'une même catégorie, est le plus laissé de côté, ce qui revient à descendre jusqu'à l'échelon de l'individu.

Pourquoi le principe de ne laisser personne de côté est-il si important aujourd'hui?

À bien des égards, le principe de ne laisser personne de côté s'inscrit naturellement dans le cadre des ODD, dont la vocation est universelle et qui – à la différence des OMD, orientés vers le seul progrès social – embrassent l'ensemble des sphères de l'action économique, sociale et environnementale. Car il nécessite lui aussi, par nature, des actions intégrées. Les plus pauvres et les plus marginalisés doivent pouvoir accéder plus aisément aux services, par exemple, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale (sphère sociale) ; ils ont besoin d'emplois de meilleure qualité et mieux rémunérés afin d'accroître leur productivité et leur revenu (sphère économique), et ils doivent pouvoir vivre en étant libérés du poids de la détérioration de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes liées au climat (sphère environnementale).

Cependant, il est tout à fait possible que, si une place aussi importante a été faite à cette formule dans le Programme 2030, et ce sans que les États membres en aient beaucoup débattu, c'est parce son caractère véritablement radical – la priorité absolue qui lui est expressément donnée à travers l'affirmation « les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider », ainsi que les conséquences qui en découlent pour la mise en œuvre des politiques et l'affectation des ressources – n'a pas été apprécié à sa pleine mesure.

Mais il se peut aussi qu'elle se soit imposée dans le contexte du Programme 2030 parce qu'elle entre en résonance avec d'autres préoccupations d'ordre social et politique. Dans ce contexte, il est impératif d'agir pour rendre la croissance plus inclusive, comme le souligne Gabriela Ramos (voir son « Point de vue »). Ce n'est nullement un hasard si cette formule a cristallisé l'attention à un moment où la mondialisation et les politiques d'austérité subissaient des attaques, au lendemain de la crise économique et financière mondiale qui a éclaté en 2008, et alors que se produisait une prise de conscience croissante des effets pernicieux des inégalités, exprimée aussi bien dans les études publiées (comme celle de Wilkinson et Pickett parue sous le titre *The Spirit Level*, (2009[12]) ou de Piketty, intitulée *Le capital au XXIe siècle*, (2013[13])) que dans le discours ambiant (du Pape jusqu'aux chauffeurs de taxis du monde entier, en passant par la Directrice générale du Fonds monétaire international). C'est cette décennie qui a produit le mouvement #MeToo, a vu se multiplier des ouvrages à succès comme celui de Reni Eddo-Lodge intitulé *Why I'm No Longer Talking to White People About Race* (2017[14]) et a conduit des commentateurs aux États-Unis et en Europe à conclure que le mécontentement vis-à-vis des responsables politiques et les mouvements populistes avait pour moteur le sentiment que la mobilité sociale était désormais inaccessible à la majorité de la population.

Point de vue: Il est impératif de rendre la croissance plus inclusive - Une perspective de l'OCDE

Gabriela Ramos,

Directrice du Cabinet du Secrétaire général de l'OCDE et Sherpa pour le G20

Nous vivons des temps difficiles.

Depuis des décennies, la mondialisation sert de moteur au développement en permettant la diffusion des idées et des technologies dans le monde entier, en facilitant la croissance économique et les gains de productivité et en faisant sortir des millions de personnes de la pauvreté. Cependant, que ce soit dans les pays riches ou dans les pays pauvres, le développement n'est pas toujours synonyme d'amélioration du bien-être général car, dans bon nombre d'entre eux, les bienfaits apportés par la mondialisation sont accaparés par une élite de plus en plus restreinte.

Les revenus les plus élevés continuent d'augmenter : les 10 % les plus riches captent aujourd'hui environ 10 fois les revenus des 10 % les plus pauvres en moyenne dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, contre 7 fois ce revenu il y a 25 ans. Dans mon propre pays, le Mexique, les premiers obtiennent environ 20 fois plus. Les bénéfices des sociétés, qui atteignent des niveaux historiques dans nombre de pays, sont ainsi passés de 7.6 % du PIB mondial en 1980 à 9.8 % en 2013. Et la rémunération des actionnaires a enregistré un nouveau record cette année, puisque le montant des dividendes distribués au niveau mondial s'est approché de la barre des 500 milliards USD. Cette concentration au sommet ne touche pas uniquement les revenus : elle concerne aussi les chances et le devenir.

En effet, parallèlement, les salaires et le niveau de vie médians stagnent dans un trop grand nombre de pays et des fractions importantes de la population se trouvent dans l'impossibilité de contribuer pleinement à la prospérité économique ou d'en tirer profit. Notre système économique continue d'exercer des effets dévastateurs sur l'environnement et le coût de cette destruction retombe principalement sur les plus pauvres et les plus vulnérables, sans parler de la faune et de la flore qui vivent avec nous sur cette planète. L'impact systémique de ces phénomènes ne saurait être sous-estimé, et la crise migratoire actuelle vient nous le rappeler.

Cette évolution a bien entamé la confiance, ciment de nos sociétés. La confiance entre les différentes catégories de la population et entre les pays, la confiance en certains secteurs d'activité et la confiance dans les institutions sont tombées à des niveaux sans précédent, à tel point que la confiance du public dans les gouvernements au sein de la zone OCDE était de seulement 42 % en 2016. Cette érosion de la confiance trouve son expression dans la montée du populisme et le retour du protectionnisme dans beaucoup de pays, et dans un sentiment général de mécontentement vis-à-vis du processus de mondialisation lui-même.

Cette situation est à l'évidence insoutenable, dans tous les sens du terme.

Si nous voulons vraiment y remédier et parvenir à atteindre les ODD, nous devons reconsidérer la façon dont nous mesurons les résultats économiques et élargir la définition du produit intérieur brut (PIB) de façon à y incorporer un ensemble de dimensions qui ont de l'importance pour nos concitoyens. Bien-être, inclusion et durabilité constituent les maîtres mots de cette entreprise. Les pays vont désormais devoir à la fois mettre en œuvre des politiques propices à une croissance inclusive à l'échelon national et coopérer au niveau international de façon à « ne laisser personne de côté ». Le Cadre d'action pour les politiques de croissance inclusive récemment publié par l'OCDE offre aux pays des pistes de réflexion sur la manière de procéder pour ce faire. Son but est d'aider les pouvoirs publics à préserver et à mieux distribuer les bienfaits de la croissance en créant une dynamique autour de trois grands axes :

- Offrir des chances égales à tous en investissant dans des services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants de qualité, ainsi que dans la formation tout au long de la vie, favoriser le rattrapage régional et améliorer le bien-être et le capital social des populations locales.
- Assurer l'avènement de marchés solides et ouverts qui préparent les individus et les entreprises au travail de demain en favorisant l'inclusivité des marchés du travail, en modernisant les systèmes de protection sociale et en stimulant la croissance de la productivité et le dynamisme des entreprises.
- Rétablir la confiance dans les pouvoirs publics en intégrant le principe de l'inclusivité dans le processus d'élaboration des politiques et en utilisant les données et les technologies numériques pour concevoir des politiques centrées sur les citoyens.

Volet important du Cadre d'action, la problématique femmes-hommes doit occuper une place centrale dans les politiques nationales et les politiques de coopération pour le développement. Malgré les avancées récemment acquises, les femmes restent moins nombreuses que les hommes dans la population active : en moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 67 % des femmes étaient en activité en 2015, contre près de 80 % des hommes. Qui plus est, l'écart de salaire entre les sexes est resté obstinément inchangé ces dernières années, soit à 15 % en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Les gouvernements devraient mettre en œuvre les Recommandations de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes, appliquer des politiques favorables à la famille, instituer des congés parentaux égaux et partageables et prendre différentes mesures pour garantir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes (par exemple, adopter une législation sur la transparence des salaires). L'OCDE s'emploie à mieux orienter le dialogue mondial sur le sujet en soutenant l'objectif du G20 consistant à réduire de 25 % l'écart de taux d'activité entre femmes et hommes d'ici à 2025. En définitive, la promotion de l'émancipation économique des femmes constitue le levier le plus puissant dont nous disposions pour parvenir à instaurer un développement plus inclusif et plus durable.

Le projet que représente la croissance inclusive est trop vaste et trop ambitieux pour pouvoir être réalisé par les seuls pouvoirs publics, et ces derniers devront donc coopérer étroitement avec le secteur privé et la société civile à cette fin. À travers des initiatives nouvelles et innovantes comme celles que l'OCDE a prises avec la Plateforme pour l'engagement du secteur privé au service du développement durable et la Plateforme sur les entreprises au service de la croissance inclusive, nous pourrons faciliter l'établissement de partenariats entre tous ces acteurs. En travaillant ensemble, dans tous les pays et tous les secteurs, nous pourrons redonner confiance à la population et assurer l'avènement d'une ère nouvelle, celle de la croissance inclusive, au cœur de laquelle résidera le bien-être des citoyens et de la planète.

Critiques

Naturellement, comme tous les concepts importants, le principe de ne laisser personne de côté fait aussi l'objet de sérieuses critiques. Tout d'abord, il lui est reproché de faire abstraction des personnes qui se situent au sommet de la pyramide des richesses. Sans doute cela tient-il au fait qu'aborder les effets pernicieux de la richesse extrême est une entreprise politiquement toxique, même si l'on peut penser que le Programme 2030 aurait dû se saisir du sujet.

Autre critique, étroitement liée à celle qui précède : en raison du contexte très général dans lequel ils s'inscrivent, les ODD ne remettent pas fondamentalement en question l'idée évoquée plus haut d'un effet de « ruissellement » de la croissance. Autrement dit, ceux-ci ne font pas expressément état des réajustements élémentaires nécessaires pour atteindre durablement l'objectif de ne laisser personne de côté – comme celui de s'engager résolument à découpler la croissance du produit intérieur brut de l'augmentation de l'utilisation des ressources – encore qu'il y soit fait allusion (chapitre 3).

Par ailleurs, des militantes des droits des femmes déplorent d'avoir passé des années à tenter de convaincre que celles-ci n'étaient pas vulnérables, pour finalement les voir citées dans ce programme d'action parmi les catégories vulnérables et marginalisées (chapitre 3).

Enfin, lors des négociations relatives au Programme 2030, a notamment été exprimée la crainte que le principe de ne laisser personne de côté n'éclipse celui de ne laisser aucun pays de côté, qui touche à une question plus globale concernant la coopération pour le développement. Pour répondre au second, il faudrait procéder à une refonte totale de la répartition de l'aide publique au développement, mais aussi lutter contre les flux financiers illicites, les règles commerciales inéquitables et les autres formes de distribution régressive. Tous ces efforts sont absolument indispensables pour progresser au niveau mondial.

Défis

Une fois reconnue la légitimité du concept, il reste à relever le défi, qui est de taille. Sur le plan politico-économique, la question essentielle est de savoir que faire face aux gouvernements qui institutionnalisent la discrimination et la marginalisation pour servir leurs propres intérêts, comme lorsqu'ils cherchent à réduire au silence des groupes raciaux susceptibles d'apporter leur soutien à des partis d'opposition. Dans beaucoup de pays, il existe des dispositions légales ou constitutionnelles qui induisent une discrimination active contre certaines catégories de personnes, ou qui, dans d'autres cas, cautionnent de manière tacite des normes traditionnelles ayant pour effet de marginaliser les femmes ou les minorités sexuelles.

Il se peut aussi que ce soit l'ensemble des électeurs qui refusent de voir les pouvoirs publics donner la priorité aux plus mal lotis, surtout si ce choix signifie que des ressources vont leur être affectées au détriment des classes moyennes qui elles-mêmes peuvent être sorties seulement depuis peu d'une situation de vulnérabilité. Par conséquent, il se peut que l'exigence de voir respecter l'engagement de ne laisser personne de côté demeure ténue.

La question de la mesure et des données met également au jour des obstacles considérables. Si les données manquent déjà de façon générale, c'est précisément sur les populations marginalisées qu'elles sont le plus lacunaires, s'agissant en tout cas des données officielles. Par exemple, lors des enquêtes sur les ménages, il est délibérément omis de prendre en compte les sans-abri, les personnes vivant en institution et les populations mobiles, nomades ou pastorales, et ces enquêtes tendent dans les faits à induire une sous-représentation des personnes vivant dans des bidonvilles ou des lieux dangereux et les ménages fragiles ou éphémères (Carr-Hill, cité dans Stuart et al., (2015[8])). Pour des raisons diverses, il existe aussi des lacunes dans les données relatives aux personnes âgées, aux femmes, aux personnes handicapées et aux minorités ethniques. Les initiatives concernant les données se multiplient dans le contexte de la mise en œuvre des ODD et certaines de ces lacunes commencent à être comblées. Toutefois, il est souvent très difficile, voire impossible, à l'heure actuelle de comptabiliser ceux qui sont laissés de côté, et encore moins de déterminer si leur situation s'améliore (chapitre 5).

En outre, des donneurs ont dit craindre qu'il ne soit trop difficile, du point de vue de la programmation ou, en particulier, sur le plan financier, de parvenir jusqu'au dernier des derniers (chapitre 8).

Encadré 2.1. **Qui sont les laissés-pour-compte du changement climatique ?**

La dimension climatique de l'engagement de ne laisser personne de côté a été jusqu'à présent grandement méconnue par les commentateurs, peut-être parce que les spécialistes du développement et ceux du climat ne parlent toujours pas la même langue. Il s'agit d'une grave omission pour la raison évidente que, par rapport à d'autres formes de bouleversements, c'est sans doute le changement climatique qui aura l'impact le plus fort sur les plus pauvres car ces derniers sont généralement plus tributaires des services écosystémiques que les populations relativement mieux loties (dans tous les sens du terme) (GIEC, 2015[15]) ; (Banque mondiale, 2012[16]). De même, les catastrophes ont souvent pour effet d'accentuer les inégalités sociales et de renforcer la dynamique existante du pouvoir, restreignant la possibilité d'échapper à la pauvreté et exposant les pauvres et les plus marginalisés à un risque encore plus grand d'être laissés de côté (Diwakar et al., à paraître[17]) (Lovell et Le Masson, 2014[18]). L'objectif de ne laisser personne de côté doit aussi être appréhendé au sens de ne pas laisser les futures générations de côté ; il s'agit donc d'un concept dynamique.

Ne laisser personne de côté, c'est possible

Si les critiques et les défis exposés plus haut mettent en lumière la complexité de la tâche à accomplir, ils ne sauraient justifier que les pouvoirs publics ou la communauté des donneurs renoncent à s'y atteler.

Il s'agit indéniablement de questions politico-économiques très délicates. Les normes vont devoir profondément changer pour faire évoluer des comportements et des points de vue très ancrés. Mais la portée mondiale que revêtent par nature les ODD peut être particulièrement utile à cet égard. En raison de la surveillance et de la pression auxquelles les ODD donnent lieu de la part de la communauté internationale, on peut espérer qu'il sera plus difficile pour les gouvernements de méconnaître les besoins de fractions importantes de la population de leur pays. Les donneurs peuvent y contribuer en renforçant les capacités de la société civile et en apportant un soutien aux échelons décentralisés de l'administration (chapitre 6).

Quant à la question de la faisabilité, la réponse est « oui, c'est possible ». Certains pays déploient déjà des efforts pour ne laisser personne de côté et obtiennent rapidement des résultats. Par exemple, en 2005, l'Éthiopie a instauré un programme de filets de sécurité productifs. En 2009, ce dernier était déjà devenu le dispositif de cette nature le plus important d'Afrique subsaharienne, puisqu'il touchait 7.5 millions de personnes extrêmement pauvres (Stuart et al, 2015[8]). Financé par divers partenaires au développement, ce programme est bien ciblé car il assure l'affectation de 80 % des transferts aux pauvres, et il est porté à son crédit d'avoir fait sortir 1.4 million de personnes de l'extrême pauvreté et permis à l'Éthiopie d'éviter la famine lors de la terrible sécheresse qui a sévi en 2010/11. Des dispositions ont été prises pour en doubler la portée de façon à faire passer à 10 millions le nombre de bénéficiaires à l'horizon 2020, ainsi que pour extraire près de la moitié d'entre eux de l'extrême pauvreté (Manuel et al., 2018[19]).[2]

En 2007, le gouvernement de l'Érythrée a mis en place, en liaison avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un programme destiné à assurer la scolarisation au niveau primaire des enfants de bergers nomades, souvent exclus de l'enseignement formel en raison des migrations saisonnières. En l'espace de 2 ans, plus de 5 000 enfants âgés de 9 à 14 ans ont été inscrits dans 57 centres d'enseignement spécialisés (Stuart et al, 2015[8]).

Diriger les efforts vers ceux qui vivent dans une pauvreté extrême, les minorités rurales ou les populations nomades coûtera sans doute plus cher qu'une action au service de personnes dont la

situation est déjà meilleure sur le plan géographique et social. Mais il y a lieu de penser qu'il sera sans doute plus efficient, et aussi plus équitable, de tenter d'améliorer en priorité le devenir de ceux qui sont laissés de côté. Selon un rapport récent de l'UNICEF, chaque million d'USD investi dans la santé des enfants les plus déshérités permet d'éviter en moyenne près de deux fois plus de décès qu'une somme équivalente consacrée aux mêmes interventions au profit d'enfants non pauvres (UNICEF, 2017[20]). Par exemple, après l'avoir expérimentée avec succès dans 14 districts, les autorités du Népal ont généralisé en 2005 l'initiative Welcome to School, qui comportait une campagne de scolarisation axée sur les filles et les populations défavorisées, ainsi qu'une action visant à améliorer le contexte de l'enseignement et de l'apprentissage, afin que les enfants effectuent un cycle primaire complet. Les mécanismes mis en œuvre ont consisté à mobiliser les populations locales, à offrir des avantages matériels (fournitures scolaires, bourses) et à renforcer les capacités pour pouvoir répondre à la demande (Shanker, Marian et Swimmer, 2015[21]). À la suite de cette initiative, les effectifs scolarisés ont enregistré une augmentation nette de 500 000 enfants pour la seule première année, alors que le nombre prévu était de 160 000, et cette campagne, financée par l'UNICEF, est devenue un événement national annuel (UNICEF, 2007[22]).

Enfin, il importe de souligner que la nécessité de ne laisser personne de côté se pose partout. Les inégalités constituent un problème politique tout aussi essentiel dans les pays riches que dans les pays pauvres. Pour favoriser le changement dans ce domaine, les pays donneurs peuvent notamment s'employer à démontrer qu'ils prennent au sérieux sur leur territoire le Programme 2030 et l'engagement qu'il contient de ne laisser personne de côté.

C'est précisément parce que la tâche est difficile qu'elle doit être accomplie : le passage de l'humanité à un niveau de bien-être supérieur sur toute la planète est une entreprise des plus ardues. L'engagement de ne laisser personne de côté en fait partie intégrante.

Notes

1. Le seuil minimal de consommation correspond au niveau de vie habituel de la strate la plus pauvre de la société (Ravaillon, 2015[23])
2. Il convient toutefois de signaler que, malgré l'extension qu'il est ainsi prévu de lui donner, ce programme ne touchera qu'un tiers des personnes vivant en situation d'extrême pauvreté, et le transfert moyen ne représentera que la moitié du montant requis pour faire passer un ménage pauvre ordinaire au-dessus du seuil de pauvreté (Manuel et al., 2018[19]).

Références

Amiel, Y. et F. Cowell (1998), *Thinking About Inequality*, Ruppin Institute, Israël et London School of Economics, *http://darp.lse.ac.uk/papersdb/amiel_cowell_tai.pdf*. [4]

Banque mondiale (2012), *Inclusive Green Growth: The Pathway to Sustainable Development*, Banque mondiale, Washington, D.C. [16]

Diwakar, V. et al. (à paraître), *Child Poverty, Disasters, and Climate Change: Examining Relationships and Assessing Implications Over a Child's Life Course*, Overseas Development Institute, Londres. [17]

Eddo-Lodge, R. (2017), *Why I'm No Longer Talking to White People About Race*, Bloomsbury Circus, Londres. [14]

Espey, J. et al. (2012), *Born equal: How reducing inequality could give all children a better future*, Save the Children, Londres, *https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Born_Equal.pdf*. [6]

GIEC (2015), *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse*, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Genève, *http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf*. [15]

Klasen, S et M. Fleurbaey (2018), *Leaving no one behind: Some conceptual and empirical issue*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, *https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/CDP_BP44_June_2018.pdf*. [11]

Lenhardt, A. et E. Samman (2015), *In quest of inclusive progress: Exploring intersecting inequalities in human development*, Alliance pour le climat et le développement et Overseas Development Institute, Londres, *https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9932.pdf*. [9]

Lovell, E. et V. Le Masson (2014), *Equity and inclusion in disaster risk reduction: Building resilience for all*, Overseas Development Institute, Londres, *https://cdkn.org/wp-content/uploads/2014/11/CDKN-Equity-and-inclusion-in-disaster-risk-reduction-building-resilience-for-all1.pdf*. [18]

Mandela, N. (1995), *Un long chemin vers la liberté*, Fayard, Paris. [1]

Manuel, M. et al. (2018), *Financing the end of extreme poverty*, Overseas Development Institute, CC BY-NC 4.0, *https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12411.pdf*. [19]

ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Nations Unies, New York, *http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F*. [7]

Piketty, T. (2013), *Le Capital au XXIe siècle*, Éditions du Seuil, Paris. [13]

Ravaillon, M. (2018), *SDG1.1: Are we on track to eradicating extreme poverty by 2030?*, *https://economicsandpoverty.com/2018/09/19/sdg1-1-are-we-on-track-to-eradicating-extreme-poverty-by-2030/*. [2]

Ravaillon, M. (2015), *Are the world's poorest being left behind?*, Society for the Study of Economic Inequality, *http://www.ecineq.org/milano/WP/ECINEQ2015-369.pdf*. [23]

Shanker, A., D. Marian et C. Swimmer (2015), *Effective interventions aimed at reaching out-of-school children. A literature review*, UNICEF Regional Office for South Asia, Kathmandu, *http://allinschool.org/wp-content/uploads/2015/04/LiteratureReview_InterventionsToReach_OOSC_UNICEF-ROSA.pdf*. [21]

Stuart et al, E. (2015), *The Data Revolution: Finding the Missing Millions*, Overseas Development Institute, Londres, *https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9604.pdf*. [8]

Stuart, E. et E. Samman (2017), *Defining "leave no one behind»*, Overseas Development Institute, Londres, *https://www.odi.org/publications/10956-defining-leave-no-one-behind*. [10]

UNICEF (2017), *Narrowing the Gaps: The Power of Investing in the Poorest Children*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York, *https://www.unicef.org/publications/index_96534.html*. [20]

UNICEF (2007), *United Nations Childrens Fund Revised Country Programme Document (2008-2010)*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Kathmandu, Nepal, *https://www.unicef.org/about/execboard/files/07-PL52-Nepal-revisedversion-9_October_to_Rosa.pdf*. [22]

Vandemoortele, J. (2012), *Advancing the global development agenda post-2015: Some thoughts, ideas and practical suggestions*, United Nations System Task Team on the Post-2015 Development Agenda, New York, *http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/jan_vandemoortele_Aug.pdf*. [5]

Wagstaff, A., C. Bredenkamp et L. Buisman (2014), « Progress on global health goals: Are the poor being left behind? », *World Bank Research Observer*, vol. 29/2, pp. 137-162. [3]

Wilkinson, R. et K. Pickett (2009), *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better*, Bloomsbury Press, New York. [12]

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE I

Chapitre 3

Que signifie concrètement ne laisser personne de côté ?

Ce chapitre présente des données, statistiques et analyses sur ce que signifie être laissé de côté au regard de huit défis essentiels à relever pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) au bénéfice de tous : mettre fin à l'extrême pauvreté ; résorber les inégalités de revenu croissantes ; tirer le meilleur parti des bienfaits induits par l'action menée pour remédier à la fragilité ; favoriser une gouvernance inclusive ; répondre à l'impératif de l'action climatique pour ne laisser personne de côté ; faire avancer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes ; garantir l'inclusion dans le développement durable des quelque 1.2 milliard de jeunes de la planète ; et faire en sorte que les personnes en situation de handicap ne soient plus laissées de côté.

Le chapitre propose également des « Points de vue » émanant de Winnie Byanyima, Directrice exécutive, Oxfam International, qui pose la question suivante : « Est-il possible de ne laisser personne de côté dans un monde aussi inégalitaire ? » ; Katja Iversen, Présidente-directrice générale de Women Deliver, selon laquelle « lorsque le monde investit en faveur des filles et des femmes, il gagne sur tous les tableaux » ; et Ulla Tørnæs, ministre de la Coopération pour le développement du Danemark, qui préconise de « travailler autrement à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix, de sorte qu'aucune fille ne soit laissée de côté ».

Introduction

L'engagement de ne laisser personne de côté est universel : il influe sur tous les aspects du développement durable et fait sienne la nécessité de centrer sur l'humain les politiques et les investissements pour les générations actuelles et futures. Toutefois, si l'on veut appréhender avec précision ce que *signifie* concrètement ne laisser personne de côté, on ne saurait se contenter d'étudier des moyennes nationales : elles masquent en effet une grande diversité de situations et de besoins, de même que les éléments qui déterminent la discrimination, la marginalisation ou l'exclusion. Les analyses présentées ci-après adoptent des perspectives spécifiques selon les thématiques traitées pour aborder ce que signifie ne laisser personne – aucune femme ou homme, aucun jeune, aucune personne handicapée, aucun électeur, aucun citoyen, aucun habitant d'un pays ou d'un contexte fragile donné – de côté. S'il n'existe aucune formule magique ou remède universel pour concrétiser cet engagement, les contributions à ce chapitre montrent que la situation à laquelle se heurtent tous ceux qui sont laissés de côté présente des points communs ou des points de rencontre essentiels.

Pauvreté

Geoffrey Gertz et Homi Kharas, Brookings Institution[1]

Principaux messages

- Ces 20 dernières années, l'extrême pauvreté dans le monde a diminué à un rythme inégalé dans l'histoire de l'humanité, à la faveur d'une croissance moyenne élevée dans certains pays très peuplés.
- Les voies à suivre pour parvenir à mettre totalement fin à l'extrême pauvreté (10 % de la planète se trouvent encore en situation d'extrême pauvreté) dépendront des progrès accomplis par les 31 pays le plus en retard dont les taux de pauvreté atteindront au moins 20 % en 2030. Au nombre de ces pays figurent 23 pays d'Afrique subsaharienne.
- Les stratégies des donneurs doivent s'adapter à cette nouvelle réalité. Les pays le plus en retard abritent 66 % de la population mondiale vivant dans des conditions d'extrême pauvreté. Or, 22 % et 24 % seulement des affectations bilatérales et multilatérales, respectivement, consenties au titre de l'aide programmable par pays (APP) ont été dirigés vers ces pays en 2016.
- L'efficacité de l'aide est réduite dans les pays le plus en retard du fait de la fluctuation annuelle des apports d'aide, ce qui rend difficile la mise en œuvre de stratégies de développement à long terme.
- Les évaluations montrent que les projets menés dans les contextes difficiles se caractérisent par un niveau de réussite égal à ceux menés dans d'autres pays en développement. Les donneurs devraient porter les réussites ponctuelles, liées à un projet donné, à plus grande échelle dans ces pays afin d'obtenir davantage d'impact et de favoriser des progrès durables et porteurs de transformations.

La nature du défi de la pauvreté mondiale évolue. Ces 20 dernières années, l'extrême pauvreté a diminué dans le monde à un rythme inégalé dans l'histoire de l'humanité. Le premier des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), visant à réduire de moitié le taux d'extrême pauvreté entre 1990 et 2015, a été atteint plusieurs années avant la date envisagée. Fort de cet accomplissement, en 2015, le monde s'est uni autour de l'objectif d'une élimination totale de l'extrême pauvreté d'ici à 2030, soit le premier des Objectifs de développement durable (ODD).

Une simple extrapolation à partir des progrès déjà accomplis laisse penser que cet objectif est à notre portée. Entre 1990 et 2015, la part de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté

a diminué d'environ un point de pourcentage par an. Selon des estimations de la Banque mondiale, environ 10 % de la population du globe vivait avec moins de 1.90 USD par jour en 2015. Par conséquent, si la tendance se poursuit, on pourrait s'attendre à une élimination totale de l'extrême pauvreté vers 2025.

Ce type de calcul rapide ne doit néanmoins pas faire illusion. En réalité, la nature de la lutte contre l'extrême pauvreté évolue et le chemin à parcourir pour atteindre l'ODD 1 sera qualitativement différent de celui qui a été suivi à l'époque des OMD. En effet, la réalisation des OMD avait alors été propulsée par une croissance moyenne élevée dans plusieurs économies comptant l'essentiel de la population pauvre mondiale – notamment la République populaire de Chine (ci-après la « Chine »), l'Inde, l'Indonésie, le Bangladesh, le Viet Nam et l'Éthiopie. Or, ces pays sont pour la plupart en passe d'éliminer l'extrême pauvreté, et leur poids dans les statistiques globales de la pauvreté dans le monde régresse rapidement. Aujourd'hui, l'extrême pauvreté est de plus en plus concentrée dans une poignée de pays qui ont accompli des progrès limités en termes de développement au cours des dernières décennies et qui semblent avoir peu de chances de connaître une croissance rapide.

L'OMD relatif à la pauvreté a été atteint malgré de très faibles progrès des pays les plus pauvres. Or, la réalisation des ODD dépendra précisément de l'évolution de ces pays, qui sont les plus susceptibles d'être laissés de côté. Les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux doivent donc concentrer leurs efforts sur ces pays s'ils veulent maximiser la probabilité de mettre fin à l'extrême pauvreté à l'échelle de la planète d'ici à 2030.

Trente-et-un pays sont très en retard pour ce qui est d'éliminer l'extrême pauvreté

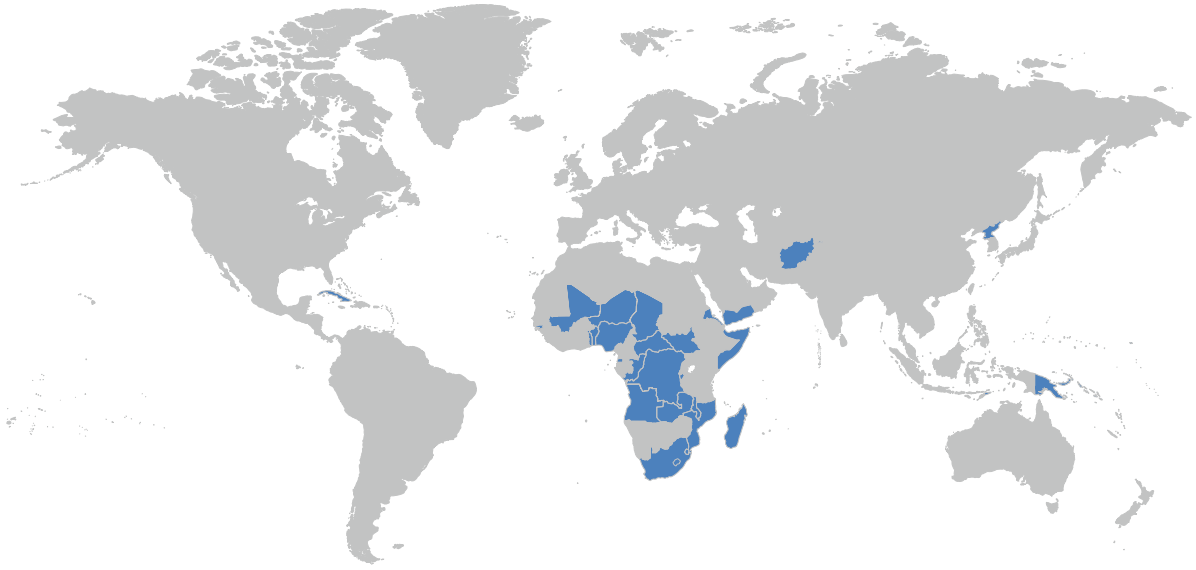
Aux fins du présent chapitre, les pays le plus en retard sont les pays qui sont le plus exposés au risque d'être laissés de côté. Afin de déterminer quels sont ces pays, nous nous concentrons sur les pays qui, selon toute vraisemblance, afficheraient en 2030 des taux de pauvreté par habitant de plus de 20 %. Il ne s'agit pas là d'un seuil « magique », et loin de nous l'idée que les pays se situant juste au-dessus de ce seuil seraient très différents de ceux qui se situent juste en-dessous[2]. Nous pensons toutefois que c'est un point de départ raisonnable pour déterminer quels pays sont le plus en retard pour atteindre l'ODD 1. Il s'agit d'un seuil très prudent : il exclut de nombreux pays qui afficheront des taux de pauvreté par habitant de moins de 20 % mais qui n'auront toutefois pas atteint l'objectif d'une élimination totale de la pauvreté d'ici à 2030. Il permet néanmoins de faire ressortir les pays qui, dans un scénario de statu quo, seront encore très loin d'avoir mis fin à la pauvreté – c'est-à-dire les pays qui doivent fondamentalement infléchir leur trajectoire de pauvreté.

Pour calculer le nombre de pauvres jusqu'en 2030, nous combinons les enquêtes sur la pauvreté des ménages et les estimations relatives à la croissance future de la consommation des ménages. Gertz et Kharas (2018[1]) décrivent cette méthodologie dans le détail. Si la qualité et le degré d'actualité des enquêtes auprès des ménages s'est améliorée ces dernières années, force est de reconnaître que la capacité statistique est minimale dans les pays où les capacités de l'État sont globalement faibles ou qui se trouvent en situation de conflit – précisément ceux qui nous intéressent le plus. De plus, certains pays choisissent de ne pas réaliser d'enquêtes ou de ne pas en communiquer les résultats ; dans ce cas, nous modélisons les taux estimés de pauvreté à partir du produit intérieur brut (PIB) par habitant et des effets régionaux.

Nous estimons également la croissance future de la consommation des ménages jusqu'en 2030 à l'aide d'une combinaison des prévisions du Fonds monétaire international et des évolutions passées. Comme pour toute prévision à long terme, les incertitudes sont nombreuses, en particulier dans un monde qui semble connaître une augmentation des guerres commerciales, des conflits, des catastrophes naturelles et d'autres chocs. Enfin, au regard là encore de l'expérience passée, nous ne projetons aucune variation des niveaux d'inégalité au sein des pays. S'il s'agit là d'une hypothèse extrême, nous tenons à souligner que contrairement à la croissance globale de l'économie, les changements de répartition jouent un rôle mineur dans la réduction de la pauvreté.

Selon nos projections, et si les tendances actuelles se poursuivent, 31 pays afficheront des taux extrêmes de pauvreté, c'est-à-dire des taux supérieurs à 20 % en 2030 (Graphique 3.1) Sur ces 31 pays, 23 se situent en Afrique subsaharienne. Beaucoup figurent en bonne place sur la liste des États fragiles, ce qui n'est peut-être pas surprenant. Ainsi, 10 des 15 pays qui sont considérés comme « extrêmement fragiles » dans le Cadre de l'OCDE sur la fragilité (Graphique 3.5) font partie des pays qui sont le plus loin d'atteindre l'ODD 1 ; 15 autres sont considérés comme « fragiles » (OCDE, 2018[2]). Il convient néanmoins de noter que tous les États fragiles n'affichent pas nécessairement des taux particulièrement élevés d'extrême pauvreté (voir par exemple l'Iraq et le Soudan) et que, de même, certains pays ont des niveaux de pauvreté élevés mais sont relativement stables (le Lesotho, par exemple).[3]

Graphique 3.1. **Pays le plus en retard**



Note : Entrent dans la catégorie des pays le plus en retard les pays suivants : l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Bénin, le Burundi, le Congo, Cuba, l'Érythrée, le Royaume d'Eswatini, la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau, les Îles Marshall, les Îles Salomon, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République populaire démocratique de Corée, la Somalie, le Soudan du Sud, le Tchad, le Timor-Leste, le Togo, le Yémen et la Zambie.
Source : Auteurs.

La liste des pays le plus en retard comprend des pays qui connaissent un recul de la pauvreté, mais à partir de niveaux initialement extrêmement élevés. Ainsi, les perspectives du Togo en matière de développement se sont améliorées ces dernières années et, entre 2011 et 2015, la proportion de la population vivant avec moins de 1.90 USD par jour a régressé de 5 points de pourcentage. Pour autant, le Togo demeure l'un des pays les plus pauvres au monde, avec un peu moins de la moitié de sa population vivant en situation d'extrême pauvreté. Même si nos projections tendent à indiquer que le pays continuera à faire des progrès impressionnants dans les années à venir (en supposant que les récentes tensions politiques disparaissent), selon nos estimations, près d'un tiers de la population sera en situation d'extrême pauvreté en 2030.

Figurent également sur la liste des pays le plus en retard des pays où la pauvreté est modérée mais dont on n'attend aucun progrès, ou alors des progrès minimes, dans les prochaines années. Ainsi, l'Afrique du Sud figure sur cette liste, alors qu'il s'agit d'un pays à revenu intermédiaire qui compte une classe moyenne importante. Cette situation s'explique par le fait que le taux d'extrême pauvreté suit une tendance à la hausse depuis quelques années, passant de 16 % de la population en 2010 à 19 % en 2015. Par ailleurs, d'après les projections, l'expansion économique de ce pays peinera à suivre le rythme de la croissance démographique, ce qui entraînera une stagnation des revenus par habitant.

Par conséquent, nos résultats suggèrent que si l'Afrique du Sud poursuit sa trajectoire actuelle, le taux de pauvreté extrême par habitant se situera juste au-dessus de 20 % en 2030.

Un simple calcul permet de comprendre pourquoi les pays le plus en retard sont en première ligne de la lutte contre l'extrême pauvreté. D'après nos estimations, 371 millions de personnes vivent aujourd'hui dans une situation d'extrême pauvreté dans ces 31 pays, ce qui représente 59 % du total mondial. Notre analyse tend à indiquer que d'ici à 2030, le nombre total de pauvres dans les pays le plus en retard s'accroîtra de 22 %, tandis que le nombre de pauvres dans les autres pays confondus se réduira de 66 %. Les pays le plus en retard représenteront alors 84 % de la population mondiale vivant avec moins de 1.90 USD par jour. Alors que les autres pays progressent sur la voie de l'élimination de l'extrême pauvreté, les pays le plus en retard sont laissés de côté.

Les donneurs doivent s'adapter à la nouvelle géographie de la pauvreté

Étant donné que les pays le plus en retard sont au cœur des efforts visant à éliminer la pauvreté, on s'attendrait à ce que tous les donneurs accordent une attention particulière au volume et à la qualité de l'aide qu'ils leur apportent. Or, en réalité, seuls 22 % de l'aide-pays programmable (APP) octroyée par les donneurs bilatéraux du Comité d'aide au développement (CAD) et 24 % de l'APP octroyée par les donneurs multilatéraux sont dirigés vers les pays le plus en retard[4]. Par conséquent, le volume d'aide par personne pauvre reçu par les pays le plus en retard est bien inférieur à celui reçu par les autres pays. Qui plus est, alors qu'ils représentent une part de plus en plus importante des pays pauvres, les pays le plus en retard reçoivent toujours la même part d'aide par rapport au volume total d'APP attribué ; l'aide qu'ils reçoivent des donneurs bilatéraux du CAD affiche même une tendance à la baisse depuis quelques années. En d'autres termes, malgré les déclarations de principe du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles (International Dialogue, 2011[3]) et les déclarations faites par les donneurs du CAD concernant leur volonté d'accroître l'aide à ces contextes (OCDE, 2018[2]) rien n'indique à ce jour que les donneurs réorientent effectivement leurs budgets au regard de la nouvelle géographie de la pauvreté dans le monde.

L'aide dirigée vers les pays le plus en retard fluctue également fortement d'une année sur l'autre, ce qui réduit son efficacité. Dans beaucoup d'entre eux, l'APP affiche des écarts annuels – à la hausse ou à la baisse – de 25 %, voire plus, ce qui rend difficile la mise en œuvre des stratégies de long terme (Graphique 3.2). Cette situation est particulièrement problématique dans les pays le plus en retard, compte tenu du temps nécessaire pour améliorer les institutions. Si, dans certains cas, le caractère fluctuant de l'aide est lié à l'instabilité politique qui règne dans les pays destinataires, très souvent, cette fluctuation découle des politiques nationales des pays donneurs et d'un manque de stabilité de la programmation de l'aide. Enfin, des travaux de recherche récents montrent qu'il existe des variations géographiques importantes dans la manière dont l'aide est dépensée au sein même des pays et qu'en général, l'aide profite de manière disproportionnée aux régions où les habitants sont plus riches (Briggs, 2017[4]) (Briggs, 2018[5]).

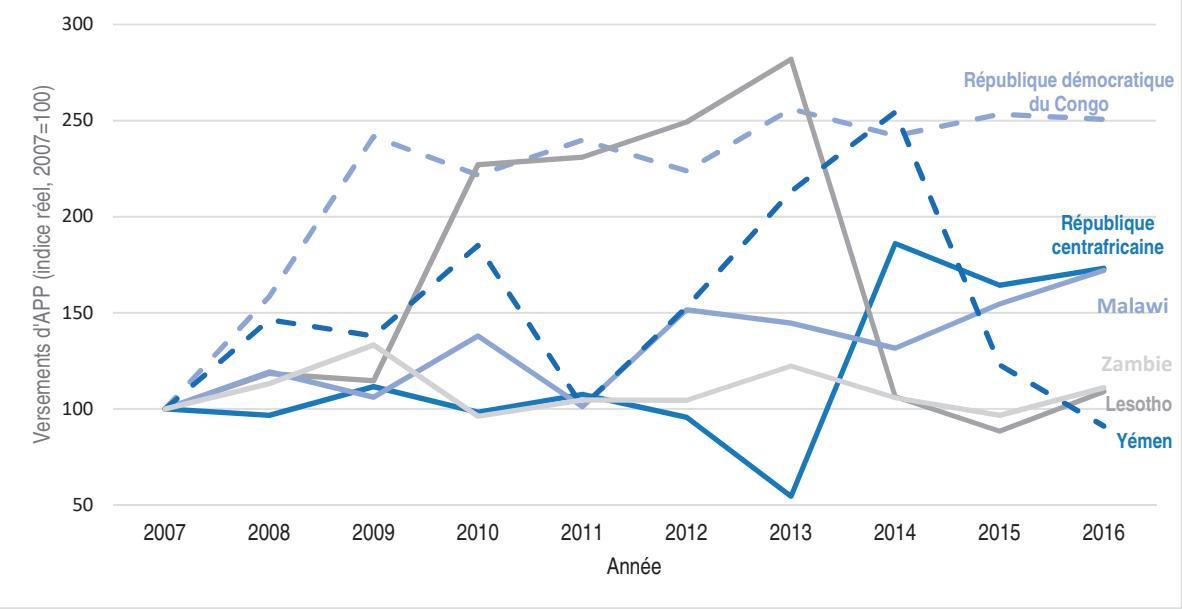
Certes, quelques pays très en retard ont reçu des volumes d'aide par habitant considérables ; l'Afghanistan, le Libéria et le Lesotho par exemple sont des « enfants chéris de l'aide ». Mais d'autres, tels que l'Érythrée, l'Angola ou la République populaire démocratique de Corée, sont largement négligés par les donneurs et sont des « orphelins de l'aide ». Environ la moitié du volume total d'aide-pays programmable dirigé vers les pays le plus en retard est destinée à quatre pays seulement, à savoir l'Afghanistan, le Nigéria, le Mozambique et la République démocratique du Congo.

Pourquoi les donneurs ne dirigent-ils pas leur aide vers les pays le plus en retard ?

Deux arguments à décharge peuvent être invoqués pour justifier le choix éventuel des donneurs de ne pas diriger leur aide vers les pays le plus en retard, malgré l'importance centrale de ceux-ci pour la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale. En premier lieu, les donneurs sont tiraillés de toutes parts et doivent donc relâcher leur concentration sur la réduction de la pauvreté absolue. En deuxième

lieu, la mise en œuvre des projets de développement dans les contextes fragiles est trop difficile, avec une forte probabilité d'interventions inefficaces.

Graphique 3.2. **L'aide aux pays le plus en retard fluctue énormément (sélection de pays)**



Source : auteurs.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933912789

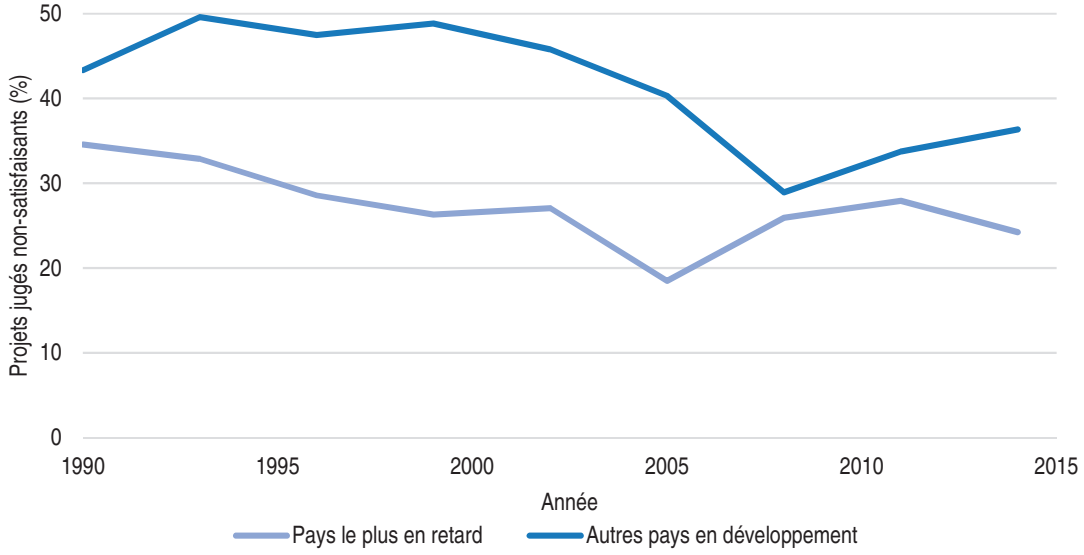
Nous ne sommes convaincus par aucun de ces arguments. Tout d'abord, même si le champ d'action des donneurs s'est élargi (du changement climatique au financement mixte), ce n'est pas pour rien si l'élimination de la pauvreté constitue le premier des ODD et l'objectif fondamental de nombre d'organismes de développement. L'existence de priorités multiples ne doit pas entraîner un relâchement des efforts ciblés sur l'élimination de la pauvreté absolue. À vrai dire, les stratégies intégrées d'aide au développement (c'est-à-dire qui s'attaquent simultanément à la pauvreté et à d'autres défis de développement) sont sans doute celles qui sont le plus efficaces. La Suède, par exemple, parvient à diriger près d'un tiers de son APP vers les pays le plus en retard, tout en intégrant des priorités telles que la lutte contre le changement climatique et la problématique femmes-hommes dans sa stratégie d'aide au développement.

Ensuite, même si les pays le plus en retard constituent des contextes difficiles pour les donneurs, il ressort de données issues d'évaluations de projets d'aide effectuées par la Banque mondiale qu'en moyenne, les chances de réussite d'un projet sont aujourd'hui à peu près les mêmes dans les pays le plus en retard que dans les autres pays en développement (Graphique 3.3).[5] Alors que dans les années 90, une proportion beaucoup plus élevée de projets menés dans les pays le plus en retard recevait une évaluation négative par rapport aux projets menés dans d'autres pays en développement, cet écart s'est nettement resserré depuis le début des années 2000 – un constat qui bat en brèche l'argument selon lequel il est tout simplement trop difficile d'exécuter des projets de développement dans les pays le plus en retard. Les donneurs n'ont pas nécessairement à choisir entre efficacité de l'aide et concentration des fonds là où les besoins sont les plus grands.

Certes, l'obtention de résultats positifs en matière de développement ne sera pas chose facile dans les pays le plus en retard. En effet, le succès ponctuel de certains projets ne saurait laisser croire qu'il sera aisé, globalement, de stimuler la mutation de ces pays – en réalité, il s'agit là d'une véritable gageure, qui nécessitera non pas des années mais des décennies. En particulier, les interventions destinées à contribuer au renforcement de la capacité de l'État – sans doute l'ingrédient le plus

important pour assurer un développement à long terme dans les pays le plus en retard – exigent maintes expérimentations, ainsi que des adaptations et un processus itératif (Andrews, Pritchett et Woolcock, 2017[6]). Or, un tel procédé est souvent difficilement conciliable avec les incitations, pour les organismes donneurs, à démontrer de manière explicite qu'ils ont obtenu des résultats mesurables, rapides et peu coûteux d'un point de vue administratif, et qu'ils utilisent de manière optimale les ressources disponibles. De même, il est parfois plus facile pour les donneurs de susciter la volonté politique nécessaire pour intervenir en cas de crise ou de conflit que d'investir en amont dans des mesures de résilience et dans la prévention des crises – même si cet investissement se révèle bien moins coûteux sur le long terme. S'ils veulent réellement s'engager à nouer des partenariats avec les pays le plus en retard, les donneurs devront revoir certaines de leurs pratiques de gestion des risques. En effet, celles-ci s'attachent trop souvent à réduire au maximum le coût potentiel, au plan politique et de la réputation, des projets susceptibles d'échouer, au lieu d'investir dans des initiatives à même d'avoir un impact transformateur optimal sur le long terme.

Graphique 3.3. **Les résultats issus d'évaluations de projets menés dans les pays le plus en retard sont comparables à ceux des projets menés dans d'autres pays**



Note : On calcule d'abord la moyenne de chaque pays à partir de ses moyennes mobiles sur trois ans, puis la moyenne de tous les pays confondus.

Source : Adapté de Groupe de la Banque mondiale (2017[7]), notation de la performance des projets attribuée par le Groupe d'évaluation indépendant (GEI) de la Banque mondiale, Groupe de la Banque mondiale, *https://datacatalog.worldbank.org/dataset/ieg-world-bank-project-performance-ratings*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933912808

Conclusion

Notre monde évolue. Alors qu'auparavant, la pauvreté était concentrée dans de grandes économies qui connaissaient une croissance rapide, elle est aujourd'hui de plus en plus concentrée dans des économies qui se heurtent à de profondes difficultés structurelles et auxquelles s'offrent peu de perspectives de développement. Ces pays sont très loin d'atteindre l'objectif d'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030 et, sauf changement radical, resteront probablement à l'écart des efforts visant à mettre fin à la pauvreté à l'échelle mondiale.

À ce jour, les donneurs ne semblent pas avoir adapté leurs stratégies à cette nouvelle réalité. Au cours de la dernière décennie, l'aide aux pays le plus en retard a pour l'essentiel stagné ; en pourcentage de l'aide globale destinée aux pays en développement, elle est même aujourd'hui plus faible qu'en 2009. De même, les donneurs ne dirigent pas non plus leur aide vers les pays où le nombre de personnes

vivant dans une situation d'extrême pauvreté est le plus élevé, ni vers des projets visant les régions les plus pauvres d'un pays donné.

Selon nous, les donneurs peuvent et devraient apporter une aide plus soutenue aux pays qui sont le plus en retard. Il est permis d'être optimiste, puisque les microdonnées (relatives aux projets bénéficiant d'une aide du secteur public mais aussi aux investissements du secteur privé) montrent que les interventions à l'appui du développement dans ces contextes peuvent être efficaces et rentables, tout comme dans les autres pays en développement[6]. Le défi, cependant, consiste à obtenir un impact à grande échelle, c'est-à-dire à passer de réussites ponctuelles, liées à un projet donné, à des progrès durables et transformateurs. Cette question est sans doute la plus importante en matière de développement aujourd'hui.

Inégalités de revenu

Alexandre Kolev, Centre de développement, OCDE

Principaux messages

- Les inégalités économiques au sein des pays ont fortement augmenté et ont entrainé une fragmentation des sociétés. Les inégalités de patrimoine sont plus prononcées dans les pays qui ont connu un transfert des actifs du secteur public au secteur privé.
- On estime aujourd'hui que les 50 % les plus pauvres de la population mondiale perçoivent moins de 9 % du *revenu* mondial, tandis que les 1 % les plus riches en perçoivent plus de 20 %.
- L'ampleur des inégalités de *patrimoine* est phénoménale : 50 % de la richesse mondiale est aujourd'hui détenue par les 1 % les plus fortunés de la population mondiale.
- L'aggravation des inégalités de revenu et de patrimoine a coïncidé avec celle des inégalités de salaire, une évolution qui exclut, sur le plan économique, de plus en plus d'employés faiblement rémunérés.
- Les pays en développement interviennent dans un système international largement influencé par les pays et les entreprises multinationales de l'OCDE.
- Les stratégies de coopération pour le développement devraient être davantage axées sur les inégalités de revenu, qui menacent la cohésion sociale, mais préserver les investissements visant à réduire les inégalités des chances et les inégalités d'accès entre groupes de population.

L'adoption en 2015 des ODD, qui comportent un objectif indépendant consacré aux inégalités de revenu (ODD 10) et qui font spécifiquement référence à leurs liens avec la société, l'économie et l'environnement dans le cadre de l'objectif d'une consommation et d'une production durables (ODD 12), fournit aux partenaires au développement des éléments de motivation puissants pour s'engager activement dans la lutte contre les inégalités (OCDE, 2001[8]) (OCDE, 2001[9]) (ONU, 2016[10]). L'engagement de ne laisser personne de côté reprend le concept d'inclusion au sens large et englobe pour la première fois la réduction de toutes les formes d'inégalités au sein des pays, que ce soit entre les individus ou les ménages (inégalités verticales) ou entre les groupes présentant des caractéristiques communes (inégalités horizontales).

Des progrès ont été accomplis ces dernières années dans la maîtrise des inégalités de revenu entre les pays, et des inégalités horizontales au sein des pays (en particulier entre les femmes et les hommes). Il n'en est toutefois pas de même pour les inégalités économiques verticales au sein des pays, qui ont massivement augmenté dans de nombreuses régions du monde. Cette hausse des inégalités de revenu et de patrimoine se traduit par des sociétés plus fragmentées, une inégalité des chances et une mobilité sociale moindre, et représente un défi colossal en matière de développement.

Le présent chapitre s'intéresse particulièrement à la brusque augmentation des inégalités économiques au sein des pays. Il s'emploie à dégager les raisons pour lesquelles il est si difficile d'inverser la tendance actuelle, et à définir la contribution que pourrait apporter la coopération pour le développement dans ce sens.

Où les inégalités économiques sont-elles les plus prononcées ?

La hausse des inégalités de revenu et de patrimoine représente une menace indéniable pour le développement durable, et touche des pays affichant des vitesses et des niveaux de développement différents (Bourguignon, 2015[11]) (Klasen et al, 2016[12]) (Milanovic, 2012[13]). Elle est due en grande partie aux écarts de salaire et à une distribution inégale de la propriété du capital (World Inequality Lab, 2018[14]).

Géographie des inégalités de revenu

Depuis 1980, les inégalités de revenu se creusent rapidement en Amérique du Nord, en Chine, en Inde et en Fédération de Russie (ci-après la « Russie ») (Keeley, 2015[15]). En revanche, elles n'ont que modérément augmenté en Europe, et se sont stabilisées – bien qu'à un niveau très élevé – en Amérique latine et dans les Caraïbes, probablement sous l'effet amortisseur des politiques relativement inclusives en matière d'éducation, de marché du travail et de protection sociale (Bergh, Kolev et Tassot, 2017[16]), (Cornia, 2014[17]) (Tornarolli, Ciaschi et Galeano, 2018[18]).

Aujourd'hui, on estime que les 50 % les plus pauvres de la population mondiale perçoivent moins de 9 % du revenu mondial, tandis que les 1 % les plus riches en perçoivent plus de 20 % (World Inequality Lab, 2018[14]). La majeure partie de la population mondiale pauvre vit en Afrique et en Asie (Chine non comprise).

Géographie des inégalités de patrimoine

Cette hausse des inégalités de revenu va de pair avec un creusement des inégalités de patrimoine qui se généralise à l'échelle mondiale. L'ampleur de ces inégalités est phénoménale : 50 % de la richesse mondiale est désormais détenue par les 1 % les plus fortunés de la population mondiale (PNUD, 2014[19]). Dans une large mesure, cette hausse des inégalités de patrimoine est due à une distribution inégalitaire de la propriété du capital et à la modification de l'équilibre entre richesse privée et richesse publique, deux phénomènes qui entrainent une concentration de la puissance économique aux mains d'un plus petit nombre de personnes.

Les graphiques montrent qu'au cours des dernières décennies, la valeur totale du patrimoine détenu par des particuliers dans un pays a fortement augmenté, du fait de l'importance des transferts de fonds et d'actifs du secteur public au secteur privé dans pratiquement tous les pays, qu'ils soient riches ou émergents (World Inequality Lab, 2018[14]). Parallèlement, la richesse publique nette (à savoir, les actifs publics moins la dette publique) régresse dans presque tous les pays depuis les années 80. En Chine et en Russie, par exemple, la richesse publique nette est passée de 60-70 % de la richesse nationale à 20-30 %. La richesse publique nette est même devenue négative ces dernières années aux États-Unis et au Royaume-Uni, et n'est que légèrement positive au Japon, en Allemagne et en France.

Dans la plupart des régions du monde, la hausse des inégalités de revenu et de patrimoine a coïncidé avec une diminution de la part du travail dans le PIB et une hausse des inégalités salariales, une évolution qui exclut, sur le plan économique, de plus en plus d'employés faiblement rémunérés. D'une part, au cours de la majeure partie de la période postérieure à la crise financière, on a assisté à un fléchissement global de la progression des salaires : de 2.5 % en 2012 à 1.7 % en 2015 à l'échelon mondial, et de 6.6 % en 2012 à 2.5 % en 2015 dans les pays émergents et en développement d'Asie et du Pacifique. D'autre part, dans la plupart des pays, les 10 %, et en particulier les 1 % des plus hauts salaires, ont fortement augmenté au cours de la même période (OIT, 2016[20]). En Europe, les 10 % des employés les mieux rémunérés perçoivent environ 25.5 % du total des salaires versés à l'ensemble des salariés dans leur pays respectif. Cette part des 10 % supérieurs est encore plus élevée dans certaines économies émergentes : 35 % au Brésil, 42.7 % en Inde et 49.2 % en Afrique du Sud, par exemple. Les inégalités dans ces pays et dans de nombreux autres pèsent également sur les perspectives de mobilité sociale (Encadré 3.1).

Pourquoi les inégalités économiques se sont-elles creusées ?

Les responsables de l'action publique et les économistes citent souvent les évolutions qui favorisent certaines compétences – en lien avec les technologies informatiques, par exemple – au détriment d'autres sur le lieu de travail comme l'un des principaux facteurs à l'origine de l'aggravation des inégalités économiques. Il est en effet établi que l'augmentation observée des inégalités de revenu est

due en partie à la préférence du monde du travail pour certaines compétences au détriment d'autres (OCDE, 2015[22]). Il est en particulier probable que la libéralisation des échanges et de l'investissement contribue au creusement des inégalités de revenu dans la majorité des pays depuis les années 80, en raison des pressions disproportionnées qu'elle exerce sur les travailleurs moins qualifiés (Bergh, Kolev et Tassot, 2017[16]) (OIT, 2017[23]). La nécessité de réduire les écarts de compétences reçoit par conséquence une grande attention dans le débat public.

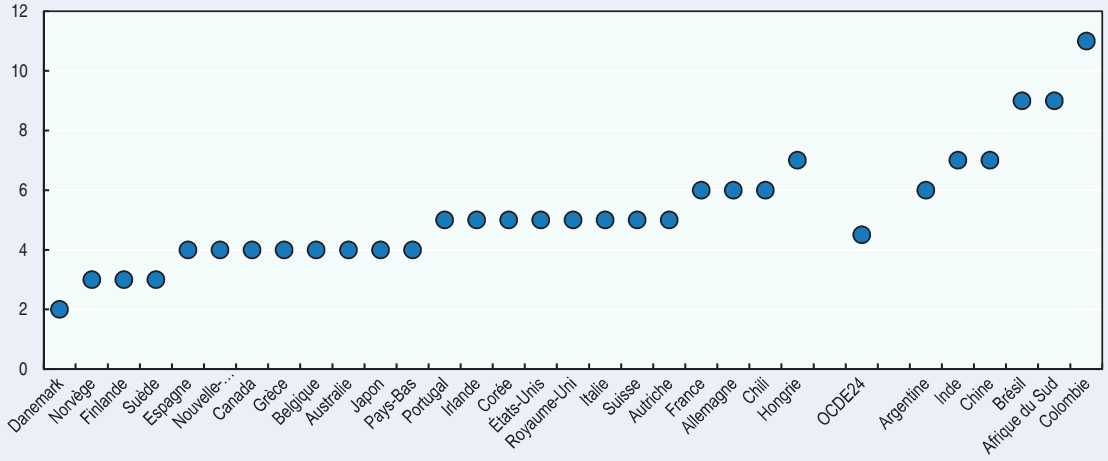
Encadré 3.1. **Inégalités et mobilité sociale : un ascenseur social en panne ?**

Les inégalités de statut économique et social d'aujourd'hui détermineront le niveau d'égalité des chances de demain, ce qui obère les perspectives de mobilité sociale. S'il n'existe aucun consensus entre les pays sur le niveau acceptable d'inégalités de statut, la nécessité de promouvoir l'égalité des chances – à savoir, de donner à tous les mêmes chances dans la vie, indépendamment des conditions initiales – est largement reconnue.

Un rapport récent de l'OCDE intitulé « A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility » (OCDE, 2018[21]) révèle qu'en effet, la mobilité sociale est limitée. Dans de nombreux pays, les personnes au bas de l'échelle des revenus ont peu de chances de s'élever, alors que celles issues de familles aisées sont presque assurées de conserver leurs privilèges – en d'autres termes, l'ascenseur social ne fonctionne plus. Cette situation a des conséquences néfastes sur les plans économique, social et politique. Ce blocage de la mobilité sociale signifie que l'économie passe à côté de nombreux talents, une perte qui nuit à la croissance économique potentielle. Il porte également préjudice à la satisfaction à l'égard de la vie, au bien-être et à la cohésion sociale. Enfin, les perspectives de mobilité jouent également un rôle dans la cohésion sociale et la participation démocratique.

Pour ce qui est de la mobilité des revenus entre les générations, il faudrait aux enfants du décile inférieur quatre ou cinq générations pour atteindre le revenu moyen (Graphique 3.4). On observe toutefois de très grands écarts pour ce type de mobilité. Dans les pays faiblement inégalitaires et à forte mobilité, tels que les pays nordiques, cela prendrait aux personnes nées dans une famille à faible revenu quatre générations au moins pour s'approcher du revenu moyen au sein de leur société. Mais dans les pays fortement inégalitaires et à faible mobilité, comme certains pays émergents – Afrique du Sud, Brésil et Colombie – cette évolution se déroulerait même sur 9 générations ou plus, si les probabilités de mobilité des revenus ne changeaient pas, soit quelque 300 ans.

Graphique 3.4. **Quatre ou cinq générations peuvent être nécessaires à un enfant d'une famille à faible revenu pour atteindre le revenu moyen**



Note : ces estimations ont une vocation illustrative et ont été établies sur base de la persistance des revenus (élasticités) entre pères et fils et du niveau actuel de revenu des ménages au décile inférieur et à la moyenne, avec des élasticités constantes. Une famille à faible revenu est définie comme appartenant au premier décile de revenu, à savoir aux 10 % inférieurs d'une population donnée.
Source : OCDE (2018[21]), « A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility » *https://doi.org/10.1787/9789264301085-en.*
StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933912827*

Encadré 3.1. **Inégalités et mobilité sociale : un ascenseur social en panne ?** *(suite)*

Une mobilité sociale réduite rend les fortes inégalités de revenu qu'affichent de nombreux pays de l'OCDE encore moins acceptables sur le plan social. La mobilité intergénérationnelle est généralement *plus faible* dans les pays où les inégalités de revenu sont élevées. Cette corrélation négative entre inégalités et mobilité sociale s'explique dans une large mesure par la façon dont les inégalités influent sur l'accumulation de capital humain. Dans les sociétés plus inégales, les parents ayant un faible revenu sont en effet moins à même de réaliser des investissements coûteux dans l'éducation et la santé de leurs enfants. Dans le même ordre d'idées, les parents ayant un revenu élevé vivent plus souvent dans des quartiers où sont installés des établissements scolaires de qualité, peuvent payer des frais de scolarité élevés et s'appuyer sur leurs réseaux professionnels pour aider leurs enfants à négocier leur transition entre l'école et la vie professionnelle.

La transmission du désavantage socioéconomique d'une génération à l'autre n'est pas une fatalité. Les amples écarts de mobilité entre les pays tendraient à démontrer que les politiques peuvent rendre les sociétés plus mobiles et protéger les ménages des conséquences néfastes des chocs sur les revenus. Les politiques qui renforcent les dimensions clés du bien-être que sont par exemple l'équité, la sécurité, la redistribution et l'inclusion sont nécessaires, au même titre que celles qui concourent à l'autonomisation et au renforcement des capacités de chacun afin d'alléger le fardeau d'un départ défavorable dans la vie. Il s'agit notamment des politiques visant à assurer l'égalité des chances et à atténuer les conséquences des chocs néfastes sur les revenus.

Les salaires varient fortement entre les entreprises et au sein des entreprises

Les données concrètes sont toutefois nombreuses à démontrer que les écarts de compétences n'expliquent pas à eux seuls la montée des inégalités économiques. Des recherches ont révélé que la progression des salaires marque le pas par rapport à celle de la productivité du travail, et que les inégalités salariales ne sont pas dues uniquement aux écarts de compétences entre les travailleurs, mais également aux différences des taux de salaire moyens entre les entreprises et à l'inégalité salariale au sein de ces dernières (OIT, 2017[23]).

L'écart entre les gains de productivité du travail et la hausse des salaires est particulièrement prononcé dans les entreprises participant au commerce international. Des données récentes montrent que si les entreprises exportatrices et importatrices semblent plus productives que les autres, et versent en général des salaires plus élevés que les entreprises non soumises à la concurrence internationale, leur prime de productivité est supérieure à leur avantage salarial – de 13 points de pourcentage pour les entreprises exportatrices et de 5 points de pourcentage pour les entreprises importatrices (BIT, 2017[24]). De fait, si dans le monde entier la productivité de certaines catégories de travailleurs n'a cessé d'augmenter, ce sont généralement les revenus du capital et les hauts salaires qui ont profité de cette évolution favorable.

La conception et la commercialisation sont plus lucratives que la production

D'autres analystes estiment que les inégalités ont leur origine dans la répartition de la valeur ajoutée émanant des chaînes de valeur mondiales (BIT, 2017[25]). Si ces chaînes de valeur peuvent avoir des retombées positives considérables pour les entreprises et les pays, notamment au niveau de la croissance de la production et des exportations et, plus important, de la productivité (OCDE, 2015[26]), des données factuelles montrent néanmoins que ce sont avant tout les entreprises intervenant dans la conception et la commercialisation d'un produit, souvent dans les pays les plus avancés, qui en recueillent les fruits. D'après la base de données de l'OCDE et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les échanges en valeur ajoutée, 67 % de la valeur créée dans les chaînes de valeur mondiales reviennent à de grandes entreprises de pays de l'OCDE, contre 25 % à des entreprises de pays émergents et 8 % à des entreprises de pays à faible revenu, où vivent la majorité des travailleurs (Banga, 2013[27]).

Les fusions et acquisitions transnationales freinent la croissance économique dans les pays cibles

L'essor récent de formes très particulières d'investissement direct étranger est un autre facteur à l'origine des inégalités économiques. D'après des estimations réalisées à l'échelle mondiale, la majeure partie de la croissance de l'investissement direct étranger de ces dernières années a été due à des fusions-acquisitions transnationales, et non à des investissements entièrement nouveaux (OCDE, 2007[28]). Il apparaît que l'investissement direct étranger sous la forme de fusions-acquisitions transnationales est en général dépourvu de retombées positives sur la croissance économique (Ekholm, 2017[29]) (Nieto, Brandão et Cerqueira, 2008[30]). Le fait que ces fusions-acquisitions ne sont pas créatrices d'emplois et risquent d'exacerber les inégalités économiques dans le pays où elles ont lieu, pour la raison évidente qu'aucune capacité de production supplémentaire n'y est créée, est également préoccupant (Nieto, Brandão et Cerqueira, 2008[30]). Elles entraînent en outre une concentration du pouvoir économique dans les pays d'accueil et ont des effets anticoncurrentiels pour les pays en développement. Les fusions et acquisitions transnationales sont même parfois utilisées délibérément pour réduire ou éliminer la concurrence (CNUCED, 2000[31]).

Les facteurs économiques et politiques ont grandement contribué au creusement récent des inégalités économiques

Les publications récentes consacrées aux inégalités décrivent de nombreux déterminants des inégalités verticales et horizontales au sein des pays. Il apparaît de plus en plus clairement qu'un certain nombre de facteurs économiques et politiques, qui sont liés entre eux et se renforcent mutuellement, ont joué un rôle clé dans le creusement récent des inégalités économiques. Ces facteurs sont décrits ci-après.

1. *Des choix stratégiques caractérisés par un recours excessif au PIB pour mesurer les performances économiques ont porté atteinte à l'équité*

Le PIB par habitant reste la mesure privilégiée par les responsables politiques, les spécialistes de macroéconomie et les médias pour évaluer les performances d'un pays. Par conséquent, les gouvernements des pays en développement accordent en général la priorité à la croissance du PIB dans leurs stratégies nationales de développement. Cette importance attachée à la croissance du PIB au détriment des résultats en matière de bien-être peut avoir des effets néfastes sur les progrès socioéconomiques au sens large : en effet, le PIB ne rend pas compte, par exemple, de l'épuisement des ressources naturelles et néglige les évolutions de la répartition des revenus, (Antal et Bergh, 2014[32]) (Boarini, Kolev et McGregor, 2014[33]).

Cette focalisation sur la croissance du PIB au détriment de l'équité sociale est étayée par la courbe de Kuznets, qui part d'une hypothèse largement appliquée selon laquelle les inégalités augmentent avant de diminuer au cours du processus de développement. Ce n'est que récemment que des études ont montré qu'il n'existe aucun lien systématique et automatique entre croissance économique et inégalités, (Beegle et al., 2016[34]) (Deininger et Squire, 1998[35]). Cette absence de lien confirme que ce sont les orientations stratégiques qui déterminent si les performances en matière de croissance seront associées à un recul ou à une aggravation des inégalités.

2. *La politique fiscale démontre que l'incapacité à corriger efficacement les défaillances du marché et à compenser les externalités négatives alimente le creusement des inégalités*

La fiscalité peut être un instrument puissant de la lutte contre les inégalités et la pauvreté en ce qu'elle permet de compenser les externalités négatives et d'assurer la pérennité du financement des politiques sociales et de l'investissement public (Philippon, 2010[36]), (Piketty, Saez et Stantcheva, 2011[37]), (Rothschild et Scheuer, 2011[38]). Toutefois, sa capacité à promouvoir l'égalité dans les pays en développement reste limitée par plusieurs facteurs, au nombre desquels figurent une base d'imposition étroite, une contribution élevée d'impôts indirects et régressifs qui financent généralement une diminution des taxes sur les échanges, une réticence à imposer les hauts revenus et une faible contribution de l'impôt sur le patrimoine (Martorano, 2018[39]).

Des réformes de la fiscalité ont toutefois été mises en œuvre avec succès dans des pays en développement. Dans certains pays, des réformes fiscales soutenues par la coopération internationale ont entrainé une hausse des recettes fiscales qui ont été utilisées pour financer les besoins en matière de développement – qu'il s'agisse des budgets de l'éducation, de la santé ou du budget global du développement. Au Rwanda, par exemple, l'accroissement de la mobilisation des ressources intérieures a permis au pays de financer son secteur de la santé (ITC et OCDE, 2015[40]). En Indonésie, des subventions régressives à l'énergie ont été réduites et réaffectées aux dépenses sociales et d'infrastructure (OCDE, à paraître[41]).

3. Lorsqu'elles ne sont pas conformes à des principes de responsabilité, les pratiques des entreprises peuvent entraîner des résultats inégalitaires

Des études montrent que les relations de causalité entre les pratiques des entreprises et les inégalités prennent différentes formes. En matière de rémunération, ces pratiques peuvent consister à privilégier les intérêts des actionnaires, à relier la rémunération des dirigeants à l'évolution des marchés financiers, à continuer de dissocier la rémunération des dirigeants de la création de valeur à long terme, et à découpler les salaires de la productivité des travailleurs (Beal et Astakhova, 2016[42]), (Keeley, 2015[15]), (OIT, 2016[20]).

Une autre de ces pratiques a trait à l'évasion et à la fraude fiscales imputables à des entreprises multinationales, qui ont pour effet de limiter la capacité des pays en développement à investir dans des politiques publiques destinées à réduire les inégalités (CNUCED, 2015[43]) (Fuest et Riedel, 2009[44]), (Johannesen, Tørsløv et Wier, 2016[45]), (OCDE, 2013[46]),. Le type de stratégies d'investissement mises en œuvre par les entreprises multinationales influe également sur les résultats en matière de croissance inclusive. Le fait que certains types d'investissement direct étranger, tels que les fusions-acquisitions transnationales, puissent n'avoir aucune retombée positive sur la croissance et nuire à l'emploi et à la concurrence, est également préoccupant (CNUCED, 2000[31]), (Ekholm, 2017[29]) (Nieto, Brandão et Cerqueira, 2008[30]).

4. La captation politique par des groupes puissants – la concentration du pouvoir aux mains d'une élite – est un autre facteur d'inégalité

Il existe une contradiction persistante entre l'équité sociale en tant qu'objectif d'un programme d'action mondial à l'appui du développement durable, et la réalité du processus de développement tel qu'il se déroule dans de nombreux pays. Face à cette opposition, les analystes cherchent de plus en plus à évaluer le rôle des incitations et le pouvoir relatif dont disposent les acteurs visibles et invisibles pour concevoir et mettre en œuvre la politique publique (Acemoglu, Johnson et Robinson, 2002[47]), (Engerman et Sokoloff, 2005[48]). Il est prouvé que la concentration du pouvoir économique aux mains de personnes très fortunées favorise, dans le monde entier, la constitution d'élites qui influencent directement les politiques et risquent de compromettre la capacité des gouvernements à réguler l'économie, redistribuer le revenu et remédier à une aggravation des inégalités (Banque mondiale, 2017[49]).

Il ressort de nombreuses études que les pouvoirs publics ont du mal à engager des réformes qui pourraient s'attaquer aux inégalités de patrimoine (ex. : réformes foncières, de l'éducation et de la santé), améliorer les revenus des pauvres (ex. : politiques salariales) ou renforcer le rôle redistributif de l'État (ex. : politiques fiscales et politiques de protection sociale) car ces réformes auraient pour effet de diminuer les gains nets revenant à un petit groupe d'intérêts (Khemani, 2017[50]). Lorsque des processus de négociations commerciales ou sur l'investissement international sont menées entre gouvernements –dans des conditions de transparence et d'obligation de redevabilité limitées, et auxquels les partenaires sociaux et les organisations de la société civile n'apportent qu'une faible contribution – le risque qu'ils puissent être accaparés par des groupes d'intérêts puissants et aboutir à des résultats inégalitaires suscite également une préoccupation croissante (BIT, 2017[24]) et « Point de vue » de Winnie Byanyima).

Point de vue: Est-il possible de ne laisser personne de côté dans un monde aussi inégalitaire ?

Winnie Byanyima,

Directrice exécutive d'Oxfam International

Parler simplement de personnes laissées de côté pour désigner les plus pauvres de la planète peut parfois donner l'impression insupportable de recourir à un euphémisme poli pour ne pas choquer les riches et les puissants.

Je pense aux filles avec lesquelles j'ai grandi en Ouganda et qui, toute leur vie, ont travaillé dur, payé leurs impôts et apporté de l'aide à leur entourage pour finalement rester, tout comme leurs enfants, dans la pauvreté, sans pouvoir bénéficier des services essentiels. Je pense aux femmes vivant dans le dénuement comme Dolores, qui travaille dans une usine de volailles aux États-Unis. Elle et ses collègues portent des couches parce que leur employeur leur interdit de s'interrompre pour aller aux toilettes (Oxfam, 2016[51]).

Ces femmes ne sont pas simplement laissées de côté : elles sont piégées et exploitées tout au bas de l'échelle d'une économie mondialisée.

Les 42 personnes les plus riches du monde possèdent aujourd'hui autant que les 50 % les plus pauvres, soit 3.7 milliards de personnes. L'an dernier, 82 % de la richesse créée ont été accaparés par les 1 % les plus fortunés (Oxfam, 2018[52]). La moitié du bas de l'échelle – qui a contribué à la production de cette richesse – n'a rien reçu. La majeure partie de la population mondiale n'est pas laissée de côté : elle est délibérément empêchée de progresser dans le but de permettre à une élite fabuleusement riche, qui n'a aucun compte à rendre, d'aller encore plus loin.

La croissance des salaires au niveau mondial a ralenti ; les inégalités entre les femmes et les hommes, inextricablement liées aux inégalités économiques, persistent obstinément. Les femmes sont majoritaires dans les emplois les plus précaires et les moins bien rémunérés. Les effets inégaux du changement climatique enferment encore davantage de personnes encore dans la pauvreté.

Les inégalités et le dénuement ne sont une fatalité. Ils sont la conséquence d'occasions manquées et de choix politiques erronés qui ont profondément ancré les inégalités dans notre modèle économique.

C'est pourquoi Oxfam œuvre sans relâche à l'édification d'une économie plus humaine, qui garantisse l'exercice et le respect des droits de la personne. Nous connaissons des moyens éprouvés de faire reculer les inégalités, depuis l'instauration d'un salaire minimum vital jusqu'au combat, aux côtés des citoyens, pour la mise en place de services de santé et d'enseignement de qualité et accessibles à tous, en passant par la lutte contre les normes sociales dommageables.

Les pouvoirs publics disposent d'une ample marge de manœuvre pour réduire les inégalités. Ils peuvent augmenter les salaires des travailleurs, comme ils l'ont fait au Brésil. Ils peuvent imposer davantage les plus riches, comme on l'a vu en Corée du Sud. Ils peuvent dépenser davantage pour la santé et l'éducation, afin d'ouvrir à chaque femme et à chaque homme des perspectives constructives. Forts de ces enseignements, nous avons entrepris, avec Development Finance International, de mettre au point l'Indice de l'engagement à la réduction des inégalités (Development Finance International et Oxfam, 2017[53]), qui sert à mesurer les efforts déployés en matière de dépenses sociales, de fiscalité et de respect des droits des travailleurs dans 157 pays.

Utilisée stratégiquement, l'aide peut faciliter l'édification d'une économie plus humaine. Elle peut contribuer à mettre fin à la pauvreté et à combattre les inégalités dans les pays pauvres. Elle est à même d'assurer des apports de fonds porteurs de transformations profondes des pays riches vers les pays pauvres, favorisant la réduction des inégalités existant entre eux et à l'intérieur de chacun d'eux. S'il fallait donner à l'aide une nouvelle vocation, ce serait celle de lutter contre les inégalités économiques.

Comment ? En dispensant une aide prévisible conçue pour assurer la construction d'un État efficace, en soutenant les budgets publics qui servent à payer les enseignants et les infirmières (OCDE, 2015[54]) (Oxfam, 2014[55]) et en apportant de l'aide humanitaire. En adoptant une approche féministe de l'aide qui permette de s'attaquer en même temps aux inégalités économiques et aux inégalités entre les femmes et les hommes.

L'instauration d'une aide « pourfendeuse des inégalités » exige que les donneurs du CAD prêtent leur appui aux personnes qui sont en première ligne, qu'il s'agisse de membres d'organisations non gouvernementales (ONG), de syndicats ou d'associations de défense des droits des femmes ou encore de journalistes, en poussant les pouvoirs publics à adopter des politiques plus équitables. Les donneurs du CAD doivent aussi contribuer à la protection des droits civiques et politiques de ces personnes, qui sont menacés dans le monde entier.

À long terme, l'aide devra finir par s'effacer. Soutenir les gouvernements dans la mobilisation de recettes intérieures pour la fourniture des services essentiels et veiller à ce que les impôts soient prélevés progressivement et employés de façon responsable, constituent une démarche avisée. Or, en 2016, les donneurs du CAD n'ont investi que 0.18 % de leur aide publique au développement (APD) dans la mobilisation de recettes intérieures (Oxfam, 2018[56]). D'une manière générale, les donneurs du CAD peuvent apporter davantage : l'APD représente 0.31 % de leur RNB, soit moins de la moitié de l'objectif de 0.7 % qu'ils ont promis d'atteindre il y a 50 ans.

Nous savons aussi de quelle façon ne pas utiliser l'aide. Les donneurs ne devraient jamais s'en servir pour empêcher les gens de fuir leur maison en quête de sécurité. Zeid Ra'ad Hussein, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a ainsi déclaré : « On ne perd pas ses droits de personne humaine uniquement pour avoir traversé une frontière sans visa ». Privatiser les services de santé et d'enseignement, moins parce que les faits ont prouvé l'efficacité de cette mesure qu'en raison d'une foi aveugle dans les marchés, fait encore plus régresser les populations. Des filles douées vivant dans la pauvreté sont toujours perdantes lorsque l'école devient payante.

Au cours des années passées, l'aide salvatrice a joué un rôle déterminant dans la révolution pour la survie des enfants, en réduisant l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons et en encourageant la durabilité environnementale. Les donneurs doivent maintenant utiliser l'aide de manière stratégique, afin de favoriser l'avènement, d'ici à 2030, d'une économie plus humaine où pauvreté et inégalités n'auront plus droit de cité.

5. *Les politiques budgétaires et commerciales montrent comment le manque de cohérence et les défaillances de la mise en œuvre limitent souvent la promotion de résultats équitables*

Dans les pays en développement, une difficulté particulière a trait au fait que de nombreux gouvernements ne disposent pas des capacités administratives, techniques ou financières nécessaires pour mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces à l'appui du développement durable. Ainsi, l'insuffisance des capacités administratives dont dispose un État pour collecter les impôts et s'attaquer à des pratiques d'évasion fiscale extrêmement complexes peut entraîner un sous-investissement dans des domaines clés, tels que l'éducation, la santé ou la protection sociale (BIT, 2017[25]).

En outre, une politique a plus de risques d'échouer lorsque la chaîne de responsabilité de sa mise en œuvre est mal définie, ou en l'absence d'une coordination cohérente. Ainsi, la capacité d'un État à atteindre des objectifs légitimes d'équité sociale risque d'être mise à mal par les volets des accords commerciaux non liés au travail, tels que les dispositions relatives à la protection de l'investissement (OIT, 2016[20]). Ces effets sont encore exacerbés lorsque le système défini pour le règlement des litiges entre États et investisseurs prévoit des arbitres privés dont l'indépendance est compromise par des conflits d'intérêts. À titre d'illustration, en 2013, la compagnie transnationale française Veolia a attaqué en justice le gouvernement égyptien en invoquant une perte sur les bénéfices escomptés en raison de la hausse du salaire minimum en Égypte (Assemblée générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, 2015[57]).

La difficulté de concilier les objectifs des politiques fiscale et sociale est un autre exemple d'une situation dans laquelle le manque d'intégration de l'action publique peut aboutir à des résultats inférieurs à ceux escomptés. Si, dans les pays avancés de l'OCDE, les politiques budgétaires (impôts et transferts) ont pour effet de réduire le coefficient de Gini (la mesure statistique des inégalités la plus couramment utilisée) de 15 points en moyenne (OCDE, 2011[58]), dans les pays en développement, elles ne réduisent en général que faiblement les inégalités et accroissent souvent la pauvreté (Lustig, 2017[59]), essentiellement via les impôts indirects.

Comment la coopération pour le développement peut-elle lutter contre les inégalités de revenu au sein des pays ?

La nature des inégalités économiques et leurs déterminants, qui sont examinés dans le présent chapitre, soulèvent la question du rôle de la coopération pour le développement. L'aide financière et technique peut-elle contribuer à inverser la tendance actuelle au creusement des inégalités au sein des pays ? L'inversion de cette tendance peut-elle en outre contribuer à réduire la pauvreté au niveau mondial ? Une chose est sûre, l'ODD 1 – l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, partout – ne pourra pas être atteint sans une réduction considérable des inégalités au sein des pays.

Les ODD fournissent aux partenaires au développement des éléments de motivation puissants pour s'engager activement dans la lutte contre les inégalités. Cette lutte contre les inégalités s'inscrit dans un cadre global visant à promouvoir la prospérité économique tout en protégeant la planète et en veillant à ne laisser personne de côté, et apparaît en filigrane dans l'ensemble du Programme 2030, aussi bien en tant qu'objectif direct dans l'ODD 10 que décliné dans de nombreux autres objectifs et cibles indirects. La dernière section du présent document fait fond sur les recherches résumées plus haut et propose aux partenaires au développement des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs des ODD et renforcer leur impact sur le développement.

Améliorer les diagnostics et l'adaptation des réponses

La réduction des inégalités de revenu devrait occuper une place plus centrale dans les stratégies-pays des partenaires au développement. Le creusement des inégalités économiques représente une menace particulière pour la cohésion sociale dans de nombreux pays en développement, et au-delà. Or, l'amélioration de la cohésion des sociétés peut être un moteur du développement durable

(OCDE, 2011[58]). De nombreux organismes de développement s'emploient déjà à réduire les inégalités horizontales en aidant les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les jeunes, à accéder aux services de base (chapitre 9). Toutefois, il faut faire davantage pour lutter contre les inégalités verticales.

La coopération pour le développement devrait par conséquent tenir compte de la nature et de la diversité des obstacles profondément enracinés auxquels font face les pays en développement dans leurs initiatives visant à favoriser l'équité économique. Elle devrait également concilier, dans une démarche cohérente, l'ensemble des actions menées aux différents niveaux d'intervention (national, régional, mondial) et dans les divers domaines (aide publique au développement, politiques des échanges et de l'investissement, politique étrangère). Une analyse de l'économie politique pourrait aider à recenser les facteurs qui entravent l'obtention de résultats économiques équitables, et apporter davantage de clarté sur les mesures susceptibles d'actionner les leviers du progrès, existants ou potentiels (Banque mondiale, 2016[60]).

Les partenaires au développement devraient adapter leurs interventions en se fondant sur des diagnostics bien étayés des problématiques auxquelles est confronté chaque pays en matière d'inégalités. Les outils diagnostiques, tels que les Examens des politiques de cohésion sociale de l'OCDE (voir Encadré 3.2 sur la cohésion sociale au Viet Nam), aident les partenaires au développement et les pays à améliorer leurs politiques économiques et sociales nationales de manière à promouvoir la cohésion sociale, et notamment l'équité économique. Ces examens visent à rassembler différents acteurs autour d'un dialogue sur la cohésion sociale abordant un large éventail de domaines.

Encadré 3.2. **Évaluation de la cohésion sociale au Viet Nam : Examen de l'OCDE des politiques de cohésion sociale au Viet Nam**

L'économie vietnamienne a enregistré une croissance soutenue au cours de la dernière décennie, associée à un recul impressionnant de la pauvreté et à l'émergence d'une vaste classe moyenne. Ces réalisations sont largement attribuées à la politique du Doi Moi – un processus de réforme économique entamé en 1986. Cette politique a abouti à une série de changements structurels qui ont transformé le pays en l'une des économies à la croissance la plus rapide du monde, mais qui ont également fait naître des défis en matière de cohésion sociale. Le fait que les politiques sociales, budgétaires, de l'emploi et de l'éducation présentent encore des lacunes et puissent menacer la cohésion sociale suscite en effet des préoccupations.

L'objectif de l'Examen des politiques de cohésion sociale de l'OCDE était d'étayer le dialogue engagé sur la cohésion sociale au Viet Nam, ainsi que la conception des interventions publiques. Au nombre de ses principales conclusions figurent les points suivants :

La cohésion sociale au Viet Nam est à un moment charnière

Le caractère inclusif de la croissance est une source de questionnement. Le Viet Nam affiche une mobilité élevée des revenus absolus et relatifs, une situation qui implique la présence de gagnants et de perdants. Les possibilités de faire jouer l'ascenseur social entre générations d'une même famille (mobilité intergénérationnelle) semble également limitée.

La transformation structurelle a eu un impact négatif sur le capital social – elle a altéré les relations et la confiance entre les individus et à l'égard des pouvoirs publics, alors que les réseaux traditionnels de soutien social semblent s'affaiblir. Des possibilités d'engagement dans la vie publique existent, mais les citoyens n'ont pas forcément les moyens d'exercer un droit de regard sur la politique publique ni de l'influencer. Les normes sociales semblent également avoir des répercussions négatives sur l'équité entre les sexes.

Améliorer la cohésion sociale par des politiques favorables à l'emploi

L'intensité de l'emploi (la façon dont l'emploi varie en fonction de la production économique) au Viet Nam reste faible en dépit de la forte augmentation de la productivité du travail et de la croissance des salaires réels. Il existe également une inadéquation des compétences due à l'évolution

Encadré 3.2. **Évaluation de la cohésion sociale au Viet Nam : Examen de l'OCDE des politiques de cohésion sociale au Viet Nam** *(suite)*

rapide de la demande de main-d'œuvre sous l'effet des transformations structurelles. Si des années d'investissements publics dans l'éducation ont contribué à renforcer le capital humain et à alimenter la croissance économique, l'équité reste source de préoccupation et les politiques d'éducation et de formation ne préparent pas suffisamment la main-d'œuvre à l'emploi dans une économie à croissance rapide.

Mettre en place un système inclusif de protection sociale

Le système de protection sociale au Viet Nam a atténué les risques tout au long des réformes structurelles, en contribuant à résorber les inégalités. Toutefois, la couverture sociale varie en fonction du type de protection sociale, et l'évasion fiscale généralisée nuit au développement de dispositifs plus inclusifs. Les programmes ciblés sur des groupes vulnérables sont en général efficaces. Le principal défi consiste à en étendre l'accès aux populations pauvres qui ne peuvent en bénéficier. Contrairement aux programmes d'aide favorables aux pauvres, les dispositifs d'assurance sociale sont concentrés de manière disproportionnée sur les mieux lotis. On observe en outre de vastes inégalités d'accès aux services de soins de santé entre les groupes ethniques et, parmi les personnes âgées, entre les catégories de revenu.

Politique budgétaire et contrat social

Si les niveaux de confiance dans les institutions budgétaires et de civisme fiscal sont globalement élevés au Viet Nam, les entreprises déclarent des salaires inférieurs à la réalité afin de se soustraire aux cotisations de sécurité sociale, une pratique qui nuit à la légitimité budgétaire et au contrat social. L'impôt sur le revenu au Viet Nam semble avoir des effets redistributifs très limités. À condition d'être pleinement mis en application, le régime actuel d'impôt sur le revenu des personnes physiques pourrait contribuer à la lutte contre les inégalités.

Les transferts peuvent eux aussi réduire les inégalités de revenu – plus efficacement que la fiscalité. Les transferts budgétaires des administrations centrales aux administrations locales sont censés être progressifs, mais la nature pro-pauvres de ces transferts ne se traduit pas forcément par une amélioration de la satisfaction à l'égard de la fourniture des services publics.

Source : (OCDE, 2014[61]), *Social Cohesion Policy Review of Viet Nam*, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264196155-en*.

Soutenir les mécanismes de réglementation internationale, tels les dispositifs fiscaux visant à réduire les inégalités à l'échelle mondiale, et y participer

À bien des égards, les pays en développement interviennent dans un système international largement dicté par les orientations des politiques publiques des pays de l'OCDE. Ce système s'assortit de coûts mais également d'avantages en termes d'inégalités économiques, mais les partenaires au développement peuvent soutenir les processus internationaux qui contribuent à atténuer certains de ces coûts et à optimiser les avantages.

Une initiative utile dans la lutte contre les inégalités économiques est l'ensemble de mesures défini par l'OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), qui vise notamment à réduire la fraude fiscale des particuliers fortunés et des entreprises multinationales. Le BEPS revêt une importance considérable pour les pays en développement compte tenu de la forte dépendance de l'État à l'égard de l'impôt sur les sociétés, en particulier celui des entreprises multinationales.

Une autre initiative connexe est menée par l'OCDE/PNUD au titre des programmes d'Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF), qui aident les pays à renforcer leurs capacités de vérification fiscale. Les programmes IISF complètent les initiatives plus vastes menées par la communauté internationale pour renforcer la coopération sur les questions de fiscalité et concourent aux efforts déployés par les pays en développement pour mobiliser les ressources intérieures.

La coopération pour le développement devrait aider les pays en développement à participer au programme d'action international sur la fiscalité en leur proposant un soutien adapté à leurs besoins spécifiques. Elle devrait également, dans le cadre de la coopération avec le secteur privé, prêter appui à la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui forment l'ensemble de recommandations sur la conduite responsable des entreprises le plus complet que des États aient entériné à ce jour. Les gouvernements qui adhèrent à ces principes directeurs ont pour objectif d'encourager les entreprises multinationales à adopter un comportement responsable. Ce faisant, ils ont la possibilité de réduire le risque que ces entreprises aient un impact négatif sur les droits de l'homme, le travail et l'environnement, que ce soit par leur activité ou leurs chaînes d'approvisionnement.

Fragilité

Rachel Scott, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Principaux messages

- La fragilité et le fait d'être laissé de côté vont de pair. Il se pourrait qu'en 2030, plus de 80 % des habitants les plus pauvres de la planète vivent dans des contextes fragiles. Dans ces contextes, la réalisation des Objectifs de développement durable se heurte à des obstacles importants.
- La fragilité est une étiquette unique que l'on applique à un phénomène complexe et multidimensionnel. Le Cadre de l'OCDE sur la fragilité examine une combinaison de risques et de capacités d'adaptation dans cinq dimensions : économique, environnementale, politique, de sécurité et sociétale.
- Lutter contre la fragilité dans toutes ses dimensions requiert engagement et détermination de la part de tous les acteurs, qui doivent s'attaquer aux racines de la fragilité et œuvrer à des sociétés inclusives, pacifiques et équitables – en commençant par les personnes les plus vulnérables.
- L'APD dirigée vers les contextes fragiles est en hausse. En 2016, les contextes fragiles ont reçu 68.2 milliards USD d'APD, mais seulement 2 % de cette aide ciblait la prévention des conflits et 10 % la consolidation de la paix.
- Les financements à l'appui du développement ciblant les déterminants réels de la fragilité, et non uniquement ses symptômes, sont limités, d'où des appels en faveur d'un nouveau principe appelant à investir dans le développement à chaque fois que possible, et dans l'aide humanitaire seulement là où c'est nécessaire.

Pour ce qui est de concrétiser l'aspiration à ne laisser personne de côté, formulée dans le Programme 2030, nulle part le risque n'est aussi grand, ou les bienfaits autant susceptibles de bouleverser la donne, que dans les contextes fragiles. La fragilité doit être prise en compte – pour le bien-être des individus, pour la stabilité et les perspectives de développement des sociétés, de même que pour l'effet qu'elle peut avoir par ricochet sur les régions voisines et sur les pays de l'OCDE.

La fragilité doit être prise en compte parce que c'est dans les contextes fragiles que se trouvent déjà des personnes laissées de côté. Les Objectifs de développement durable (ODD) offrent l'opportunité de remédier aux insuffisances des Objectifs du millénaire pour le développement et d'amener à des progrès plus profonds et plus généralisés en matière de développement dans les contextes fragiles. Pour l'heure, cependant, les contextes fragiles accusent un certain retard sur la voie de la réalisation des ODD. Si la plupart des contextes de fragilité sont en bonne voie pour atteindre l'Objectif 13, relatif au changement climatique, et l'Objectif 17, qui porte sur les partenariats mondiaux, des défis considérables subsistent concernant les avancées en vue de la réalisation d'autres ODD, en particulier de l'ODD 1, relatif à la pauvreté, de l'ODD 2, sur l'alimentation et la nutrition, de l'ODD 3, sur la santé, et de l'ODD 16, qui concerne la paix et la justice (Sachs et al., 2017[62]). Sur 157 pays pour lesquels existent des données relatives aux avancées en matière d'ODD, les contextes fragiles se classent systématiquement dans le dernier tiers. Les pays extrêmement fragiles que sont la République centrafricaine, le Tchad et la République démocratique du Congo sont tout en bas du classement, respectivement à la 157e, 156e et 155e place (Sachs et al., 2017[62]).

D'après les projections établies pour le rapport annuel de l'OCDE *États de fragilité* (OCDE, 2018[2]), en 2030, plus de 2.3 milliards d'individus, soit environ 27 % de la population mondiale, vivront dans des contextes fragiles, contre 1.8 milliard actuellement. Si aucune action n'est entreprise, on estime que le nombre de personnes vivant en dessous du seuil international de pauvreté dans les situations de fragilité atteindra 620 millions en 2030, contre 513.6 millions en 2015. Autrement dit, il se pourrait qu'en 2030, plus de 80 % des individus les plus pauvres de la planète vivent dans des contextes fragiles. Ces personnes extrêmement pauvres seront essentiellement concentrées dans quatre pays, tous recensés dans le Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité : le Nigéria (où, d'après les estimations, devraient vivre 130 millions de personnes extrêmement pauvres), la République démocratique du

Congo (80 millions), la République-Unie de Tanzanie (ci-après la « Tanzanie », 30 millions) et Madagascar (28 millions) (OCDE, 2018, p. 99[2]).

L'APD dirigée vers les contextes fragiles importe parce que la fragilité doit être prise en considération. Les ressources allouées aux contextes fragiles, lesquels sont davantage tributaires de l'aide, progressent plus rapidement que l'APD ciblant les autres pays en développement. En 2016, l'APD dirigée vers les contextes fragiles s'est élevée à 68.2 milliards USD. Sur ce total, 35.8 milliards ont été apportés par les donneurs du CAD, 9.9 milliards par d'autres donneurs bilatéraux et les 22.4 milliards restants ont été acheminés par l'intermédiaire d'acteurs tels que les banques de développement ou les agences des Nations Unies. Globalement, l'APD ciblant les contextes fragiles a augmenté de 6.4 % entre 2015 et 2016, soit un rythme plus de deux fois supérieur au taux de croissance global de l'APD. De fait, l'APD destinée aux contextes fragiles ne cesse d'augmenter depuis la fin de la crise financière mondiale, et s'est accrue de 26 % en termes réels entre 2009 et 2016. Enfin, l'APD constitue une source importante de financement à l'appui du développement dans les contextes fragiles puisque, du moins à court ou moyen terme, aucun autre moyen ne leur permettra d'accéder à des volumes importants de financement.

Encadré 3.3. **Les facteurs de fragilité**

La pauvreté n'est pas l'unique raison qui explique que des personnes risquent d'être laissées de côté. Dans les contextes fragiles, plusieurs facteurs menacent le bien-être et entravent le développement durable, notamment :

- **Les inégalités de revenu**. Selon le coefficient de Gini, les pays considérés comme extrêmement fragiles, dont Haïti et la République centrafricaine, figurent aussi parmi les pays dont la distribution des revenus est la plus inégalitaire (Sachs et al., 2017, p. 436[62]).
- **Les inégalités femmes-hommes**. Huit des dix sociétés présentant les plus fortes inégalités femmes-hommes au monde en 2015 étaient également considérées comme fragiles selon le Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité. Il s'agit du Yémen, du Tchad, du Niger, du Mali, de la Côte d'Ivoire, de l'Afghanistan, de la République démocratique du Congo et de la Sierra Leone (PNUD, 2016, pp. 214-217[63]).
- **L'espérance de vie**. Les pays et contextes figurant dans le Cadre 2018 sur la fragilité affichent une espérance de vie parmi les plus faibles au monde (OMS, 2017[64]). D'après les données de 2015, l'espérance de vie moyenne à la naissance la plus courte était observée en Sierra Leone (50.1 ans), suivie de près par l'Angola (52.4 ans) et la République centrafricaine (52.5 ans) (OMS, 2017, p. 55[64]).
- **Le risque de catastrophe**. Pour la période cumulée 1996-2015, six des dix pays ayant enregistré le plus grand nombre de décès liés aux catastrophes en valeur absolue figurent également dans le Cadre 2018 sur la fragilité : l'Afghanistan, Haïti, le Honduras, le Myanmar, le Pakistan et la Somalie (UNISDR et CRED, 2016, p. 15[65]). Les effets des catastrophes sont particulièrement dévastateurs dans les contextes fragiles, qui sont plus fortement exposés aux risques et disposent de capacités d'adaptation insuffisantes pour gérer, absorber ou atténuer ces risques.
- **Les déplacements forcés**. En 2016, 55 % de l'ensemble des réfugiés à l'échelle mondiale provenaient de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne (ci-après la « Syrie ») et du Soudan du Sud (HCR, 2017, p. 3[66]) – trois pays classés comme extrêmement fragiles dans le Cadre de l'OCDE. De même, six des dix pays ayant accueilli le plus grand nombre de réfugiés en 2016 (HCR, 2017, p. 15[66]) étaient considérés comme fragiles ; il s'agit de l'Éthiopie, de la République islamique d'Iran, du Kenya, de l'Ouganda, du Pakistan et de la République démocratique du Congo. Proportionnellement, les contextes fragiles sont également bien plus affectés par les déplacements internes : huit des dix plus vastes populations de personnes déplacées dans leur propre pays se situent dans des contextes de fragilité (HCR, 2017, p. 36[66]).

Encadré 3.3. **Les facteurs de fragilité** *(suite)*

- **La fragilité urbaine**. Les villes situées dans des contextes fragiles sont particulièrement vulnérables aux conséquences d'une fragilité exacerbée, et risquent, à leur tour, d'aggraver plus encore la fragilité. Ce phénomène s'explique par le rythme de la croissance démographique, le taux de chômage élevé, les inégalités de revenu, le manque d'accès aux services de base, le taux d'homicides, le terrorisme et l'exposition aux risques naturels, en particulier aux catastrophes liées au changement climatique. Trois des quatre villes les plus fragiles – Kismaayo, Merca et Mogadiscio – se trouvent en Somalie. Six des 25 villes les plus fragiles se situent en Iraq, 5 au Yémen et 4 en Afghanistan (Muggah, 2017[67]).

Qui est laissé de côté dans les contextes fragiles ?

La fragilité est un phénomène complexe. Elle touche des contextes variés, à différents degrés d'intensité et pour des raisons diverses. En fait, toutes les sociétés et tous les contextes sont, dans une certaine mesure, fragiles à un moment donné. Partant, un cadre multidimensionnel constitue le meilleur moyen de comprendre de quelle manière et sur quels territoires les personnes vivant dans des contextes fragiles risquent d'être laissées de côté. Un tel cadre favorise en outre une réflexion nouvelle sur les moyens d'obtenir des résultats durables dans les contextes fragiles, pour la présente génération comme pour la prochaine, et sur les nouvelles manières de travailler pour tous les acteurs intervenant à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix, comme le souligne Ulla Tørnæs, ministre de la Coopération au développement du Danemark dans son « Point de vue ».

Le Cadre multidimensionnel de l'OCDE sur la fragilité définit ce phénomène comme la conjonction d'une exposition à des risques et des capacités à y faire face dans cinq dimensions : l'économie, l'environnement, la politique, la sécurité et la société (Whaites, 2017[68]).

L'application du Cadre 2018 sur la fragilité aboutit à des résultats qu'illustre le Graphique 3.5. Les contextes sont énumérés par niveau croissant de fragilité, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Ce classement n'est toutefois donné qu'à titre indicatif ; il convient de tenir compte de la multidimensionnalité inhérente au concept de fragilité, qui implique que les contextes placés côte à côte dans cette présentation graphique connaissent des formes de fragilité différentes et ne peuvent par conséquent pas être directement comparés l'un à l'autre.

Dimension économique de la fragilité

La dimension économique de la fragilité vise à rendre compte de la vulnérabilité vis-à-vis des risques qui découlent des faiblesses existant dans les fondements économiques et le capital humain, prenant en considération différents facteurs dont l'exposition à des chocs macroéconomiques, la croissance inégalitaire, le chômage élevé des jeunes, etc.

Le premier groupe risquant d'être laissé de côté dans la dimension économique de la fragilité est constitué, bien évidemment, des personnes très pauvres. Comme indiqué plus haut, les projections montrent qu'en 2030, 620 millions de personnes vivant sous le seuil international de pauvreté, soit 80 % des habitants les plus pauvres de la planète, vivront dans des contextes fragiles.

Le deuxième groupe exposé à ce risque est constitué des exclus des bienfaits de la croissance économique. Comme le souligne le rapport *États de fragilité 2018*, de nouveaux risques graves apparaissent quand une croissance économique impressionnante et les attentes qui l'accompagnent ne se traduisent pas par des progrès à proportion en termes de distribution des revenus, de création d'emplois, de plus grandes possibilités de s'exprimer et d'un meilleur exercice de la redevabilité (Whaites, 2017[68]). Il est par conséquent nécessaire de porter une attention accrue non seulement à la croissance, mais aussi à la qualité et à la répartition des bienfaits économiques qui en découlent. Cela étant, ce n'est pas parce qu'un pays aura un revenu plus élevé qu'il sortira de la fragilité. Et de fait, 30 des 58 contextes fragiles selon le Cadre 2018 sur la fragilité sont des pays à revenu intermédiaire (OCDE, 2018[2]).

Point de vue: Nous devons travailler autrement à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix, de sorte qu'aucune fille ne soit laissée de côté

Ulla Tørnæs,
ministre de la Coopération au développement, Danemark

Nous avons certes enregistré de grands progrès dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, mais trop de personnes – les plus démunies, les plus désavantagées et celles risquant le plus de subir violence et discrimination – se heurtent toujours à des inégalités substantielles lorsqu'il s'agit de l'accès aux ressources et du respect des droits. Les femmes et les filles sont bien trop souvent en tête de cette liste.

L'engagement à ne laisser personne de côté implique de chercher en priorité à réaliser des progrès pour les plus marginalisés. Il nous presse de nous atteler aux causes structurelles des inégalités et de la marginalisation qui affectent ces personnes, de sorte qu'elles puissent déployer leur potentiel. C'est ce qui guide la stratégie danoise en matière de politique de développement et d'action humanitaire.

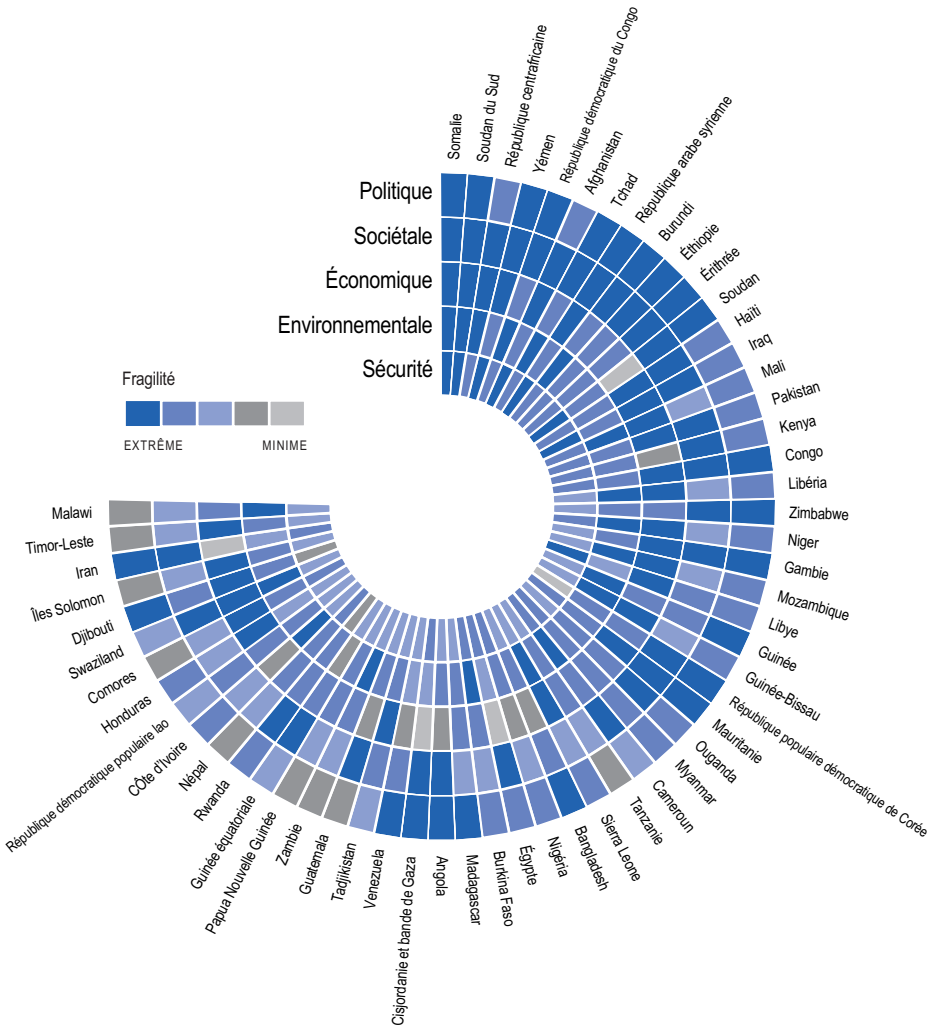
L'exposition à une situation de conflit ou de fragilité tend à creuser les inégalités structurelles, ce qui se vérifie en particulier pour les inégalités entre femmes et hommes. Dans les situations de conflit, les petites filles risquent 2.5 fois plus de ne pas aller à l'école que les garçons, et sur les 10 pays affichant le taux le plus élevé de mariage d'enfants, 9 sont considérés comme des États fragiles ou extrêmement fragiles.

Malheureusement, les tendances récentes indiquent que beaucoup risquent de continuer à vivre dans la fragilité ou de faire partie des populations déplacées pendant les années à venir. Nous devons donc veiller à ce que nos interventions soient conçues dès le départ de manière à produire des résultats durables sur le long terme pour les personnes qui en ont le plus besoin. La réflexion sur le développement doit avoir sa place dès la phase d'intervention d'urgence, et nous devons remédier aux inégalités et écarts sous-jacents qui sont à l'évidence reliés entre eux. Il faut pour cela adopter une démarche holistique qui intègre services de santé, éducation et moyens de subsistance. La santé sexuelle et procréative ainsi que les droits des femmes et filles doivent être protégés, afin de sauver des vies et de protéger le droit fondamental de toutes les femmes et de toutes les filles à disposer de leur corps. L'éducation des filles doit être la priorité, y compris dans les contextes humanitaires ; les filles qui vont à l'école pendant sept ans se marient généralement plus tard, bénéficient de meilleures opportunités économiques et ont moins d'enfants.

Voici l'avenir que j'appelle de mes vœux : en 2030, toutes les femmes et les filles auront la capacité de jouir de leurs droits, de déployer leur potentiel et faire leurs propres choix de vie. Aucun des Objectifs de développement durable ne saurait être atteint s'il n'est pas atteint pour tout le monde, y compris les femmes et les filles vulnérables. Ce ne sera pas chose facile. Les personnes à qui il reste le plus de chemin à parcourir sont celles qu'il est le plus difficile de sortir de cette situation. Aussi sera-t-il indispensable de déployer des efforts collectifs, associant responsables de l'action publique, société civile, acteurs humanitaires, organismes de développement, partenaires du secteur privé et communauté des donneurs.

De mon point de vue, cette nouvelle manière de fonctionner donne le ton. Ensemble, nous parviendrons à réduire durablement les besoins, les risques et les vulnérabilités à court et à long terme. Mais seulement si nous sommes tous prêts à travailler et à collaborer en nous plaçant à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix.

Graphique 3.5. **Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité**



Source : (OCDE, 2018[2]), *États de fragilité 2018*, *https://doi.org/10.1787/9789264308916-fr*

Un troisième groupe risquant d'être touché par la fragilité économique, mais qui est moins bien appréhendé, est formé des habitants des pays voisins des contextes fragiles. Ceux-ci peuvent observer un recul de leur économie lorsque du capital physique et humain est détruit, que ces pays deviennent moins attrayants pour l'investissement direct étranger et les échanges, ou que les ressources sont réorientées vers des secteurs moins productifs, tels que la défense, le contrôle aux frontières ou la gestion des réfugiés (DFID, 2016[69]) (Dunne et Tian, 2015[70]). C'est pourquoi, par exemple, le ministère du Développement international, au Royaume-Uni, intègre dans sa liste des États et régions fragiles une catégorie de pays voisins de territoires marqués par une « forte fragilité » (DFID, 2016[69]).

Enfin, les personnes qui sont quotidiennement confrontées au fléau de la corruption risquent, elles aussi, d'être laissées de côté. Tous les pays figurant dans le Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité, à l'exception du Rwanda, se classent parmi les pays où les scores de perception de la corruption sont le plus élevés, selon l'Indice de perception de la corruption de 2016 (Transparency International, 2017[71]). La corruption entrave la croissance économique et accentue la pauvreté, privant les individus d'accès à des services vitaux, tels que les soins de santé, l'éducation ou l'eau et l'assainissement, et exacerbant encore le risque d'être laissé de côté.

Dimension environnementale de la fragilité

La dimension environnementale de la fragilité vise à rendre compte de la vulnérabilité vis-à-vis des risques environnementaux, climatiques et sanitaires qui menacent la vie et les moyens de subsistance des citoyens. Elle comprend l'exposition aux catastrophes naturelles, à la pollution et aux épidémies (voir également dans le présent chapitre la section portant sur le changement climatique).

Le changement climatique est un facteur important qui accroît le risque d'être laissé de côté dans les contextes fragiles. Ses effets s'expriment sous la forme d'une instabilité politique, d'une insécurité alimentaire, d'un affaiblissement de l'économie et de déplacements massifs de populations. Il peut aggraver les tensions, catalyser la violence ou menacer une paix fragile au sortir d'un conflit (Peters et Vivekananda, 2014[72]). Les conflits violents ont eux-mêmes pour effet d'appauvrir les communautés, de diminuer leur résilience et de les placer en moins bonne posture pour faire face aux impacts du changement climatique – ce qui crée un cercle vicieux dont il est difficile de sortir.

Les catastrophes affectent, proportionnellement, davantage les personnes qui sont laissées de côté dans des contextes fragiles, et ce, pour deux raisons : les personnes vivant dans des contextes fragiles sont souvent exposées à des risques plus élevés de catastrophe, et elles ont souvent une moindre capacité à y faire face. Entre 2004 et 2014, 58 % des décès causés par des catastrophes se sont produits dans les 30 États les plus fragiles de la planète (Peters et Budimir, 2016, p. 5[73]).

En 2016, 24.2 millions de personnes ont été déplacées à la suite de catastrophes naturelles soudaines (IDMC, 2017, p. 31[74]). Si des mesures de plus grande ampleur et plus stratégiques concernant la dimension environnementale ne sont pas engagées dans un souci d'anticipation, les personnes vivant dans des contextes fragiles et exposées à des aléas naturels et à des chocs climatiques courent un risque substantiel de se retrouver pris dans un cycle qui, pour l'avenir prévisible, les maintiendra dans la situation de laissés-pour-compte.

Dimension politique de la fragilité

La dimension politique de la fragilité vise à rendre compte de la vulnérabilité aux risques inhérents aux processus, événements ou décisions politiques. Il s'agit de risques pesant sur l'inclusivité politique (élites), sur la transparence (corruption) et sur la capacité des sociétés à accueillir le changement et à éviter l'oppression.

La réduction des inégalités et de l'exclusion, en particulier des femmes et des jeunes, est indispensable à une paix durable (ONU/Banque mondiale, 2018[75]) et donc indispensable pour réduire le risque de laisser quiconque de côté. L'inégalité politique peut revêtir deux formes : verticale ou horizontale. L'inégalité verticale entre les individus ou les ménages (les « nantis » et les « démunis ») peut conduire à une inégalité dans l'accès au pouvoir, et donc à une instabilité politique. L'inégalité horizontale entre différents groupes ethniques, régionaux ou confessionnels induit une perception d'inégalité et d'injustice, et génère, par voie de conséquence, des motifs de mécontentement et de conflit (ONU/Banque mondiale, 2018[75]).

On notera cependant un point assez étonnant : au nombre des personnes laissées de côté dans la dimension politique peuvent également figurer des élites riches, lesquelles ne sont généralement pas les cibles des programmes en faveur du développement. Cela se vérifie particulièrement durant les transitions amenant à une inclusion politique, par exemple après la signature d'un accord de paix. Durant ces périodes charnières, le risque d'instabilité et de violence peut s'accentuer – surtout lorsque les membres des élites lésées, prenant en mauvaise part un changement dans leur statut relatif, mobilisent des groupes afin d'agir sur ce qu'ils perçoivent comme des injustices (ONU/Banque mondiale, 2018[75]).

C'est donc une tâche complexe, dans cette dimension politique, que d'éliminer le risque de laisser qui que ce soit de côté. Les approches traditionnelles du développement, qui se focalisent uniquement sur les relations verticales État-société, le premier étant généralement incarné par l'administration nationale/centrale, ont eu tendance à minimiser l'importance des relations horizontales société-société et de la

dynamique locale/municipale. De même, mettre l'accent sur le renforcement des institutions conduit à une vision trop réductrice, axée sur l'État central et formel, et éclipse le rôle des citoyens et de la société dans l'édification des fondements des institutions (OCDE, 2018[2]). Ne pas tenir compte de la vision d'ensemble accroît le risque que les programmes ne répondent pas aux besoins des personnes laissées de côté.

Dimension sécurité de la fragilité

La dimension sécurité de la fragilité vise à rendre compte de la vulnérabilité que la violence sociale et politique induit pour les citoyens. À ce titre, elle comprend des indicateurs de l'exposition des citoyens à des violences politiques et sociales directes.

L'insécurité est un déterminant majeur du risque que des individus demeurent laissés-pour-compte. Ce risque peut se manifester sous différentes formes, notamment la violence qui conduit à des blessures ou à la mort, la souffrance humaine, en particulier celle découlant des déplacements forcés, la destruction des infrastructures clés indispensables aux services de base, et les environnements où la sécurité fait défaut, dans lesquels les secours humanitaires ne peuvent atteindre les personnes qui en ont le plus besoin.

C'est donc une bonne nouvelle que la prévention des conflits figure au premier plan des préoccupations de la communauté internationale. La mise à disposition des ressources nécessaires au renforcement de la sécurité ne semble toutefois pas occuper la même place dans l'ordre des priorités. En 2016, seulement 2 % de l'APD consacrée aux contextes fragiles, soit environ 1.7 milliard USD, ont été affectés à la prévention des conflits. Les donneurs ont consacré 7.5 milliards USD, soit environ 10 % de l'APD, à la consolidation de la paix (OCDE, 2018[2]).

L'insécurité exerce également une influence grandissante sur le type d'APD que reçoivent les contextes fragiles, ce qui crée des incitations délétères, entravant les efforts déployés pour remédier aux multiples dimensions de la fragilité. Entre 2015 et 2016, l'aide humanitaire à destination de l'ensemble des contextes fragiles s'est accrue de 38 %, quand, dans le même temps, l'aide disponible pour la programmation au service du développement (dite aide-pays programmable – APP) n'a pas augmenté (chapitre 13). Dans les 15 contextes extrêmement fragiles, où les risques en matière de sécurité constituent le défi le plus ardu pour les acteurs internationaux, les volumes d'APP et d'aide humanitaire se situaient, en 2016, plus ou moins au même niveau, l'APP s'établissant à 16 milliards USD et l'aide humanitaire à 15 milliards USD. Il s'ensuit que les financements à l'appui du développement permettant de travailler sur les déterminants réels, et non uniquement sur les symptômes, de la fragilité sont limités, d'où des appels en faveur d'un investissement plus soutenu au service du développement dans les contextes fragiles, grâce à l'application du principe d'une aide au développement à chaque fois que possible, et d'une aide humanitaire seulement là où c'est nécessaire.

Dimension sociétale de la fragilité

La dimension sociétale de la fragilité vise à rendre compte de la vulnérabilité face aux risques affectant la cohésion de la société, notamment à des facteurs tels que les inégalités, aussi bien verticales qu'horizontales, ou les clivages sociaux.

La fragilité est plus ou moins prononcée selon la capacité des différents groupes de la société à travailler ensemble. Lorsque c'est impossible – et la société est rarement une entité unifiée dans les contextes fragiles –, alors les membres des groupes les plus marginalisés courent un risque majeur d'être laissés de côté. Plusieurs facteurs accentuent la fragilité sociétale : le manque de confiance mutuelle, des perceptions différentes de l'histoire, des conceptions différentes de la légitimité des règles et des degrés différents de respect de l'autorité publique (OCDE, 2018, pp. 42-44[2]).

Les processus démocratiques et les élections sont souvent présentés comme une solution pour aboutir à un contrat social efficace. Toutefois, s'ils ne sont pas gérés correctement, ils peuvent aussi se révéler délétères et accroître le risque de marginalisation. Au Sri Lanka, par exemple, la majorité cingalaise a rejeté à plusieurs reprises le type de compromis qui aurait satisfait la minorité tamoule (Uyangoda) (OCDE, 2018[2]). Au Kenya, au Nigéria et en Ukraine, la concurrence électorale pour le pouvoir

politique a maintes fois aggravé les divisions sociales au lieu d'y mettre fin. Au Guatemala, la démocratie a échoué à diverses reprises à donner davantage de pouvoirs aux groupes défavorisés (OCDE, 2018[2]).

En outre, le récent rétrécissement du champ d'action de la société civile, dans de nombreux pays, a réduit leurs possibilités d'avoir quelque influence que ce soit sur le renforcement – ou l'affaiblissement – de la cohésion sociale (chapitre 6). Les restrictions auxquelles se heurte la société civile l'empêchent donc de déployer son plein potentiel pour réduire le nombre d'individus laissés de côté dans les contextes fragiles.

Enfin, dans les contextes de fragilité, les relations inégalitaires entre femmes et hommes peuvent être source de conflit et de violence, tandis que la participation active des femmes peut contribuer à une paix durable et à la résilience (voir également la section sur les femmes et les filles dans le présent chapitre). Ces dynamiques ont un impact substantiel, négatif ou positif, sur les personnes laissées de côté. Cependant, une récente étude du Réseau du CAD de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) et du Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) montre que les politiques et programmes dans les situations de fragilité abordent généralement la problématique femmes-hommes comme un simple ajout technique, jugeant que les femmes et les questions les concernant sont relativement à part des problèmes de la population en général, et s'appuyant sur des stéréotypes selon lesquels les femmes sont vulnérables et non violentes, et les hommes violents et résilients (OCDE, 2017[76]). En découlent bien évidemment des résultats sous-optimaux.

Des actions ambitieuses pour remédier à la fragilité

Le rapport *États de fragilité 2018* liste sept ambitions collectives – à l'intention des gouvernements dans les contextes fragiles, des organisations régionales, des acteurs bilatéraux et multilatéraux, de la société civile et du secteur privé – pour remédier autant que faire se peut à la fragilité et, par là même, réduire le risque que des personnes soient laissées de côté, tout en améliorant leurs perspectives en matière de développement durable et de paix. Ces ambitions sont les suivantes :

1. Lutter contre la fragilité, afin de créer un monde meilleur – et de ne laisser personne de côté.
2. Tenir compte de la complexité et aborder toutes les dimensions de la fragilité – en comprenant et en utilisant une approche multidimensionnelle de l'action publique, ainsi qu'en opérant une programmation et en travaillant sur tout le spectre des problématiques, y compris celles qui sont délicates et sensibles.
3. Investir dans une aide plus volumineuse et plus intelligente dans les contextes fragiles – sachant que l'APD revêt une importance énorme dans les contextes fragiles, et qu'elle est le seul apport financier qui génère une croissance plus inclusive et conduit à des sociétés pacifiques et stables.
4. Intensifier nos efforts en matière de prévention, de paix et de sécurité – en veillant à ce que nos investissements soient à la hauteur des discours de la communauté internationale.
5. Investir dans les données afin de mieux comprendre les différents états de fragilité, de les anticiper et d'y réagir – en rassemblant des informations sur les problématiques moins bien comprises, telles que les systèmes informels, et en intégrant ces éléments factuels dans les décisions de programmation.
6. Appuyer la capacité des pouvoirs publics à apporter des solutions inclusives à leurs propres états de fragilité – en prenant acte du fait que la sortie de la fragilité passe nécessairement par un partenariat, dans lequel les gouvernements partenaires aussi bien que la communauté internationale ont une part du travail à réaliser.
7. Ne jamais perdre de vue l'objectif final, à savoir apporter de l'espoir et une existence meilleure à toutes les personnes vivant dans des contextes fragiles – reconnaissant la nécessité d'aider les individus à construire un avenir meilleur, et offrant de l'espoir pour leurs rêves et leurs aspirations, ainsi que pour une vie meilleure.

Ce sont là de hautes ambitions, et en nous efforçant de toutes les réaliser, nous pouvons en nommer une autre qui, loin d'être additionnelle, est incontournable pour sortir de la fragilité : cibler, avant tout, les personnes les plus défavorisées.

Gouvernance

Catherine Anderson et Marc de Tollenaere, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Principaux messages

- Les tendances en matière de participation et d'accès des femmes à la vie politique dans les pays les moins avancés montrent que le renforcement de l'accès des femmes à la sphère politique progresse plus lentement que l'amélioration de leur participation à la vie politique.
- La participation démocratique dans les pays les moins avancés n'a cessé de s'accroître entre 1990 et 2017. Les données relatives à la répartition du pouvoir entre les différentes classes socioéconomiques montrent que la classe aisée a renforcé sa mainmise sur le pouvoir politique au cours de cette même période.
- La gouvernance inclusive est susceptible de contribuer à des résultats plus équitables en matière de développement lorsque les interventions sont adaptées au contexte, inscrites dans le cadre d'un processus itératif et caractérisées par la flexibilité, et lorsqu'elles permettent d'infléchir les résultats obtenus au niveau des institutions, de la société et des comportements.
- S'ils veulent favoriser l'instauration d'une gouvernance inclusive, les acteurs de terrain qui œuvrent pour le développement doivent incorporer la dimension des politiques, ce qui nécessite une bonne compréhension du pacte politique en place au niveau local.

Bien avant l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), la participation inclusive, l'engagement citoyen et les mesures de justice sociale faisaient déjà partie des mesures adoptées pour remédier aux asymétries de pouvoir, à l'exclusion sociale et politique et aux problèmes d'inégalité dans le développement. Dans le contexte des ODD, le principe de ne laisser personne de côté renforce le rôle de l'inclusion, en tant qu'instrument mais aussi élément constitutif du développement durable. La communauté du développement mène actuellement une réflexion sur ce que revêt potentiellement la notion d'inclusion et sur les conditions dans lesquelles cette notion peut être mise en pratique le plus efficacement possible, à la lumière de l'expérience empirique acquise en ce qui concerne les conditions requises pour assurer durablement la croissance, la sécurité et la stabilité, et la réduction de la pauvreté.

Gouverner de manière inclusive

Hickey et al. (2015[77]) définissent le développement inclusif en des termes qui peuvent également s'appliquer à la gouvernance inclusive, à savoir comme « le processus par lequel les bénéfices sociaux et matériels sont répartis équitablement en transcendant les clivages sociaux, les groupes de revenu, les sexes, les groupes ethniques, les régions, les groupes religieux et autres ». Cette définition couvre un vaste éventail de bénéfices, des gains économiques et matériels à l'amélioration du bien-être et des capacités, en passant par l'émancipation sociale et politique, et laisse supposer que l'accent est mis sur les groupes marginalisés et vulnérables.

Il est fait mention de l'inclusion dans plusieurs ODD, même si la gouvernance inclusive est plus étroitement associée à l'ODD 16, qui vise d'une manière générale à créer des sociétés plus pacifiques et inclusives afin de favoriser un développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Deux cibles de l'ODD 16 portent tout particulièrement sur la gouvernance inclusive : les cibles 16.6 (« Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ») et 16.7 (« Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »).

Comprendre le contexte d'exclusion

Une contrainte particulière qui pèse sur les gouvernements et les partenaires au développement dans la programmation d'interventions efficaces en faveur d'une gouvernance inclusive a trait au fait qu'il peut être difficile de déterminer précisément *qui* est laissé de côté, et *comment*. En effet, cela dépend du contexte national et il est donc indispensable de bien appréhender celui-ci. À titre d'illustration, des personnes peuvent être exclues des processus décisionnels, mais néanmoins incluses dans les résultats en matière de développement. Lekalake et Gyimah-Boadi (2016[78]) ont montré que dans de nombreux pays africains, les jeunes sont nettement sous-représentés dans les processus de gouvernance, mais qu'ils sont néanmoins en mesure de bénéficier de services de santé et d'éducation améliorés. Autre exemple : en Asie de l'Est, plusieurs pays autoritaires ont dans le passé cherché à atteindre divers résultats inclusifs (une industrialisation génératrice d'emplois et des systèmes universels de protection sociale, par exemple), dont ont profité de larges pans de leurs sociétés (Teichman, 2016[79]).

La prise en compte du contexte amène à s'interroger sur la manière dont la situation géographique, l'histoire, les idées ou les discours sociaux et politiques, ainsi que l'économie politique en place, peuvent avoir une incidence sur le caractère inclusif des structures sociales et des pactes et compromis politiques. La capacité essentielle qu'a le régime au pouvoir de rendre l'administration publique globalement inclusive et accessible revêt également une importance centrale (Hickey et al., 2015[77]).

Étant donné que la gouvernance inclusive revêt de multiples formes et qu'elle est fortement influencée par le contexte socioéconomique et politique, il n'existe pas d'approche modèle permettant de garantir que *personne ne sera laissé de côté*. Des trajectoires différentes et divergentes sont nécessaires. Comprendre les conditions (institutionnelles/structurelles, sociales, politiques, etc.) et les normes (sociales, culturelles) qui favorisent l'exclusion, ainsi que les *raisons* sous-jacentes d'une telle exclusion, est un point de départ important pour une programmation efficace.

Il est difficile de créer les conditions d'une gouvernance inclusive

Il est facile de présumer que si les citoyens et les groupes de la société sont davantage représentés dans les processus de gouvernance et en mesure d'influencer la prise de décision, ils tireront également des bénéfices des résultats obtenus. Or, l'expérience concrète des initiatives actuellement menées dans le domaine de la gouvernance, appuyées par l'aide publique au développement (APD), met en lumière les difficultés liées à la mise en place d'une gouvernance inclusive efficace (OCDE, 2018[80] ; Rocha Menocal, 2017[81] ; Hickey et al., 2015[77]). La partie ci-après revient sur certaines de ces difficultés.

Tout d'abord, les États qui s'efforcent d'être plus inclusifs doivent souvent *opérer de multiples transformations simultanément* – de la violence à la paix, d'un régime de pouvoir personnel à des institutions fondées sur des règles, d'une accumulation de patrimoine par une élite à des opportunités partagées en termes de revenu, d'emploi et de croissance économique, etc. Ces multiples transformations ne se font généralement pas sans heurts, et ont même plutôt tendance à créer des tensions (Rocha Menocal, 2016[82]).

Ensuite, des choix et des compromis difficiles s'imposent, et *les progrès enregistrés peuvent souvent s'accompagner de résultats sous-optimaux ou de revers*. Les voies qui mènent à une gouvernance inclusive sont souvent non linéaires et certaines formes d'inclusion peuvent progresser plus vite que d'autres. Ainsi, l'inclusion politique peut être plus rapide que l'inclusion économique ou sociale, et inversement, ou certains groupes (les femmes par exemple) peuvent être inclus plus facilement que d'autres. Le Rwanda, par exemple, a obtenu des résultats tangibles en matière d'inclusion, avec une augmentation très nette du taux de scolarisation dans le primaire et du taux de représentation des femmes, mais le pluralisme politique demeure limité et la minorité batwa continue d'être victime d'exclusion (Beswick, 2011[83]).

En troisième lieu, *les écueils sont nombreux, qui englobent les mesures purement symboliques, l'inclusion dans des conditions défavorables, l'inclusion inopérante et les risques de nouvelles formes d'exclusion* (Cookson et Fuentes, 2018[84]). Une gouvernance plus inclusive peut ralentir la prise de décision ou aboutir à de vains compromis, qui peuvent réduire l'efficacité des progrès accomplis (par exemple, de longues et vastes consultations sur des réformes du secteur public qui ne sont finalement pas mises en œuvre). Les interventions visant à favoriser la gouvernance inclusive peuvent également avoir des effets non souhaités. Le Botswana est souvent salué comme un modèle de stabilité politique et de démocratie en Afrique et figure en première place dans les classements relatifs à la gouvernance régionale. Or, certains analystes affirment que la constitution adoptée par le pays après son indépendance a institutionnalisé un système politique d'exclusion, où le pouvoir politique et l'accès à ce pouvoir sont réservés à une petite partie de la société (Maundeni et Suping, 2013[85] ; Molutsi et Holm, 1990[86]). Les consultations sont purement symboliques et ne représentent pas certains pans essentiels de la société. De même, en Afrique du Sud, une inclusion formelle a certes été réalisée sur le plan politique, mais des segments importants de la population noire continuent d'être victimes d'une exclusion sociale et économique (Marais et Davies, 2014[87] ; Dudouet, Lundström et Rampf, 2016[88]).[7]

En quatrième lieu, certaines des plus grandes avancées en matière de réduction de la pauvreté et/ou des inégalités ont été accomplies de manière non démocratique ou se sont accompagnées d'effets perturbateurs. Scheidel (2017[89]) affirme que les inégalités économiques sont généralement réduites le plus efficacement à la faveur d'événements cataclysmiques : guerre, révolution, effondrement de l'État ou catastrophe naturelle (Scheidel, 2017[89]). La Chine est parvenue à réduire comme jamais ses niveaux de pauvreté alors qu'elle n'est pas dotée d'un système multipartite, ce qui laisse penser que l'attachement de l'élite au développement inclusif joue un rôle notable. Dans les contextes fragiles ou en situation de conflit, en particulier, les études tendent à indiquer qu'il pourrait être opportun d'instaurer une gouvernance moins inclusive sur le court terme afin de garantir la stabilité politique, et que ce pourrait être un moyen plus efficace d'obtenir des résultats au regard du développement, de stimuler la croissance et d'accélérer la réduction de la pauvreté (Rocha Menocal, 2017[81]). Les enseignements tirés de ces expériences suggèrent que l'ampleur des évolutions potentiellement inclusives en termes de développement dépend de la manière dont les élites (acteurs politiques, économiques ou sociaux) font usage de leur pouvoir et de leur influence : s'en servent-elles pour favoriser un changement progressiste ou au contraire pour conforter leur position privilégiée ? (Rocha Menocal, 2017[81]).

Enfin, on ignore encore comment les processus inclusifs et les résultats inclusifs sont corrélés. Le renforcement de la participation, de la représentation et de la responsabilité ne conduit pas nécessairement à des services plus équitables, à des possibilités économiques ou à l'autonomisation. À titre d'exemple, l'Afrique du Sud affiche un des taux les plus élevés de représentation des femmes dans ses instances dirigeantes, mais aussi un des taux de viols les plus élevés au monde, ce qui montre que la présence de femmes dans les instances dirigeantes ne se traduit pas automatiquement par la protection de leurs droits (Statistics South Africa, 2018[90]).

Par ailleurs, les difficultés associées à la création de conditions propices à l'inclusion ne reflètent pas la préoccupation centrale suscitée par le fait qu'on en sait très peu sur la manière dont nous pouvons passer d'une inclusion limitée à une inclusion ouverte et sur les conditions favorables à une telle évolution (Hickey et al., 2015[77]). À titre d'illustration, même s'il connaît aujourd'hui une tendance au recul, le processus de démocratisation aux Philippines a été le fruit du mouvement social populaire « People Power » et reposait sur une coalition d'élites religieuses, d'élites économiques et de membres de la classe moyenne, ce qui montre l'importance de coalitions à large assise sociale pour contribuer à un développement inclusif (Slater, 2010[91]). Dans l'État plurinational de Bolivie (ci-après la « Bolivie »), les réformes institutionnelles engagées sous l'impulsion d'un mouvement de femmes issues de l'élite, de milieux urbains ou ruraux et des populations autochtones, conjuguée à l'adoption de mesures antidiscriminatoires prenant la forme de quotas, se sont traduites par une augmentation du nombre de députées, passé de 6.9 % en 1997 à 53.1 % en 2014 (Union interparlementaire, 2018[92]).

La participation électorale a elle aussi connu une amélioration, passant de 71.36 % en 1997 à 91.86 % en 2014, à la faveur de la mobilisation politique au niveau local (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 2018[93]). Les Philippines et la Bolivie ont connu une certaine régression ces dernières années, ce qui montre que l'évolution n'est pas linéaire et peut connaître des revirements. En définitive, toutefois, les données montrent que les sociétés et les États qui sont plus ouverts et plus inclusifs sont à long terme plus résilients, démocratiques et prospères, avec des inégalités moins prononcées (Rocha Menocal, 2015[94]) . Walton (2010[95]) et Khan (2010[96]) font partie de ceux qui soulignent l'existence d'un lien de causalité direct entre les processus sociaux, économiques et politiques sous-jacents, les institutions et les contrats sociaux et, enfin, les résultats en matière de développement humain.

La mesure des progrès accomplis et l'observation des tendances doivent encore être améliorées

Il n'existe actuellement pas de méthode normalisée, reconnue, pour mesurer les progrès accomplis sur la voie d'une gouvernance inclusive, et des mesures indirectes sont souvent utilisées à cette fin. La démocratie participative, le renforcement de l'engagement citoyen et l'inclusion des populations marginalisées dans les institutions de gouvernance semblent tous révélateurs d'un certain progrès, mais les résultats de ces efforts sont difficiles à quantifier ou à mesurer. Les données peuvent également être contradictoires, certains indicateurs dénotant des progrès, d'autres une tendance négative. À titre d'illustration, les pays ayant adopté le système du suffrage universel (et donc l'inclusion politique) n'ont jamais été aussi nombreux et pourtant, les taux d'abstention aux élections ne cessent d'augmenter (Solijnov, 2016[97]).[8]

Les mesures permettant d'évaluer les tendances et de suivre les progrès accomplis au titre de l'ODD 16, lequel mentionne explicitement l'inclusion, sont donc incomplètes ou partielles (Tableau 3.1). Aucun rapport officiel n'a été publié pour présenter les progrès accomplis à l'aune des indicateurs relatifs aux cibles 16.6 et 16.7, spécifiquement axées sur la gouvernance inclusive.

Tableau 3.1. **Mesurer les cibles 16.6 et 16.7 de l'ODD**

Cible	Indicateurs	Données
16.6 : Des institutions efficaces, responsables et transparentes	1. Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) 2. Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	- Indicateur PEFA (dépenses publiques et responsabilité financière), qui mesure les dépenses par rapport aux budgets initiaux - Sondage mondial Gallup (à confirmer, pas de données disponibles à ce jour) - Indicateur mondial de la Banque mondiale relatif à la qualité de la réglementation (Banque mondiale, 2017[98])
16.7: Le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent la prise de décisions	1. Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale 2. Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population	- Représentation des femmes dans les instances parlementaires suivie par International IDEA - Répartition des pouvoirs par groupe social suivie par V-Dem

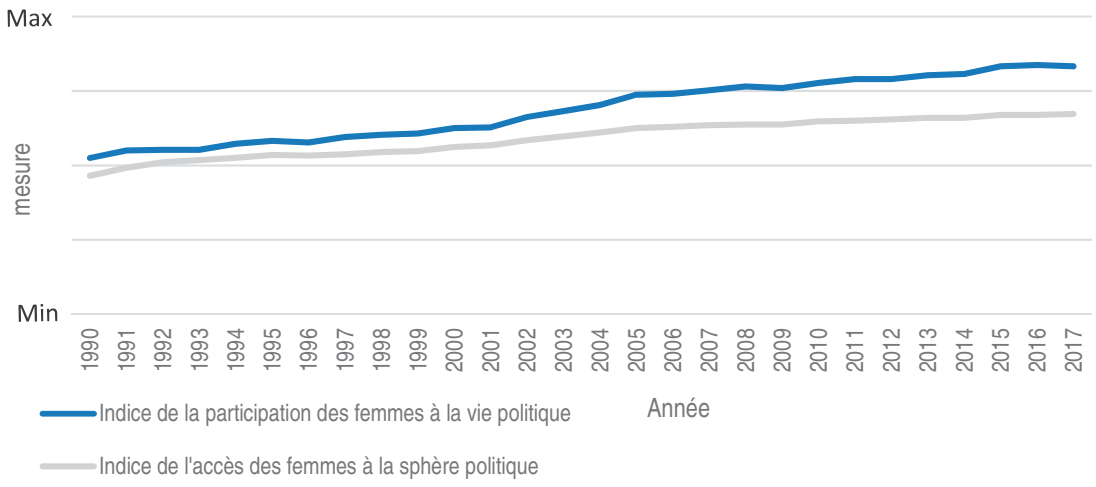
Note : Les sources de données et les indicateurs présentés dans ce tableau n'ont pas été officiellement approuvés ni ne sont actuellement utilisés pour la notification des progrès accomplis au titre des cibles 16.6 et 16.7.

Si les mesures indirectes telles que les apports d'APD destinés au gouvernement et à la société civile, l'indicateur « Être à l'écoute et rendre compte » des Indicateurs mondiaux de gouvernance et les indices de Varieties of Democracy (V-Dem) fournissent des informations sur le niveau d'engagement en faveur d'une gouvernance inclusive et sur l'amélioration de la participation et de l'autonomisation, elles comportent néanmoins des limites. L'indicateur « Être à l'écoute et rendre compte » des Indicateurs mondiaux de gouvernance, par exemple, met en évidence la forte corrélation qui existe entre les niveaux de revenu et l'inclusion, sans toutefois renseigner sur la mesure dans

laquelle la participation se traduit effectivement par une influence réelle sur la prise de décision (Banque mondiale, 2017[98]). Autre constat intéressant : alors que les pays à faible revenu ont dans une certaine mesure renforcé les libertés politiques et la participation à la vie politique au cours des deux dernières décennies, les pays à revenu plus élevé, eux, ont soit régressé, comme l'ont fait certains pays non membres de l'OCDE, ou affiché des résultats inégaux, à l'instar de pays à revenu élevé membres de l'OCDE.

V-Dem ne se contente pas de mesurer la participation des citoyens dans le cadre des élections par exemple, mais évalue, entre autres dimensions, la mesure dans laquelle les élites politiques fournissent des justifications publiques de leurs décisions fondées sur l'intérêt commun (Coppedge et al. (V-Dem), 2018[99]). Les indices V-Dem renseignent généralement sur les progrès accomplis en matière de représentation, de consultation et de redevabilité. Ils montrent également que l'exercice du pouvoir demeure l'apanage de certains groupes sociaux et classes socioéconomiques. Ainsi, une comparaison des tendances relatives à la participation et à l'accès des femmes à la vie politique dans les pays les moins avancés montre que le renforcement de l'accès à la sphère politique progresse plus lentement que l'amélioration de la participation à la vie politique (Graphique 3.7).

Graphique 3.6. **Tendances relatives à la participation et à l'accès des femmes à la vie politique, 1990-2017**



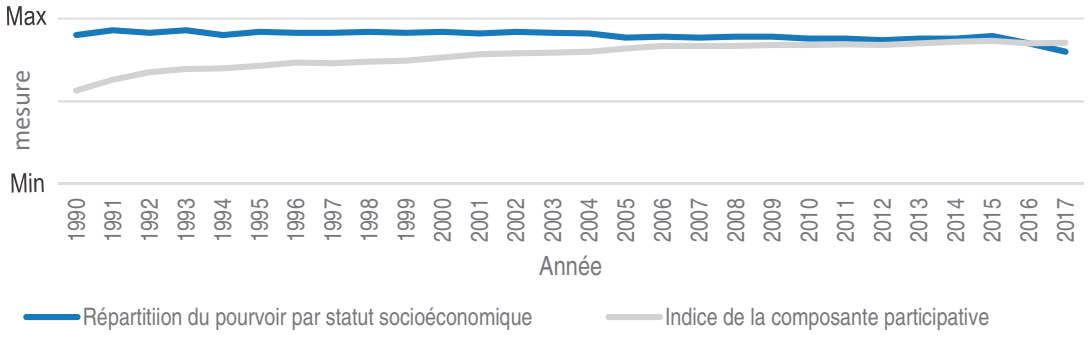
Source : (Varieties of Democracy, 2018[100]), ensembles de données actualisées de V-Dem, *www.v-dem.net*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933912846

Les indices qui mesurent la participation dans les pays les moins avancés montrent une courbe de progression régulière de 1990 à 2017, tandis que les indices relatifs à la répartition du pouvoir entre les classes socioéconomiques montrent que la classe aisée a renforcé sa mainmise sur le pouvoir politique au cours de cette même période (Graphique 3.7.) (Coppedge et al. (V-Dem), 2018[99]).

Comme l'observe V-Dem, l'amélioration de la participation des citoyens aux processus de gouvernance concorde avec les interventions traditionnelles au titre de l'APD, même si les données de V-Dem montrent également que ces mesures n'ont pas nécessairement entraîné une ouverture du pouvoir politique (Graphique 3.8). Si le volume d'APD affecté aux projets et programmes liés à la gouvernance (soit la catégorie « gouvernement et société civile » dans les directives pour l'établissement des rapports statistiques du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE) a baissé après avoir atteint un sommet en 2009, environ un quart de ces apports d'APD est destiné à appuyer la participation démocratique et la société civile, ainsi que les organisations qui œuvrent pour l'égalité des femmes.[9]

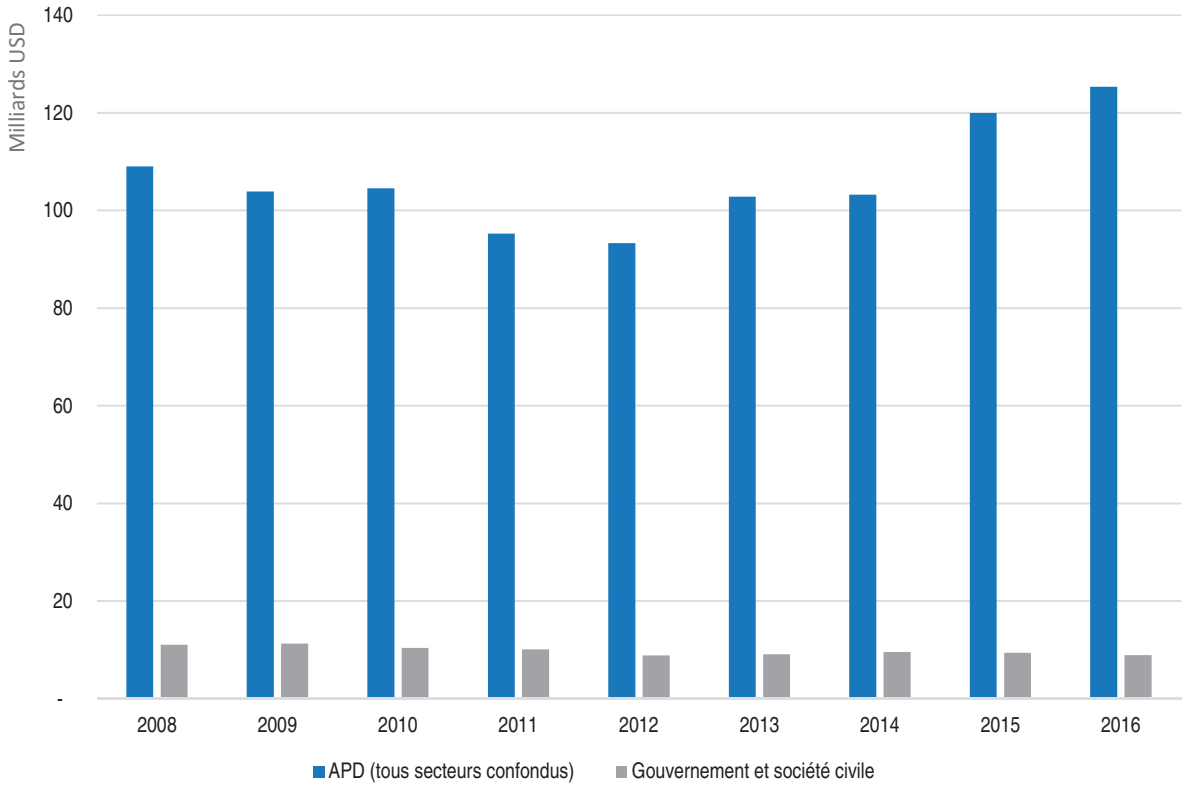
Graphique 3.7. **Tendances relatives à la participation et à la répartition du pouvoir entre les classes socio-économiques, 1990-2017**



Source : (Varieties of Democracy, 2018[100]), ensemble de données de V-Dem, *www.v-dem.net*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933912865

Graphique 3.8. **Apports d'aide publique au développement en faveur du gouvernement et de la société civile, 2008-16**



Source : adapté de (OCDE, 2018[101]), « Système de notification des pays créanciers » (base de données), *https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933912922

Les données et éléments probants dont nous disposons actuellement ne renseignent pas sur les conditions dans lesquelles la gouvernance inclusive peut contribuer à un développement inclusif, du moins pas d'une manière susceptible d'éclairer et d'orienter les programmes de coopération pour le développement axés sur la gouvernance inclusive. Compte tenu de ces déficits empiriques, l'évaluation et le suivi de la gouvernance inclusive exigeront de faire preuve d'innovation dans la réflexion et de s'appuyer sur les analyses effectuées et l'apprentissage acquis dans les différents pays et dans divers contextes de développement.

Enseignements tirés de l'expérience de la gouvernance inclusive

Certains des facteurs déterminants de nature à induire une réorientation positive vers une gouvernance inclusive sont connus, notamment :

- les luttes politiques
- la protestation organisée et la contestation sociale
- une éducation de meilleure qualité et accessible à un plus grand nombre de citoyens[10]
- les campagnes de sensibilisation
- les réformes institutionnelles (par exemple, l'introduction du droit de vote ou l'imposition de quotas de représentation des femmes).

Toutefois, l'existence de ces facteurs ne suffit pas en soi à provoquer un changement. L'important, ce sont les liens qu'ils entretiennent avec l'économie politique nationale en général. Dan Slater (2010[91]) illustre la manière dont les coalitions d'acteurs peuvent soit enrayer avec efficacité toute progression vers une gouvernance plus inclusive, soit faciliter cette progression, selon le contexte.

D'après une enquête récente du Réseau du CAD-OCDE sur la gouvernance, les interventions en faveur d'une gouvernance inclusive produisent des résultats optimaux lorsqu'elles sont axées sur les problèmes à résoudre, susceptibles d'être adaptées et pilotées au niveau local, et lorsqu'elles prévoient un circuit de retour d'information de manière à pouvoir procéder à des ajustements progressifs (Cookson et Fuentes, 2018[102]). Ce constat vient corroborer les conclusions d'études antérieures réalisées par l'Overseas Development Institute (Wild et al., 2015[103]).

Une première phase de travaux (2012-2016)[11] menés par le centre de recherche ESID (Effective States and Inclusive Development) a permis de tirer une conclusion majeure, à savoir que les évolutions positives (c'est-à-dire la démocratie, la gouvernance inclusive, le développement durable) surviennent rarement de manière simultanée dans les pays en développement et qu'il convient de faire des compromis dans le choix des « bonnes évolutions » et leur ordre de succession dans le temps. Si ces données sont fondées sur des perceptions et comportent donc des limites, elles sont recueillies par un réseau de plus de 3 000 spécialistes et sont reconnues pour leur crédibilité et leur robustesse. Par ailleurs, les divers indices de V-Dem relatifs à la participation, à la parité et à la répartition du pouvoir ont trouvé confirmation dans les résultats de deux enquêtes sur la gouvernance inclusive réalisées par GovNet en 2017.

Les gouvernements et les donneurs peuvent décider de favoriser la gouvernance inclusive, mais ce n'est pas la seule solution, et c'est, de surcroît, une solution qui demeure parfois partielle (lorsque l'inclusion politique n'est pas assortie d'un développement économique ou lorsque l'inclusion est limitée au domaine de la fourniture de services publics, par exemple). La conjugaison de plusieurs approches peut être justifiée. Enfin, pour progresser sur la voie d'une gouvernance inclusive, les acteurs de terrain qui œuvrent pour le développement doivent incorporer la dimension des politiques, ce qui nécessite une bonne compréhension du pacte politique en place, mais exige également de cesser de considérer les interventions au titre de l'aide comme constituant le seul ou le meilleur moyen de renforcer le caractère inclusif de la gouvernance (Kelsall, 2016[104]).[12] Des interventions moins conventionnelles, visant par exemple à faciliter la constitution d'alliances ou de coalitions stratégiques ou l'établissement de contacts et l'échange de connaissances, pourraient se révéler tout aussi utiles, même si, de par leur vision à plus long terme et leur caractère moins tangible (que les projets de gouvernance), elles peuvent être difficiles à concilier avec la pression constante qui pèse sur les donneurs d'atteindre des résultats mesurables sur le court terme. De telles approches exigent également de développer d'autres compétences que celles déployées dans le cadre de la gestion de programmes, mais ces compétences risquent de ne pas être compatibles avec les besoins de visibilité de nombreux donneurs[13].

Conclusion

La concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté à travers la promotion d'une gouvernance inclusive est une entreprise complexe. Une gouvernance plus inclusive ne se traduit pas automatiquement par des résultats plus inclusifs. En effet, ceux-ci peuvent être obtenus à la faveur de processus non inclusifs. Les progrès dans le domaine de la représentation politique peuvent parfois aller de pair avec une réduction des libertés civiles.

L'expérience acquise à ce jour dans le domaine du développement montre que pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté, les acteurs du développement devront se débarrasser de leur prétention et s'attacher à mieux comprendre les implications concrètes de la gouvernance inclusive, ainsi que les conditions dans lesquelles elle peut être effectivement réalisée, en tenant compte de la diversité des contextes nationaux. Afin d'améliorer la programmation axée sur les résultats, il conviendra de remédier aux incongruités et d'évaluer de manière réaliste la marge d'évolution possible, de manière à déterminer le potentiel d'interventions efficaces. Si les trajectoires menant au changement ne sont pas toutes linéaires, à terme, les sociétés qui sont gouvernées de manière inclusive sont plus résilientes, plus égalitaires et plus pacifiques.

Changement climatique

Bérénice Lasfargues, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Principaux messages

- Le changement climatique est un enjeu mondial dont les effets se font sentir à l'échelle locale. Les populations pauvres sont plus durement touchées et leur capacité à faire face à ce phénomène est moindre.
- Selon les prévisions relatives aux migrations climatiques, on devrait compter entre 25 millions et 1 milliard de migrants d'ici à 2050, l'estimation de 200 millions étant la plus couramment citée.
- La coopération pour le développement joue un rôle essentiel pour aider les pays en développement à effectuer leur transition vers des trajectoires de développement à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique.
- Le financement concessionnel du développement en faveur de l'adaptation aux effets du changement climatique est dirigé vers les pays où les besoins sont les plus grands, tels les pays en développement et les pays à faible revenu.
- Pour éviter de laisser de côté encore plus de personnes, la coopération pour le développement doit renforcer son appui aux mesures d'adaptation au changement climatique et créer un environnement propice à l'adoption de politiques climatiques justes et inclusives.

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque. Il aura des répercussions sur chacun d'entre nous et il constitue un obstacle à la réalisation du Programme 2030. Ses effets, qui se font déjà sentir, réduiront, voire saperont totalement les acquis du développement et la prospérité, pourtant obtenus de haute lutte. Le changement climatique est également un « multiplicateur de menaces » par excellence, mettant à rude épreuve les systèmes de gouvernance en place et aggravant potentiellement les déplacements de population, l'insécurité alimentaire, l'instabilité politique et les conflits (Rüttinger et al., 2015[105]) (Encadré 3.4.). Si le changement climatique est en soi un problème de dimension mondiale, ses effets sont par nature distributifs et ne se font pas sentir de la même manière d'un pays à l'autre, ni d'une population à l'autre. De même, les espaces géographiques ou les segments de la société ne disposent pas tous des mêmes armes pour opérer les transformations structurelles que requiert l'abandon de trajectoires de développement à forte intensité de carbone. Les disparités dans la façon dont certains groupes sont touchés découlent souvent d'un ou de plusieurs facteurs croisés tels que la situation géographique, le sexe, le pouvoir, le statut social et l'accessibilité et le contrôle des ressources.

En 2015, l'Accord de Paris et le Programme 2030 ont marqué le début d'une nouvelle ère mettant fortement l'accent sur l'interdépendance entre les programmes d'action pour le climat et ceux qui visent à favoriser un développement favorable aux pauvres – ainsi que sur l'obligation essentielle de ne laisser personne de côté dans ce contexte. En préambule, l'Accord de Paris reconnaît expressément « les besoins spécifiques et la situation particulière » des pays particulièrement vulnérables au changement climatique et souligne l'importance de tenir compte « des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national » (CCNUCC, 2015[106]). Il reconnaît que les pays peuvent être touchés à la fois par le changement climatique et par les effets des mesures de riposte à ce changement.

Les retombées positives de l'action climatique en termes de croissance accrue et de développement durable sont patentes (OCDE, 2017[107]). Aussi ce domaine suscite-t-il de plus en plus l'intérêt des acteurs du développement et occupe-t-il une place importante dans les portefeuilles des fournisseurs de coopération pour le développement. Ces derniers jouent un rôle crucial pour aider les pays en développement à effectuer leur transition vers des trajectoires de développement bas carbone et résilientes face au changement climatique. Toutefois, la capacité de l'action climatique d'honorer sa

promesse – œuvrer pour le bénéfice de tous et non de quelques-uns – dépendra de la mesure dans laquelle les acteurs du développement, dans le cadre de leurs efforts visant à faire face au changement climatique, parviendront à atteindre ceux qui sont le plus en retard.

Encadré 3.4. **L'articulation entre le changement climatique et d'autres enjeux de taille**

À mesure que le changement climatique s'aggrave, la question de son interdépendance avec d'autres enjeux de développement suscite une attention croissante. Plusieurs études se sont efforcées de déterminer le lien entre le changement climatique et d'autres enjeux de taille tels que les migrations, l'insécurité alimentaire et les conflits.

- *Le changement climatique et les migrations* : le changement climatique entraînera une élévation du niveau de la mer, modifiera la disponibilité des ressources en eau, contribuera à la pénurie de denrées alimentaires et de ressources et accroîtra la fréquence d'événements météorologiques extrêmes. Ces effets auront des conséquences négatives sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations et provoqueront par conséquent des mouvements de population intra- et internationaux. Selon les prévisions relatives aux migrations climatiques, on devrait compter entre 25 millions et 1 milliard de migrants environnementaux[1] d'ici à 2050, l'estimation de 200 millions étant la plus couramment évoquée. Ce chiffre est comparable au nombre actuellement estimé de migrants internationaux dans le monde (OIM, 2018[108]).
- *Le changement climatique et la sécurité alimentaire* : la modification des régimes climatiques (augmentation des précipitations, élévation des températures, accroissement de la fréquence et allongement de la durée des périodes de sécheresse), ainsi que les événements climatiques extrêmes (ouragans, inondations, etc.), ont des répercussions tant directes qu'indirectes sur la qualité et la disponibilité des terres arables viables et la productivité alimentaire en général, ce qui influe négativement sur la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur alimentaires mondiales. Le changement climatique devrait entraîner une baisse du rendement des cultures qui pourrait fréquemment atteindre ou dépasser le seuil de 20 % d'ici 2050 (FAO, 2016[109]). D'un autre côté, l'agriculture, la sylviculture et l'utilisation des sols constituent le deuxième secteur émetteur après celui de l'énergie et représentent environ 24 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale (GIEC, 2014[110]).
- *Le changement climatique et les conflits* : plusieurs études affirment qu'il existe un lien entre le changement climatique et les conflits (voir également la section de ce chapitre consacrée à la fragilité). Toutefois, il n'existe pas de consensus dans la littérature sur l'existence d'un tel lien de causalité, ni sur le caractère linéaire d'une telle association, pour autant que son existence soit reconnue (Adams et al., 2018[111]). Les données semblent indiquer que dans certaines situations, le changement climatique peut influer sur les paramètres qui contribuent aux conflits ou les exacerbent, mais on ne dispose à ce jour d'aucune donnée relative à un conflit qui aurait été provoqué par le changement climatique, même indirectement. La mesure dans laquelle un tel lien de causalité sera avéré à l'avenir est difficile à prédire, les chocs climatiques gagnant en fréquence et en ampleur (SIDA, 2018[112]).

1. « On appelle migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent » (OIM, 2018[108]).

Quels sont ceux que le changement climatique et la transition vers une économie bas carbone laissent de côté ?

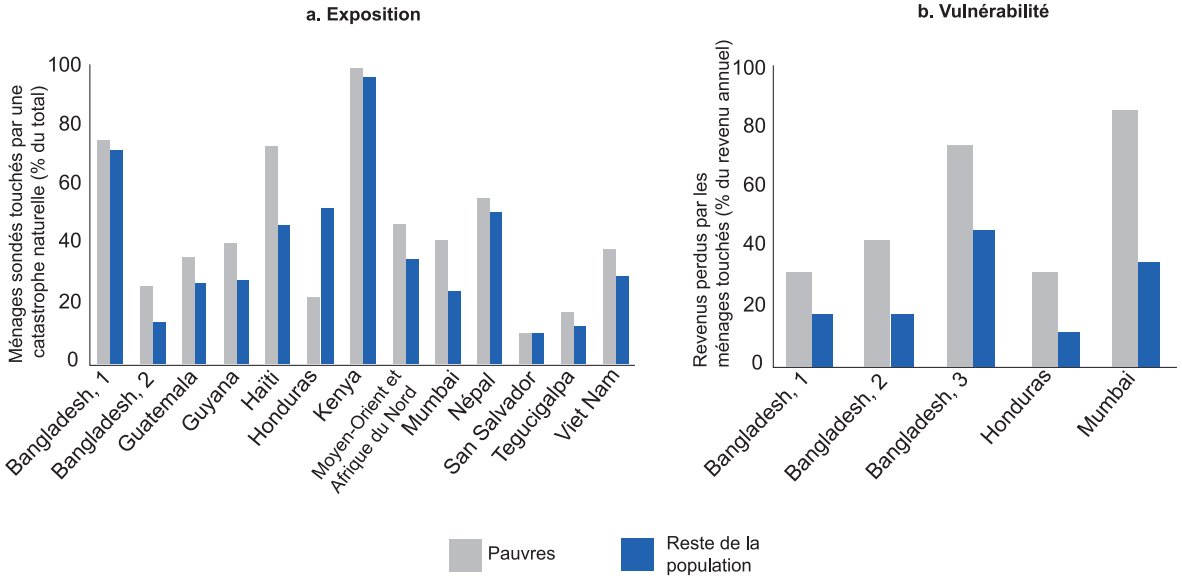
Ce sont les populations pauvres et vulnérables qui souffrent le plus du changement climatique

Les effets du changement climatique ne sont pas les mêmes partout, ni ne se font sentir de la même manière : certaines zones géographiques et catégories de la société sont plus touchées que d'autres. Au niveau des populations, ce sont les plus pauvres qui souffrent davantage des aléas climatiques et qui y sont plus vulnérables, mais aussi souvent plus exposés. Si la valeur des biens des populations aisées

qui se trouvent menacés est certes supérieure, ces populations sont beaucoup mieux armées pour faire face aux effets du changement climatique. Les raisons sont multiples : les populations pauvres dépendent généralement davantage de moyens de subsistance tributaires des conditions climatiques, ont une capacité d'adaptation réduite, peuvent compter sur des filets de sécurité moins solides et sont plus durement touchées par les problèmes de santé potentiels causés par le changement climatique (Hallegatte et al., 2015[113]).

Les chocs climatiques entraînent des pertes relatives plus élevées pour les populations pauvres, qui sont moins en mesure de se relever après des épisodes extrêmes (Graphique 3.9.). En outre, les pertes provoquées par les chocs météorologiques liés au changement climatique devraient continuer de s'accroître à l'avenir, en raison de la concentration toujours plus forte de personnes et de biens dans des zones qui présentent un risque élevé, conjuguée à une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des chocs et à l'absence d'outils de protection financière adaptés (Campillo, Mullan et Vallejo, 2017[114]). La protection financière a elle-même un caractère distributif : par rapport aux segments plus riches de la population, les pauvres reçoivent moins d'aide de leurs proches et ont moins accès aux nombreux outils financiers et de protection qui pourraient les aider à faire face au changement climatique (Banque mondiale, 2013[115]). Les facteurs socioéconomiques, politiques et autres tels que les inégalités entre les femmes et les hommes ou la fragilité s'associent souvent à la pauvreté, accentuant de ce fait la vulnérabilité face au changement climatique des personnes qui en souffrent déjà le plus. Étant donné que le changement climatique a des répercussions disproportionnées sur les populations déjà vulnérables, les catastrophes climatiques risquent d'aggraver encore les inégalités économiques structurelles croissantes entre les pays mais aussi à l'intérieur des pays, et de contribuer à un découplement de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

Graphique 3.9. **Les pauvres courent plus de risques d'être touchés par des catastrophes climatiques et sont susceptibles de perdre davantage**



Source : (Hallegatte et al., 2015[113]), *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty*, *http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-0673-5*.

Au niveau des régions géographiques, de grandes disparités existent entre les pays mais aussi à l'intérieur des pays. Ainsi, les petits États insulaires en développement (PEID) représentent les deux tiers des pays qui subissent les pertes annuelles relatives les plus élevées en raison de catastrophes

climatiques (OCDE/Banque mondiale, 2016[116]). Chaque année, l'*Indice mondial des risques climatiques* analyse l'étendue des pertes subies par les pays à la suite d'événements météorologiques liés au changement climatique (tempêtes, inondations, canicules, etc.). Haïti, le Zimbabwe et Fidji sont les pays qui ont été les plus touchés dans le monde en 2016 ; les PEID représentent 25 % des 20 pays les plus touchés au cours de cette même année (Eckstein, Künzel et Schäfer, 2018[117]). À mesure que la fréquence et l'ampleur de ces événements climatiques extrêmes s'accroîtront et que les effets du changement climatique se feront sentir de manière plus concomitante, les budgets publics, déjà mis à rude épreuve, pourraient subir de nouvelles pressions pour financer le développement et pourraient, s'ils sont trop fréquemment réduits, compromettre la croissance des PEID en les exposant à des difficultés cycliques. Les données sur ce phénomène sont de plus en plus nombreuses concernant d'autres pays également. Au Pérou, il a été montré que la survenue d'une catastrophe naturelle supplémentaire par an entraînait une augmentation de 16 à 20 % du taux de pauvreté régional (Glave, Fort et Rosemberg, 2008[118]). En Bolivie, les inondations de 2016 ont eu pour corollaire une augmentation de 12 % du taux de pauvreté dans la ville de Trinidad (Perez-De-Rada et Paz, 2008[119]).

Le passage à des économies sobres en carbone et résilientes face au changement climatique aura des répercussions socioéconomiques profondes sur les communautés qui dépendent d'actifs devenus inexploitables[14]

La transition vers des trajectoires de développement bas carbone et résilientes face au changement climatique crée des défis pour les sociétés et les économies fondées sur un modèle de croissance économique tributaire des combustibles fossiles. La lutte contre le changement climatique exige d'adopter des politiques porteuses de transformations à l'échelle de l'économie tout entière. Or, ce processus peut créer des tensions entre ceux qui sont susceptibles de bénéficier de telles réformes et ceux qui bénéficiaient traditionnellement de l'ancien modèle de croissance, lesquels, dans un premier temps, s'estimeront peut-être moins bien lotis (OCDE, 2017[107]). En particulier, même si divers modèles de croissance montrent que la transition aura une incidence positive nette modeste sur l'emploi (OIT, IIES, 2012[120]), cette transition risque d'entraîner des évolutions négatives nettes importantes au niveau de l'emploi local à un moment donné. Les emplois créés à la faveur de la transition ne seront peut-être pas assez nombreux dans certains lieux touchés par des pertes d'emplois, ou seront peut-être créés au mauvais moment, ou encore trop progressivement (CCNUCC, 2016[121]). Par ailleurs, l'impact de cette transition devrait s'accentuer au fil du temps, à mesure que les pays mettent en œuvre des programmes de plus en plus ambitieux en faveur du climat. Les régions qui dépendent fortement d'une mono-industrie et dont la capacité de diversification et d'innovation est limitée seront plus vulnérables. On estime que la moitié de la main-d'œuvre mondiale est employée dans des secteurs qui jouent un rôle déterminant dans le changement climatique (Tableau 3.2). Certains de ces travailleurs devront donc adapter ou élargir l'éventail de leurs compétences.

Tableau 3.2. **Emplois directs à l'échelle mondiale dans des secteurs essentiels à la stabilité du climat**

Secteur	Emplois
Agriculture	1 milliard
Sylviculture	44 millions
Énergie	30 millions
Manufacturier	200 millions
Bâtiment	110 millions
Transport	88 millions
Total	1.472 milliard

Source : (CCNUCC, 2016[121]), *Just Transition of the Workforce, and the Creation of Decent Work and Quality Jobs*, *https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Just%20transition.pdf*.

Cela étant, tous les pays ne seront pas également touchés par la transition vers des trajectoires de développement bas carbone et résilientes face au changement climatique. Les pays les plus touchés seront ceux qui disposent d'une infrastructure à forte intensité carbone bien établie. Il s'agit en majorité de pays à revenu élevé ou de pays à revenu intermédiaire. Dans les pays qui peuvent prétendre à l'aide publique au développement, les acteurs de terrain qui œuvrent pour le développement devront accorder une attention particulière aux dimensions politico-économiques de la transition afin de permettre une action climatique plus efficace et plus efficiente. Toutefois, pour les pays qui commencent tout juste à développer leur infrastructure et ne dépendent pas encore des combustibles fossiles, la transition vers une économie bas carbone offre une occasion unique de sauter l'étape d'une infrastructure à forte intensité carbone pour passer directement à des technologies plus propres et plus économes en énergie. Sur fond de baisse des coûts moyens de l'électricité produite à partir de sources renouvelables – avec certaines enchères qui atteignent aujourd'hui un niveau comparable aux solutions carbone, voire inférieur – une telle option semble judicieuse d'un point de vue économique et environnemental. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs été créées dans cet esprit, à l'instar de l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (IAER) qui vise à produire, à l'échelle du continent africain, 300 GW d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable d'ici à 2030.

Enfin, il est intéressant de mettre en perspective la transition vers un développement bas carbone et résilient face au changement climatique au regard d'autres transitions historiques. Les évolutions et les mutations économiques ont été des facteurs de développement et de création de richesse depuis la révolution industrielle jusqu'à la désindustrialisation et la transformation numérique des économies, en passant par la mondialisation. Elles ont toujours eu pour corollaire des mutations structurelles qui sont venues bouleverser les modèles économiques établis et les emplois traditionnels (dans les pays occidentaux par exemple, les emplois manufacturiers). D'après certains analystes, la transition vers des trajectoires de développement bas carbone et résilientes face au changement climatique est une composante, potentiellement mineure, d'une « quatrième révolution industrielle », également marquée par l'essor de l'intelligence artificielle et l'automatisation intensive (New Climate Economy, 2018[122]). Pour effectuer cette transition, il importera de relever les défis posés par ces mutations, afin de faciliter et d'accélérer la création d'économies bas carbone – une condition essentielle pour préserver le bien-être de la planète.

Le changement climatique et l'engagement de ne laisser personne de côté : vers des politiques plus inclusives et plus justes

Intégrer le principe de ne laisser personne de côté dans les mesures de riposte au changement climatique et les efforts de transition vers une économie bas carbone sera essentiel et supposera de mettre davantage l'accent sur l'adaptation, en veillant à ce que les chocs provoqués par le changement climatique et par la transition elle-même ne touchent pas de manière disproportionnée certains segments de la société. En premier lieu, ce processus exigera d'axer plus fortement l'action publique sur les besoins et les capacités des populations les plus touchées par le changement climatique, en leur permettant d'accéder aux outils dont elles ont besoin pour s'adapter et faire face aux catastrophes climatiques (Encadré 3.5). L'accès à des données désagrégées sur les effets anticipés du changement climatique au niveau local et les répercussions sociales et écologiques potentielles des mesures adoptées pour y faire face (par exemple, le risque de maladaptation) sera fondamental pour élaborer des politiques efficaces dans ce domaine.

En deuxième lieu, ne laisser personne de côté suppose de gérer la transition d'une manière qui aide les travailleurs et les communautés pénalisés par l'abandon des combustibles fossiles, afin que chacun soit en mesure de tirer les bénéfices de la transition vers une économie bas carbone et résiliente face au changement climatique. Il s'agit également de réduire au minimum toute retombée non intentionnelle que pourraient avoir les principales politiques climatiques. Les politiques de tarification du carbone, par exemple, pourraient entraîner une élévation des prix de l'énergie pour les utilisateurs finaux, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives pour les ménages ayant un revenu disponible moins élevé.

Encadré 3.5. **Les outils de protection financière : aider les populations les plus vulnérables à faire face financièrement aux catastrophes climatiques**

Les outils et instruments de protection financière (assurances, systèmes de protection sociale, etc.) peuvent réduire la vulnérabilité des populations et des zones géographiques aux chocs climatiques en conservant, partageant ou transférant les pertes financières en cas de survenue d'un événement extrême (Tableau 3.3).

Tableau 3.3. **Vue d'ensemble des outils de protection financière**

Outil	Utilisateurs	Avantages	Limites
Mécanisme d'assurance	Échelon national Secteur privé Ménages	Transfert immédiat du risque à un tiers Les primes peuvent tenir compte du risque sous-jacent Possibilité de mettre à profit l'expertise du secteur privé en matière de gestion des risques	Coût des primes, y compris coûts de transaction Délais de réception des paiements Nécessite des infrastructures et des données financières sophistiquées
Obligations-catastrophes	Échelon national	Risque de contrepartie minimal Transfert immédiat du risque à un tiers	Coût des intérêts Risque de base pour les produits paramétriques Coûts fixes et exigences en matière de capacités techniques
Crédit après catastrophe/ crédit conditionnel	Échelon national	Rapidité du paiement Coût réduit en l'absence d'événement météorologique extrême	Convient uniquement aux pays qui peuvent souscrire de nouveaux emprunts Commissions prélevées aux bénéficiaires
Épargne ou fonds de réserve	Échelon national Secteur privé Ménages	Versement immédiat Les fonds demeurent disponibles même en cas d'absence de catastrophe Coût réduit par rapport à une assurance, si le risque est neutre Peut être le seul instrument disponible	Coût d'opportunité lié à la tenue des fonds en réserve Il faut du temps pour atteindre un niveau de réserve suffisant Pression pour utiliser les fonds à d'autres fins
Protection sociale *ex ante*	Ménages	Convient aux personnes pauvres et vulnérables, car il n'y a pas de coût initial pour les bénéficiaires Prévisibilité	Engagement budgétaire pour l'État Délais potentiels pour déployer la couverture à la suite d'un événement extrême
Aide humanitaire et indemnisation	Secteur privé Ménages	Pas de coût initial pour les bénéficiaires Peut être le seul instrument disponible	Incertitude quant aux paiements reçus Délais pour prendre contact avec les bénéficiaires

Outre le fait qu'ils renforcent la résilience des populations les plus vulnérables face aux chocs négatifs, ces outils permettent de limiter les coûts de remise en état et de reconstruction, et peuvent contribuer à réduire encore les risques. Malheureusement, ils ne sont pas facilement accessibles ni utilisés là où les besoins sont les plus importants ou par les personnes qui en ont le plus besoin – c'est-à-dire les populations les plus vulnérables et les plus défavorisées. Ainsi, les données montrent l'existence d'une forte corrélation entre le produit intérieur brut par habitant et le taux de pénétration des assurances : d'après l'OCDE (2015[20]), de 2005 à 2014, les assurances ont pris en charge 10 % des pertes provoquées par des catastrophes dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, contre environ 51 % dans les pays à revenu élevé.

Le recours limité à une couverture d'assurance dans les pays en développement s'explique par la faiblesse des marchés financiers, le coût élevé des coûts de transaction et des frais d'entrée par rapport aux sommes garanties, le manque d'accessibilité économique et l'absence d'infrastructures de marché de base telles que des données permettant l'établissement des primes. La coopération pour le développement a un rôle central à jouer pour supprimer ces barrières et améliorer la disponibilité, la qualité, la diversité et la pertinence des outils permettant de gérer les risques climatiques. Elle est également essentielle pour veiller à un déploiement plus efficace des instruments de protection financière, en adoptant une approche globale et intégrée qui relie les instruments de protection financière aux dispositifs plus généraux d'appui à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation. Le Partenariat mondial InsuResilience, porté par le G20, est un exemple d'initiative internationale majeure dans ce domaine. Il vise à étendre les dispositifs d'assurance existants, à élaborer de nouvelles solutions de financement et d'assurance du risque de catastrophe et à intégrer le financement du risque dans les cadres plus globaux de gestion des risques de catastrophe et de financement humanitaire, y compris dans les systèmes nationaux.

Source : (Campillo, Mullan et Vallejo, 2017[114]), (OCDE, 2015[123]) (InsuResilience Global Partnership, 2018[124]) (OCDE, 2015[123])

Les responsables de l'élaboration des politiques pourraient gagner à appliquer les enseignements tirés de l'expérience déjà acquise des réformes structurelles, en vue d'élaborer des politiques climatiques justes et inclusives, dans leur conception mais aussi leur mise en œuvre. Un soutien ciblé destiné à compenser les pertes économiques pourrait être nécessaire pour gérer les pertes concentrées. Les réformes structurelles visant par exemple à assurer la flexibilité du marché du travail ou à renforcer les systèmes de protection sociale pourraient également contribuer à faciliter la transition. L'analyse politico-économique pourrait servir à comprendre qui a à gagner, ou à perdre, à court terme dans cette transition, et pourrait éclairer l'élaboration de mesures destinées à faciliter le recyclage des travailleurs pénalisés, favorisant ainsi une plus forte adhésion de toutes les catégories de la société à la transition. Les stratégies à long terme d'émission de gaz à effet de serre pourraient être particulièrement efficaces pour gérer cette transition et susciter une telle adhésion. Elles adressent un signal politique à l'ensemble des parties prenantes concernant la nécessité d'une telle transition, tout en leur offrant l'occasion d'échanger, d'étudier ces questions et de faire valoir leurs intérêts.

Quel rôle pour la coopération pour le développement ?

L'action climatique est essentielle pour empêcher que le changement climatique ait des répercussions graves sur les populations les plus vulnérables et pour éviter de laisser encore plus de personnes de côté. Par ailleurs, une transition bas carbone bien menée offre l'occasion de bâtir des sociétés plus justes et plus inclusives. Si ces liens entre le changement climatique, la transition et l'objectif de ne laisser personne de côté sont manifestes, ils ne sont pas toujours pris en compte par les gouvernements et les fournisseurs de coopération pour le développement, qui omettent souvent d'intégrer les effets distributifs dans la conception ou la mise en œuvre des programmes ou politiques climatiques. Or, il est particulièrement important de veiller à ce que ces effets soient pris en compte dans les programmes d'atténuation et d'adaptation, compte-tenu du rôle essentiel que la coopération pour le développement joue en apportant une aide aux pays qui sont les plus vulnérables. Il existe toutefois des signes encourageants.

Encadré 3.6. **Les principes d'une transition juste**

Reconnaissant la nécessité impérieuse d'une transition vers des économies bas carbone et résilientes face au changement climatique, l'OIT (2015[125]) a élaboré des « Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous ». L'OCDE (2017[107]) résume les principes qui sous-tendent ces lignes directrices :

- Un solide consensus social sur l'objectif de la durabilité et les voies à suivre pour le réaliser.
- Des politiques qui respectent les droits fondamentaux au travail.
- La prise en considération de la forte dimension sexospécifique des perspectives et défis environnementaux, et l'adoption de politiques pour promouvoir l'obtention de résultats équitables.
- La cohérence des politiques relatives à l'économie, à l'environnement, aux affaires sociales, à l'éducation, à la formation et au travail, de manière à instaurer un cadre propice à la transition.
- L'anticipation des incidences sur l'emploi, la promotion de la protection sociale face aux pertes d'emplois et aux licenciements, ainsi que le développement des compétences et le dialogue social, y compris l'exercice effectif du droit de s'organiser et de négocier collectivement.
- La nécessité de prendre en compte la situation spécifique des pays, notamment leur stade de développement et les secteurs économiques, ainsi que la taille des entreprises – pas de solution unique valable pour tous.
- L'importance de favoriser la coopération internationale entre les pays.

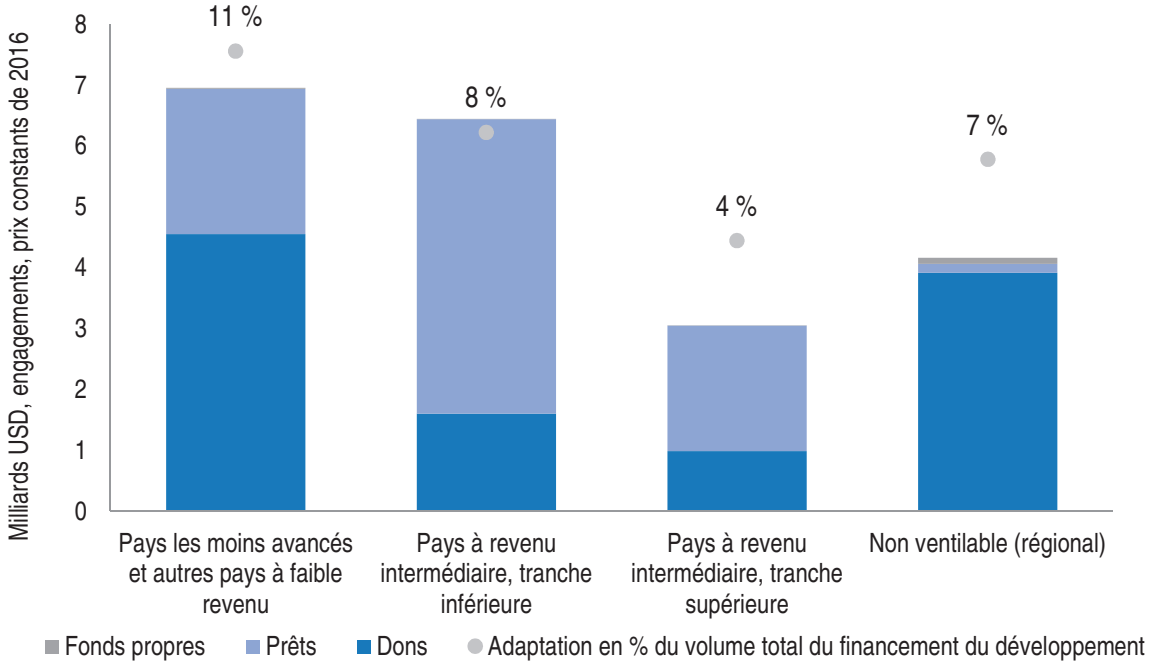
Source : (OCDE, 2017[107]), *Investing in Climate, Investing in Growth*, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264273528-en*.

Une analyse des engagements bilatéraux et multilatéraux de financement du développement affecté aux mesures d'adaptation montre que la majorité de ces apports sont destinés à des pays parmi les moins avancés et à d'autres pays à faible revenu, tant en termes de volume que de pourcentage du montant total du financement du développement attribué à chaque groupe de revenu (voir Graphique 3.10). La plupart des apports destinés à ces pays sont consentis sous forme de dons, tandis que l'essentiel du financement accordé aux groupes de revenu supérieurs prend la forme de prêts. Cette tendance semble indiquer que les ressources concessionnelles en faveur de l'adaptation sont bien destinées aux pays qui sont le plus en retard en termes d'investissement dans le développement économique. Certes, il s'agit d'une dimension parmi d'autres, et des analyses complémentaires pourraient étudier dans quelle mesure ce soutien cible les personnes handicapées, les jeunes filles ou les jeunes, ou dans quelle mesure il répond aux besoins exprimés par les pays en matière d'adaptation.

La coopération pour le développement a un rôle important à jouer pour appuyer les pays partenaires dans leurs efforts visant à recenser, à gérer et à réduire au maximum les effets différenciés du changement climatique et de la transition – nécessaire – vers un développement bas carbone et résilient face au changement climatique. Il s'agit notamment dans ce cadre de les aider à créer un environnement propice à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques justes et inclusives qui intègrent la dimension climatique, à renforcer les capacités de toutes les parties prenantes, de sorte que celles-ci soient en mesure de s'adapter au changement climatique et d'effectuer leur transition, et à mobiliser des financements, y compris pour renforcer la résilience, en faveur des populations dont les besoins sont les plus grands.

Graphique 3.10. **Financement du développement affecté à l'adaptation au changement climatique, par groupe de revenu et instrument**

Moyenne 2015-16



Note : En 2015-16, les données correspondant à environ 29 millions USD ont été anonymisées par instrument et par groupe de revenu.

Source : (OCDE, 2018[101]), « Système de notification des pays créanciers » (base de données), *https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933912884

Les apporteurs de financement devraient expressément inclure et cibler les populations qui sont le plus en retard dans leurs politiques et leurs programmes d'action climatique et de transition. Ils devraient notamment relier de manière plus explicite l'engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique, et notamment en faveur de l'adaptation dans les pays concernés qui sont les plus pauvres, au principe de ne laisser personne de côté, et intensifier l'appui aux projets climatiques et de transition qui associent les groupes marginalisés à la prise de décision, à tous les niveaux, et les sensibilisent à leurs droits. Le Système de notification des pays créanciers, qui permet de suivre les activités de financement du développement par projet et de façon comparable, n'offre actuellement aucun moyen direct de recenser et de suivre les apports dirigés vers les populations laissées de côté. Il est donc difficile d'étoffer la base de données relative aux programmes menés dans ce domaine.

L'expertise des fournisseurs de coopération pour le développement dans le domaine de la collecte, de l'analyse et de l'interprétation de données, ainsi que la création de plateformes d'échange de connaissances sur une programmation climatique qui ne laisse personne de côté, peuvent aider les pays à définir des stratégies inclusives pour lutter contre le changement climatique et effectuer leur transition. Il sera notamment nécessaire d'apporter un appui plus prononcé à la collecte de données et de statistiques plus granulaires et de meilleure qualité concernant les effets distributifs des catastrophes climatiques et de la transition bas carbone (chapitre 5). La région géographique, le sexe, l'appartenance ethnique, le handicap, la religion et la situation socioéconomique pourraient être autant de catégories potentielles de désagrégation.

Par ailleurs, l'assistance technique apportée par les fonds internationaux pour le climat et les donneurs bilatéraux et multilatéraux en vue d'évaluer les conséquences sociales des programmes liés au changement climatique peut permettre de garantir que ces programmes n'accentuent pas la paupérisation et la marginalisation des groupes vulnérables, et peut créer une base de connaissances qui suscite une volonté politique d'améliorer la programmation climatique afin de ne laisser personne de côté. Dans l'intervalle, les fournisseurs devraient renforcer leur coordination à l'échelle nationale de manière à éviter tout chevauchement d'activité et devraient mettre à profit leurs avantages comparatifs respectifs pour intervenir dans différents domaines de l'engagement de ne laisser personne de côté, en s'appropriant chacun un maillon de la chaîne de valeur, de la collecte de données désagrégées sur les personnes et les populations laissées de côté à l'élaboration de politiques permettant de concrétiser cet engagement.

Femmes et filles

Jenny Hedman et Lisa Williams, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Principaux messages

- Le développement durable ne pourra être instauré si la moitié de l'humanité continue d'être privée de la possibilité d'exercer ses droits fondamentaux et d'accéder aux moyens de subsistance. Beaucoup de femmes sont toujours dans l'incapacité d'exprimer leurs préoccupations dans l'espace politique, d'influer sur l'action des pouvoirs publics ou de bénéficier de soins de santé de qualité.
- Pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, les responsables de l'élaboration des politiques doivent reconnaître qu'elle revêt, avec la santé et les droits sexuels et procréatifs, une importance déterminante pour le développement en général, et assurer leur prise en compte dans l'ensemble des politiques et des programmes nationaux.
- Les responsables de l'élaboration des politiques doivent allier l'analyse, la budgétisation et la vérification sexospécifiques à l'utilisation d'un cadre de gestion des finances publiques intégrant le principe de l'égalité des sexes, afin d'améliorer la vie des filles et des femmes, et bien au-delà.
- Les donneurs doivent investir dans un soutien visant spécifiquement l'autonomisation des femmes : l'intégration transversale de la problématique femmes-hommes ne suffit pas.
- Seulement 4 % de l'aide bilatérale totale sont aujourd'hui spécifiquement consacrés à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, ce qui est insuffisant. En 2018, le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour la Présidence canadienne du G7 a recommandé de viser un objectif d'au moins 20 %.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont déterminantes pour la concrétisation de tous les ODD. Or, beaucoup de femmes sont toujours dans l'incapacité d'exprimer leurs préoccupations dans l'espace politique, d'influer sur l'action gouvernementale ou de bénéficier de soins de santé de qualité (PNUD, 2016[63]). Le développement durable ne pourra devenir réalité si la moitié de l'humanité est privée de la possibilité d'exercer ses droits fondamentaux et d'accéder aux moyens de subsistance.

Selon Sánchez-Páramo et Munoz-Boudet (2018[126]), pour 100 hommes âgés de 25 à 34 ans 122 femmes du même groupe d'âge vivent dans des ménages pauvres. Malgré les progrès récemment accomplis, les filles restent aussi fortement défavorisées sur le plan de l'éducation. À l'échelle mondiale, la parité entre les sexes a été réalisée à tous les niveaux d'études, sauf dans l'enseignement supérieur ; toutefois, ce constat ne vaut pas pour toutes les régions ni pour tous les groupes de revenu ou tous les pays (UNESCO, 2018[127]). Dans certaines régions, 48 % des filles ne sont pas scolarisées (ONU-Femmes, 2018[128]). Par ailleurs, une femme sur trois subira dans sa vie des violences en raison de son sexe. C'est aussi en grande partie aux femmes qu'il incombe d'assumer le travail familial et domestique non rémunéré, ce qui est préjudiciable à leur santé et à leur bien-être et réduit le temps dont elles disposent pour exercer des activités dans la sphère économique à l'extérieur du foyer.

Le fait de ne pouvoir s'instruire, les possibilités limitées de développement des moyens de subsistance et l'accès restreint à la terre, à la justice ou à la protection des droits fondamentaux sont autant de facteurs qui expliquent pourquoi les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté. L'ancienne Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a ainsi souligné que l'appel à lutter pour mettre fin à la pauvreté dans le cadre du Programme 2030 constituait aussi un appel à combattre la discrimination et la violence fondées sur le sexe qui ont eu pour effet d'accentuer la féminisation de la pauvreté tant dans les pays développés que dans les pays en développement, et aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Elle a ajouté que la

discrimination et la violence sexistes avaient eu raison des efforts déployés de manière volontariste pour véritablement en finir avec la pauvreté (Puri, 2017[129]).

L'impulsion donnée à l'heure actuelle au niveau mondial par les dirigeants politiques en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles est encourageante. Par exemple, lors du Sommet du G7 qui s'est tenu à Charlevoix en juin 2018, ils ont reconnu que l'égalité entre les sexes était fondamentale pour le respect des droits de la personne, et qu'elle constituait un impératif social et économique. Ils se sont donc engagés à continuer « de travailler à éliminer les obstacles à la mobilisation des femmes au sein des sphères sociales, économiques et politiques et à tenir compte de leur voix au cours de la prise de décisions » (G7, 2018[130]).

Toutefois, il est en même temps nécessaire d'être plus attentif aux besoins des femmes et des filles qui appartiennent à des populations pauvres, marginalisées ou vulnérables. Celles-ci sont en effet confrontées à des formes d'inégalité qui s'ajoutent à celles qu'elles subissent en raison de leur sexe, ce qui fait d'elles les personnes les plus défavorisées de la collectivité (Kabeer, 2016[131]). C'est à ces femmes que ce chapitre est consacré ; il présente des suggestions sur les mesures que pourraient prendre les donneurs afin de mieux les aider et de leur permettre de faire valoir leurs droits.

Les femmes et les filles sont davantage exposées que les hommes et les garçons au risque d'être laissées de côté

Le fait d'être une fille ou une femme rend encore plus défavorable la situation engendrée par d'autres facteurs d'inégalité, comme la classe sociale, la race, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine ethnique, la langue, l'ascendance, la religion, la situation au regard du handicap, la culture, le lieu de résidence ou l'état de santé. La suite de cet exposé rend compte de manière concrète des effets qui s'exercent à l'intersection des différentes situations défavorables que peuvent connaître les femmes et les filles.

Les inégalités dues au handicap

Les femmes handicapées sont deux fois plus exposées à la violence domestique et à d'autres formes de violences sexuelle et sexiste que les femmes valides (Ortoleva et Lewis, 2012[132]). La violence et la maltraitance sont devenues un aspect normal de la vie de beaucoup de femmes et de filles handicapées, à tel point qu'elles songent rarement à recourir à la justice. Lorsqu'elles vont quand même déclarer les actes délictueux qu'elles subissent, leur parole est souvent discréditée (Humanité et Inclusion, 2018[133]). En outre, les besoins des femmes handicapées en matière de santé sont souvent moins bien satisfaits et celles-ci accèdent moins facilement à l'information sur la santé (Vaughan, 2017[134]).

Les inégalités dues à l'orientation sexuelle

Un autre exemple est celui des femmes lesbiennes et bisexuelles, dont les problèmes spécifiques sont ignorés par la société. En règle générale, l'attention se porte avant tout sur la discrimination subie par les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes (Armisen, 2016[135]). Des études montrent qu'en Afrique de l'Ouest, les femmes sont sous-représentées dans le mouvement queer, de sorte qu'il est difficile pour les lesbiennes de faire entendre leur voix.

La discrimination à l'encontre des lesbiennes a souvent pour effet de les empêcher d'accéder aux services de santé sexuelle et procréative (Astraea Lesbian Foundation for Justice, 2017[136]). De plus, elles peuvent être particulièrement visées par la violence sexuelle. En Afrique du Sud, par exemple, des crimes de haine sont commis contre les lesbiennes dans toutes les catégories de la population (Gontek, 2009[137]).

Encadré 3.7. **Associer les femmes handicapées aux efforts visant à leur faciliter l'accès aux services de santé sexuelle et procréative**

Le projet « W-DARE » a été mené aux Philippines d'avril 2013 à juin 2016. Il a été mis en place par des chercheurs de l'Université de Melbourne, en Australie, et de l'Université de La Salle, aux Philippines, en partenariat avec le Likhaan Center for Women's Health, la Center for Women's Studies Foundation de l'Université des Philippines, et deux organisations nationales de personnes handicapées, à savoir Women with Disabilities LEAP to Social and Economic Progress et Persons with Disability Advocating for Rights and Empowerment.

Dans le cadre de ce projet ont été examinées les possibilités d'accès des femmes handicapées aux services de santé sexuelle et procréative. Il a été constaté que beaucoup d'établissements de soins étaient physiquement inaccessibles aux femmes ayant certains types de handicap. Dans ceux qui leur étaient accessibles, elles recevaient souvent un traitement de mauvaise qualité. Certains prestataires de services affichaient des préjugés et des comportements discriminatoires envers les femmes handicapées.

Afin de remédier à cette situation, des interventions ont été organisées en vue de mieux faire connaître les programmes de santé sexuelle et procréative. Elles ont notamment consisté à former des groupes de femmes handicapées à l'animation de groupes d'entraide. Parallèlement, pour accroître l'accès aux services, des activités ont été menées avec les établissements de soins, les prestataires de services et les acteurs et actrices de la lutte contre la violence, afin de s'attaquer aux problèmes de communication, aux attitudes négatives et aux obstacles physiques auxquels se heurtaient les femmes handicapées. L'équipe chargée du projet a collaboré avec l'administration locale en vue de créer des conditions propices à ces interventions, de mettre les femmes handicapées en relation avec les organisations existant dans leur quartier et d'entretenir l'adhésion des décideurs locaux à ces efforts. Les femmes présentes dans les groupes d'entraide ont été associées de manière fructueuse à des actions d'information et de sensibilisation, ainsi qu'à la promotion, auprès des pouvoirs publics et des donneurs, de la mise en œuvre de politiques et de ressources appropriées, ce qui leur a permis de faire entendre leur voix.

Source : (Vaughan, 2017[134]), *Women with Disabilities Taking Action on REproductive and Sexual Health*, *https://wdare.wordpress.com/*.

Les inégalités dues à l'âge

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Cependant, étant donné qu'elles sont défavorisées sur le plan économique leur vie durant, elles se retrouvent, au moment de la vieillesse, avec un revenu inférieur à celui des hommes et des possibilités plus restreintes d'accès à la terre, au logement et à d'autres actifs qui les aideraient à conserver un niveau de vie suffisant. De plus, dans la plupart des pays, les femmes sont moins souvent titulaires d'une pension que les hommes, et lorsqu'elles en perçoivent une, elle est moins élevée (ONU-Femmes, 2015[138]).

Une étude portant sur 250 femmes âgées de 19 pays a mis en lumière les attitudes et les pratiques discriminatoires, nocives et âgistes que subit cette catégorie de femmes (HelpAge International, 2017[139]). Celles-ci sont particulièrement marquées dans le cas des veuves et des femmes âgées seules, qui sont notamment victimes de coutumes dommageables, comme celle qui consiste à les donner en héritage lors du décès de leur mari. Dans certaines sociétés, les veuves âgées sont soupçonnées d'attirer le « mauvais œil », de sorte qu'elles peuvent être exclues des fêtes familiales et autres événements sociaux ou des cérémonies religieuses. Les jeunes femmes sont elles aussi confrontées à des difficultés particulières, qui concernent souvent l'accès aux services de santé procréative et l'exercice des droits en la matière. Katja Iversen présente une analyse lucide de ce problème dans son « Point de vue ».

Point de vue: Lorsque le monde investit en faveur des filles et des femmes, il gagne sur tous les tableaux

Katja Iversen,

Présidente-directrice générale de Women Deliver

Cette année, au Kenya, j'ai fait la connaissance d'Elizabeth. La salle des ateliers où nous nous sommes rencontrées était remplie de tableaux à feuilles mobiles et l'un de ses murs couvert de « post-it » et de figures retraçant des parcours de vie. Ceux-ci portaient témoignage des conversations que les mères adolescentes avaient eues alors qu'elles tentaient de guérir les plaies laissées par les épreuves traversées, dont, pour nombre d'entre elles, la violence, la pauvreté et la vie avec le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). En tant que Jeune Leader de Women Deliver, Elizabeth travaille avec Trust for Indigenous Culture and Health (TICAH), organisme sans but lucratif, et ce jour-là, elle était auprès de jeunes femmes venues de cinq quartiers de bidonvilles de la périphérie de Nairobi pour les aider à améliorer leur image d'elles-mêmes et à se fixer des objectifs précis pour la suite de leur chemin, comme retourner à l'école tout en élevant leurs enfants de façon qu'ils soient robustes et en bonne santé.

Lorsque j'ai rencontré Elizabeth et que je me suis entretenue avec ces jeunes femmes courageuses, j'ai vu combien elles étaient fortes, résilientes et puissantes. Malgré tous les obstacles qu'elles ont à surmonter, elles se battent pour qu'elles-mêmes et leur famille connaissent un avenir meilleur. Cet instantané, avec d'innombrables autres, n'a fait que corroborer une affirmation que je sais vraie : les femmes débordent d'énergie et sont des moteurs du changement. Et quand le monde investit pour elles, il y a généralement des répercussions positives sur la famille, le quartier et même le pays tout entier. Les femmes ont certes le pouvoir de faire advenir des transformations, mais pour qu'elles puissent pleinement l'exercer, et pour aller véritablement de l'avant dans ce domaine, il est nécessaire d'investir en faveur de l'égalité entre les sexes et de la santé, des droits et du bien-être des femmes. Comment ?

Tout d'abord, lorsque les filles et les femmes ont les moyens de décider si, quand et avec qui elles auront des enfants, elles parviennent plus aisément à maîtriser leur devenir. Or, elles continuent de se heurter à d'énormes obstacles lorsqu'elles tentent de prendre en main leur santé sexuelle et procréative et d'exercer leurs droits en la matière. Par exemple, dans les régions en développement, il existe un besoin non satisfait de méthodes contraceptives modernes chez 214 millions de femmes en âge de procréer qui souhaitent éviter une grossesse ; de plus, l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions de sécurité demeure l'une des principales causes de mortalité maternelle[1]. Du point de vue économique, les études montrent que, lorsque les besoins des femmes en matière de contraception sont satisfaits, leur capacité d'agir se renforce, leur niveau d'études s'élève, le fardeau du travail familial et domestique non rémunéré qu'elles assument par rapport aux hommes s'allège et leur taux d'activité augmente[2]. Afin de progresser dans ce domaine, il est indispensable que les responsables de l'élaboration des politiques reconnaissent l'importance déterminante que revêtent l'égalité entre les sexes et la santé et les droits sexuels et procréatifs pour le développement au sens large, et qu'ils en tiennent compte dans l'ensemble des politiques et des programmes nationaux.

Pour changer la vie des filles et des femmes, il faut dans bien des cas disposer de données précises, ventilées par sexe. Pour qu'elles puissent réellement compter, il est nécessaire de les compter, et de les prendre en compte. Par exemple, il est essentiel d'utiliser des données ventilées par âge et par sexe pour pouvoir définir des orientations pratiques visant à alléger la charge disproportionnée du travail familial et domestique non rémunéré que les femmes doivent supporter. Les données peuvent aider à démontrer combien l'exercice des droits sexuels et procréatifs est important pour la réduction et la redistribution de ce fardeau. Munis de ces précieuses données, les autorités nationales et les acteurs du développement, tout comme celles et ceux qui militent en faveur de cette cause, pourront prendre des décisions éclairées au sujet des politiques et des programmes et suivre leur mise en œuvre. Women Deliver trouve très enrichissant le portail de données innovant de l'OCDE sur l'égalité femmes-hommes, qui rend compte des obstacles à l'égalité entre les sexes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, et met en lumière les actions essentielles à mener pour y remédier.

Disposer de données solides permet aux investissements de l'être d'autant plus. Et quand le monde investit en faveur des filles et des femmes, l'impact produit va bien au-delà de l'individu. Par exemple, si 600 millions de femmes supplémentaires avaient accès à l'internet, le PIB annuel pourrait augmenter de pas moins de 18 milliards USD dans un ensemble de 144 pays en développement[3]. S'agissant de l'éducation, le fait pour les filles d'effectuer une année de scolarité de plus dans l'enseignement secondaire pourrait accroître leur futur salaire de 10 à 20 %[4]. L'élimination totale des disparités existant entre les femmes et les hommes dans le domaine du travail pourrait ajouter au PIB annuel jusqu'à 28 000 milliards USD à l'horizon 2025, soit à peu près l'équivalent du volume global actuel de l'économie de la Chine et des États-Unis réunis[5]. Les responsables de l'élaboration des politiques doivent tenir compte de la problématique femmes-hommes dans leurs processus d'analyse, de budgétisation et de vérification et utiliser un cadre de gestion des finances publiques intégrant le principe de l'égalité des sexes, afin d'améliorer la vie des filles et des femmes, et plus encore.

Qu'il s'agisse de la santé et des droits sexuels et procréatifs, de la production et de l'utilisation de données solides ou d'approches de la budgétisation et de l'investissement tenant compte de la problématique femmes-hommes, nous avons tous un rôle à jouer pour que les filles et les femmes puissent pleinement exercer leurs droits et réaliser leur potentiel. Women Deliver est fière de se tenir aux côtés de l'OCDE et de bien d'autres partenaires de premier plan pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous encourageons les responsables de l'action publique, les investisseurs et autres personnes influentes sur toute la planète à nous accompagner tout au long de ce périple car, lorsque le monde investit en faveur des filles et des femmes, il gagne sur tous les tableaux.

Notes :

1. *https://www.guttmacher.org/sites/default/files/factsheet/adding-it-up-contraception-mnh-2017.pdf.*
2. *https://www.prb.org/womens-economic-empowerment/.*
3. *https://www.intel.com/content/dam/www/public/us/en/documents/pdf/women-and-the-web.pdf.*
4. *www5.worldbank.org/mdgs/education.html.*
5. *https://www.mckinsey.com/featured-insights/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-canadd-12-trillion-to-global-growth.*

Les inégalités dues aux conflits

Les conflits et la fragilité n'ont pas le même impact sur les femmes que sur les hommes et font ainsi peser de lourdes contraintes sur les femmes et les filles. Dans les situations marquées par un conflit, les femmes doivent faire face aux effets défavorables de l'imbrication des inégalités entre les sexes et des conditions de vie dans un contexte fragile. Huit des dix pays où les inégalités entre les femmes et les hommes étaient les plus fortes du monde en 2015 étaient aussi classés comme des contextes fragiles selon le Cadre de l'OCDE sur la fragilité (OCDE, 2018[2]).

Encadré 3.8. **Les conflits accentuent les disparités existant entre les femmes et les hommes sur le plan de l'éducation, aggravent les problèmes de santé des femmes et les exposent davantage au risque de subir des violences sexuelles et sexistes**

Dans les situations de conflit et d'après-conflit, les taux de mortalité maternelle sont près de deux fois supérieurs à la norme mondiale (risque estimé à 1 sur 54) (OMS, 2015[140]), et les filles sont deux fois et demie plus nombreuses à ne pas être scolarisées que dans les pays en développement en général. Les femmes vivant dans des contextes fragiles et appartenant aussi à une population marginalisée subiront donc des inégalités amplifiées par l'interaction de ces situations.

Une étude de l'OCDE portant sur l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, le Népal et le Bangladesh montre que les efforts de programmation des donneurs en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans les situations de conflit et les contextes fragiles laissent à désirer (OCDE, 2017[76]). Par exemple, certains des programmes examinés comportaient une formation au développement des moyens de subsistance qui ne prenait guère en compte les possibilités et les difficultés réelles des bénéficiaires sur le plan économique et ne prévoyait aucun suivi.

Les activités menées pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition au Bangladesh ont toutefois constitué une exception positive. Le programme en question a été mis en œuvre à Cox's Bazar, où quelque 200 000 réfugiés rohingyas non enregistrés se sont installés depuis le début des années 90, après avoir fui les persécutions religieuses et ethniques perpétrées au Myanmar voisin. L'insécurité alimentaire et la pauvreté se sont aggravées aussi bien pour la population du pays d'accueil que pour les Rohingyas, mais la priorité donnée aux hommes et aux garçons pour la consommation de nourriture, le pouvoir de décision restreint que possèdent les femmes au sein du foyer et d'autres normes sexospécifiques inégalitaires ont aggravé encore l'insécurité alimentaire pour les femmes, les filles et les ménages.

Le programme a pris en compte cette dynamique selon une approche intégrée. Il lui a été expressément donné pour but de favoriser l'autonomisation économique des femmes et le développement de leurs moyens de subsistance, afin de contribuer à renforcer la résilience des ménages, notamment face aux chocs produits par des catastrophes naturelles, par exemple. Ce programme conjuguait le transfert de ressources aux membres féminins des ménages et le développement de leurs moyens de subsistance avec des activités de communication et autres destinées à faire évoluer les comportements et à transformer les normes sexospécifiques inégalitaires qui ont pour effet de perpétuer l'insécurité alimentaire et la malnutrition, comme le mariage précoce et l'absence de pouvoir de décision chez les femmes au sein du ménage. Il visait en outre à aider les femmes à renforcer leurs réseaux sociaux et facilitait leur suivi et leur accompagnement continus après leur sortie du programme.

Ce dernier a été conçu pour être sensible aux situations de conflit. Il était axé sur les populations ultra-pauvres mais restait ouvert s'agissant d'autres caractéristiques (comme la caste, l'origine ethnique, l'appartenance à la population bangladaise/du pays d'accueil ou à la population rohingya). En outre, il a permis d'instaurer une coopération avec les dirigeants locaux, les hommes de la famille et les belles-mères, afin que les femmes ne se retrouvent pas dans une situation de vulnérabilité plus grande ou qu'elles ne subissent pas davantage de violence en raison de leur participation aux interventions.

Source : (OCDE, 2017[76]), *Gender Equality and Women's Empowerment in Fragile and Conflict-Affected Situations: A Review of Donor Support*, *https://doi.org/10.1787/b75a1229-en*.

Agir pour que les promesses deviennent réalité : il est nécessaire d'accroître le financement spécifique et de mieux étayer les programmes sur les faits pour atteindre les femmes et les filles les plus défavorisées

Les donneurs doivent prendre expressément en compte l'imbrication des inégalités subies par les femmes, surtout celles qui appartiennent à une population marginalisée ou vulnérable, et redoubler d'efforts pour les aider à exercer concrètement leurs droits et à jouer pleinement leur rôle de catalyseur du changement. Par exemple, la participation des femmes aux processus de paix contribue à la pérennisation de la paix et de la résilience (OCDE, 2017[76]).

Il est encourageant de constater que l'aide publique au développement orientée vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans les contextes fragiles est en augmentation, mais les efforts doivent être encore intensifiés. Il faut à la fois consacrer à cet objectif un financement spécifique et bien étayer les activités de programmation sur les faits dans le cadre des politiques et des stratégies de développement, afin que personne ne soit laissé de côté.

Les donneurs doivent investir dans un soutien qui vise spécifiquement l'autonomisation des femmes : l'intégration transversale de la problématique femmes-hommes ne suffit pas

Les donneurs doivent orienter leurs investissements de manière à garantir que les femmes et les filles ne seront pas laissées de côté, en particulier celles qui subissent plusieurs formes de discrimination. Ils doivent donc s'attacher à accroître sensiblement le financement destiné aux programmes qui visent spécifiquement l'égalité entre les sexes et les droits des femmes en tant qu'objectif premier (OCDE CAD GENDERNET, 2018[141]). En 2018, le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour la présidence canadienne du G7 a recommandé de cibler au moins 20 % de l'aide sur l'égalité femmes-hommes en tant qu'objectif principal. Il est certes difficile de déterminer ce qui constitue exactement un montant « suffisant », mais il est certain que la part de 4 % de l'aide bilatérale totale qui est actuellement consacrée à l'objectif de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes n'est pas suffisante (Encadré 3.9.).

Accroître le soutien affecté aux programmes visant spécifiquement l'autonomisation et les droits des femmes peut permettre aux donneurs de mieux cerner et de mieux prendre en compte les besoins des femmes et des filles qui, par ailleurs, appartiennent à des populations marginalisées. Par exemple, un dispositif ayant expressément pour but d'améliorer l'accès des femmes et des filles à la santé sexuelle et procréative et l'exercice de leurs droits en la matière pourrait aussi intégrer l'objectif de toucher les femmes handicapées, les femmes LGBTQI ou les femmes âgées.

De plus, un financement spécifique tendra davantage à prendre en compte les obstacles d'ordre structurel et culturel qui s'opposent à l'égalité entre les sexes. Selon une évaluation des efforts de coopération internationale de la Suisse dans le domaine de l'égalité femmes-hommes effectuée en 2018, les projets visant spécifiquement l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes suscitaient davantage de changements structurels allant dans le sens de cet objectif que les projets dont l'égalité femmes-hommes constituait un thème transversal (DDC, 2018[142]).

Si le financement de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes s'inscrit dans une approche consistant à faire simplement de cet objectif une dimension transversale, le risque est de privilégier les femmes les plus faciles à atteindre, à moins que l'ensemble du groupe cible du programme ne soit constitué de personnes appartenant à une catégorie bien précise, comme les personnes handicapées. Par exemple, un programme de santé intégrant la dimension de l'égalité entre les sexes peut certes avoir atteint son but en touchant le même nombre de femmes et d'hommes, mais il n'aura pas pris en compte les besoins des femmes handicapées, des femmes LGBTQI, des femmes jeunes ou des femmes âgées.

Encadré 3.9. **L'aide visant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes**

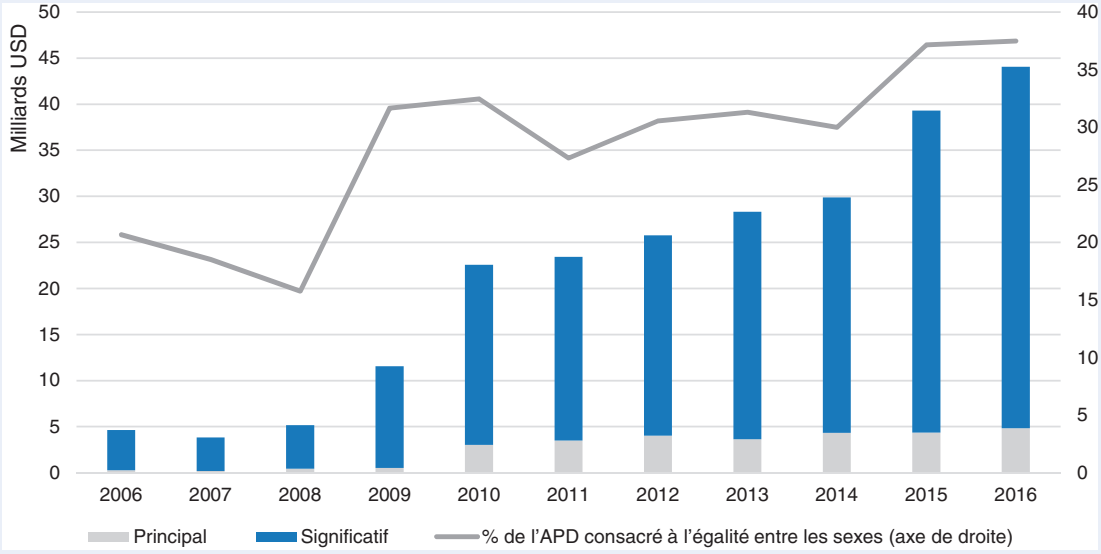
En 2015-16, 37 % de l'aide bilatérale apportée par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont été orientés vers l'égalité femmes-hommes, soit en tant qu'objectif principal (spécifique), soit comme objectif significatif (transversal). S'il est encourageant de constater que cette part a augmenté au cours des dernières années et qu'elle avait atteint en 2016 le montant sans précédent de 41.7 milliards USD, la part des concours spécifiquement affectés aux programmes visant l'égalité entre les sexes demeure obstinément faible.

Seulement 4 % de l'aide bilatérale des membres du CAD, soit 4.6 milliards USD, ont été consacrés à la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif principal en 2015-16 (OCDE CAD GENDERNET, 2018[141]). Citons, par exemple, les dispositifs ayant pour but premier d'accroître le pouvoir d'agir des filles et de réduire les inégalités existant entre elles et les garçons, comme ceux qui ont tout particulièrement pour objet l'accès des filles à l'éducation et leur réussite scolaire.

Dans le cas des contextes fragiles ou touchés par un conflit, la part du soutien spécifiquement destiné à l'égalité femmes-hommes a été légèrement supérieure, soit de 5 %. Toutefois, si l'on considère uniquement les secteurs économiques et productifs, moins de 1 % de l'aide bilatérale a été affecté à des programmes axés spécifiquement sur l'égalité entre les sexes en tant qu'objectif principal.

Afin de remédier à cette insuffisance du financement consacré aux programmes visant spécifiquement l'égalité entre les sexes, les donneurs pourraient accroître sensiblement le soutien de long terme qu'ils apportent aux associations de défense des droits des femmes implantées dans les pays en développement : en 2015-16, l'aide bilatérale directement affectée aux organisations de la société civile œuvrant en faveur des femmes et installées dans des pays en développement a représenté seulement 225 millions USD.

Graphique 3.11. **Aide publique bilatérale au développement au titre de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, évolution de 2006 à 2016**



Source : (OCDE CAD GENDERNET, 2018[141]), *Aid to Gender Equality and Women's Empowerment: An Overview*, *www.oecd.org/dac/gender-development/Aid-to-gender-overview-2018.pdf*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933912941

Veiller à l'efficacité de la programmation

Pour assurer l'avènement d'un monde où les droits fondamentaux des femmes puissent trouver leur pleine expression, et dont les femmes et les filles soient appelées à devenir des actrices à part entière, même si elles font partie d'une population marginalisée, il faut que les partenaires au développement définissent des approches de la programmation qui permettent de :

- Promouvoir l'autonomisation des femmes et le respect de leurs droits au moyen d'actions ciblées.
- Favoriser la création d'un contexte social propice à l'égalité entre les sexes. Autrement dit, il est nécessaire de faire en sorte que les lois, les réglementations, les croyances et les coutumes reconnaissent le droit des femmes à faire entendre leur voix et à prendre part aux processus de décision à égalité avec les hommes, et soutiennent l'exercice de ce droit.

Dans ce contexte, que peuvent faire les donneurs ? Les organismes donneurs doivent tout d'abord renforcer les capacités et les systèmes dont ils disposent de manière à se doter des moyens de comprendre le contexte dans lequel va s'inscrire leur action, de renforcer le pouvoir d'agir des femmes et des filles qui appartiennent par ailleurs à des populations marginalisées, et de les soutenir dans l'exercice de leurs droits. À cette fin, ils devront intervenir dans tous leurs domaines de travail et auprès de toutes leurs équipes, afin que l'approche adoptée soit fondée sur toutes les informations utiles. Pour pouvoir traduire des promesses ambitieuses en résultats concrets, il est nécessaire de faire appel non seulement à des conseillers spécialistes de l'égalité femmes-hommes, mais aussi au personnel non spécialiste qui sera pourvu des connaissances et de la volonté requises pour prendre en compte le problème des inégalités entre femmes et hommes dans ses domaines de responsabilité propres (OCDE CAD GENDERNET, 2014[143]).

Concrètement, les actions spécifiques à mener pour favoriser l'autonomisation des femmes et le respect de leurs droits et pour contribuer à la création d'un contexte social propice à l'égalité entre les sexes, sont notamment les suivantes :

- Instaurer avec les gouvernements un dialogue stratégique et politique portant sur les droits et les cadres juridiques, et œuvrer en faveur d'une réforme de la législation et de l'action publique qui assure la reconnaissance des populations défavorisées et de la violence sexiste. Les besoins et les stratégies différeront sensiblement d'un pays à l'autre, et ces actions devront être conçues en collaboration avec les femmes et les hommes appartenant aux populations locales.
- Dispenser aux femmes et aux hommes une formation sur les droits des femmes et faciliter l'initiative des femmes et l'exercice de leur pouvoir de décision, y compris de celles qui appartiennent aussi à une population marginalisée ou vulnérable (Global Disability Summit, 2018[144]). Ces femmes doivent être associées à l'élaboration des programmes, aux activités diagnostiques, comme l'analyse de l'économie politique, et à la mise en œuvre. Aucune décision concernant les femmes ne doit être prise sans elles.
- Solliciter les hommes et les garçons, ainsi que les responsables locaux et les chefs coutumiers, créer des espaces où les jeunes hommes puissent faire part de leur réflexion et de leurs préoccupations au sujet des stéréotypes sexistes et des normes sociales en vigueur, et favoriser les échanges avec les responsables locaux et les chefs coutumiers à propos de ces normes.
- Renforcer le pouvoir d'action des organisations nationales de défense des droits des femmes (OCDE CAD GENDERNET, 2016[145]), qui connaissent bien le contexte et les acteurs locaux et sont capables de toucher les populations de femmes les plus marginalisées (Morrison et al, 2017[146]).
- Soutenir la formation des acteurs du système judiciaire et du système de santé de manière à garantir le respect des droits des femmes et des filles qui appartiennent aussi à une population vulnérable ou à une minorité.
- Intensifier les efforts de recherche fondés sur l'observation des faits et assurer la collecte de données plus fines sur les divers facteurs qui font tomber les femmes et les filles dans la pauvreté et dans une situation inégalitaire.

Pour suivre les résultats des programmes de développement et les évaluer, et s'assurer que les efforts déployés sont bénéfiques pour les femmes et les filles les plus défavorisées, il faut que les données soient systématiquement ventilées par sexe, mais aussi selon des catégories telles que l'âge, l'origine ethnique et la situation au regard du handicap. Les donneurs peuvent apporter un soutien aux systèmes statistiques des pays.

Le Réseau du CAD de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) offre un espace unique en son genre pour l'analyse, l'apprentissage et le dialogue concernant les approches du financement et de la programmation pour la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes dans le cadre du développement. Le GENDERNET continuera d'aider les acteurs du développement à mettre en lumière des approches qui contribuent effectivement à garantir qu'aucune femme ni aucune fille ne sera laissée de côté.

Jeunes

Ji Yeun Rim, Centre de développement, OCDE

Principaux messages

- Au niveau mondial, la population des jeunes devrait atteindre le chiffre de 1.3 milliard de personnes d'ici à 2030, et elle devrait ainsi augmenter de 42 % en Afrique selon les prévisions, ce qui soulève l'épineuse question de leur accès à l'éducation et à l'emploi.
- Les jeunes des zones rurales, en particulier les femmes et les travailleurs indépendants, sont les plus défavorisés des jeunes des pays en développement. Les jeunes travailleurs indépendants exercent souvent des activités de subsistance faute d'avoir d'autres possibilités d'emploi.
- Les jeunes des zones rurales et ceux qui sont peu instruits sont généralement laissés en dehors des processus civiques et politiques, et les cadres juridiques nécessaires à la protection des droits des jeunes sont inexistants ou ne sont pas mis en application.
- Dans le monde entier apparaissent des formes nouvelles de mouvements sociaux conduits par des jeunes, qui facilitent la participation de ces derniers au dialogue public.
- Il est nécessaire d'appréhender le bien-être des jeunes selon une approche multidimensionnelle pour ne laisser aucun jeune de côté, en créant des emplois décents, en investissant dans l'économie agricole et l'agroalimentaire local et en faisant entendre la voix des jeunes défavorisés.

À l'heure actuelle, sur l'ensemble de la planète, un nombre sans précédent de 1.2 milliard de jeunes – âgés de 15 à 24 ans – commencent à s'engager dans la vie adulte et la vie active. Quelque 88 % d'entre eux vivent dans des pays en développement d'Afrique et d'Asie. Selon les prévisions, la population mondiale des jeunes devrait atteindre le chiffre de 1.3 milliard de personnes d'ici à 2030, et le nombre de jeunes devrait augmenter de 42 % en Afrique. Sur ce dernier continent, la population des jeunes n'a pas encore atteint son maximum et elle va continuer de croître au moins jusqu'en 2050 (DESA, 2015[147]). Ce sont les jeunes de la génération actuelle qui sont le plus exposés au risque d'être laissés de côté, et ce en grand nombre. Le problème de l'emploi est particulièrement urgent dans les pays où la pression démographique est forte, les possibilités d'emploi salarié rares et la création d'emplois formels insuffisante pour permettre à la majorité des jeunes d'avoir un travail décent.

Entre 2014 et 2018, l'OCDE a travaillé avec neuf pays en développement en vue de cerner précisément les aspirations des jeunes, ainsi que les facteurs qui déterminent leur devenir sur le plan de l'emploi, de la santé, de l'éducation et de la participation à la vie civique. Le but était d'améliorer les politiques nationales concernant les jeunes. Le présent chapitre a été établi à partir des constats dégagés du projet Inclusion des jeunes, qui a servi à étayer la définition de la stratégie de l'Union européenne pour l'autonomisation des jeunes (encadré 3.10).

Les difficultés auxquelles se heurtent les jeunes dans les pays en développement

1. *Des aspirations non satisfaites sur le plan de l'emploi*

Selon les tendances récemment observées, l'immense majorité des jeunes des pays en développement sont dans l'incertitude quant à leurs possibilités d'emploi, et ils ont peu de chances d'obtenir l'emploi qu'ils souhaitent. D'après l'analyse que nous avons consacrée à des données portant sur le passage de l'école à la vie active dans 32 pays en développement, 80 % des jeunes actuellement scolarisés désirent occuper un emploi très qualifié, selon la définition figurant dans la Classification internationale type des professions (CITP). En même temps, seulement 20 % des jeunes travailleurs de ces pays possèdent un emploi de cette nature. Cet écart est particulièrement marqué en Afrique et en Amérique latine, et il persiste même chez les jeunes ayant fait des études supérieures. L'étude montre que, dans les pays en développement, la moitié environ de ces derniers ont peu de chances d'exercer les emplois très qualifiés qui correspondent à leurs vœux (OCDE, 2017[148]).

2. Inadéquation des compétences et abandon prématuré de l'école

Les écarts observés entre les aspirations et la réalité sont le reflet de facteurs à l'œuvre aussi bien du côté de la demande (création d'emplois insuffisante dans le secteur formel) que de l'offre (pression démographique, inadéquation des compétences). Bon nombre des jeunes concernés n'achèvent pas leur scolarité et peinent souvent à trouver un emploi décent dans un contexte marqué par l'existence d'un secteur informel important, une création d'emplois insuffisante dans le secteur formel et une application peu rigoureuse des normes du travail. L'analyse consacrée par l'OCDE à 32 pays en développement montre que 55.3 % des jeunes occupent des emplois qui ne correspondent pas à leurs qualifications et que 36.4 % sont sous-qualifiés (OCDE, 2017[148]).

Beaucoup de jeunes quittent le système d'enseignement ordinaire trop tôt, c'est-à-dire sans avoir acquis des qualifications appropriées et un niveau suffisant pour prétendre accéder à un emploi rémunérateur sur le marché du travail. Les difficultés financières sont de loin le motif le plus souvent cité pour expliquer cet abandon prématuré de l'école. Par conséquent, ce sont les perspectives en matière d'emploi qui vont déterminer le choix des jeunes de continuer ou non leur scolarité. Dans beaucoup de pays en développement, la possibilité d'avoir de meilleurs résultats sur le plan de l'emploi et du salaire ne constitue pas un motif de poursuite de l'école en raison aussi de la qualité médiocre de l'enseignement. Une étude ayant consisté à comparer ces résultats chez les diplômés et les décrocheurs de l'enseignement primaire et secondaire au Cambodge n'a fait apparaître qu'une légère différence entre les uns et les autres du point de vue du salaire et des conditions de travail (Centre de développement de l'OCDE, 2017[149]). Cette situation incite les parents à prendre la décision de retirer leurs enfants de l'école pour les faire entrer dans la vie active. En Afrique subsaharienne, 58 % des jeunes âgés de 15 à 17 ans ont déjà quitté l'école (UNESCO, 2018[150]).

3. Grossesses précoces et infections sexuellement transmissibles

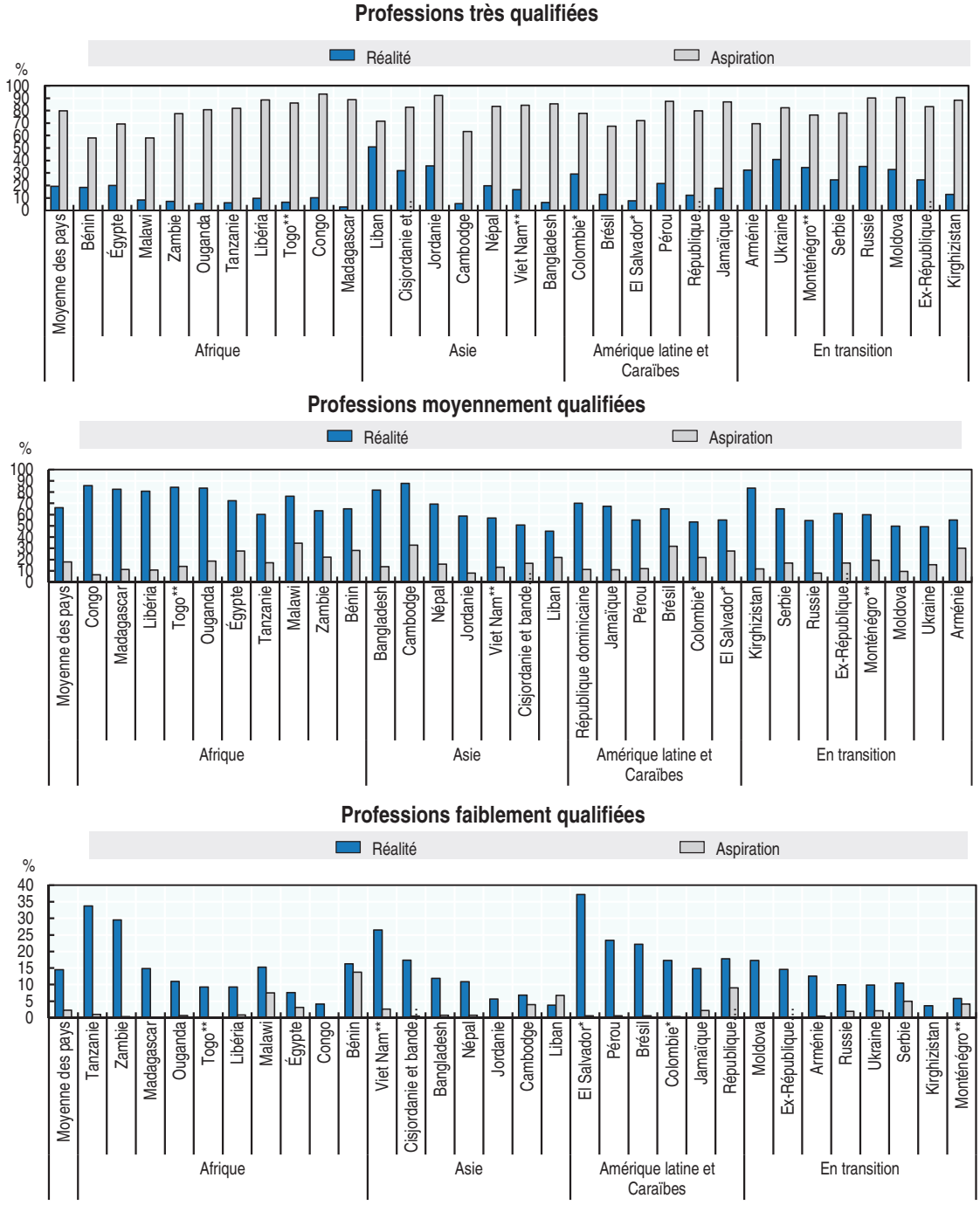
Dans les pays en développement, les dispositifs destinés aux jeunes font bien moins de place aux questions concernant la santé sexuelle et procréative qu'à celle de l'emploi. Pourtant, à l'échelle mondiale, plus de deux millions de jeunes âgés de 10 à 19 ans vivent avec le VIH et 42 % de l'ensemble des nouvelles infections par le VIH surviennent chez des adolescents et des jeunes (FNUAP, 2013[151]). Dans un contexte marqué par des perspectives médiocres en matière d'éducation et d'emploi, les filles sont particulièrement susceptibles de connaître une grossesse précoce et les garçons de tomber dans une consommation excessive de drogue ou d'alcool. Parmi les neuf pays en développement étudiés par l'OCDE entre 2014 et 2017, les plus forts taux de natalité chez les adolescentes ont été relevés dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Togo ou le Malawi, où la situation en matière d'emploi laissait aussi à désirer (forte précarité de l'emploi, inadéquation des compétences et importance de l'économie informelle). Les enfants des rues et la consommation de drogue par les adolescents sont aussi des phénomènes en progression rapide en Côte d'Ivoire et au Togo (Centre de développement de l'OCDE, 2018[152]) (Centre de développement de l'OCDE, 2017[153]) (Centre de développement de l'OCDE, 2017[154]).

4. Une faible participation à la vie civique et politique

La participation à la vie civique et politique constitue une dimension importante du bien-être des jeunes. L'engagement citoyen permet aux individus de faire entendre leur voix et de contribuer au bon fonctionnement des institutions politiques de la société dans laquelle ils vivent (OCDE, 2011[155]). Or, dans beaucoup de pays en développement, l'engagement civique et politique est l'apanage d'une minorité de jeunes appartenant à une élite et ayant un niveau d'études élevé. Les jeunes des zones rurales et ceux qui sont peu instruits sont généralement laissés en dehors de ces processus. Dans bien des cas, il n'existe pas de cadre juridique pour la protection des droits des jeunes et ceux qui existent ne sont pas mis en application. Toutefois, on voit apparaître de nouvelles formes de

participation qui facilitent l'engagement des jeunes dans un dialogue ouvert. Dans le monde entier, les mouvements étudiants jouent un grand rôle, à travers les conseils de jeunes ou les médias sociaux, dans l'avènement de changements sociaux et politiques majeurs (Centre de développement de l'OCDE, 2018[156]). Mais beaucoup d'efforts restent à faire pour assurer l'instauration d'un dialogue inclusif et la représentation de l'ensemble des jeunes dans les mécanismes de décision.

Graphique 3.12. **Aspirations des jeunes et réalité des emplois occupés**



Source : (OCDE, 2017[148]), *Youth Aspirations and the Reality of Jobs in Developing Countries*, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264285668-en.*

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933912903*

Qui sont les jeunes les plus défavorisés ?

Les jeunes des zones rurales représentent 54 % de la population mondiale jeune et, dans les pays en développement, cette proportion est souvent beaucoup plus forte (OCDE, 2018[157]). Ces jeunes sont confrontés à des facteurs de vulnérabilité spécifiques à leur âge, en plus des difficultés liées au fait de vivre dans des zones sous-développées. La possibilité qu'ils ont de bénéficier d'un enseignement et d'une formation professionnelle de qualité est limitée, ils n'ont qu'un faible accès à la terre et aux ressources financières et ne peuvent se faire entendre pour influer sur la prise de décision. En analysant les données portant sur 24 pays en développement, l'OCDE a constaté qu'un jeune vivant en milieu rural sur cinq n'avait jamais fréquenté l'école et que près de la moitié des jeunes ruraux avait effectué au mieux des études primaires complètes. Les jeunes ruraux qui font des études supérieures ne représentent qu'une faible proportion (10.5 %, contre 18.1 % pour leurs pairs des zones urbaines). Ce sont les jeunes ruraux des pays d'Afrique subsaharienne et des pays à faible revenu qui ont le plus faible niveau d'instruction. Malgré un niveau d'études moins élevé, les jeunes des zones rurales ont les mêmes aspirations professionnelles que ceux des zones urbaines. Il ressort de l'étude de l'OCDE que 76 % des jeunes ruraux scolarisés aspirent à exercer une profession très qualifiée mais, dans les faits, cette aspiration ne sera probablement satisfaite que chez 12 % d'entre eux environ (OCDE, 2018[157]).

La majorité des jeunes des pays en développement travaillent de manière indépendante. Ils sont parfois dénommés entrepreneurs mais, en réalité, seule une minuscule fraction des jeunes entrepreneurs connaît la réussite, qu'il s'agisse des bénéfices réalisés ou de la création d'emplois. Les entreprises que dirigent des jeunes restent le plus souvent cantonnées dans des activités de subsistance. Le défi majeur réside dans le fait que la plupart des jeunes des pays en développement sont freinés dans leurs aspirations par un faible niveau d'instruction, l'emprise de l'économie informelle, des infrastructures matérielles médiocres et un accès limité aux ressources financières. Ils se tournent vers le travail indépendant faute de meilleures possibilités du côté de l'emploi salarié. Quant aux jeunes entrepreneuses, leur situation est généralement encore plus défavorable (OCDE, 2017[158]). Les jeunes qui réussissent le mieux ont des caractéristiques bien précises : ils ont un niveau d'études élevé, ont accès aux ressources financières et aux réseaux sociaux et exercent leur activité en s'appuyant sur des infrastructures matérielles de qualité. La plupart des jeunes des pays en développement ne correspondent pas à ce profil.

Enfin, dans les pays en développement, les jeunes femmes sont plus défavorisées que les jeunes hommes, mais celles qui vivent en milieu rural se heurtent à des difficultés supplémentaires par rapport aux jeunes femmes des zones urbaines, notamment dans l'accès à l'information, à l'emploi, à l'éducation et aux services de santé. Des normes sociales discriminatoires influent souvent beaucoup sur le devenir de ces femmes en matière d'emploi et sur leur bien-être général. Les forts taux de fécondité relevés chez les adolescentes et les femmes adultes sont associés à un niveau élevé d'inégalité entre les sexes dû aux normes sociales, tel qu'il est mesuré par l'indice Institutions sociales et égalité femme-homme (ISE) de l'OCDE (Centre de développement de l'OCDE, 2014[159]). Par exemple, en Côte d'Ivoire, les grossesses précoces, en progression depuis 2005, ont un impact négatif sur la scolarité des adolescentes et leurs perspectives en matière d'emploi (Centre de développement de l'OCDE, 2017[153]) car elles en viennent à abandonner l'école prématurément et finissent par occuper des emplois peu qualifiés. Plus le niveau d'études est faible, plus la probabilité de connaître une grossesse précoce est forte, situation qui représente un véritable cercle vicieux.

Une politique et des efforts de coopération pour le développement de nature à répondre aux besoins de 1.3 milliard de jeunes à l'horizon 2030

Les responsables de l'action publique commencent à prendre des mesures pour répondre aux besoins des jeunes. Presque deux pays sur trois dans le monde ont ainsi adopté une politique nationale de la jeunesse (Youthpolicy.org, 2018[160]). Mais davantage d'efforts peuvent être faits pour renforcer l'efficience et le caractère inclusif des politiques visant les jeunes et garantir que les investissements

publics et privés cibleront les jeunes les plus vulnérables et les plus défavorisés, qui constituent la majeure partie de la jeunesse dans les pays en développement.

Le projet Inclusion des jeunes mis en œuvre par l'OCDE a permis de mettre en lumière huit axes d'intervention à adopter pour progresser :

1. *Adopter une approche multidimensionnelle du bien-être des jeunes*

L'OCDE s'emploie depuis longtemps à promouvoir la mesure du bien-être, et elle a mis au point la méthodologie de l'examen des politiques en faveur du bien-être des jeunes dans le but d'analyser la situation de ces derniers au regard de cinq dimensions jugées particulièrement importantes pour eux : la santé, l'éducation et les compétences, l'emploi, la participation et l'autonomisation, ainsi que des indicateurs subjectifs se rapportant à la satisfaction à l'égard de la vie et vis-à-vis de l'emploi (OCDE, 2017[161]). Des stratégies nationales de grande portée devront être définies pour les jeunes, afin de garantir que les problèmes les concernant seront systématiquement pris en compte dans les politiques sectorielles.

2. *Réduire l'écart entre les aspirations relatives à l'emploi et la réalité*

Remédier au décalage qui existe entre les préférences des jeunes en matière d'emploi et la réalité du marché du travail est nécessaire pour améliorer leur bien-être, mais aussi pour accroître la productivité du travail et maîtriser le risque de troubles sociaux que peuvent engendrer leurs aspirations non satisfaites. Les responsables de l'élaboration des politiques nationales devraient privilégier l'adoption d'une stratégie en deux volets consistant à : 1) aider les jeunes à définir leur projet professionnel en s'appuyant sur des informations objectives concernant le marché du travail, afin de ne pas nourrir des attentes irréalistes ; et 2) améliorer la qualité des emplois et les conditions d'emploi qui revêtent de l'importance pour les jeunes. Pour que cette stratégie soit réaliste, elle doit aussi être adaptée au contexte spécifique de chaque pays et tenir compte du fait que la réduction du décalage entre les préférences des jeunes concernant l'emploi et la situation réelle en la matière peut prendre du temps (OCDE, 2017[148]).

3. *Promouvoir la mise en place de programmes de vaste portée pour soutenir les jeunes entrepreneurs*

Il est certes difficile de mettre en place des dispositifs efficaces en faveur de l'entrepreneuriat, mais un certain nombre de mesures au niveau des programmes et des politiques se sont révélées utiles aux jeunes entrepreneurs. Selon des études d'impact portant sur les programmes en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes, les dispositifs de vaste portée offrant une palette complète de services semblent donner de bons résultats. Les services d'appui au développement des entreprises sont désormais bien connus pour favoriser l'amélioration de leurs résultats et la création d'emplois, surtout si les entreprises sont accompagnées sur une période allant du moyen au long terme. Au niveau des politiques, la formation à l'entrepreneuriat, intégrée dans l'enseignement ordinaire, permet de doter les jeunes des divers types de compétences nécessaires pour entreprendre, notamment des compétences techniques et non cognitives et des aptitudes utiles dans la vie courante. En outre, il conviendrait d'être plus attentif à l'acquisition de compétences en matière de développement des entreprises et à la pratique en situation réelle à travers la formation professionnelle, le mentorat et les stages (OCDE, 2017[158]).

> *Qui ne tente rien n'a aucune chance de réussir. « L'échec » devrait être considéré comme une expérience qui permet de progresser et d'aller encore plus loin. Les jeunes entrepreneurs doivent comprendre que nous vivons désormais à l'ère de l'information. Nous devons oser, innover et nous engager dans les secteurs essentiels pour le développement de nos pays.*
>
> Awa Caba, cofondatrice de Sooretul, plateforme de vente en ligne.

Encadré 3.10. **La stratégie de l'Union européenne pour l'autonomisation des jeunes : des emplois décents et durables et une Boîte à outils pour l'enseignement et la formation professionnels**

Le nouveau Consensus européen pour le développement (Parlement européen, 2018[162]) définit les jeunes comme l'un des principaux moteurs potentiels de transformations à caractère transversal, dont il est nécessaire de tenir compte dans la planification et l'exécution des activités de coopération extérieure pour le développement. Instrument innovant, le Plan d'investissement extérieur a pour but d'offrir aux investisseurs privés des garanties en vue de la création d'emplois durables et décents pour les populations les plus vulnérables, comme les femmes et les jeunes. Les instruments de cette nature et d'autres interventions permettront d'intégrer la promotion de l'emploi, du travail décent, du développement des compétences et de l'entrepreneuriat dans des domaines essentiels tels que le développement du secteur privé, le développement rural, l'énergie et l'agroalimentaire.

Consciente du fait que l'un des principaux déterminants de l'emploi est l'éducation et, en particulier, l'enseignement et la formation professionnels (EFP), l'Union européenne a lancé la Boîte à outils EFP, nouveau dispositif international destiné à doter les pays partenaires de compétences et d'outils dans des domaines tels que la politique et la réforme de l'EFP, l'information sur le marché du travail, l'engagement du secteur privé dans l'EFP et l'insertion des catégories défavorisées. Le but de cette initiative est d'améliorer l'adéquation des compétences au marché du travail et l'employabilité (UE, 2018[163]).

4. *Investir dans l'agriculture et les infrastructures rurales*

Nombre de jeunes des zones rurales partent vers les villes dans l'espoir de trouver un emploi mieux rémunéré et offrant de meilleures conditions de travail, mais la plupart d'entre eux finissent par exercer des activités mal payées dans le secteur informel. Du fait de l'urbanisation rapide et de la lenteur des transformations structurelles, une part importante de la main-d'œuvre urbaine reste piégée dans des activités de services à faible productivité du secteur informel, en n'ayant guère accès aux services publics. Le processus d'urbanisation en cours, en particulier en Afrique, est marqué par des tendances insoutenables et les secteurs non agricoles ne parviendront pas à absorber les nouveaux venus. Les nouveaux emplois requis devront être apportés par l'agriculture ou des secteurs connexes. En effet, il ressort de l'enquête réalisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement auprès d'organismes de promotion de l'investissement de pays en développement et de pays en transition, que l'agriculture et l'agroalimentaire constituent une source potentielle d'emplois pour les jeunes dans les zones rurales (CNUCED, 2015[164]). Alors que la majorité des jeunes des pays en développement vivent en milieu rural, bon nombre des programmes qui les visent sont orientés vers les zones urbaines, de sorte qu'ils ne sont accessibles que dans les grandes villes ou uniquement aux jeunes ayant fait des études. Des investissements de grande ampleur vont devoir être consacrés aux infrastructures rurales et aux services publics pour que les jeunes restent heureux de vivre en milieu rural.

5. *Promouvoir le développement de chaînes de valeur locales dans le cadre de l'économie agroalimentaire*

La mise en place de systèmes alimentaires nationaux plus dynamiques, plus viables et plus inclusifs pourrait bien constituer une solution durable pour l'emploi. L'économie agroalimentaire – production locale, transformation et commercialisation de produits agricoles – recèle un potentiel non négligeable de création d'emplois pour les jeunes des pays en développement, et surtout pour ceux qui vivent en milieu rural. Les activités agroalimentaires nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et peuvent être source d'emplois dans les zones rurales et urbaines, et permettre aux pays en développement d'assurer leur sécurité alimentaire. Pour transformer ce potentiel en de vrais emplois, il faut que des

investissements nouveaux et importants soient consacrés aux systèmes alimentaires nationaux et régionaux, depuis les mécanismes réglementaires et les infrastructures jusqu'à l'amélioration de la production, de la transformation et du conditionnement, ainsi que de l'accès aux marchés. La transformation des denrées alimentaires est particulièrement propice à la création d'emplois dans les zones rurales, étant donné que les entreprises agro-industrielles tendent, plus que les entreprises d'autres secteurs, à s'implanter dans les petites localités et les zones rurales, offrant des possibilités d'emploi salarié aux jeunes peu qualifiés qui y vivent, actuellement fort nombreux dans les pays en développement (OCDE, 2018[157]).

6. Promouvoir la mise en place de programmes complets en faveur de la santé sexuelle et procréative dans les écoles et au sein des populations locales

Les jeunes ont des exigences et des difficultés concernant leur santé et leur développement qui leur sont très spécifiques. Un mauvais état de santé a pour effet de limiter l'accès à l'éducation et à l'emploi, avec des conséquences qui transforment la vie, en particulier chez les filles. Les programmes scolaires devraient être révisés de manière à y intégrer l'éducation à la santé sexuelle et procréative, et les enseignants, de même que les parents, devraient faire l'objet d'actions de sensibilisation et recevoir une formation dans ce domaine. Les programmes d'éducation par les pairs se sont révélés efficaces pour sensibiliser les adolescents aux comportements à risque et les aider à surmonter les préjugés sociaux (IPPF, 2014[165]).

7. Adopter une optique spécifique aux jeunes lors de la conception des programmes qui leur sont destinés

Les programmes et les politiques visant les jeunes doivent s'inscrire dans l'optique de leurs besoins spécifiques. Parmi les approches fructueuses à cet égard figurent l'apprentissage au contact des pairs, le mentorat, la présentation de modèles identificatoires, l'information des jeunes au sujet des débouchés qui s'offrent sur le marché du travail et des possibilités de formation, le développement des capacités fondamentales de lecture, d'écriture et de calcul et des qualités relationnelles, la mise en place de programmes fondés sur une proximité physique avec les jeunes, et l'organisation d'un accès plus aisé à la terre et aux actifs financiers. Il est avant tout nécessaire de dresser un profil détaillé des jeunes, qui ne constituent pas une population homogène. En cernant les facteurs qui déterminent le degré d'insertion des différentes catégories de jeunes (sexe, appartenance ethnique, ressources, situation au regard du handicap), il sera plus facile de mettre en lumière les freins à prendre en compte pour pouvoir concevoir des programmes bien adaptés à leurs besoins. L'âge constitue aussi un facteur important, étant donné que les jeunes de la tranche 15-17 ans ne se heurtent pas aux mêmes difficultés que les jeunes du groupe des 18-24 ans.

8. Faire davantage entendre la voix des jeunes défavorisés dans le dialogue sur les politiques

La participation des jeunes femmes et des jeunes hommes à la conception et à la mise en œuvre des politiques constitue un moyen important de garantir que leurs besoins et leurs aspirations seront pris en compte. Cette participation s'exerce à différents niveaux : communication d'informations ; consultations à l'initiative des décideurs ; consultations à l'initiative des jeunes ; prise de décision concertée ou cogestion ; et autonomie (DFID-CSO Youth Working Group, 2010[166]). Des consultations de qualité doivent laisser aux jeunes le temps de s'exprimer, aux décideurs celui d'analyser leur contribution, de l'intégrer dans leurs priorités et de rendre compte de ce processus (OCDE, 2011[155]). Les jeunes, et en particulier ceux qui sont défavorisés (jeunes ruraux, jeunes femmes et jeunes en danger), devront acquérir des compétences en communication et développer leur capacité d'initiative, afin d'être à même de participer activement au dialogue sur les politiques. Ces aptitudes ont aussi de l'importance au sein des groupements et des organisations de jeunes (ex. : les conseils nationaux de jeunes) car elles renforcent la confiance et permettent aux jeunes de parler d'une seule voix (Forum européen de la jeunesse, 2014[167]).

Le meilleur moyen de faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques nationales ou locales est de développer leur esprit critique et de leur dispenser une éducation politique à l'école. Forts de ces compétences, les jeunes sauront comment s'y prendre pour résoudre les problèmes qui se posent dans leur quartier ou leur pays. Les pouvoirs publics devraient ouvrir dans les écoles des espaces pour l'éducation et le dialogue politiques, afin de développer chez les élèves une culture de la participation.

Ou Ritthy, co-fondateur de Politikcoffee, un forum de discussion politique informel pour les jeunes au Cambodge

L'efficacité de ces actions dépendra, essentiellement, de l'existence d'institutions solides et d'une forte volonté politique. Le bilan des ministères et organismes spécialement chargés de la jeunesse est pour l'heure décevant. Les stratégies nationales en faveur des jeunes se multiplient, mais leur mise en œuvre reste en deçà des engagements. Les pays qui parviennent effectivement à améliorer la vie des jeunes et leur contribution au développement local sont ceux qui mettent en place des politiques globales, à large assise et inclusives, pour soutenir la croissance économique. Pour que les ministères spécialisés puissent faire des stratégies nationales en faveur des jeunes un moteur efficace de promotion du bien-être de ces derniers dans toutes les sphères de l'action publique, il faut accroître la cohérence des politiques, assurer un financement suffisant et renforcer les capacités institutionnelles.

Personnes en situation de handicap

Elizabeth Lockwood, CBM International

Principaux messages

- Les personnes handicapées représentent environ 15 % de la population mondiale ; plus de 80 % d'entre elles vivent dans la pauvreté, dont 800 millions dans les pays en développement, selon les estimations.
- L'exclusion des personnes handicapées de l'éducation, de l'emploi, des soins de santé et d'autres services a un coût économique et représente ainsi une perte de 3 à 7 % de PIB dans les pays en développement.
- Une société qui se veut inclusive s'attache à favoriser l'autonomie des personnes handicapées et à faire en sorte que les bienfaits apportés par la vie économique et sociale soient accessibles à tous les niveaux.
- Les politiques et les pratiques en matière de coopération pour le développement doivent répondre aux engagements pris en faveur des personnes handicapées en assurant l'investissement dans la collecte et l'utilisation des données requises pour garantir la prise en compte des besoins de ces personnes, ainsi qu'en œuvrant pour faire de leur intégration une priorité clairement affirmée.
- Tous les donneurs devraient utiliser le marqueur de l'aide en faveur des personnes handicapées récemment mis au point par le CAD de l'OCDE, afin de suivre les apports de fonds destinés à ces personnes et de s'assurer qu'ils contribuent à rendre les divers services accessibles à chacune d'elles.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée en 2006 par les Nations Unies est le fruit de l'action du mouvement mondial en faveur des droits des personnes handicapées, qui s'est formé pour mettre fin à des décennies d'exclusion de ces dernières des politiques, des processus et des efforts de développement menés au niveau mondial. Elle reflète l'abandon de la démarche consistant à appréhender les personnes handicapées selon un point de vue médical, au profit d'une approche fondée sur les droits humains. Elle revêt un caractère inédit en ce qu'elle constitue à la fois une plateforme pour la promotion de leurs droits fondamentaux de personnes humaines et un cadre de développement orienté vers leurs besoins.

En effet, la Convention a offert aux organisations de défense des droits des handicapés un socle sur lequel s'appuyer pour plaider en faveur de la prise en compte de leurs besoins dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans ses Objectifs de développement durable (ODD). Le Programme 2030 reconnaît les personnes handicapées comme des membres à part entière de la collectivité, à la vie de laquelle elles contribuent activement, tandis que la promesse de ne laisser personne de côté leur permet de venir se placer au centre des efforts de développement. En faisant expressément état des personnes handicapées, et ce à 11 reprises, le Programme 2030, à l'instar de la Convention des Nations Unies, ouvre à celles-ci la voie vers une participation à égalité. Il leur donne les moyens de s'attaquer aux obstacles d'ordre institutionnel, juridique et psychologique qui les empêchent de prendre pleinement part aux dialogues sur les droits humains et sur le développement.

Les progrès de l'intégration des personnes handicapées restent limités

Il est essentiel d'associer et de faire participer de manière constructive toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi qu'au suivi et à l'examen des progrès accomplis, afin de pouvoir assurer la promotion des droits de chaque individu. Or, s'agissant des personnes handicapées, force est de constater que, malgré les engagements et les efforts vigoureux des pouvoirs publics, elles continuent d'être laissées de côté en raison de leur invisibilité dans les activités de suivi mondiales et nationales. Par exemple, alors que le cadre d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD cite 11 fois les personnes handicapées, les bureaux statistiques nationaux ne recueillent pas encore de données sur ces dernières pour l'exercice de ce suivi (ONU, 2017[168]) (chapitre 5).

Ce chapitre passe en revue les conséquences que peut avoir l'oubli, par la société, des plus marginalisés, en particulier des personnes handicapées, et présente des recommandations pratiques visant à encourager les fournisseurs de coopération pour le développement à intensifier leurs efforts pour garantir que les besoins des personnes handicapées seront pris en compte dans l'action en faveur du développement durable.

Encadré 3.11. **La notion de handicap selon la définition des Nations Unies**

La Convention relative aux droits des personnes handicapées qui a été adoptée par les Nations Unies définit le handicap comme une « notion [qui] évolue » et reconnaît « que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». De plus, l'Article premier de la Convention indique que « par personne handicapée, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (ONU, 2006[169]).

La place des personnes handicapées au sein de la collectivité : coût de leur exclusion, avantages de leur intégration

Les personnes handicapées représentent environ 15 % de la population mondiale et plus de 80 % d'entre elles vivent dans la pauvreté (ONU, 2015[170]), dont 800 millions dans les pays en développement, selon les estimations (Banque mondiale, 2018[171]). Elles sont très largement exclues de toutes les sphères de la vie économique, politique, sociale, civique et culturelle, dont l'emploi, l'éducation et les soins de santé. Des études montrent que, dans les pays en développement, le coût de l'exclusion des personnes handicapées de l'éducation, de l'emploi et des soins de santé correspond à une perte de 3 à 7 % de produit intérieur brut (PIB) (Banque mondiale, 2018[171]).

Exclusion de l'éducation

Dans les pays en développement, le fait d'exclure les personnes handicapées de l'éducation peut réduire leurs possibilités d'emploi et leur niveau potentiel de rémunération, ce qui expose davantage ces personnes et leur famille à la pauvreté et limite la croissance économique nationale. Beaucoup d'enfants handicapés vivant dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ne fréquentent pas l'école primaire (CBM, 2018[172]). En particulier, les filles handicapées sont beaucoup moins souvent scolarisées dans l'enseignement primaire que les garçons handicapés ou que les filles valides. Lorsqu'elles le sont, elles sont moins susceptibles d'aller jusqu'au bout de ce cycle, de passer dans l'enseignement secondaire ou de s'engager dans une formation professionnelle, autant d'acquis propres à accroître leurs chances de devenir autonomes sur le plan matériel (Leonard Cheshire Disability, 2014[173]).

L'accès à l'éducation pourrait contribuer à combler l'écart de pauvreté entre les personnes handicapées et le reste de la population. Il peut aussi entraîner une diminution des taux de crimes et délits, permettre de maîtriser la croissance de la population, améliorer les résultats en matière de santé, accroître la participation à la vie civique et stimuler l'émancipation des femmes (Banks et Polack, 2015[174]). Par conséquent, donner aux enfants handicapés les moyens d'exercer effectivement leurs droits constitue à la fois un investissement pour l'avenir et une condition essentielle pour l'instauration d'un développement durable (ONU, 2012[175]).

Exclusion de l'emploi

Sur l'ensemble de la planète, on relève chez les personnes handicapées des niveaux de sous-emploi et de chômage disproportionnés, ainsi que des échelles salariales inférieures à celles des personnes valides pour l'exercice d'une même activité (Organisation mondiale de la santé, Groupe de la Banque

mondiale, 2011[176]). Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, huit personnes handicapées sur dix sont privées de la possibilité d'exercer leur droit à l'emploi. Cette incapacité d'obtenir un salaire les maintient enfermées dans le cercle vicieux de la pauvreté et du handicap. De plus, elles se voient souvent refuser la formation et le soutien financier indispensables pour pouvoir créer une entreprise et exercer une activité rémunératrice. Il est donc essentiel de donner aux personnes handicapées les moyens de se procurer par le travail un revenu qui leur permette de subvenir à leurs besoins et de sortir de l'engrenage de la pauvreté (CBM, 2018[172]).

Exclusion des soins de santé

Les personnes handicapées qui cherchent à recevoir des soins de santé se heurtent à des obstacles dans le monde entier, mais surtout dans les pays en développement. Par exemple, 85 % des personnes atteintes d'une maladie mentale dans ces pays n'ont pas accès à des services appropriés dans ce domaine (CBM, 2018[172]), et seulement 5 à 15 % des personnes ayant besoin d'aides techniques dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire obtiennent l'équipement dont elles ont besoin (Organisation mondiale de la santé, Groupe de la Banque mondiale, 2011, p. 69[176]). Si les personnes handicapées qui vivent dans ces pays ne peuvent utiliser les services de santé, c'est souvent parce que ceux-ci sont fournis dans des lieux qui leur sont inaccessibles et en raison des frais encourus, de la difficulté d'accéder à l'information et de communiquer (faute d'interprétation en langue des signes, par exemple), ainsi que des attitudes négatives envers elles.

Ne pas assurer la participation des personnes handicapées aux actions de santé publique peut nuire à l'efficacité et à l'efficience des programmes de santé car celles-ci peuvent alors être obligées de supporter, du point de vue médical et/ou sur le plan de la productivité, des coûts qui peuvent être évités. Il se peut par conséquent que le montant global des dépenses publiques soit finalement plus élevé en raison de la nécessité de financer des programmes de soins et de traitement parallèles. Par ailleurs, un mauvais état de santé permanent peut être à l'origine d'un niveau d'études moins élevé, lequel est en forte corrélation avec un moindre potentiel de rémunération tout au long de la vie (Banks et Polack, 2015[174]). Pour répondre à ces problèmes, il faut que les structures où se trouvent les services de santé soient mieux adaptées, que ces derniers fassent l'objet d'une information accessible, qu'ils répondent à une tarification tenant compte de toutes les situations et soient conçus avec la contribution des personnes handicapées, et que des services de santé procréative accessibles soient offerts aux femmes handicapées (CBM, 2018[172]).

Exclusion des infrastructures de services

Sur toute la planète, les personnes handicapées sont souvent privées d'accès aux services urbains de base, comme ceux qui concernent l'information, le logement, les routes, les espaces publics, les transports, l'eau et l'assainissement, ainsi que les interventions en cas de situation d'urgence et de catastrophe. Il est pourtant généralement possible de respecter les règles d'accessibilité pour seulement 1 % du coût total des infrastructures si ces règles et les principes de la conception universelle sont appliqués au moment de la construction de ces dernières. En revanche, la mise en conformité ultérieure des infrastructures avec les règles d'accessibilité sera plus onéreuse et peut ainsi représenter jusqu'à 20 % de leur coût initial (Organisation mondiale de la santé, Groupe de la Banque mondiale, 2011, p. 193[176]).

Impact bénéfique produit pour tous par une société sans exclus

Dans les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu, les effets économiques positifs de l'intégration des personnes handicapées consistent notamment en des gains financiers pour l'économie dans son ensemble, des avantages pour les entreprises qui adoptent des pratiques diversifiées, ainsi que des bénéfices pour les personnes handicapées elles-mêmes (OIT, 2015[125]). Citons également l'accroissement de l'autonomie économique et la diminution de la demande d'aide sociale, lorsqu'elle existe, qui entraînent une réduction de la demande globale de programmes pour lesquels les ressources financières sont souvent insuffisantes.

En outre, l'augmentation du taux d'activité des personnes handicapées comme de leurs aidants a pour effet d'élargir la base d'imposition potentielle du pays, ce qui peut entraîner une hausse des recettes publiques. Les entreprises des pays à haut revenu ont constaté, chez les salariés handicapés, des taux de rétention plus élevés, une assiduité au travail plus grande, un meilleur bilan en matière de sécurité, de même qu'une productivité équivalente à celle des salariés valides (Banks et Polack, 2015[174]).

Quelles sont les prochaines mesures à prendre dans le cadre de la coopération pour le développement en vue de garantir que les personnes handicapées ne seront plus oubliées ?

Les recommandations présentées ci-après à l'intention des fournisseurs de coopération pour le développement ont été inspirées par les résultats récemment obtenus. Avec la volonté et les ressources nécessaires, les actions préconisées pourront être réalisées à brève échéance et contribuer ainsi à l'intensification des efforts visant à l'intégration des personnes les plus marginalisées, en particulier celles qui sont handicapées.

Les responsables de l'action gouvernementale devraient investir dans la collecte et l'analyse des données requises pour que leurs politiques et leurs décisions puissent être fondées sur une bonne connaissance des besoins

Les responsables de l'élaboration des politiques doivent assurer la collecte de données par type de handicap en s'appuyant sur la courte liste de questions établie par le Groupe de Washington, tout en consultant les personnes handicapées et les organisations qui les représentent au sujet de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des plans d'action relatifs aux ODD (ONU, 2006[169]).

Si, au niveau mondial, les personnes handicapées sont de plus en plus représentées dans la sphère de la défense des droits humains et dans celle du développement, les principales données les concernant manquent (chapitre 5). Ce déficit de données sur les personnes handicapées, tant au niveau national que dans le cas des activités de développement international, reste un obstacle majeur à leur intégration, même si les États membres ont demandé que les indicateurs mondiaux relatifs aux ODD soient ventilés par type de handicap (ONU, 2017[168]). (IATF, 2017[177]).

Le marqueur de la politique d'aide en faveur des personnes handicapées établi par le Comité d'aide au développement de l'OCDE devrait faire l'objet d'une utilisation et d'une notification fréquentes, cohérentes et systématiques

En 2018, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a achevé la mise au point d'un marqueur de la politique d'aide en faveur des personnes handicapées, dont l'application est volontaire. L'OCDE a élaboré ce marqueur dans le but de remédier à l'exclusion généralisée des personnes handicapées et à l'absence d'outil efficace de mesure des investissements qui leur sont consacrés dans le cadre de la coopération pour le développement. Étant donné le coût supplémentaire que représente la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les programmes de développement, promouvoir l'application volontaire d'un marqueur de la politique d'aide en leur faveur constitue une décision constructive. Mais le caractère facultatif de l'utilisation de ce marqueur a pour effet d'amoindrir sa contribution à la concrétisation du principe de ne laisser personne de côté. Pour garantir la prise en compte systématique des besoins des personnes handicapées, il faut que ceux-ci soient intégrés dans toutes les composantes des programmes et projets de développement, y compris les appels à financement, selon une démarche analogue à celle qui est suivie dans le cas de la problématique de l'égalité femmes-hommes ou de celle de l'environnement.

Bien que son application soit volontaire, le marqueur relatif aux personnes handicapées pourra stimuler l'augmentation des ressources financières affectées aux besoins de ces personnes

et l'amélioration de la qualité des investissements d'APD qui leur sont consacrés car, à mesure qu'augmentera le nombre des pays à l'utiliser et à faire connaître les données issues de son application, cette forme de financement du développement gagnera en reconnaissance et en visibilité.

S'inspirer des bonnes pratiques et les faire fructifier

Parmi les bonnes pratiques en la matière, il faut citer le cas de la Finlande, qui a contribué à promouvoir la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les situations de crise humanitaire et encouragé la collaboration entre les diverses parties prenantes dans ce domaine (DFAT, 2017[178]). Au Royaume-Uni, le ministère du Développement international (DFID) a instauré le premier *Disability Framework* en 2014 (Meeks, 2016[179]), et son projet actuel d'intégration des personnes handicapées est guidé par la volonté de faire en sorte que les besoins de ces dernières soient pris en compte de façon cohérente et systématique dans les activités de développement international et d'aide humanitaire. Le 24 juillet 2018, le DFID a organisé, conjointement avec l'International Disability Alliance et les autorités du Kenya, le tout premier Sommet mondial sur le handicap, afin de stimuler les efforts mondiaux de promotion de l'intégration des personnes handicapées dans les pays les plus pauvres, et de marquer l'amorce d'un changement d'envergure dans ce domaine méconnu (International Disability Alliance, 2018[180]). En outre, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) s'est engagée à intégrer les besoins des personnes handicapées dans ses programmes (Shah, 2011[181]).

Il reste des défis à relever, dont en particulier celui de la prise en compte systématique des besoins et des priorités des personnes handicapées dans le cycle des projets et les mécanismes de redevabilité. L'Australie, par exemple, a entrepris de relever ce défi. Il ressort d'une évaluation des efforts qu'elle a déployés à cette fin qu'en influant sur les accords internationaux et sur les politiques et les programmes des autres donneurs, elle a pu à la fois accroître les effets bénéfiques de son aide et produire un impact plus fort et de plus grande ampleur. Ce constat positif montre que, par le dynamisme dont elle a ainsi fait preuve, l'Australie a effectivement contribué aux progrès qui ont récemment marqué les politiques et les programmes concernant les personnes handicapées (DFAT, 2017[178]). D'autres pays peuvent s'inspirer de cette démarche constructive et l'imiter, afin de renforcer l'impact collectif.

Cette évaluation a aussi montré que les gouvernements des pays partenaires devaient enrichir les perspectives qui s'offrent aux personnes handicapées et leur en créer de nouvelles par le biais des cadres stratégiques et législatifs, ainsi que d'une amélioration de la fourniture des services sur le terrain. Les efforts de soutien et de sensibilisation déployés par les donneurs, les institutions, les organisations non gouvernementales et les militants de cette cause au niveau mondial favorisent la création d'un cadre propice au changement. Mais c'est la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans toutes les politiques et tous les programmes au niveau des pays qui, en définitive, aidera le plus à changer la donne (DFAT, 2017[178]).

Conclusion

Afin de respecter la promesse de ne laisser personne de côté et dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité, il faut que les besoins des populations les plus marginalisées, en particulier des personnes handicapées, soient pris en compte dans tous les processus et à tous les niveaux, conformément aux engagements pris à l'échelon mondial, par exemple dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par les Nations Unies.

La collecte de données sur les personnes handicapées est la première condition essentielle à remplir pour pouvoir assurer la prise en compte systématique des besoins de ces dernières et renforcer l'exercice de la redevabilité concernant les efforts en leur faveur. En prenant les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations exposées plus haut, ceux qui travaillent sur les politiques et les pratiques en matière de développement pourront contribuer à l'avènement d'une société ouverte qui valorisera la diversité et la participation de tous, assurera l'accessibilité universelle aux infrastructures et aux services, et permettra à chacun de recevoir le soutien dont il a besoin.

Notes

1. Ce chapitre est une adaptation actualisée de Gertz et Kharas (2018[1]). Nous tenons à remercier Brina Seidel pour la précieuse aide aux recherches qu'elle a apportée dans le cadre de ce projet.
2. En effet, lorsque nous actualisons nos statistiques à la lumière des dernières enquêtes sur la pauvreté et des prévisions relatives au PIB publiées au cours des six premiers mois de 2018, nous observons de légers changements dans la composition des pays le plus en retard par rapport à la date où nous avons conclu notre analyse, fin 2017. Ces différences mettent en lumière le caractère dynamique de cette liste de pays et la possibilité, de même que la nécessité, de l'actualiser régulièrement.
3. Cuba et la République populaire démocratique de Corée constituent d'autres exemples de pays stables où la pauvreté est élevée. Dans notre analyse, nous nous appuyons sur des estimations tirées de la base de données « Maddison Project Database », qui tendent à indiquer que les revenus réels dans ces pays sont bien inférieurs aux estimations officielles.
4. D'après une analyse de l'APP ventilable par pays, hors affectations régionales.
5. Nous avons obtenu des résultats analogues en soumettant une analyse comparable à l'épreuve des résultats de l'évaluation de projets menés par un éventail plus large de donneurs, en nous appuyant sur des données présentées dans Honig (2018[181]).
6. Voir l'analyse présentée dans (Desai, Kharas et Amin, 2017[182]) et l'analyse connexe figurant dans (Gertz et Kharas, 2018[1]).
7. Ce constat est tiré d'une étude de cas consacrée à six pays en situation d'après-conflit dans lesquels des tentatives ont été faites de négocier des accords politiques inclusifs, qui a montré que les tendances positives en matière d'inclusion politique ne se traduisaient pas nécessairement par une inclusion socioéconomique plus forte, ni par une évolution des normes culturelles et politiques d'exclusion profondément ancrées dans la société.
8. L'abstention dans le monde, établie à 24 % dans les années 80, est passée à 34 % au cours de la période 2011-2015. Parallèlement, le nombre de pays qui ont adopté le suffrage direct pour les élections nationales est passé de 114 à 194.
9. Les données du SNPC de l'OCDE montrent une légère augmentation, de 24 % à 25 %, entre 2008 et 2016, dans les deux domaines concernés par rapport au volume total d'APD dirigé vers le gouvernement et la société civile en général.
10. L'éducation modifie les rapports de force au sein de la société et au sein des ménages. Elle permet à des groupes auparavant considérés comme inférieurs de faire entendre leur voix et de gagner en confiance (Banque mondiale, 2013[183]).
11. On trouve des blogs et des exposés consacrés à la première phase de ces travaux à l'adresse suivante : *www.effective-states.org/blog/*.
12. Tim Kelsall propose un cadre en 3-D pour aider les acteurs de terrain qui œuvrent pour le développement à mieux comprendre le type de pacte politique en place dans l'environnement dans lequel ils interviennent.
13. Par exemple, une association qui jouit d'une visibilité et reçoit un soutien extérieur peut exposer les acteurs locaux à des critiques selon lesquelles ils poursuivraient des intérêts étrangers.
14. Les actifs devenus inexploitables sont ceux qui ont fait l'objet d'une dépréciation, d'une dévaluation ou d'une conversion en passif non anticipées ou prématurées sous l'effet de divers risques environnementaux. Ces risques sont mal compris et régulièrement sous-évalués, d'où une surexposition importante à des actifs écologiquement non durables dans l'ensemble des systèmes financiers et économiques. Les risques environnementaux actuels et émergents représentent une rupture majeure, qui est susceptible de modifier profondément la valeur des actifs dans une pluralité de secteurs.

Références

Acemoglu, D., S. Johnson et J. Robinson (2002), « Reversal of Fortune: Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. Vol 117/4, pp. 1231-1294. [47]

Adams, C. et al. (2018), « Sampling bias in climate-conflict research », *Nature Climate Change*, *http://dx.doi.org/10.1038/s41558-018-0068-2*. [111]

Andrews, M., L. Pritchett et M. Woolcock (2017), *Building State Capability: Evidence, Analysis, Action*, Oxford University Press. [6]

Antal, M. et J. Bergh (2014), *Evaluating Alternatives to GDP as Measures of Social Welfare/Progress*. [32]

Armisen, M. (2016), *We Exist. Mapping LGBTQ Organizing in West Africa*, Astraea Lesbian Foundation for Justice, New York, *http://www.astraeafoundation.org/our-impact/publications/*. [135]

Assemblée générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2015), *Rapport de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, Alfred-Maurice de Zayas, A/HRC/30/44*, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, New York, *https://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16461&LangID=F*. [57]

Astraea Lesbian Foundation for Justice (2017), *Dominican Republic LGBTT Landscape Analysis of Political, Economic & Social Conditions*, Astraea Lesbian Foundation for Justice, New York, *http://www.astraeafoundation.org/our-impact/publications/*. [136]

Banga, R. (2013), *Measuring value in global value chains Regional Value Chains*, CNUCED. [27]

Banks, L. et S. Polack (2015), *The Economic Costs of Exclusion and Gains of Inclusion of People with Disabilities: Evidence from Low and Middle Income Countries*, *http://disabilitycentre.lshtm.ac.uk/new-report-economic-costs-exclusion-gains-inclusion-people-disabilities*. [174]

Banque mondiale (2018), *Communiqué de presse : « Le Groupe de la Banque mondiale dévoile ses nouveaux engagements en faveur de l'intégration du handicap », Sommet mondial sur le handicap, Royaume-Uni (communiqué de presse)*, Banque mondiale, Washington, D.C, *http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/07/24/world-bank-group-announces-new-commitments-on-disability-inclusion*. [171]

Banque mondiale (2017), *World Development Report 2017: Governance and the Law*, Banque mondiale, Washington, License : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO, *http://dx.doi.org/doi:10.1596/978-1-4648-0950-7*. [49]

Banque mondiale (2017), *Worldwide Governance Indicators*, *http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#home* (consulté le 29 août 2018). [98]

Banque mondiale (2016), *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality*, Banque mondiale, Washington, D.C., *https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25078?locale-attribute=fr*. [60]

Banque mondiale (2013), *Jobs*, *https://siteresources.worldbank.org/EXTNWDR2013/Resources/8258024-1320950747192/8260293-1322665883147/WDR_2013_Report.pdf*. [184]

Banque mondiale (2013), *World Development Report 2014: Risk and Opportunity—Managing Risk for Development*, *http://hdl.handle.net/10986/16092*. [115]

Beal, B. et M. Astakhova (2016), « Management and Income Inequality: A Review and Conceptual Framework », *Journal of Business Ethics*, vol. 142/, pp. 1-23, *http://dx.doi.org/10.1007/s10551-015-2762-6*. [42]

Beegle, K. et al. (2016), *La pauvreté dans une Afrique en essor*, Groupe de la Banque mondiale, *https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22575/9781464809651.pdf?sequence=20&isAllowed=y*. [34]

Bergh, A., A. Kolev et C. Tassot (2017), « Economic globalisation, inequality and the role of social protection », *Documents de travail du Centre de développement de l'OCDE*, no. 341, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/c3255d32-en*. [16]

Beswick, D. (2011), « Democracy, identity and the politics of exclusion in post-genocide Rwanda: the case of the Batwa », *Democratization*, vol. 18/2, pp. 490-511, *http://dx.doi.org/10.1080/13510347.2011.553367*. [83]

BIT (2017), *Emploi et questions sociales dans le monde 2017 – Entreprises et emplois durables : des entreprises formelles et un travail décent*, Bureau international du Travail, Genève, *https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_627000.pdf*. [24]

BIT (2017), *L'avenir du travail. Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail*, Bureau international du Travail, Genève, *https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_591503.pdf*. [25]

Boarini, R., A. Kolev et A. McGregor (2014), « Measuring Well-being and Progress in Countries at Different Stages of Development: Towards a More Universal Conceptual Framework », *Documents de travail du Centre de développement de l'OCDE*, no. 325, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/5jxss4hv2d8n-en*. [33]

Bourguignon, F. (2015), *The Globalization of Inequality*, Princeton University Press, Princeton. [11]

Briggs, R. (2018), *Poor targeting: A gridded spatial analysis of the degree to which aid reaches the poor in Africa*, Elsevier, Amsterdam. [5]

Briggs, R. (2017), *Does foreign aid target the poorest?*, Cambridge University Press, Cambridge. [4]

Campillo, G., M. Mullan et L. Vallejo (2017), « Climate Change Adaptation and Financial Protection: Synthesis of Key Findings from Colombia and Senegal », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, no. 120, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/0b3dc22a-en*. [114]

CBM (2018), *End the Cycle : Éducation, handicap et pauvreté*, *https://www.endthecycle.info/file/education-factsheet/?lang=fr*. [172]

CCNUCC (2016), *Just transition of the workforce, and the creation of decent work and quality jobs*, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn, *https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Just%20transition.pdf*. [121]

CCNUCC (2015), *Accord de Paris*, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn, *https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-paris-agreement/l-accord-de-paris*. [106]

Centre de développement de l'OCDE (2018), *Better Policies for Better Youth Livelihoods: A Guidance Note for Development Practitioners*, Projet Inclusion des jeunes de l'UE et de l'OCDE, Paris. [156]

Centre de développement de l'OCDE (2018), *Youth Well-Being Policy Review of Malawi*, Projet Inclusion des jeunes de l'UE et de l'OCDE, Paris. [152]

Centre de développement de l'OCDE (2017), *Examen du Bien-être et des Politiques de la Jeunesse au Togo*, Projet Inclusion des jeunes de l'UE et de l'OCDE, Paris. [154]

Centre de développement de l'OCDE (2017), *Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse en Côte d'Ivoire*, Projet Inclusion des jeunes de l'UE et de l'OCDE, Paris. [153]

Centre de développement de l'OCDE (2017), *Youth Well-Being Review of Cambodia*, EU-OECD Youth Inclusion Project, Paris, *https://www.oecd.org/countries/cambodia/Youth-well-being-policy-review-Cambodia.pdf*. [149]

Centre de développement de l'OCDE (2014), *Social Institutions and Gender Index (SIGI) Synthesis Report*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/dev/development-gender/BrochureSIGI2015-web.pdf*. [159]

CNUCED (2015), *World Investment Report*, Organisation des Nations Unies, Genève, *https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2015_en.pdf*. [43]

CNUCED (2015), *World Investment Report: Reforming International Investment Governance*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève. [164]

CNUCED (2000), *World Investment Report 2000: Cross-border Mergers and Acquisitions and Development*, Organisation des Nations Unies, Genève, *https://unctad.org/en/Docs/wir2000_en.pdf*. [31]

Cookson, T. et L. Fuentes (2018), *Inclusive Governance: A briefing note for the 2018 GovNet Plenary Meeting 26th-28th February*, Ladysmith. [102]

Cookson, T. et L. Fuentes (2018), *Inclusive Governance: A review of research and practice for the OECD-DAC Governance Network*, Ladysmith. [84]

Coppedge et al. (V-Dem) (2018), *V-Dem [Country-Year/Country-Date] Dataset v8*, Varieties of Democracy (V-Dem) (base de données), *https://doi.org/10.23696/vdemcy18*. [99]

Cornia, G. (2014), *Falling Inequality in Latin America: Policy Changes and Lessons*, Oxford University Press, Oxford. [17]

DDC (2018), *Rapport sur l'efficacité : Coopération internationale de la Suisse dans le domaine de l'égalité des genres 2007-2016*, Direction du développement et de la coopération, DDC, Berne, *https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/publikationen/Wirkungsberichte/Wirkungsbericht-Geschlechtergleichstellung-2007-2016_FR.pdf*. [142]

Deininger, K. et L. Squire (1998), « New ways of looking at old issues: inequality and growth », *Journal of Development Economics*, vol. 57/2, pp. 259-287. [35]

DESA (2015), *Youth population trends and sustainable development*, *https://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/fact-sheets/YouthPOP.pdf*. [147]

Desai, R., H. Kharas et M. Amin (2017), *Combining good business and good development: Evidence from IFC operations*, Brookings Institution. [183]

Development Finance International et Oxfam (2017), *Indice de l'engagement à la réduction des inégalités*, Oxfam GB, Oxford, *https://d1tn3vj7xz9fdh.cloudfront.net/s3fs-public/file_attachments/rr-commitment-reduce-inequality-index-170717-fr.pdf*. [53]

DFAT (2017), *Unfinished Business: Evaluation of Australian Advocacy for Disability-Inclusive Development*, *http://dfat.gov.au/aid/how-we-measure-performance/ode/strategic-evaluations/*. [178]

DFID (2016), « International Development Committee (IDC) Inquiry: Allocation of Resources », *Memorandum by the Department for International Development*, DFID, Londres, *http://data.parliament.uk/writtenevidence/committeeevidence.svc/evidencedocument/internati*. [69]

DFID-CSO Youth Working Group (2010), *Youth Participation in Development: A Guide for Development Agencies and Policy Makers*, Department for International Development and Civil Society Organisations Youth Working Group, Londres. [166]

Dudouet, V., S. Lundström et D. Rampf (2016), *Post-war Political Settlements: From Participatory Transition Processes to Inclusive State-building and Governance*, Berghof Foundation, Berlin, *http://www.berghof-foundation.orginfo@berghof-foundation.org*. [88]

Dunne, J. et N. Tian (2015), « Conflict, economic growth and spillover effects in Africa », *ERSA Working Paper*, Economic Research Southern Africa. [70]

Eckstein, D., V. Künzel et L. Schäfer (2018), *Global Climate Risk Index 2018 Who Suffers Most From Extreme Weather Events? Weather-related Loss Events in 2016 and 1997 to 2016*, *https://germanwatch.org/fr/node/14987*. [117]

Ekholm, C. (2017), *Foreign Direct Investment's Effect on Economic Growth in Developing Countries: Cross-Border Mergers and Acquisitions versus Greenfield Investments*. [29]

Engerman, S. et K. Sokoloff (2005), *NBER Program(s): Development of the American Economy*. [48]

FAO (2016), *Le climat change, l'alimentation et l'agriculture aussi*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. [109]

FNUAP (2013), *UNFPA Strategy on Adolescents and Youth*, Fonds des Nations Unies pour la population, New York.[151]

Forum européen de la jeunesse (2014), *Everything You Always Wanted To Know about National Youth Councils but Were Afraid To Ask*, Groupe de travail pour le développement du travail jeunesse, Forum européen de la jeunesse, Bruxelles. [167]

Fuest, C. et N. Riedel (2009), *Tax evasion, tax avoidance and tax expenditures in developing countries: A review of the literature, Report prepared for the UK Department for International Development (DFID)*, Oxford University Centre for Business Taxation, Oxford. [44]

G7 (2018), *Communiqué du Sommet du G7 de Charlevoix*, G7, Québec, *https://g7.gc.ca/fr/documents-officiels/communique-sommet-g7-charlevoix/*. [130]

Gertz, G. et H. Kharas (2018), *Leave no country behind: Ending poverty in the toughest places*, Brookings Institution, Washington, D.C.. [1]

GIEC (2014), *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer]*, GIEC, Genève. [110]

Glave, M., R. Fort et C. Rosemberg (2008), « Disaster Risk and Poverty in Latin America: The Peruvian Case Study. Research Report », Programme des Nations Unies pour le développement. [118]

Global Disability Summit (2018), *Global Disability Summit 2018 – Summary of Commitments*, Ministère du Développement international, Londres, *http://www.gov.uk/government/publications/global-disability-summit-2018-summary-of-commitments*. [144]

Gontek, I. (2009), *Sexual violence against lesbian women in South Africa*, IRN-Africa, New York, *https://docplayer.net/40402137-Outliers-a-collection-of-essays-and-creative-work-on-sexuality-in-africa.html*. [137]

Groupe de la Banque mondiale (2017), *IEG World Bank Project Performance Ratings*, Groupe de la Banque mondiale, *https://datacatalog.worldbank.org/dataset/ieg-world-bank-project-performance-ratings*. [7]

Hallegatte, S. et al. (2015), *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty*, *http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-0673-5*. [113]

HCR (2017), *Global Trends: Forced Displacement in 2016*, Agence des Nations Unies pour les réfugiés, Genève. [66]

HelpAge International (2017), *Entitled to the Same Rights: What Older Women Say About Their Rights to Non-discrimination and Equality, and to Freedom from Violence, Abuse and Neglect*, HelpAge International, Londres, *http://www.helpage.org/resources/publications/*. [139]

Hickey, Samuel; Sen, Kunal; Bukenya, B. (dir. pub.) (2015), *The politics of inclusive development: Interrogating the evidence*, Oxford University Press, Oxford. [77]

Honig, D. (2018), *Navigation by Judgment: Why and When Top Down Management of Foreign Aid Doesn't Work*, Oxford University Press, Oxford. [182]

Humanité et Inclusion (2018), *Gender and Disability Intersectionality in Practice: Women and Girls with Disabilities Addressing Discrimination and Violence in Africa*, Humanité et inclusion, Lyon, *https://www.makingitwork-crpd.org/fr/projet-genre-et-handicap*. [133]

IATF (2017), *Financing for Development: Progress and Prospects. Report of the Inter-Agency Task Force on Financing for Development 2017*, Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, New York.[177]

IDMC (2017), *GRID 2017: Global Report on Internal Displacement*, Internal Displacement Monitoring Centre, *http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2017/pdfs/2017-GRID.pdf*. [74]

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (2018), *Bolivia*, *https://www.idea.int/data-tools/country-view/129/40* (consulté le 29 août 2018). [93]

InsuResilience Global Partnership (2018), *InsuResilience Global Partnership*, *https://www.insuresilience.org/*. [124]

International Dialogue (2011), *The New Deal for Engagement in Fragile States, International Dialogue on Peacebuilding and Statebuilding*, *http://www.pbsbdialogue.org/media/filer_public/07/69/07692de0-3557-494e-918e-18df00e9ef73/the_new_deal.pdf*. [3]

International Disability Alliance (2018), *Global Disability Summit*, *http://www.internationaldisabilityalliance.org/summit#LinkBackground*. [180]

IPPF (2014), *Over-Protected and Under-Served: A Multi-Country Study on Legal Barriers to Young People's Access to Sexual and Reproductive Health Services*, Fédération internationale pour le planning familial, Londres, *https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_coram_uk_report_web.pdf*. [165]

ITC et OCDE (2015), *Examples of Successful DRM Reforms and the Role of International Co-operation*, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Eschborn, *https://www.oecd.org/tax/tax-global/examples-of-successful-DRM-reforms-and-the-role-of-international-co-operation.pdf*. [40]

Johannesen, N., T. Tørsløv et L. Wier (2016), *Are less developed countries more exposed to multinational tax avoidance? Method and evidence from micro-data*, UNU-WIDER, Helsinki, *https://www.wider.unu.edu/publication/are-less-developed-countries-more-exposed-multinational-tax-avoidance*. [45]

Kabeer, N. (2016), *Leaving no one behind: the challenge of intersecting inequalities*, Éditions UNESCO, Paris, *http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002458/245825e.pdf*. [131]

Keeley, B. (2015), *Inégalités de revenu : l'écart entre les riches et les pauvres*, Les essentiels de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264300408-fr*. [15]

Kelsall, T. (2016), « Thinking and working with political settlements », Overseas Development Institute, Londres, *https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinionfiles/10185.pdf*. [104]

Khan, M. (2010), « Political Settlements and the Governance of Growth Enhancing Institutions », *DFID Research Paper Series on Governance for Growth*, School of Oriental and African Studies, University of London, Londres, *http://mercury.soas.ac.uk/users/mk17/Docs/Political%20Settlements%20internet.pdf*. [96]

Khemani, S. (2017), *Political Economy of Reform*, Groupe de la Banque mondiale. [50]

Klasen, S. et A. et (2016), *Inequality – Worldwide Trends and Current Debates*, Georg-August-Universität, Göttingen, *https://ideas.repec.org/p/got/gotcrc/209.html*. [12]

Lekalake, R. et E. Gyimah-Boadi (2016), « Does less engaged mean less empowered? », *Afrobarometer Policy Paper*, no. 34, Afrobarometer, *http://bit.ly/2aFrCnA*. [78]

Leonard Cheshire Disability (2014), *Realising the Rights of Women and Girls with Disabilities, (Policy brief)*, Leonard Cheshire Disability, Londres, *https://www.leonardcheshire.org/sites/default/files/Women_and_girls_with_disabilities_0.pdf*. [173]

Lustig, N. (dir. pub.) (2017), *Commitment to Equity Handbook: Estimating the Impact of Fiscal Policy on Inequality and Poverty*, Brookings Institution Press et CEQ Institute, Tulane University, *https://www.brookings.edu/book/commitment-to-equity-handbook/*. [59]

Marais, N. et J. Davies (2014), *The Role of the Business Elite in South Africa's Democratic Transition: Supporting an Inclusive Political and Economic Transformation About the Publication About the Authors*, Berghof Foundation, Berlin, *http://www.ips-project.org*. [87]

Martorano, B. (2018), « Taxation and inequality in developing countries: Lessons from the recent experience of Latin America », *Journal of International Development*, vol. 30, pp. 256-273, *https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/jid.3350*. [39]

Maundeni, Z. et K. Suping (2013), « The politics of exclusion in Botswana: A creation of the independence constitutional talks », *PULA: Botswana Journal of African Studies*, vol. 27/2, pp. 326-341. [85]

Meeks, P. (2016), *Leaving No One Behind: The value for money of disability-inclusive development*, Bond, Londres. [179]

Milanovic, B. (2012), « Global inequality recalculated and updated: The effect of new PPP estimates on global inequality and 2005 estimates », *The Journal of Economic Inequality*, vol. 10/1, pp. 1-18, *https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/1813-9450-5061*. [13]

Molutsi, P. et J. Holm (1990), « Developing democracy when civil society is weak: The case of Botswana », *African Affairs*, vol. 89/356, pp. 323-340, *https://www.jstor.org/stable/722371*. [86]

Morrison, J. et al (2017), « Disabled women's attendance at community women's groups in rural Nepal », *Health Promotion International*, vol. 32/3, pp. 464–474, *https://doi.org/10.1093/heapro/dav099*. [146]

Muggah, R. (2017), *«These are the most fragile cities in the world – and this is what we've learned from them» (page web)*, Forum économique mondial, *https://www.weforum.org/agenda/2017/01/these-are-the-most-fragile-cities-in-the-world-and-this-is-what-we-ve-learned-from-them/* (consulté le 07 mars 2018). [67]

New Climate Economy (2018), *Unlocking the Inclusive Growth Story of the 21st Century: Accelerating climate action in urgent times*, New Climate Economy, Washington D.C., *http://www.newclimateeconomy.report*. [122]

Nieto, P., A. Brandão et A. Cerqueira (2008), *The Impact of FDI, Cross Border Mergers and Acquisitions and Greenfield Investments on Economic Growth*, University of Porto. [30]

OCDE (2018), *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264301085-en*. [21]

OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264308916-fr*. [2]

OCDE (2018), *GovNet Inclusive Governance Survey Results (document non publié)*, OCDE, Paris. [80]

OCDE (2018), *Système de notification des pays créanciers*, OCDE, Paris, *https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1*. [101]

OCDE (2018), *The Future of Rural Youth in Developing Countries Tapping the Potential of Local Value Chains*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264298521-en*. [157]

OCDE (2017), *Evidence-based Policy Making for Youth Well-being:A toolkit*, Les outils de l'OCDE pour le développement, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264283923-en*. [161]

OCDE (2017), *Gender Equality and Women's Empowerment in Fragile and Conflict-affected Situations: A Review of Donor Support*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/b75a1229-en*. [76]

OCDE (2017), *Investing in Climate, Investing in Growth*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264273528-en*. [107]

OCDE (2017), *Libérer le potentiel des jeunes entrepreneurs dans les pays en développement : De la subsistance à la performance*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264282094-fr*. [158]

OCDE (2017), *Youth Aspirations and the Reality of Jobs in Developing Countries:Mind the Gap*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264285668-en*. [148]

OCDE (2015), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/fr/sti/ind/economies-interconnectees-CVM-synthese.pdf*. [26]

OCDE (2015), *Evaluating the impact of budget support*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/dac/evaluation/Evaluation-Insights-Evaluating-the-Impact-of-BS-note-FINAL.pdf*. [54]

OCDE (2015), *L'adaptation nationale au changement climatique : Nouvelles pratiques de suivi et d'évaluation*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264247031-fr*. [123]

OCDE (2015), *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264235519-fr*. [22]

OCDE (2014), *Social Cohesion Policy Review of Viet Nam*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264196155-en*. [61]

OCDE (2013), *Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264203242-fr*. [46]

OCDE (2011), *Comment va la vie ? : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264121195-fr*. [155]

OCDE (2011), « Favoriser la cohésion sociale dans un monde en mutation », dans *Perspectives du développement mondial 2012 : La cohésion sociale dans un monde en mutation*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2012-13-fr*. [58]

OCDE (2007), *Perspectives d'investissement international 2007 : Liberté d'investissement dans un monde en changement*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/iip-2007-fr*. [28]

OCDE (2001), *Développement durable : Les grandes questions*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264293182-fr*. [9]

OCDE (2001), *Développement durable : Quelles politiques ?*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264292680-fr*. [8]

OCDE (à paraître), *Social Protection System Review of Indonesia OECD Development Pathways*, Éditions OCDE, Paris. [41]

OCDE CAD GENDERNET (2018), *Aid to Gender Equality and Women's Empowerment: An Overview*, OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/dac/gender-development/Aid-to-gender-overview-2018.pdf*. [141]

OCDE CAD GENDERNET (2016), *Donor Support to Southern Women's Rights Organisations*, OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/donor-support-to-southern-women-s-rights-organisations.htm*. [145]

OCDE CAD GENDERNET (2014), *From Ambition to Results: Delivering on Gender Equality in Donor Institutions*, OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/fromambitiontoresultsdeliveringongenderequalityindonorinstitutions.htm*. [143]

OCDE/Banque mondiale (2016), *Climate and Disaster Resilience Financing in Small Island Developing States*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264266919-en*. [116]

OIM (2018), *Migration and Climate Change*, *http://www.iom.int/migration-and-climate-change-0* (consulté le 03 octobre 2018). [108]

OIT (2017), *Global Wage Report*, Organisation internationale du Travail, Genève. [23]

OIT (2016), *Rapport mondial sur les salaires 2016/2017 : les inégalités salariales au travail*, Bureau international du Travail, Genève, *https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_545416/lang--fr/index.htm*. [20]

OIT (2015), *ILO and Disability Inclusion*, Organisation internationale du Travail, Genève. [125]

OIT, IIES (2012), *Working towards Sustainable Development: Opportunities for decent work and social inclusion in a green economy*, Organisation internationale du Travail, *http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_181836.pdf*. [120]

OMS (2017), *World Health Statistics 2017: Monitoring health for the SDGs, Sustainable Development Goals*, Organisation mondiale de la santé, Genève. [64]

OMS (2015), *Trends in Maternal Mortality: 1990 to 2015 Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and the United Nations Population Division*, Organisation mondiale de la santé, Genève, *http://www.who.int/reproductivehealth/publications/monitoring/maternal-mortality-2015/en/*. [140]

ONU (2017), *Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Résolution A/RES71/313*, Nations Unies, New York, *https://undocs.org/fr/A/RES/71/313*. [168]

ONU (2016), *Global Sustainable Development Report 2016*, Département des affaires économiques et sociales, New York, *https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2328Global%20Sustainable%20development%20report%202016%20(final).pdf*. [10]

ONU (2015), *Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, para. 23*, Nations Unies, New York, *http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F*. [170]

ONU (2012), *Discussion Paper for Roundtable Two: Children with Disabilities, Conference of States Parties to the Convention on the Rights of Persons with Disabilities*, Nations Unies, New York, *https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities/article-33-national-implementation-and-monitoring.html*. [175]

ONU (2006), *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, Nations Unies, New York, *http://undocs.org/fr/A/RES/61/106*. [169]

ONU/Banque mondiale (2018), *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, Organisation des Nations Unies/Banque mondiale, *http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-1162-3*. [75]

ONU-Femmes (2018), *Traduire les promesses en actions : L'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, ONU-Femmes, New York, *http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018*. [128]

ONU-Femmes (2015), *Protéger la sécurité du revenu des femmes âgées : Vers des systèmes de retraite qui tiennent compte de l'égalité des sexes*, ONU Femmes, New York, *http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/12/women-income-security-in-old-age*. [138]

Organisation mondiale de la santé, Groupe de la Banque mondiale (2011), *Rapport mondial sur le handicap*, Editions de l'OMS, Genève, *http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/44791/1/9789240688193_fre.pdf?ua=1*. [176]

Ortoleva, S. et H. Lewis (2012), « Forgotten sisters – a report on violence against women with disabilities: an overview of its nature, scope, causes and consequences », *Northeastern University School of Law Research Paper, n° 104-2012*, Northeastern University Publishing, Boston, *https://repository.library.northeastern.edu/files/neu:332599/fulltext.pdf*. [132]

Oxfam (2018), *Doubling Down on DRM*, Oxfam America, Boston, *https://www.oxfamamerica.org/static/media/files/DOUBLING_DOWN_ON_DRM_-_2018_LVC7aXc.pdf*. [56]

Oxfam (2018), *Partager la richesse avec celles et ceux qui la créent (Document d'information d'Oxfam)*, Oxfam, *https://d1tn3vj7xz9fdh.cloudfront.net/s3fs-public/file_attachments/bp-reward-work-not-wealth-220118-fr.pdf*. [52]

Oxfam (2016), *No Relief: Denial of bathroom breaks in the poultry industry*, Oxfam America, *https://www.oxfamamerica.org/static/media/files/No_Relief_Embargo.pdf*. [51]

Oxfam (2014), «*Working for the many*», Oxfam GB, Oxford, *https://d1tn3vj7xz9fdh.cloudfront.net/s3fs-public/file_attachments/bp182-public-services-fight-inequality-030414-summ-en_1.pdf*. [55]

Parlement européen (2018), *Le nouveau Consensus européen pour le développement*, *https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2017:210:FULL&from=EN*. [162]

Perez-De-Rada, E. et D. Paz (2008), « Análisis de la Relación entre Amenazas Naturales y Condiciones de Vida: El Caso de Bolivia », Programme des Nations Unies pour le développement. [119]

Peters, K. et M. Budimir (2016), *When disasters and conflicts collide: Facts and figures, ODI Briefing*, Overseas Development Institute, Londres. [73]

Peters, K. et J. Vivekananda (2014), *Topic Guide: Conflict, Climate and Environment*, *http://dx.doi.org/10.12774/eod_tg.november2014.peterskandvivekanandaj* (consulté le 27 avril 2018). [72]

Philippon, T. (2010), « Financiers versus Engineers: Should the financial sector be taxed or subsidized? », *American Economic Journal: Microeconomics*,, vol. 2/3, *https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/mac.2.3.158*. [36]

Piketty, T., E. Saez et S. Stantcheva (2011), « Optimal Taxation of Top Labor Incomes: A tale of three elasticities », *American Economic Journal: Economic Policy, American Economic Association*, *https://ideas.repec.org/a/aea/aejpol/v6y2014i1p230-71.html*. [37]

PNUD (2016), *Human Development for Everyone, Human Development Report 2016*, PNUD, New York, *http://hdr.undp.org/sites/default/files/2016_human_development_report.pdf*. [63]

PNUD (2014), *Rapport sur le développement humain 2014 - Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, Human Development Report Office*, Nations Unies, New York, *http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2014HDR/HDR-2014-French.pdf*. [19]

Puri, L. (2017), *Women: Major Drivers and Beneficiaries of Poverty Eradication*, ONU-Femmes, *https://reliefweb.int/report/world/women-major-drivers-beneficiaries-poverty-eradication*. [129]

Rocha Menocal, A. (2017), « Inclusive Development and the Politics of Transformation: Lessons from Asia », *DLP-UNDP Research Paper*, no. 45, Developmental Leadership Program, Birmingham, *http://www.dlprog.org*. [81]

Rocha Menocal, A. (2016), *It's all about inclusion, but how?*, Banque mondiale: Governance For Development, *https://blogs.worldbank.org/governance/it-s-all-about-inclusion-how* (consulté le 29 août 2018). [82]

Rocha Menocal, A. (2015), « Political settlements and the politics of inclusion », *State of the Art*, no. 7, Developmental Leadership Program, Birmingham, *http://www.dlprog.org*. [94]

Rothschild, C. et F. Scheuer (2011), *Optimal Taxation with Rent-Seeking*, *http://www.stanford.edu/_scheuer/rentseeking.pdf*. [38]

Rüttinger, L. et al. (2015), *A New Climate for Peace: Taking Action on Climate and Fragility Risks*, Adelphi, International Alert, Woodrow Wilson International Center for Scholars. [105]

Sachs, J. et al. (2017), *SDG Index and Dashboards Report 2017*, Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN), New York. [62]

Sánchez-Páramo, C. et A. Munoz-Boudet (2018), *No, 70% of the world's poor aren't women, but that doesn't mean poverty isn't sexist*, *http://blogs.worldbank.org/developmenttalk/no-70-world-s-poor-aren-t-women-doesn-t-mean-poverty-isn-t-sexist*. [126]

Scheidel, W. (2017), *The Great Leveller: Violence and the history of inequality from the stone age to the twenty-first century*, Princeton University Press, Princeton. [89]

Shah, R. (2011), *USAID Notices December 3, 2011, International Day of Persons With Disabilities*, U.S. International Council on Disabilities, *http://www.usicd.org/index.cfm/news_usaid-notices-december-3-2011-international-day-of-persons-with-disabilities*. [181]

SIDA (2018), *The relationship between climate change and violent conflict*, *https://www.sida.se/English/*. [112]

Slater, D. (2010), *Ordering Power: Contentious politics and authoritarian leviathans in Southeast Asia*, Cambridge University Press, New York. [91]

Solijnov, A. (2016), *Voter Turnout Trends around the World*, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Stockholm. [97]

Statistics South Africa (2018), « Crime against Women in South Africa: An in-depth analysis of the Victims of Crime Survey Data 2018 », *Crime Statistics Series*, no. 5, Statistics South Africa, Pretoria, *http://www.statssa.gov.za/publications/Report-03-40-05/Report-03-40-05June201*. [90]

Teichman, J. (2016), *The Politics of Inclusive Development: Policy, State Capacity and Coalition Building*, Palgrave Macmillan, Londres. [79]

Tornarolli, L., M. Ciaschi et L. Galeano (2018), *Income Distribution in Latin America - The Evolution in the Last 20 Years: A Global Approach*, Agence Française de Développement, Paris. [18]

Transparency International (2017), *Corruption Perceptions Index 2016*, Transparency International, Berlin, *https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016#table* (consulté le 28 mai 2018). [71]

UE (2018), *site web VET Toolbox (consulté le 31 août 2018)*, *http://www.vettoolbox.eu*. [163]

UNESCO (2018), *One in Five Children, Adolescents and Youth is Out of School*, UNESCO, Paris, *http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs48-one-five-children-adolescents-youth-out-school-2018-en.pdf*. [150]

UNESCO (2018), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/18 – Rendre des comptes en matière d'éducation : Tenir nos engagements*, UNESCO, Paris, *https://fr.unesco.org/gem-report/*. [127]

Union interparlementaire (2018), *Les femmes dans les parlements nationaux*, *http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm*. [92]

UNISDR et CRED (2016), *Poverty and Death: Disaster Mortality 1996-2015*, Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, Bruxelles, et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *https://www.unisdr.org/files/50589_creddisastermortalityallfinalpdf.pdf*. [65]

Varieties of Democracy (2018), *V-Dem Datasets*, *https://www.v-dem.net/fr/about/*. [100]

Vaughan, C. (2017), *Women with disabilities take action on reproductive and sexual health, W-DARE, The Philippines*, Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women (Arrow)/CREA, Kuala Lumpur, *https://www.thefreelibrary.com/WOMEN+WITH+DISABILITIES+TAKE+ACTION+ON+REPRODUCTIVE+AND+SEXUAL+HEALTH…-a0543611736*. [134]

Walton, M. (2010), « Capitalism, the state, and the underlying drivers of human development », *Human Development Research Paper*, PNUD. [95]

Whaites, A. (2017), *Institutions, Politics and Aid: Challenges from the Literature*, Commonwealth Association for Public Administration and Management, Ottawa, *http://www.capam.org/knowledge/articles/2018/institutions_politics_aid_challenges.html*. [68]

Wild, L. et al. (2015), *Adapting Development: Improving services to the poor*, Overseas Development Institute, Londres, *http://www.odi.org/twitter*. [103]

World Inequality Lab (2018), *World Inequality Report*, Creative Commons Licence, 4.0 - CC BY-NC-SA 4.0, World Inequality Lab, *http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-full-report-english.pdf*. [14]

Youthpolicy.org (2018), *site web*, *http://www.youthpolicy.org*. [160]

PARTIE II

N’oublier personne dans les faits : politiques, acteurs et enseignements

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE II

Chapitre 4

La concrétisation des Objectifs de développement durable au bénéfice de tous : les priorités de l'action publique pour ne laisser personne de côté

par
Jessica Espey, Guillaume Lafortune, Guido Schmidt-Traub, Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies

Exemples de réussite à l'appui, ce chapitre examine comment relever trois défis pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) : les investissements, l'action publique et les données. Les différentes sections abordent les sujets suivants : les financements destinés à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté, les moyens de coordonner les processus de planification et de budgétisation afin de faire un usage plus efficace des ressources disponibles, les moyens d'encourager une planification transversale à long terme et de mettre en place les systèmes de données nécessaires pour permettre des interventions ciblées et efficientes. Le présent chapitre illustre ensuite comment les défis que constituent l'investissement, l'action publique et les données peuvent être relevés dans le contexte des ODD à partir d'un exemple de bonne pratique tiré de la période des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), soit 2000-15, concernant le secteur de la santé, au cours de laquelle l'accès aux traitements contre le paludisme, le sida et la tuberculose s'est substantiellement amélioré, y compris pour les groupes de population les plus vulnérables dans les pays à faible revenu. En particulier, il examine le rôle que peut jouer la coopération pour le développement dans la production et l'exploitation à plus grande échelle d'innovations pour améliorer les résultats au regard de la santé, de l'éducation et de divers aspects sociétaux.

La concrétisation des Objectifs de développement durable au bénéfice de tous : les priorités de l'action publique pour ne laisser personne de côté

PRINCIPAUX MESSAGES

Une planification transversale à l'échelle de l'ensemble de l'administration est nécessaire pour hiérarchiser les mesures qui bénéficient aux différents ODD. Une étude des interactions entre les 17 ODD a dénombré 316 interactions au niveau des cibles, dont 238 sont positives ou se renforcent mutuellement ; 66 sont négatives ou constituent un frein à la réalisation des ODD ; et 12 sont neutres.

L'ODD 2 (faim « zéro ») et l'ODD 3 (bonne santé et bien-être) sont tous deux des moteurs essentiels pour tous les autres ODD et constituent des réalisations cruciales du développement durable.

Les structures institutionnelles dédiées à la coordination des politiques publiques et des budgets pour les ODD sont prometteuses ; la pratique d'amener les experts des divers secteurs de l'administration à examiner ensemble les politiques et les investissements publics commence à avoir un impact important dans certains pays.

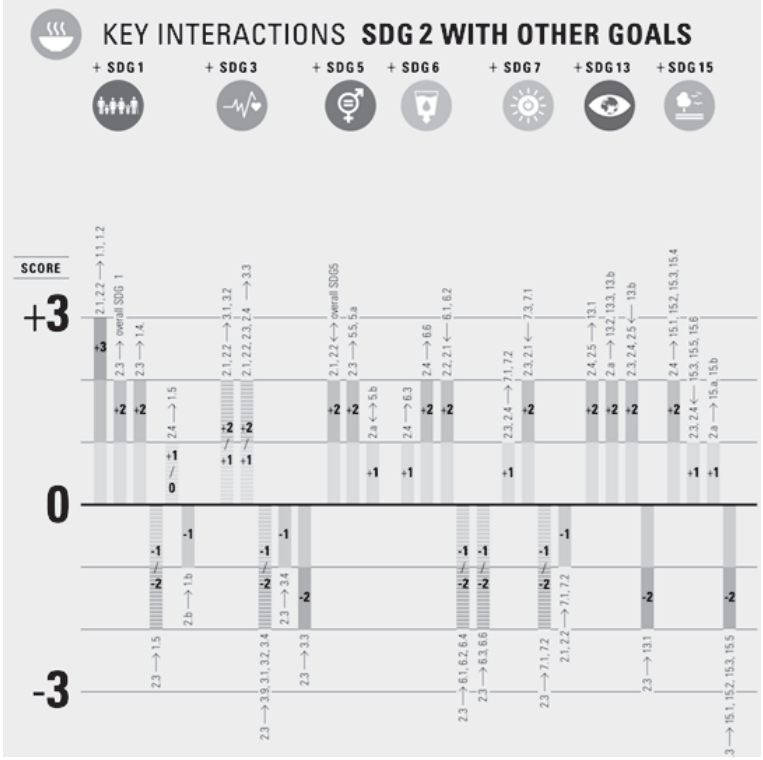
Les pouvoirs publics et la communauté internationale doivent relever trois défis stratégiques pour que les politiques publiques et les stratégies se renforcent les unes les autres positivement dans la perspective d'atteindre tous les ODD et de ne laisser personne de côté : la mobilisation de financements, la coordination budgétaire et l'amélioration de la cohérence de l'action publique.

Dix-sept objectifs interdépendants …

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre l'occasion de transformer la définition des politiques publiques et de renforcer la coopération internationale en vue d'obtenir des résultats plus équitables. Des approches intégrées et cohérentes sont indispensables si l'on veut atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dans leur ensemble d'ici 2030 et essentielles pour s'attaquer aux multiples dimensions des inégalités, qui par nature se recoupent et qui sont à rapprocher du fait que certains sont exclus des opportunités économiques, des services sociaux et de l'accès aux ressources naturelles (chapitre 3). Une première évaluation scientifique des interactions entre les 17 ODD a mis en évidence 316 interactions au niveau des cibles, dont 238 sont des interactions positives ou qui se renforcent mutuellement, 66 sont négatives ou constituent un frein, et 12 sont neutres (CIUS, 2017[1]) (Nilsson, Griggs et Visbeck, 2016[2]). La nature de ces interdépendances varie en fonction de la situation du pays, de ses caractéristiques géographiques et de ses dispositifs de gouvernance.

En particulier, l'ODD 2 (faim zéro) et l'ODD 3 (santé et bien-être) sont tous deux des moteurs essentiels et des réalisations cruciales du développement durable (Graphique 4.1). La relation est bidirectionnelle : un mauvais état de santé peut réduire la capacité des individus et des ménages à exploiter la terre et à produire des denrées alimentaires, d'où un phénomène de malnutrition (y compris sous-alimentation et mauvaises habitudes alimentaires), ce qui peut avoir un impact durable sur la santé mentale et physique. Par ailleurs, si la production en monoculture, les organismes génétiquement modifiés, le déboisement et l'irrigation ont le potentiel d'accroître la production et de réduire la sous-alimentation dans des zones défavorisées, ils peuvent également avoir un impact délétère sur l'environnement et influer négativement sur la sécurité alimentaire de demain. Le rapport publié récemment par l'initiative The World in 2050 donne des éclairages supplémentaires sur ces interactions (IIASA, 2018[3]) et démontre clairement l'importance d'une planification transversale coordonnée au sein de l'administration afin d'obtenir des résultats bénéfiques à de multiples ODD.

Graphique 4.1. **Interactions positives et négatives de l'ODD 2 (faim zéro) et de l'ODD 3 (santé et bien-être) avec d'autres Objectifs de développement durable**

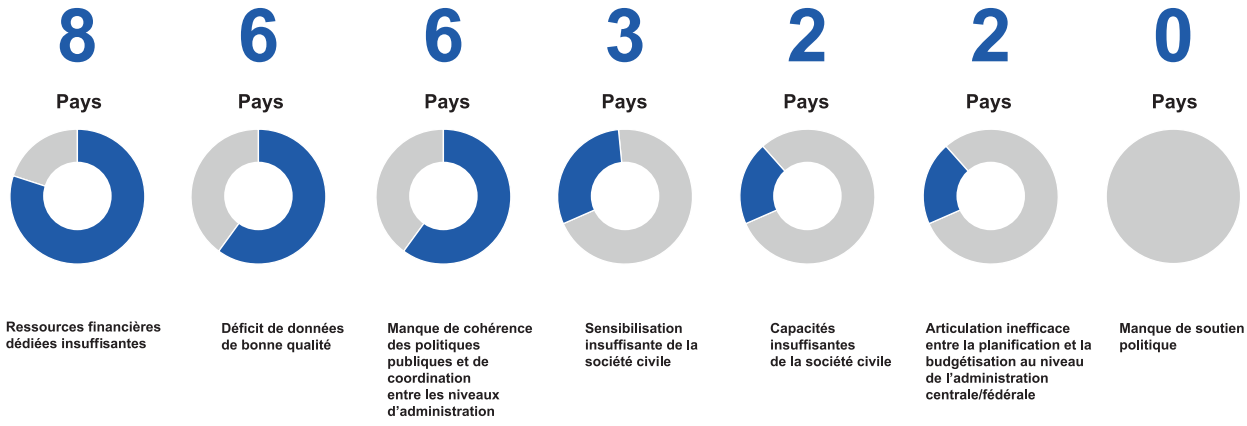


Source : (CIUS, 2017[1]), *A Guide to ODD Interactions: From Science to Implementation*, *http://council.science/cms/2017/05/SDGs-Guide-to-Interactions.pdf*.

… trois défis stratégiques : investissements, action publique et données

Les autorités nationales et la communauté internationale doivent s'attaquer à trois défis stratégiques pour faire en sorte que les politiques publiques et les initiatives aient un effet de renforcement mutuel positif, afin que l'ensemble des ODD puissent être atteints sans laisser quiconque de côté (Graphique 4.2 et (SDGC/A et SDSN, 2018[4])). Tout d'abord, un défi au niveau de l'investissement, surtout dans les pays à faible revenu, où, pour accroître l'accès aux infrastructures et services de base, il faudra mobiliser des ressources financières additionnelles aux niveaux national et international. Ensuite, un défi sur le plan de l'action publique, puisque la mise en œuvre du programme d'action dans le contexte des ODD requiert de profondes transformations des systèmes économiques, sociaux et environnementaux afin d'assurer des politiques équitables et redistributives (IIASA, 2018[3]). Des approches intégrées de l'action publique et des mesures concrètes permettant d'améliorer la cohérence des politiques publiques seront essentielles pour maximiser les synergies et réduire les arbitrages à opérer entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Enfin, un défi portant sur les données, puisqu'il faut disposer de données plus désagrégées et à jour afin d'éclairer les politiques publiques et les réformes, et d'évaluer leur impact sur différents groupes de population.

Graphique 4.2. **Principales difficultés entravant la mise en œuvre des Objectifs de développement durable : l'avis de responsables publics de 11 pays d'Afrique, 2018**



Source : (SDGC/A et SDSN, 2018[4]), *Africa SDG Index and Dashboards Report 2018*, *www.sdgindex.org/reports/2018*.

Chiffrage, budgétisation coordonnée et action publique cohérente en vue de ne laisser personne de côté

Atteindre les ODD comme un tout indivisible et intégré, et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté est onéreux du fait des financements requis, mais aussi parce qu'il faut mettre en place une planification complexe, coordonnée et sur le long terme associant l'ensemble de l'administration. Ce constat se vérifie d'autant plus lorsque le pays ne dispose pas encore d'un système de protection sociale ou d'infrastructures de base. Étant donné que dans de nombreux pays développés et en développement, la situation budgétaire est tendue, les pouvoirs publics doivent trouver des moyens plus efficaces et efficients de mobiliser des investissements directs, d'exercer un effet de levier sur ceux-ci et de les orienter (Encadré 4.1 et chapitre 10). Les pouvoirs publics à travers le monde ont commencé de mettre en place des mécanismes institutionnels destinés à faciliter la coordination entre les départements budgétaires, les responsables de l'action dans tel ou tel secteur et les organismes chargés de leur mise en œuvre et de leur évaluation, comme le soulignaient les examens nationaux volontaires de 2016 et 2017 sur les progrès qui ont été présentés aux Nations Unies (DAES, 2017[5]).

Encadré 4.1. **Le coût estimatif de la réalisation des Objectifs de développement durable se chiffre en milliers de milliards**

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2014[6]) estime qu'au total, la réalisation des ODD nécessitera entre 5 000 et 7 000 milliards USD, le déficit d'investissement dans les pays en développement s'élevant à environ 2 500 milliards USD. Le coût annuel de l'éradication de l'extrême pauvreté dans l'ensemble des pays (mesuré par l'augmentation des revenus de l'ensemble de la population à au moins 1.90 USD par jour) est estimé à environ 66 milliards USD par an (PNUD, 2018[7]). D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2017[8]), selon un scénario « ambitieux », la réalisation des cibles d'ODD relatives à la santé (y compris la couverture maladie universelle) dans 67 pays à revenu faible et intermédiaire représentant 75 % de la population mondiale nécessiterait un volume croissant de nouveaux investissements qui, partant de 134 milliards USD par an, atteindrait 371 milliards USD par an, soit 58 USD par personne, d'ici 2030.

Chiffrage, de même que planification et budgétisation, à l'échelle de l'ensemble de l'administration

Afin d'avoir une estimation exacte des coûts et de définir l'ensemble adéquat de politiques publiques qui permettront d'atteindre les ODD dans leur ensemble, les différents ministères doivent collaborer pour examiner les arbitrages, mettre en évidence les synergies entre les objectifs et les renforcer, et, *in fine*, déployer des mesures globales. À partir de techniques de modélisation et de scénarios, l'initiative The World in 2050 (IIASA, 2018[3]) conclut, par exemple, que diminuer l'impact en matière de ressources et les déchets (ODD 12) permet non seulement de réduire la charge environnementale et d'approfondir les progrès au regard des cibles relatives aux objectifs portant sur l'eau (ODD 6), sur le climat (ODD 13), sur les océans (ODD 14) et sur la biodiversité (ODD 15), mais permet aussi de libérer des ressources pour mettre fin à la pauvreté et rechercher une répartition plus équitable du bien-être matériel.

Certaines structures et autres mécanismes institutionnels peuvent faciliter une intégration plus poussée de l'élaboration de la politique publique et de la budgétisation (Encadré 4.2). Bien que les structures institutionnelles spécifiquement dédiées aux ODD qui ont été mises en place n'en soient qu'à leurs balbutiements, leur impact est déjà puissant de par le simple fait de réunir des experts de domaines variés provenant de toutes les composantes de l'administration qui examinent collectivement les politiques publiques et les investissements dans différents secteurs. En Afghanistan, par exemple, le Conseil des ministres et le ministère des Finances ont décidé que les cibles et indicateurs nationaux relatifs aux ODD seront intégrés aux processus de planification budgétaire aux niveaux national et infranational ; à cette fin, il a été demandé aux ministères sectoriels d'intégrer à leurs propositions budgétaires une présentation détaillée consacrée aux ODD, qui montrera comment les ressources sont allouées en vue d'atteindre les ODD, et quels investissements auront les effets les plus marqués sur le développement national.

Outre l'élaboration de plans et trajectoires à long terme, les pouvoirs publics devront s'efforcer, dans l'ensemble des secteurs et départements, d'intégrer systématiquement dans les processus du secteur public (tels que le budget, la gestion de la réglementation, les marchés publics ou les audits) l'objectif de ne laisser personne de côté (ex. : mesures des inégalités de revenu, de la répartition de la pauvreté ou des inégalités entre hommes et femmes) afin que les synergies et arbitrages entre les différents objectifs de l'action publique et les différents secteurs puissent être soigneusement pris en considération. Les premiers éléments factuels recueillis par le Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN) dans les pays du G20 et certains pays d'Afrique montrent que les efforts déployés par les pouvoirs publics pour institutionnaliser les ODD sont très variables (Sachs et al., 2018[9]). Ainsi, même si de nombreux pays africains ont mis en place un mécanisme de coordination ou de planification de la mise en œuvre des ODD sous une forme ou sous une autre, pas un seul des pays couverts par l'enquête n'a chiffré les besoins de financement pour les différentes phases successives de réalisation des ODD (Encadré 4.2).

Encadré 4.2. **Cohérence des politiques pour la réalisation des Objectifs de développement durable : les piliers définis par l'OCDE pour étayer la cohérence**

Il ressort de la plupart des examens nationaux volontaires présentés aux Nations Unies jusqu'ici que la cohérence des politiques doit être améliorée si l'on veut atteindre les ODD, mais les progrès sont lents et difficiles. Face à cette situation, l'OCDE s'attache à expliciter la thématique complexe de la cohérence des politiques et à la traduire en mesures concrètes. Elle l'appréhende comme une démarche permettant de comprendre les obstacles au développement durable aussi bien que ses moteurs, et comme un instrument d'action permettant d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable à tous les stades de l'élaboration de l'action publique. Grâce à l'expérience qu'elle a accumulée ces 20 dernières années en encourageant la cohérence des politiques au service du développement, l'OCDE a pu mettre en évidence 8 piliers, qui sont des mécanismes institutionnels de nature à contribuer au renforcement de la cohérence des politiques au sein d'administrations issues de différentes traditions politiques et administratives (voir ci-après). Plusieurs pays ayant mis en application ces piliers offrent des exemples encourageants, puisqu'ils ont réussi à améliorer leur architecture institutionnelle afin d'étayer la cohérence dans la mise en œuvre des ODD (OCDE, 2018[10]).

1. Engagement politique et impulsion – afin de guider l'action de l'ensemble de l'administration et de traduire les engagements relatifs aux ODD et à la cohérence des politiques en mesures concrètes aux niveaux local, national et international.
2. Intégration des politiques – afin de prendre systématiquement en compte les interdépendances entre les domaines économique, social et environnemental, mais aussi de garantir la compatibilité avec les engagements internationaux avant que des décisions ne soient prises.
3. Horizon intergénérationnel – afin de faire des choix éclairés concernant le développement durable tenant compte de l'impact à long terme des décisions d'action publique sur le bien-être des générations futures.
4. Analyses et évaluations des retombées potentielles des politiques – afin de fournir des éléments factuels concernant l'impact possible, négatif ou positif, sur le bien-être des individus à l'échelle nationale et dans d'autres pays, et d'éclairer la prise de décisions.
5. Coordination des politiques et des institutions – afin de résoudre des conflits d'intérêts ou d'éliminer des incohérences entre les priorités et les politiques publiques.
6. Participation locale et régionale – afin d'entériner la transformation économique, sociale et environnementale nécessaire pour atteindre les ODD et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.
7. Engagement des parties prenantes – afin de faire en sorte que la population s'approprie les ODD, que les diverses actions soient alignées et que les ressources et les connaissances à l'appui du développement durable soient mobilisées.
8. Suivi et reddition de comptes – afin d'éclairer l'action publique et de faire en sorte que les politiques sectorielles puissent être ajustées en fonction des progrès, des informations nouvelles et de l'évolution du contexte.

Source : (OCDE, 2018[10]), *Policy Coherence for Sustainable Development 2018: Towards Sustainable and Resilient Societies*, *https://doi.org/10.1787/9789264301061-en*.

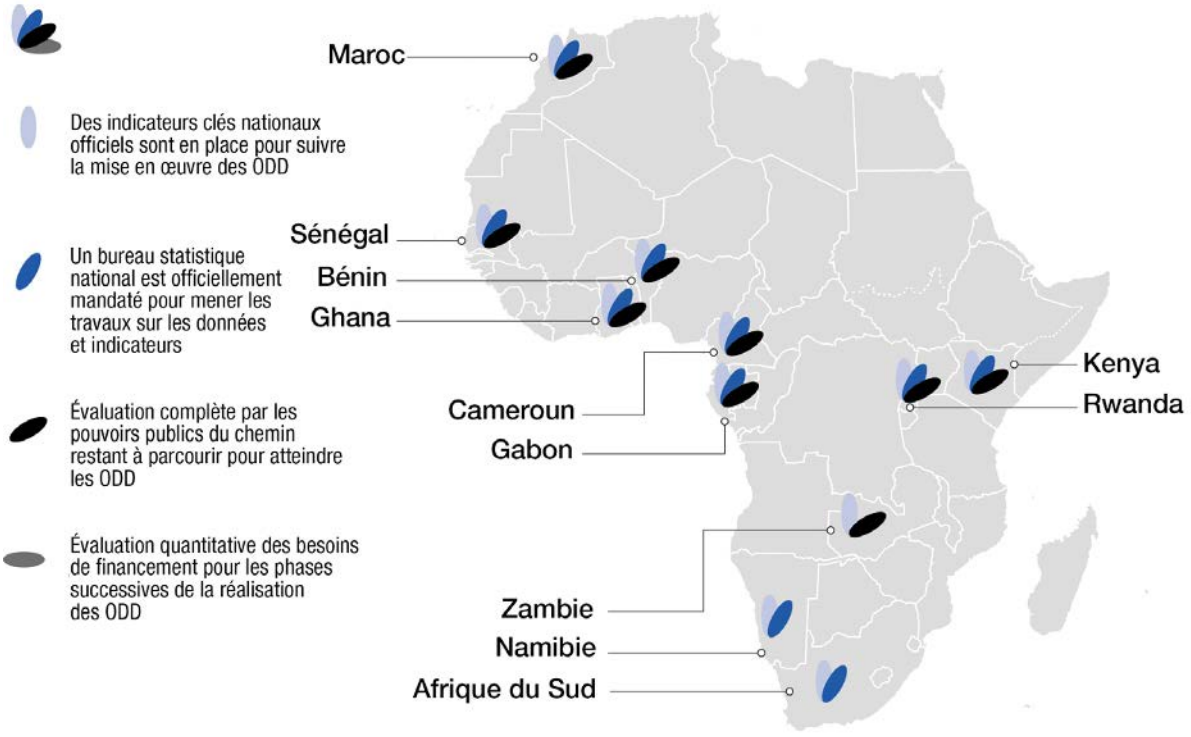
La prospective téléologique, ou comment passer des objectifs aux mesures et investissements adéquats

Outre la mise en place de dispositifs institutionnels coordonnés concernant le financement, les pays doivent déterminer comment atteindre les objectifs de développement à long terme dans le cadre d'une planification globale du développement. Cela nécessite de travailler « à rebours », dans une démarche de prospective téléologique (« *back-casting* »), c'est-à-dire en partant des objectifs pour déterminer quels sont les investissements et politiques nécessaires pour bâtir les infrastructures, renforcer les ressources humaines, produire les services et entreprendre d'autres interventions afin d'atteindre les ODD. Cette planification à long terme peut permettre d'exposer les trajectoires

opérationnelles envisageables, démontrant qu'il est possible de concrétiser ces objectifs complexes et ambitieux, et elle peut contribuer à mobiliser des parties prenantes autour d'innovations et de stratégies communes. Cette démarche est particulièrement pertinente pour les pays ne disposant pas des infrastructures sociales essentielles, où des mesures et incitations isolées (mesures budgétaires, prestations en nature, politique de l'emploi, etc.) sont largement insuffisantes.

Le projet Trajectoires de décarbonation profonde (*Deep Decarbonization Pathways Project* – DDPP) constitue un exemple d'utilisation du *back-casting* (Encadré 4.3). Il encourage des trajectoires nationales permettant une décarbonation profonde des systèmes énergétiques, compatibles avec l'objectif de 2 °C maximum de réchauffement et avec les objectifs nationaux de développement. Dans le sillage d'analyses techniques sophistiquées, de vastes consultations de parties prenantes et de la résolution de problèmes avec d'autres équipes nationales, ces trajectoires montrent comment concilier décarbonation et développement économique et social. Sur la base de ces trajectoires, plusieurs gouvernements ont pris des engagements bien plus poussés et des mesures plus intégrées afin d'atteindre des objectifs de développement complexes. Ces enseignements sont applicables dans des domaines où des personnes sont laissées de côté, y compris au niveau des inégalités de revenu, de la parité entre femmes et hommes et de l'accès des groupes vulnérables aux services fondamentaux.

Graphique 4.3. **Mécanismes institutionnels en place pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable dans 11 pays d'Afrique, 2018**



Source : (SDGC/A et SDSN, 2018[4]), *Africa SDG index and dashboards report 2018*, *http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2018/07/AFRICA-SDGS-2018-Report-FINAL.pdf*.

Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques peuvent favoriser la coordination au sein de l'administration au service des Objectifs de développement durable

Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques peuvent jouer un rôle institutionnel dans la promotion d'une mise en œuvre efficace des politiques publiques et l'exercice de redevabilité. Traditionnellement, ces institutions se concentrent sur les audits financiers et de conformité, mais elles intègrent de plus en plus souvent d'autres aspects, comme le contrôle de la performance ou de

l'optimisation des dépenses (OCDE, 2017[12]). L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI, s.d[13]) ainsi que de récents rapports produits par des institutions supérieures de contrôle au Canada, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, en Équateur, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan démontrent le rôle positif que peuvent jouer les audits de performance dans la promotion d'une approche pangouvernementale de la mise en œuvre des ODD et dans la mise en évidence des lacunes, y compris des problèmes liés à l'accès aux services publics ou à leur qualité pour différents groupes de population et régions. Les rapports montrent aussi que l'appareil administratif n'est pas suffisamment préparé pour mettre en œuvre des ODD, que ce soit au niveau de la définition de la stratégie, de la coordination entre agences et entre niveaux d'administration, de l'association de parties prenantes ou des systèmes de suivi des données. Plusieurs obstacles empêchent encore les institutions supérieures de contrôle de jouer un plus grand rôle à l'appui des ODD, notamment des capacités insuffisantes et, dans certains pays, le manque d'indépendance. En outre, dans plusieurs pays, leur mandat ne couvre pas le contrôle de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques, ni, plus spécifiquement, de l'efficacité des politiques intersectorielles (DAES, 2017[5]) (Vries, 2016[14]). À mesure de l'évolution du rôle des institutions supérieures de contrôle, les pays devront peut-être réviser leurs dispositions législatives et les mandats concernant les audits des institutions supérieures de contrôle.

Encadré 4.3. **Trajectoires de décarbonation profonde et retombées sociales**

Les trajectoires de décarbonation profonde prennent en compte l'expansion des services énergétiques nécessaires pour que les pays concrétisent leurs cibles de croissance économique et leurs priorités sociales. La série de trajectoires créées par le projet Trajectoires de décarbonation profonde (*Deep Decarbonization Pathways Project* – DDPP) vise à décarboner 16 systèmes énergétiques nationaux sans compromettre la croissance économique et le développement. Elles sont conçues de telle sorte que les objectifs socioéconomiques nationaux fondamentaux soient atteints dans chaque pays et, fait remarquable, que les services énergétiques jusqu'en 2050 répondent aux objectifs nationaux, accordent aux citoyens des pays en développement la possibilité de bénéficier d'un accès accru à l'énergie et permettent aux économies de continuer de transporter des passagers, d'expédier du fret, de proposer des logements et services collectifs analogues ou meilleurs, et de soutenir des niveaux élevés d'activité industrielle et commerciale.

Les trajectoires montrent que la décarbonation profonde favorise le développement durable, et produit de multiples retombées économiques et environnementales positives, de même que des possibilités d'améliorer les niveaux de vie. Il s'agit d'une meilleure qualité de l'air (comme dans les trajectoires chinoise et indienne), d'une sécurité énergétique accrue (comme dans la trajectoire japonaise), d'une pauvreté énergétique moindre (comme dans la trajectoire britannique), d'une amélioration de l'emploi, d'une réduction de la pauvreté et d'une amélioration de la distribution des revenus (comme dans les trajectoires indienne et sud-africaine). Pour que ces retombées positives se concrétisent pleinement pour l'ensemble des pays, les technologies bas carbone doivent devenir abordables et la planification énergétique doit intégrer les priorités sociales.

Source : (DDPP, 2015[11]), *Pathways to Deep Decarbonization – 2015 Report*, *http://deepdecarbonization.org/wp-content/uploads/2016/03/DDPP_2015_REPORT.pdf*.

Des données pour le suivi et pour la gestion

Afin d'étayer le chiffrage, la coordination et la cohérence, et d'orienter les politiques publiques fondées sur des données factuelles visant à ne laisser personne de côté, les pouvoirs publics ont besoin d'investir dans des données à jour et désagrégées et de les utiliser. Les ODD mettent en évidence à quel point les données sont importantes si l'on veut réussir à ne laisser personne de côté, d'où la nécessité que les indicateurs permettant le suivi des ODD soient ventilés « s'il y a

lieu, […] par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique ou autres caractéristiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle » (ONU, 2015[15]).

Les données jouent un rôle central dans l'observation, le suivi et la compréhension des progrès, de même que dans la définition et la gestion de l'action publique. Pour pouvoir recueillir des données utiles à la gestion, il faut disposer de mesures de performances et de systèmes de données administratives fonctionnels, permettant aux pouvoirs publics de tenir des registres de leur population, d'opérer un suivi des faits d'état civil, de rendre compte des performances des services, de déterminer qui accède aux services, etc. Ces données font défaut dans la majorité des pays à revenu faible ou intermédiaire, dans lesquels les capacités statistiques restent insuffisantes et le financement disponible pour les statistiques est rare (chapitre 5). De fait, il ressort du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 que 7 % de la population mondiale – approximativement 48 millions de personnes dans 26 pays d'Afrique et d'Asie – n'a pas été dénombrée (ONU, 2015[16]). En outre, 83 % des Africains vivent dans un pays ne disposant pas d'un système d'enregistrement des naissances qui soit complet et performant (CEA, 2016[17]). Mais ce problème ne se limite pas aux pays à faible revenu. Même aux États-Unis, il n'existe quasiment pas deux registres municipaux portant sur le niveau de mortalité maternelle et néonatale qui soient comparables, alors que c'est un indicateur fondamental de la santé et du bien-être social (Espey, Dahmm et Manderino, 2018[18]).

Des sources de données innovantes, couplées à un environnement réglementaire et d'action publique porteur, peuvent aussi être mises à profit pour combler rapidement les lacunes en matière de données pour les ODD. Ainsi, les estimations de la population ne s'appuient pas uniquement sur le décompte des ménages : l'imagerie satellitaire ou les données des télécommunications peuvent aussi permettre de combler les lacunes dans les recensements actuels. Le consortium POPGRID Data Collaborative[1] a recensé une multitude de techniques d'estimations démographiques à haute résolution s'appuyant sur l'imagerie par satellite, les données des télécommunications mobiles, et d'autres sources de données. Avec une infrastructure de soutien qui fasse correspondre ces innovations concernant les données du côté de l'offre à la demande de données, les estimations démographiques peuvent être améliorées dans le monde entier, tandis que les administrations et les responsables de l'action publique auraient accès à des données plus actuelles et plus granulaires, ce qui leur permettrait de progresser sur les défis sociaux et économiques et de cibler plus efficacement services et interventions.

Une action internationale ciblant les plus vulnérables : leçons tirées du domaine de la santé mondiale

À l'heure où les pays définissent leurs stratégies et leurs approches pour ne laisser personne de côté, il est utile de s'intéresser aux enseignements qui ont pu être tirés des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Si de nombreux OMD, y compris celui relatif à la santé, n'ont pas été entièrement atteints, à compter de 2001, les progrès les plus rapides sur la voie de la réalisation des objectifs sanitaires ont été enregistrés dans plusieurs des pays les plus pauvres, notamment en Afrique subsaharienne (McArthur et Rasmussen, 2017[19]). Cette réussite tient en grande partie au partenariat mondial qui s'est créé en faveur de la santé, lequel a fixé des cibles opérationnelles sous-tendues par de la prospective téléologique à l'échelle mondiale ; a mené des activités de mobilisation fondées sur des éléments factuels ; a investi massivement pour renforcer les éléments factuels et les données et combler les lacunes technologiques ; et a élaboré des mécanismes de financement à l'appui de l'innovation et de l'apprentissage.

Ce partenariat a permis de transformer l'accès aux soins et aux traitements, ce qui est riche d'enseignements susceptibles de servir à de nouveaux partenariats dans le cadre des ODD et à ne laisser personne de côté. Un point essentiel est à noter : pour pouvoir enregistrer des progrès plus rapides dans la lutte contre les maladies infectieuses (paludisme, sida, tuberculose) et leur traitement,

et dans la lutte contre d'autres causes de la mortalité des enfants et des mères, il a fallu atteindre des groupes vulnérables et souvent marginalisés, tels que les pauvres, les minorités ethniques, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), les travailleurs du sexe ou les consommateurs de drogues par injection (Jamison et al., 2013[20]). Les quatre grandes caractéristiques de ce partenariat, qui seront brièvement examinées, permettront de tirer des enseignements pour les ODD non relatifs à la santé.

Premièrement, des organisations internationales et organisations de la société civile ont proposé des cibles d'améliorations sanitaires ambitieuses et assorties d'échéances, et développé des analyses téléologiques mondiales afin de déterminer comment les atteindre[2]. Ces activités de prospective téléologique mondiale ont recentré l'attention sur les défis concrets associés à la transposition à plus grande échelle des interventions couronnées de succès et ont donné aux pays les moyens de mettre en avant des stratégies nationales ambitieuses. Plus précisément, les cibles mondiales et les analyses de *back-casting* ont contribué à déplacer le consensus international sur de nouveaux traitements plus onéreux contre le paludisme, le sida et la tuberculose, même si les pays pauvres ne disposaient pas des ressources intérieures nécessaires pour financer leur déploiement à plus grande échelle.

Deuxièmement, un grand nombre d'organisations de sensibilisation s'appuyant sur des éléments factuels sont apparues ou ont multiplié leurs activités de plaidoyer en faveur de stratégies reposant sur des objectifs et ont massivement accru les volumes de financement (Behrman, 2008[21]).

Troisièmement, les activités de prospective téléologique étaient étayées par une base d'éléments factuels qui s'étoffait rapidement, ce qui a permis de mettre en évidence les principales lacunes technologiques, qui sont devenues le point de focalisation de programmes de recherche[3] et développement ciblés grâce à des investissements d'entreprises, de mécènes de la science et de fondations. En un bref laps de temps, des moustiquaires à imprégnation durable, des tests de diagnostic rapide du paludisme, une association thérapeutique à base d'artémisinine, un nouveau traitement antirétroviral et d'autres technologies ont été développés et déployés à grande échelle.

Quatrièmement – un point que les organisations s'appuyant sur des données factuelles ont grandement facilité –, plusieurs nouveaux mécanismes de financement majeurs consacrés à la santé ont été lancé, notamment Gavi, l'Alliance du Vaccin ; le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; le Plan d'urgence du président des États-Unis en matière de lutte contre le sida ; et l'Initiative du Président américain contre le paludisme. Ces mécanismes ont permis de porter les financements à plus grande échelle, de produire des programmes nationaux de grande qualité et de partager les connaissances d'un pays à l'autre (Encadré 4.4).

Pour résumer, le partenariat mondial établi en faveur de la santé a permis des améliorations rapides et profondes dans les programmes nationaux et favorisé l'innovation, notamment dans le but de répondre aux besoins des populations marginalisées. Il constitue peut-être l'illustration la plus éloquente de la manière dont, en conjuguant objectifs mondiaux, forte sensibilisation, analyse rigoureuse, mise en œuvre coordonnée et mobilisation de masse, on peut accomplir des progrès nous rapprochant de l'objectif de ne laisser personne de côté. Des défis du même ordre se présentent pour d'autres enjeux relevant des ODD, tels que l'éducation, les petites exploitations agricoles ou l'égalité des sexes : la prospective téléologique à partir de problèmes de développement complexes et de long terme ; les moyens d'atteindre les populations vulnérables et marginalisées ; la conception et la mise en œuvre de programmes innovants ; le plaidoyer pour l'obtention de ressources ; et la focalisation sur les populations marginalisées. En conséquence, les enseignements tirés du domaine de la santé sont hautement pertinents pour chacun de ces domaines prioritaires si l'on veut n'oublier personne.

Encadré 4.4. **Favoriser l'appropriation et la coordination : le cas du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

L'expérience du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme montre que des instances de coordination nationale et des processus indépendants d'approbation des projets pilotés par les pays contribuent à améliorer la qualité des programmes nationaux de lutte contre telle ou telle maladie et à propager rapidement des innovations d'un pays à un autre.

Il a été demandé à tous les pays éligibles de mettre en place des instances de coordination nationale (*Country Coordinating Mechanisms* – CCM) associant les pouvoirs publics, la société civile, des entreprises, des organisations internationales et les communautés vivant avec les maladies. Dans de nombreux pays, ces CCM sont devenues la première enceinte où pouvoirs publics et société civile pouvaient échanger sur les moyens de satisfaire les besoins de certaines populations parmi les plus vulnérables. Après une période initiale où les CCM étaient souvent perçues comme perturbatrices (McKinsey, 2005[22]), elles sont devenues une instance centrale dans la lutte contre les maladies (Sachs & Schmidt-Traub, 2017[23]).

Les demandes de financement sont soumises au Fonds mondial par les pays. Si les pays sont libres de demander autant de financements qu'ils le jugent nécessaire, il leur faut aussi faire des propositions raisonnables. Chaque sollicitation était soumise à un examen technique rigoureux réalisé par un panel indépendant, procédure qui permet d'étayer les décisions de financement et d'éviter que les décisions ne soient influencées par des considérations politiques concernant tel ou tel pays (Schmidt-Traub, 2018[24]). Les normes sont strictes, et durant les premières années, plus de la moitié des demandes ont été rejetées par le Fonds mondial. Au bout du compte, ce processus a créé des incitations à affiner les propositions et à concevoir des programmes davantage susceptibles de réussir (Sachs & Schmidt-Traub, 2017[25]).

Conclusion

Afin d'accomplir des progrès significatifs au regard de l'engagement de ne laisser personne de côté pris dans le cadre du Programme 2030, il faudra mobiliser des ressources additionnelles, mais aussi se focaliser sur l'innovation et l'apprentissage, de sorte que les pays sachent comment orienter leurs ressources aussi efficacement que possible. Dans cette entreprise, il est crucial de disposer de solides institutions et d'un secteur public coordonné et doté des capacités nécessaires. De même, il est vital de comprendre les succès enregistrés par la coopération internationale pour le développement, par exemple le partenariat mondial qui s'est formé en faveur de la santé. Les leçons tirées du partenariat mondial pour la santé durant la période des OMD peuvent s'appliquer à d'autres défis d'investissement dans le cadre des ODD, par exemple l'accès à l'école ou l'équité dans les résultats d'apprentissage, l'accès aux infrastructures de base, ou le soutien aux petites exploitations agricoles.

Notes

1. On trouvera des informations supplémentaires à l'adresse suivante : *https://sites.google.com/ciesin.columbia.edu/popgrid*.
2. Voici quelques exemples : les initiatives visant à mettre un terme à la tuberculose (Partenariat mondial Halte à la tuberculose, 2000[27]), l'objectif de placer 3 millions de personnes sous traitement antirétroviral avant 2005 (OMS, 2003[25]) ou l'initiative visant à faire reculer le paludisme (Roll Back Malaria Partnership, 2008[26]). La Commission Macroéconomie et Santé, présidée par Jeffrey D. Sachs, a joué un rôle déterminant pour déplacer le consensus au profit d'une action de plus grande ampleur (OMS et CMH, 2001[28]).
3. *The Lancet* et d'autres revues médicales de premier plan ont consacré un espace rédactionnel substantiel à la recherche transdisciplinaire sur la mise en œuvre, en particulier à travers les commissions *Lancet*, qui ont contribué à la concrétisation de programmes nationaux de meilleure qualité.

Références

Behrman, G. (2008), *The Invisible People: How the US Has Slept Through the Global AIDS Pandemic*, Simon and Schuster, New York. [21]

CEA (2016), *Rapport 2016 sur la révolution des données en Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, *https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/24007/b11869641.pdf?sequence=3*. [17]

CIUS (2017), *A Guide to SDG Interactions: From science to implementation*, Conseil international pour la science, Paris, *http://council.science/cms/2017/05/SDGs-Guide-to-Interactions.pdf*. [1]

CNUCED (2014), *World Investment Report 2014. Investing in the SDGs: An Action Plan*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, *http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf*. [6]

DAES (2017), *Voluntary National Reviews: Synthesis report*, Département des affaires économiques et sociales, New York, *http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17109Synthesis_Report_VNRs_2017.pdf*. [5]

DDPP (2015), *Pathways to Deep Decarbonization 2015 Report, Deep Decarbonization Pathways Project*, Sustainable Development Solutions Network et Institute for Sustainable Development and International Relations, New York et Paris, *http://unsdsn.org/what-we-do/deep-Decarbonization-pathways/*. [11]

Espey, J., H. Dahmm et L. Manderino (2018), *Leaving No U.S. City Behind: The U.S. Cities SDG Index*, Sustainable Development Solutions Network, New York, *http://assets.ctfassets.net/5on2ovymmpym/FA0Gb9YiWquwkw8GEoaqa/c6967ebbdf3529f7362c586bc1de3032/us-cities-index-report.pdf*. [18]

IIASA (2018), *Transformations to Achieve the Sustainable Development Goals: Report prepared by the World in 2050 Initiative*, Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, Laxenbourg, Autriche, *http://www.iiasa.ac.at/web/home/research/twi/Report2018.html*. [3]

INTOSAI (s.d), *ODD : ISC et Régions, page web*, Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, Vienne, *http://www.intosai.org/fr/sur-lintosai/odd-isc-et-regions.html*. [13]

Jamison, D. et al. (2013), « Global health 2035: A world converging within a generation », *The Lancet*, vol. 382/9908, pp. 1898-1955, *http://www.globalhealth2035.org/sites/default/files/report/global-health-2035.pdf*. [20]

McArthur, J. et K. Rasmussen (2017), *Change of Pace: Accelerations and advances during the Millennium Development Goal era*, Brookings Institution, Washington, D.C, *https://www.brookings.edu/research/change-of-pace-accelerations-and-advances-during-the-millennium-development-goal-era/*. [19]

McKinsey (2005), *Global Health Partnerships: Assessing country consequences*, McKinsey & Company, *http://readinglists.ucl.ac.uk/items/87A872EE-55EF-145B-4BE7-1ED2B9B811C4.html*. [22]

Nilsson, M., D. Griggs et M. Visbeck (2016), « Policy: Map the interactions between Sustainable Development Goals », *Nature*, vol. 532, pp. 320-322, *https://www.nature.com/news/policy-map-the-interactions-between-sustainable-development-goals-1.20075*. [2]

OCDE (2018), *Policy Coherence for Sustainable Development 2018:Towards Sustainable and Resilient Societies*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264301061-en*. [10]

OCDE (2017), *Panorama des administrations publiques 2017*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/gov_glance-2017-fr*. [12]

OMS (2017), « The SDG Health Price Tag », *The Lancet Global Health*. [8]

OMS (2003), *3 millions de personnes sous traitement d'ici 2005 : Comment y parvenir*, Organisation mondiale de la santé, Genève, *http://www.who.int/3by5/publications/en/3by5strategyfrench.pdf*. [25]

OMS et CMH (2001), *Macroéconomie et santé : Investir dans la santé pour le développement économique, Commission Macroéconomie et Santé*, Organisation mondiale de la santé, Genève, *http://apps.who.int/iris/handle/10665/43613*. [28]

ONU (2015), *Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable : Note du Secrétaire général*, Conseil économique et social, New York, *http://undocs.org/fr/E/CN.3/2016/2/Rev.1*. [15]

ONU (2015), *Rapport sur l'exécution des programmes mondiaux de recensements de la population et des logements de 2010 et de 2020 : Rapport du Secrétaire général*, Conseil économique et social, New York, *https://digitallibrary.un.org/record/786812/files/E_CN.3_2015_6-FR.pdf*. [16]

Partenariat mondial Halte à la tuberculose (2000), *Global Plan to Stop TB 2001-2005*, Stop TB Partnership, Genève, *http://www.stoptb.org/assets/documents/global/plan/global_plan_to_stop_tb_2001_2005.pdf*. [27]

PNUD (2018), *Financing the 2030 Agenda: An introductory guidebook for UNDP country offices*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, *http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Sustainable%20Development/2030%20Agenda/Financing_the_2030_Agenda_CO_Guidebook.pdf*.. [7]

Roll Back Malaria Partnership (2008), *The Global Malaria Action Plan: For a malaria-free world*, Roll Back Malaria Partnership, Genève, *https://afro.who.int/publications/global-malaria-action-plan-malaria-free-world*. [26]

Sachs, J. et G. Schmidt-Traub (2017), « Global Fund lessons for Sustainable Development Goals », *Science*, vol. 356/6333, pp. 32-33, *http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2017/04/Science-Global-Fund-lessons-for-SDGs.pdf*. [23]

Sachs, J. et al. (2018), *SDG Index and Dashboards Report 2018*, Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network, New York, *http://www.sdgindex.org/reports/2018/*. [9]

Schmidt-Traub, G. (2018), « The role of the Technical Review Panel of the Global Fund to Fight HIV/AIDS, Tuberculosis and Malaria: An analysis of grant recommendations », *Health Policy and Planning*, vol. 33/3, pp. 335-344, *https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/29309574*. [24]

SDGC/A et SDSN (2018), *Africa SDG Index and Dashboards Report 2018*, The Sustainable Development Goals Center for Africa et Sustainable Development Solutions Network, Kigali et New York, *http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2018/07/AFRICA-SDGS-2018-Report-FINAL.pdf*. [4]

Vries, G. (2016), *How National Audit Offices Can Support Implementation of the SDGs*, FMI, *http://blog-pfm.imf.org/pfmblog/2016/06/national-audit-offices-should-support-implementation-of-the-sdgs.html*. [14]

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE II

Chapitre 5

Données et diagnostics pour ne laisser personne de côté

par
Rolando Avendano, Carolyn Culey *et* Charlotte Balitrand[1]

Si l'on veut être sûr d'accomplir des progrès au regard de l'engagement de ne laisser personne de côté, souscrit dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faut adopter une nouvelle approche, qui repose sur le dénombrement des personnes concernées et qui prenne en compte les facteurs contribuant à leur exclusion. Ce chapitre examine les défis en termes de données que pose l'objectif de ne laisser personne de côté, ainsi que les sources de données existantes et nouvelles qui permettront de les relever. Il plaide pour une désagrégation plus poussée des données et évalue les outils disponibles pour les diagnostics par pays et permettant de mieux cibler les ressources vers ceux qui risquent d'être laissés de côté. Il met en lumière des exemples de réussite en matière de données, examine la possibilité de porter de nouvelles initiatives sur les données à l'échelle supérieure et exhorte à des investissements plus massifs dans les données et les systèmes statistiques nationaux, du fait qu'ils constituent un préalable incontournable si l'on veut respecter l'engagement de ne laisser personne de côté et opérer un suivi en la matière.

1. Rolando Avendano et Charlotte Balitrand, de PARIS21, et Carolyn Cluley de Development Initiatives


Données et diagnostics pour ne laisser personne de côté
PRINCIPAUX MESSAGES
Le Programme à l'horizon 2030 requiert que les données soient, au minimum, désagrégées en fonction du revenu, du sexe et du genre, de la situation géographique, de l'âge et du handicap.
Lorsqu'elles sont disponibles, les données désagrégées peuvent permettre une meilleure efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté et celles en faveur de l'inclusion. Cependant des milliards de personnes ne sont pas dénombrées : les 20 % les plus pauvres de la population mondiale représentent actuellement 55 % des naissances non enregistrées.
Pouvoir compter chacun implique que les systèmes statistiques nationaux devront également adopter des stratégies de désagrégation des données plus sophistiquées. En règle générale, les statistiques existantes rendent compte de moyennes nationales, qui masquent souvent des disparités au niveau infranational, des communautés et des ménages.
Pour que les ressources bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin, il faut faire de l'augmentation des investissements dans les systèmes de données nationaux une priorité ; selon les Nations Unies, seuls 56 des 102 pays disposant de plans statistiques ont sécurisé des financements adéquats.
Pour que ne laisser personne de côté devienne un objectif central des politiques publiques, il faut renforcer les capacités nationales en matière de désagrégation des données et repenser les compétences et les capacités des instituts des statistiques. Il faut les aider à mieux exploiter les données, collaborer avec les divers acteurs et mieux gérer les arbitrages au niveau des coûts, de la couverture et de la confidentialité des données.

Compter l'invisible, ou pourquoi des données désagrégées sont nécessaires

De l'engagement de ne laisser personne de côté souscrit dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 découle toute une série de défis en termes de données, à commencer par l'impératif de comptabiliser tous les individus. À l'heure actuelle, de nombreux pays ne disposent pas des données de base, telles que des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Les personnes vivant dans la pauvreté risquent fortement d'être exclues ; les 20 % les plus pauvres de la population mondiale représentent actuellement 55 % des naissances non enregistrées (Development Initiatives, 2017[1]). Les pouvoirs publics ne peuvent pas faire en sorte que les progrès concernent tous les individus s'ils ne savent pas qu'ils existent. L'amélioration des données est fondamentale pour orienter les ressources sur l'élimination de la pauvreté et la prestation de services et de biens publics de meilleure qualité au bénéfice de tout un chacun.

Pour pouvoir compter chacun individuellement, il faudra également que les systèmes statistiques nationaux poursuivent des stratégies de désagrégation des données plus sophistiquées. En règle générale, les statistiques telles qu'elles existent actuellement rendent compte de moyennes nationales qui masquent souvent des disparités au niveau infranational, à celui des communautés ou des ménages. La mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) nécessite une approche radicalement différente. C'est pourquoi la communauté des données est chargée de faire en sorte que les données soient désagrégées par quintile de revenu, par sexe, par localisation géographique, par âge et par handicap. Ainsi, la désagrégation en fonction des revenus est nécessaire parce que, bien que la pauvreté soit multidimensionnelle, le revenu demeure un élément prédictif essentiel du bien-être et constitue l'indicateur de la pauvreté le plus utilisé. Les données sur le revenu quotidien montrent que les 1.4 milliard de personnes qui représentent le quintile le plus pauvre gagnent en moyenne 1.75 USD par jour, soit bien moins que les 24.90 USD enregistrés pour le reste de la population. À l'échelle mondiale, et dans la plupart des pays, l'écart entre le quintile le plus pauvre et le reste de la population se creuse. Pourtant, aujourd'hui, la mesure des progrès repose largement sur des données d'enquête, qui présentent diverses lacunes au regard de la volonté de ne laisser personne de côté (Encadré 5.1).

Encadré 5.1. **Lacunes des données d'enquête pour les mesures relatives à la promesse de ne laisser personne de côté**

- De nombreuses enquêtes ne recensent pas d'informations sur les groupes marginalisés et exclus.
- Les pays où les données font défaut sont souvent ceux qui sont le plus touchés par les conflits et l'insécurité, et dont les habitants risquent le plus d'être laissés de côté.
- Les données se fondent souvent sur des estimations de prévalence et s'appuient sur des moyennes nationales.
- De multiples facteurs influent sur la mesure de la pauvreté, notamment le déploiement de l'enquête et les cadres d'échantillonnage.
- Les données d'enquête sont essentiellement recueillies au niveau des ménages et risquent donc de négliger les disparités au sein des ménages.

Les politiques publiques ne sont pas mises en œuvre de la même manière selon que l'on dispose ou non de données désagrégées. L'absence de données désagrégées empêche certains pays de concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté. Au Nigéria, par exemple, elle a nui à l'affectation de ressources à la lutte contre l'expansion des infections à virus de l'immunodéficience humaine (VIH). En conséquence, les pouvoirs publics travaillent actuellement à l'élaboration d'une enquête portant sur 36 États du pays pour remédier à cette situation[1]. Lorsqu'elles sont disponibles, les données désagrégées peuvent permettre de déployer des politiques de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion plus efficaces, comme l'illustre l'Encadré 5.2. La capacité à définir et à mettre en œuvre des politiques efficaces dépend étroitement de la qualité de ces données.

Encadré 5.2. **Exemples où les données désagrégées ont pu faire la différence**

Bolsa Familia, dispositif de transferts monétaires conditionnels déployé au Brésil, a eu un impact avéré sur la réduction de l'extrême pauvreté dans 24 millions de foyers. Un facteur important de sa réussite est dû à la qualité des données désagrégées portant sur les bénéficiaires. Le programme utilise le revenu familial par habitant tel que déclaré dans le *Cadastro Único* (registre unique) pour cibler, au niveau des communes, les familles qui vivent dans la pauvreté[1]. En outre, priorité est donnée à certains groupes spécifiques : familles *quilombola*, familles autochtones, familles vivant du recyclage et familles dans lesquelles les enfants travaillent (Gazola-Hellmann, 2015[2]).

La disponibilité des données peut aussi améliorer la prestation de services publics. À Lanet Umoja, au Kenya, un projet de données générées par la communauté a mis au jour l'existence de 4 500 ménages de plus qu'on ne le pensait au vu de recensements antérieurs. Les données collectées ont permis à 12 000 résidents d'accéder à une eau potable pour la première fois (Developement Initiatives et Open Institute, 2016[3]).

1. Une estimation du nombre de familles vivant dans la pauvreté est établie au niveau de la municipalité, sur la base des données issues du recensement démographique et de l'enquête nationale auprès des ménages.

La mise en œuvre de politiques efficaces pour ne laisser personne de côté requiert un investissement plus massif dans les données. Afin de combler les lacunes dans les données existantes et d'améliorer la production de données désagrégées, les systèmes statistiques nationaux doivent investir davantage et renforcer leurs capacités. À l'heure actuelle, seulement 56 des 102 pays disposant de plans statistiques ont prévu des financements adéquats pour mettre en œuvre ces plans (DAES, 2018[4]). Investir davantage dans les systèmes nationaux de données constitue une première étape essentielle pour orienter les politiques publiques et les ressources vers ceux qui en ont le plus besoin.

Stratégies et outils permettant l'obtention de données désagrégées

Si l'on veut concrétiser l'ambition de ne laisser personne de côté, il faut relever plusieurs défis importants en matière de désagrégation des données. Au minimum, les données doivent être ventilées en fonction du quintile de revenu, du sexe et du genre, de l'emplacement géographique, de l'âge et du handicap. Nombre des outils de mesure standardisés actuellement en usage doivent être repensés de sorte qu'ils puissent refléter des disparités jusqu'alors passées inaperçues et des aspects fondamentaux de l'identité, par exemple les inégalités au sein d'un même ménage en matière de propriété d'actifs selon le genre (Banque asiatique de développement, 2018[5]). Et lorsqu'il s'agit d'obtenir des renseignements sur de petits groupes, il peut être nécessaire de recueillir les données d'enquête à partir d'un échantillon disproportionnellement grand pour qu'elles soient fiables. Il est donc essentiel d'améliorer la couverture et d'intégrer la notion de désagrégation dans les méthodes actuelles.

Les difficultés de la désagrégation en fonction du revenu, du sexe et du genre, de l'emplacement géographique, de l'âge et du handicap

La désagrégation des données en fonction du revenu, du sexe et du genre, de l'emplacement géographique, de l'âge et du handicap est délicate, et il n'existe pas d'outil d'enquête ou de série de données qui convienne dans tous les cas, comme le met en évidence le Tableau 5.1.

La décomposition géographique est un élément essentiel pour comprendre comment les politiques publiques sont mises en œuvre et quel est leur impact en termes de distribution de la richesse. Toutefois, il n'existe à l'heure actuelle aucune harmonisation statistique quant à la définition des concepts d'urbain et de rural (DAES, 2017[6]). Pourtant, comme c'est le cas en Colombie (Graphique 5.1), la décomposition géographique donne à voir un tableau bien plus complexe lorsque l'on examine les taux de pauvreté national et infranational (c'est-à-dire au niveau des grappes de ménages), les ménages pauvres se trouvant également dans les zones les plus riches.

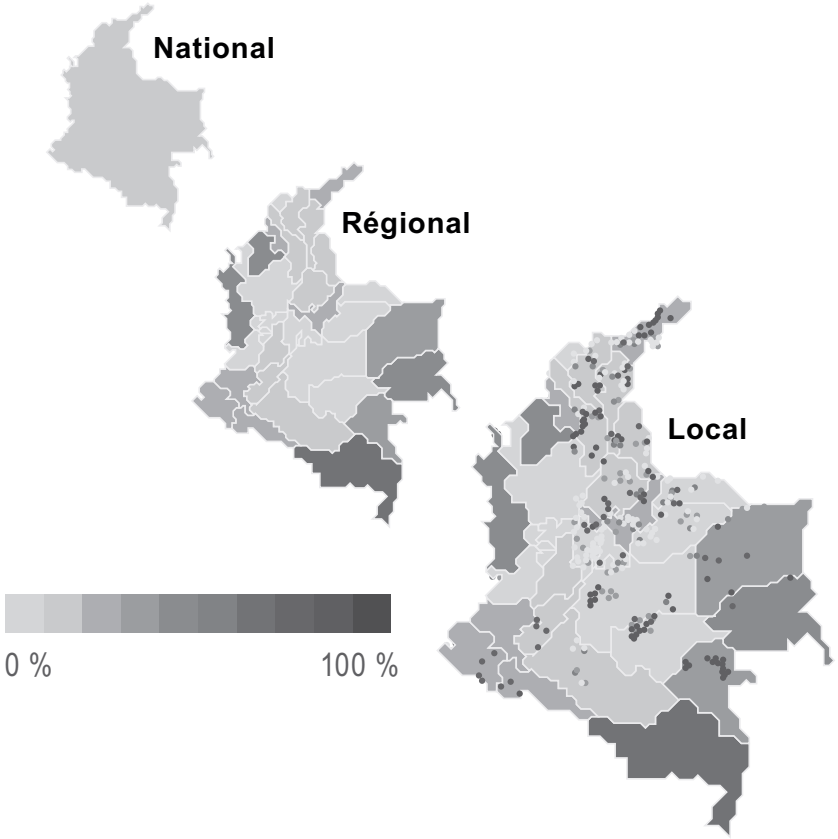
Tableau 5.1. **Certaines données font défaut à de grandes séries de données mondiales**

Source de données	Quintile de revenu	Sexe et genre	Emplacement géographique	Âge	Handicap
PovCalNet[1]	Oui, avec une grande précision ; toutefois, le revenu et la consommation sont traités à l'identique	Non	La République populaire de Chine, l'Inde et l'Indonésie font apparaître des données distinctes zone rurale/zone urbaine, mais ne disposent pas de données par province	Non	Non
Enquêtes démographiques et de santé[2]	Richesse mais pas revenu	Oui, mais le patrimoine est défini au niveau des ménages ; la plupart des questions se focalisent sur les femmes et les enfants ; et la plupart des questions se focalisent sur l'identité de sexe et non de genre	Oui, presque tous les pays donnent des coordonnées géographiques	Oui, pour l'éducation ; peu de questions sur les personnes de 5 à 14 ans et sur les plus de 49 ans	11 des 56 enquêtes de notre échantillon comportent quelques questions sur le handicap
Enquête par grappes à indicateurs multiples[3]	Richesse mais pas revenu	Oui, mais le patrimoine est défini au niveau des ménages ; la plupart des questions se focalisent sur les femmes et les enfants ; et la plupart des questions se focalisent sur l'identité de sexe et non de genre	Oui	Oui, pour l'éducation ; peu de questions sur les personnes de 5 à 14 ans et sur les plus de 49 ans	5 des 41 enquêtes de notre échantillon comportent quelques questions sur le handicap

1. Outil interactif en ligne de la Banque mondiale permettant d'opérer un suivi de la pauvreté mondiale. Il fournit des données harmonisées sur la pauvreté issues de différentes enquêtes.
2. Programme de recueil de données qui apporte aux responsables de l'action publique des renseignements sur la situation démographique et sanitaire.
3. Enquête de l'UNICEF générant des données sur l'équité afin de suivre les progrès sur la voie de l'élimination des disparités et des inégalités.

Source : (Development Initiatives, 2017[1]), *P20 Initiative: Baseline Report*, http://devinit.org/wp-content/uploads/2017/03/P20-Initiative-baseline-report.pdf.

Graphique 5.1. **Distribution géographique du quintile le plus pauvre de la population en Colombie**



Source : (Development Initiatives, 2017[1]), *P20 Initiative: Baseline report*, *http://devinit.org/wp-content/uploads/2017/03/P20-Initiative-baseline-report.pdf*.

Le programme d'action en faveur des ODD encourage le recueil de données ventilées par sexe, ce qui permet d'opérer un suivi des politiques qui portent sur les inégalités et sur l'accès à un travail décent, ainsi que sur divers secteurs, allant de l'assainissement au financement en passant par l'éducation et la santé (ONU-Femmes, 2016[7]). L'exclusion et la marginalisation vont au-delà du genre, mais la plupart des grandes enquêtes ne fournissent guère d'information sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle.

En ce qui concerne la ventilation par âge, si de grandes enquêtes (par exemple Programme d'enquêtes démographiques et de santé, enquête par grappes à indicateurs multiples, étude de la mesure des niveaux de vie) permettent d'obtenir certaines données, qui sont généralement accessibles au grand public, les méthodologies d'enquête existantes tendent à se focaliser sur le groupe d'âge 15-49 ans. Cependant, les données tirées de la ventilation par âge montrent que les personnes très âgées et très jeunes sont surreprésentées dans le quintile le plus pauvre.

Il est fait référence au handicap dans cinq ODD, sept de leurs cibles et de nombreux indicateurs. Une grande difficulté associée au recueil de données sur le handicap tient aux critères qui permettent d'établir qu'une personne est handicapée (chapitres 3 et 11). Aujourd'hui, on s'attache davantage à déterminer l'impact du handicap sur la vie des individus plutôt que le statut de personne handicapée. Un plaidoyer soutenu en faveur de données plus nombreuses et de meilleure qualité concernant le handicap commence à porter ses fruits ; le groupe d'étude de la Commission de statistique des Nations Unies (le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités) a élaboré un module standard à appliquer dans différents contextes.

Il est essentiel de comprendre comment ces différentes dimensions de la désagrégation peuvent se combiner et se renforcer les unes les autres afin de concevoir des politiques publiques à même de promouvoir l'inclusion économique et sociale. Des normes et critères de classification clairs doivent être mis au point pour les dimensions telles que l'âge ou l'emplacement géographique, en s'inspirant, par exemple, de la norme élaborée pour le recueil de données sur le handicap.

Des sources « intelligentes » et alternatives pour des données désagrégées

L'essor de nouvelles sources de données issues des technologies numériques invite à renouveler la réflexion et les méthodes afin de combler les lacunes que présentent les données désagrégées. Peu à peu, les systèmes statistiques nationaux s'adaptent au nouvel environnement technologique, explorant l'utilisation « intelligente » des sources existantes et nouvelles, telles que les données administratives, les données générées par les citoyens et les données géospatiales.

Les données administratives peuvent potentiellement être davantage désagrégées au niveau individuel. Un recours plus systématique aux registres administratifs pourrait enrichir les sources classiques (recensements, enquêtes démographiques, enquêtes auprès des ménages, etc.) avec des données plus désagrégées. D'autres sources administratives, telles que les données au niveau des entreprises, fournissent des données désagrégées précieuses et parfois inexploitées. Dans un premier temps, la cartographie des registres administratifs existants pourrait éclairer sur l'utilisation future de ces sources de données. Il est également crucial de comprendre les obstacles juridiques, et des actions de sensibilisation sont nécessaires pour généraliser le recours aux fichiers administratifs (Ploug, 2016[8]). Des pays comme l'Équateur ou le Viet Nam perçoivent le potentiel de ces registres pour améliorer leur production statistique (Ploug, 2016[8]). Des modules d'enquête, tels que le guide du ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID) sur la désagrégation des données issues des programmes en fonction du handicap, sont également intégrés dans les systèmes administratifs (DFID, 2015[9]).

Lorsqu'il s'agit de données générées par les citoyens, de nouveaux outils sont susceptibles de combler les lacunes sur le plan des données et d'améliorer les micro-données sur les conditions de vie en général. Les expériences pilotes, de DataShift (CIVICUS, 2017[10]) à la Humanitarian OpenStreetMap Team (GPSDD et al., 2016[11]), fournissent des données ventilées pour les ODD relatifs au genre, à la justice sociale, à l'inclusion, à l'accès aux services publics et à l'environnement. Si la couverture, la comparabilité, la portée et la pérennité des données générées par les citoyens soulèvent certaines interrogations, leur pertinence et leur contribution aux ODD sont de plus en plus reconnues (chapitre 6).

Les données géospatiales produites à l'aide du système mondial de radiorepérage (GPS), de l'imagerie par satellite, de la télédétection et de la cartographie sont employées pour améliorer la couverture démographique et fournir des limites géographiques exactes aux recensements et aux enquêtes sur le terrain. Des organismes tels que Open Data Cube constituent des sources ouvertes et gratuites de données géospatiales qui permettent de faciliter l'utilisation et l'analyse de l'imagerie satellitaire. Il est nécessaire de combiner données géospatiales et données d'enquête ou de recensement pour produire des estimations démographiques spatialement désagrégées, lesquelles peuvent ensuite être agrégées à des fins administratives ou pour produire des données nationales. Pour ce faire, le contrôle de la qualité et la supervision aux différents niveaux des bureaux nationaux des statistiques (BNS) sont essentiels.

Utiliser des données désagrégées pour améliorer l'action publique et la planification

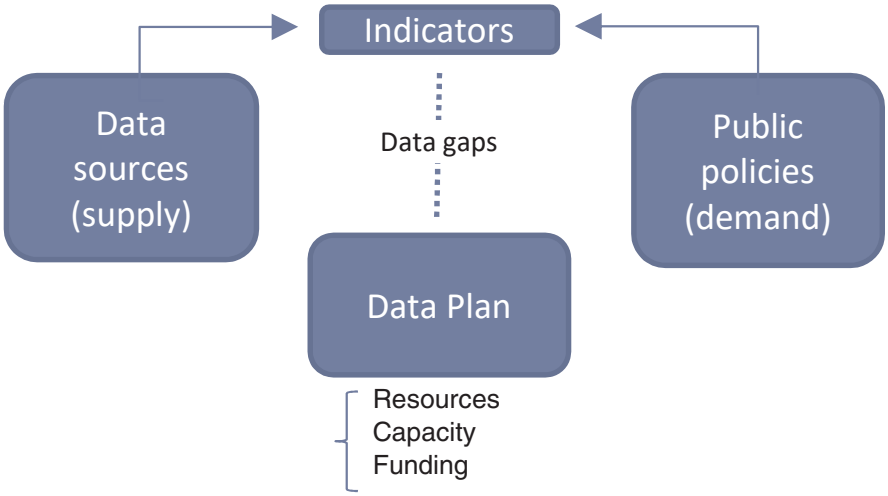
S'il est crucial de disposer de données désagrégées et de les exploiter pour que les politiques publiques et les investissements permettent d'honorer l'engagement de ne laisser personne de côté[2], il ressort d'une récente évaluation de la demande de telles données par des décideurs nationaux que celle-ci était faible du fait du manque de précision des caractéristiques des différents groupes de population (Serajuddin et al., Banque mondiale, 2015[12]). Les responsables de l'action publique peuvent tirer le meilleur parti de la révolution des données en améliorant la planification des données et en établissant des liens entre l'utilisation de données pour concevoir les politiques publiques et leur utilisation pour mieux cibler les politiques.

Amélioration de la planification et de la production de données désagrégées

Il est indispensable de disposer d'outils innovants qui fassent le lien entre les données désagrégées disponibles et la formulation des politiques publiques. L'objectif de promouvoir des données plus granulaires nécessite que les cadres nationaux d'action publique, et en particulier les plans de développement nationaux, intègrent, systématiquement, la nécessité de produire des données désagrégées afin de mettre en œuvre politiques publiques et programmes et d'en évaluer l'efficacité. Les stratégies statistiques et de données nationales et les plans de développement nationaux sont souvent conçus séparément, malgré les interdépendances et les synergies qui les lient. L'Outil de planification avancée de données (ADAPT) de PARIS21 (2018[13]) pourrait contribuer à renforcer ces synergies (Graphique 5.2).

Compatible avec les méthodologies telles que le modèle générique du processus de production statistique ou le modèle générique d'activité des organismes statistiques, cet outil évalue les lacunes en comparant l'offre de données (par exemple, inventaires de données) et la demande de données (par exemple, indicateurs demandés) à différents niveaux, notamment les secteurs et les politiques infranationales. Cet outil et d'autres outils analogues peuvent jouer un rôle crucial pour l'identification de sources de données inexploitées et pour l'intégration de données ventilées dans les cadres de suivi et d'évaluation.

Graphique 5.2. **Outils de planification avancées de données mettant en relation données et politiques publiques**



Source : (PARIS21, 2018[13]), « Advanced Data Planning Tool (ADAPT) », *www.paris21.org/node/2905*.

De l'identification des besoins à l'élaboration de politiques meilleures

L'identification de ceux qui sont exclus de par leurs revenus ou leur situation et l'amélioration du ciblage des politiques publiques visant à les aider sont imbriquées (Graphique 5.3). Les sources de données préexistantes (par exemple, les enquêtes auprès des ménages ou les informations issues des recensements) ou les enquêtes menées sur demande, qui pourraient exclure certaines personnes, peuvent éclairer l'élaboration de l'action publique en vue de ne laisser personne de côté. En effet, les évaluations indirectes des ressources ont été massivement utilisées pour des interventions publiques destinées à bénéficier aux personnes les plus pauvres[3]. Dans le même temps, l'évaluation indirecte des ressources soulève certaines difficultés d'un point de vue statistique : elle exige des capacités et de la coordination ; les groupes de population prioritaires risquent d'être exclus de l'échantillon ; la sélection des bénéficiaires sur la base d'un ensemble restreint de variables risque d'être arbitraire ; et l'on risque de passer sous silence les progrès ou la dégradation dans la situation des ménages au fil du temps[4]. Pourtant, bien qu'imparfaite, la méthode est jugée efficace par comparaison à d'autres instruments permettant d'identifier les groupes démunis.

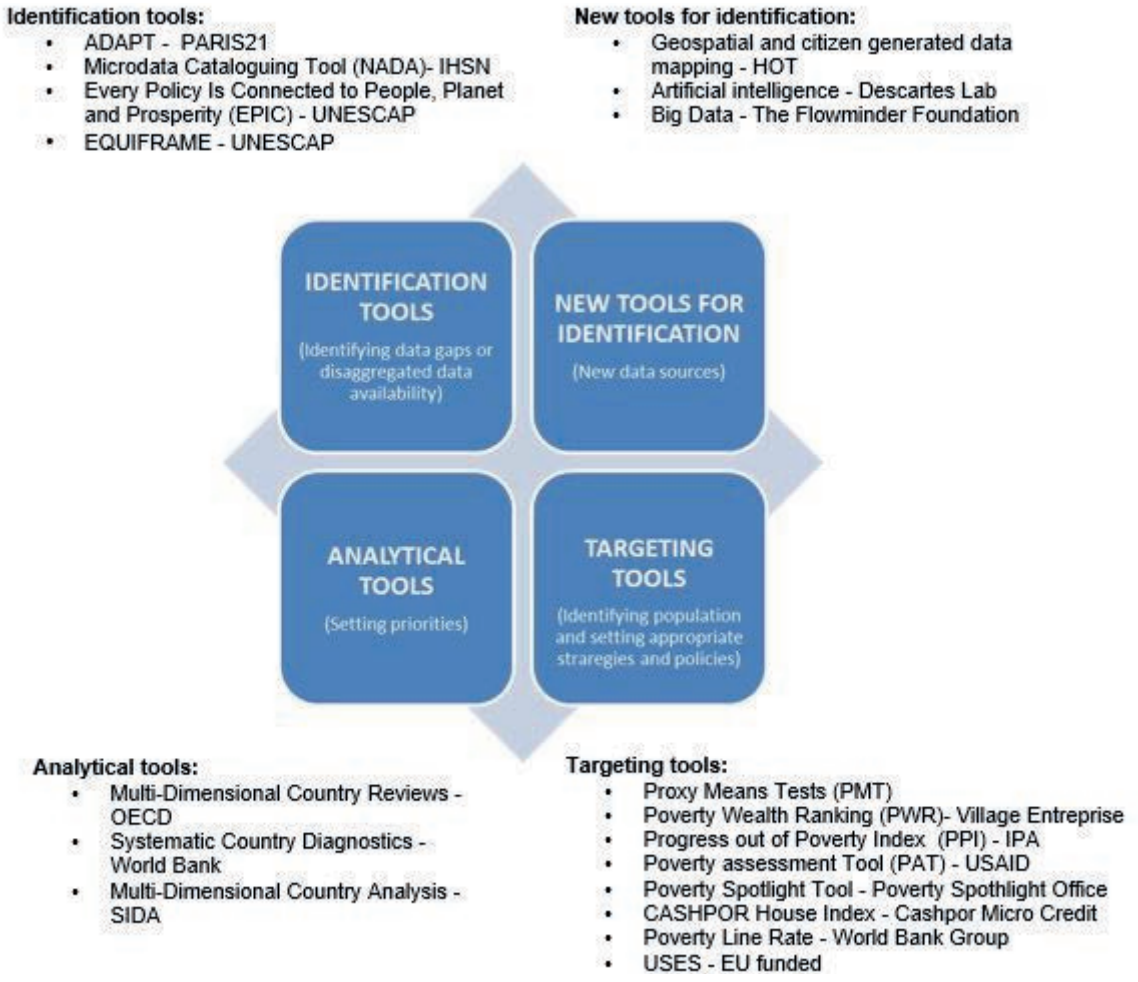
L'amélioration des instruments d'identification des besoins peut venir étayer l'élaboration des politiques, alors que l'amélioration des instruments d'identification des groupes cibles peut améliorer la mise en œuvre de l'action publique. Il est nécessaire d'investir dans les deux. Un meilleur ciblage pourrait également permettre d'améliorer le suivi des politiques publiques, d'aligner les programmes de développement et d'encourager la redevabilité. Un bon système d'identification qui alimente les outils existants permet aux planificateurs de mieux comprendre les arbitrages associés à l'engagement d'atteindre en priorité ceux à qui il reste le plus de chemin à parcourir, de comprendre qui sont les exclus et les plus vulnérables, et de décider quel soutien peut être apporté au niveau de l'action publique.

Intégration de l'engagement de ne laisser personne de côté dans les plans nationaux de développement

Pour être efficace, le suivi des progrès au regard de l'engagement de ne laisser personne de côté devrait être compatible avec les outils nationaux de suivi, en particulier les plans nationaux de développement. Si son importance fait consensus au sein de la communauté internationale et de la communauté des donneurs, la concrétisation d'une désagrégation intégrale pour l'ensemble des groupes sociaux sera une tâche complexe et de longue haleine. Toutefois, une estimation de l'ampleur des références à des données désagrégées dans les plans de développement nationaux ou dans des

documents nationaux sur l'action publique équivalents (Graphique 5.4) montre que ces données ne sont intégrées qu'à la marge dans les cadres stratégiques nationaux. À l'évidence, il faut commencer par intégrer systématiquement la décomposition des données dans la planification nationale.

Graphique 5.3. **Exemples d'instruments relatifs au données utiles pour ne laisser personne de côté**

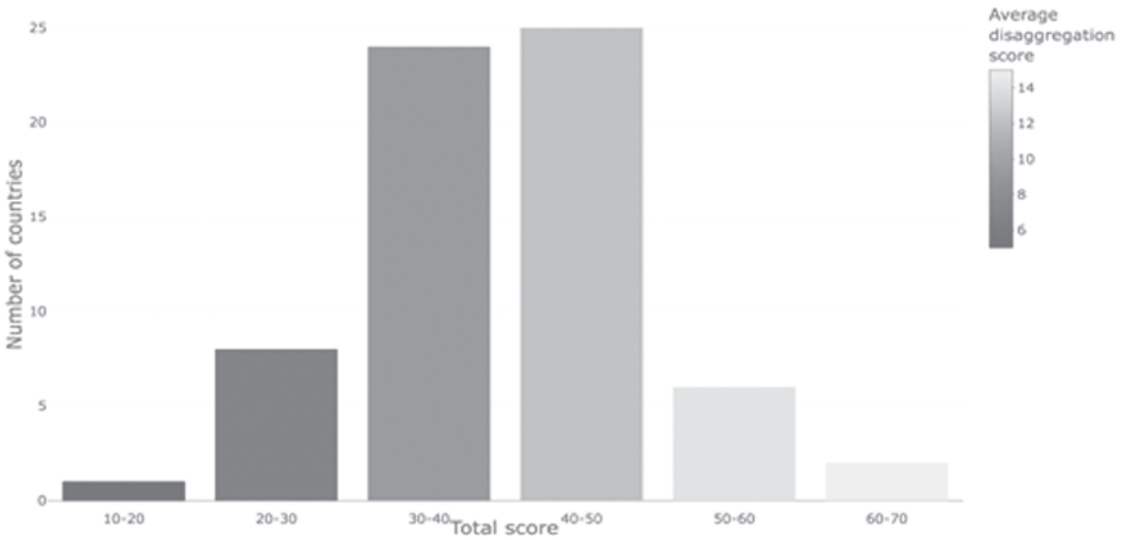


Notes : 1. Sigles : ADAPT : Advanced data planning tool (outil de planification avancée de données) ; NADA : National Data Archive ; IHSN : International Household Survey Network (Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages) ; EPIC : Every Policy Is Connected to People, Planet and Prosperity ; CESAP : Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique ; HOT : Humanitarian OpenStreetMap Team ; SIDA : Swedish International Development Cooperation Agency (Agence suédoise de coopération pour le développement international) ; IPA : Innovations for Poverty Action ; United States USAID : Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international) ; UE : Union européenne.

Source : auteurs.

L'objectif de ne laisser personne de côté va de pair avec l'évaluation de l'impact redistributif des politiques publiques. Si des données plus et mieux désagrégées éclairent la mise en œuvre des plans nationaux, elles renseignent également sur l'impact des politiques publiques dans différentes dimensions. Ces dernières années, les fournisseurs de coopération pour le développement se sont attachés à analyser les effets des politiques en faveur de la réduction de la pauvreté et de l'inclusion en améliorant la conception des évaluations par pays. L'idée sous-jacente étant que les populations les plus pauvres et les plus vulnérables sont celles qui devraient bénéficier le plus de ces politiques, les diagnostics-pays aident à fixer les priorités au niveau de l'action publique et des programmes, et à examiner leur application aux différents segments de la population. De la qualité de l'emploi chez les femmes aux résultats de l'éducation pour les groupes autochtones, les données désagrégées peuvent dessiner une description plus subtile des effets parfois hétérogènes des politiques publiques.

Graphique 5.4. **Distribution des scores de l'indicateur de désagrégation des données établi par PARIS21 pour les plans nationaux de développement**



Notes : S'appuie sur l'indicateur de l'utilisation des statistiques dans l'élaboration des politiques publiques de PARIS21. Le graphique montre la ventilation des scores de désagrégation calculés par PARIS21. Ce score reflète une estimation de l'utilisation des termes et concepts liés à la désagrégation dans 199 plans nationaux de développement et documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté entre 2001 et 2017.

Source : (Avendano et al., à paraître[14]), « Proposing a use of statistics indicator in national development plans ».

Encadré 5.3. **Diagnostics-pays systématiques : mettre en évidence les lacunes au niveau des données pour une approche multidimensionnelle de la politique publique**

Déployé dans plus de 90 pays, le Diagnostic-pays systématique (SCD) de la Banque mondiale est un outil diagnostique de l'action publique destiné à cerner les principaux obstacles que rencontre un pays pour réaliser ses objectifs de développement. Le SCD met fortement l'accent sur l'évaluation de la qualité des données et la mise en évidence des déficits de données, ce qui peut être déterminant pour procéder à une évaluation multidimensionnelle et formuler les politiques publiques.

Des données désagrégées de bonne qualité sont essentielles pour les évaluations et les recommandations réalisées dans le cadre des SCD. Au Bangladesh, le SCD s'est concentré sur l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des emplois. La décomposition des données par sexe a permis d'observer que les jeunes femmes s'orientent rapidement vers le secteur manufacturier et que l'accès des petites filles à l'éducation progresse.

S'agissant du Panama, des informations obtenues grâce à la désagrégation des données selon l'appartenance ethnique ont fait apparaître que sur 12 pays d'Amérique latine, ce sont les groupes autochtones panaméens qui enregistrent le niveau d'électrification le plus faible. Toutefois, des déficits de données importants sur la ventilation des revenus et des niveaux d'instruction empêchent de mieux appréhender ces communautés. En Uruguay, la décomposition des données par âge et par statut professionnel permet l'identification des jeunes au chômage et l'estimation des dépenses consacrées par le système de protection sociale à cette population vulnérable.

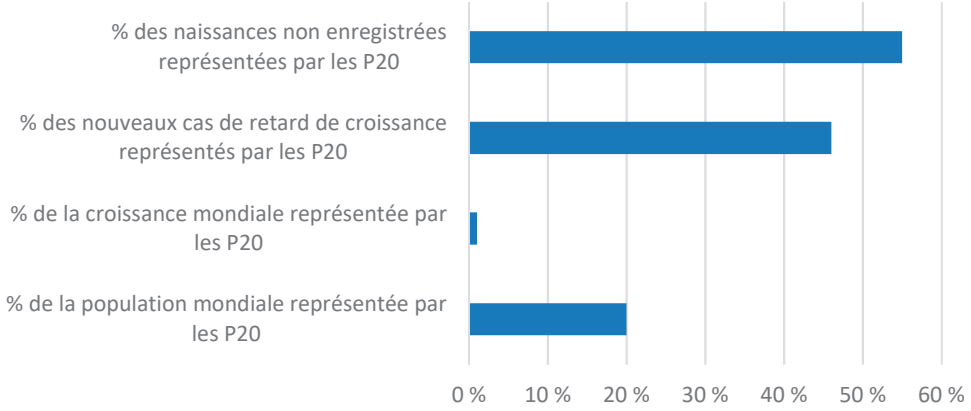
Si la désagrégation ne constitue pas le seul objectif, l'outil de diagnostic des données du SCD va dans le sens de l'objectif de ne laisser personne de côté, du fait qu'il améliore l'évaluation des données manquantes et les met en relation avec les domaines d'intervention de la Banque mondiale.

Sources :(The World Bank, 2015[15]) ;(Banque mondiale, 2015[16]) et (Banque mondiale, 2015[17])(Washington, 2015[15])

Désagrégation : la difficulté de savoir par où commencer

Les pays qui cherchent à réaliser l'objectif de ne laisser personne de côté rencontrent des problèmes pour savoir par où commencer. L'initiative P20, conçue par Development Initiatives, propose que les décideurs à tous les niveaux concentrent leur attention sur les 20 % les plus pauvres de la population et investissent dans l'amélioration des données les concernant. Ce quintile le plus pauvre comprend toutes les personnes qui vivent actuellement dans l'extrême pauvreté ou sont susceptibles d'y basculer, ainsi que celles qui, en raison de leur identité (âge, handicap, croyance, origine ethnique, orientation sexuelle) risquent le plus de subir la pauvreté ou l'exclusion. L'initiative P20 utilise trois indicateurs de tendance tirés du cadre des ODD et reposant sur le revenu, la nutrition et l'enregistrement des faits d'état civil. La situation des P20 à l'échelle mondiale (Graphique 5.5) confirme que les 20 % les plus pauvres de la population mondiale reçoivent 1 % du revenu mondial et représentent 46 % des nouveaux cas de retard de croissance et 55 % des naissances non enregistrées. La même approche peut être appliquée à l'échelle nationale ou infranationale (chapitre 8).

Graphique 5.5. **La situation des 20 % les plus pauvres de la planète : les P20**



Source : (Development Initiatives, 2017[1]), *P20 Initiative : Baseline report*, *http://devinit.org/wp-content/uploads/2017/03/P20-Initiative-baseline-report.pdf*.

Porter les initiatives à plus grande échelle

Il reste beaucoup à faire pour convaincre les pouvoirs publics de l'importance d'investir dans la désagrégation des données. Et en l'absence d'éléments factuels solides montrant comment les pouvoirs publics et les partenaires au développement s'attaquent à l'objectif de ne laisser personne de côté, cet engagement risque de finir par n'être qu'un slogan ou un « hashtag ». Ainsi, sur les 42 pays qui ont soumis un examen national volontaire en 2017, seulement 14 ont indiqué disposer de données relatives à l'objectif de ne laisser personne de côté, et la majorité (11) d'entre eux a noté que des informations désagrégées supplémentaires sont nécessaires (CCCI, 2018[18]). Du point de vue des données, la prise en compte systématique de l'objectif de ne laisser personne de côté nécessite des ressources, des partenariats, un renforcement des capacités et un engagement politique.

Renforcement des capacités nationales de désagrégation des données

L'objectif de ne laisser personne de côté appelle à repenser l'éventail de compétences et de capacités nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel du nouvel écosystème des données (OCDE, 2017[19]). Les technologies de l'information, l'émergence de nouveaux fournisseurs et utilisateurs de données, et la complexité croissante de l'écosystème des données esquissent de nouveaux moyens par lesquels les systèmes statistiques nationaux peuvent appuyer l'élaboration de l'action publique fondée sur les données. Première étape, il sera obligatoire d'améliorer les capacités techniques et organisationnelles au sein des systèmes statistiques afin d'exploiter les sources de données nouvelles

et existantes aux fins de la décomposition des données. Pour ce faire, l'amélioration de la coordination entre les BSN et d'autres organismes ainsi que le secteur privé est capitale : plus de 40 % des BSN se déclarent intéressés par l'instauration de partenariats pour exploiter des données géospatiales, mais ne disposent pas de connaissances suffisantes pour ce faire (PARIS21, 2018[20]).

Il importera de renforcer les capacités des BSN en matière de supervision et de contrôle de la qualité, notamment pour la ventilation géographique des données. Les systèmes statistiques nationaux auront aussi pour défi d'étudier des mécanismes de financement nouveaux et innovants qui leur permettront de mener à bien le programme d'action pour la désagrégation des données, sollicitant un nouvel éventail d'acteurs. À terme, d'autres compétences, en particulier l'expertise juridique et la communication, seront essentielles pour intégrer systématiquement les résultats de l'amélioration des cartes de désagrégation des données.

Les principes pour des partenariats pour les données nouveaux et variés

Étant donné que les écosystèmes de données des producteurs et des utilisateurs gagnent en complexité et associent une pluralité d'acteurs et de sources de données, la vision et les principes de la Charte des données inclusives guident les partenariats ciblant l'obtention de données d'une granularité plus fine concernant la population. Si des problèmes techniques et méthodologiques entravent l'amélioration de la décomposition des données, plusieurs des freins les plus importants sont politiques. Les membres fondateurs de la Charte ont établi un plan d'action détaillé pour le mettre en œuvre (Encadré 5.4).

Encadré 5.4. **Les principes de la Charte des données inclusives**

Principe 1 : Toutes les populations doivent être incluses dans les données.

Principe 2 : Toutes les données doivent, dans la mesure du possible, être ventilées afin de décrire avec précision toutes les populations.

Principe 3 : Les données doivent provenir de toutes les sources disponibles.

Principe 4 : Les responsables de la collecte des données et de la production de statistiques doivent être redevables.

Principe 5 : La capacité humaine et technique à recueillir, analyser et utiliser des données ventilées doit être renforcée, y compris par un financement adéquat et durable.

Source :(GPSDD, 2018[21]), *Inclusive Data Charter*, *www.data4sdgs.org/sites/default/files/2018-10/IDC_Vision%20and%20Principles_FR.pdf*.

Évaluer et gérer les arbitrages liés aux coûts, à la couverture et à la protection de la vie privée

Des études récentes se sont attachées à chiffrer le coût de production de données pour les ODD, plutôt que de s'intéresser aux coûts spécifiques des données nécessaires pour ne laisser personne de côté. D'après les estimations, le déficit annuel de financement pour le suivi des ODD s'établit à 200 millions USD par an (GPSDD et al., 2016[11]) et (OCDE, 2017[19]). En 2016, les engagements d'aide à l'appui de la statistique ont atteint 623 millions USD, soit une hausse de 6 % par rapport à la précédente moyenne sur deux ans (PARIS21, 2018[22]). Cependant, les estimations actuelles reposent largement sur l'extrapolation à partir des méthodologies existantes de mesure des avancées au regard des ODD, de nombreux indicateurs s'appuyant sur les données relatives à la prévalence. Pour ne laisser personne de côté, il faut une nouvelle approche de l'évaluation des coûts, dans laquelle l'accent est placé sur le décompte des individus et sur la collecte de données suffisamment désagrégées pour permettre de cerner les groupes et les personnes qui sont marginalisés. À l'heure actuelle, il n'existe aucune

estimation de ces coûts, et il est vraisemblable que les coûts liés à la désagrégation des données seront plus élevés que ce que n'indiquent les estimations actuelles.

En particulier, lorsque l'on produit des données désagrégées, il est essentiel de les rendre anonymes et d'en garantir la couverture, ce qui peut se révéler onéreux. Si les technologies numériques peuvent constituer un moyen efficace de collecter certaines formes de données désagrégées, la nécessité d'anonymiser ces données avant de les publier peut générer des coûts non négligeables (Johnson et al., 2017[23]). Dans le cas des données géospatiales, pour établir des cartes tirées de l'imagerie satellitaire, il est indispensable de disposer d'une infrastructure pour les données spatiales, qui demeure trop coûteuse pour de nombreux pays en développement.

En outre, des risques existent et des arbitrages devront être opérés entre une décomposition plus poussée des données et la protection de la vie privée à l'heure où les données massives, l'intelligence artificielle et les algorithmes sont de plus en plus utilisés au service de l'élaboration des politiques publiques ou pour le marketing dans le secteur privé (Rieland, 2018[24]). Si la ventilation des données en fonction de l'origine ethnique, de la situation maritale et de l'emplacement géographique peut constituer une composante essentielle de la mission du bureau statistique national, les cadres législatifs et réglementaires ainsi que les systèmes de stockage et d'anonymisation des données doivent protéger les droits des citoyens à la vie privée et garantir que les données ventilées ne sont pas utilisées à des fins discriminatoires.

Conclusion

Dans le cadre des efforts pour ne laisser personne de côté et concrétiser le Programme 2030, la communauté de la statistique et des données devrait relever de toute urgence deux grands défis : comptabiliser chaque individu, et produire des données qui ne se cantonnent pas aux moyennes nationales et rendent compte des conditions de vie des individus de sorte que les politiques de développement puissent agir sur les causes multidimensionnelles de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Pour l'avenir, la communauté de la statistique, les pouvoirs publics et les partenaires au développement devraient se focaliser sur les points suivants :

1. Développer l'utilisation des sources de données inexploitées (ex. : les données administratives) et associer de nouveaux acteurs (ex. : les citoyens, qui peuvent générer des données, ou les fournisseurs de données géospatiales), afin de donner une image plus précise de qui est exclu.
2. Intégrer les principes qui sous-tendent l'engagement de ne laisser personne de côté dans les instruments utilisés pour définir et mettre en œuvre les politiques nationales de développement.
3. Renforcer les systèmes statistiques nationaux à travers une approche nouvelle et holistique du développement des capacités (PARIS21, 2018[25]). Les systèmes statistiques nationaux requièrent des ensembles complets de compétences individuelles et de pratiques organisationnelles, reconnaissant que les compétences de leadership, de gestion et de communication sont efficaces pour renforcer les systèmes de données et relever les défis qui se présentent à eux.
4. Adapter les cadres de résultats nationaux sur les ODD à l'engagement de ne laisser personne de côté, les fournisseurs de coopération pour le développement s'alignant sur ces cadres de résultats.
5. Renforcer la coordination mondiale, multiplier les investissements et améliorer la compréhension de ce qui est nécessaire pour répondre à la demande de données désagrégées[5]. Les lignes directrices sur la désagrégation des données qui devraient être diffusées lors de la 50e session de la Commission de statistique de l'ONU en mars 2019 devraient constituer une référence utile et fournir une base à partir de laquelle mobiliser les financements nécessaires pour avoir et utiliser les données adéquates concernant les individus et leurs besoins, et opérer un suivi des progrès au bénéfice de ceux à qui il reste le plus de chemin à parcourir.

Notes

1. The Institute of Human Virology, voir : *www.ihv.org/news/2018/Institute-of-Human-Virology-IHV-Will-Undertake-Largest-HIV-Survey-Ever-Conducted-in-a-Single-Country.html*.
2. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable intensifie ses activités visant un cadre plus commun et une opérationnalisation de la désagrégation des données. Ce Groupe d'experts définit la désagrégation comme la décomposition des observations relevant d'une branche commune au sein d'une hiérarchie à un niveau plus détaillé que celui auquel les observations ont été faites.
3. Cette méthode permet d'obtenir une estimation fiable du revenu sur la base des caractéristiques des ménages à partir de différentes variables, telles que le « type de murs du logement » ou la « possession de bétail », permettant d'estimer la richesse du ménage. Afin de confirmer l'exactitude de ces mesures indirectes, des modèles de régression multiple sont utilisés afin d'évaluer la relation entre les variables et le niveau de prospérité du ménage, tous deux tirés des enquêtes auprès des ménages.
4. En Indonésie, en 2017, l'enquête par évaluation indirecte des ressources n'avait pas été reproduite depuis quatre ans, alors qu'au Mexique, elle n'avait pas été reproduite depuis plus de dix ans (BIT et Development Pathways, $2017_{[26]}$).
5. Dans le cadre de son axe de travail portant sur la désagrégation des données, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable se rapproche des instances dépositaires pour définir des mécanismes de collaboration.

Références

Avendano et al. (à paraître), *Proposing a use of statistics indicator in national development plans*, PARIS21, *http://paris21.org/sites/default/files/inline-files/Proposing%20a%20Use%20of%20Statistics%20indicator%20for%20National%20Development%20Plans%20PARIS21%20draft.pdf*. [14]

Banque asiatique de développement (2018), *Measuring asset ownership and entrepreneurship from a gender perspective: methodology and results of pilot surveys in Georgia, Mongolia and the Philippines*, BAD, *http://dx.doi.org/10.22617/TCS189212-2*. [5]

Banque mondiale (2015), *Bangledesh: More and better jobs to accelerate shared growth and end extreme poverty*, Banque mondiale, *http://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/23101*. [16]

Banque mondiale (2015), *Uruguay: Systematic Country Diagnostic*, Banque mondiale, *http://dx.doi.org/Licence* : CC BY 3.0 IGO. [17]

BIT et Development Pathways (2017), *Exclusion by design: An assessment of the effectiveness of the proxy means test poverty targeting mechanism*, Bureau international du Travail et Development Pathways, *https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?ressource.ressourceId=54248*. [26]

CCCI (2018), *Progressing National SDGs Implementation: An Independent Assessment of the Voluntary National Review Reports Submitted to the United Nations High-Level Political Forum on Sustainable Development in 2017*, *https://ccic.ca/wp-content/uploads/2018/06/ES-Eng.pdf*. [18]

CIVICUS (2017), *The data shift*, Civicus, *http://civicus.org/thedatashift/*. [10]

DAES (2018), *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018*, DAES, *https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-FR.pdf*. [4]

DAES (2017), *Data Disaggregation and the SDGs: An Overview*, DAES, *http://ggim.un.org/meetings/2017-4th_Mtg_IAEG-SDG-NY/documents/Session_3_Benjamin_Rae.pdf*. [6]

Developement Initiatives et Open Institute (2016), *Using community-generated data to deliver and track the Sustainable Development Goals at the local level: A case study from Lanet Umoja, Kenya Case Studies*, Development Initiatives, *http://devinit.org/wp-content/uploads/2016/10/Using-community-generated-data-to-deliver-and-track-the-Sustainable-Development-Goals-at-the-local-level_DI_Case-study.pdf*. [3]

Development Initiatives (2017), *P20 Initiative: Baseline report*, Development Initiatives, *http://devinit.org/wp-content/uploads/2017/03/P20-Initiative-baseline-report.pdf*. [1]

DFID (2015), *DFID's guide to disaggregating programme data by disability*, DFID, *https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/530605/DFID_s_guide_to_disaggregating_programme_data_by_disability.pdf*. [9]

Gazola-Hellmann, A. (2015), *How does Bolsa Familia work? Best practices in the implementation of conditional cash transfer programs in Latin America and the Caribbean*, Banque interaméricaine de développement, Washington, D.C, *https://publications.iadb.org/bitstream/handle/11319/7210/How_does_Bolsa_Familia_Work.pdf?sequence=5&isAllowed=y*. [2]

GPSDD (2018), *Inclusive Data Charter*, GPSDD, *http://www.data4sdgs.org/sites/default/files/2018-08/IDC_onepager_Final.pdf*. [21]

GPSDD et al. (2016), *Open mapping for the SDGs: A practical guide to launching and growing open mapping initiatives at the national and local levels*, GPSDD, *http://www.data4sdgs.org/resources/open-mapping-sdgs*. [11]

Johnson et al. (2017), « The cost(s) of geospatial open data », *Transactions in GIS*, vol. Vol. 21/3, pp. pp. 434-445, *https://doi.org/10.1111/tgis.12283*. [23]

OCDE (2017), *Coopération pour le développement 2017 : Données et développement*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/dcr-2017-fr*. [19]

ONU-Femmes (2016), *Making every woman and girl count: supporting the monitoring and implementation of the SDGs through better production and use of gender statistics*, ONU-Femmes, *https://kampania17celow.pl/wp-content/uploads/2017/07/making-every-woman-and-girl-count.pdf*. [7]

PARIS21 (2018), *Advanced Data Planning Tool (ADAPT)*, PARIS21, *http://www.paris21.org/node/2905*. [13]

PARIS21 (2018), *Capacity Development 4.0 (CD4.0)*, PARIS21, Paris, *http://www.paris21.org/capacity-development-40*. [25]

PARIS21 (2018), *Draft report on responses to the joint survey on new approaches to capacity development and future priorities*, PARIS21, *http://www.paris21.org/results-cd40-task-team*. [20]

PARIS21 (2018), *Partner Report of Support to Statistics 2018*, PARIS21, *http://www.paris21.org/press2018*. [22]

Ploug, N. (2016), *Improving data disaggregation by a wider use of administrative registers in data production*, Danemarks Statistik, *https://unstats.un.org/sdgs/meetings/egm-data-dissaggregation*. [8]

Rieland (2018), *Artificial intelligence is now used to predict crime. But is it biased?*, Smithsonian.com, *http://www.smithsonianmag.com/innovation/artificial-intelligence-is-now-used-predict-crime-is-it-biased-180968337*. [24]

Serajuddin et al., Banque mondiale (2015), « Data deprivation: Another deprivation to end », *Policy research working papers, no. 7252*, Banque mondiale, Washington, DC, *http://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21867*. [12]

Washington, D. (dir. pub.) (2015), *Panama: Locking in success*, World Bank, *http://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22035*.. [15]

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE II

Chapitre 6

Placer les derniers devant ? La société civile et l'engagement de ne laisser personne de côté

par
Suhani Bhushan, Karin Fällman, Dhananjayan Sriskandarajah *et* Wolfgang Jamann

Les organisations de la société civile jouent déjà un rôle central pour déterminer quels sont les groupes qui sont laissés de côté, lancer des programmes afin de leur venir en aide, combler les déficits de données et défendre des groupes qui seraient sinon invisibles ou inaudibles. Ce chapitre prend acte de ce que la société civile joue un rôle nécessaire dans l'effort déployé pour ne laisser personne de côté et présente un programme d'action de nature à faciliter l'exercice de ce rôle. Il recense les obstacles qui empêchent la société civile de réaliser son potentiel de soutien et de défense des populations marginalisées – obstacles parmi lesquels figurent les restrictions de l'espace civique et l'inefficacité des structures de financement. Il examine également comment les gouvernements, les donneurs et la société civile elle-même peuvent créer un environnement favorable où chacun ait voix au chapitre et personne ne soit laissé de côté.

Ce chapitre présente également le point de vue collectif de Kumi Naidoo, président fondateur du mouvement Africans Rising for Justice, Peace and Dignity, et Coumba Toure et Muhammed Lamin Saidykhan, co-coordinateurs du mouvement, concernant la contribution des organisations de la société civile africaines à l'objectif de ne laisser personne de côté.

1. Suhani Bhushan et Dhananjayan Sriskandarajah représentent CIVICUS ; Karin Fällman, la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE ; et Wolfgang Jamann, l'International Civil Society Centre.


La société civile
PRINCIPAUX MESSAGES
Fortes des liens qu'elles ont tissés avec différents types de communautés, les organisations de la société civile (OSC) sont bien placées pour déterminer quels groupes sont laissés de côté.
La société civile est menacée : 3 milliards de personnes vivent dans des pays où l'espace civique est réprimé ou fermé.
Les gouvernements, les donneurs et la société civile elle-même doivent promouvoir un environnement favorable pour la société civile, en empêchant le rétrécissement de l'espace civique et en restructurant le financement destiné à la société civile.
Investir dans les initiatives à l'échelle infranationale, c'est augmenter les chances de donner voix et de répondre aux préoccupations des groupes marginalisés, notamment dans le cadre des examens nationaux volontaires.
Il faut réorienter les rapports de force en faveur des plus pauvres d'entre les pauvres, afin de leur offrir des moyens d'agir et de protéger leur dignité tout au long du processus de développement. Cet objectif nécessitera éventuellement, pour les OSC des pays du Nord, de partager davantage les rôles et la prise de décisions avec leurs partenaires du Sud et d'être prêtes à passer le relais à la société civile locale.
Il convient de protéger, d'encourager et de doter en ressources les OSC et les initiatives citoyennes qui sont plus proches du terrain, car ce sont elles qui, généralement, se situent en première ligne des efforts visant à aider les groupes marginalisés.

L'engagement de ne laisser personne de côté est sans doute le meilleur rappel qui soit du rôle central que la société civile doit jouer dans la concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD). La promesse de centrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les personnes est l'occasion, pour la société civile, de jouer ses atouts, à savoir les liens qu'elle entretient avec les groupes de la population, les efforts permanents qu'elle déploie pour déterminer quels sont les groupes marginalisés ou exclus, son attachement à amplifier la voix de ceux qui sont inaudibles et la priorité qu'elle accorde au plaidoyer et à la responsabilité.

En dépit des progrès impressionnants réalisés dans certaines parties du monde, on estime que 736 millions de personnes demeurent en situation d'extrême pauvreté et vivent avec moins de 1.90 USD par jour[1]. Les pays, nations et contextes fragiles ou en proie à un conflit ont tendance à afficher les taux de pauvreté les plus élevés et à l'avenir, l'extrême pauvreté sera probablement concentrée dans des pays fragiles (OCDE, 2018[1]) (chapitre 3). Les personnes pauvres et marginalisées sont chaque jour victimes d'exclusion, de violence et de discrimination en raison de leurs caractéristiques sociales. Toutefois, la pauvreté n'est pas le seul critère d'exclusion ; d'autres obstacles et différences d'ordre structurel ou sociétal peuvent favoriser la stigmatisation, la discrimination et la limitation des possibilités.

La société civile œuvre déjà à ne laisser personne de côté

Depuis trois ans que les ODD ont été adoptés, de nombreuses organisations de la société civile œuvrent à concrétiser cet engagement visant à placer les derniers devant. Ainsi, le « Leave No One Behind Partnership », auquel participent CIVICUS, Development Initiatives, Project Everyone et des partenaires de la société civile membres de la plateforme « Action pour le développement durable », a mobilisé des milliers de parties prenantes dans plus de 30 pays en 2016 et 2017. Ces partenaires ont organisé des dialogues nationaux et mené des travaux de recherche pour déterminer ce que le principe de ne laisser personne de côté signifie selon les pays et les contextes. Cette initiative a été l'occasion de mobiliser des citoyens autour des personnes le plus exposées au risque d'être laissées de côté dans leurs communautés et de créer une dynamique pour que la société civile participe à la mise en œuvre des ODD et en assure un suivi. Elle a également permis de soumettre aux gouvernements des propositions d'action visant à mieux répondre aux besoins de ceux qui sont laissés pour compte, sur fond d'échanges de vues entre les partenaires nationaux et les coalitions sur les enseignements tirés des dialogues menés à l'échelle nationale.

Entre autres exemples figurent également la campagne nationale intitulée « Wada Na Todo Abhiyan », destinée à mettre le gouvernement face à sa responsabilité concernant la promesse d'éliminer la pauvreté et la discrimination en Inde ; l'initiative P20 de Development Initiatives ; et le projet « Leave No One Behind » de l'International Civil Society Centre[2]. Le dialogue intersectoriel, le processus participatif et l'application accrue du principe de responsabilité sociale (c'est-à-dire la participation directe des citoyens à la prise de décision) sont des moteurs essentiels à cet égard.

Encadré 6.1. **Les organisations de la société civile dans les examens nationaux volontaires 2017-18 de cinq pays**

Les organisations de la société civile (OSC) font état de résultats positifs obtenus à la suite de leur dialogue et de leur coopération avec les gouvernements, dans le cadre des examens nationaux volontaires consacrés aux Objectifs de développement durable (ODD) menés au Bangladesh, en Inde, au Kenya, au Népal et au Viet Nam. Ainsi, le gouvernement du Kenya a invité les OSC et d'autres partenaires au développement à participer à l'évaluation des progrès accomplis par le pays en matière de réalisation des ODD et a inclus ces contributions, assorties d'une analyse globale axée sur le principe de ne laisser personne de côté, dans le rapport d'étape officiel. La plateforme d'OSC « SDG Kenya Forum » regroupait de nombreuses OSC nationales, ainsi que des OSC internationales telles qu'ActionAid et Voluntary

Encadré 6.1. **Les organisations de la société civile dans les examens nationaux volontaires 2017-18 de cinq pays** *(suite)*

Service Overseas. Elle a coordonné les contributions de la société civile et a élaboré un rapport d'examen volontaire collectif qui a été pris en compte pour l'élaboration du rapport officiel du Kenya (dont il constitue une annexe). Les OSC étaient également représentées au sein de la délégation officielle du Kenya auprès du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable.

Le dialogue mené dans les cinq pays a permis de tirer les enseignements suivants :

- L'intégration du point de vue des communautés marginalisées dans le dialogue est essentielle, mais mérite d'être améliorée dans de nombreux pays.
- Les analyses de l'engagement de ne laisser personne de côté menées à l'échelon des pays doivent suivre des approches plus inclusives et fondées sur des données probantes de manière à prendre en compte le point de vue des communautés et des groupes marginalisés au niveau local.
- Les données fournies par les communautés et les bénévoles doivent faire l'objet d'une reconnaissance officielle.

La société civile a les moyens d'atteindre les groupes les plus marginalisés

Fortes des liens qu'elles ont tissés avec différents types de groupes, les OSC sont idéalement placées pour déterminer ceux qui sont laissés pour compte. La société civile intervient souvent dans des domaines qui sont ignorés ou négligés par les organismes publics. Dans certains cas, les recensements nationaux ne recueillent qu'un ensemble d'informations limité pour étayer les cadres d'action, et la société civile et les citoyens peuvent produire des données complémentaires qui reflètent la réalité des citoyens ordinaires et des populations ignorées. Dans d'autres cas, les pouvoirs publics ne reconnaissent pas certains groupes marginalisés, voire les déclarent illégaux. À titre d'exemple, l'homosexualité est érigée en infraction dans plus de 70 pays, dont 40 des 53 pays membres du Commonwealth (Kaleidoscope Trust, 2015[2]). Les groupes marginalisés qui ne sont pas reconnus, voire sont considérés comme illégaux, ne sont pas en mesure d'accéder aux services ni aux dispositifs d'aide leur permettant d'atténuer les difficultés qu'ils rencontrent. La société civile peut jouer un rôle essentiel à cet égard en reconnaissant ces groupes, en leur fournissant des services et en les représentant afin d'éviter que la loi ne s'exerce à leur encontre. C'est particulièrement vrai dans les États fragiles, où la corruption, le mépris de l'État de droit et l'insuffisance des infrastructures offrent un cadre peu porteur pour la plupart des citoyens, et encore moins les groupes marginalisés (Jones et Howarth, 2012[3]) ; (OCDE, 2018[1]) ; (Taylor et Taylor, 2016[4]).

La société civile joue également un rôle important en encourageant une citoyenneté active, en particulier parmi les groupes marginalisés qui ont besoin d'aide pour pouvoir faire entendre leur voix et défendre leur point de vue. Par ailleurs, en collaborant directement avec les groupes marginalisés, la société civile peut fournir des services – dont une aide humanitaire – qui non seulement complètent ceux assurés par l'État, mais présentent également des innovations que l'État peut ensuite reproduire à plus grande échelle. En effet, parce qu'elles sont marginalisées, les communautés locales trouvent souvent des solutions particulièrement novatrices et souples face à la difficulté, et les OSC peuvent aider les acteurs du développement (y compris ceux du secteur public) à rechercher ce type d'innovation.

Qui plus est, la société civile joue un rôle central pour renforcer la responsabilité des gouvernements et d'autres organes décisionnaires. À ce titre, elle peut non seulement assurer une surveillance, mais aussi proposer d'autres lignes d'action et des innovations. Lorsque les organismes publics associent la société civile (le plus souvent en créant des plateformes nationales) à l'élaboration des politiques, l'action publique s'inscrit dans une perspective plus durable et est plus facile à mettre en œuvre dans les différents secteurs. Le processus des examens nationaux volontaires, mené chaque année

à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, en atteste (CCCI, 2017[5]). Les pays qui ont associé la société civile à l'élaboration de leurs plans consacrés à la réalisation des ODD et à la mise en œuvre de l'engagement de ne laisser personne de côté ont formulé des recommandations d'action plus concrètes et plus durables que les autres, et les communautés marginalisées ont été plus fortement représentées grâce à la contribution de la société civile. L'association de la société civile à la mise en œuvre des politiques nationales est un moyen d'offrir un mécanisme immédiat de redevabilité, qui permet de contrôler si les plans sont effectivement appliqués en vue d'atteindre les populations les plus délaissées, et s'ils sont efficaces.

Les ODD invitent la société civile à s'attaquer à la marginalisation sociale, politique et économique, à amplifier la voix de ceux qui sont généralement inaudibles et à créer un système qui donne à chacun les moyens de contribuer à façonner sa propre communauté. La société civile a un rôle essentiel à jouer en termes de mobilisation afin de rendre ces objectifs mondiaux pertinents, utiles et puissants pour les acteurs locaux.

Un programme pour renforcer les moyens d'action de la société civile

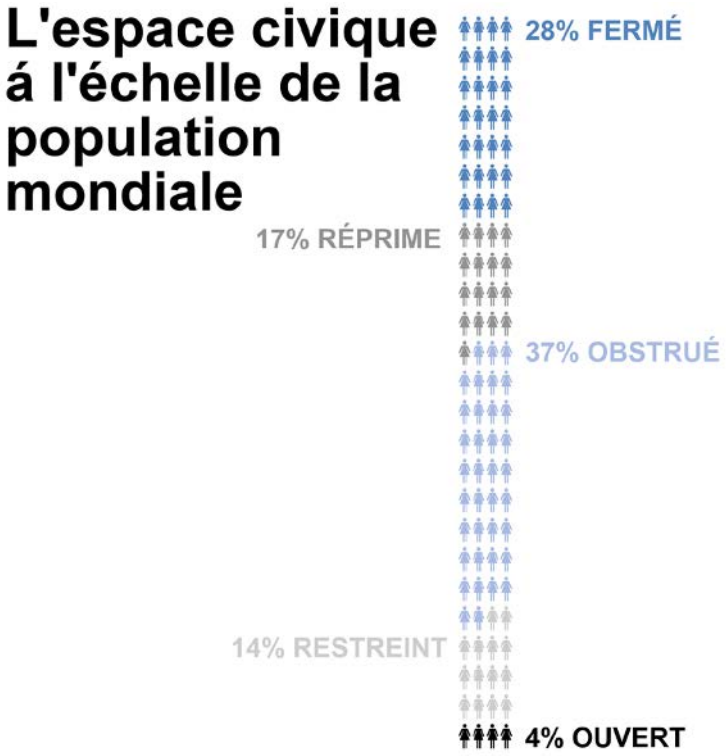
Si la société civile joue un rôle central dans la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté, elle ne s'en heurte pas moins à de nombreux facteurs qui réduisent l'impact potentiel de son action. La plupart de ces obstacles sont liés à l'environnement dans lequel elle opère, à savoir : les paramètres juridiques et réglementaires, les possibilités de participation de la société civile au dialogue sur l'action publique, les structures de financement et l'efficacité de la société civile elle-même en matière de développement, ainsi que sa responsabilité et la transparence de son action.

Empêcher le rétrécissement de l'espace civique

La liberté d'association, la liberté de réunion et la liberté d'expression sont les trois piliers d'une société civile qui fonctionne. Ces trois libertés réunies définissent les paramètres de l'espace civique, c'est-à-dire l'espace où la société civile peut exister et le fondement de toute société ouverte et démocratique. Lorsque l'espace civique est ouvert, les citoyens et les OSC sont en mesure de s'organiser, de participer à la vie de la société et de communiquer sans entrave ; ils peuvent faire valoir leurs droits et influencer les structures politiques et sociales qui les entourent. Une société civile libre et dynamique, opérant dans un espace civique ouvert, joue un rôle essentiel pour endiguer la montée de l'extrémisme, de l'intolérance et de l'exclusion – une qualité, néanmoins, qui ne s'apprécie souvent que lorsque la société civile commence à disparaître. Or, il est préoccupant de constater que dans beaucoup trop de pays et dans toutes les régions du monde, les libertés civiques sont de plus en plus menacées. La liberté dont jouissent les citoyens de protester, de se mobiliser et de s'exprimer est contestée et restreinte. Les données de CIVICUS Monitor montrent que plus de 3 milliards de personnes vivent dans des pays où l'espace civique est réprimé ou fermé ; en mars 2018, CIVICUS Monitor faisait état de 109 pays où l'espace civique était fermé, réprimé ou obstrué (CIVICUS, 2018[6]).

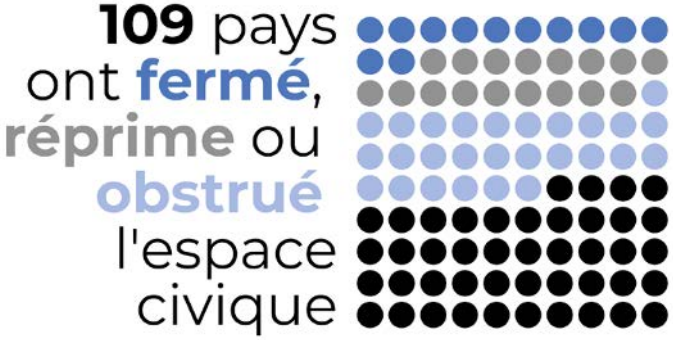
La place accordée au dialogue multipartite est un élément fondamental de l'espace civique. Si elles veulent mettre à profit les connaissances et l'expérience de la société civile, les OSC doivent pouvoir participer au dialogue multipartite et ainsi contribuer à la définition et au suivi des politiques publiques. Permettre une telle participation favorise en outre l'autonomisation des personnes et l'appropriation démocratique des politiques et des initiatives de développement qui influent sur leur vie. Les données montrent cependant que même si de nombreux gouvernements consultent les OSC pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement, la qualité de ce dialogue varie. Les contextes politiques difficiles ou polarisés, les situations de fragilité ou de conflit, les mécanismes ad hoc de consultation et l'absence de mécanismes de coordination permettant de garantir une large représentation des OSC sont autant de facteurs qui réduisent l'efficacité des consultations dans le cadre de la détermination de l'orientation des politiques nationales (CPDE, 2016[7]) ; (OCDE/PNUD, 2016[8]).

Graphique 6.1. **L'espace civique à l'échelle de la population mondiale**



Source : (CIVICUS, 2018[6]), « State of Civil Society Report 2018 », *http://monitor.civicus.org/SOCS2018*.

Graphique 6.2. **109 pays ont fermé, réprimé ou obstrué l'espace civique**

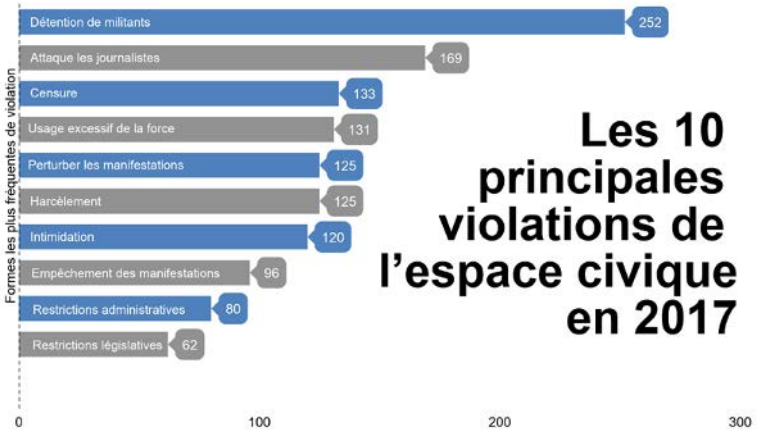


Source : (CIVICUS, 2018[6]), « State of civil society report 2018 », *http://monitor.civicus.org/SOCS2018*.

Le rôle central que la société civile doit jouer dans la mise en œuvre des ODD dépend essentiellement de sa capacité d'empêcher le rétrécissement de l'espace civique dans le monde. Il est encourageant de voir que divers acteurs, dont certains gouvernements, des initiatives multipartites et même certaines entreprises, déploient des efforts pour défendre les droits de la société civile[3]. Un des principaux objectifs à cet égard consistera à élaborer un message fort et intelligible sur l'importance de l'espace civique et le rôle que les citoyens peuvent jouer pour le défendre. La société civile et ses défenseurs devront participer aux processus internationaux afin de promouvoir des normes et des structures qui protègent l'espace civique, et devront œuvrer pour que les mêmes normes soient appliquées par tous les pays. De même, à l'heure où le rôle, l'indépendance et l'importance

de la société civile sont remis en cause dans de nombreux pays, la société civile elle-même devra respecter les normes les plus rigoureuses en matière d'intégrité et développer ses propres capacités en matière de transparence et de responsabilité, de sorte qu'elle soit en position de réfuter toute critique portant atteinte à sa légitimité[4].

Graphique 6.3. **Les dix premières violations de l'espace civique en 2017**



Ce graphique représente les dix formes de violation de l'espace civique les plus fréquentes, telles qu'elles ont été recensées sur CIVICUS Monitor en 2017. Les chiffres correspondent au nombre de déclarations ayant fait état de ces violations. Il en ressort clairement que la mise en détention de militants est le moyen dont les gouvernements se servent le plus souvent pour restreindre l'espace civique.

Source : (CIVICUS, 2018[6]), « State of civil society report 2018 », *http://monitor.civicus.org/SOCS2018*.

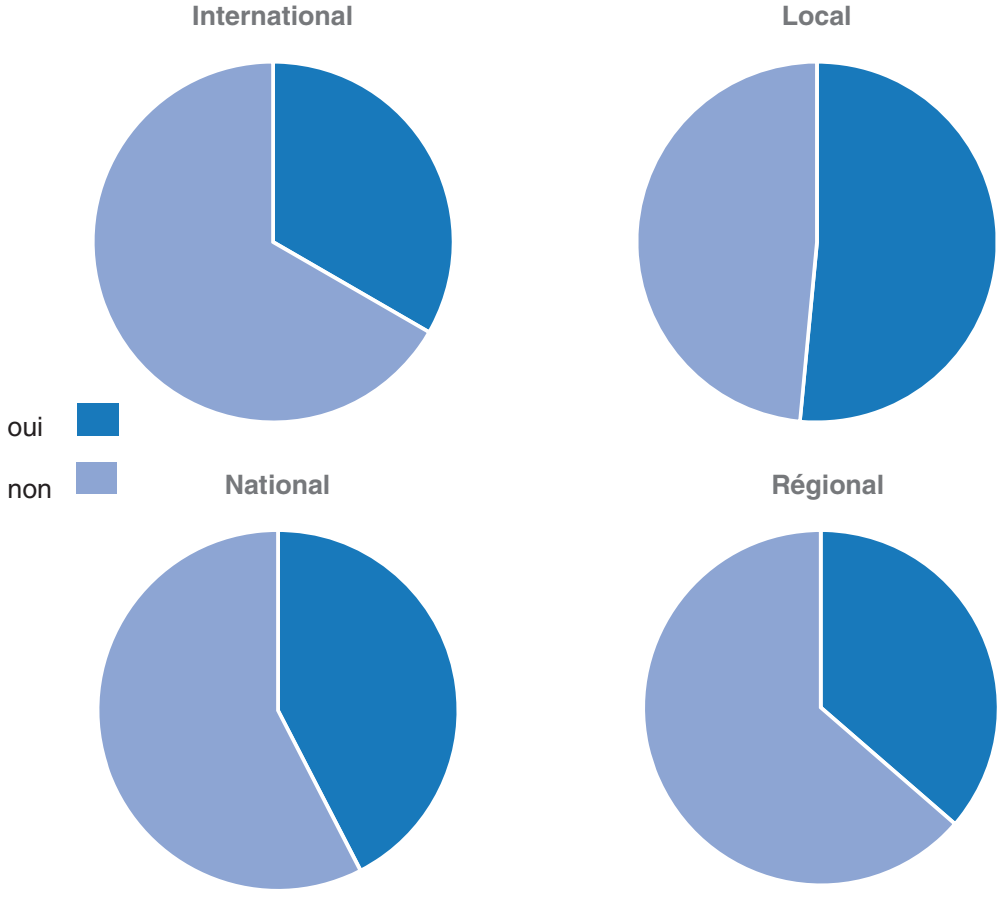
Note : Ce graphique représente les dix formes de violation de l'espace civique les plus fréquentes, telles qu'elles ont été recensées sur CIVICUS Monitor en 2017. Les chiffres correspondent au nombre de déclarations ayant fait état de ces violations. Il en ressort clairement que la mise en détention de militants est le moyen dont les gouvernements se servent le plus souvent pour restreindre l'espace civique.

Modifier les structures de financement

Pour permettre à la société civile de lutter contre le rétrécissement de l'espace civique et de renforcer ses propres capacités en matière de transparence et de responsabilité, les structures de financement en place doivent être revues et reconstruites. Le financement actuel est généralement défini par les donneurs ; il tend également à encourager la concurrence entre les organisations de la société civile pour l'obtention des ressources disponibles et à favoriser les organisations internationales ainsi que celles qui sont basées dans les pays donneurs. Les programmes dirigés par les donneurs ont tendance à nouer des partenariats avec des organisations qui ont les capacités et disposent des réseaux nécessaires pour mettre en œuvre la vision et les plans des donneurs. En 2016, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) indiquaient que 12 % de leur aide publique au développement (APD) transitaient **par le biais** d'OSC, tandis que seulement 2 % leur étaient **directement destinés**, c'est-à-dire pour appuyer des programmes menés par les OSC elles-mêmes (OCDE, 2018[9]) ; (OCDE, 2018[10]). Cette situation limite l'impulsion, le contrôle créatif, l'appropriation et l'impact de la société civile, et favorise une approche descendante du développement. Par ailleurs, l'apport de fonds en vue de favoriser certains aspects de la société civile par rapport à d'autres crée une concurrence qui peut freiner ou fausser la coopération entre les OSC opérant au sein du même espace et au service du même objectif de ne laisser personne de côté. Les donneurs privés et ceux du secteur public ont également tendance à favoriser les organisations basées dans leur pays ou les organisations internationales. En 2016, les OSC des pays du Nord ont reçu 11 fois plus d'APD que celles du Sud (OCDE, 2018[10]).

Pour bâtir une société civile diversifiée et résiliente qui réponde aux besoins des communautés marginalisées, il conviendra de réorienter ces ressources vers des initiatives à ancrage local et favoriser le développement de la société civile sur le terrain. Il faudra par exemple dresser une vue d'ensemble sincère et complète des avantages relatifs qu'offre le financement direct et indirect en faveur des OSC, en évitant de compromettre les relations entre les OSC ou de créer une rivalité inutile, mais en prenant en compte la réalité de l'État et les aspirations de la société civile dans chaque pays (Wood et Fällman, 2013[11]). De plus, comme l'a souligné l'OCDE, les défenseurs de la société civile devraient s'efforcer d'accroître la part des contributions aux budgets centraux qui est alignée sur les systèmes et les priorités des OSC et devraient faire du renforcement des capacités de la société civile dans les pays du Sud une condition essentielle (OCDE, 2012[12]). L'OCDE mène actuellement une étude sur la coopération entre les membres du CAD et la société civile afin de formuler des orientations en matière de bonnes pratiques qui permettent d'accroître l'efficacité et l'efficience des structures de financement et des relations avec la société civile.

Graphique 6.4. **Les groupes marginalisés peuvent-ils influencer l'élaboration des politiques, et à quel(s) niveau(x) de gouvernance ?**



Note : pour de plus amples informations, voir : *https://action4sd.org/leavenoonebehind*.
Source : Adapté (CIVICUS, s.d.[13]), « Leave no one behind: Delivering on the Agenda 2030 promise – Insights from civil society around the world », *http://civicus.org/images/LNBReportFinal.pdf*.

Soutenir les interventions à ancrage local

Une tactique importante pour surmonter les inégalités géographiques, mise en évidence lors des consultations nationales, consiste à donner les moyens nécessaires pour la bonne conduite des interventions locales et à dialoguer directement avec les groupes marginalisés. Il ressort d'une

enquête récente réalisée par CIVICUS et d'un cycle de dialogues menés à l'échelle nationale que les groupes marginalisés se mobilisent et s'investissent avant tout au plan local. En conséquence, pour autonomiser et associer les groupes marginalisés à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales relatives aux ODD, la société civile et ses défenseurs devraient cibler des personnes et des organisations locales afin de tirer parti de l'influence et de la dynamique déjà en place, et devraient veiller à assurer un impact durable et local qui touche les personnes qui se trouvent le plus dans le besoin.

La société civile a un rôle à jouer tant dans la fourniture de services que dans la promotion d'une transformation sociale durable. La dotation en ressources au niveau local permet de répondre à ces deux dimensions à la fois. Soutenir les OSC locales qui sont implantées au sein des communautés qu'elles entendent aider permet de satisfaire à bon nombre des critères d'efficacité technique qui sont si importants pour l'allocation des ressources à l'appui du développement. Néanmoins, l'ancrage local ne se réduit pas à l'efficacité technique ou à l'impact en termes de développement, mais suppose une réorientation politique, transformatrice, des rapports de force. Il s'agit de distribuer une plus grande part des ressources aux acteurs locaux et de leur donner davantage de contrôle sur la manière dont ces ressources sont dépensées. Les engagements en ce sens n'ont pas manqué ces dernières années, comme l'illustrent le Grand compromis (*Grand Bargain*) ou le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Cependant, en dépit de ces engagements, très rares ont été les mesures concrètes qui ont modifié le cours des choses. S'ils veulent renforcer les institutions proches des populations qui sont le plus exposées au risque d'être laissées de côté, les donneurs et les OSC doivent trouver de nouveaux mécanismes permettant d'acheminer rapidement et selon des modalités souples leurs ressources aux acteurs locaux et nationaux.

En effet, si leur objectif est de renforcer les capacités locales et d'obtenir un impact durable, les acteurs du développement devraient s'employer en priorité (Hodgson et Pond, 2018[14]) à investir dans de nouvelles modalités de développement, par le biais notamment d'organisations philanthropiques de proximité ou d'organisations locales qui pratiquent le financement en cascade. Pour cela, il leur faudra adopter une approche nuancée et reconnaître en toute bonne foi le fondement politique sur lequel repose leur soutien. Par- dessus tout, il leur faudra être déterminés à utiliser leur pouvoir pour faire évoluer les structures de pouvoir inégalitaires sur le terrain.

Réorienter les rapports de force au sein de la société civile

Les OSC basées dans des pays du Nord sont particulièrement concernées par ce défi et cette mission. Elles devront nouer différents types de partenariats avec les acteurs locaux, au-delà des dispositifs de subvention en cascade, de manière à partager les rôles et à renforcer les structures locales[5]. La voie à suivre est celle d'une réorientation des rapports de force au sein de leurs propres structures (souvent fédérées) vers les pays du Sud et d'une prise de décision plus inclusive en matière de programmation. Les OSC des pays du Nord ne devraient pas reculer devant le changement de rôle qui s'impose ; elles devraient à cet égard intégrer davantage d'interventions et de campagnes de portée nationale dans leurs activités centrales, et se retirer du jeu dans les pays où la société civile locale est prête à prendre le relais.

Dans ce tout nouveau contexte du développement, la société civile doit adopter de nouvelles méthodes de travail. Les campagnes mondiales passées – mais c'est peut-être encore le cas aujourd'hui – étaient largement pilotées par les pays du Nord et visaient à infléchir les objectifs mondiaux et à influencer les gouvernements des pays du Nord. À l'ère des ODD, les nouveaux modèles de campagne devront être interconnectés, ascendants et décentralisés. Le plus souvent possible, ils devront émaner des acteurs locaux et être mis en œuvre par ces derniers.

Point de vue: Le rôle des organisations de la société civile africaines dans la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté

Kumi Naidoo, président fondateur, et Coumba Toure et Muhammed Lamin Saidykhan,
co-coordinateurs, Africans Rising for Justice, Peace & Dignity

Africans Rising for Justice, Peace and Dignity est un mouvement qui aspire à faciliter la création et le renforcement de réseaux pluridisciplinaires d'organisations de la société civile en Afrique et au sein de la diaspora, en aidant ces organisations à tirer des enseignements de leur expérience respective et à se soutenir mutuellement dans leur quête de justice, de paix et de dignité pour tous les Africains. Nous avons suivi l'engagement international visant à ne laisser personne de côté avec intérêt – à travers les yeux de la société civile africaine, qui œuvre depuis fort longtemps à cet objectif, sous cette devise ou sous d'autres bannières.

Non seulement les Africains ont été laissés de côté dans la course au développement, mais ils n'ont de fait jamais fait partie de cette course. Nous sommes censés concourir pour un trophée que nous n'avons jamais sollicité. Et alors que nous nous efforçons de trouver notre place dans ce modèle de développement, nous continuons, systématiquement, d'être marginalisés.

Seul un faible pourcentage d'Africains vivant sur le continent et ailleurs sur la planète peuvent affirmer vivre dans un environnement où règnent justice, paix et dignité. La plupart n'ont pas accès à une sécurité alimentaire de base, en termes de qualité comme de quantité. À ce jour, la famine menace les agriculteurs africains, qui dépendent de précipitations erratiques pour cultiver leurs cultures et nourrir leur famille. Les habitants de l'Afrique du Sud continuent de remettre en question les vestiges du passé colonial de leur pays, en particulier à travers des expropriations foncières massivement injustes et sans indemnités pour les propriétaires. Dans la région occidentale du Cameroun, les femmes victimes d'attaques de militaires racontent les mêmes récits d'horreur – une ramification parmi d'autres des insurrections qui touchent le pays. Les jeunes Ougandais paient jusqu'au prix de leur vie pour protéger leur constitution. Dans de nombreux pays, notamment le Burundi, le Togo et la République démocratique du Congo, des personnes meurent pour avoir condamné la corruption et réclamé une meilleure gouvernance.

L'héritage du colonialisme a laissé de profondes cicatrices. Les pays continuent d'être endettés à l'égard des pays du Nord et leurs handicaps sont accentués par le capitalisme prédateur et la persistance de programmes ayant une incidence manifestement négative sur certaines, voire la totalité, de leurs populations. La période postcoloniale est entachée d'exemples récurrents de gouvernements qui poursuivent leurs propres intérêts, aux dépens des populations marginalisées et parfois même de la quasi-totalité de leurs citoyens.

Pour autant, nous ne pouvons nous payer le luxe de nous morfondre devant notre passé. L'Afrique est dotée d'un abondant capital humain, jeune, qui a la capacité de transformer le continent au plan politique mais aussi économique. L'appel à ne laisser personne de côté est une invitation à prendre conscience de ce potentiel, mais aussi à reconnaître que les peuples africains ont le droit à la dignité et à la prospérité, qu'il s'agisse des femmes, des LGBTQ, des personnes handicapées, des personnes analphabètes, des pauvres, des jeunes ou des personnes âgées. C'est également une invitation à mettre fin au pillage des ressources naturelles que recèle notre continent, ce qui suppose de promouvoir un développement équitable et durable, conçu et pris en main à l'échelle nationale, régionale et mondiale par les Africains eux-mêmes.

Il appartient à la société civile d'agir pour ceux qui sont laissés-pour-compte, de défendre les droits humains et de mettre au jour les injustices. Le mouvement Africans Rising fait converger, unit et amplifie les voix des Africains qui luttent pour la démocratie, promeuvent d'autres modèles de développement et œuvrent à garantir l'accès à la justice sur tout le continent et au sein de la diaspora. Notre rôle est de changer la manière dont l'histoire s'écrit, de remettre en question les systèmes en place dans l'intérêt collectif et de faire jaillir de nouvelles étincelles d'espoir.

Nous demeurons résolus à apporter un soutien aux nombreux mouvements, personnes et organisations qui s'emploient courageusement à promouvoir la justice, la paix et la dignité au sein des communautés et des pays d'Afrique. Pour cela, il nous faut rapprocher les individus et leur offrir un accès direct aux ressources dont ils ont besoin pour mener à bien leur mission, car ce sont les peuples africains qui sont en première ligne et au carrefour de toutes les luttes. Certes, les personnes marginalisées ne peuvent pas se prémunir contre toutes les crises, mais si celles qui sont déjà touchées sont bien organisées et intégrées dans un réseau d'organisations locales et transnationales de la société civile, alors l'impact de ces crises – aussi catastrophique soit-il – s'en trouvera nettement réduit. De même, l'Afrique et les Africains ne pourront collectivement mettre fin à leur marginalisation que s'ils s'appuient sur une société civile organisée, connectée, solidaire, et qui soit solidement ancrée dans nos communautés.

Conclusion

Pour réellement concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté, nous devons créer un environnement favorable pour la société civile, ce qui suppose d'investir plus largement dans les initiatives infranationales et de réorienter les rapports de force en faveur des plus pauvres d'entre les pauvres. Dès lors, la société civile sera à même d'établir les liens nécessaires entre les personnes marginalisées et les différents secteurs et branches de l'action publique, et de mettre en œuvre des changements concrets. La société civile est idéalement placée pour jouer simultanément plusieurs rôles essentiels à la réalisation des ODD (participation, sensibilisation, responsabilité et mise en œuvre), à de multiples niveaux (local, national, régional et mondial) et sur de multiples fronts (auprès du public, des médias, des gouvernements et du monde de l'entreprise), comme le montre sa participation encourageante aux examens nationaux volontaires.

Par ailleurs, en modifiant les structures actuelles de financement de sorte qu'elles soient davantage axées sur les personnes les plus pauvres parmi les pauvres, le paysage du développement offrira davantage de moyens aux populations marginalisées de contrôler leur participation à l'élaboration des politiques nationales et locales. La coopération entre de multiples acteurs, et dans de multiples secteurs, sera nécessaire pour faire progresser le mouvement en faveur d'un monde qui ne laisse personne de côté.

Notes

1. World Bank PovcalNet (*http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx*). En octobre 2015, la Banque mondiale a rehaussé le seuil international de pauvreté de 1.25 USD par jour (prix internationaux de 2005) à 1.90 USD par jour (prix internationaux de 2011). D'après des estimations de Development Initiatives (Development Initiatives, 2016[15]), en 2012 (année la plus récente pour laquelle on dispose de données comparables par pays sur la pauvreté), 76 % des personnes vivant en situation d'extrême pauvreté (c'est-à-dire avec moins de 1.90 USD par jour) vivaient dans des pays qui étaient soit fragiles au plan politique (32 %), soit vulnérables au plan environnemental (32 %), soit les deux à la fois (12 %). Cela signifie donc qu'environ 677 millions de personnes sont « laissées de côté ».
2. Wada Na Todo : *http://wadanatodo.net* ; initiative P20 : *http://devinit.org/topics/p20-initiative* ; Projet « Leave No One Behind » : *http://icscentre.org/our-work/leave-no-one-behind*.
3. Citons à titre d'illustration le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC, 2016, p. para 18[16]), le groupe de travail de la Communauté des démocraties sur l'habilitation et la protection de la société civile (*http://community-democracies.org/?page_id=592*) et l'équipe spéciale plurilatérale sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement et les questions liées à l'environnement favorable (*http://taskteamcso.com*).
4. Reconnaissant que les OSC doivent rendre des comptes à diverses parties prenantes, dont les gouvernements des pays où elles interviennent, les fournisseurs de coopération pour le développement et d'autres bailleurs qui leur apportent des fonds, leurs conseils d'administration ainsi que leurs adhérents et leurs bénéficiaires, et qu'elles sont tenues de respecter les principes et normes des OSC, tels que les Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC.
5. Voir, par exemple, les mécanismes de responsabilité axés sur les bénéficiaires/partenaires tels que la norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité de CHS Alliance (*www.chsalliance.org*) ou le système de prise de décision fondé sur les personnes d'Accountable Now (*http://accountablenow.org/future-accountability/people-powered-decision-making*).

Références

CCCI (2017), *Progressing National SDGs Implementation: An Independent Assessment of the Voluntary National Review Reports Submitted to the United Nations High-Level Political Forum on Sustainable Development in 2017*, Conseil Canadien pour la Coopération Internationale, Ottawa, Ontario, *http://ccic.ca/progressing-national-sdgs-impementation*. [5]

CIVICUS (2018), *State of Civil Society Report 2018*, CIVICUS, Johannesburg, *http://monitor.civicus.org/SOCS2018*. [6]

CIVICUS (s.d.), *Leave no one behind: Leave No One Behind: Delivering on the Agenda 2030 Promise – Insights from Civil Society around the World*, CIVICUS, Johannesburg, *http://civicus.org/images/LNBReportFinal.pdf*. [13]

CPDE (2016), *GPEDC Indicator Two: Civil society operates within an environment that maximises its engagement in and contribution to development – An assessment of evidence*, CPDE Working Group on CSO Enabling Environment and CPDE Working Group on CSO Development Effectiveness, CSO Partnership for Development Effectiveness, Quezon City, *http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/07/GPEDC-Indicator-Two.pdf*. [7]

Development Initiatives (2016), *Global Humanitarian Assistance Report 2016*, Development Initiatives, Bristol, Royaume-Uni, *http://devinit.org/post/global-humanitarian-assistance-report-2016*. [15]

GPEDC (2016), *« Document final de Nairobi », deuxième Réunion de Haut Niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, *http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf*. [16]

Hodgson, J. et A. Pond (2018), *How community philanthropy shifts power: What donors can do to help make that happen*, Leadership Series, GrantCraft, Johannesburg, *http://www.grantcraft.org/guides/how-community-philanthropy-shifts-power*. [14]

Jones, S. et S. Howarth (2012), *Supporting infrastructure development in fragile and conflict-affected states: Learning from experience*, UK Department for International Development, Londres, *http://assets.publishing.service.gov.uk/media/57ebe67de5274a0eba000011/FCAS_infrastructure_final_report_0.pdf*. [3]

Kaleidoscope Trust (2015), *Speaking out 2015: The rights of LGBTI people across the Commonwealth*, Kaleidoscope Trust, Londres, *http://kaleidoscopetrust.com/usr/library/documents/main/2015_speakingout_241115_web.pdf*. [2]

OCDE (2018), *Aid for civil society organisations: Statistics based on DAC members' reporting to the Creditor Reporting System Database (CRS)*, OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/Aid-for-Civil-Society-Organisations-2015-2016.pdf*. [9]

OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264308916-fr*. [1]

OCDE (2018), *La philanthropie privée pour le développement*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264303973-fr*. [10]

OCDE (2012), *Partnering with Civil Society: Twelve Lessons from DAC Peer Reviews*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264200173-en*. [12]

OCDE/PNUD (2016), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264277601-fr*. [8]

Taylor, S. et I. Taylor (2016), *Supporting infrastructure development in fragile and conflict-affected states: Annotated bibliography*, Evidence on Demand, *http://dx.doi.org/10.12774/eod_hd.may2016.tayloretal*. [4]

Wood, J. et K. Fällman (2013), *Official donors' engagement with civil society: Key issues in 2012*, CIVICUS, Johannesburg, *http://socs.civicus.org/wpcontent/uploads/2013/04/2013StateofCivilSocietyReport_full.pdf*. [11]

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE II

Chapitre 7

Le secteur privé et le rôle de catalyseur des très petites, petites et moyennes entreprises

par
Thomas Boehler, Hanna-Mari Kilpeläinen *et* Zeki Kokaata, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE[1]

Les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) emploient souvent des personnes faisant partie des segments vulnérables et défavorisés de la population, auxquelles elles fournissent également des biens et des services. À ce titre, elles jouent un rôle de premier plan dans la promotion d'une croissance inclusive et la réalisation des Objectifs de développement durable en ne laissant personne de côté. Le présent chapitre donne une vue d'ensemble des perspectives offertes et des défis posés par la libération du potentiel des TPE-PME au bénéfice des populations pauvres, et décrit de quelle manière la coopération pour le développement peut y concourir, notamment par le biais du financement mixte. Il expose la multitude d'obstacles auxquels les TPE-PME sont confrontées, en termes notamment d'accès au financement et de manque de capacités, qui les empêchent d'agir comme moteurs de croissance inclusive. Il met également en lumière les difficultés au niveau des pratiques en vigueur dans la coopération pour le développement pour ce qui est des TPE-PME, et conclut par un ensemble de questions à l'intention des partenaires au développement qui cherchent à mettre en place une participation efficace du secteur privé.


Secteur privé
PRINCIPAUX MESSAGES
Les très petites, petites et moyennes entreprises (TPPME) sont des acteurs de premier plan des économies locales. Ce sont souvent elles qui emploient les personnes les plus défavorisées de la société et qui fournissent des services indispensables dans les domaines de l'éducation ou de la santé dans les régions mal desservies.
Les petites entreprises font face à de nombreux obstacles, notamment au niveau de l'accès à des prêts abordables, ce qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel.
L'engagement des acteurs de la coopération pour le développement aux côtés du secteur privé peut contribuer à mettre les TPPME en contact avec les investisseurs, renforcer les capacités et concourir à l'instauration de véritables partenariats et d'espaces de dialogue inclusifs.
Afin d'assurer la redevabilité et la transparence du soutien, la communauté du développement pourrait s'entendre sur des lignes directrices pour une participation efficace du secteur privé, en particulier pour les activités menées à l'appui des TPPME et des chefs de petites entreprises.

Les très petites, petites et moyennes entreprises créent des emplois pour les pauvres et offrent des solutions à leurs besoins

Les très petites, petites et moyennes entreprises[2] (TPE-PME) peuvent représenter jusqu'à 90 % de l'emploi formel dans certains pays à faible revenu (Alibhai, Bell et Conner, 2017[1]). Leur contribution significative à l'économie est également manifeste dans les chiffres de la production globale : les TPE-PME représentent plus de 35 % du produit intérieur brut (PIB) dans de nombreux pays en développement (Alibhai, Bell et Conner, 2017[1]) et ont été à l'origine de nombre d'innovations opérationnelles et d'innovations de produits ces dernières décennies. Cela s'explique par leur tendance à s'écarter des modèles en vigueur et à ne pas rester prisonnières des technologies et des produits existants (Lundström, 2009[2]). Dans les pays en développement, en particulier en Afrique, où la transformation économique est tournée vers la création de nouveaux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, les capacités d'emploi des TPE-PME et l'esprit d'entreprise qui les caractérisent offrent des perspectives intéressantes pour l'instauration d'un changement positif.

Les TPE-PME sont la première source de revenu des personnes « à la base de la pyramide », qui constituent le groupe socioéconomique le plus vaste, mais également le plus pauvre. À ce titre, elles contribuent grandement à concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté. D'après les Nations Unies, les TPE-PME emploient généralement une proportion considérable de personnes vulnérables de la main-d'œuvre mondiale, telles que les femmes, les jeunes et les populations marginalisées.[3]

Selon l'Organisation internationale du travail, un tiers de toutes les microentreprises des pays en développement participe à l'autonomisation économique des femmes, que ce soit par le biais du travail indépendant ou en les employant comme salariées (BIT, 2015[3]). En Afrique, où le secteur informel peut représenter jusqu'à 80 % de la main-d'œuvre dans certains pays, on observe les mêmes tendances pour les petits exploitants agricoles ou les agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance qui vivent dans une extrême pauvreté (BAfD, 2016[4]).

Dans les régions rurales et mal desservies, les petites entreprises sont parfois la seule source d'emploi. Elles revêtent par conséquent une importance particulière pour les jeunes vivant en milieu rural. Dans le contexte d'une évolution démographique qui s'achemine vers un chômage élevé des jeunes et un exode rural, les jeunes petites entreprises devraient à l'avenir jouer un rôle encore plus important dans l'emploi des jeunes au sein de leurs communautés locales (OCDE, 2017[5]).

À côté de leur fonction d'employeur, les TPE-PME contribuent fortement au bien-être économique et social en fournissant des services dans des domaines tels que la santé, l'assainissement, l'énergie ou l'éducation. Cette fonction est particulièrement importante dans les régions où la présence du secteur public est limitée. Ainsi, dans de nombreuses régions isolées d'Afrique et d'Asie, les établissements scolaires privés à bas coût ou les TPE-PME à vocation pédagogique continuent de représenter une offre essentielle de services éducatifs nécessaires. Ces établissements visent à améliorer les performances des élèves tout en réduisant au minimum le coût par élève. Dans certains cas, les TPE-PME interviennent également pour compléter une fourniture de services insuffisante, notamment dans les secteurs des soins de santé et de l'énergie propre.[4]

Les très petites, petites et moyennes entreprises se heurtent à un plafond de verre dans un environnement de prêt hostile au risque

L'environnement dans lequel les TPE-PME interviennent est hostile pour nombre d'entre elles, en particulier pour les microentreprises de moins de neuf salariés. Divers obstacles empêchent les TPE-PME de contribuer pleinement au bien-être économique et social, une situation qui transparaît dans leurs faibles taux de survie, en particulier ceux des microentreprises et des petites entreprises (OMC, 2016[6]).

De nombreuses microentreprises sont au départ des start-ups qui concourent à l'emploi indépendant. Leur création est souvent une réponse au manque de débouchés professionnels, notamment pour les femmes et les jeunes (BAfD/OCDE/PNUD, 2017[7]). Dans de nombreux cas cependant, les incitations à quitter le secteur informel adressées aux chefs de ces microentreprises ne font pas le poids face à la perspective de devoir faire face à une charge fiscale et réglementaire lourde.

L'accès à un financement abordable est un enjeu majeur pour les TPE-PME. Ce constat est particulièrement vrai dans les pays les moins avancés, où environ 35 % des entreprises citent les difficultés d'accès au financement comme l'un des principaux obstacles, contre 24 % dans le reste des pays en développement[5]. Dans les pays les moins avancés, la faible disponibilité de fonds de roulement ou de financement à long terme pour les TPE-PME (FENU, 2018[8]) pose un problème particulier, qui s'explique par le fait que les banques nationales et les autres investisseurs jugent les risques trop élevés par rapport au rendement proposé. Dans ces pays, les entreprises se heurtent également à un déficit de compétences (ONU, 2018[9]), qui peut rendre les bailleurs réticents à leur octroyer des financements.

Le manque de crédit à l'échelle mondiale pour les TPE-PME des secteurs formel et informel est élevé : il se situe entre 2 100 et 2 600 milliards USD environ (SFI, 2013[10]). De par leur statut d'emprunteur à haut risque, les TPE-PME font face à des coûts du crédit souvent inabordables. Les réglementations prudentielles imposées aux banques commerciales au lendemain de la crise financière mondiale de 2008 ont aggravé ces difficultés en durcissant encore les conditions de prêt aux TPE-PME.

Les prêts octroyés par les banques locales sont une source de financement essentielle pour le secteur privé, mais ils s'assortissent souvent de garanties (Blue Orchard, 2017[11]). Cette situation est particulièrement problématique pour les plus petites entreprises qui sont dépourvues des actifs financiers et matériels pouvant être mis en garantie. Pour les microentreprises, les petits exploitants et les start-up, obtenir un crédit à long terme auprès des institutions de crédit du secteur formel reste difficile. Souvent, les dirigeants de ces petites entreprises s'en remettent plutôt à des sources informelles de financement externe telles que les prêts sur salaire ou les emprunts auprès de prêteurs ou de prêteurs sur gage. Ces modalités sont généralement assorties de conditions défavorables qui entraînent des taux élevés de refinancement de la dette.[6,7]

Le cadre juridique et réglementaire peut parfois pénaliser les personnes désavantagées employées par des TPE-PME ou qui les dirigent, telles que les jeunes ou les femmes. Ainsi, dans de nombreux pays, l'égalité des droits entre femmes et hommes n'existe pas pour ce qui est de l'exploitation d'une entreprise : les femmes n'ont parfois pas le droit d'être propriétaires ou d'obtenir un emploi sans l'autorisation de leur conjoint (Banque mondiale, 2013[12]). Dans plusieurs enquêtes menées au niveau des pays, le cadre juridique et réglementaire défavorable a également été cité comme un obstacle majeur pour les jeunes souhaitant devenir chef d'entreprise (OCDE, 2017[5]).

Les très petites, petites et moyennes entreprises, en particulier dans les zones rurales, participent rarement aux chaînes de valeur mondiales et peinent à pérenniser leurs activités (OCDE, 2018[13]) (chapitre 3). Pour les petites entreprises qui souhaitent s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales, la voie la plus classique à emprunter – soit la vente de biens et de services à des entreprises de plus grande taille ou des entreprises multinationales – est semée de dangers. Elle peut les rendre sensibles aux fluctuations des prix des produits de base, une vulnérabilité qui influe à son tour sur le coût de leurs biens et services, et complique la fixation des prix, ce qui nuit à leur rentabilité à long terme.

Dans certains cas, les TPE-PME peuvent participer aux chaînes de valeur mondiales selon des modalités qui favorisent les retombées positives ou le transfert de compétences techniques ou managériales. S'il existe quelques exemples positifs de coopération entre des TPE-PME et de grandes entreprises, voire des entreprises multinationales autour de la création de chaînes de valeur durables[8], ce type d'intégration reste limité[9]. Dans son approche de diligence raisonnable, l'OCDE recommande aux entreprises de faire participer les TPE-PME aux chaînes de valeur mondiales de manière à garantir la prise en charge globale des risques relatifs à la main-d'œuvre, aux droits de l'homme, à l'environnement et à la lutte contre la corruption (voir également l'étude de cas de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises).[10]

Les autres obstacles auxquels sont confrontées les TPE-PME dans le contexte économique actuel sont plus classiques. Ils ont trait à l'instabilité des conditions sur le marché ; à l'accès limité à la main-d'œuvre qualifiée et aux services de soutien aux entreprises ; et à l'absence d'un cadre juridique et stratégique cohérent, qui serait en particulier ciblé sur leurs besoins spécifiques.

Les coopératives et les entreprises sociales peuvent aider les petites entreprises à surmonter les obstacles

Les coopératives et les entreprises sociales, elles-mêmes des TPE-PME, jouent un rôle de plus en plus important pour aider les TPE-PME à surmonter les obstacles décrits plus haut. Associée au fait qu'elles s'attaquent souvent aux enjeux du développement, cette caractéristique fait des coopératives et des entreprises sociales des partenaires incontournables pour accélérer les progrès vers la concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD). Pour donner un exemple au niveau local, en Égypte, 4 millions d'exploitants agricoles vendent leurs produits par le biais de coopératives agricoles marchandes (OIT et ACI, 2014[14]).

Les coopératives de crédit font partie des institutions qui peuvent atteindre les TPE-PME de l'économie informelle. Comparées aux banques traditionnelles, ces coopératives offrent des conditions de crédit flexibles, en particulier pour ce qui est des garanties. Parallèlement, les coopératives et les entreprises sociales peuvent contribuer à l'instauration d'un environnement stratégique propice et de conditions favorables aux activités des TPE-PME. Ce faisant, elles concourent à l'inclusion sociale, fournissent un accès aux marchés et favorisent l'innovation technique.

Les coopératives et les entreprises sociales ont également des retombées directes sur les petites entreprises en agissant auprès d'elles (et en atténuant les risques) en tant que partenaire efficace, fournisseur ou acheteur, ou prestataire de services abordables ciblés sur les petites entreprises (Encadré 7.1). À ce titre, elles contribuent à l'autonomisation économique des communautés locales et des régions mal desservies en fournissant des services dans les domaines des soins de santé, de l'assainissement et de l'éducation, et en employant souvent du personnel local qui se trouve en marge du marché du travail (Kamal-Chaoui, 2017[15]). Elles offrent également un espace démocratique à de nombreuses personnes qui risquent d'être laissées de côté. Ainsi en Inde, au Mali, en République-Unie de Tanzanie et au Sri Lanka, les femmes ont formé leurs propres coopératives, et sont ainsi les artisans de leur autonomisation et inclusion sociale (OIT et ACI, 2014[14]).

Encadré 7.1. **Les très petites, petites et moyennes entreprises qui atteignent les plus démunis : le cas des entreprises sociales**

M-KOPA est une entreprise kenyane qui fournit de l'énergie solaire prépayée à des clients qui n'ont pas d'autre accès à une source d'énergie (OCDE, 2016[16]). Elle remplit ainsi sa mission de rendre les produits solaires abordables pour les ménages à faible revenu. Depuis octobre 2012, elle a raccordé à l'électricité solaire plus de 600 000 foyers au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, et en raccorde aujourd'hui plus de 500 par jour (M-KOPA, 2018[17]).

Clinicas del Azucar mène ses activités dans le secteur des soins de santé au Mexique, et vise à répondre aux besoins spécifiques des patients diabétiques (Clinicas del Azucar, 2018[18]). En ayant recours à des processus rigoureux et en mettant à profit les avancées technologiques, elle a rendu les soins aux diabétiques accessibles à faible coût. Plus de 12 millions de personnes au Mexique sont diagnostiquées diabétiques, et les cliniques à faible coût ont permis de faire baisser de 70 % le coût annuel des soins associés à cette pathologie.

En République populaire de Chine, le LangLang Learning Potential Development Centre propose une formation professionnelle et un soutien aux enfants dyslexiques, un trouble de l'apprentissage qui touche environ 10 % des enfants chinois (LangLang, 2018[19]). Le centre a mis au point une nouvelle pédagogie pour le traitement de la dyslexie, sous la forme d'une gymnastique mentale multisensorielle sans prise de médicament. Cette méthode a donné des résultats positifs pour les élèves – en réduisant les difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, tout en améliorant leur confiance et leurs capacités à s'exprimer. Les programmes du centre ont également aidé les parents et les enseignants à mieux comprendre la dyslexie et sensibilisé le public à ce trouble.

Source : (OCDE, à paraître[20]), rapport de l'initiative de l'OCDE sur l'investissement à impact social, *The Impact Imperative*.

La coopération pour le développement peut aider les très petites, petites et moyennes entreprises à réaliser pleinement leur potentiel

Depuis quelques années, les apporteurs de coopération pour le développement du Nord, comme ceux du Sud, s'intéressent à la collaboration public-privé – généralement désignée par le terme de participation du secteur privé[11]. L'objectif est d'encourager le secteur privé à prendre part à des activités de coopération pour le développement auxquelles il ne participerait pas autrement.

Les financements mixtes peuvent alimenter les investissements dans le développement

Depuis l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, la mobilisation de financements privés à l'appui de la coopération pour le développement est au cœur de l'attention de la communauté internationale. Entre 2012 et 2015, ces « financements mixtes »[12] ont permis de débloquer au moins 81 milliards USD de la part du secteur privé. Rapporté au déficit d'investissement annuel dont souffrent les ODD, estimé à 2 500 milliards USD, ce montant est certes minime, mais ne cesse d'augmenter.

Les Principes du CAD de l'OCDE relatifs au financement mixte, également approuvés ultérieurement par le G7, portent notamment sur la nécessité de ne laisser personne de côté (OCDE-CAD, 2018[21]). Il y est recommandé d'ancrer le financement mixte dans le développement et de l'adapter au contexte local, dans le droit fil des programmes de développement des pays partenaires et parallèlement au renforcement des capacités de financement locales.

Peu d'évaluations ont été réalisées en vue de déterminer dans quelle mesure le financement mixte se conforme aux principes énoncés : il est en effet très difficile de se procurer les données relatives aux utilisateurs finals des financements additionnels mobilisés par le biais de la participation du secteur privé. Il apparaît néanmoins clairement que le financement mixte est essentiellement utilisé dans les secteurs économiques, tels que l'infrastructure et le secteur bancaire (Benn, Sangaré et Hos, 2017[22]) (OCDE, 2018[23]).

Les financements mixtes peuvent permettre aux TPE-PME d'accéder au financement dont elles ont grandement besoin, généralement parce qu'ils proposent des financements par l'emprunt ou des garanties, ou bien qu'ils ouvrent des lignes de crédit aux intermédiaires financiers menant leurs activités sur le marché local. L'essor des fonds et mécanismes communs de financement permet au secteur privé d'investir aujourd'hui directement dans les TPE-PME, et ouvre la voie à une approche reposant davantage sur le capital-risque. Les fonds et les mécanismes de financement ciblent de plus en plus des régions, des secteurs, voire des populations spécifiques, comme les femmes chefs d'entreprise.

Les financements mixtes ne profitent généralement guère aux pays les moins avancés

Seuls 5 500 milliards USD (7 %) ont été mobilisés au titre du financement mixte pour les pays les moins avancés (Graphique 7.1). Ce faible montant s'explique peut-être par le fait que les projets dans ces pays peuvent être très coûteux à mener, bien que les besoins de financement initiaux soient relativement limités : dans les pays les moins avancés, les besoins de crédit des TPE-PME s'élèvent en général entre 50 000 USD et 1 million USD, montant qualifié de « chaînon manquant ». Les banques locales considèrent souvent ce type de projets comme trop risqués et trop coûteux – ou ont à leur disposition d'autres choix d'investissement offrant un meilleur rendement. Les données montrent également que les institutions de financement du développement ne soutiennent pas directement des projets de cette envergure, souvent en raison des coûts de transaction auxquels ils donnent lieu, mais qu'elles peuvent avoir recours à des instruments tels que les lignes de crédit et les garanties pour encourager l'octroi de prêts aux TPE-PME[13]. Cette situation entraîne un important déficit de financement pour les TPE-PME et requiert davantage d'assistance technique et de soutien à la préparation des projets, ainsi qu'une meilleure compréhension du rôle que peuvent jouer les financements mixtes pour contribuer à combler ce manque (FENU, 2018[8]).

La participation du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement doit être plus efficace

Les ressources publiques ont de plus en plus pour objectif de faire participer le secteur privé à la conception des solutions à mettre en œuvre pour atteindre les ODD. Parallèlement, il est de plus en plus attendu du secteur privé qu'il démontre en quoi sa participation profite à la société et au développement durable, et qu'il fasse preuve de plus de transparence, de redevabilité et d'un ciblage plus explicite sur les résultats (OCDE, 2018[24]).

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement s'emploie à relever ce défi. Depuis 2017, il recueille des données sur les projets et les partenariats de coopération pour le développement menés avec le secteur privé. Ces données permettent de repérer quels seront dans l'avenir les domaines clés en matière de développement (Encadré 7.2), et étayent le débat public mondial sur la façon d'utiliser les ressources publiques de manière à associer plus efficacement le secteur privé à la mise en œuvre des ODD.

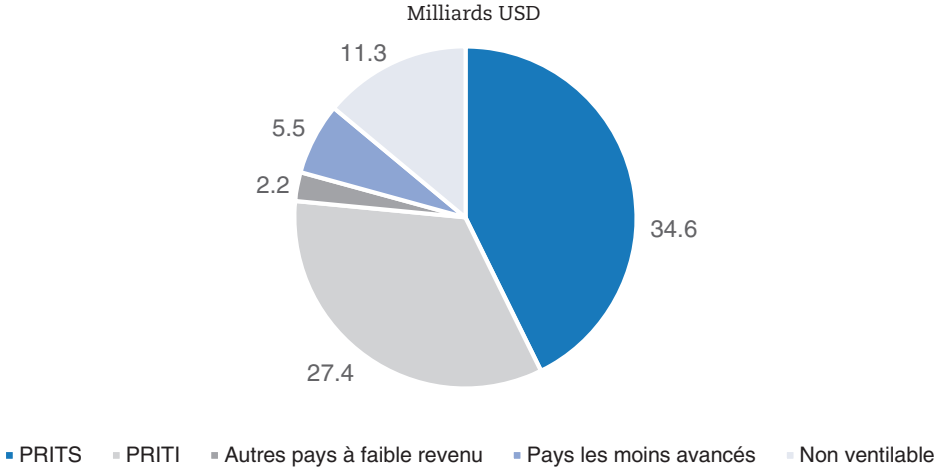
Une coopération pour le développement qui profite aux TPE-PME doit prendre en considération les divers impacts qu'elle peut avoir, qui, souvent, n'ont pas été étudiés, et doit par conséquent être déployée avec prudence. Toute mesure de soutien risque d'entraîner des distorsions sur les marchés locaux, induisant des conséquences non souhaitées telles que l'instauration d'une concurrence déloyale. Les responsables des projets devraient par conséquent s'efforcer d'identifier, dès le début de la phase de planification du projet, les résultats communs et mesurables. Ils devraient également envisager de mettre en place des cadres de résultats et des méthodologies de mesure appropriés.

De plus en plus d'études portent sur les retombées, pour les TPE-PME du monde en développement, de la participation du secteur privé à la coopération pour le développement. Ces études analysent la contribution que peut apporter le secteur privé à l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités et la promotion d'un développement durable en investissant dans les TPE-PME. Les premières recommandations, qui sont spécifiques à chaque contexte, sont notamment les suivantes :

- **Le soutien devrait contribuer à mettre en contact les très petites et petites entreprises et les investisseurs**. Par définition, les TPE-PME ne constituent pas une catégorie d'entreprises homogène. Les interventions des institutions financières internationales visant à améliorer leur accès au financement privilégient généralement les plus grandes d'entre elles, au détriment des plus petites. Cette tendance est le reflet de l'attitude des partenaires au développement vis-à-vis des petites entreprises, lesquels hésitent souvent à prendre des risques ou les sous-traitent auprès de prêteurs. Pour remédier à cet état de fait, des organisations spécialisées à but non lucratif et des associations d'entreprises pourraient représenter une interface permettant aux microentreprises d'entrer en contact avec les investisseurs.
- **Le secteur privé peut participer au renforcement des capacités des très petites et petites entreprises**. Les investisseurs privés, par exemple les investisseurs à impact social, peuvent apporter non seulement un soutien financier très nécessaire, mais également une assistance technique. Les investisseurs à impact social, en particulier, peuvent aider les TPE-PME à croître et à développer leurs activités (OCDE, 2015[25]).
- **Les investisseurs privés et les TPE-PME devraient nouer de véritables partenariats**. Compte tenu de leur taille et de leurs besoins, les TPE-PME sont davantage des bénéficiaires du soutien du secteur privé que des fournisseurs. Elles doivent par conséquent être impérativement associées aux projets dès le début. Elles pourront ainsi devenir de véritables partenaires et apporter une réelle contribution, sous la forme notamment de l'expertise qu'elles peuvent mettre à profit pour identifier les défis économiques et sociaux qui se posent à l'échelon local.
- **Les TPE-PME devraient être représentées dans les enceintes de dialogue**. Si elles ont pour principal objectif de mener leur activité commerciale, les TPE-PME devraient également envisager de prendre des mesures visant à influer sur l'environnement stratégique au sein duquel elles interviennent.

Participer à des enceintes de dialogue public-privé est l'un des moyens d'y parvenir. Associer activement les personnes qui représentent les populations les plus démunies aux processus de décision peut contribuer à la mise en place de politiques à l'intention des populations marginalisées et laissées de côté, et des régions mal desservies, qui font aujourd'hui défaut.

Graphique 7.1. **Montants mobilisés auprès du secteur privé par groupe de pays, 2012-15**



Source : (Benn, Sangaré et Hos, 2017[22]) « Amounts mobilised from the private sector by official development finance interventions », *https://dx.doi.org/10.1787/8135abde-en*.

Encadré 7.2. **Mettre la coopération pour le développement au service des très petites, petites et moyennes entreprises : études de cas par pays**

Le retour d'informations recueilli auprès des parties prenantes et les études par pays indiquent qu'une participation efficace du secteur privé à la coopération pour le développement nécessite au moins trois conditions préalables : 1) mettre à profit les avantages comparatifs de l'engagement de la communauté de la coopération pour le développement aux côtés du secteur privé ; 2) veiller à ce que la participation du secteur privé aux programmes fonctionne sur le terrain ; et 3) veiller à la pérennité des résultats, à l'impact et à l'exercice de la redevabilité dans le cadre des projets auxquels participe le secteur privé.

Cette première évaluation est le fruit d'une cartographie qui englobe 919 projets associant le secteur privé, et d'une série d'entretiens menés dans le cadre de 4 études de pays (Bangladesh, Égypte, El Salvador et Ouganda). Cette évaluation propose des conclusions instructives, mais livre aussi de nouveaux éclaircissements sur la façon dont les partenaires au développement peuvent soutenir les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) : sur les 42 % (soit 385 projets) des projets pris en compte impliquant des TPE-PME, seule une poignée associant le secteur privé bénéficiait explicitement aux régions mal desservies, aux populations marginalisées et aux secteurs sociaux. D'autres projets leur profitaient, mais plus indirectement. Ces chiffres tendent à démontrer que les partenaires au développement doivent veiller à cibler les projets menés en association avec le secteur privé sur les TPE-PME, de sorte que leurs retombées parviennent aux plus démunis. En outre, seul un petit nombre des projets cartographiés étaient dotés du cadre nécessaire pour assurer le suivi des résultats et déterminer si les activités contribuaient à garantir que personne ne soit laissé de côté.

Il ressort également de ces conclusions que la connaissance du terrain détenue par les TPE-PME est essentielle pour créer des opportunités de travail décent et des services de bonne qualité à l'intention des populations pauvres. Les TPE-PME participent peu toutefois aux échanges systématiques sur les politiques à suivre, ce qui semble s'expliquer par le fait que leurs préoccupations portent davantage sur la possibilité d'accéder à un financement et à des compétences abordables. Elles se méfient également des procédures complexes des donneurs et ne sont pas suffisamment informées des opportunités offertes par la participation du secteur privé. Globalement, leurs connaissances et leur expérience sont, bien souvent, négligées.

Encadré 7.2. **Mettre la coopération pour le développement au service des très petites, petites et moyennes entreprises : études de cas par pays** *(suite)*

Les quatre études de pays attirent l'attention sur des exemples d'investissement à impact social, d'entrepreneurs sociaux et de mécanismes de financement. Elles mentionnent notamment une disposition visant à augmenter la prise de risque de la part des partenaires au développement de manière à créer des incitations à l'investissement du secteur privé et à l'établissement de partenariats à l'appui des TPE-PME. Ces exemples ciblent par conséquent les communautés mal desservies et les populations les plus démunies.

Mener une analyse et des débats plus approfondis sur les moyens d'améliorer l'association du secteur privé à l'appui des TPE-PME peut contribuer à favoriser la participation de ces dernières à l'engagement de ne laisser personne de côté. Cela permettra également de donner aux TPE-PME les moyens de réagir face aux opinions parfois très tranchées que suscite la participation du secteur privé à la coopération pour le développement de la part des gouvernements des pays partenaires, de la société civile et de certains partenaires au développement.

Source : (GPEDC, 2018[26]), *Private Sector Engagement Through Development Co-operation in Bangladesh*, *www.oecd.org/dac/effectiveness/Bangladesh_Country_Report_FINAL.pdf*.

Posons-nous les bonnes questions ?

Alors que la participation du secteur privé prend de l'essor, la coopération pour le développement continuera de remplir des missions essentielles de soutien dans une multitude de domaines – promotion d'un environnement favorable et de la conduite responsable des entreprises, développement et financement du secteur privé, et renforcement des capacités et des partenariats. À long terme, l'épreuve de vérité pour la coopération pour le développement en association avec le secteur privé résidera dans sa capacité à aider les entreprises à intégrer les ODD dans leur modèle économique pour s'attaquer aux défis sociaux et environnementaux sans entamer leur rentabilité.

De nombreuses petites entreprises sociales évoluent de la sorte et ouvrent la voie à une croissance inclusive dans laquelle la valeur produite est réellement répartie entre rentabilité et impact sur le développement. Il est impératif d'identifier ces entreprises et de mieux cerner leurs aspirations, leurs besoins et leurs sources de préoccupation – afin d'en dégager des enseignements et de les placer au centre du discours sur le développement. Ce discours ne doit plus considérer les entreprises du secteur privé uniquement comme des bailleurs de fonds (investisseurs) ou des bénéficiaires (en particulier les TPE-PME), mais comme des moteurs d'évolution et des partenaires. Cette étape sera la première dans la construction d'un discours collectif convaincant sur les partenariats efficaces au service du développement.

Associer le secteur privé pour atteindre les populations laissées de côté nécessite des principes et des lignes directrices clairs

Dans ce contexte, la communauté du développement pourrait gagner à l'élaboration de lignes directrices concertées à l'appui d'une association efficace du secteur privé, notamment en faveur d'activités visant à soutenir les TPE-PME et, au sein de cette catégorie, les microentreprises. Ces lignes directrices permettraient aux partenaires au développement d'aborder plus systématiquement des questions du type : Comment élaborer une approche permettant de cibler les groupes défavorisés dans les décisions d'affectation de nos programmes à l'appui de la participation du secteur privé ? Quelles sont les données nécessaires pour étayer ces décisions ? Comment mieux répondre aux besoins des TPE-PME en se concentrant sur des solutions concrètes pour améliorer l'environnement stratégique dans lequel elles évoluent ; leur donner davantage de moyens ; et, à terme, créer des emplois décents plus nombreux et de meilleurs services pour les populations pauvres ? Comment sensibiliser aux opportunités offertes par une participation du secteur privé qui profite aux plus démunis, les repérer

et les faire connaître aux TPE-PME au niveau des pays ? Comment coordonner ces initiatives avec les gouvernements des pays partenaires ?

L'OCDE occupe un rôle de chef de file dans l'analyse et le dialogue menés pour répondre à ces questions et définir les moyens permettant au secteur privé, dans toute sa diversité, de contribuer le plus efficacement possible au Programme à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris dans des domaines tels que la conduite responsable des entreprises. Les travaux menés par l'Organisation sur le rôle de la coopération pour le développement revêtent une importance particulière à cet égard. La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE s'emploie à mesurer l'impact du financement mixte en mettant à profit l'expérience acquise en matière d'investissement à impact social. Sous l'égide du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, elle coopère en outre avec des gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de s'entendre sur des principes et des lignes directrices pour une participation efficace du secteur privé par le biais de la coopération pour le développement.[14]

L'élaboration de principes et de lignes directrices clairs sur la participation du secteur privé à la coopération pour le développement devra impérativement rassembler des chefs d'entreprise et des responsables du développement afin de débattre de la question d'un financement privé efficace à l'appui du développement durable. Divers forums d'échanges sur la contribution du secteur privé aux ODD existent déjà, mais il est rare qu'ils abordent les aspects concrets de l'établissement de partenariats efficaces visant à atteindre les plus démunis. Afin de mettre le financement privé au service du développement durable, il importe tout particulièrement, dans ce contexte, d'associer les TPE-PME, et de donner la possibilité aux partenaires bilatéraux et multilatéraux du Nord et du Sud de mener un débat entre eux, avec les gouvernements des pays partenaires, le secteur privé et la société civile. Pour qu'il soit fructueux, le dialogue doit répondre à des priorités partagées, poursuivre un objectif commun et se fonder sur un langage simple et compréhensible par tous.

Notes

1. Les auteurs souhaitent remercier Paul Horrocks, Karen Wilson, Wiebke Bartz et Irene Basile de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE pour leur contribution au présent chapitre.
2. Les TPE-PME sont des entreprises indépendantes non affiliées qui emploient moins qu'un nombre donné de salariés – nombre qui varie selon les pays. La limite la plus fréquente pour désigner une TPE-PME est de 250 salariés. Les petites entreprises sont généralement celles de moins de 50 salariés et les microentreprises en comptent au plus 10, voire 5, dans certains cas. Pour une définition plus détaillée des TPE-PME, voir : *https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=3123*.
3. Voir : *www.un.org/en/events/smallbusinessday/*.
4. D'après une cartographie des investissements alloués par les partenaires au développement à des entreprises du secteur de la santé au Bangladesh, dont de nombreuses TPE-PME, ces investissements ciblent essentiellement : les services dans les zones pauvres et mal desservies, telles que les bidonvilles ; le marketing social afin de sensibiliser à l'accès aux services et de l'améliorer ; le transfert de technologie à des fins d'amélioration des services ; et la mise en place de réseaux ou de franchises dans le domaine de la santé (GPEDC, 2018[26]).
5. Enterprise Surveys of the World Bank (*www.enterprisesurveys.org*), tel que cité dans (ONU, 2018[30]).
6. Beck, Lin et Ma (2014[28]) montrent que l'accès au financement formel, estimé à partir de la couverture financière, est un important moteur de transition de l'économie informelle à l'économie formelle à l'échelle mondiale.
7. Voir l'exemple spécifique du Malawi sur les contrats de prêt informels, dans (Bolnick, 1992[27]).
8. Pour un exemple sur l'Égypte, voir : *http://schools.aucegypt.edu/Business/ABR/Pages/Odd-Couple-Or-Perfect-Match.aspx*.
9. Aucun chiffre n'est disponible au niveau mondial, mais des initiatives sont menées à l'échelon régional pour comprendre les difficultés rencontrées et les actions des pouvoirs publics. Voir par exemple : (BAD, 2015[29]).
10. La publication *Development Co-operation 2018: Case Studies on Leaving No One Behind* est disponible à l'adresse : *https://doi.org/10.1787/9789264309333-en*.

11. La participation du secteur privé est définie comme une activité visant à associer le secteur privé en vue d'obtenir des résultats au regard du développement, à laquelle celui-ci participe de façon active. Voir : *www.oecd.org/dac/peer-reviews/Inventory-1-Private-Sector-Engagement-Terminology-and-Typology.pdf*.

12. L'OCDE définit le financement mixte comme l'utilisation stratégique de fonds de développement pour mobiliser des ressources financières additionnelles à l'appui de l'instauration d'un développement durable dans les pays en développement, dans lesquels tout financement additionnel devrait être essentiellement commercial (OCDE, 2018[23]). Le financement mixte peut accroître considérablement les ressources à l'appui du développement en attirant des financements commerciaux additionnels qui ne sont pas déployés à l'appui de résultats de développement.

13. Voir le texte de Malena Rosman, « The power of guarantees in mobilising private finance » (FENU, 2018[8]).

14. Voir : *http://effectivecooperation.org/our-work/2017-2018-programme-of-work/private-sector-engagement-through-development-co-operation/*.

Références

Lundström, A. (dir. pub.) (2009), « Expert report nº. 34 to Sweden's Globalisation Council », dans *The Role of SMEs and Entrepreneurship in a Globalised Economy*, The Globalisation Council, *https://www.government.se/49b731/contentassets/8efd3c3a4c844f88883513fa451760bd/the-role-of-smes-and-entrepreneurship-in-a-globalised-economy*. [2]

Alibhai, S., S. Bell et S. Conner (2017), *What's happening in the Missing Middle? Lessons from Financing SMEs*, Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C., *http://documents.worldbank.org/curated/en/707491490878394680/pdf/113906-WhatsHappeningintheMissingMiddleLessonsinSMEFinancing-29-3-2017-14-20-24.pdf*. [1]

BAD (2015), *Integrating SMEs into Global Value Chains: Challenges and Policy Actions in Asia*, Banque asiatique de développement, Mandaluyong City, *https://www.adb.org/sites/default/files/publication/175295/smes-global-value-chains.pdf*. [29]

BAfD (2016), *Bank Group Strategy for Jobs for Youth in Africa, 2016–2025*, Banque africaine de développement, Abidjan, *https://www.tralac.org/images/docs/9843/afdb-strategy-for-jobs-for-youth-in-africa-2016-2025.pdf*. [4]

BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr*. [7]

Banque mondiale (2013), *Women, Business and the Law: Removing Restrictions to Enhance Gender Equality*, Banque mondiale, Washington, D.C, *http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/893551468147874555/Main-report*. [12]

Beck, T., C. Lin et Y. Ma (2014), « Why do firms evade taxes? The role of information sharing and financial sector outreach », *The Journal of Finance*, vol. 69/ 2, pp. 763–817, *https://doi.org/10.1111/jofi.12123*. [28]

Benn, J., C. Sangaré et T. Hos (2017), « *Amounts mobilised from the private sector by official development finance interventions: Guarantees, syndicated loans, shares in collective investment vehicles, direct investment in companies, credit lines* », nº 36, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/8135abde-en*. [22]

BIT (2015), *Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs*, Bureau international du Travail, Genève, *https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_358290.pdf*. [3]

Blue Orchard (2017), *SMEs and SDGs: Supporting Small and Medium Enterprises to Achieve the Sustainable Development Goals*, Blue Orchard, *https://www.blueorchard.com/smes-sdgs-supporting-small-medium-enterprises-achieve-sustainable-development-goals-insights-blueorchard-survey/*. [11]

Bolnick, B. (1992), « Money lenders and informal financial markets in Malawi », *World Development*, vol. 20/1, pp. 57–68, *https://doi.org/10.1016/0305-750X(92)90136-J*. [27]

Clinicas del Azucar (2018), *site web (consulté le 04 juillet 2018)*, *https://www.clinicasdelazucar.com*. [18]

OCDE, U. (dir. pub.) (2018), *The Role of Blended Finance in the Least Developed Countries*, Fonds d'équipement des Nations Unies et Fondation des Nations Unies, *http://www.uncdf.org/expert-meeting-on-blended-finance-in-the-least-developed-countries*. [8]

GPEDC (2018), *Private Sector Engagement Through Development Co-operation in Bangladesh*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, Paris et New York, *http://www.oecd.org/dac/effectiveness/Bangladesh_Country_Report_FINAL.pdf*. [26]

Kamal-Chaoui, L. (2017), « *Unlocking the potential of SMEs for the SDGs* », OECD Development Matters, *https://oecd-development-matters.org/2017/04/03/unlocking-the-potential-of-smes-for-the-sdgs/* (consulté le April 2018). [15]

LangLang (2018), *site web (consulté le 04 juillet 2018)*, *http://www.123langlang.com/*. [19]

M-KOPA (2018), *M-KOPA Solar, site web (consulté le 04 juillet 2018)*, *http://solar.m-kopa.com/about/*. [17]

OCDE (2018), *Favoriser une plus grande participation des PME à une économie mondialement intégrée*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/cfe/smes/ministerial/documents/2018-Conference-Ministerielle-PME-Session-Pleniere-3.pdf*. [13]

OCDE (2018), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2019: Time to Face the Challenge*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264307995-en*. [24]

OCDE (2018), *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264288768-en*. [23]

OCDE (2017), *Libérer le potentiel des jeunes entrepreneurs dans les pays en développement : De la subsistance à la performance*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264282094-fr*. [5]

OCDE (2016), *Coopération pour le développement 2016 : Investir dans les Objectifs de développement durable, choisir l'avenir*, Éditions OCDE, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/dcr-2016-fr*. [16]

OCDE (2015), *Social Impact Investment: Building the Evidence Base*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264233430-en*. [25]

OCDE (à paraître), *The Impact Imperative, Rapport global*, Éditions OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/themes-financement-developpement/social-impact-investment-initiative.htm*. [20]

OCDE-CAD (2018), *Blended Finance Principles for Unlocking Commercial Finance for the Sustainable Development Goals*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/OECD-Blended-Finance-Principles.pdf*. [21]

OIT et ACI (2014), *Cooperatives and the Sustainable Development Goals: A Contribution to the Post-2015 Development Debate*, Organisation internationale du Travail et Alliance coopérative internationale, *https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_240640.pdf*. [14]

OMC (2016), *Rapport sur le commerce mondial 2016 : Égaliser les conditions du commerce pour les PME*, Organisation mondiale du commerce, Genève, *https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/world_trade_report16_f.pdf*. [6]

ONU (2018), *Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020*, Assemblée générale des Nations Unies et Conseil économique et social, *http://undocs.org/fr/A/73/80*. [9]

ONU (2018), *Financing for Development: Progress and Prospects, 2018. Report of the Inter-Agency Task Force on Financing for Development*, Nations Unies, New York, *https://www.un.org/development/desa/publications/financing-for-development-progress-and-prospects-2018.html*. [30]

SFI (2013), *Closing the Credit Gap for Formal and Informal Micro, Small and Medium Enterprises*, Société financière internationale, Washington D.C., *https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/4d6e6400416896c09494b79e78015671/Closing+the+Credit+Gap+Report-FinalLatest.pdf?MOD=AJPERES*. [10]

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PART II

Chapitre 8

Études de cas de pays en développement : ce qui fonctionne et pourquoi

Les cinq études de cas présentées ci-après décrivent des initiatives mises en place pour atteindre les Objectifs de développement durable au bénéfice de l'ensemble des populations de pays et de régions spécifiques. En Indonésie, un programme de bons d'alimentation électroniques vient en aide aux ménages les plus vulnérables du pays. Au Bénin, le gouvernement applique une nouvelle approche ciblée sur les besoins des 20 % les plus pauvres de la population. En Amérique latine, l'inclusion financière est intégrée aux programmes de protection sociale afin d'aider les populations les plus pauvres de la région à constituer une épargne. À Muthithi, au Kenya, une étude multidimensionnelle sur le bien-être éclaire les interventions des autorités locales destinées à aider les populations les plus laissées pour compte. Enfin, en Afrique de l'Ouest, des pays limitrophes coopèrent pour améliorer l'économie et la vie des populations des régions frontalières isolées.

Introduction

C'est peut-être dans l'action concrète que l'engagement de ne laisser personne de côté prend tout son sens. La sélection d'études de cas présentées ci-après livre les conclusions et les enseignements dégagés aux échelons régional, national et infranational, sur la base de recherches et de l'expérience concrète du ministère de la Planification du Bénin, de l'Équipe nationale pour l'accélération de la réduction de la pauvreté d'Indonésie, du Centre de recherches pour le développement international, du Partenariat de politique économique au Kenya, de l'*Instituto de Estudios Peruanos* et du *Proyecto Capital*, et du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE. Les stratégies, programmes et enseignements évoqués dans ces études de cas révèlent les nombreuses possibilités qui existent d'instaurer un développement profitable aux plus pauvres, vulnérables et laissés pour compte dans tous les pays, quelle que soit leur catégorie de revenu.

Recentrer l'action sur les 20 % les plus pauvres au Bénin

Abdoulaye Bio Tchané, ministre de la Planification et du Développement, Gouvernement du Bénin

Principaux messages

- Le Bénin enregistre une croissance économique annuelle de 2-6 % depuis les années 90, mais la croissance de son produit intérieur brut (PIB) n'a eu aucunes retombées sur les 20 % les plus pauvres de sa population (P20).
- Entre 2011 et 2015, le taux de pauvreté du Bénin, mesuré au seuil national de pauvreté, est passé d'environ 36 % à 40 %.
- L'engagement de ne laisser personne de côté est un principe fondamental de toutes les politiques et interventions publiques du Bénin, y compris des mesures ciblées sur les 20 % les plus pauvres et de la collecte et de l'utilisation de données pour repérer et suivre les progrès des populations le plus exposées au risque d'être laissées de côté.
- L'objectif du Programme d'action 2016-2021 du Bénin est de réduire la pauvreté pour 4 millions de personnes d'ici 2021. Il se décline en quatre priorités : une protection sociale pour tous ; des filets de sécurité sociale pour les plus vulnérables ; une législation en faveur des plus vulnérables ; et une répartition équilibrée des initiatives de développement.

La République du Bénin est un petit pays lourdement endetté qui affiche un des taux de pauvreté les plus élevés du monde : 50 % de la population y vivent avec moins de 1.90 USD par jour (mesuré en parité de pouvoir d'achat de 2011). La population béninoise est globalement jeune et rurale : 57 % des Béninois vivent en zone rurale et la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans. La majorité de la population travaille dans le secteur informel et dans l'agriculture. Les taux de pauvreté sont plus élevés dans les zones rurales, en particulier dans les régions agricoles du nord du pays, qui sont également fragiles au plan environnemental et vulnérables face à la sécheresse et au changement climatique.

Petite nation dotée de ressources financières limitées, caractérisée par la diversité de sa géographie et la multitude des populations qui la composent et dont les besoins sont différents, le Bénin se trouve confronté à des défis qu'il n'est pas le seul à connaître en Afrique. Toutefois, le pays peut se prévaloir d'un régime politique plus stable que beaucoup d'autres pays de la région[1]. D'une manière générale, le Bénin connaît la paix depuis l'instauration de la démocratie et a mis en place des processus politiques

inclusifs, participatifs et transparents (Bierschenk, 2006[1]). Le pays est donc bâti sur des fondements solides qui devraient lui permettre d'élaborer des politiques novatrices pour relever le défi de ne laisser personne de côté.

Les 20 % les plus pauvres sont laissés pour compte

Depuis les années 90, le Bénin connaît une croissance économique positive et affiche des hausses annuelles du produit intérieur brut (PIB) comprises entre 2 et 6 %. Or l'économie et les politiques du pays n'ont pas favorisé les populations les plus pauvres ou les plus exclues : entre 2011 et 2015, le taux de pauvreté[2], mesuré au seuil national de pauvreté, est passé d'environ 36 % à 40 %, et ce, malgré la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté prévoyant de nombreux programmes sociaux, dont un programme d'appui à la microfinance.

Mettre à profit l'approche centrée sur les P20 pour faire reculer la pauvreté et la vulnérabilité

La croissance du PIB n'a eu aucunes retombées sur les 20 % les plus pauvres de la population béninoise. Le pays a par conséquent décidé de cibler la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sur les 20 % les plus pauvres de sa population, avec l'aide du Gouvernement suisse et en appliquant l'approche centrée sur les P20[3] conçue par l'organisation non gouvernementale *Development Initiatives*. Le Bénin entend ainsi, au moyen de cette stratégie et de cette approche, honorer son engagement de ne laisser personne de côté, et a d'ailleurs dernièrement fait de celui-ci un principe fondamental de ses politiques et interventions publiques. Une des caractéristiques intéressantes de ce partenariat au titre de l'Initiative P20 est en outre le fait que la Suisse se concentre également sur les P20 dans son propre pays. Les deux pays mettent en œuvre un programme commun et peuvent partager les enseignements et les connaissances qui en sont issus.

Recueillir des données de meilleure qualité sur les 20 % les plus pauvres de la population d'un pays est essentiel pour ne laisser personne de côté. Au Bénin, notre priorité est de recenser et d'appréhender les caractéristiques des P20, une démarche qui a permis de dresser des constats majeurs. Ainsi, en 2002, les dépenses quotidiennes moyennes de consommation du quintile le plus pauvre au Bénin s'élevaient à 0.90 USD (mesuré en parité de pouvoir d'achat de 2011) ; en 2013, ce chiffre était tombé à 0.64 USD. Au cours de cette même année, 20 % de la population béninoise ne représentaient que 3.2 % de la consommation quotidienne du pays.

Certes, l'engagement de ne laisser personne de côté ne se résume pas aux politiques influant sur les revenus et la consommation : la santé, l'éducation et le niveau de vie doivent aussi être évalués. À cet égard, le Bénin est plutôt mal classé. En 2015, il se plaçait parmi les 25 derniers pays du monde au regard de son indice du développement humain. Les données concernant les P20 au Bénin ont révélé qu'en 2006, 49 % des enfants béninois de moins de cinq ans du quintile le plus pauvre présentaient un retard de croissance en raison de la malnutrition et d'autres facteurs. Il est néanmoins encourageant de voir qu'en 2014, ce chiffre avait diminué de trois points et s'établissait à 46 %. Pour autant, si cette tendance évolue dans le bon sens, elle reste inférieure à la moyenne nationale, où ce pourcentage est passé de 43 % à 34 %. Les effets à long terme d'un retard de croissance (un enfant qui connaît un retard de croissance aujourd'hui en subira les effets toute sa vie) signifient que l'écart de développement des P20 constitue une entrave de taille à la réalisation de l'ambition de ne laisser personne de côté (Dewey et Begum, 2011[2]).

Des données qui étayent l'action publique

Le recueil de données et les recherches sur les P20 s'intéressent à des variables non monétaires – la possession d'un acte de naissance, par exemple – de manière à pouvoir déterminer les besoins des personnes qui se trouvent en situation d'extrême pauvreté et les principaux facteurs de vulnérabilité, et de produire ainsi des données plus exhaustives pour étayer les politiques à l'appui de la réduction de la pauvreté. Cette méthodologie de recherche présente un avantage comparatif par rapport à la méthode de ciblage par estimation des ressources des ménages, qui s'appuie sur un calcul par

approximation du niveau de vie d'un ménage au seul regard de variables corrélées au niveau de dépense du ménage. Elle est en outre plus facile à mettre en œuvre en utilisant les données d'enquête et les données administratives disponibles, contrairement au ciblage par estimation, qui suppose d'organiser des réunions supplémentaires au niveau des collectivités locales et des communautés. L'adoption de l'approche centrée sur les P20 suppose de déterminer, concrètement, si les progrès accomplis bénéficient réellement aux populations les plus pauvres du Bénin. C'est là un moyen de garantir que les politiques à venir seront davantage en phase avec la réalité et qu'elles évolueront en prenant en compte les meilleures données disponibles.

Interventions stratégiques pour réduire les inégalités au Bénin

Notre stratégie et notre partenariat pour les 20 % les plus pauvres sont l'un des piliers des efforts plus généraux déployés par le Gouvernement béninois pour s'assurer que personne n'est laissé de côté, au plan économique mais aussi en termes de santé et de bien-être. Au Bénin, plusieurs mesures destinées à réduire les inégalités sont en place depuis de nombreuses années. Néanmoins, le gouvernement renouvelle ses efforts dans ces domaines de l'action publique en ciblant davantage ses actions sur les P20, tout en concevant de nouveaux programmes visant à combler les écarts de développement et à mettre l'accent sur les personnes le plus exposées au risque d'être laissées pour compte.

La stratégie de protection sociale du Gouvernement du Bénin illustre les efforts déployés pour ne laisser personne de côté. En 2014, la Banque mondiale a estimé que la protection sociale atteignait seulement 1.2 % des personnes en situation de pauvreté. Afin de remédier à ces résultats médiocres, le Programme d'action 2016-2021 du Gouvernement béninois a fixé pour objectif de porter à 4 millions de personnes le nombre de bénéficiaires de services de protection sociale d'ici 2021 et a défini quatre priorités Encadré 8.1. Cet objectif se traduirait par une augmentation de plus d'un tiers du nombre de personnes bénéficiant de services de protection sociale.

Améliorer la collecte de données pour l'avenir

Avoir recours aux partenariats publics

Le Gouvernement du Bénin privilégie une approche qui associe les unités administratives infranationales à la plupart de ses activités de planification, y compris dans le domaine de la protection sociale. Dans ce contexte, les administrations centrales et infranationales ont signé plusieurs conventions en vertu desquelles l'administration centrale s'engage à prendre l'initiative de lever des fonds afin d'améliorer l'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets dans les communes.

Ces conventions présentent l'avantage de supprimer les contraintes financières qui pèsent sur les communes, quels que soient leur situation et leur statut. Il en découle que n'importe quelle personne de n'importe quelle commune, indépendamment des capacités réelles du territoire en question, a la possibilité d'accéder aux services publics de base.

Combler les déficits de données

La collecte de données utiles est une mesure importante pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté au Bénin. D'où les efforts importants déployés par le pays pour améliorer ses systèmes d'enregistrement des naissances et sa collecte de données auprès de l'administration de la santé, ainsi que son programme national d'identification des personnes.

Parmi les améliorations apportées au système béninois d'enregistrement des naissances figurent la mise en place d'un nouveau système de gestion des informations relatives à la santé et l'établissement d'un réseau de liaison avec les agents publics pour la collecte de données. En conséquence, depuis 2014, l'enregistrement des naissances concerne 85 % des enfants de moins de cinq ans.

Encadré 8.1. **Programme d'action 2016-2021 du Gouvernement du Bénin à l'appui de la protection sociale**

Le Programme d'action 2016-2021 du Gouvernement béninois s'articule autour de quatre axes principaux :

1. Une protection sociale pour tous

Le Gouvernement du Bénin s'emploie depuis des années à promouvoir des soins de santé universels. Dernièrement, des améliorations ont été enregistrées dans le domaine de la santé maternelle et de la santé des enfants de moins de cinq ans. Les taux de mortalité néonatale ont ainsi baissé de 38 pour 100 000 naissances vivantes en 2001 à 23 pour 100 000 naissances vivantes en 2011-2012.

Les pouvoirs publics veillent désormais à l'amélioration des soins de santé prodigués aux personnes qui ne bénéficient pas d'une assurance maladie. À cette fin, le programme « Assurance pour le renforcement du capital humain » (ARCH), lancé fin 2018, permettra aux personnes non assurées de bénéficier d'une pension et d'une couverture maladie, et mettra particulièrement l'accent sur les personnes en situation de pauvreté. Le programme ARCH vise également à améliorer la disponibilité du microcrédit.

2. **Des filets de sécurité sociale pour les plus vulnérables**

Le Gouvernement du Bénin gère un projet décentralisé, exécuté par les communes et axé sur les filets de sécurité sociale. Dans le cadre de ce projet, l'administration centrale expérimente à titre pilote, dans certains villages, un programme de transferts conditionnels en espèces pour les personnes les plus vulnérables. Ces transferts sont destinés à ceux dont l'activité sert l'intérêt général. Les personnes handicapées reçoivent des transferts en espèces sans conditions. Le projet vise à améliorer l'accès aux services sociaux et à favoriser la résilience. La phase pilote est en cours et le projet sera par la suite étendu à l'échelle nationale.

3. **Législation en faveur des plus vulnérables**

En 2017, le Gouvernement du Bénin a adopté une nouvelle loi de protection des personnes handicapées. Cette loi garantit la prestation de services de vaccination, de soutien nutritionnel, de consultation, de réadaptation et de traitement des personnes handicapées afin d'assurer l'égalité des chances. Pour atteindre ces objectifs, les pouvoirs publics doivent améliorer l'accès aux soins de santé, la réadaptation à l'aide de dispositifs d'aide (canes, fauteuils roulants, etc.) et le soutien financier. Le gouvernement a également entrepris de supprimer les taxes sur les dispositifs d'aide.

Le changement climatique accentue également la vulnérabilité des populations, en particulier de celles qui sont déjà en situation de vulnérabilité, en rendant leurs conditions de vie plus précaires. En juin 2018, le Bénin a adopté une loi portant réglementation face aux changements climatiques. Cette loi vise à prévenir les changements climatiques qui pourraient avoir des effets négatifs sur le Bénin à court, moyen et long terme ; à se protéger contre de tels changements ; et à en gérer les conséquences.

4. **Une répartition équilibrée des initiatives de développement**

Au Bénin, les niveaux les plus extrêmes de pauvreté sont concentrés dans certaines zones géographiques, en particulier les régions intérieures du Nord (Development Initiatives, 2018[3]). Afin de réduire ces inégalités géographiques, le Gouvernement béninois a centré ses efforts sur l'augmentation des ressources financières affectées aux unités infranationales. L'administration centrale œuvre aux côtés des communes à développer des infrastructures d'accès à l'eau potable dans l'ensemble du pays. Il s'agit d'élaborer des plans, de modifier la législation et d'apporter des fonds pour étendre l'accès à l'eau potable dans toutes les régions.

La phase pilote du programme national d'identification des personnes, intitulé Recensement administratif à vocation d'identification des personnes (RAVIP), est un autre exemple d'amélioration. Durant cette phase, 10.2 millions de personnes sur les quelque 11 millions que compte le pays ont été recensées. Ce système offre un potentiel important pour recenser et aider les personnes le plus exposées au risque d'être laissées pour compte.

Malgré ces améliorations, on compte encore plusieurs groupes qui ne figurent pas dans les systèmes de données. Il s'agit généralement de personnes qui vivent dans des régions où l'État a le plus de mal à fournir des services. Les personnes vivant en institution, les sans-abri et les migrants figurent également parmi les groupes qui échappent aux enquêtes et aux recensements.

Conclusion

Même si le Bénin a accompli des progrès notables pour accroître la part de sa population prise en compte dans les données officielles, des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine. La qualité des données recueillies est un autre aspect qui demeure problématique. Pour déterminer quelles personnes sont le plus susceptibles d'être exclues des progrès en matière de développement et suivre leur situation, il faut disposer de données désagrégées. Or, les données ventilées par âge et par handicap – deux facteurs qui coexistent souvent avec l'exclusion – sont rares. Par ailleurs, les indicateurs sont rarement ventilés par zone géographique, sexe ou quintile de richesse (ce qui fournirait des données sur les 20 % les plus pauvres).

L'approche centrée sur les P20 permet au Bénin, en partenariat avec la Suisse, de comprendre comment les données peuvent aider les gouvernements à recenser et à suivre les progrès réalisés en matière de développement parmi les populations qui sont susceptibles d'être laissées de côté. Il faudra bien évidemment investir pour développer les systèmes statistiques et l'administration nécessaires au traitement de ces données. Tous ces efforts sont liés au coût de la mise en œuvre des cibles prioritaires des Objectifs de développement durable (ODD), que le Bénin a entrepris d'évaluer. Lorsqu'il aura achevé ce processus, il invitera des partenaires au développement tels que la Suisse à collaborer avec lui pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des ODD.

Outre les investissements nécessaires dans les infrastructures sociales et de production, les partenaires au développement peuvent aider le Bénin à renforcer sa coordination, ainsi que son cadre de suivi et d'évaluation des politiques liées à la réalisation des ODD. Fort de cette aide, le Bénin sera à même d'évaluer le degré d'inclusion de ses nouvelles politiques ainsi que leurs retombées, notamment pour les personnes les plus vulnérables de la société.

Des solutions pour assurer le succès du programme d'aide alimentaire en Indonésie

Sri Kusumastuti Rahayu et Elan Satriawan, Équipe nationale pour l'accélération de la réduction de la pauvreté, Indonésie

Principaux messages

- En Indonésie, les ménages pauvres consacrent environ 65 % de leur revenu à l'alimentation, et le riz représente 29 % de ces dépenses.
- Depuis 1998, l'Indonésie adapte et perfectionne son programme « Du riz pour les pauvres » dans le cadre de son programme de protection sociale, afin de veiller à ce qu'il bénéficie aux ménages les plus pauvres et les plus vulnérables.
- En 2013, le taux de pauvreté du pays se situait à 11.5 % environ, soit quelque 7 millions de ménages pauvres. Le programme « Du riz pour les pauvres » atteignait 15.5 millions de ménages, ce qui signifie qu'il aidait les populations à la fois pauvres et vulnérables.
- Les bons d'alimentation électroniques permettent aux bénéficiaires de contrôler davantage le type, la qualité et la quantité des denrées alimentaires qu'ils achètent, tout en soutenant les petits commerces locaux. Ils doivent s'accompagner d'autres systèmes de bons dans les régions privées d'un accès fiable à l'internet.

L'accès aux produits alimentaires de base revêt toujours une grande importance pour la protection du bien-être des ménages pauvres et vulnérables. En Indonésie, une enquête socioéconomique nationale (BPS, 2016[4]) a montré que les ménages pauvres consacraient environ 77 % de leur revenu à l'alimentation et que le riz représentait 29 % de ces dépenses. Le programme Raskin (« Du riz pour les pauvres »)[4] fournit aux ménages pauvres et vulnérables du riz à prix subventionné. Il a été mis en place en 1998 dans le cadre de programmes de protection sociale[5] destinés à atténuer les effets négatifs de la crise financière asiatique. Depuis, les modalités de désignation des bénéficiaires et de distribution du riz ont évolué.

Dans les premières années, le programme Raskin fournissait tous les mois 10 kg de riz à chaque ménage bénéficiaire, au prix subventionné de 1 000 IDR (0.2 USD) environ le kilo. Depuis 2002, il fournit 15 kg de riz par mois et par ménage au prix subventionné de 1 600 IDR (0.3 USD) le kilo. La subvention représente 80 % du prix normal d'un riz de qualité moyenne.

En 2012, 17.5 millions de ménages indonésiens bénéficiaient du programme, mais ce nombre a été ramené à 15.5 millions de ménages l'année suivante. En 2013, le taux de pauvreté du pays se situait à 11.5 % environ, soit 7 millions de ménages pauvres. Ceux-ci ne représentaient par conséquent que la moitié des ménages soutenus par le programme Raskin, qui aidait ainsi non seulement les familles démunies, mais aussi les populations vulnérables.

Une marge d'amélioration

En dépit de l'importance du programme, le suivi et l'évaluation assurés par l'Équipe nationale pour l'accélération de la réduction de la pauvreté (TNP2K) ont permis de constater que sa performance et son efficacité n'étaient pas optimales. Des erreurs avaient été commises dans la définition des critères d'admissibilité des ménages au programme. En outre, les ménages bénéficiaires ne recevaient qu'un tiers environ de la quantité de riz prévue et payaient plus de 1 600 IDR le kilo au point de distribution. Bien que doté d'un budget de 18 800 milliards IDR en 2014 – le plus élevé qu'ait reçu un programme d'aide sociale – le programme Raskin manquait d'efficacité dans le soutien apporté aux familles pauvres et vulnérables.

Pour améliorer la performance du programme et faire en sorte qu'il contribue plus efficacement à l'accélération de la réduction de la pauvreté, la TNP2K fournit depuis 2011 des éléments fondés sur des données factuelles qui ont permis d'améliorer la conception du programme et les mécanismes de ciblage des populations vulnérables[6].

Les efforts d'amélioration du programme Raskin ont consisté en premier lieu à promouvoir la transparence au niveau des villages dans lesquels des ménages pouvaient bénéficier de l'aide. En 2013, les données provenant de la base de données unifiée d'Indonésie (TNP2K, 2017[5]) ont servi à établir pour chaque village une liste des bénéficiaires, qui a été reproduite sur une affiche et envoyée à la municipalité par l'intermédiaire de l'équipe de coordination du programme Raskin au niveau du district. Les affiches indiquant les lignes directrices du programme et la liste des bénéficiaires ont été placées dans les villages aux endroits où se déroulait habituellement la distribution de riz, de façon que chacun puisse vérifier qui était admis à bénéficier du programme et intervenir en cas d'erreur[7]. Malgré ces interventions, les évaluations de la TNP2K fondées sur les données de l'enquête socioéconomique ont montré que le programme restait peu efficace (TNP2K, 2015[6]).

Transformation du programme

En 2016, les autorités indonésiennes ont décidé de transformer le programme Raskin pour dispenser une aide complète au moyen de bons d'alimentation électroniques. Cette décision reposait sur plusieurs éléments, en particulier des recommandations du Bureau exécutif du Président, de Bappenas (ministère de la Planification du développement) et du Secrétariat de la TNP2K. Les réformes prévues visaient à améliorer les résultats du programme d'aide alimentaire, notamment à mieux cibler ceux qui pourraient en bénéficier, pour qu'il contribue plus efficacement à faire reculer la pauvreté.

Le programme de bons d'alimentation électroniques vise à :

- réduire la part des dépenses consacrées par les ménages bénéficiaires/*Keluarga Penerima Manfaat* (KPM) à une alimentation adéquate
- fournir aux bénéficiaires une alimentation plus équilibrée
- mieux respecter les échéances de livraison de l'aide alimentaire aux ménages visés
- donner aux bénéficiaires le choix et le contrôle des produits destinés à répondre à leurs besoins alimentaires
- encourager la réalisation des Objectifs de développement durable.

Le bon d'alimentation électronique est suffisamment flexible pour permettre aux bénéficiaires de choisir librement le type, la qualité et la quantité des denrées alimentaires dont ils ont besoin, ainsi que l'endroit où ils les achètent. En outre, il devrait aider les commerces de détail à accroître leur clientèle et leur revenu grâce aux achats ainsi effectués. Enfin, il contribue à l'inclusion financière.

Pour faciliter la transition vers le nouveau dispositif, le Président indonésien a demandé que deux études pilotes soient réalisées avant la mise en place des bons d'alimentation électroniques en 2017. La première a consisté à tester divers supports de bons électroniques ainsi que les modalités de conception du programme et le mécanisme de mise en œuvre. La deuxième visait à vérifier l'adéquation des infrastructures bancaires et du réseau de distribution au regard du nouveau programme, évaluer les prix des denrées alimentaires et les comportements des bénéficiaires, mettre à l'épreuve le mécanisme de mise en œuvre et recommander des améliorations dans la perspective de l'extension du programme.

Première étude pilote : conception du programme

La première étude pilote a été réalisée en 2016 par le Secrétariat de la TNP2K, en collaboration avec trois banques détenues par l'État, une banque publique régionale, une banque privée et une compagnie de télécommunications. Mise en œuvre dans six villes et deux districts, elle visait à établir quel serait le meilleur support des bons électroniques (carte de débit ou carte SIM, autocollant NFC (communication en champ proche)[8] ou code Quick Response (QR) et à évaluer les principales étapes de la conception du programme, à savoir :

- préparation des données concernant les bénéficiaires et recrutement des commerçants (kiosques)
- présentation du programme aux bénéficiaires et aux responsables de la mise en œuvre et formation des commerçants (kiosques)

- enregistrement et distribution des supports de paiement (carte de débit ou carte SIM, et autocollant NFC ou code QR), et activation des cartes
- transfert de 110 000 IDR d'aide alimentaire et de 110 000 IDR en espèces sur les comptes bancaires des bénéficiaires
- achats de produits alimentaires ou retraits en espèces dans les kiosques affiliés aux partenaires de l'étude pilote.

D'autres aspects du processus de mise en œuvre ont également été testés : coordination avec les autorités locales, adhésion des autorités locales au programme, disponibilité et qualité des produits alimentaires sur le marché et auprès des commerçants participant au programme (kiosques), processus de recrutement des commerçants (kiosques), préférences alimentaires des bénéficiaires, difficultés sur le terrain, et mécanismes de notification.

Deuxième étude pilote : évaluation de l'état de préparation

La deuxième étude pilote a été conduite par le Secrétariat de la TNP2K et le ministère des Affaires sociales en 2017, en collaboration avec deux banques publiques, dans sept districts et trois villes[9]. Comme la première, elle a consisté à mettre à l'épreuve les principales étapes de la conception et d'autres aspects de la mise en œuvre. En revanche, seule la carte de débit a été utilisée comme support du bon électronique et des transferts non monétaires.

La deuxième étude visait à évaluer si les régions isolées étaient prêtes à prendre en charge l'extension du programme de bons d'alimentation électroniques en 2018. C'est pourquoi les zones pilotes retenues étaient des districts et des régions plus reculées. Alors que la première étude pilote portait sur l'achat de riz, de lait et d'œufs par les bénéficiaires du programme, la deuxième se limitait à deux denrées alimentaires, le riz et les œufs. Les bénéficiaires étaient au nombre de 5 970 environ. Les versements ont été faits en deux tranches, en juin et juillet 2017.

Enseignements à retenir et recommandations

Les études pilotes ont fait l'objet de suivi et d'évaluation, de sorte que les conclusions tirées puissent conduire à la formulation de recommandations solides sur la conception du programme principal. Toutes deux ont donné lieu à des recommandations précises couvrant divers aspects de chaque étape de la mise en œuvre.

Les recommandations issues de la première étude pilote concernent l'utilisation des trois types de supports de bons électroniques ainsi que différents aspects du processus de mise en œuvre :

- le programme ne devrait pas se limiter à l'utilisation d'un seul support de bons électroniques, car la carte SIM et la carte de débit présentent toutes deux des avantages et des inconvénients
- il est possible de vérifier les données relatives aux bénéficiaires au moment de l'enregistrement de façon à éviter toute perte de temps lors des étapes suivantes
- il est essentiel de faire une présentation du programme et de dispenser une formation sur les aspects techniques
- les commerçants (kiosques) devraient être en nombre suffisant (au moins deux par village) et chacun devrait approvisionner au maximum 250 bénéficiaires, de façon à offrir des services de qualité, à éviter les files d'attente, à rester proches des lieux d'habitation des bénéficiaires et à garantir la disponibilité et la variété des produits alimentaires à des prix compétitifs.

La deuxième étude pilote a abouti aux recommandations suivantes :

- le programme devrait faire l'objet d'une mise en œuvre progressive qui tienne compte de la disponibilité du réseau internet

- les zones sans connexion internet fiable devraient être autorisées à utiliser d'autres supports de bons électroniques (tels que téléphones portables et tablettes avec application en ligne ou hors ligne)
- les versements devraient être faits sur le compte bancaire du bénéficiaire chaque mois à la même date.

Les enseignements tirés des deux études pilotes ont servi à rédiger les lignes directrices du programme et à mettre au point les mesures nécessaires. En préparant le lancement du programme, le Secrétariat de la TNP2K et les représentants des ministères compétents, réunis dans le cadre d'un comité de direction[10], ont fourni des éléments à l'appui de l'action publique et une assistance technique sous diverses formes : conception du nouveau mécanisme de mise en œuvre du programme, rédaction des lignes directrices du programme sur la base des résultats des études pilotes, aide concernant la présentation du programme et la formation, suivi et évaluation, mise au point d'un mécanisme de traitement des réclamations, et mise à disposition d'analyses et d'éléments stratégiques en vue de l'extension de la zone de mise en œuvre du programme.

Champ d'application initial

Le programme de bons d'alimentation électroniques a été lancé officiellement en 2017 dans 44 villes représentant 1.2 million de ménages bénéficiaires environ, soit moins de 10 % des 514 districts/villes et 15.5 millions de ménages bénéficiaires que compte l'Indonésie. Le choix de ces 44 villes reposait sur plusieurs critères :

- l'adéquation des infrastructures de paiement des banques
- la fiabilité des connexions téléphoniques
- la présence de commerçants jouant aussi le rôle d'agents bancaires.

Dans les districts/villes qui utilisent le bon d'alimentation électronique, les ménages bénéficiaires reçoivent une carte de débit et une somme de 110 000 IDR par mois (le 25) pour acheter du riz et des œufs auprès de n'importe quel kiosque voisin affilié à une banque partenaire et équipé du dispositif de saisie électronique adéquat. Dans les autres districts/villes, les ménages bénéficiaires ciblés reçoivent chaque mois des dons en nature sous forme de riz pour une valeur équivalant à celle du bon d'alimentation électronique, dans le cadre d'un programme nommé Rastra.

De 2018 à 2020, le programme de bons d'alimentation électroniques devrait être étendu à l'ensemble des districts et villes du pays. Fin 2018, il couvrira 10 millions de ménages dans 219 districts/villes.

Prochaines étapes

Les premiers résultats du suivi assuré sur le terrain par la TNP2K témoignent des potentialités de ce nouveau programme : les ménages en tirent plus d'avantages et de satisfaction, du fait de la souplesse d'utilisation des sommes reçues, et les commerçants locaux réalisent davantage de profit.

Cependant, le suivi a aussi fait apparaître certaines difficultés dans les premiers temps de la mise en œuvre, en particulier une mauvaise compréhension du mécanisme du programme de la part de certaines parties prenantes, y compris des bénéficiaires du programme ; des déficiences quant à la qualité de la mise en œuvre aux différentes étapes du programme ; et un nombre insuffisant de commerçants dans certaines zones. Le comité de direction et l'organisme d'exécution ont débattu de ces problèmes et se sont entendus sur les moyens d'y remédier pour contribuer à la réduction de la pauvreté en Indonésie.

Au-delà des moyennes nationales : comment les données désagrégées viennent étayer l'action publique et les décisions budgétaires au Kenya

Diana Kimani, Jane Mariara, Michael Murigi, Phyllis Machio et Patrick Kariuki, Partnership for Economic Policy, siège mondial, Kenya

Principaux messages

- La mise en place au Kenya d'un système de suivi communautaire à Muthithi, dans le comté de Murang'a a permis de rassembler des données infranationales sur la pauvreté et le bien-être de tous les ménages, et de faciliter ainsi l'identification des ménages et des sous-localités qui risquaient d'être laissés de côté.
- Ces données désagrégées ont fait apparaître des différences notables entre sous-localités et entre hommes et femmes. Certaines sous-localités présentaient des taux plus élevés de pauvreté et de personnes souffrant de la faim, et des taux plus faibles d'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires.
- Ces recherches ont éclairé la stratégie du pays et le ciblage du programme national de transferts en espèces de manière à toucher les ménages pauvres et les plus vulnérables, la conception d'un nouveau programme de développement des compétences pour stimuler l'emploi, la hausse du budget alloué à la rénovation des infrastructures de distribution d'eau, et la création d'un dispositif de bourses.
- Les partenariats entre les communautés locales, les autorités locales et les chercheurs qualifiés présents sur place sont indispensables pour veiller à ce que les programmes de réduction de la pauvreté ne laissent personne de côté.

La présente section s'appuie sur une étude[11] de suivi de la pauvreté et d'autres indicateurs du bien-être réalisée au moyen du système de suivi communautaire (Community-Based Monitoring System - CBMS) dans la localité de Muthithi, située dans le comté de Murang'a, au Kenya (Kimani et al., 2017[7])[12]. Le CBMS offre aux organismes publics locaux et nationaux ainsi qu'aux organisations de la société civile un instrument utile de planification locale, de mise en œuvre des programmes et de suivi des résultats. Comme il repose sur un recensement de tous les ménages d'une localité donnée, il permet d'identifier précisément ceux qui ont besoin d'aide sans qu'il soit nécessaire de faire appel aux responsables locaux pour cela. En outre, le Kenya ayant récemment délégué des compétences aux comtés, il est indispensable de disposer de données décentralisées pour guider le processus de planification et mettre en œuvre des stratégies à l'appui des ODD. Le CBMS offre au pays d'importantes possibilités de répondre aux besoins de données au niveau des comtés, de guider la planification à l'échelon local et de veiller à ce qu'aucun Kenyan ne soit laissé de côté.

Les autorités du comté de Murang'a se sont donné pour mission de le transformer par des initiatives de développement participatif, équitable et durable qui profitent à tous. Leurs principales priorités sont l'intégration des questions d'égalité femmes-hommes, la sécurité, les technologies de l'information et de la communication, l'emploi des jeunes, la réduction des risques de catastrophe, la protection et la gestion de l'environnement et la réduction de la pauvreté. Le taux de pauvreté du comté est de 25.3 % (Comté de Murang'a, 2018[8]) (KNBS, 2018[9]).

Quels sont les habitants laissés de côté à Muthithi ? Examen des indicateurs de pauvreté par sexe et par sous-localité

Il existe des disparités entre les sous-localités de Muthithi sur le plan de la pauvreté et de la faim

Le recensement du CBMS a été réalisé en 2016 dans les cinq sous-localités de Muthithi – Kagurumo, Gikarangu, Kiahiti, Munguini et Muthithi – qui rassemblent 4 163 ménages.

Encadré 8.2. **Qu'est-ce qu'un système de suivi communautaire ?**

Un système de suivi communautaire est un système structuré de collecte d'informations locales permanentes ou récurrentes destinées à être utilisées par les administrations locales, les organismes publics nationaux, les organisations non gouvernementales et de la société civile pour planifier, budgétiser et mettre en œuvre des programmes de développement local, et pour en suivre et en évaluer les résultats. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Il repose sur un recensement de l'ensemble des ménages et non sur une enquête par sondage.
- Il est ancré dans la gouvernance locale et favorise la participation de la communauté.
- Il fait appel à du personnel local et à des volontaires de la communauté pour assurer le suivi.
- Il comporte un ensemble d'indicateurs essentiels, simples et bien établis.
- Il fournit une banque de données à tous les niveaux géopolitiques.

Depuis sa base aux Philippines, le réseau du CBMS s'est étendu et a contribué à la mise en œuvre de projets de suivi communautaire dans différents pays et régions comme le Bangladesh, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Cambodge, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Kenya, la République démocratique populaire lao, le Nicaragua, l'Ouganda, le Sénégal et le Viet Nam. Des équipes de recherche ont reçu un soutien afin de mettre au point des indicateurs adaptés aux cultures et aux conditions locales, d'ajuster les méthodes de suivi et d'analyse, et d'élaborer des études de cas sur les groupes vulnérables. Dans le cadre du programme de travail en cours depuis 2016, le CBMS sert de plateforme pour produire des données de suivi de la mise en œuvre des ODD.

Source : Partnership for Economic Policy, *https://pep-net.org/about-cbms*.

Dans l'ensemble de la zone, 37.9 % de la population vivaient en dessous du seuil national de pauvreté en 2016. Ce pourcentage était légèrement supérieur à la moyenne nationale et beaucoup plus élevé que la moyenne du comté de Murang'a. Cependant, la pauvreté n'était pas également répartie : plus de la moitié des habitants de Munguini se situait au-dessous du seuil de pauvreté (51.7 %), alors que la sous-localité de Muthithi qui abrite le principal marché local, ne comptait que 25.1 % de pauvres. En identifiant les ménages pauvres et en indiquant leur répartition dans la localité, cette étude fournit des données sur les familles que peuvent cibler les interventions des autorités du comté pour mettre fin à la pauvreté (ODD 1).

L'étude révèle que 0.4 % seulement des ménages de Muthithi avaient souffert de pénuries alimentaires au cours des trois mois ayant précédé l'enquête. Gikarangu était la sous-localité la plus affectée, avec un pourcentage de 0.9 %, tandis que, dans celle de Kagurumo, aucun ménage n'avait manqué de nourriture. La situation de pénurie, bien que négligeable, pouvait s'expliquer par le fait que certains ménages n'avaient pas récolté suffisamment à la saison précédente pour subsister jusqu'à la récolte suivante. Une intervention adéquate des pouvoirs publics devait permettre d'éliminer la faim (ODD 2) dans cette localité.

La pauvreté touchait autant de femmes que d'hommes, même si les femmes étaient plus nombreuses à occuper un emploi et si les filles allaient plus souvent à l'école

Le nombre d'hommes pauvres était légèrement supérieur à celui des femmes pauvres, mais la différence n'était pas significative. Les femmes présentaient néanmoins un plus faible taux de chômage : 7.4 % des hommes étaient au chômage contre 4.1 % des femmes seulement. Comme l'avaient relevé les participants à un atelier de validation, il se présentait en général pour les femmes davantage de possibilités de tâches subalternes, telles que lavage de vêtements, garde d'enfants, arrachage des mauvaises herbes ou coiffure. Les femmes étaient prêtes à accepter des emplois que les hommes jugeaient inférieurs, en particulier des tâches ménagères. Ces emplois n'apportaient cependant que de faibles rémunérations, ce qui explique que le taux de chômage plus bas des femmes n'ait pas entraîné un taux de pauvreté plus bas. Si l'aspiration au plein emploi productif et à un travail décent

pour tous contenue dans l'ODD 8 doit se concrétiser dans cette zone, il faudra que les pouvoirs publics privilégient la création d'emplois rémunérateurs au détriment des emplois subalternes qui permettent à peine aux ménages de survivre.

En outre, les filles font mieux que les garçons sur le plan de la fréquentation de l'école. Entre 6 et 13 ans, 4.1 % d'entre elles n'allaient pas à l'école primaire, contre 5.3 % des garçons. De 14 à 17 ans, les filles étaient également plus nombreuses dans les établissements secondaires (Tableau 8.1). Le Kenya a mis fortement l'accent sur la nécessité d'autonomiser les filles, et une enquête nationale récente montre également que le taux net de scolarisation était plus élevé pour les filles que pour les garçons aux niveaux pré-primaire, primaire et secondaire (KNBS, 2018[9]). Les mesures prises pour que les garçons restent à l'école contribueront à une éducation de qualité sans disparités entre filles et garçons (ODD 4).

Tableau 8.1. **Pourcentage de garçons et de filles de 14 à 17 ans non scolarisés dans le secondaire**

	Jeunes non scolarisés dans le secondaire			Jeunes de 14 à 17 ans			Pourcentage (%)		
Sous-localité	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Muthithi	42	41	83	113	130	243	37.2	31.5	34.2
Gikarangu	53	44	97	116	121	237	45.7	36.4	40.9
Kiahiti	33	14	47	66	64	130	50	21.9	36.2
Kagurumo	40	44	84	107	122	229	37.4	36.1	36.7
Munguini	25	24	49	80	91	171	31.3	26.4	28.7
Total	193	167	360	482	528	1 010	40	31.6	35.6

Source : (Kimani, Kariuki et Machio, 2017[10]), Poverty Profile of Muthithi Location, Murang'a Country, *https://www.africaportal.org/publications/poverty-profile-muthithi-location-murang-county/*.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à souffrir de maladies évitables

Les maladies évitables mises en évidence par le recensement du CBMS sont le paludisme, la fièvre, les diarrhées, la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida. Les femmes sont globalement plus touchées que les hommes, sauf pour ce qui concerne la fièvre et le VIH/sida. Elles représentaient 58.3 % des cas de maladies évitables déclarées. Cette situation pourrait s'expliquer entre autres par le fait qu'elles sont plus enclines que les hommes à déclarer leurs maladies ; selon certains répondants, les hommes sont parfois malades, mais ils souffrent en silence et sans consulter de professionnel de santé. Cela étant, il faudrait parvenir à abaisser le taux élevé de maladies déclarées pour atteindre l'ODD 3 – permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.

Les sous-localités présentaient des disparités sur le plan de l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires

Seule une minorité de ménages avait accès à l'eau potable en 2016, et 61.2 % des ménages ne disposaient pas de cette ressource élémentaire. Il s'agit d'un taux particulièrement élevé, la moyenne nationale enregistrée dans les zones rurales se situant à 45.9 % (KNBS, 2018[9]). L'accès à l'eau potable n'était comparable à la moyenne nationale que dans la sous-localité de Munguini ; celle de Kiahiti était la moins bien lotie à cet égard, avec 78 % de ménages sans accès à l'eau potable. Dans toutes les sous-localités, la plupart des habitants puisaient l'eau dans les rivières, où l'eau n'est pas toujours salubre.

À l'inverse, les résultats sont supérieurs à la moyenne nationale des zones rurales pour ce qui est de l'accès à des sanitaires améliorés ; alors que plus de la moitié des ménages kenyans ruraux n'ont pas accès à de telles installations (KNBS, 2018[9]), c'était le cas de seulement 47 % des ménages de la zone étudiée, qui utilisaient à la place des latrines à fosse, des latrines à seau ou faisaient leurs besoins dans la brousse. Là encore, la situation variait beaucoup d'une sous-localité à l'autre et certaines enregistraient des résultats sensiblement inférieurs à la moyenne des zones rurales (Tableau 8.2). Assurer l'accès de tous,

dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, sont les deux premières cibles de l'ODD 6.

Tableau 8.2. **Pourcentage de ménages qui n'utilisent pas d'installations sanitaires améliorées**

Sous-localité	Ménages sans accès à des toilettes	Nombre total de ménages	Pourcentage (%)
Muthithi	312	998	31.3
Gikarangu	432	967	44.7
Kiahiti	233	597	39
Kagurumo	542	787	68.9
Munguini	418	814	51.4
Total	1 937	4 163	

Source : (Kimani, Kariuki et Machio, 2017[10]), Poverty Profile of Muthithi Location, Murang'a Country, *https://www.africaportal.org/publications/poverty-profile-muthithi-location-murang-county/*.

Efforts des autorités du comté et priorités pour les plus démunis

Les recommandations de l'étude portaient sur la mise en place d'un programme de renforcement des compétences en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat, d'un approvisionnement fiable en eau potable, et d'un dispositif pour l'octroi de bourses aux étudiants démunis. Les autorités du comté ont commencé à appliquer ces recommandations. En novembre 2016, elles ont lancé un programme appelé « *Ufundi kwa Vijana* » pour que les habitants qui le souhaitaient, essentiellement des jeunes, puissent acquérir gratuitement des compétences techniques, de façon à améliorer leur employabilité et leur capacité à entreprendre. Depuis, le programme s'efforce aussi de mettre les bénéficiaires en relation avec des fonds en faveur des groupes défavorisés, comme le Fonds Uwezo, le Fonds en faveur des jeunes entrepreneurs (*Youth Enterprise Fund*) et le Fonds en faveur des femmes entrepreneurs (*Women Enterprise Fund*), afin d'aider ceux qui décident de créer leur entreprise à trouver des capitaux. Grâce à ce programme, les autorités du comté espèrent réduire le chômage, conformément à l'ODD 8 sur la promotion d'un travail décent et la croissance économique dans un environnement qui offre peu d'emplois de bureau ou de services.

Les autorités ont également accru le budget alloué à la compagnie d'eau et d'assainissement de Murang'a Sud (MUSWASCO) pour rénover les infrastructures de distribution d'eau et raccorder davantage de logements à l'eau courante à Muthithi et dans d'autres localités desservies par la compagnie. Le budget affecté à la MUSWASCO, qui est entièrement détenue par les autorités du comté, a augmenté de 73 % entre 2015 et 2018 (Comté de Murang'a, 2018[8]). L'amélioration de la distribution d'eau courante et traitée réduira l'utilisation des sources d'eau insalubre, comme les rivières ; libérera du temps que les habitants pourront consacrer à des activités productives au lieu d'aller chercher de l'eau ; et réduira la prévalence des maladies transmises par l'eau. Elle contribuera ainsi à la mise en œuvre de l'ODD 6 sur l'eau potable et l'assainissement, ainsi que de l'ODD 3 sur la santé et le bien-être.

Enfin, un fonds permettant d'octroyer des bourses d'études dans le comté de Murang'a à des élèves du secondaire et à des étudiants d'université brillants et démunis a été créé. Même si l'enseignement secondaire et supérieur est subventionné par l'État au Kenya, les familles doivent prendre en charge les frais de logement et les dépenses connexes, qui sont souvent au-dessus de leurs moyens. Grâce à ce fonds, les autorités du comté favorisent l'inscription et le maintien des élèves pauvres dans les établissements scolaires, comme y engage l'ODD 4 sur l'accès à une éducation de qualité. Elles prévoient d'accroître le budget annuel du fonds pour le porter de 100 millions KES (shillings kenyans) en 2017 à 200 millions KES d'ici 2022 (Comté de Murang'a, 2018[8]).

Rôle des partenariats et de la coopération internationale

Le principal enseignement à tirer de cette étude de cas est que, pour ne laisser personne de côté, la formulation des stratégies de développement et la mise en œuvre des programmes de réduction de

la pauvreté doivent reposer sur des partenariats entre les communautés locales, les autorités locales et les chercheurs présents sur place, dans le cadre d'un système institutionnalisé de collecte, de validation et d'analyse régulières de données.

Encadré 8.3. **Inua Jamii, un exemple d'intervention des pouvoirs publics et d'impact conforme aux bonnes pratiques**

Grâce au recensement conduit via le système de suivi communautaire à Muthithi, l'administration locale a pu identifier les bénéficiaires potentiels de l'initiative « Inua Jamii », un programme de transferts en espèces mis en œuvre par le gouvernement central depuis 2014. Cette initiative cible les personnes de plus de 70 ans, les orphelins, les enfants vulnérables et les personnes gravement handicapées.

M. Kamande (le nom a été modifié) habite la sous-localité de Kagurumo, à Muthithi, et fait partie des ménages interrogés à l'occasion du recensement du CBMS. Il est veuf et vit seul. Ses quatre fils, qui exercent des emplois modestes en ville, ne peuvent s'occuper de lui. Il vivait dans des conditions déplorables, dont témoigne le logement de fortune qu'il occupait. Bien qu'âgé de plus de 70 ans en 2016, il ne bénéficiait pas du programme de transferts en espèces en faveur des personnes âgées. Grâce au projet CBMS, les autorités du comté ont été informées de sa situation. Le chef local est intervenu pour qu'il soit inscrit sur la liste des bénéficiaires du programme « Inua Jamii ». En outre, le comté a construit pour lui une maison de trois pièces en 2017.

L'initiative « Inua Jamii » est un bon exemple d'appropriation des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau local, dans l'esprit de l'ODD 1 sur les programmes de protection sociale qui doivent atteindre les populations pauvres et les plus vulnérables. Elle montre aussi que le CBMS peut être utile pour identifier les bénéficiaires visés par ces programmes.

Graphique 8.1. **La maison de M. Kamande à Kagurumo avant et après l'intervention de l'administration dans le cadre de l'initiative Inua Jamii**



L'étude de cas de Murang'a a été réalisée au moyen d'un don du réseau CBMS du Partenariat de politique économique (Partnership for Economic Policy), soutenu par le Department for International Development du Royaume-Uni et le Centre de recherches pour le développement international du Canada. Ce don a servi à former les fonctionnaires du service de planification du comté de Murang'a à l'utilisation du CBMS pour le suivi de la pauvreté et des progrès de la réalisation des ODD. À compter de 2018, l'équipe de recherche kenyane du CBMS prend part à la mise en œuvre d'une deuxième phase du projet CBMS dans la localité de Gikindu.

Le CBMS n'a pour l'instant été mis en œuvre que dans 2[13] des 47 comtés du Kenya : il pourra être élargi à l'ensemble du pays, comme cela s'est passé aux Philippines, où le CBMS a été déployé pour la première fois.

Comment l'accès aux services financiers renforce la protection sociale en Amérique latine

Carolina Trivelli, *Instituto de Estudios Peruanos*, Ivonne Villada, *Proyecto Capital*, Carolina Robino, Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Principaux messages

- En 2017, environ 1.7 milliard d'adultes dans le monde n'avaient pas de compte bancaire – la plupart étaient des femmes et vivaient dans des pays en développement.
- Les services financiers formels peuvent aider les populations à réduire leur vulnérabilité et à constituer une épargne qui leur permette de faire face à des dépenses urgentes ou d'éducation, entre autres.
- Dans l'accès aux services financiers, les femmes doivent faire face à des problèmes qui leur sont propres, comme le manque de garanties, de connaissances financières et de mobilité.
- En Amérique latine, les programmes de protection sociale touchent environ 110 millions des 158 millions de personnes vivant dans la pauvreté. Au Chili et au Pérou, l'inclusion financière fait partie intégrante des programmes de protection sociale.
- Les leçons dégagées de l'initiative de recherche régionale *Proyecto Capital* montrent que la confiance dans le système financier ; l'éducation financière ; la capacité à s'adapter à l'évolution du paysage politique ; une conception reposant sur des recherches ; et l'intégration, à l'échelle, de l'inclusion financière dans les programmes de protection sociale sont des facteurs clés de réussite.

Les programmes de protection sociale, en particulier les dispositifs de transferts en espèces, offrent un filet de sécurité à une grande partie de ceux qui vivent dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté dans le monde. En Amérique latine, ces programmes touchent environ 110 millions des 158 millions de citoyens pauvres. Dans de nombreux pays, dont le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, le Paraguay et le Pérou, les transferts en espèces aux citoyens pauvres et vulnérables sont liés à des initiatives d'inclusion, ainsi qu'à la formation à l'entrepreneuriat et à la formation professionnelle. Ces initiatives renforcent l'impact des prestations sociales, et divers exemples montrent qu'elles peuvent transformer à long terme l'existence des citoyens très pauvres (International Policy Centre for Inclusive Growth, 2015[11]).

Ainsi, le programme « Haku Wiñay » (*Mi chacra emprendedora*), au Pérou, apporte une assistance technique et transfère des actifs à des ménages ruraux qui reçoivent également de l'aide de Juntos, le programme national de transferts conditionnels en espèces. « Haku Wiñay » est centré sur l'acquisition de compétences productives et entrepreneuriales qui doivent aider les ménages à dégager des revenus, à diversifier leur mode de vie et à améliorer la sécurité alimentaire. Le volet consacré à l'inclusion financière vient s'ajouter au programme de transferts conditionnels en espèces et n'influe pas sur les conditions à remplir pour en bénéficier. Une évaluation d'impact (Escobal et Ponce, 2016[12]) fait état des résultats encourageants du programme, en particulier d'un accroissement sensible des revenus des familles.

Proyecto Capital est une initiative régionale en Amérique latine qui favorise l'intégration de l'inclusion financière dans les dispositifs en place de transferts conditionnels en espèces et les programmes de protection sociale, pour qu'il soit plus facile aux ménages pauvres d'ouvrir et d'utiliser des comptes bancaires et de constituer une épargne[14]. Ce faisant, il crée un lien entre les processus de développement de l'inclusion financière et ceux de la protection sociale en associant les programmes de transferts conditionnels en espèces à des stratégies de promotion de l'épargne bancaire.

L'épargne renforce les effets des dispositifs de transferts en espèces sur le bien-être

Les initiatives d'inclusion financière liées aux aides sociales au Pérou et au Chili (Clausen et al., 2018[13]) (Villeda, Ramos et Pizarro, 2018[14]) ont permis à des centaines de milliers de personnes à faible revenu, principalement des femmes, d'accéder à des services financiers formels. Au Pérou, par exemple, plus de 790 000 utilisateurs du programme « Juntos » ont ouvert des comptes d'épargne auprès

de la Banco de la Nación entre 2009 et 2015. Entre 2013 et 2014, 68 % d'entre eux ont eu recours aux succursales des banques et 3 % à d'autres solutions, tels que distributeurs automatiques, applications bancaires mobiles ou agents non bancaires. Au Pérou, les femmes qui reçoivent une aide ainsi qu'une formation financière ont porté leur taux d'épargne de 3 % à près de 20 %, soit plus du double du taux d'épargne moyen des adultes péruviens, alors que ces femmes font partie de la frange la plus pauvre du pays. Grâce à cette capacité d'épargne, elles ont accru leurs actifs et investissent davantage, bénéficient de meilleures conditions de vie et sont moins vulnérables face aux crises financières (Encadré 8.4).

Encadré 8.4. **« Une femme qui épargne change des vies » : paroles recueillies dans le cadre du programme « Juntos »**

« Je suis une femme qui met ses économies sur un compte bancaire ; et qui va à la banque faire des dépôts. Je sais comment retirer mon argent. Je sais comment épargner. … Je suis plus forte maintenant. … Personne ne me prendra mon argent et personne ne peut me tromper. »

Emperatriz Taco, Communauté de Pumahuasi, Coporaque, Espinar, Pérou

« Avant [le programme pilote de promotion de l'épargne], c'étaient mes animaux qui constituaient mon épargne. … J'achetais et je vendais des cochons, des cochons d'Inde et des poules, et c'est tout. Maintenant je mets mes économies à la banque. Je dépose [une partie de] ce que me verse le programme. Quelquefois, j'y ajoute ce que j'ai gagné en vendant un cochon. Lorsque je gagne un peu d'argent en plus, je le dépose à la banque. Je l'économise… En avril, j'ai retiré mes économies pour acheter des livres, des fournitures scolaires et des uniformes pour mes enfants. »

Rosa Altamirano, Communauté de Puiso, San Jerónimo, Andahuaylas, Pérou

« La première fois que je suis allée à la banque, j'étais inquiète. Je me demandais s'ils n'allaient pas m'escroquer. Je me disais : «C'est quoi ce papier ?" "Et s'ils ne me rendent pas mon argent ?" C'est de cela que j'avais peur. … Lorsque j'y suis retournée et qu'ils m'ont donné l'argent que je demandais, j'ai su qu'ils ne mentaient pas. »

Victoria Quispe, Communauté de Poltocsa, San Jerónimo, Andahuaylas, Pérou

Il est essentiel que le système financier inspire confiance

Les informations fournies par *Proyecto Capital* témoignent de l'importance de la promotion des produits financiers et de la nécessité de renforcer la confiance à l'égard du système financier. Les conclusions du programme pilote de promotion de l'épargne mené au Pérou de juin 2010 à mars 2012 avec les bénéficiaires de « Juntos », le programme national de transferts conditionnels en espèces, font état d'une augmentation de 1 à 3 % du nombre de participants au programme qui disent savoir que leurs économies sont en sécurité à la banque (Aldana et Boyd, 2015[15]). De même, dans le cadre d'une initiative mise en place en 2015 avec Banco de la Nación, la part de ceux qui sont en mesure d'avoir recours sans aide à l'agent non bancaire « Multired »[15] est passée de 26.3 % à 99 % (Clausen et al., 2018[13]).

L'épargne permet d'accroître les actifs

Le principal impact observé dans le cadre de *Proyecto Capital* est la hausse des actifs (humains, productifs, matériels et autres) résultant de l'utilisation de l'épargne. L'initiative pilote de promotion de l'épargne montre également que la proportion de participants ayant financé les dépenses d'éducation de leurs enfants avec leurs économies a été portée de 6.6 % à 21.2 %. Les actifs productifs ont également augmenté : le nombre de participants ayant acheté du bétail a progressé de 11.2 points de pourcentage (Aldana et Boyd, 2015[15]).

L'accès aux services financiers doit s'accompagner d'une éducation financière

Les observations réalisées montrent aussi qu'il est important de combiner l'accès aux produits et services financiers à une formation sur l'utilisation optimale de ces outils. Au Chili, par exemple, bien que l'accès à des comptes d'épargne ait progressé[16], l'endettement des ménages est resté très élevé,

en l'absence d'éducation financière généralisée (Encadré 8.5)[17]. Une étude montre ainsi que 70 % des bénéficiaires d'aides sociales sont endettés auprès des commerces de détail, et 60 % déclarent qu'ils ne pourront faire face à une urgence économique (Denegri et al., 2017[16]). Les projets pilotes de *Proyecto Capital* cherchent à remédier à ces problèmes en renforçant les capacités financières des femmes et en soulignant l'importance de l'épargne et de la réduction des niveaux d'endettement : les ménages peuvent ainsi décider en connaissance de cause d'utiliser ou non les services et produits financiers.

Encadré 8.5. **L'éducation financière : un atout pour l'élimination de la pauvreté au Chili**

Le Fonds de solidarité et d'investissement social (*Fondo de Solidaridad e Inversión Social* ou FOSIS) et *Proyecto Capital* ont noué une alliance stratégique en 2009. Leur objectif commun est d'amener l'éducation financière vers les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables du Chili. Cette initiative a commencé par des projets pilotes, avant de conduire à des programmes de grande ampleur et enfin à des politiques publiques.

Avec le soutien de *Proyecto Capital*, le FOSIS a créé en 2012 un programme d'éducation financière auquel 5 800 personnes ont pris part dans un premier temps, pour la plupart des femmes. Cette initiative a placé la thématique de l'éducation financière au cœur des priorités du FOSIS, et a conduit à l'élaboration de programmes d'éducation financière ciblant les écoliers.

La collaboration avec *Proyecto Capital* a permis au FOSIS de constituer des réseaux nationaux et régionaux et de toucher ainsi davantage de personnes. Le FOSIS a élargi cette initiative et intégré l'éducation financière dans tous ses programmes. Le nombre des bénéficiaires de ses programmes d'éducation financière passera ainsi de 5 800 à 100 000.

Ce changement d'échelle a également amené le FOSIS à revoir son programme d'éducation financière. Se fondant sur les conclusions des travaux et des évaluations de *Proyecto Capital*, le FOSIS s'est doté en 2018 d'une nouvelle méthodologie qui tient compte des besoins et des contraintes propres aux femmes, en particulier à celles qui reçoivent des aides publiques à travers des programmes de transferts en espèces.

Plus généralement, le FOSIS participe depuis 2012 à un débat qui a conduit à la création de la Stratégie nationale d'éducation financière. Approuvée en 2018, celle-ci vise en priorité les jeunes et les femmes qui participent à des programmes de protection sociale.

Chaque initiative et produit mis au point par le FOSIS et *Proyecto Capital* témoignent de la valeur de ces travaux conjoints. Mais un effet plus important se fera sentir à long terme. Il s'agit de la constitution, aux niveaux national et régional, d'une communauté de pratiques fermement convaincue que les citoyens dotés d'une bonne culture financière sont mieux armés pour échapper à la pauvreté.

Des projets pilotes aux politiques publiques : la généralisation de l'inclusion financière

La prise en compte de l'inclusion financière dans l'ensemble des politiques de protection sociale constitue un défi. Elle exige des efforts de la part des pouvoirs publics, des banques et des organisations d'aide au développement, une volonté politique, une coordination et de la persévérance.

La difficulté était – et continue d'être – de passer de projets pilotes à des stratégies durables et à grande échelle, et d'intégrer pleinement les initiatives d'inclusion financière dans les politiques de protection sociale. Créer un lien entre la protection sociale et l'inclusion financière permet d'améliorer la vie des bénéficiaires de l'aide sociale, tout en renforçant l'efficacité et la transparence des programmes sociaux gouvernementaux. Un effort supplémentaire consenti dans le cadre des programmes de protection sociale se traduit par un renforcement de leur impact et ouvre de nouvelles perspectives, un résultat bénéfique à la fois pour les utilisateurs des programmes et pour l'État.

Le processus de connexion entre les stratégies de protection sociale et d'inclusion financière est complexe et, comme le montre le cas du FOSIS au Chili (Encadré 8.5), nécessite un soutien extérieur. *Proyecto Capital* a joué un rôle clé en apportant ce soutien, qui passe par les mesures décrites ci-après.

Il importe également d'institutionnaliser l'inclusion financière : le modèle peut s'appliquer non seulement aux programmes de transferts en espèces, mais aussi à tout un éventail d'autres initiatives de lutte contre la pauvreté. Intégrer ce concept dans des directives, projets et objectifs stratégiques de grande ampleur exige du temps, des ressources et un soutien constants (Gouvernement du Chili, 2007[17]) (Gouvernement du Pérou, 2016[18]) de sorte qu'il faut renforcer les capacités des institutions et des employés à différents niveaux[18]. Ce renforcement des capacités doit être permanent, en particulier pour les employés qui se trouvent en contact direct avec les personnes les plus vulnérables. En outre, il doit permettre la mise en place d'un langage et de messages communs, de sorte que des accords puissent être obtenus entre les institutions ou les ministères sans qu'il y ait trop de résistance.

Résultats positifs obtenus à ce jour : enseignements à retenir

Le Chili comme le Pérou, après de nombreuses années de mobilisation et d'influence au niveau des pouvoirs publics, ont maintenant intégré les stratégies d'éducation et d'inclusion financières dans les programmes de protection sociale (Gouvernement du Chili, 2018[19]) (Gouvernement du Pérou, 2015[20]). Cette évolution se fonde sur une approche commune aux secteurs public et privé qui répond aux engagements pris auprès d'organisations internationales comme l'OCDE et la Banque mondiale.

Les avis formulés pendant dix ans par *Proyecto Capital* permettent de tirer plusieurs conclusions. Tout d'abord, l'instauration de relations de confiance entre les institutions conditionne de façon déterminante l'efficacité de la collaboration avec les autorités. Il est également important de savoir s'adapter à l'évolution du paysage politique et aux changements qui peuvent se produire parmi le personnel du programme de protection sociale et celui de l'administration.

Ensuite, les travaux accomplis par *Proyecto Capital* et d'autres jouent un rôle important dans le processus d'institutionnalisation de l'inclusion financière dans les politiques de protection sociale[19]. Enfin, la communication ciblée mise en place au moyen de réseaux existants et familiers a permis à *Proyecto Capital* de gagner la confiance de ceux qui avaient le plus besoin d'aide financière, de sorte que les ménages étaient prêts à participer à la formation financière et à ouvrir des comptes d'épargne.

Conclusion

Dans le droit fil de la démarche collaborative et à long terme de *Proyecto Capital*, l'intégration des objectifs d'inclusion financière dans les programmes de protection sociale devient la norme dans la région. Ces programmes utilisent le secteur financier pour transférer les aides plus efficacement, mais collaborent aussi avec les institutions pour améliorer l'accès aux services financiers et promouvoir leur utilisation.

Pour que cette démarche s'inscrive dans la durée, il faut en poursuivre le suivi et approfondir les recherches. Les programmes de protection sociale doivent continuer de répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables et de renforcer leurs capacités financières, de sorte que les femmes et d'autres groupes vulnérables comme les jeunes, les personnes âgées et les immigrés puissent jouer dans l'économie leur rôle de citoyens à part entière.

L'intégration régionale est la clé d'un développement inclusif en Afrique de l'Ouest

Freerk Boedeltje, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), OCDE

Messages principaux

- L'amélioration de la connaissance des avantages économiques liés à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest a entraîné un intérêt croissant pour la question de l'investissement dans les régions frontalières, où vivent en outre généralement des populations isolées et défavorisées.
- Les stratégies visant à renforcer la stabilité et à réduire la vulnérabilité ainsi que les inégalités en Afrique de l'Ouest doivent tenir compte des dynamiques transfrontalières.
- La mise en œuvre de politiques frontalières efficaces est une entreprise complexe en Afrique de l'Ouest. Ces politiques sont tributaires de la coopération entre les organisations régionales, les administrations nationales et les autorités infranationales, et de la mise à disposition, à ces dernières, des ressources appropriées.
- Parmi les entraves à la coopération transfrontalière figurent l'absence d'un cadre juridique clair régissant les projets transfrontaliers et le manque de ressources financières pour les collectivités locales et régionales qui contribuent à leur mise en œuvre.
- Les partenaires au développement devraient apporter un soutien renforcé aux collectivités territoriales pour la mise en place de projets transfrontaliers, en renforçant leurs capacités, en soutenant l'environnement financier et juridique et en associant les acteurs locaux à la conception et la prise de décision.

Depuis quelque temps déjà, l'intégration régionale constitue la priorité des dirigeants africains et des instances régionales qui souhaitent stimuler le développement, intégrer les marchés et les infrastructures, et favoriser la libre circulation des personnes et des biens sur le continent. L'Agenda 2063 de l'Union africaine, par exemple, considère l'intégration régionale comme essentielle pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté des ménages en Afrique, ainsi que pour la réalisation des Objectifs de développement durable.

Pour le Programme des Nations Unies pour le développement (2011[21]) le terme d'intégration couvre un cadre beaucoup plus vaste qu'une simple libéralisation des échanges commerciaux. Afin d'avoir des répercussions sur le développement humain, une intégration profondément enracinée suppose de procéder à des investissements dans les infrastructures, à des mises à niveau technologiques et à une harmonisation des politiques nationales. La compétitivité peut ainsi être renforcée, de même que la productivité et l'emploi, en particulier des jeunes, dans une région qui rencontre déjà de nombreuses difficultés dans ces domaines. L'intégration consiste également à créer les conditions favorables à l'élargissement des libertés fondamentales et au renforcement des capacités qui permettent aux hommes, aux femmes et aux enfants de vivre selon leurs aspirations.

Les pays peuvent concevoir des politiques régionales territorialisées pour cibler les zones et les groupes ruraux et isolés, tandis qu'une intégration régionale élargie offre des possibilités de renforcement de la résilience en mettant en commun les capacités de faire face aux facteurs de vulnérabilité le long des frontières. Les pays d'Afrique de l'Ouest inscrivent l'intégration régionale dans leurs stratégies de développement, motivés par la logique de surmonter les contraintes qui pèsent sur leurs petites économies nationales isolées. L'intégration régionale contribue à ne laisser personne de côté en Afrique de l'Ouest, et dans d'autres régions, et ce, pour plusieurs raisons connexes : les populations les plus vulnérables (parmi lesquelles figurent les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants) vivent souvent dans des régions reculées, le long des frontières et loin des capitales où se prennent les décisions, et n'ont qu'un accès limité aux ressources, à l'eau, aux services publics et aux infrastructures.

Une intégration et une coopération élargies renforceraient non seulement le potentiel économique de l'Afrique de l'Ouest, mais aussi le développement humain. Par exemple, si l'accroissement de la mobilité transfrontière de la main-d'œuvre était géré d'une manière qui protège les migrants et respecte les droits de la personne – des femmes et des jeunes travailleurs en particulier – cela contribuerait non seulement à l'augmentation des revenus, mais aussi à une plus forte autonomisation. Les simulations effectuées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mettent nettement en évidence ce potentiel et tendent à indiquer que les régions d'Afrique se portent toutes mieux lorsqu'elles sont intégrées (PNUD, 2011[21]).

L'intégration régionale joue un rôle déterminant dans le développement en Afrique de l'Ouest

La croissance démographique rapide de l'Afrique de l'Ouest devrait se poursuivre à l'horizon des deux prochaines générations et la population devrait passer de 367 millions de personnes en 2015 à 538 millions en 2030 (OCDE/CSAO, 2017[22]). Les bassins de peuplement continueront de se densifier et de s'étendre en dépassant les frontières et les villes plus grandes seront plus nombreuses, à l'image de Lagos au Nigéria, qui, à l'heure actuelle, s'accroît au rythme de 3 000 personnes par jour. Par ailleurs, de nombreux pays ont en commun des écosystèmes, des systèmes alimentaires et des ressources naturelles fragiles, dont dépendent des millions de personnes (OCDE/CSAO, 2009[23]). L'Afrique de l'Ouest risque de subir les graves conséquences des risques liés au climat, qui vont d'une hausse des températures et d'épisodes prolongés de sécheresse dans le nord du Sahel à une aggravation de l'érosion et à une augmentation des inondations dans les zones côtières, en raison de l'élévation du niveau des mers (Banque mondiale, 2018[24]). Étant donné qu'il s'agit d'enjeux transfrontaliers, la coopération régionale revêt un caractère essentiel, et les politiques territorialisées, taillées sur mesure, qui répondent aux besoins et aux enjeux particuliers des diverses régions d'Afrique de l'Ouest s'annoncent comme les plus adaptées pour assurer un avenir meilleur pour tous.

À l'heure actuelle, les régions infranationales en Afrique de l'Ouest manquent presque toutes des capacités financières et des infrastructures institutionnelles nécessaires pour investir dans le développement local et coordonner les activités dans ce domaine, une situation qui freine les progrès du développement aux échelons national et régional. Ainsi, seulement 35 % de la population du sud du Sahel ont accès à l'électricité et les taux d'accès dans les zones rurales sont inférieurs d'un tiers par rapport aux régions urbaines. Les infrastructures de transport sont elles aussi à la traîne, l'Afrique subsaharienne étant la seule région au monde où la densité du réseau routier a régressé au cours des 20 dernières années (Banque mondiale, 2017[25]).

Dans leur majorité, les politiques nationales mises en place en Afrique de l'Ouest favorisent des secteurs, comme l'industrie et l'élevage, ou des catégories de la population, comme les personnes les plus vulnérables, sans nécessairement prendre en compte les dimensions spatiales du développement régional. Aussi ces politiques occultent-elles largement les disparités régionales, malgré le rôle central que celles-ci jouent au détriment de la croissance inclusive. L'incidence de l'intégration régionale sur le développement humain dépend fortement d'aspects contextuels, tels que la géographie et le climat ; de l'âge et du sexe des personnes concernées ; mais également de politiques qui, si elles sont judicieusement conçues et effectivement mises en œuvre, peuvent favoriser une croissance inclusive et le développement humain (PNUD, 2011[21]).

Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, quel que soit le niveau de développement de ces derniers, les stratégies territorialisées qui renforcent le potentiel économique et l'avantage compétitif de certaines régions et de certains contextes offrent un grand potentiel pour assurer un avenir meilleur pour tous. Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE (CSAO/OCDE) œuvre à la promotion de ces stratégies à travers son mandat et son champ d'activité. Les stratégies territorialisées partent du principe que les acteurs locaux et les institutions locales peuvent être mobilisés pour favoriser l'intégration et le développement régionaux.[20]

Contrairement aux politiques régionales conventionnelles, qui se fondent sur des interventions sectorielles imposées d'en haut et passent par les subventions, les politiques territorialisées visent à promouvoir l'intégration régionale en investissant dans des infrastructures et dans des services publics adaptés au contexte de chaque région. À titre d'illustration, la région frontalière située aux confins du Niger, du Bénin et du Nigéria s'est progressivement transformée en un centre régional pour le commerce de gros à la faveur de la libéralisation des échanges internationaux. Des régions frontalières densément peuplées telles que la région située entre le Niger et le Nigéria ou le bassin du lac Tchad ne présentent pas les mêmes besoins que des régions peu peuplées comme celle de Dori, au Burkina Faso. Les ceintures côtières et industrielles, à l'instar de la région urbaine comprise entre Accra et Lagos, appellent des politiques qui ne seront pas d'une grande utilité dans les régions agricoles du nord du Ghana, par exemple. Les stratégies territorialisées peuvent également favoriser la coopération entre les autorités infranationales de régions frontalières qui ont les mêmes intérêts ou connaissent les mêmes contraintes, mais qui ont jusqu'ici été très peu associées aux efforts d'intégration.

Des solutions transfrontalières

L'Afrique de l'Ouest est divisée par 32 000 km de frontières terrestres qui, si elles étaient placées bout à bout, équivaudraient aux quatre-cinquièmes de la circonférence de la Terre. Ces frontières, en grande partie héritées de la colonisation, font souvent entrave à l'intégration régionale. Les coûts et les délais liés au passage frontalier peuvent en effet entraver la circulation des personnes et des biens, compromettre la capacité d'accroître les recettes et favoriser la corruption. La perturbation des flux d'échanges met en péril les moyens de subsistance de nombreuses populations et, en particulier, influe sur les stratégies d'adaptation des ménages exposés au risque d'insécurité alimentaire. Or, accorder une attention particulière aux régions frontalières est justement la clé d'une approche plus régionale face à ces défis. La coopération entre pays d'une zone frontalière pourrait être une solution face à l'insécurité alimentaire et à d'autres problèmes liés aux retards imputables au passage des frontières, car elle suppose un sentiment partagé de responsabilité. Lorsque les échanges se font librement, les exploitations agricoles et d'élevage peuvent être sources de nouvelles opportunités pour les ménages, et leur permettre d'améliorer leur sécurité alimentaire et mieux se préparer à affronter de futures crises alimentaires.

Une intégration régionale spécifiquement ciblée sur les zones frontalières peut stimuler la compétitivité économique de l'Afrique de l'Ouest, tout en répondant à certains enjeux de développement (OCDE/CSAO, 2017[22]). La mobilisation des acteurs politiques et des collectivités locales a déjà permis de lancer plusieurs initiatives transfrontalières.

La coopération transfrontalière peut être définie comme un processus de proximité, où les acteurs d'au moins deux pays voisins contribuent à la mise en œuvre des politiques. Elle devrait reposer sur l'entente et le soutien des gouvernements concernés et poursuivre deux objectifs : améliorer les conditions de vie des populations qui vivent des deux côtés de la frontière et qui sont souvent marginalisées, d'une part ; et développer la coopération régionale, d'autre part. Cette approche novatrice de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest a été mise en avant pour la première fois au début des années 2000 par l'ancien Président du Mali, M. Alpha Oumar Konaré, afin de promouvoir l'existence de régions frontalières partageant des caractéristiques communes. Aujourd'hui, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est appropriée ce concept pour encourager l'intégration locale et, de son côté, l'Union africaine fait explicitement mention des espaces géographiques situés à cheval sur une frontière séparant au moins deux pays voisins et peuplés de populations liées par des liens socioéconomiques et culturels dans son Programme Frontière.

Des pays d'autres régions du monde se sont employés à trouver des solutions transfrontalières similaires face à des enjeux régionaux. Par exemple, la région frontalière entre les États-Unis et le

Mexique, qui court le long du sud de la Californie, est exposée à des risques comparables en matière de changement climatique à ceux que connaissent certaines régions ouest-africaines. Grâce à la coopération régionale, une série de programmes et d'autres mesures visant à remédier de manière globale à l'aggravation des problèmes environnementaux le long de la frontière ont abouti à la création du Conseil environnemental de bon voisinage (*Good Neighbor Environmental Board* - GNEB), chargé de conseiller le gouvernement américain sur la nécessité de mettre en œuvre des projets environnementaux et infrastructurels le long de la frontière (GNEB, 2016[26]).

En 2004, la CEDEAO a lancé un programme d'initiatives transfrontalières (PIT), axé tout particulièrement sur le renforcement annuel des capacités et l'appui à des projets pilotes de coopération transfrontalière. Le Programme Frontière de l'Union africaine, lancé en 2007, a permis d'apporter un appui opérationnel efficace dans le cadre de projets transfrontaliers de portée locale, régionale et institutionnelle, avec notamment la mise en place de commissions mixtes telles que la Commission mixte des frontières entre le Soudan du Sud et le Soudan, créée en 2012. En partenariat avec l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), dans le cadre du Programme de coopération transfrontalière locale (PCTL), la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC) finance un programme de subventions d'un montant de 3.6 milliards FCFA (francs de la Communauté financière africaine), qui vise à appuyer le renforcement de plusieurs intercollectivités transfrontalières et à financer des études et des investissements favorisant les dynamiques de coopération dans plusieurs régions transfrontalières d'Afrique de l'Ouest.

Il ressort de ces programmes que le Sahel, en particulier, présente un potentiel élevé en matière de coopération, comme l'illustre l'exemple de la frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger (voir ci-après). Ces régions, avec leurs marchés frontaliers et leurs ressources hydriques et agricoles communes, favorisent la constitution de réseaux transfrontaliers. Toutefois, les collectivités territoriales peinent à déployer des capacités et, en conséquence, ont très peu accès aux financements.

Dans la mesure où le développement est un processus inégal, les pays devraient accorder une attention plus soutenue à la forte diversité des régions d'Afrique de l'Ouest, et adapter les projets et les structures institutionnelles au potentiel de chaque région. Compte tenu de la diversité des besoins et des modes inégaux de développement des régions ouest-africaines, les initiatives de coopération transfrontalière les plus efficaces seront celles qui s'inscrivent dans le cadre de politiques fournissant des biens publics adaptés aux enjeux socioéconomiques de chaque région. Si l'on veut que ces politiques territorialisées se traduisent par des mesures effectives, il convient toutefois d'avoir une compréhension très fine de la région et de ses populations (OCDE/CSAO, 2017[22]). Or, les données nécessaires pour répondre aux besoins des groupes vulnérables sont rares. La collecte de données à l'échelle régionale est fondamentale pour comprendre quelles sont les personnes qui risquent d'être laissées de côté, les régions concernées et les raisons d'une telle exclusion.

Des cadres juridiques doivent être en place pour favoriser la coopération transfrontalière

Malgré certaines initiatives réussies telles que le Programme de coopération transfrontalière locale, dans la réalité, la mise en œuvre de nombreux programmes demeure problématique en raison de lacunes dans les cadres juridiques et de l'absence de mécanismes de suivi permettant de mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration régionale. On ignore souvent qui est habilité à créer une entité transfrontalière en vue de gérer un projet commun ; comment cette entité va gérer un projet exécuté par plusieurs pays à la fois ; qui est en mesure de promouvoir la coopération entre les collectivités locales de différents pays ; et, tout aussi important, qui est à même de financer le projet.

Pour relever ces défis, les pays situent souvent une initiative d'un seul côté de la frontière, notamment pour les projets qui portent sur les marchés de bétail, qui associent les autorités frontalières locales afin d'attirer un plus grand nombre d'animaux. Cette solution peut être appliquée dans d'autres domaines, notamment l'éducation, où les écoles frontalières sont susceptibles

d'attirer des élèves des deux côtés de la frontière. Ce type d'initiative découle souvent de discussions informelles avec les acteurs du pays voisin. Certaines sont parrainées par des organisations régionales désireuses de trouver des moyens efficaces de stimuler la coopération régionale à l'échelle locale (OCDE/CSAO, 2017[22]).

Pour autant, rares à ce jour sont les exemples de projets transfrontaliers dignes de ce nom et qui portent leurs fruits. Étant donné que l'intégration régionale demeure confrontée à de nombreux défis, les pouvoirs publics devraient s'efforcer de faire avancer la législation permettant de les atténuer. La corruption est un problème majeur qui entraine des coûts considérables. Les politiques devraient par conséquent avoir pour objectif de mettre fin aux pratiques de corruption qui entravent la circulation transfrontalière des biens et des personnes. La réussite de l'intégration régionale dépendra de l'existence d'un consensus politique, de l'efficacité de la mise en œuvre et de l'existence de cadres réglementaires, ainsi que du financement transfrontalier du projet et d'une meilleure structure des projets régionaux. Elle dépendra également d'un niveau élevé de confiance entre les pays. En l'absence d'entente, l'intégration régionale est condamnée à demeurer une ambition bancale et idéaliste éloignée des priorités des pays africains et peu susceptible d'attirer l'investissement nécessaire.

Le Tableau 8.3 recense plusieurs obstacles qui entravent la mise en place de projets transfrontaliers et qui, pour la plupart, sont liés à l'absence de véritable cadre juridique transfrontalier permettant de mettre en œuvre et de financer des projets transfrontaliers. Les retards de mise en œuvre risquent d'entraîner une érosion du soutien des populations locales et des élus qui se sont investis pour monter de tels projets.

Tableau 8.3. **Entraves à la mise en place de projets transfrontaliers**

Entraves qui devraient être supprimées pour faciliter la coopération transfrontalière	Action requise au niveau transfrontalier	Niveau administratif concerné
Entraves dans la vie quotidienne des populations transfrontalières		
Les formalités douanières difficiles découlant du non-respect des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes provoquent des retards inutiles	Améliorer l'application de la législation en vigueur Améliorer la formation et la rémunération des douaniers	National
Les formalités administratives à la frontière entraînent une augmentation du coût afférent à la circulation des biens et les retards qui en découlent pour les échanges mettent en péril la sécurité alimentaire	Améliorer la législation en vigueur Simplifier, adapter et clarifier la réglementation et la diffuser auprès de la population	National et infrarégional
Les difficultés d'accès aux régions frontalières et aux installations de base créent des problèmes d'accessibilité aux services de base tels que la santé et l'éducation	Concevoir et construire des axes de transit, des routes et des ponts transfrontaliers Développer les installations et les services transfrontaliers (centres de santé, usines d'épuration, marchés, etc.)	Local, avec l'aide des services de l'administration centrale et des partenaires techniques et financiers
Entraves à la mise en place d'actions transfrontalières		
Le déficit de ressources financières affectées aux collectivités locales et régionales crée des difficultés pour mettre en œuvre les programmes et projets frontaliers	Prévoir dans le budget national une dotation spécifique pour la coopération transfrontalière Intégrer la dimension transfrontalière dans la stratégie globale visant à éliminer la pauvreté ainsi que dans les accords de partenariat avec les organismes de financement publics Autoriser les programmes nationaux à intervenir dans le pays voisin afin de promouvoir des systèmes qui présentent un intérêt transfrontalier (en simplifiant les procédures pour les interventions transfrontalières des organismes de financement) Créer un fonds commun infrarégional dédié à la coopération transfrontalière	National et infrarégional
L'absence de cadre juridique clair régissant les projets transfrontaliers entraîne des difficultés en termes de gestion des projets	Établir un dialogue transfrontalier entre les administrations locales et les communes	Bilatéral, entre pays africains

Source : D'après (OCDE/CSAO, 2010[27]), *Guide pratique de la coopération transfrontalière*, *www.oecd.org/fr/csao/publications/guide-cooperation-transfrontaliere.htm*.

Un projet pilote au Sahel pour une intégration régionale territorialisée efficace

L'intérêt d'une approche territorialisée de l'intégration régionale est étayé par une étude de cas récente menée en Afrique de l'Ouest au titre du Programme de coopération transfrontalière locale (PCTL). Dans le but de bâtir des communautés saines et robustes en améliorant les conditions de vie des femmes et des hommes, le programme pilote PCTL, financé par la DDC et mis en œuvre par l'UEMOA, vise à améliorer l'accès à des services de base tels que la santé et l'éducation, mais aussi à contrer le manque croissant d'eau pour le bétail dans la région. Une étude récente (Nkwake, Magistro et Horjus, 2014[28]) indique que la région frontalière entre le Burkina Faso et le Niger connaît un déclin tendanciel régulier des précipitations depuis les années 50, ainsi qu'une augmentation notable des températures minimales et maximales. Cette évolution, qui a entraîné une modification de la phénologie des cultures et de la croissance des plantes, a une grave incidence sur la production agricole (cultures, bétail, arbres et végétation).

Le programme PCTL investit tout particulièrement dans cette région de l'Afrique de l'Ouest. Couvrant le cœur de la bande sahélienne, à la frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, le périmètre de la coopération transfrontalière locale défini dans le Schéma d'aménagement transfrontalier intégré (SATI) couvre une étendue d'environ 200 000 km², avec une population de 8.7 millions d'habitants. La région doit faire face à plusieurs défis en matière de développement et de sécurité, notamment un réseau routier de mauvaise qualité, à quoi s'ajoutent l'insécurité croissante, l'absence de services publics et sociaux de base et un accès de plus en plus limité à l'eau pour le bétail. Les études réalisées à la suite de sécheresses ont montré sans équivoque que la mobilité transfrontalière du bétail est un élément essentiel de la résilience des communautés pastorales et agropastorales de la région. Les zones frontalières urbaines comme Dori au Burkina Faso et Téra au Niger constituent des pivots importants du processus d'intégration régionale, en particulier parce qu'elles facilitent les échanges transnationaux. Cette région se caractérise également par un nombre important d'initiatives locales et un réseau dense d'acteurs au service de nombreux centres de décision de petite et moyenne envergure – une situation qui peut être considérée comme bénéfique pour la mise en œuvre de programmes d'intégration ascendants, en particulier dans le domaine de l'élevage, une des principales activités de la région.

La stratégie de développement du PCTL se décompose en trois phases : 1) le diagnostic des espaces actuels dans lesquels s'inscrit le projet transfrontalier ; 2) l'établissement du SATI ; et 3) la définition des projets prioritaires et des principes d'investissement, avec une estimation de leur coût. Chacune de ces phases est assortie de visites sur le terrain et de consultations avec les autorités locales, ainsi qu'avec les acteurs sociaux et économiques.

Encadré 8.6. **Actions spécifiques menées au titre du Programme de coopération transfrontalière locale entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger**

Développement économique transfrontalier

- industrie laitière (Tillabéri-Téra-Sebba-Dori)
- élevage (création d'usines de transformation)
- agriculture irriguée (aménagements hydro-agricoles)
- gouvernance économique transfrontalière (Gourma ouest et Gourma est)

Développement social transfrontalier

- centres de santé transfrontaliers (Tillabéri-Téra-Sebba-Dori)
- centres de formation

Gouvernance

- gestion des ressources naturelles
- coordination transfrontalière assurée par les autorités locales
- promotion de la paix et de la sécurité

Conclusion

L'engagement de l'Union africaine, ainsi que son Agenda 2063, qui œuvre à promouvoir l'intégration régionale, ont déjà donné naissance à des partenariats tels que le Programme de coopération transfrontalière locale. Les « contraintes » découlant de l'existence de frontières peuvent toutefois être réduites. La coopération transfrontalière peut être un moyen efficace et économique d'assurer le développement socioéconomique des régions rurales et reculées de l'Afrique de l'Ouest. Le défi aujourd'hui consiste à mettre en place des cadres juridiques favorisant cette coopération et à veiller à ce que les gouvernements leur accordent une plus grande priorité. Les systèmes centralisés ont tendance à concentrer les investissements sur une poignée de régions urbaines, en particulier autour de leur capitale, sans nécessairement mettre en œuvre de politiques régionales susceptibles d'encourager la coopération transfrontalière.

L'expérience acquise jusqu'ici au titre du Programme de coopération transfrontalière locale, ainsi que la conduite d'autres initiatives transfrontalières en Afrique de l'Ouest, dessinent trois voies à suivre. Tout d'abord, les partenaires au développement nationaux et internationaux devraient apporter un soutien renforcé aux collectivités territoriales pour la mise en place de projets transfrontaliers, à l'appui en particulier du renforcement des capacités, de l'assistance technique pour entreprendre des actions transfrontalières communes, de la mise en place de dispositifs financiers et juridiques, et de la participation des populations locales. En deuxième lieu, les responsables de l'action publique devraient intégrer les préoccupations transfrontalières aux politiques nationales, régionales et locales. Ils devraient coordonner les politiques des deux côtés de la frontière – en particulier dans les documents de planification. Enfin, des structures de soutien et de financement plus diverses – programmes, prêts et dons – devraient être accessibles pour les programmes menés à l'échelle locale et régionale, avec la participation directe, et sous la direction, des autorités publiques et des communautés concernées.

> *Sans aucun moyen financier, l'investissement et la coopération sont chose délicate. Pour les jeunes entrepreneurs comme moi, c'est même très dur. Personne ne vous prête de l'argent si vous n'avez pas déjà des fonds de côté. Obtenir un appui financier est très difficile.*
>
> Naffisa Hamidou, entrepreneuse, Niger

Notes

1. Sur le plan historique, le Bénin a joué un rôle majeur dans le commerce transatlantique des esclaves, et après plusieurs années d'indépendance à la suite de la colonisation française, il est devenu une république marxiste-léniniste. En 1990, le Bénin a organisé une conférence nationale et a effectué sa transition vers la démocratie, devenant ainsi un pionnier de la vague démocratique en Afrique de l'Ouest.
2. Le Bénin a un seuil de pauvreté sociale, un seuil de pauvreté monétaire et un seuil de pauvreté non monétaire. Les chiffres cités dans la présente étude de cas font référence au seuil de pauvreté monétaire, défini dans les années 80 comme le coût d'un panier de produits alimentaires apportant environ 2 400 calories par jour. Du fait des fluctuations de prix au sein de ce panier, le seuil de pauvreté varie d'une enquête à l'autre. Les évolutions mesurées avec un seuil de pauvreté fixe, tel que le seuil de pauvreté extrême de la Banque mondiale (1.90 USD par jour en parité de pouvoir d'achat) sont légèrement différentes et font état d'une diminution du taux de pauvreté passé de 53 % en 2011 à 50 % en 2015.
3. L'approche centrée sur les P20 s'adresse à toute personne en situation de pauvreté absolue ou susceptible de se trouver dans une telle situation, ainsi que toute personne qui, pour des raisons liées à son identité (âge, handicap, sexe, religion, etc.), est particulièrement vulnérable face à la pauvreté ou l'exclusion. Elle propose aux gouvernements, aux organismes donneurs et aux organisations de la société civile de choisir respectivement un petit nombre d'indicateurs clés alignés sur leurs propres priorités et d'en assurer le suivi régulier afin d'évaluer les progrès accomplis. Elle est cohérente avec le programme universel des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier les ODD 1 et 10, qui consacrent la responsabilité collective de la réduction des inégalités

au sein des pays et d'un pays à l'autre. En accordant la priorité aux 20 % les plus pauvres de toute population donnée, l'approche centrée sur les P20 reflète ce programme commun.

4. Le programme s'est d'abord appelé « Opération spéciale de marché » (Operasi Pasar Khusus/OPK) et a pris le nom de Raskin en 2002.

5. Des programmes de protection sociale ont été lancés en 1998 dans le but de protéger les populations pauvres et vulnérables au lendemain de la crise financière asiatique. Au programme OPK/Raskin s'ajoutaient les dispositifs suivants : bourses destinées aux étudiants pauvres, travail contre rémunération, assurance-maladie et programme de nutrition et d'alimentation complémentaires.

6. Pour une description succincte du mécanisme de ciblage des programmes de protection sociale en Indonésie, plusieurs publications sont disponibles sur la base de données unifiée/le registre unique de l'Indonésie, telles que (Bah, Nazara et Satriawan, 2015[30]).

7. (Banerjee et al.[29]) ont constaté que la publication de la liste des bénéficiaires réduisait les « fuites » de riz en direction de ménages non bénéficiaires et rehaussait la valeur de la subvention reçue par les bénéficiaires.

8. La communication en champ proche (NFC) est une technique de communication sans fil par radio.

9. La deuxième étude pilote incluait trois villes, pour deux raisons : i) aux fins du suivi de la première étude pilote ; et ii) afin de pouvoir établir des comparaisons avec les résultats des districts représentant les régions rurales et reculées.

10. Le comité de direction pour la mise en œuvre d'une assistance sociale non financière (*Tim Pengendali Pelaksanaan Penyaluran Bansos Nontunai*) a été créé conformément au Règlement présidentiel n° 63 de 2017. Il est présidé par le ministre coordinateur chargé du développement humain et culturel, tandis que le secrétariat est assuré par le secrétaire exécutif de la TNP2K, et a pour mandat d'assurer la mise en œuvre conformément aux dispositions et aux échéances prévues.

11. Ces travaux ont été menés avec le soutien financier et scientifique du Partenariat de politique économique (Partnership for Economic Policy), et le financement du Department for International Development (DFID) du Royaume Uni (ou UK Aid) et du gouvernement du Canada au travers du Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

12. Au Kenya, la localité (*location* en anglais) est une division administrative du comté, et se divise elle-même en sous-localités (*sub-locations*). Dans ce chapitre, « Muthithi » se réfère à la localité et « sous-localité de Muthithi » à l'une des sous-localités dont elle est composée.

13. Le premier CBMS a été déployé dans le comté de la Rivière Tana en 2006 par Mary Nyamongo : *https://www.pep-net.org/sites/pep-net.org/files/typo3doc/pdf/files_events/6-CBMS/nchougo-pa.pdf*.

14. *Proyecto Capital* a été mis au point par l'*Instituto de Estudios Peruanos* et la *Fundacion Capital*, et soutenu par la Fondation Ford et le Centre de recherches pour le développement international du Canada.

15. Multired est un réseau d'agents non bancaires mis en place par la Banque nationale du Pérou (Banco de la Nación).

16. D'après les données de *Global Findex* (2014), 63.2 % des citoyens ont un compte bancaire. Le Chili se place ainsi au premier rang des pays d'Amérique latine.

17. Le Chili est le pays le plus endetté d'Amérique latine. Le niveau moyen d'endettement à l'échelle mondiale est de 2 007 pour 10 000 adultes, alors qu'il est de 3 672 au Chili (SBIF, 2013[32]).

18. On peut citer l'exemple du cours d'inclusion financière mis au point par l'Université catholique pontificale du Pérou, le ministère de l'Économie et des Finances, l'Institut des études péruviennes et la Banque de développement d'Amérique latine (CAF) (La Republica, 2016[31]).

19. Pour démocratiser l'accès aux connaissances issues de la recherche et améliorer les initiatives d'inclusion financière, *Proyecto Capital* a lancé en 2018 un inventaire de la recherche – *Repositorio del Proyecto Capital* – sous forme de plateforme numérique en accès libre. Voir : *http://repositorioproyectocapital.com*.

20. En 2017 et 2018, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) a travaillé sur le rôle des économies urbaines transfrontalières dans le renforcement de l'intégration régionale. Il a défini les leviers à actionner pour développer des pôles d'attraction transfrontaliers et analysé la résilience au changement climatique. Plus généralement, le CSAO prête son appui à l'élaboration de stratégies régionales et internationales afin de leur permettre de mieux anticiper les principaux changements qui influent sur la région, comme l'urbanisation et le changement climatique.

Références

Aldana, U. et C. Boyd (2015), *The impact of financial education on conditional cash transfer beneficiaries in Peru*, International Policy Centre for Inclusive Growth. [15]

Bah, A., S. Nazara et E. Satriawan (2015), « Indonesia's Single Registry for Social Protection Programmes », *International Policy Center for Inclusive Growth Research Brief* 49. [30]

Banerjee, A. et al. (2018), « Tangible Information and Citizen Empowerment: Identification Cards and Food Subsidy Programs in Indonesia », *Journal of Political Economy*, vol. 2, pp. 451-491. [29]

Banque mondiale (2018), *Climate Change Knowledge Portal, (consulté le 1 octobre 2018)*, *http://sdwebx.worldbank.org/climateportal*. [24]

Banque mondiale (2017), *Africa's Pulse*, Washington, D.C, *http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/348741492463112162/Africas-pulse*. [25]

Bierschenk, T. (2006), « The local appropriation of democracy: An analysis of the municipal elections in Parakou, Republic of Benin, 2002–03 », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 44/4, pp. 543-571, *http://doi.org/10.1017/S0022278X06002084*. [1]

BPS (2016), *Survei Sosial Ekonomi Nasional (SUSENAS)*, *https://sirusa.bps.go.id/sirusa/index.php/dasar/pdf?kd=1558&th=2016*. [4]

Clausen, J. et al. (2018), *Proyecto Capital Perú : evidencia e incidencia para transitar de una idea política a una política pública*, Instituto de Estudios Peruanos, PROYECTO CAPITAL, *http://repositorio.iep.org.pe/handle/IEP/1133*. [13]

Comté de Murang'a (2018), *County Integrated Development Plan 2018-2022*, Gouvernement du comté de Murang'a, Murang'a, Kenya. [8]

Denegri, M. et al. (2017), *Estudio de inclusión financiera en mujeres de la VI Región [Study of financial inclusion in women of the Sixth Region]*. [16]

Development Initiatives (2018), *The P20 Initiative: Data to leave no one behind in Benin*, Development Initiatives, *http://devinit.org/wp-content/uploads/2018/07/the-P20-Initiative-%E2%80%93-data-to-leave-no-one-behind-in-Benin.pdf*. [3]

Dewey, K. et K. Begum (2011), « Long-term consequences of stunting in early life », *Maternal & Child Nutrition*, vol. 7/3, pp. 5-18, *http://doi.org/10.1111/j.1740-8709.2011.00349.x*. [2]

Escobal, J. et C. Ponce (2016), *Combinando Proteccion Social con Generacion de Oportunidades Economicas: Una Evaluación de los Avances del Programa Haku Wiñay*, *http://www.grade.org.pe/wp-content/uploads/LIBROGRADE_FORDHakuWinay.pdf*. [12]

GNEB, G. (2016), *Climate Change and Resillient Communities Along the U.S.- Mexico Border: The Role of the Federal Agencies Seventeeth Report of the Good Neigbor Environmental Board to the President and Congress of the United State*, *https://digital.library.unt.edu/ark:/67531/metadc949116/m2/1/high_res_d/17th_gneb_report_publication_120516_final_508.pdf*. [26]

Gouvernement du Chili (2018), *Estrategia Nacional de Educación Financiera [National Financial Education Strategy]*, *http://www.inclusionfinanciera.cl/educacion-financiera*. [19]

Gouvernement du Chili (2007), *Informe de Desarrollo Social 2017 [Social Development Report 2017]*, Ministerio de Desarrollo Social, *http://www.ministeriodesarrollosocial.gob.cl/pdf/upload/Informe_Desarrollo_Social_2017_exante_corr.pdf*. [17]

Gouvernement du Pérou (2016), *Lineamientos y Herramientas para la Gestión de Intervenciones de Inclusión Financiera en los Programas Sociales del MIDIS [Guidelines and Tools for the Management of Interventions for Financial Inclusion in the Social Programsof MIDIS]*, *http://www.gob.pe/institucion/midis/informes-publicaciones/360-inclusion-financiera*. [18]

Gouvernement du Pérou (2015), *Estrategia Nacional de Inclusión Financiera [National Financial Inclusion Strategy]*, Ministerio de Economía y Finanzas [Ministry of Economy and Finance], *http://www.mef.gob.pe/contenidos/archivos-descarga/ENIF.pdf*. [20]

International Policy Centre for Inclusive Growth (2015), « Social protection, entrepreneurship and labour market activation », *Policy in Focus*, vol. 12/2, *http://www.ipc-undp.org/pub/eng/PIF32_Social_Protection_Entrepreneurship_and_Labour_Market_Activation.pdf*. [11]

Kimani, D., P. Kariuki et P. Machio (2017), *Poverty Profiles of Muthithi Localtion, Murang'a County*, Africa Portal, *https://www.africaportal.org/publications/poverty-profile-muthithi-location-murang-county/*. [10]

Kimani, D. et al. (2017), *Development and Implementation of CBMS in Murang'a County, Kenya*, Partnership for Economic Policy, Nairobi, *https://portal.pep-net.org/document/download/30145*. [7]

KNBS (2018), *Basic Report on Well-Being in Kenya: Kenya Integrated Household Budget Survey 2015/16*, Bureau national des statistiques du Kenya, Nairobi. [9]

La Republica (2016), *Nuevo curso sobre Inclusión Financiera en la Escuela de Gobierno de la PUCP*, La Republica, *https://larepublica.pe/educacion/811152-nuevo-curso-sobre-inclusion-financiera-en-la-escuela-de-gobierno-de-la-pucp*. [31]

Nkwake, A., J. Magistro et P. Horjus (2014), *Adapting to the Sahel's Changing Climate: Local Approaches. An Economic and Technical Feasibility Analysis of Adaptation Techniques in Niger, Burkina Faso and Mali*, Catholic Relief Services, *http://dx.doi.org/www.crs.org/sites/default/files/tools-research/adapting-to-the-sahels-changing-climate.pdf*. [28]

OCDE/CSAO (2017), *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264265974-fr*. [22]

OCDE/CSAO (2010), *Guide pratique de la coopération transfrontalière*, *http://www.oecd.org/fr/csao/publications/guide-cooperation-transfrontaliere.htm*. [27]

OCDE/CSAO (2009), *Perspectives ouest-africaines : Les ressources pour le développement*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/9789264059740-fr*. [23]

PNUD (2011), *Intégration régionale et développement humain : une voie pour l'Afrique*, *http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Trade,%20Intellectual%20Property%20and%20Migration/RIR%20French-web.pdf*. [21]

SBIF (2013), *Indicadores de Acceso y Uso a Servicios Financieros*, *https://www.sbif.cl/sbifweb3/internet/archivos/publicacion_10377.pdf*. [32]

TNP2K (2017), *2015 Integrated Database: To Eliminate Beneficiaries of Poor Handling Programs Based on Desired Parameters*, *http://tnp2k.go.id/downloads/2015-integrated-database:-to-eliminate-beneficiaries-of-poor-handling-programs-based-on-desired-parameters*. [5]

TNP2K (2015), *RASKIN:The Challenge of Improving programme effectiveness*, *http://www.tnp2k.go.id/images/uploads/downloads/TNP2K%20Report%20Raskin%20the%20challenge%20of%20improving%20programme%20effectiveness.pdf*. [6]

Villeda, I., J. Ramos et N. Pizarro (2018), *La Educación Financiera, RED del Diálogo Institucional. Aportes para la Construcción de un Modelo de Trabajo Basado en la Cooperación y la Articulación Institucional en Chile [Financial Education, RED Institutional Dialogue]*, Instituto de Estudios Peruanos et Proyecto Capita, *http://repositorio.iep.org.pe/bitstream/IEP/1117/1/Villada-Ivonne_Ramos-Jaimes_Pizarrp-Nayadee_libro-Educacion-financiera-red-dialogo-institucional.pdf*. [14]

PARTIE III

Des politiques et des outils de coopération pour le développement adaptés à leurs objectifs

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE III

Chapitre 9

Politiques et approches de la coopération pour le développement visant à ne laisser personne de côté

par
Chantal Verger *et* Valentina Sanna, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

Si le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une quête collective associant l'ensemble des pays, les contributions du Comité d'aide au développement (CAD) revêtent une importance particulière dans de nombreux contextes de développement où les ressources, comme les capacités nationales, sont limitées. Comment l'engagement de ne laisser personne de côté se traduit-il alors réellement pour les membres du CAD ? Le présent chapitre, qui fait fond sur une enquête récente menée auprès des membres, dresse une vue d'ensemble des approches adoptées par ces derniers dans leurs efforts visant à traduire leur engagement en action concrète. Il fait état des défis d'ordre politique et opérationnel auxquels ils sont confrontés, et propose des moyens à mettre en œuvre pour optimiser le potentiel offert par la transformation nécessaire pour ne laisser personne de côté, tout en faisant concorder le discours avec les intérêts stratégiques des membres.

Le présent chapitre comporte également un « Point de vue » de Maria Flachsbarth, Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral allemand de la Coopération économique et du développement, sur la façon dont la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour honorer son engagement de ne laisser personne de côté.


Membres du CAD
PRINCIPAUX MESSAGES
En dépit de la multiplication des engagements, le modèle économique actuel de la coopération pour le développement, et les contraintes auxquelles il se heurte sur les plans politique et opérationnel, n'est pas propice à l'adoption d'une approche visant à ne laisser personne de côté.
Afin de rallier le soutien politique et celui du public, et de résister aux pressions en vue de l'obtention de résultats rapides et faciles, les membres du CAD devraient bâtir un discours convaincant qui démontre que les actions visant à ne laisser personne de côté ont un impact sur le développement et qu'elles peuvent concorder avec d'autres intérêts stratégiques.
Pour les membres du CAD, l'engagement de ne laisser personne de côté revêt des significations multiples, qu'ils déclinent essentiellement en diverses approches ciblées – sur des groupes spécifiques de populations ou de pays. Seul un petit nombre d'entre eux adoptent une approche systématique et intègrent leur engagement à l'échelle de l'ensemble de leurs programmes de coopération pour le développement.
Les interventions ciblées sur des groupes exclus spécifiques peuvent avoir des résultats rapides et visibles. Toutefois, afin d'obtenir des résultats durables et sur le long terme, les apporteurs doivent intégrer leur engagement de ne laisser personne de côté dans des approches de programmation adaptables, flexibles et spécifiques à chaque contexte.

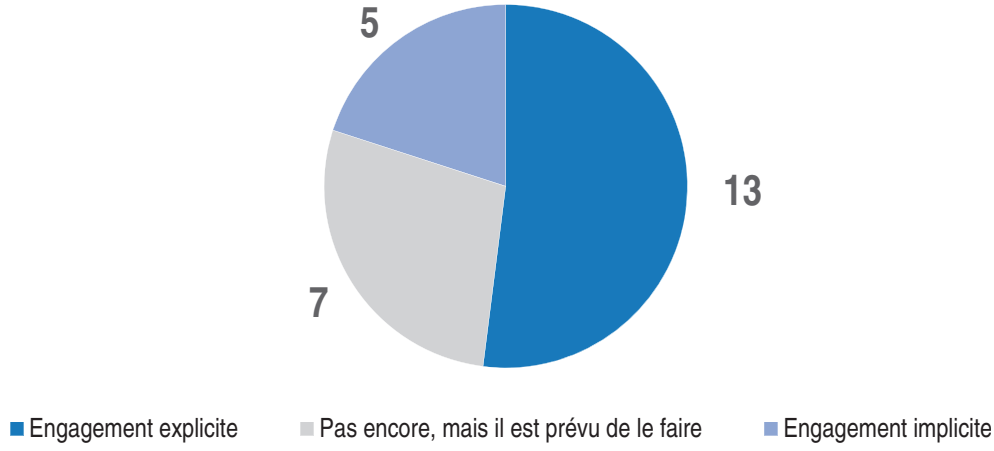
Plus les pays tardent à agir, plus l'engagement de ne laisser personne de côté d'ici 2030 sera difficile à respecter. Des recherches montrent que pour éradiquer « l'ultra-pauvreté » (le fait de vivre avec moins de 1 USD par jour) en Afrique subsaharienne d'ici 2030, le rythme de réduction de la pauvreté devra être près de deux fois plus rapide que celui observé entre 2000 et 2015. En l'absence d'accélération dans ce domaine au cours des six prochaines années, les progrès devront être trois fois plus rapides (Stuart et al., 2016[1]). En d'autres termes : chaque année compte.

Face à l'urgence de ce défi, comment les membres du Comité d'aide au développement (CAD) réagissent-ils ? Si leur engagement est résolu, l'enquête menée aux fins du présent rapport *Coopération pour le développement* montre que la plupart d'entre eux peinent à faire le lien entre vision, stratégie et mise en œuvre. Presque tous s'efforcent de mieux cibler leurs programmes sur les populations laissées de côté et plusieurs d'entre eux ont élaboré des approches et des projets innovants dont peuvent s'inspirer d'autres acteurs. Toutefois, seul un petit nombre a dépassé la simple mise en œuvre d'actions ciblées pour adopter une approche systémique et intégrer son engagement à l'échelle de l'ensemble de ses programmes de coopération pour le développement.

Les membres du CAD tiennent-ils compte de l'engagement de ne laisser personne de côté et y souscrivent-ils ?

La grande majorité des membres du CAD se sont engagés à ne laisser personne de côté, comme en attestent leurs réponses à une enquête menée aux fins du présent rapport (Graphique 9.1)[1]. Les membres du CAD considèrent que leur engagement de ne laisser personne de côté se justifie non seulement par des considérations de justice – dans un souci d'équité ; pour lutter contre l'exclusion, les discriminations et les inégalités ; et pour promouvoir les droits humains et la participation sociale, politique et économique des groupes désavantagés – mais également parce qu'une société plus inclusive concourt à la cohésion sociale, la bonne gouvernance, la sécurité et la croissance économique, améliore la qualité de vie de tous et facilite la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Dans son « Point de vue », Maria Flachsbarth, Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral allemand de la Coopération économique et du développement insiste, entre autres sur le fait qu'il est « temps d'intensifier nos efforts afin d'atteindre les personnes laissées de côté et d'offrir à tous des chances égales ».

Graphique 9.1. **La majorité des membres du CAD se sont engagés à ne laisser personne de côté**



Source : Adapté de (OCDE, 2018[2]), « Leave no one behind: DAC member priorities and approaches », *https://www.oecd.org/dac/DCR2018-Leave-No-one-Behind.PDF*.

Point de vue: Nous devons intensifier les efforts visant à honorer notre engagement

Maria Flachsbarth,

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre de la Coopération économique et du développement, Allemagne

Depuis la mise en place du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le monde assiste à une évolution majeure porteuse de transformations. La communauté internationale s'est engagée à mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités et veiller à l'instauration d'une mondialisation équitable et durable. Le principe de ne laisser personne de côté est un point de repère central pour tous les acteurs engagés dans cette entreprise. Il place au premier rang les populations pauvres et marginalisées, celles qui ne profitent pas encore des avancées considérables accomplies en matière de réduction de la pauvreté, ainsi que les jeunes et les femmes qui figurent en nombre dans ces catégories. Il exhorte à lutter contre le creusement des inégalités à l'échelle mondiale. Je suis persuadée que ce n'est qu'en incluant les populations exclues dans les avancées du développement, en répondant à leurs besoins spécifiques et en tenant compte de leur situation particulière que nous parviendrons à atteindre nos objectifs et à instaurer un environnement social, économique et écologique équitable – pour nous et pour les générations futures.

L'Allemagne prend au sérieux sa responsabilité de ne laisser personne de côté. Nous contribuons à ce principe en mettant l'accent sur les politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités spécifiquement ciblées sur les populations pauvres et vulnérables. Nous intégrons en outre systématiquement les droits de l'homme dans nos activités de coopération pour le développement, et encourageons la bonne gouvernance, sous la forme par exemple de processus inclusifs de prise de décision et de réformes juridiques contre les discriminations. Il nous reste toutefois encore à trouver des moyens plus efficaces d'atteindre en premier lieu les plus exclus, et nous nous efforçons en permanence d'adapter l'action publique menée à cette fin.

Nous attachons une importance particulière aux progrès du développement en Afrique – de manière à atteindre les Objectifs de développement durable et, en particulier, d'honorer l'engagement de ne laisser personne de côté. C'est pour cette raison que nous avons lancé le « Plan Marshall avec l'Afrique ». Son objectif est de constituer un partenariat coopératif reposant sur trois piliers : l'économie, les échanges et l'emploi ; la paix et la sécurité ; et la démocratie et la règle de droit. En favorisant une croissance inclusive et les perspectives d'emploi, en particulier pour les personnes pauvres et défavorisées, nous œuvrons au renforcement du principe consistant à ne laisser personne de côté.

Enfin, la communauté internationale doit répondre aux inquiétudes croissantes suscitées par une mondialisation inéquitable et motivée par le profit, qui laisse de côté les personnes les plus défavorisées. Les conditions de travail dans les pays en développement, notamment dans le secteur du textile, sont souvent catastrophiques et les salaires permettent à peine aux travailleurs de subsister. Nous avons entrepris de remettre en cause cette situation en lançant le Partenariat pour des textiles durables. Cette initiative rassemble quelque 150 acteurs provenant d'entreprises, de la société civile et de l'administration, qui se sont engagés à améliorer progressivement les conditions de vie et de travail et à réduire les menaces pour l'environnement tout au long des chaînes de valeur mondiales.

Il est temps d'intensifier nos efforts afin d'atteindre les personnes laissées de côté et d'offrir à tous des chances égales. Un échec dans ce domaine signifierait l'impossibilité de mettre en place un développement durable. Afin de mieux cibler les populations les plus pauvres et vulnérables, nous devons les connaître et comprendre les raisons de leur exclusion. Nous avons besoin de données plus nombreuses et de meilleure qualité sur les inégalités actuelles. Nous devons également demander aux populations plus aisées et privilégiées d'assumer leurs responsabilités. Ce n'est que lorsque chacun prendra sa juste part des responsabilités et les assumera – et alors seulement – que nous pourrons envisager un avenir durable pour chacun d'entre nous. Nous nous sommes engagés en faveur d'une nouvelle ère du développement, plus inclusive, et nous sommes décidés à agir maintenant, et à écouter la voix de l'ensemble des filles, garçons, femmes et hommes qui peinent aujourd'hui à libérer leur potentiel.

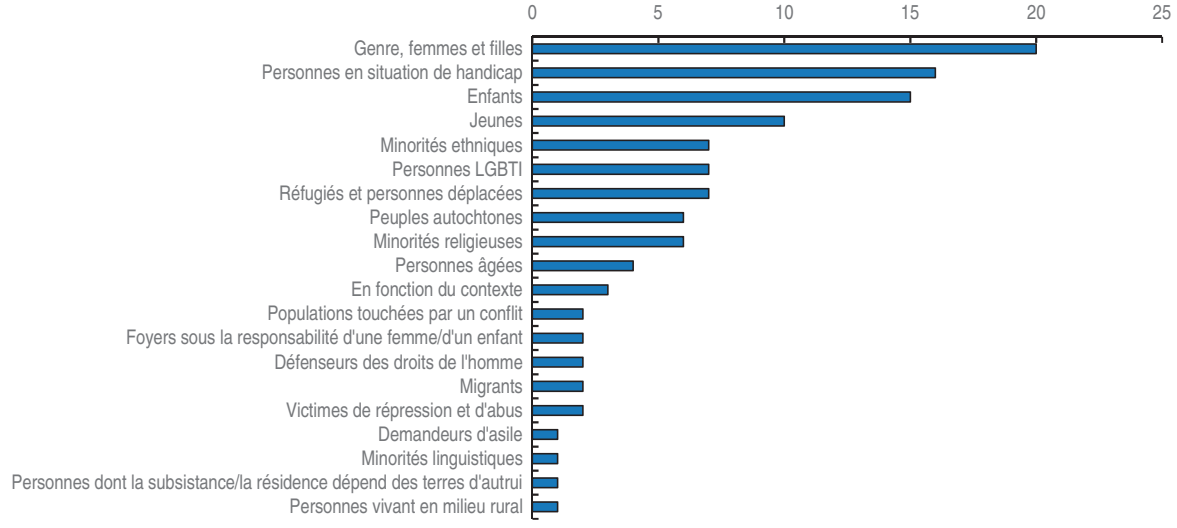
Plusieurs membres s'efforcent également d'inscrire leur engagement dans leurs politiques nationales qui ont un impact sur les pays en développement. Pour certains, cela signifie poursuivre un objectif général de cohérence des politiques au service du développement durable (Irlande, Norvège, Suède et Union européenne, par exemple), tandis que d'autres mettent l'accent sur des politiques nationales spécifiques : politiques commerciales qui favorisent le respect des normes sociales et environnementales au sein des chaînes de valeur mondiales et créent des débouchés économiques pour tous, notamment les femmes et les peuples autochtones (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas) ; politiques climatiques qui protègent les populations affectées par les effets négatifs du changement climatique (Canada, France et République tchèque) ; ou politiques migratoires (Canada) et du travail qui facilitent l'accès de certains groupes aux marchés du travail (par exemple, Nouvelle-Zélande).

Les membres du CAD peuvent également jouer un rôle déterminant à l'échelon international. La prise en compte de leur engagement lors des négociations d'accords internationaux peut avoir des retombées considérables sur les groupes et les populations exclus, qu'il s'agisse de défendre la reconnaissance et la protection des réfugiés climatiques au titre des droits humains internationaux (Kamali, 2016[3]) ; de veiller à ce que les accords de libre-échange renforcent les normes sociales, environnementales et relatives aux droits de l'homme au lieu de leur porter atteinte (Schmieg, 2014[4]) ; ou de prôner l'adoption de mesures visant à dédommager les perdants de la mondialisation (Harrison, 2018[5]).

Que signifie concrètement ne laisser personne de côté pour les membres du CAD ?

En l'absence d'interprétation commune du principe de ne laisser personne de côté, les membres lui donnent des acceptions multiples. Leurs définitions mettent l'accent sur des domaines d'action spécifiques allant de la lutte contre la pauvreté sous ses diverses facettes à la réduction des inégalités, la lutte contre les discriminations, l'élimination de l'exclusion et la promotion d'approches reposant sur les droits de l'homme. Cibler les populations laissées de côté amène les membres à axer leur action sur des groupes spécifiques. Ce concept se prêtant toutefois à des interprétations diverses, l'éventail des domaines ciblés est souvent large (genre, femmes et filles ; personnes en situation de handicap ; enfants ; jeunes), comme le montre le Graphique 9.2 Les minorités ethniques, les lesbiennes, homosexuels, personnes bisexuelles, transgenres/transsexuelles et intersexuées (LGBTI), les réfugiés ou encore les personnes déplacées sont moins fréquemment cités.

Graphique 9.2. **Groupes ciblés par les membres du CAD au titre de leurs approches visant à ne laisser personne de côté**



Source : Adapté de (OCDE, 2018[2]), « Leave no one behind: DAC member priorities and approaches », *https://www.oecd.org/dac/DCR2018-Leave-No-one-Behind.PDF*.

Cibler les populations laissées de côté par le biais des canaux bilatéraux

Jusqu'à présent, la plupart des membres se sont employés à ce que leurs politiques de coopération bilatérale ciblent les populations laissées de côté. La quasi-totalité d'entre eux ont défini des critères et des indicateurs destinés à orienter leurs dotations dans ce sens. Seul un petit nombre d'entre eux (Suède et Suisse, par exemple) ne ciblent pas a priori de groupes ou de pays spécifiques mais adaptent leurs cibles sur la base d'analyses des contextes, tout en reconnaissant l'exigence universelle de n'oublier personne. La plupart des membres ciblent des groupes spécifiques tels que décrits au Graphique 9.2. Ils ciblent également des types spécifiques de pays (ex. : pays du Sahel, pays les moins avancés, petits États insulaires en développement et contextes fragiles) ou des régions isolées au sein de pays en développement. Toutefois, le fait d'accorder la priorité aux pays qui ont le plus de besoins ne les empêche pas de poursuivre leur engagement de ne laisser personne de côté dans des pays à revenu intermédiaire où des niveaux élevés de pauvreté persistent.[2]

Les membres du CAD orientent leurs apports vers les populations laissées de côté conformément aux secteurs et aux approches spécifiques qu'ils ont définis. Les domaines les plus fréquemment ciblés sont les services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement, protection sociale, accès à l'électricité et sécurité alimentaire), la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, l'égalité femmes-hommes et le changement climatique. La protection sociale, en particulier, bénéficie d'une attention grandissante, ainsi qu'en témoignent l'élaboration de nouveaux instruments et leur application dans un large éventail de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (DDC, 2017[6]) ; (DFAT, 2015[7]). Les secteurs économiques (énergie, emploi et développement des entreprises) sont moins fréquemment cités, en dépit de l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'inclusion (WEF, 2017[8]). La prévention des conflits est également rarement mentionnée, alors même que les membres citent fréquemment les réfugiés et les personnes déplacées internes – souvent en conséquence d'un conflit – comme groupes laissés de côté (voir la section du chapitre 3 consacrée à la fragilité).

Canal multilatéral : trois leviers au service de l'engagement de ne laisser personne de côté

De nombreux membres du CAD ont également recours au canal multilatéral pour promouvoir le programme d'action ne laissant personne de côté. Ce faisant, ils actionnent trois leviers : leur politique d'affectation (niveaux de financement alloué aux organisations multilatérales) ; leur participation à des partenariats dans les pays (aide multibilatérale) ; et leurs actions de sensibilisation au sein des organes de direction.

Pour ce qui est de l'affectation des ressources, les études montrent que les membres sont en général plus sélectifs dans leurs critères de pauvreté lorsqu'ils financent des organisations multilatérales que lorsqu'ils utilisent le canal bilatéral (Gulrajani, 2016[9]). Ils ont également recours au canal multilatéral pour produire des biens publics mondiaux qui soutiennent les ODD.

Le second levier d'action, celui des partenariats, est de plus en plus employé, les membres soulignant l'intérêt d'associer des partenaires multilatéraux sur le terrain. Dans l'enquête, certains membres mentionnent explicitement le canal multilatéral comme moyen de promouvoir l'approche consistant à ne laisser personne de côté (Grèce et République tchèque) et précisent que cet objectif fait partie intégrante de leur dialogue avec leurs partenaires multilatéraux (Suède et Suisse).

Les membres, en particulier ceux qui acheminent un volume important de leur aide publique au développement (APD) par l'intermédiaire du canal multilatéral, sont également actifs dans les organes directeurs des organisations multilatérales, au sein desquels ils appliquent le troisième moyen d'action, en incitant ces organisations à cibler les populations laissées de côté. À titre d'illustration, le Royaume-Uni, de loin le premier bailleur du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), joue un rôle influent au sein de son conseil d'administration et veille à assurer le ciblage de ses actions sur les États fragiles ou touchés par un conflit (HC, 2017[10]). La Suisse prône elle aussi activement l'adoption d'une approche visant à ne laisser personne de côté au sein du GPE, en sa double qualité de membre du conseil d'administration et de membre du Comité des financements et performances, lequel

approuve les demandes des pays et les financements. La Norvège, qui achemine 43 % de son APD par le biais d'organisations multilatérales, exerce pour sa part l'influence que lui confère son statut de membre de ces institutions afin de les inciter à cibler davantage les populations laissées de côté, en particulier dans les domaines des droits des femmes et de l'éducation (Greenhill et Engen, 2018[11]). Les reconstitutions de ressources des banques multilatérales de développement donnent également une bonne indication de la demande de leurs membres de cibler davantage les contextes fragiles. Ainsi, lors de la 18e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA18) qui s'est achevée en 2016, les financements alloués aux contextes fragiles ont été multipliés par deux, et des guichets ont été créés pour l'aide aux réfugiés, la préparation et la réponse aux crises, et l'investissement privé dans les contextes fragiles (Banque mondiale, 2016[12]).

Les donneurs adaptent-ils leurs pratiques afin de traduire leur engagement en une action concrète ?

Les dotations d'APD ne sont toujours pas à la hauteur des besoins des populations les plus démunies

S'il existe une multitude de façons d'interpréter l'engagement de ne laisser personne de côté, les moyens de le mettre en œuvre concrètement semblent encore plus nombreux. Lors de l'enquête consacrée aux adaptations auxquelles procèdent actuellement les membres du CAD, ces derniers ont indiqué de nombreuses mesures spécifiquement ciblées sur les populations les plus pauvres et les plus exclues, ainsi que d'autres visant une prise en compte systématique de leur engagement. La mesure la plus immédiate et disponible de l'action des membres transparaît toutefois dans leurs engagements d'APD.

Si les pays font preuve d'un engagement résolu, implicite ou explicite, de ne laisser personne de côté, ils n'ont pas encore pour autant augmenté leurs niveaux d'APD en direction des pays qui en ont le plus besoin, ou entrepris d'axer exclusivement leurs allocations sectorielles sur les besoins des pays (Eger, Olher et Rudolph, 2018[13]) (voir le chapitre 10). En outre, les financements multilatéraux des membres du CAD, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, ne sont pas à la mesure des attentes auxquelles doit répondre le système multilatéral, c'est-à-dire de concourir à un développement durable et inclusif dans les pays vulnérables. Augmenter les financements préaffectés aux organisations des Nations Unies et exhorter les banques multilatérales de développement à mobiliser davantage de financements auprès des marchés de capitaux[3] n'est pas à proprement parler propice à un engagement auprès des contextes fragiles ou à l'adoption de l'approche globale et à long terme nécessaire pour poursuivre l'objectif de ne laisser personne de côté (OCDE, 2018[14]).

Les membres du CAD privilégient pour la plupart les approches ciblées

La plupart des membres du CAD concrétisent leur engagement de ne laisser personne de côté en ciblant leurs programmes sur des domaines spécifiques. Dans le cadre de leurs analyses contextuelles, ils utilisent des outils diagnostiques pour identifier les populations concernées, ont recours à des procédures de filtrage pour cibler leurs programmes, et évaluent tout impact social négatif (Japon, par exemple). À une exception près, tous les membres ayant répondu à l'enquête ont indiqué mener une forme ou une autre d'évaluation des pays. Si certains membres s'en remettent à des données qualitatives et quantitatives de sources locales, bilatérales ou internationales, d'autres recueillent leurs propres données. Leurs analyses portent sur la pauvreté (Royaume-Uni, Suède et Suisse), les droits de l'homme (Danemark et Finlande) ou des contextes politico-économiques plus vastes (Allemagne et Irlande), alors que seul un petit nombre de membres ciblent leurs analyses sur des questions spécifiques insuffisamment documentées. Des programmes innovants sont actuellement élaborés, sur la base d'analyses plus approfondies, notamment dans les domaines de la protection sociale (Australie et Nouvelle-Zélande). Toutefois, seuls quelques membres, à l'image de la Suède (Encadré 9.1) et de la Suisse[4] ont formulé des orientations spécifiques pour aider leurs bureaux sur le terrain à procéder à

ces diagnostics. De telles orientations sont fondamentales lorsque les bureaux locaux ne disposent que de capacités d'analyse limitées (ICAI, 2017[15]).

Encadré 9.1. **Suède : analyse de la pauvreté multidimensionnelle**

L'Agence suédoise de coopération pour le développement (Asdi) recourt à une analyse de la pauvreté multidimensionnelle afin de déterminer quelles sont les populations vivant dans la pauvreté, de quelle manière cette pauvreté est vécue et les raisons pour lesquelles les individus ne parviennent à s'en extraire. La méthodologie employée à cette fin, élaborée en coopération avec des équipes de pays pilotes, a été lancée en 2018. À l'heure actuelle, une dizaine de bureaux locaux l'emploient dans leurs travaux, en utilisant les outils et les orientations contenus dans une boîte à outils interactive sur la pauvreté disponible sur le site intranet de l'Asdi. L'analyse de la pauvreté multidimensionnelle, avantage comparatif de l'Asdi, et le mandat qui est le sien dans un pays donné étayent le choix des groupes ou des régions ciblés dans le pays en question.

Source : Adapté de (Asdi, 2018[16]), Poverty Toolbox, *www.sida.se/English/partners/resources-for-all-partners/methodological-materials/poverty-toolbox*. Voir également l'étude de cas sur le cadre d'analyse de la pauvreté multidimensionnelle de l'Asdi.screen[1]

1. La publication *Development Co-operation Report 2018: Case Studies on Leaving No One Behind* est disponible à l'adresse *https://doi.org/10.1787/9789264309333-en*.

L'intégration systématique de l'engagement de ne laisser personne de côté n'est pas encore acquis

Quatorze des 27 membres du CAD ayant répondu à l'enquête ont indiqué qu'ils intégraient dans leurs programmes de coopération pour le développement des considérations liées à leur engagement de ne laisser personne de côté. Huit ont précisé qu'ils prévoyaient de le faire, et cinq qu'ils n'en avaient pas l'intention. Toutefois, même lorsqu'ils répondent par l'affirmative, il est rare que les membres appliquent systématiquement leur engagement à tous les aspects de la gestion de leurs programmes (Graphique 9.3) , et seul un petit nombre d'entre eux ont entrepris d'élaborer des outils spécifiques visant à renforcer l'impact de leurs programmes de coopération pour le développement sur les populations laissées de côté, et à en assurer le suivi. La plupart de ceux qui s'y emploient privilégient une approche transversale reposant sur les droits humains (Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Suède, Suisse et Union européenne), qu'ils associent à une approche fondée sur les besoins et le contexte. Certains envisagent leur action sous des angles plus spécifiques, à l'image de la Finlande et de l'attention qu'elle porte au handicap, par exemple.

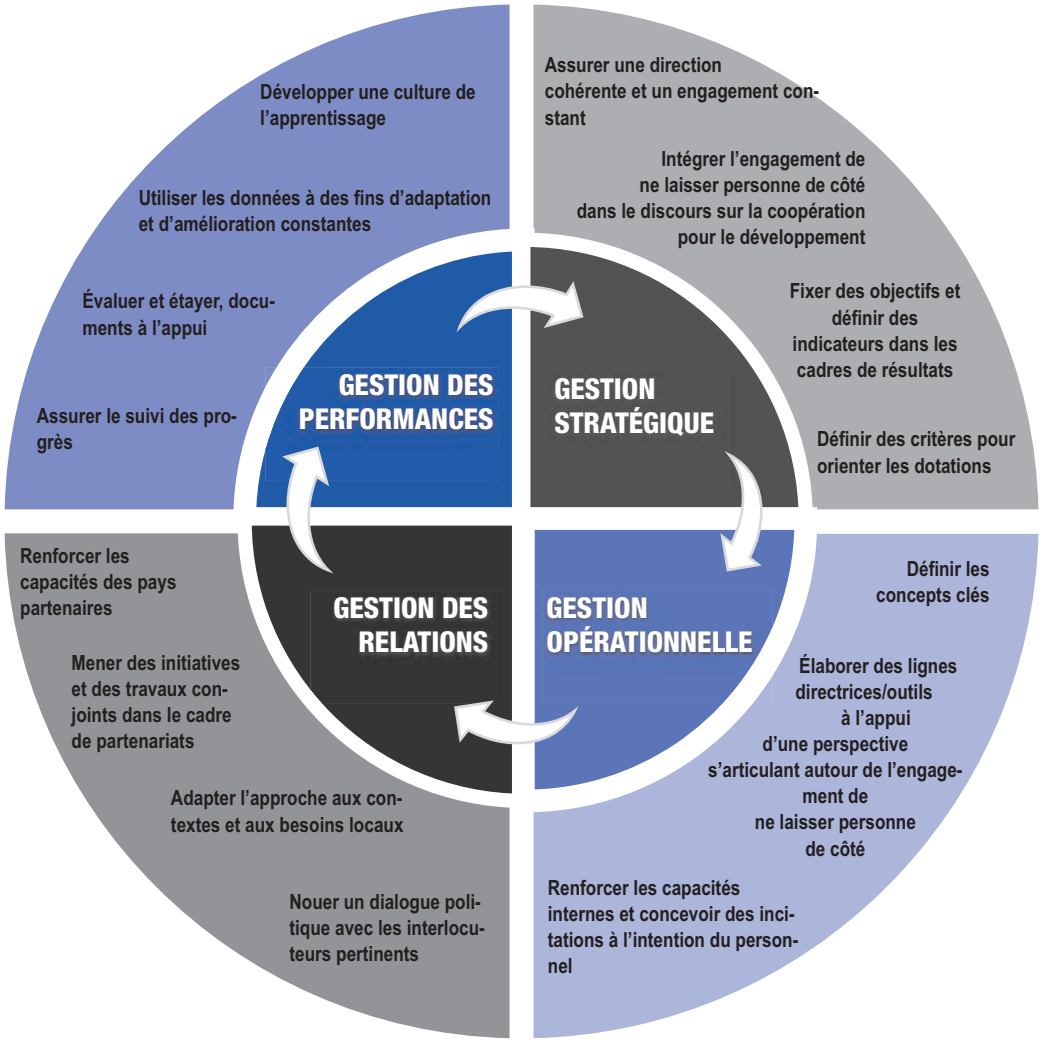
D'autres membres du CAD s'interrogent par ailleurs sur le bien-fondé d'une telle intégration de cet engagement à tous les instruments de leur coopération pour le développement. Ils estiment que cette approche est plus complexe et requiert davantage de ressources (et nécessite par exemple une analyse des facteurs de vulnérabilité, des inégalités et des structures discriminatoires au début de chaque phase de planification) que les actions ciblées et les programmes spécifiques, dont ils estiment qu'ils sont tout aussi efficaces pour atteindre les populations laissées de côté.

Les actions ciblées et l'intégration de l'engagement de n'oublier personne peuvent être complémentaires pour atteindre les populations les plus démunies. Si les initiatives ciblées peuvent être essentielles pour provoquer une évolution dans des domaines spécifiques en produisant des résultats rapides et visibles, et en donnant aux titulaires de droits les moyens nécessaires, elles n'ont souvent qu'une portée limitée et de courte durée, et sont rarement pérennes. Les approches intégrées – bien que nécessitant davantage d'efforts et de temps – peuvent contribuer à renforcer les capacités des pays à produire des résultats à long terme et durables en supprimant les obstacles à l'inclusion et à l'accès universel, tout en offrant de meilleures perspectives en termes de couverture (Nordic Consulting Group, 2012[18]). Les chercheurs insistent sur la nécessité d'élaborer une stratégie globale de coopération pour le développement, propice à l'inclusion des populations laissées de côté – consistant par exemple à favoriser une croissance à forte intensité de main-d'œuvre pour soutenir les petits exploitants agricoles, au lieu de simplement cibler les interventions sur ces derniers (Klasen et Fleurbaey, 2018[19]).

Plusieurs donneurs reconnaissent qu'ils sont encore dans une phase d'apprentissage (Finlande, Irlande, Nouvelle-Zélande, Royaume Uni et Suisse). La Nouvelle-Zélande s'achemine vers une approche en deux volets, consistant à élaborer un noyau dur de programmes spécifiquement ciblés sur l'égalité femmes-hommes et les droits humains, tout en élargissant l'intégration de manière à aboutir à une approche ambitieuse, reposant sur les capacités et les incitations.

Graphique 9.3. **Intégration de l'approche consistant à ne laisser personne de côté : marche à suivre**

L'intégration nécessite une action suivie dans l'ensemble des domaines de gestion



Source : Adapté de (OCDE, 2014[17]), « Mainstreaming cross-cutting issues: 7 lessons from DAC peer reviews », *www.oecd.org/dac/peer-reviews/mainstreaming-cross-cutting-issues.htm*.

Seul un très petit nombre de pays ont fait le choix de déployer une approche à titre pilote dans une sélection de pays afin de déterminer les changements à y apporter (Encadré 9.2), ou encore de revoir les modalités de gestion de leurs programmes – par exemple, en adoptant une stratégie de programmation personnalisée, qui se prête à l'adoption d'approches sur mesure et modulées en fonction des contextes, une voie sur laquelle s'engage l'Irlande. Les membres n'ont en outre pas mis en place de système de résultats spécifique. Ils s'en remettent aux indicateurs existants qui mesurent les progrès accomplis au regard d'objectifs globaux. Il n'est donc gère surprenant qu'une analyse des revues volontaires nationales menées jusqu'à présent ait révélé que ces revues ne fournissaient que des informations

limitées sur les efforts déployés dans le cadre des programmes et au niveau stratégique au titre de l'engagement de ne laisser personne de côté (Sarwar et Nicolai, 2018[20]).

Encadré 9.2. **Approche pilote du Royaume-Uni concernant l'engagement de ne laisser personne de côté**

Le DFID (Department for International Development) met en œuvre à titre pilote dans quatre pays « pionniers » – Bangladesh, Népal, Rwanda et Zimbabwe – une approche visant à ne laisser personne de côté consistant à instaurer des plans d'action et des systèmes de suivi et d'évaluation spécifiques. Dans ces pays, le DFID accorde la priorité aux objectifs liés à l'engagement de ne laisser personne de côté dans le cadre aussi bien de programmes ciblés – sur le handicap et l'autonomisation des femmes au Rwanda et au Zimbabwe – que d'initiatives d'intégration. La totalité des programmes sont évalués sous l'angle de l'engagement de ne laisser personne de côté, un engagement que l'ensemble des partenaires au titre de la coopération pour le développement sont encouragés à respecter. Le DFID sensibilise son personnel local à cet engagement au moyen de formations spécifiques. Les premiers enseignements tirés de cette approche indiquent qu'un engagement à haut niveau, une direction résolue, un établissement des priorités pragmatique et reposant sur des données concrètes, ainsi que la prise en compte de considérations d'équité dans les évaluations de la bonne utilisation des ressources sont essentiels pour assurer la réussite des approches visant à ne laisser personne de côté.

Source : Entretiens avec le personnel du DFID au Rwanda et au Zimbabwe.

Des défis d'ordre politique et opérationnel : les raisons à l'origine du manque de progrès

Il y a près de 20 ans, les Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté (OECD, 2001[21]) soulignaient déjà la difficulté de s'attaquer aux dimensions multiples de la pauvreté en inscrivant les préoccupations économiques, sociales et environnementales, ainsi que les questions de gouvernance, dans un cadre de développement intégré. Les membres du CAD peinent toujours à trouver des moyens efficaces de mettre en œuvre ces lignes directrices. Les examens par les pairs réalisés par le CAD prennent régulièrement note de la présence, dans les politiques de coopération pour le développement, de déclarations d'intention et d'un engagement politique résolus à l'égard de la lutte contre la pauvreté. Ces politiques énoncent toutefois avec moins de clarté comment les membres entendent traduire ces engagements en actes, et ne comportent aucune orientation quant à leur mise en œuvre concrète.

L'enquête menée aux fins du présent rapport brosse un tableau analogue. Dans leurs réponses, les membres du CAD invoquent des raisons d'ordre à la fois politique et technique pour expliquer la lenteur de leurs progrès au regard de l'objectif d'atteindre les populations les plus démunies.

Défis d'ordre politique

Rallier et pérenniser le soutien politique dans le pays donneur

La volonté politique dans les pays donneurs est un élément essentiel, qui est tributaire des priorités des gouvernements et du niveau du soutien public. L'évolution actuelle des priorités se caractérise par une tendance générale à mettre davantage l'accent sur les intérêts nationaux et à exercer des pressions en vue de l'obtention de résultats rapides. Les interventions visant à atteindre les populations les plus vulnérables sont souvent plus coûteuses et se prêtent moins à l'obtention de résultats rapides. Ces approches requièrent des analyses coût-avantages approfondies pour démontrer leur intérêt et prouver qu'elles permettent d'obtenir des résultats sur le long terme. À titre d'illustration, une étude récente sur l'électrification au Kenya a révélé qu'il était très coûteux de raccorder des zones peu desservies à un réseau électrique centralisé et que cela ne garantissait pas nécessairement une consommation électrique élevée de la part des nouveaux clients, une conclusion qui met en évidence le besoin d'avoir recours à d'autres modalités pour l'électrification (Taneja, 2018[22]).

Les membres doivent également concilier l'aspiration à atteindre rapidement ces groupes et les exigences relatives à l'utilisation des systèmes nationaux de manière à favoriser un changement porteur de transformations sur le long terme. Construire un discours convaincant qui expliquerait aux opinions publiques nationales l'importance de vivre dans un monde plus égal et qui profite à tous, et l'étayer par des données solides sur les moyens efficaces d'atteindre les populations les plus démunies est nécessaire pour atténuer ces tensions et utiliser les ressources de la manière la plus efficace et la plus efficiente. L'argument d'une utilisation rationnelle des ressources doit faire place à une analyse démontrant les bénéfices à long terme, pour la société et pour l'économie, d'une société inclusive. Cette évolution est à notre portée. Le DFID, qui prône avec vigueur une utilisation rationnelle des ressources à l'échelle internationale, a ainsi désormais intégré l'équité dans les évaluations qu'il mène dans ce domaine, reconnaissant ainsi que les actions visant à atteindre les groupes marginalisés risquent d'exiger des coûts et des efforts supplémentaires, mais non inutiles (ICAI, 2018[23]).

Nouer un dialogue sensible avec les pays partenaires

Associer les dirigeants nationaux à un dialogue destiné à promouvoir l'inclusion des groupes et des populations laissés de côté requiert une solide compréhension de l'économie politique des choix opérés par les gouvernements, et un partenariat de longue durée sur lequel faire reposer le dialogue. Au niveau national, une prise en main résolue est nécessaire pour hiérarchiser les lois et les politiques, et sélectionner les programmes qui seront garants de l'obtention de résultats plus rapides pour les populations pauvres et marginalisées. Or, bien souvent, les groupes laissés de côté n'ont pas les moyens de se faire entendre ; ils sont sous-représentés dans les processus politiques, moins à même d'exprimer leurs besoins et leurs intérêts, et victimes de discrimination en raison de leur religion, de leur origine ethnique, de leur sexe ou de leur appartenance à une quelconque autre minorité.

Nouer un dialogue avec les gouvernements partenaires sur le thème de l'exclusion peut être extrêmement sensible sur le plan politique. Plusieurs membres affirment qu'il s'agit là d'une entreprise encore plus difficile compte tenu de l'évolution du rôle des donneurs bilatéraux et du rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile (voir le chapitre 6). Les membres du CAD adoptent des approches variées. Si certains respectent avant tout l'appropriation par les pays partenaires et refusent de prendre des décisions unilatérales (Norvège, par exemple), d'autres prônent résolument l'inclusion. Ils soulignent la nécessité de remettre en question les structures du pouvoir et de renforcer les capacités des groupes plaidant la cause des populations pauvres et marginalisées à tous les niveaux, tout en engageant le dialogue avec les gouvernements partenaires.

Les sensibilités politiques peuvent également influer sur le recueil de données et leur disponibilité, et mettre à rude épreuve des capacités statistiques déjà limitées (OCDE, 2017[24]). Cibler des programmes de développement sur certaines populations, comme les minorités religieuses, les groupes ethniques ou les personnes LGBTI, risque également de mettre ces dernières en danger, ou du moins de susciter des tensions. Ainsi, un examen du soutien des donneurs a montré qu'isoler les femmes touchées par un conflit et les anciennes combattantes dans des travaux consacrés aux femmes, à la paix et à la sécurité au Népal risquait d'être source de tensions au niveau local, et avait alimenté le sentiment selon lequel il aurait été utile d'y inclure un groupe plus large de femmes marginalisées présentant des besoins similaires (telles que les migrantes et les femmes appartenant à des groupes exclus de la société) (OECD, 2017[25]). Face à la réalité de certaines situations politiques, des choix pragmatiques s'imposent parfois, comme la décision de cibler des facteurs de vulnérabilité (le handicap) ou des secteurs (eau et assainissement) moins sensibles sur le plan politique afin d'instaurer un climat de confiance avant d'engager des interventions dans des domaines plus sensibles.

Défis d'ordre opérationnel

Certains membres mettent également en évidence des facteurs d'ordre opérationnel qui nuisent à leur capacité d'établir des programmes de coopération pour le développement, de les mettre en œuvre et d'assurer le suivi de leurs résultats conformément à une approche visant à ne laisser personne

de côté. Le renforcement des capacités internes nécessaires à cette fin doit s'inscrire dans la durée. En attendant, et en l'absence d'orientations sur les moyens de traduire leur engagement en action concrète, certains membres craignent que cet engagement se traduise en un niveau de complexité supplémentaire et se surajoute à leurs autres priorités, sans engendrer de bénéfices réels.

Les membres font remarquer en particulier que le déficit de données désagrégées ne permet pas de repérer facilement les lacunes – une étape indispensable pour identifier les groupes cibles, concevoir des programmes adaptés à leurs besoins et rendre compte des progrès accomplis – auxquelles il est en outre coûteux de remédier[5]. Une difficulté supplémentaire tient à la mobilisation des ressources nécessaires pour identifier les déterminants multidimensionnels complexes de l'exclusion sociale, économique et politique dans un contexte donné, ainsi que leurs interactions, et en assurer le suivi. Cette mobilisation nécessite la mise en œuvre d'approches coordonnées et pilotées par les pays partenaires (chapitre 11), un domaine étayé par de bonnes pratiques. L'une d'entre elles a trait au soutien apporté depuis 2005 par l'Allemagne au ministère cambodgien de la Planification dans le cadre de la création d'un dispositif d'identification de la pauvreté. Ce dispositif, intitulé Identification of Poor Households ou IDPoor, sert de base unique à tous les programmes de soutien ciblés sur les populations pauvres. Initialement un projet de faible envergure, IDPoor est devenu un programme national qui couvrira l'ensemble du pays en 2019[6].

Enfin, la gestion des programmes et le suivi des résultats dans l'optique de ne laisser personne de côté nécessitent d'adopter des approches flexibles et adaptables. De nombreux donneurs choisissent d'accorder la priorité aux informations relatives à leurs performances pour démontrer la qualité de leur coopération pour le développement, au lieu de cibler leurs efforts sur l'obtention de résultats au regard du développement (Zwart, 2017[26]). Ils suivent en général des stratégies descendantes et prédictives, tout en ayant recours à des mesures des résultats limitées dans le temps. Les études montrent toutefois que ces approches empêchent souvent les personnels de terrain de puiser dans les compétences et les connaissances locales, et de faire appel à leur créativité pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés (Honig, 2018[27]). Les mesures limitées dans le temps risquent également de mal se prêter aux activités qui concourent aux changements transformatifs nécessaires pour éradiquer la pauvreté, car ces changements s'inscrivent dans la durée[7] (Gertz et Kharas, 2018[28]).

Comment veiller à ce que la coopération pour le développement n'oublie personne ?

Pour adopter une approche consistant à ne laisser personne de côté alignée sur les autres intérêts stratégiques, il est nécessaire de bâtir un discours convaincant autour de la coopération pour le développement et de l'adosser à une théorie du changement solidement étayée, qui expose clairement les bénéfices à long terme de cette approche, et les risques de laisser de côté une partie de la population. Ce discours ne doit pas passer sous silence le fait que les approches visant à répondre aux besoins des populations démunies prennent du temps, mais il doit également montrer les perspectives offertes par l'adoption d'approches cohérentes et conjointes à différents échelons, y compris à celui des organes de direction des organisations multilatérales, lors des négociations internationales, dans le cadre des initiatives visant à associer le secteur privé et dans les pays partenaires. Ce discours contribuera à rallier un soutien politique et l'adhésion de l'opinion publique, permettra d'atténuer les pressions qui sont exercées pour mettre en évidence des résultats rapides et faciles, et de donner la priorité à des interventions transformatives nécessaires dans de nombreux contextes.

Les approches ciblées sont utiles pour attirer l'attention sur une catégorie spécifique de population laissée de côté, et stimuler les efforts déployés en sa faveur. Toutefois, en plus de mettre en œuvre des programmes ciblés s'appuyant sur des données concrètes, les membres du CAD devraient s'efforcer d'appliquer cette même perspective aux autres volets de leurs programmes. Cette approche, qui doit être menée avec cohérence, peut toutefois être mise en œuvre progressivement et s'accompagner du renforcement des capacités et des incitations appropriées. Plus que jamais, elle requiert également une action délibérée en faveur d'une intensification de la collaboration dans les pays partenaires,

afin, en particulier, de renforcer les capacités de ces derniers, de mettre à profit les diagnostics portés et les données recueillies, et de mutualiser les connaissances et les pratiques optimales sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Les membres du CAD devront adopter des approches de programmation adaptables, flexibles et spécifiques à chaque contexte, dont le caractère unique réclame qu'ils fassent preuve de souplesse. Les méthodes de gestion adaptables peuvent être utiles pour atteindre les populations les plus démunies tout en contribuant à l'apprentissage par le biais d'approches itératives (USAID, 2018[29]). Elles peuvent aider à saisir les opportunités qui se font jour et à faire prendre conscience que l'innovation peut profiter aux populations laissées de côté. Elles peuvent également élargir la notion de redevabilité pour l'étendre aux donneurs, aux partenaires et aux bénéficiaires. S'employer à ne laisser personne de côté passe également par l'élaboration d'indicateurs de résultats et de systèmes de suivi et d'évaluation pouvant mesurer la distance encore à parcourir pour atteindre les objectifs fixés et l'efficacité des interventions au regard de ces objectifs.

Enfin, si elle réclame un changement de mentalité, cette nouvelle vision ne doit pas pour autant entraîner une strate supplémentaire de contraintes administratives. Les évolutions nécessaires à son adoption devraient au contraire profiter aux systèmes de coopération pour le développement dans leur ensemble – en améliorant leurs performances globales par une utilisation des ressources assortie du maximum d'impact, et un ciblage renforcé sur les résultats.

Notes

1. Pour un aperçu complet des approches suivies par les membres du CAD pour ne laisser personne de côté, voir : *www.oecd.org/dac/DCR2018-Leave-No-one-Behind.PDF*.
2. Ainsi, en Indonésie, où 100 millions d'individus vivent avec moins de 2 USD par jour, l'Australie a aidé le gouvernement à mieux cibler ses programmes de protection sociale, et a soutenu la réforme des subventions à l'électricité au bénéfice des 40 % de ménages les plus pauvres (Commonwealth of Australia, 2018[32]).
3. Cette démarche constitue une incitation à accroître l'octroi de prêts à des conditions plus rigoureuses, mais permet une baisse des contributions des donneurs au titre de l'IDA-18.
4. Voir l'étude de cas consacrée aux orientations formulées par les institutions relatives à l'engagement de ne laisser personne de côté réalisée par la DDC dans la publication *Development Co-operation Report 2018: Case Studies on Leaving No One Behind*, disponible à l'adresse *https://doi.org/10.1787/9789264309333-en*.
5. Les populations laissées de côté risquent de ne pas être prises en compte lorsque les progrès sont mesurés en moyenne sur l'ensemble de la population (Samman, 2017[30]). Des données désagrégées seraient toutefois utiles dans de nombreux pays partenaires. Sur les 42 pays qui ont communiqué un examen national volontaire au Forum politique de haut niveau en 2017, seuls 14 ont fourni des indications sur les données relatives à l'engagement de ne laisser personne de côté, dont 11 ont noté que des données supplémentaires ventilées par sexe, région, capacité, âge, statut social ou groupe particulier étaient nécessaires (CCCI, 2018[31]).
6. Pour plus d'informations, voir : *http://idpoor.gov.kh/en/home*. Voir également l'étude de cas sur le dispositif d'identification de la pauvreté de IDPoor par l'Allemagne dans la publication *Development Co-operation Report 2018: Case Studies on Leaving No One Behind*, disponible à l'adresse *https://doi.org/10.1787/9789264309333-en*.
7. Elles risquent également d'amener les donneurs à revoir leurs stratégies internes de gestion des risques.

Références

Asdi (2018), *Poverty Toolbox*, Agence suédoise de coopération internationale au développement, Stockholm, *http://www.sida.se/English/partners/resources-for-all-partners/methodological-materials/poverty-toolbox* (consulté le 17 septembre 2018). [16]

Banque mondiale (2016), *Towards 2030: Investing in Growth, Resilience and Opportunity. Report from the Executive Directors of the International Development Association to the Board of Governors*, Banque mondiale, Washington, D.C, *http://documents.worldbank.org/curated/en/348661486654455091/pdf/112728-correct-file-PUBLIC-Rpt-from-EDs-Additions-to-IDA-Resources-2-9-17-For-Disclosure.pdf*. [12]

CCCI (2018), *Progressing National SDGs Implementation: An Independent Assessment of the Voluntary National Review Reports Submitted to the United Nations High Level Political Forum on Sustainable Development in 2017*, Conseil Canadien pour la Coopération Internationale, Ottawa, *http://www.bond.org.uk/sites/default/files/resource-documents/progressing_national_sdgs_implementation_2018_2.pdf*. [31]

Commonwealth of Australia (2018), *Report on the Implementation of the Sustainable Development Goals*, Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2018, New York, *https://dfat.gov.au/aid/topics/development-issues/2030-agenda/Documents/sdg-voluntary-national-review.pdf*. [32]

DDC (2017), *SDC Issue Paper on Social Protection*, Direction du développement et de la coopération, Berne, *http://www.shareweb.ch/site/Poverty-Wellbeing/currentpovertyissues/Documents/sdc-issue-paper-social-protection_EN.pdf*. [6]

DFAT (2015), *Strategy for Australia's Aid Investments in Social Protection*, Département des affaires étrangères et du commerce, Canberra, *https://dfat.gov.au/about-us/publications/Documents/strategy-for-australias-investments-in-social-protection.pdf*. [7]

Eger, J., H. Olher et A. Rudolph (2018), *Is the sectoral aid allocation within countries need-oriented?*, German Development Institute, Bonn, *http://www.die-gdi.de/uploads/media/DP_17.2018.pdf*. [13]

Gertz, G. et H. Kharas (2018), *Leave no country behind: Ending poverty in the toughest places*, Brookings Institution, Washington, D.C., *http://www.brookings.edu/research/leave-no-country-behind*. [28]

Greenhill, R. et L. Engen (2018), *How can Norway Implement "Leave No-One Behind", as a Guiding Principle, in its Aid and Development Policy?*, Overseas Development Institute et Save the Children Norway, Oslo, *http://www.reddbarna.no/nyheter/ny-rapport-hvordan-kan-norge-skape-endring-for-barna-verden-svikter?iid=1161352&pid=RB-BaseContentRB-Files.Native-InnerFile-File&attach=1*. [11]

Gulrajani, N. (2016), *Bilateral versus Multilateral Aid Channels*, Overseas Development Institute, Londres, *http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10492.pdf*. [9]

Harrison, A. (2018), *International trade: Who is left behind and what to do about it*, Comité des politiques de développement, New York, *http://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/CDP-bp-2018-45.pdf*. [5]

HC (2017), *DFID's work on education: Leaving no one behind? First Report of Session 2017-19*, International Development Committee, House of Commons, Londres, *http://publications.parliament.uk/pa/cm201719/cmselect/cmintdev/367/367.pdf*. [10]

Honig, D. (2018), *Navigation by Judgment: Why and When Top-Down Control of Foreign Aid Doesn't Work*, Oxford University Press, Oxford, *http://global.oup.com/academic/product/navigation-by-judgment-9780190672454*. [27]

ICAI (2018), *DFID's approach to value for money in programme and portfolio management, Reviews*, Independent Commission for Aid Impact, Londres, *http://icai.independent.gov.uk/report/value-for-money*. [23]

ICAI (2017), *DFID's approach to supporting inclusive growth in Africa*, Independent Commission for Aid Impact, Londres, *http://icai.independent.gov.uk/report/inclusive-growth*. [15]

Kamali, A. (2016), *Climate Refugees: Exposing the Protection Gap in International Law*, Climate Institute, Washington, D.C., *http://climate.org/wp-content/uploads/2016/08/Kamali-Climate-Refugees.pdf*. [3]

Klasen, S. et M. Fleurbaey (2018), « Leaving no one behind: Some conceptual and empirical issues », *CDP Background Papers*, no. 44, Comité des politiques de développement, New York, *http://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/CDP_BP44_June_2018.pdf*. [19]

Nordic Consulting Group (2012), *Mainstreaming Disability in the New Development Paradigm: Evaluation of Norwegian Support to Promote the Rights of Persons with Disabilities*, Norwegian Agency for Development Cooperation, Oslo. [18]

OCDE (2018), *Leave no one behind: DAC member priorities and approaches*, Éditions OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/dac/DCR2018-Leave-No-one-Behind.PDF*. [2]

OCDE (2018), *Multilateral Development Finance : Towards a New Pact on Multilateralism to Achieve the 2030 Agenda Together*, Éditions OCDE, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/9789264308831-en*. [14]

OCDE (2017), *What Results - Who Counts?*, Principaux messages issus de l'atelier de la communauté de résultats DCD/CAD, tenu les 9 et 10 octobre 2017, OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/dac/results-development/docs/Results-oct-2017-Key-Messages.pdf*. [24]

OCDE (2014), *Mainstreaming Cross-Cutting Issues: Seven Lessons from DAC Peer Reviews*, Éditions OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/dac/peer-reviews/mainstreaming-cross-cutting-issues.htm*. [17]

OECD (2017), « Gender equality and women's empowerment in fragile and conflict-affected situations : A review of donor support », *OECD Development Policy Papers*, no. 8, OECD Publishing, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/b75a1229-en*. [25]

OECD (2001), *Poverty Reduction*, The DAC Guidelines, OECD Publishing, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/9789264194779-en*. [21]

Samman, E. (2017), *10 things to know about 'Leave no-one behind'*, ODI Briefing papers, octobre 2017, Londres, *https://www.odi.org/publications/10957-10-things-know-about-leave-no-behind*. [30]

Sarwar, M. et S. Nicolai (2018), *What do analyses of Voluntary National Reviews for Sustainable Development Goals tell us about 'leave no one behind'?*, Overseas Development Institute, Londres, *http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12270.pdf*. [20]

Schmieg, E. (2014), *Human rights and sustainability in free trade agreements: Can the Cariforum-EU Economic Partnership Agreement serve as a model?*, German Institute for International and Security Affairs, Berlin, *http://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2014C24_scm.pdf*. [4]

Stuart, E. et al. (2016), *Leaving No One Behind: A Critical Path for the First 1,000 Days of the Sustainable Development Goals*, Overseas Development Institute, Londres, *http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10691.pdf*. [1]

Taneja, J. (2018), *If you build it, will they consume? Key challenges for universal, reliable, and low-cost electricity delivery in Kenya*, Center for Global Development, Washington, D.C., *http://www.cgdev.org/publication/if-you-build-it-will-they-consume-key-challenges-universal-reliable-and-low-cost*. [22]

USAID (2018), *Discussion Note: Adaptive Management, Bureau for Policy, Planning and Learning*, United States Agency for International Development, Washington, D.C., *http://usaidlearninglab.org/sites/default/files/resource/files/dn_-_adaptive_management.pdf*. [29]

WEF (2017), *The Inclusive Growth and Development Report 2017*, Forum économique mondial, Genève, *http://www3.weforum.org/docs/WEF_Forum_IncGrwth_2017.pdf*. [8]

Zwart, R. (2017), « Strengthening the results chain: Synthesis of case studies of results-based management by providers », *OECD Development Policy Papers*, no. 7, OECD Publishing, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/544032a1-en*. [26]

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE III

Chapitre 10

Comment le financement du développement contribue-t-il à ne laisser personne de côté ?

par
Éric Bensel, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, *avec le concours de* Giorgio Gualberti *et* Cecilia Piemonte, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

Le Programme 2030 appelle à mobiliser un volume de ressources financières à la mesure des ambitions qu'il incarne, dont l'audacieuse promesse de ne laisser personne de côté. Ce chapitre décrit le double défi que doivent relever les organismes de financement du développement, à savoir, d'une part, porter les efforts de financement à une échelle supérieure afin de pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des 17 Objectifs de développement durable et, d'autre part, faire en sorte que la concrétisation de ces objectifs soit profitable jusqu'aux populations les plus marginalisées de la planète. Le chapitre examine les progrès accomplis par les organismes de financement – publics et privés, nationaux et internationaux – dans la réalisation de ce double défi et propose des pistes concernant les moyens de les accélérer. Il met en exergue des mesures spécifiques permettant de mobiliser un volume plus important de ressources financières et de mieux en cibler l'affectation, en mettant particulièrement l'accent sur l'investissement privé extérieur, les ressources publiques intérieures et les fonds de développement publics.

Ce chapitre présente également le « Point de vue » de Keith C. Mitchell, Premier ministre de la Grenade, qui invite l'ensemble des partenaires à agir ensemble pour n'oublier aucun petit État insulaire en développement.


Financement du développement
PRINCIPAUX MESSAGES
Afin de pleinement réaliser le Programme 2030 et ne laisser personne de côté, les bailleurs de fonds soutenant le développement doivent accroître le montant des fonds apportés et faire en sorte que leur affectation soit ciblée sur les pays et les populations qui en ont le plus besoin.
L'APD demeure une source de financement indispensable, en particulier dans les pays les moins avancés, où elle représente plus des deux-tiers des apports extérieurs.
Les apports extérieurs de source privée et les ressources intérieures provenant de l'impôt ont un rôle essentiel à jouer.
Les apports extérieurs totaux profitent de manière disproportionnée aux pays à revenu intermédiaire (de la tranche inférieure comme supérieure), tandis que les pays à faible revenu sont laissés pour compte en termes de financement.
Les tendances des affectations d'APD tendent à indiquer qu'il reste encore du chemin à parcourir pour que ces affectations soient adaptées à l'objectif visé : l'APD bilatérale à destination des pays dont les besoins sont les plus grands a fortement diminué pour nombre d'entre eux entre 2011 et 2016. En 2017, l'APD dirigée vers les pays les moins avancés s'établissait à 0.09 % seulement du revenu national brut – loin de l'engagement d'atteindre le seuil de 0.15-0.2 %.
Un meilleur suivi est nécessaire pour s'assurer que l'APD parvienne jusqu'aux personnes laissées de côté et la production de données granulaires sur les activités d'aide peut y contribuer.

L'auteur de science-fiction William Gibson a un jour déclaré : « L'avenir est déjà là, simplement il n'est pas très équitablement réparti »[1]. S'exprimant ainsi bien avant l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement, il faisait en particulier allusion à l'inégalité d'accès à la technologie qui sévit dans le monde. Son observation, toutefois, s'applique tout autant au développement en général. Le fait que les dirigeants politiques aient jugé nécessaire d'inscrire, dans le Programme 2030, la promesse de ne laisser personne de côté, est venu corroborer ce constat.

Pour pouvoir honorer cette promesse, la communauté mondiale doit mobiliser un volume suffisant de ressources financières et le porter jusqu'aux populations les plus isolées et les plus défavorisées du monde. Les sommes consacrées au développement sont considérables mais, jusqu'à présent, comme le montrera ce chapitre, leur portée globale est restée en deçà des attentes.

Ayant présent à l'esprit qu'un seul type de ressources ne peut à lui seul financer l'ensemble du cadre de développement, les signataires du Programme 2030 ont invité les parties prenantes à déployer des efforts pour mobiliser de multiples sources – recettes intérieures, aide publique au développement, investissement privé et « ressources financières additionnelles » (ONU, 2015[1]). Avec un tel éventail de mécanismes et d'acteurs financiers, il faudra, pour honorer l'engagement de ne laisser personne de côté, adapter la programmation du développement à une pluralité de contextes politiques et socioéconomiques. Le chapitre 9 traite de cet aspect, tandis que le présent chapitre pose plus particulièrement la question de savoir si les donneurs respectent bien leurs engagements en matière de financement.

Plus précisément, ce chapitre s'attache à déterminer : 1) dans quelle mesure les principales sources de financement à l'appui du développement durable comblent le déficit de financement ; et 2) si ces sources parviennent aux pays et aux secteurs qui en ont le plus besoin. En l'absence de définition consensuelle de la notion de ne laisser personne de côté et à des fins de concision, ce chapitre concentre son examen sur l'apport de ressources financières **aux** pays et **à** certains secteurs. Qui plus est, en l'absence de données robustes, il met l'accent sur les besoins des **différents** pays et non sur ceux de certains groupes de populations exposés au risque d'être laissés de côté **à l'intérieur** de ces pays. Enfin, il propose quelques pistes en vue d'améliorer la mobilisation et l'affectation des ressources financières.

Accroître le financement destiné au développement – toutes les forces doivent être mobilisées

Le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en 2015, consacre une nouvelle vision du financement du développement. Il reconnaît que la réalisation de l'ambition portée par les Objectifs de développement durable (ODD) exigera des moyens financiers tout aussi ambitieux (ONU, 2015[2]). La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) estime qu'il sera nécessaire d'investir chaque année entre 3 300 et 4 500 milliards USD pour financer les ODD dans les pays en développement, certains secteurs clés connaissant un déficit annuel de financement de 2 500 milliards USD (CNUCED, 2014[2]). Si le montant exact de ce déficit de financement fait l'objet d'estimations différentes, la conclusion à en tirer est la même : le défi est colossal. Si l'on considère la seule communauté des donneurs, les ODD mettent particulièrement en relief la coopération internationale et l'aide publique au développement (APD, très souvent réduite au simple terme d'« aide ») pour contribuer à la réalisation de tout un éventail d'objectifs, cibles et indicateurs définis dans le cadre (Tableau 10.1).

Pour autant, si l'APD est importante, la mise en œuvre intégrale et exhaustive des ODD nécessite d'adopter une approche globale permettant de réunir les contributions de toutes les sources de financement (pas seulement l'aide, mais aussi les financements privés extérieurs, les ressources publiques intérieures, les envois de fonds des travailleurs émigrés et les apports philanthropiques). Le présente les estimations de ces apports pour 2016, à l'exception des ressources publiques intérieures, pour lesquelles le ratio recettes fiscales/produit intérieur brut (PIB) s'avère plus pertinent. En 2016, le ratio médian recettes fiscales/PIB dans les pays à faible revenu s'établissait à tout juste 13 % (FMI et

al., 2016[4]) – soit en-deçà du seuil de 15 %, considéré comme le niveau minimum requis pour assurer la pérennité des résultats en matière de développement. À titre de comparaison, le ratio médian dans les pays de l'OCDE atteignait 34.3 % en 2016 (OCDE, 2017[5]). Il est encourageant de constater que les donneurs et les pays partenaires qui participent à l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba[2] se sont engagés à porter la mobilisation des recettes intérieures à une plus grande échelle, notamment en doublant l'aide apportée sous forme de coopération technique.

Si les mises en garde, les hypothèses et les explications (figurant dans les notes ci-après) relatives aux données présentées dans le viennent nuancer tout enthousiasme prématuré concernant le montant total de 1 600 milliards USD, les chiffres permettent d'obtenir une vue d'ensemble du financement disponible et donnent un aperçu de l'ampleur du défi à relever pour combler le déficit de financement.

Ainsi, quelle a été la progression dans le temps du financement total à l'appui du développement durable ?

Le Graphique 10.1. fournit une illustration de la contribution combinée des diverses sources de financement (à l'exclusion des ressources publiques intérieures), qui a considérablement augmenté entre 2000 et 2016. Il n'est pas aisé d'estimer quel pourcentage des financements extérieurs privés et des envois de fonds des travailleurs émigrés est consacré à des objectifs de développement, mais la tendance collective est à la hausse, ce qui est rassurant. Néanmoins, la communauté internationale a encore beaucoup de chemin à parcourir pour réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre des ODD.

Tableau 10.1. **Objectifs/cibles et indicateurs de développement durable faisant explicitement référence à l'aide**

ODD/cibles	Indicateurs
1.a	
2.a	2.a.2
4.b, 4.c	4.b.1
6.a	6.a.1
7.a	7.a.1
8.a	8.a.1
9.a	9.a.1
10.b	10.b.1
11.c	11.c.1
12.a	12.a.1
13.a	13.a.1
15.a, 15.b	15.a.1, 15.b.1
17.2, 17.9	17.2.1, 17.3.1, 17.9.1

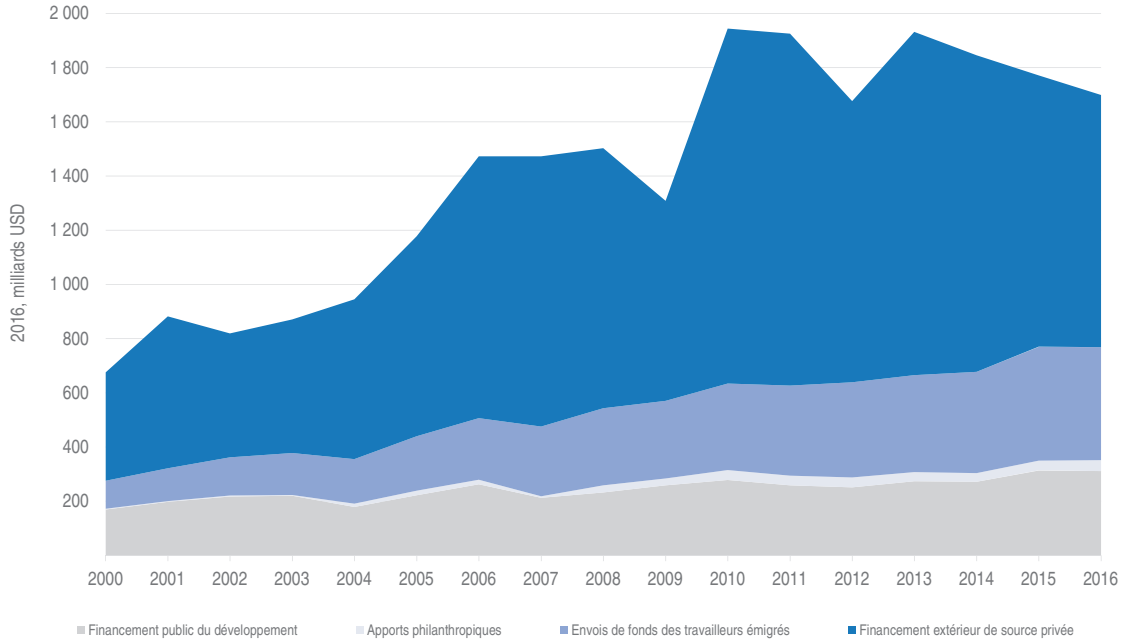
Source : (IAEG-SDG, 2017[6]), « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », *https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list*.

Tableau 10.2. **Financement transnational dirigé vers les pays en développement, 2016[3]**

Type d'apport	Total (milliards USD)
Financement extérieur de source privée[1]	930
Envoi de fonds des travailleurs émigrés[2]	423
Financement public du développement[3]	134
- Bilatéral, concessionnel	54
- Bilatéral, non concessionnel	33
- Multilatéral, concessionnel	68
- Multilatéral, non concessionnel	22
- Pays non membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE	
Apports philanthropiques[4]	8
Total	**1 672**

Source : (OCDE, 2018[7]), « Statistiques sur le financement du développement », *http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm*.

Graphique 10.1. **Financement transnational dirigé vers les pays en développement**



Source : (OCDE, 2018[8]), *Perspectives mondiales du financement du développement durable https://doi.org/10.1787/9789264307995-en.*
StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933912960*

Diriger le financement du développement vers les pays et les secteurs qui en ont le plus besoin

La nécessité urgente d'accroître le volume global du financement du développement fait plus ou moins l'unanimité. Toutefois, parallèlement à cet appel à porter le financement du développement de l'échelle des milliards à celle des milliers de milliards (Comité du développement, 2015[9]), les acteurs du développement doivent également « réorienter ces milliers de milliards de dollars » pour accomplir des progrès tangibles dans les pays et secteurs qui en ont le plus besoin. Cette réorientation est indispensable si l'on veut concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté.

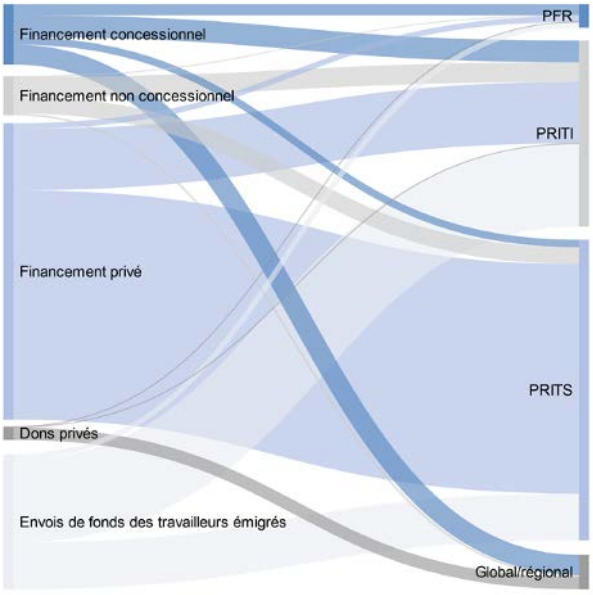
Alors que la mission fondamentale du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, telle qu'énoncée dans son mandat, consiste à contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le CAD n'a pas adopté de définition de la notion de « ne laisser personne de côté ». Cela étant, le CAD s'est engagé à intensifier ses efforts à l'intention des pays qui se trouvent le plus dans le besoin, dont les pays les moins avancés (PMA), les pays à faible revenu (PFR), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les contextes fragiles ou en situation de conflit (OCDE, 2017[10]). Il convient de noter que parmi ces groupes de pays figurent environ 70 pays à revenu intermédiaire, qui abritent de nombreuses populations parmi les plus pauvres du monde et se caractérisent par des niveaux d'inégalités élevés (Groupe de la Banque mondiale, 2016[11]).

Pour déterminer si les pays les plus défavorisés ou les plus pauvres reçoivent la plus grande part du financement, le Graphique 10.2 présente les volumes relatifs de certains apports financiers, ainsi que les pays vers lesquels ils ont été dirigés en 2016, notamment les PFR, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS). Ce graphique montre que ces apports ont profité de manière disproportionnée aux pays à revenu intermédiaire (de la tranche inférieure comme supérieure), aux dépens des pays à faible revenu. Par ailleurs, le chapitre 3 recense 31 pays qui sont particulièrement en retard pour atteindre la Cible 1.1 de l'ODD 1, visant à mettre fin à l'extrême pauvreté. Sur ces 31 pays, 18 sont des pays à faible revenu qui, d'après le Graphique 10.2, sont négligés par les apports de financement. Une étude récente de

l'OCDE consacrée au financement mixte dresse le même constat : 77 % des fonds privés mobilisés à la faveur d'interventions publiques de financement du développement ont été dirigés vers des PRITI et des PRITS (OCDE, 2018[12]).

Pour ce qui est de l'APD, les membres du CAD ont récemment réaffirmé leur engagement à consacrer 0.15-0.20 % de leur revenu national brut (RNB) aux pays les moins avancés (OCDE, 2017[10]) au titre de l'APD. Néanmoins, si l'aide bilatérale en faveur des PMA s'est accrue de 4 % en termes réels en 2017, cette légère hausse faisait suite à plusieurs années de régression et, à 0.09 %, le pourcentage du RNB consacré à l'aide aux PMA demeure en-deçà de l'objectif fixé. À vrai dire, comme le montre le chapitre 13, l'APD bilatérale en faveur de nombreux pays où les besoins sont les plus grands a considérablement chuté entre 2011 et 2016.

Graphique 10.2. **Destination et volumes relatifs des apports extérieurs en 2016**



Source : (OCDE, 2018[8]), *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2019*,. *https://doi.org/10.1787/9789264307995-en*.
StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933912979*

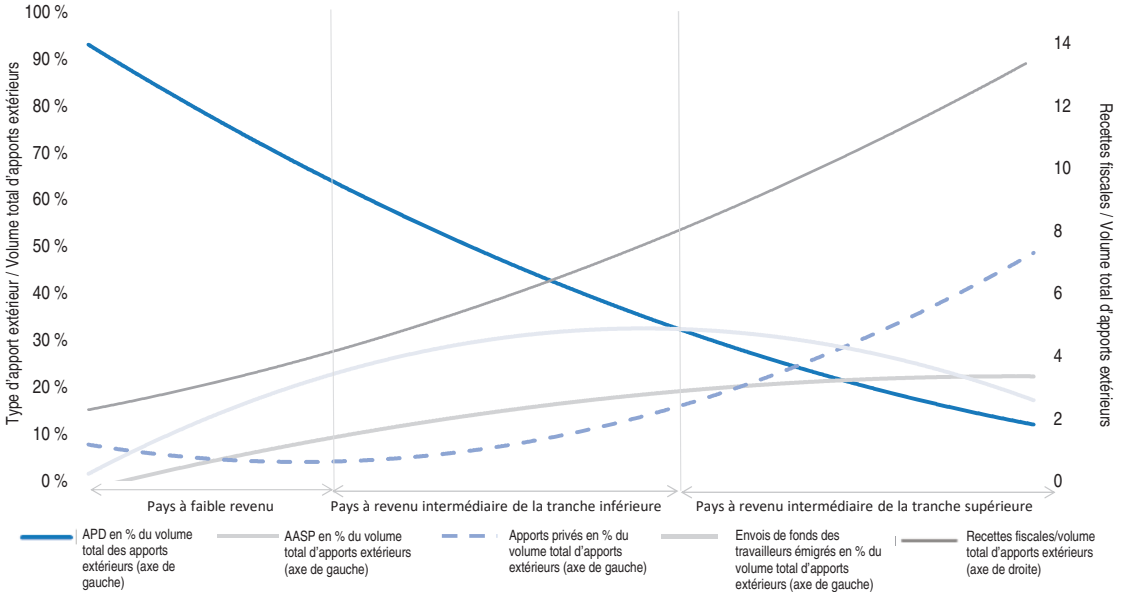
Les populations dont les besoins sont les plus grands ne vivent pas nécessairement dans les pays les plus pauvres

Il semble aller de soi que les pays les plus pauvres devraient être les premiers bénéficiaires du financement du développement ; pour autant, les défis en matière de développement ne disparaissent pas comme par magie dès lors qu'un pays gravit un échelon supplémentaire – défini de manière arbitraire – sur l'échelle des revenus. En 2013, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure abritaient environ 181 millions de pauvres de plus sur la population mondiale de pauvres que les pays à faible revenu, malgré leurs niveaux de revenu par habitant supérieurs (Groupe de la Banque mondiale, 2016[11]). Par conséquent, si le financement du développement en faveur des pays les plus pauvres peut assurément être accru, les pays qui se situent légèrement au-dessus ont eux aussi besoin d'aide.

Face à ce phénomène, l'OCDE s'emploie à étudier les destinations des différents types d'apports financiers à mesure que les pays progressent sur l'échelle du développement. Le Graphique 10.3. montre que l'APD chute vertigineusement à mesure que le revenu par habitant augmente, et que les autres apports extérieurs peinent à compenser l'écart. Toutefois, lorsqu'on inclut les apports de donneurs non membres du CAD (la République populaire de Chine principalement), on obtient alors un tableau très différent (voir Graphique 1.3 au chapitre 1). Il convient de noter en particulier que les acteurs non membres du CAD apportent davantage de fonds privés aux pays à faible revenu que leurs homologues du CAD, alors que c'est l'inverse pour les apports d'APD. Les études actuellement

réalisées par l'OCDE s'efforcent de déterminer comment les fournisseurs de financement à l'appui du développement peuvent calibrer au mieux l'éventail de ressources accessibles aux pays à différents stades de développement. En retour, ces études pourront aider les donneurs à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté, quel que soit le pays.

Graphique 10.3. **Ressources financières accessibles aux pays en développement, 2012-16, prix de 2015**



Note : sont comptabilisés les apports concessionnels (aide publique au développement, APD), les apports non concessionnels (autres apports du secteur public, AASP), les apports de source privée (investissements directs étrangers, titres du secteur privé et créances bancaires et autres telles que les obligations, les fonds propres, etc.) et les envois de fonds des travailleurs émigrés.

Source : calculs de l'OCDE fondés sur (OCDE, 2018[7]), « Statistiques sur le financement du développement » (base de données), *https://doi.org/10.1787/9789264307995-en*.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933912998*

L'aide ne parvient pas toujours aux personnes qui en ont le plus besoin dans le pays bénéficiaire

Cependant, acheminer des apports vers les administrations centrales de pays, quel que soit leur niveau de développement, peut ne pas suffire. En effet, des études récentes tendent à indiquer que l'aide ne cible pas toujours directement les populations qui en ont le plus besoin **au sein** des pays bénéficiaires (Encadré 10.1). Pour remédier à de telles inégalités à l'intérieur des pays, la Banque mondiale a érigé en priorité l'objectif de favoriser une « prospérité partagée » et œuvre, avec de plus en plus de succès, à promouvoir cette notion, même si l'attention doit toujours être centrée sur la nécessité d'assurer la croissance des revenus des 40 % les plus pauvres de la population (Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale, 2017[13]).

Les technologies numériques pourraient ouvrir des perspectives pour lutter contre les inégalités au sein des pays (chapitre 12). Ainsi, le prestataire de santé Sehat Kahani[4] déploie un réseau exclusivement féminin de professionnelles chargées de fournir, à l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC), des informations et des conseils aux communautés rurales et aux communautés urbaines pauvres *via* des « e-centres de santé » au Pakistan.

Diversité et hétérogénéité caractérisent les pays dont les populations sont le plus en retard

On ne peut que se féliciter de l'approche de Gertz et Kharas, présentée au chapitre 3, qui consiste à déterminer quels pays sont le plus en retard. En effet, une telle approche prend acte de ce que les populations les plus défavorisées ne vivent pas exclusivement dans les pays qui affichent globalement les niveaux de revenu les plus faibles. De même, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a adopté une conception très large en mettant l'accent sur les « pays où les besoins sont les plus grands »[5]. Il s'agit d'une catégorie très hétérogène : sur les 100 pays concernés, plus des deux-tiers sont des pays à

revenu intermédiaire et nombre d'entre eux correspondent à plusieurs sous-catégories à la fois. Leurs besoins sont loin d'être uniformes. Le témoignage du Premier ministre de la Grenade offre à cet égard une étude particulièrement révélatrice des petits États insulaires en développement.

Point de vue: Agir ensemble pour n'oublier aucun petit État insulaire en développement

The Right Honourable, Keith C. Mitchell,
Premier ministre de la Grenade

En 2017, la saison des ouragans a fait l'effet d'un électrochoc. Dans les neuf nations des Caraïbes qui ont été touchées, les dégâts se sont chiffrés en milliards de dollars. Les dommages subis par la Dominique ont atteint plus de 200 % de son produit intérieur brut (PIB), ce qui n'est pas sans rappeler ce qu'a connu la Grenade avec l'ouragan Ivan en 2004. Ces chiffres montrent que face à ces phénomènes météorologiques extrêmes dont l'intensité et la fréquence ne cessent de croître, les petits États insulaires en développement (PEID) comme la Grenade sont les plus vulnérables, alors même qu'ils sont les pays qui émettent le moins d'émissions responsables de ces bouleversements climatiques.

Les situations de crise sont toujours porteuses d'enseignements ; de fait, un nouveau discours se fait jour dans les PEID. La Dominique s'emploie à devenir la première nation résiliente au changement climatique. De même, Saint-Georges, la capitale de la Grenade, est en passe de devenir la première ville « intelligente » des Caraïbes, grâce à un soutien technique et un appui des donneurs substantiels. En outre, avec d'autres leaders caribéens, Sir Richard Branson et une quarantaine d'acteurs internationaux du secteur privé, nous avons l'ambition de faire des Caraïbes la « première zone 'intelligente' du monde en matière de climat ». Ce regroupement de 26 pays est soutenu par la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et le Mexique. Pour l'OCDE comme pour les acteurs privés de ses pays membres, il s'agit d'une occasion inédite d'agir ensemble pour n'oublier personne. Les Caraïbes, et d'autres PEID, peuvent constituer un terrain d'expérimentation des nouvelles politiques et technologies climatiques destinées à promouvoir la résilience, les énergies renouvelables et l'efficience.

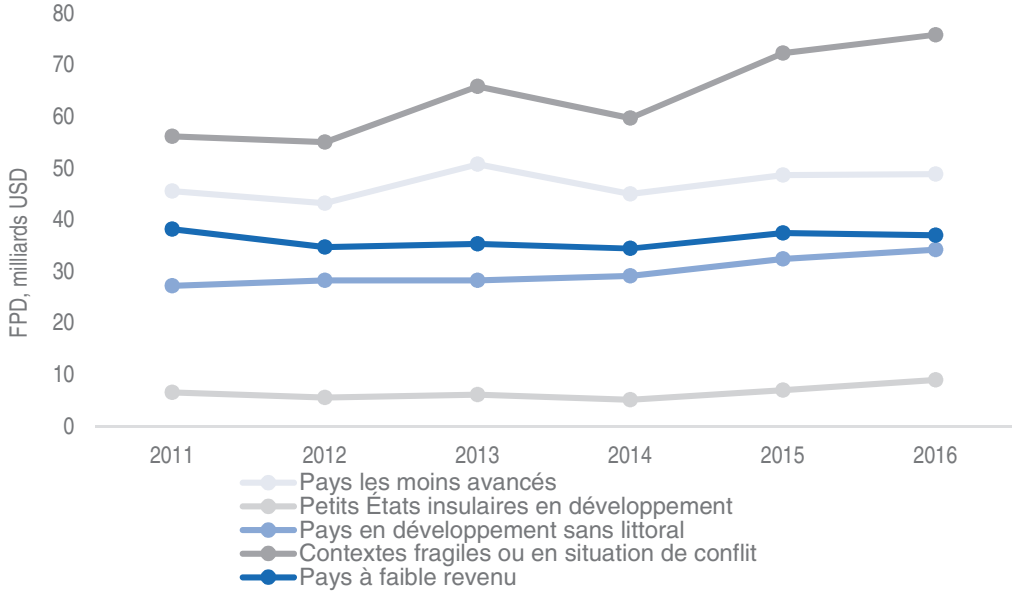
Dans la région des Caraïbes, il est possible, pour un investissement de 8 milliards USD, d'installer 8 gigawatts de capacités de production d'énergies renouvelables. Or, les énergies renouvelables sont primordiales pour le développement durable. En effet, les nations caribéennes et d'autres PEID dépensent une quantité excessive de devises pour importer des combustibles fossiles. À cela s'ajoutent les déséquilibres budgétaires créés par la récurrence des phénomènes météorologiques extrêmes, qui contraignent nos pays à emprunter à des coûts élevés et les exposent à des risques accrus de surendettement. Ce triple piège de la dépendance aux combustibles fossiles, des incidences climatiques et du surendettement est un casse-tête que l'OCDE peut résoudre d'un trait de plume.

Il est essentiel de mettre en place une initiative qui permette de rétablir la marge de manœuvre budgétaire des PEID, tout en restant compatible avec les Orientations de SAMOA de 2014. Cette initiative, qui améliorerait la durabilité environnementale, devrait prévoir une révision complète du principe de reclassement et de l'accès aux financements concessionnels. Elle devrait prendre en compte les risques climatiques auxquels sont spécifiquement exposés les PEID qui subissent des dégâts à hauteur de plus de 30 % de leur PIB à la suite d'un seul phénomène climatique. À la Grenade, nous sommes les premiers à avoir intégré une clause « ouragan » dans nos instruments de dette. Cette clause devrait s'imposer comme une caractéristique standard des prêts accordés aux PEID par le Club de Paris, les banques multilatérales et les marchés financiers. Des solutions telles qu'un plus large recours à des instruments conditionnés à la capacité de remboursement des pays, ou encore le rachat des frais d'assurance, pourraient être envisagées, de même que des collaborations visant à mettre le chaînage par blocs au service de l'atténuation du risque.

Les PEID ne sollicitent pas de subventions, mais plaident en faveur d'une harmonisation des conditions de concurrence sur les marchés mondiaux dans l'optique de gagner leur autonomie. Notre petite taille et les déséconomies d'échelle que nous subissons nous tiennent à l'écart des marchés des produits de base. Un mécanisme de financement ciblé, sous forme d'un fonds de fonds mondial par exemple, facilitant la collaboration du public et du privé à l'appui du développement, pourrait aider les PEID à se transformer pour se spécialiser sur des produits et services de niche, à faible volume et à forte valeur ajoutée, et à les commercialiser à l'international, connectivité haut débit à l'appui. Si les pays membres de l'OCDE nous soutiennent dans cette entreprise, nous concrétiserons alors l'engagement d'agir ensemble pour n'oublier personne.

Comme l'illustre le Graphique 10.4., l'évolution récente des apports d'aide publique au développement dirigés vers les pays dont les besoins sont les plus grands montre une tendance à la quasi-stagnation. Entre 2011 et 2016, le taux de croissance annuel moyen par sous-groupe s'établissait comme suit : pays à faible revenu (-1 %), pays les moins avancés (1 %), pays en développement sans littoral (5 %), contextes fragiles ou en situation de conflit (6 %) et petits États insulaires en développement (7 %). La tendance collective est donc timidement positive. Et même si des montants d'APD importants, et croissants, sont alloués aux contextes fragiles ou en situation de conflit, l'augmentation est principalement due à l'apport massif de fonds au titre de l'aide humanitaire plutôt qu'à une aide au développement stratégique, axée sur le long terme (OCDE, 2018[14]).

Graphique 10.4. **Tendances du financement public du développement en faveur des sous-groupes de pays où les besoins sont les plus grands, 2011-16**



Source : (OCDE, 2018[7]), « Statistiques sur le financement du développement » (base de données), *http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933913017

L'aide apportée en faveur de l'éducation, de la santé et de l'énergie ne cible pas toujours ceux qui en ont le plus besoin

Mais qu'en est-il des différents secteurs de développement ? L'aide est-elle dirigée vers les pays où les besoins sectoriels sont les plus importants ? Une analyse des données relatives à l'aide sectorielle et sous-sectorielle à l'aune d'indicateurs portant sur les besoins propres aux secteurs[6] donne à penser qu'un ajustement des affectations permettrait d'atteindre avec plus d'efficacité les personnes laissées de côté.

À titre d'illustration, prenons trois secteurs clés des ODD : l'éducation, la santé et l'énergie. Ces trois secteurs confondus ont absorbé 26.8 % du volume total d'APD consenti en 2015-16 (par des donneurs bilatéraux et multilatéraux). Si l'on identifiait les pays qui représentent collectivement 80 % des besoins mondiaux dans des sous-secteurs essentiels, quel serait le pourcentage d'APD qu'ils recevraient ?

Le secteur de l'éducation tout d'abord : malgré une augmentation ponctuelle du volume total d'aide reçu (hors allègement de la dette) en 2016, il a souffert les cinq années précédentes d'une baisse régulière de l'APD, laquelle est passée de 10 % en 2009 à 6.9 % en 2015 (UNESCO, 2018[19]). Sur le volume total d'APD affecté à l'éducation, c'est le sous-secteur de l'enseignement primaire qui bénéficie d'un des pourcentages les plus élevés (24.7 % en 2015-16). Néanmoins, ces apports ne bénéficient

pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin. Des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)[7] révèlent que 23 pays[8] représentent plus de 80 % du nombre total d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés dans les pays en développement. Or, les donneurs ont affecté 26 % seulement de leurs engagements d'aide en faveur de l'enseignement primaire dans ces pays[9].

Encadré 10.1. **L'aide est-elle dirigée vers les plus pauvres ?**

Ryan Briggs, professeur adjoint, Département de science politique, Virginia Tech University

Un moyen de déterminer si l'aide extérieure laisse des personnes de côté consiste à examiner la destination de cette aide, pour voir si elle est dirigée vers des zones de pauvreté ou de richesse relative au sein du pays concerné. Les études montrent que l'aide n'est généralement pas dirigée vers les régions les plus pauvres des pays bénéficiaires. En Afrique, par exemple, les apports d'aide sont destinés aux zones les plus riches des pays bénéficiaires. En dehors de l'Afrique cependant, cette focalisation sur les régions riches n'est pas aussi marquée. Pour autant, aucune région de la planète ne dirige spécifiquement son aide vers les régions les plus pauvres. De même, certains secteurs d'aide sont davantage susceptibles de cibler les riches que les pauvres.

Si l'aide ne privilégie pas de manière disproportionnée les régions les plus pauvres des pays bénéficiaires, cela ne signifie pas pour autant qu'elle est délibérément dirigée vers les régions riches. Ainsi, l'aide peut se traduire par des bénéfices sociaux plus importants par dollar apporté lorsqu'elle est destinée à des zones urbaines plus peuplées, qui se trouvent être aussi les plus riches. Cela étant, il faudra peut-être choisir dans ce cas entre la volonté d'apporter des bénéfices sociaux plus nombreux par dollar dépensé et l'ambition de réduire les inégalités à l'échelle nationale.

Les études actuelles, toutefois, n'examinent que les effets directs de l'aide, avec le risque de passer à côté d'effets d'équilibre général importants. Par exemple, l'aide qui favorise l'industrialisation et qui est dirigée vers une ville relativement riche peut par la suite contribuer à la réduction de la pauvreté des populations rurales établies en dehors de cette zone urbaine. Qui plus est, les études actuelles s'appuient fortement sur les données de seulement quelques donneurs, ceux qui fournissent des données géocodées en relation avec leurs projets d'aide. Les enseignements à tirer pourraient être beaucoup plus complets si les donneurs communiquaient des informations géocodées sur l'aide qu'ils apportent.

Sources : (Briggs, 2017[15]) (Briggs, 2018[16]) (Briggs, 2018[17]) et (Öhler et al., 2017[18]).

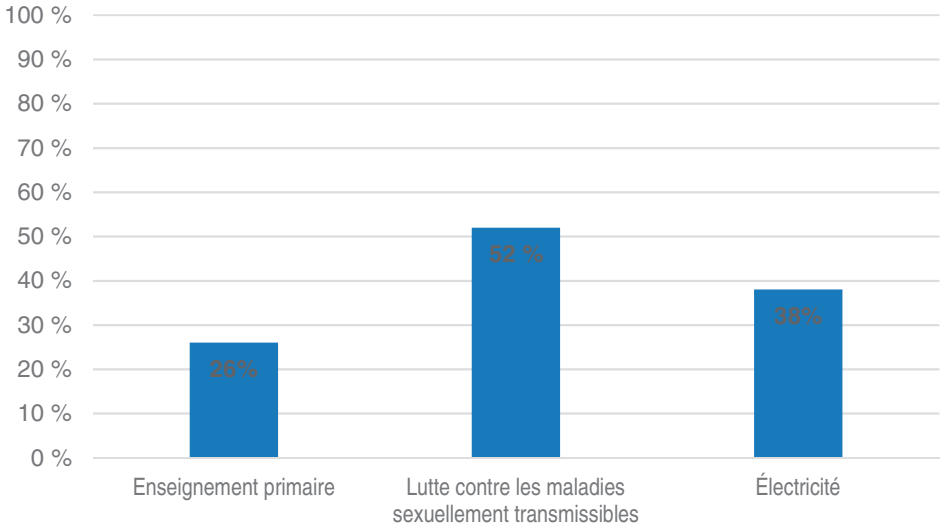
Le secteur de la santé se porte nettement mieux. La Cible 3.8 de l'ODD 3 appelle à faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé et vise à ce titre à ne laisser aucun patient de côté. Le sous-secteur de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, est celui qui a de loin reçu le plus gros volume d'APD (31 %) en 2015-16. Des données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)[10] révèlent que 17 pays[11] abritent près de 80 % de la population des pays en développement vivant avec le VIH/sida. Plus de 52 % de l'APD affectée à la lutte contre le VIH a été dirigée vers ces 17 pays.

Pour ce qui est du secteur de l'énergie, l'aide est presque intégralement destinée à l'électricité (99 %), mais elle ne bénéficie pas nécessairement aux populations les plus démunies. D'après des données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)[12], 21 pays[13] représentent 80 % de la population mondiale privée d'électricité. Or, les donneurs ont dirigé 38 % seulement de leur APD affectée au secteur de l'électricité vers ces 21 pays.

Certes, on ne saurait s'attendre à ce que 100 % de l'APD affectée à un secteur donné soit exclusivement destinée aux pays qui présentent la plus forte concentration de besoins (ce qui serait d'ailleurs contraire à la promesse de ne laisser personne de côté, puisque les besoins sectoriels sont répartis à travers le monde en développement et que de nombreux pays où la concentration des

besoins est moindre n'en ont pas moins besoin d'aide pour y répondre). Pour autant, un examen rapide (Graphique 10.5.) semble indiquer que l'aide apportée ne répond pas aux besoins d'une grande partie des populations démunies, du moins dans ces trois sous-secteurs prioritaires.

Graphique 10.5. **Part de l'aide publique au développement dirigée vers les pays qui représentent 80 % des besoins mondiaux dans des sous-secteurs clés des Objectifs de développement durable**



Source : (OCDE, 2018[7]), « Statistiques sur le financement du développement » (base de données) : *http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm*.

Les « biens publics mondiaux » qui transcendent les secteurs, telles l'égalité entre les femmes et les hommes, la paix et la sécurité, la stabilité financière et environnementale à l'échelle de la planète et les données sur le développement, sont tout aussi importants pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté. La communauté internationale pourrait apporter une contribution utile à cet égard en fournissant des précisions sur les partenaires qui sont chargés de protéger ces biens et sur la répartition des tâches entre eux ; il serait également souhaitable d'accroître le volume de financement ainsi que sa prévisibilité afin de préserver ces biens (OCDE, 2018[20]). Les problématiques transfrontalières (déplacement forcés, etc.) viennent compliquer les efforts déployés pour ne laisser personne de côté. En effet, dans ce cas, l'aide dirigée vers un seul pays ne suffit pas, étant donné que les communautés de réfugiés qui fuient les conflits s'établissent souvent de part et d'autre des frontières. La communauté du développement doit donc s'adapter à des situations mouvantes et doit favoriser la participation d'une pluralité d'acteurs pour parvenir à atteindre toutes les personnes concernées.

Conclusion

Il est manifeste que la communauté internationale doit à la fois porter le financement à une plus grande échelle afin d'atteindre les ODD et mieux cibler ses apports de manière à atteindre les pays et secteurs où les besoins sont les plus grands. Chaque type de donneur à l'appui du développement, à travers chaque type d'apport offert, peut améliorer ses méthodes de travail de manière à progresser à plus grands pas sur la voie de la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté (voir ci-après).

Le financement extérieur de source privée a un rôle central à jouer

Compte tenu du volume actuel (et potentiel) des fonds que le secteur privé apporte aux pays en développement, cette source de financement devrait être privilégiée par les organismes de financement du développement (OCDE, 2018[8]). Certains apports extérieurs de source privée sont bien alloués

à l'appui du développement, mais les entreprises ont besoin de mesures incitatives appropriées pour intégrer pleinement dans leurs modèles économiques les investissements dans les pays en développement.

Les donneurs peuvent contribuer à offrir de telles incitations en réduisant les risques liés aux investissements dans des domaines où le secteur privé est particulièrement peu disposé à intervenir (par exemple, les contextes fragiles ou en situation de conflit). Le financement mixte, par exemple, « peut améliorer le profil risque/rendement des investissements dans les pays en développement et aider à attirer des investisseurs commerciaux » (OCDE, 2018[12]). L'Union européenne offre un bon exemple à cet égard : les subventions fournies à travers ses dispositifs de financement mixte « ont permis de pallier le déficit de viabilité de projets qui, sinon, n'auraient pas présenté d'intérêt aux yeux de nombreuses institutions européennes de financement du développement compte tenu de leurs conditions de financement » (OCDE, 2018[12]).

Le développement n'est pas durable si les ressources publiques intérieures sont insuffisantes

Les ressources publiques intérieures constituent la pierre angulaire de la capacité de tout pays à orienter et pérenniser son développement. Les pays doivent renforcer leurs capacités internes de collecte des recettes et augmenter leur ratio recettes fiscales/PIB. Une participation plus forte au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, au Cadre inclusif relatif au projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et à l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba peut être un moyen de mobiliser des ressources supplémentaires.

Un investissement plus soutenu dans la mise en place de la base de données mondiale des *Statistiques des recettes publiques*[14] contribuerait à fournir des statistiques comparables et fiables et éclairerait par conséquent l'élaboration de politiques fiscales de meilleure qualité. Les États devraient également lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que contre les incitations fiscales inutiles, afin de réduire le montant des ressources financières et des actifs sortant du pays. Ils devraient en outre investir dans les émissions obligataires de la diaspora afin de stimuler les entrées de capitaux provenant d'investisseurs expatriés.

Les donneurs et les pays en développement partenaires doivent lutter contre les flux financiers illicites, qui provoquent une fuite des ressources vers d'autres pays et vident les comptes nationaux. Les analyses actuelles tendent à indiquer que les sorties illicites de ressources depuis l'Afrique dépassent en montant les apports d'APD en faveur du continent (OCDE, 2018[21]). Par ailleurs, le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en 2015, ainsi que les ODD, appellent à réduire les coûts de transaction liés aux envois de fonds des travailleurs émigrés de manière à ne pas dépasser le seuil de 3 %. Une telle réduction pourrait dégager une vraie manne pour les pays destinataires, le coût mondial moyen enregistré au premier trimestre de 2018 étant plus de deux fois supérieur à ce seuil, à 7.1 % (Groupe de la Banque mondiale, 2017[22]).

Il ne faut néanmoins pas se passer de l'aide

L'aide publique au développement est loin d'être suffisante pour financer intégralement le coût de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Force est de reconnaître que même si les 29 pays membres[15] du CAD atteignaient l'objectif, fixé par les Nations Unies, de consacrer 0.7 % de leur revenu national brut à l'APD[16], le volume total d'APD en 2017 n'aurait pas été supérieur à 350 milliards USD. Si ce montant ne suffit pas à lui seul pour financer les ODD, il apporterait assurément une contribution financière appréciable. Il convient de se rappeler que l'aide demeure une source de financement indispensable, en particulier dans les pays les moins avancés, où elle représente plus des deux-tiers des apports extérieurs[17], ainsi que dans les contextes fragiles ou en situation de conflit, où elle constitue souvent le seul recours pour fournir des services de base (OCDE, 2018[14]).

Il faut de toute évidence commencer par accroître et mieux cibler les affectations d'aide publique au développement si l'on veut atteindre avec plus d'efficacité les populations le plus en retard. Entre autres mesures, il faut mobiliser l'investissement privé, protéger les biens publics mondiaux et renforcer les capacités fiscales des pays en développement – en particulier ceux qui rencontrent de graves difficultés financières et qui peinent à financer des secteurs sociaux essentiels en puisant dans les recettes publiques (Manuel et al., 2018[23]). Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur suivi du soutien apporté à l'engagement de ne laisser personne de côté, les donneurs devraient fournir des données plus granulaires concernant leurs activités, dans le cadre du Système de notification des pays créanciers du CAD. Ils peuvent à cette fin géocoder leurs données par activité afin de déterminer quelles populations à l'intérieur des pays bénéficient de leur financement (ce que peut faciliter la technologie des « chaînes de blocs », voir chapitre 12) et notifier leurs apports au système de notification au regard des futurs marqueurs relatifs au handicap et aux ODD.

Les philanthropes et les organisations philanthropiques ont également un rôle à jouer : ces acteurs du développement devraient investir de manière encore plus soutenue dans des approches novatrices et accroître la disponibilité des données relatives à leurs dons (OCDE, 2018[24]). Acteurs majeurs des initiatives mondiales en faveur de la santé, les philanthropes devraient recalibrer leurs financements dédiés à la lutte contre certaines maladies de manière à renforcer les systèmes nationaux de santé dans les pays en développement (Storeng, 2014[25]).

Un dialogue plus approfondi et plus systématique entre les fondations philanthropiques et d'autres acteurs du développement, ainsi qu'avec le Réseau mondial des fondations œuvrant pour le développement, pourrait également aider la communauté du développement dans son ensemble à mieux coordonner et cibler ses interventions. Ces dernières années, plusieurs plateformes de dialogue mondiales ont intégré à bon escient parmi les membres de leurs comités directeurs des organisations philanthropiques, à l'instar du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et du Partenariat international de santé pour la couverture santé universelle (CSU 2030) (OCDE, 2018[24]).

Enfin, un dernier mot sur le CAD. Le discours sur la coopération pour le développement dont se fait fort le chapitre 1 gagnerait à inclure une définition commune de la notion de ne laisser personne de côté. Cette définition devrait avoir une portée plus large que le simple engagement pris par le CAD de renverser la tendance à la baisse des apports d'APD dirigés vers les pays où les besoins sont les plus grands. Ainsi, s'il disposait d'une liste concertée des formes d'exclusion (comprenant, par exemple, la marginalisation découlant de l'orientation sexuelle ou de l'appartenance religieuse), l'OCDE pourrait, grâce à des marqueurs statistiques ou à l'apprentissage automatique, suivre les flux financiers qui favorisent l'inclusion. Le CAD s'engage déjà dans son mandat à œuvrer en faveur d'un « avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide ». Toutefois, si l'on veut que cet avenir soit, pour reprendre la suggestion de Gibson, uniformément réparti, il faut que l'aide défende la cause des communautés défavorisées au sein de chaque pays.

Notes

1. Gibson a prononcé cette phrase lors d'un entretien accordé le 31 août 1993 dans le cadre de l'émission radiophonique « Fresh Air » diffusée sur la National Public Radio.
2. Voir : *https://www.addistaxinitiative.net/index.htm*.
3. 1. L'OCDE définit les apports extérieurs privés comme les apports consentis aux conditions du marché et financés sur des ressources du secteur privé ou par des dons privés (les dons privés figurent sous les apports philanthropiques). Si cette source de financement est de loin la plus importante en volume, on ne connaît pas clairement le pourcentage des activités ciblées par ce type de financement qui sont alignées sur des objectifs de développement. 2. Ce chiffre renvoie aux envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire en 2016 (Groupe de la Banque mondiale, 2017[22]). 3. Le chiffre relatif au financement public du développement englobe l'aide publique au développement (APD) et les autres apports du secteur public. Pour les définitions, voir : *www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/*

dac-glossary.htm. Le montant total du financement public du développement (310.6 milliards USD) recouvre plusieurs sources et inclut les estimations des apports de type APD provenant de donneurs majeurs non membres du Comité d'aide au développement (CAD) (par exemple, la République populaire de Chine et l'Inde) ; les prêts non concessionnels consentis par le Fonds monétaire international (FMI) ; et les engagements de la Société financière internationale (SFI), qui indiquent les versements à venir. 4. Le montant de 8 milliards USD par an pour les apports philanthropiques représente la moyenne triennale pour la période 2013-15 (OCDE, 2018[7]). Ce chiffre ne prend pas en compte les dons privés consentis par des organisations non gouvernementales car ils sont déjà comptabilisés au titre de l'APD bilatérale.

4. Voir : *www.sehatkahani.com*.
5. Il importe de relever que les définitions appliquées par le CAD pour ces groupes de pays ne sont pas tout à fait alignées sur celles d'autres organisations.
6. Il convient de reconnaître que le choix des indicateurs relatifs aux besoins dépend en partie de la disponibilité des données. Par ailleurs, ces indicateurs servent d'indication indirecte des besoins de chaque secteur. Or, manifestement, l'APD peut couvrir d'autres besoins que ceux identifiés par l'indicateur. Par exemple, un pays qui ne compte pas d'enfants non scolarisés peut néanmoins avoir besoin d'APD affectée à l'éducation afin de financer des structures éducatives et des programmes de formation.
7. L'indicateur 4.1.1 de l'ODD 4 est un indicateur de niveau III qui n'est pas tout à fait finalisé ; aussi, les auteurs se sont tournés vers les données de l'UNESCO relatives aux enfants non scolarisés pour estimer les besoins dans l'enseignement primaire, en s'appuyant sur les moyennes de 2011-16, disponibles à l'adresse suivante : *http://data.uis.unesco.org/Index.aspx?DataSetCode=EDULIT_DS*.
8. À savoir, par ordre décroissant en termes d'ampleur du phénomène, le Pakistan, l'Inde, l'Éthiopie, le Soudan, la République-Unie de Tanzanie, l'Indonésie, le Niger, le Kenya, le Soudan du Sud, le Mali, l'Angola, l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Brésil, l'Ouganda, la République arabe syrienne, le Mozambique, le Tchad, le Yémen, le Sénégal, le Ghana et la Thaïlande.
9. Il est intéressant de noter que parmi ces pays figurent des pays à revenu intermédiaire où l'APD est susceptible d'être relativement modeste par rapport au budget global de l'éducation. Inversement, certains pays pour lesquels on ne dispose pas de données (le Nigéria et la République démocratique du Congo, par exemple) peuvent avoir un taux relativement élevé d'enfants non scolarisés.
10. D'après des données de 2017. Voir : *http://apps.who.int/gho/athena/data/GHO/HIV_0000000001?filter=COUNTRY:*;REGION:*&format=xml&profile=excel*.
11. À savoir, par ordre décroissant en termes d'ampleur du phénomène, l'Afrique du Sud, le Nigéria, l'Inde, le Mozambique, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda, le Zimbabwe, la Zambie, le Malawi, le Brésil, l'Indonésie, l'Éthiopie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Thaïlande et la République démocratique du Congo.
12. Données tirées d'une base de données qui peut être consultée à l'adresse suivante : *https://www.iea.org/energyaccess/database*.
13. À savoir, par ordre décroissant en termes d'ampleur du phénomène, l'Inde, le Nigéria, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Pakistan, le Bangladesh, la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda, l'Indonésie, le Myanmar, le Soudan, le Mozambique, Madagascar, la République populaire démocratique de Corée, le Niger, l'Angola, le Kenya, le Malawi, le Burkina Faso, le Yémen et le Tchad.
14. Voir : *www.oecd.org/tax/tax-policy/global-revenue-statistics-database.htm*.
15. En 2017, le CAD était composé de 30 membres, dont l'Union européenne. On ne dispose toutefois pas de statistiques sur le revenu national brut de cette dernière et il est donc impossible de calculer un ratio APD/RNB pour l'UE.
16. En 2017, cinq membres du CAD – le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni – ont atteint l'objectif de consacrer 0.7 % de leur RNB à l'APD, de même que la Turquie et les Émirats arabes unis, non membres du CAD.
17. Voir : *www.oecd.org/fr/developpement/l-aide-au-developpement-reste-stable-et-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-augmentent-en-2017.htm*.

Références

Briggs, R. (2018), « Leaving no one behind? A new test of subnational aid targeting », *Journal of International Development*, vol. 30/5, pp. 904-910, *https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1002/jid.3357*. [17]

Briggs, R. (2018), *Poor targeting: A gridded spatial analysis of the degree to which aid reaches the poor in Africa*, Elsevier, Amsterdam, *https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.10.020*. [16]

Briggs, R. (2017), *Does foreign aid target the poorest?*, Cambridge University Press, Cambridge, *https://doi.org/10.1017/S0020818316000345*. [15]

CNUCED (2014), *World Investment Report 2014 - Investing in the SDGs: An Action Plan*, Publications des Nations Unies, *http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf*. [3]

Comité du développement (2015), *From Billions to Trillions: Transforming development finance: Post-2015 financing for development: Multilateral development finance*, Banque mondiale/Fonds monétaire international, *http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/Documentation/23659446/DC2015-0002(E)FinancingforDevelopment.pdf*. [9]

FMI et al. (2016), *Renforcer l'efficacité du soutien extérieur au renforcement des capacités fiscales dans les pays en développement*, *http://www.oecd.org/fr/fiscalite/renforcer-l-efficacite-du-soutien-exterieur-au-renforcement-des-capacites-fiscales-dans-les-pays-en-developpement.pdf*. [4]

Groupe de la Banque mondiale (2017), *Migration and Development Brief, n° 27*, Groupe de la Banque mondiale, *https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30278*. [22]

Groupe de la Banque mondiale (2016), *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality*, Groupe de la Banque mondiale, *https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25078/9781464809583.pdf*. [11]

Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale (2017), *Growth for the Bottom 40 Percent: The World Bank Group's Support for Shared Prosperity*, Groupe de la Banque mondiale, *https://ieg.worldbankgroup.org/evaluations/shared-prosperity*. [13]

IAEG-SDG (2017), « *Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030* », *https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list*. [6]

Manuel, M. et al. (2018), *Financing the end of extreme poverty*, Overseas Development Institute, *https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12411.pdf*. [23]

OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264308916-fr*. [14]

OCDE (2018), *Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264285095-fr*. [21]

OCDE (2018), *La philanthropie privée pour le développement*, Objectif développement, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264303973-fr*. [24]

OCDE (2018), *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264288768-en*. [12]

OCDE (2018), *Multilateral Development Finance : Towards a New Pact on Multilateralism to Achieve the 2030 Agenda Together*, Éditions OCDE, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/9789264308831-en*. [20]

OCDE (2018), *Perspectives mondiales du financement du développement durable*, Éditions OCDE, Paris, *https://www.oecd-ilibrary.org/development/global-outlook-on-financing-for-sustainable-development-2019_9789264307995-en*. [8]

OCDE (2018), *Reshaping Decentralised Development Co-operation: The Key Role of Cities and Regions for the 2030 Agenda*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264302914-en*. [26]

OCDE (2018), *Statistiques sur le financement du développement (base de données)*, OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm*. [7]

OCDE (2017), *Communiqué de la réunion du CAD à haut niveau : 31 octobre 2017*, *https://www.oecd.org/fr/cad/CAD-2017-Communique.pdf*. [10]

OCDE (2017), *Statistiques des recettes publiques 2017*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264283206-fr*. [5]

OCDE (à paraître), *Official Development Finance in the SDG era: a sectoral overview*, Éditions OCDE. [27]

Öhler, H. et al. (2017), *Putting your money where your mouth is: geographic targeting of World Bank projects to the bottom 40 percent*, Banque mondiale, Washington, D.C., *http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/228631511203979027/Putting-your-money-where-your-mouth-is-geographic-targeting-of-World-Bank-projects-to-the-bottom-40-percent*. [18]

ONU (2015), *Programme d'action d'Addis-Abeba*, *https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/FFD3-2015/document-final.pdf*. [2]

ONU (2015), *Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, *http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F*. [1]

Storeng, K. (2014), *The GAVI Alliance and the "Gates Approach" to Health System Strengthening*, Global Public Health, *http://doi.org/10.1080/17441692.2014.940362*. [25]

UNESCO (2018), *Aide à l'éducation : Un retour à la croissance ?*, UNESCO, *http://unesdoc.unesco.org/images/0026/002636/263616f.pdf*. [19]

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

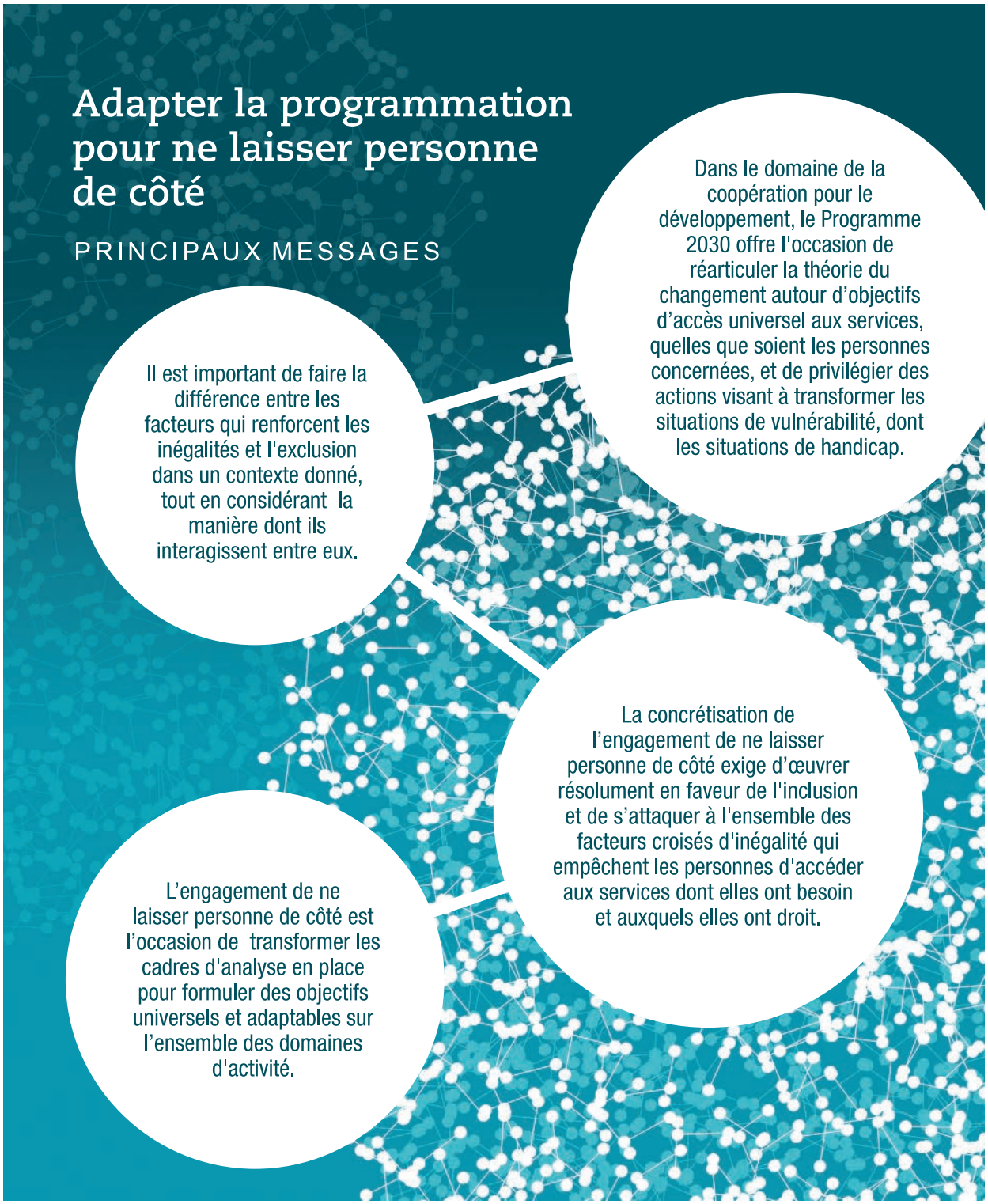
PARTIE III

Chapter 11

Adapter la programmation pour ne laisser personne de côté : les enseignements de l'ONG Humanité & Inclusion

par
Blandine Bouniol *et* Aurélie Beaujolais, Humanité & Inclusion

L'engagement de ne laisser personne de côté offre l'occasion à l'ensemble des organisations qui luttent contre les inégalités et l'exclusion de renouveler leur approche. Ce chapitre montre comment l'organisation Humanité & Inclusion (anciennement Handicap International) a mis en œuvre cet engagement à travers une programmation plus souple et davantage fondée sur des données factuelles. Il décrit comment l'engagement de ne laisser personne de côté a été l'occasion, pour l'organisation, de se transformer et de forger une nouvelle théorie du changement articulée autour des facteurs croisés d'inégalité qui renforcent l'exclusion de certaines personnes par rapport aux services dont elles ont besoin. Elle a ensuite défini un cadre d'analyse fondé sur la perspective de l'accès universel aux services, qui permet de déterminer comment les services fonctionnent et où les obstacles se situent. Enfin, elle a élaboré une Politique institutionnelle en matière de handicap, de genre et d'âge, qui comprend des lignes directrices et des marqueurs visant à faciliter sa mise en œuvre et aide les équipes et les partenaires à apporter une réponse efficace dès lors que des personnes sont laissées pour compte en raison de leur handicap, de leur sexe ou de leur âge.


Adapter la programmation pour ne laisser personne de côté
PRINCIPAUX MESSAGES
Dans le domaine de la coopération pour le développement, le Programme 2030 offre l'occasion de réarticuler la théorie du changement autour d'objectifs d'accès universel aux services, quelles que soient les personnes concernées, et de privilégier des actions visant à transformer les situations de vulnérabilité, dont les situations de handicap.
Il est important de faire la différence entre les facteurs qui renforcent les inégalités et l'exclusion dans un contexte donné, tout en considérant la manière dont ils interagissent entre eux.
La concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté exige d'œuvrer résolument en faveur de l'inclusion et de s'attaquer à l'ensemble des facteurs croisés d'inégalité qui empêchent les personnes d'accéder aux services dont elles ont besoin et auxquels elles ont droit.
L'engagement de ne laisser personne de côté est l'occasion de transformer les cadres d'analyse en place pour formuler des objectifs universels et adaptables sur l'ensemble des domaines d'activité.

Les inégalités croissantes entre les pays, mais aussi au sein des pays, aggravent les conditions génératrices d'exclusion et de discrimination. Dans les situations d'urgence comme dans la vie courante, les personnes les plus marginalisées sont les plus durement touchées car elles rencontrent beaucoup plus d'obstacles – au plan juridique, financier, social et comportemental – lorsqu'il s'agit de participer aux différents aspects de la société.

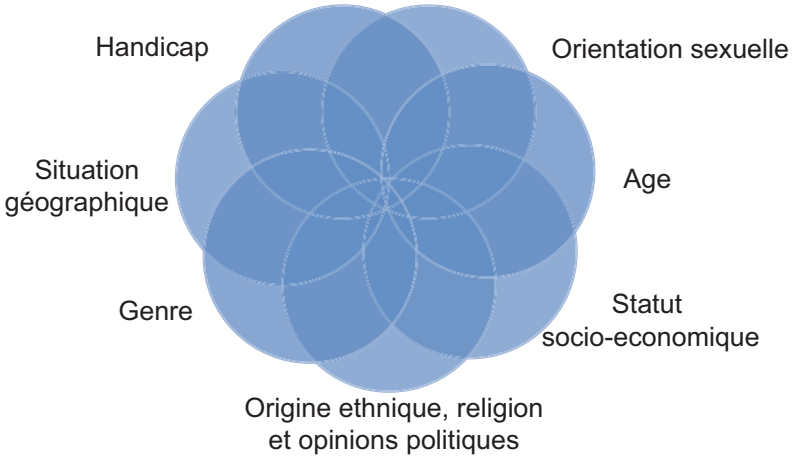
Avec le Programme 2030 (ONU, 2015[1]) et le Programme d'action pour l'humanité, adopté lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 (ONU, 2016[2]), les pays se sont engagés à ce que leurs actions à l'appui du développement et leurs interventions d'urgence ne laissent effectivement personne de côté et atteignent d'abord les populations les plus défavorisées. Les pays ont plaidé pour l'inclusion en tant que moyen d'assurer l'égalité d'accès de tous aux droits fondamentaux et de bâtir des sociétés fortes et pérennes. Le principe de ne laisser personne de côté est un appel à œuvrer en faveur d'une transformation inclusive – en rupture avec le statu quo, porteur d'exclusion.

En 2018, le réseau Handicap International, créé 35 ans plus tôt, a répondu à cet appel en changeant de nom et en adoptant une nouvelle théorie du changement. Sous le nom désormais d'Humanité & Inclusion, l'organisation applique un Cadre d'analyse de l'accès aux services inédit, centré sur l'accès universel aux services. Ce cadre décrit les évolutions intermédiaires qui sont nécessaires pour lever les obstacles à l'inclusion et présente dans le détail les types d'actions à mener, en les adaptant à chaque contexte, secteur d'intervention et population ciblée.

Obstacles croisés à l'inclusion

La pauvreté, la marginalisation et la vulnérabilité sont accentuées dès lors que de multiples facteurs entrent en interaction. Au moins neuf facteurs renforcent les inégalités et l'exclusion du fait des perceptions, des conceptions et des rapports de force prédominants dans un contexte donné (Graphique 11.1). Il s'agit du handicap, de l'âge, du genre, de l'orientation sexuelle, du statut socioéconomique, de la situation géographique, de l'origine ethnique, de la religion et des opinions politiques. Ces facteurs n'ont pas les mêmes répercussions partout ; un âge avancé, par exemple, peut être source de légitimité pour l'exercice d'une autorité dans certains contextes, mais source d'isolement social et de marginalisation dans d'autres. D'une manière générale toutefois, les facteurs qui entraînent des inégalités ont tendance à se renforcer mutuellement lorsqu'ils se croisent et leur conjugaison donne lieu à des situations de discrimination, de vulnérabilité et d'exclusion multiples.

Graphique 11.1. **Facteurs qui renforcent les inégalités et l'exclusion**



Source : auteurs.

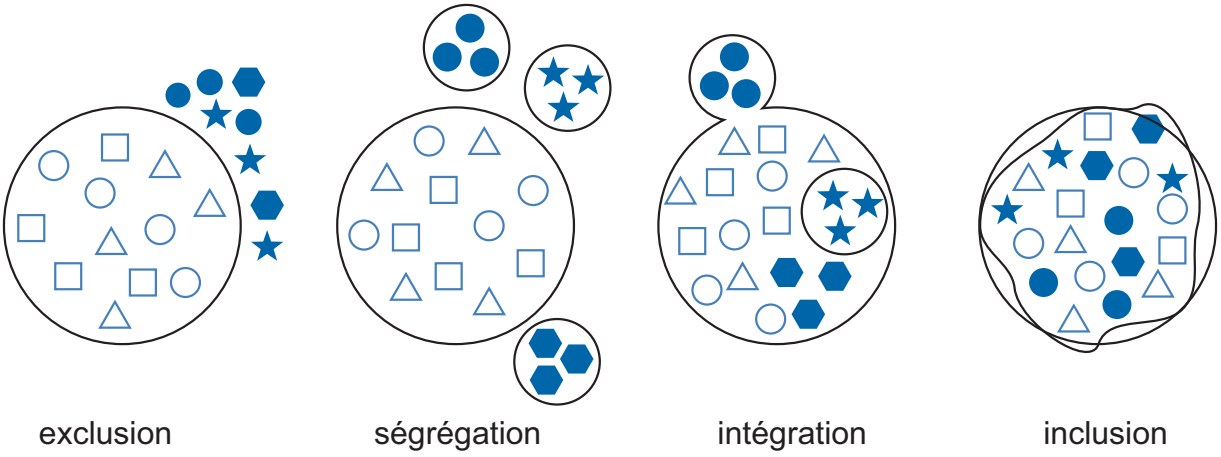
Les formes croisées de discrimination auxquelles les personnes handicapées sont confrontées, ainsi que d'autres facteurs d'exclusion, ont également tendance à entraîner des restrictions importantes en termes d'accès aux services. Or, ces personnes ont droit à ces services, et elles en ont besoin pour

mener des vies dignes et épanouies – quand ce n'est pas pour survivre, tout simplement. Ces services sont des ressources qui sont destinées à satisfaire à l'ensemble des besoins des personnes, ainsi que le leur garantissent leurs droits fondamentaux (parmi lesquels figurent notamment le droit à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'assainissement, à la justice, à l'application de la loi et aux services sociaux).

Élaborer une nouvelle théorie du changement : Vers un accès universel aux services

Depuis 35 ans, la théorie du changement d'Humanité & Inclusion vise à répondre aux besoins essentiels, à améliorer les conditions de vie et à promouvoir le respect des droits fondamentaux et de la dignité des personnes handicapées et des populations vulnérables. De par son accent sur les personnes les plus exclues, l'objectif de ne laisser personne de côté fait partie intégrante, mais de façon implicite, de cette théorie du changement. Il devient plus explicite lorsqu'est mise en avant la nécessité de définir des politiques, des stratégies et des programmes inclusifs, conformément aux définitions et aux orientations du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies (CPRD) (Graphique 11.2).[1]

Graphique 11.2. **Représentation graphique de la transition de l'exclusion à l'inclusion**
D'après le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies



Source : adapté de (CRPD, 2016[3]), *Observation générale sur le droit à l'éducation inclusive*, *https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/GC.aspx*.

Nous sommes néanmoins constamment mis au défi de faire plus et mieux pour obtenir des résultats concrets et un réel changement, à travers notamment de nouvelles approches et l'analyse des succès remportés et des erreurs commises. Le Programme 2030 et le Programme d'action pour l'humanité ont été l'occasion de contribuer à une vision plus globale et plus ambitieuse, qui a exhorté les organisations actives dans le domaine humanitaire et du développement telles que la nôtre à adapter leur programmation et leurs réponses face aux grandes évolutions en cours.

Afin d'améliorer l'accès universel aux services, nous avons révisé notre théorie du changement, en nous appuyant sur une étude anthropologique montrant que le développement humain résulte des interactions entre les personnes et leur micro-, méso- et macro-environnement (Brofenbrenner, 1979[4]). Le risque d'être victime de discrimination ou d'exclusion est en effet plus important pour certains individus, ménages ou communautés en raison de l'incompatibilité entre leur environnement (physique et social) et leurs caractéristiques, identités, besoins et priorités propres. Ces situations renforcent le cercle vicieux de la pauvreté et dans certains cas représentent même un risque important pour la vie de ces personnes. Les menaces qui planent et compromettent le bien-être et l'épanouissement des personnes, des ménages et des communautés peuvent devenir de véritables causes de déficience, de handicap et de discrimination. Parmi ces menaces figurent les conflits, les blessures ou les traumatismes, les catastrophes naturelles, la malnutrition, les maladies (infectieuses, non transmissibles, congénitales ou chroniques), les accidents ou le vieillissement.

Au regard de cette analyse, nous avons décidé de concentrer notre action sur deux situations qui peuvent conduire à l'exclusion et à des discriminations, à savoir :

1. **Les situations de vulnérabilité** : c'est-à-dire les situations de forte exposition à un ou plusieurs types de menaces susceptibles de limiter ou d'entraver la satisfaction des besoins fondamentaux d'une personne ou d'une population de même que l'accès à ses droits fondamentaux, selon la capacité d'anticipation, de résistance ou de rétablissement de la personne ou de la population en question.
2. **Les situations de handicap** : c'est-à-dire les restrictions effectives à la participation des personnes qui présentent une déficience en raison d'interactions négatives avec l'environnement dans lequel elles vivent.

Dans l'une comme dans l'autre de ces situations, les programmes et les interventions d'Humanité & Inclusion doivent porter sur les personnes ou sur leur environnement mais aussi – et c'est essentiel – sur les interactions entre les deux. Il est donc capital d'analyser les facteurs qui influent sur ces interactions de manière à favoriser des changements qui permettront de réduire les risques, de renforcer les capacités des personnes et des communautés et de lever les obstacles existant dans leur environnement. Ainsi, elles pourront toutes participer pleinement et effectivement à la vie de la collectivité, au même titre que les autres.

L'accès aux services comme cadre d'analyse

Pour orienter nos interventions concrètes vers cet objectif d'assurer la participation pleine et effective de tous à la vie de la collectivité, en accordant une attention particulière aux personnes qui sont les plus exclues – les personnes handicapées et les populations vulnérables – nous avons élaboré le Cadre d'analyse de l'accès aux services. Ce cadre se fonde également sur les obligations des pays découlant des engagements souscrits au titre des programmes d'action mondiaux auxquels ils participent et des traités internationaux qu'ils ont signés, à l'instar de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.[2]

Plusieurs décennies d'expérience dans plus de 60 pays et dans diverses situations ont permis de recenser 8 grands types d'obstacles qui entravent l'accès des personnes handicapées et des populations vulnérables aux services (Encadré 11.1). En tenant compte de ces obstacles, le cadre d'analyse permet d'affiner l'analyse du fonctionnement des services et par conséquent d'arrêter le résultat attendu pour chaque intervention envisagée, au regard des deux dimensions importantes que sont la gouvernance et la qualité de service (Encadré 11.2.).

Encadré 11.1. **Obstacles qui entravent fréquemment l'accès des personnes handicapées et des populations vulnérables aux services**

Des politiques inadéquates : les politiques, pour autant qu'elles existent, ne sont pas dûment mises en œuvre, financées ni suivies.

Des services inadaptés : les services, pour autant qu'ils existent, pâtissent de la faible capacité des prestataires et des effectifs professionnels, et se heurtent à divers obstacles qui entravent leur prestation.

Des approches qui ne mettent pas suffisamment l'accent sur l'engagement et la participation : les personnes handicapées et les populations vulnérables ne sont pas consultées ni suffisamment représentées et ne participent pas à la prise des décisions les concernant.

Des attitudes négatives : les communautés, les sociétés, les institutions, voire l'État, stigmatisent les personnes handicapées et les populations vulnérables et adoptent des attitudes et des comportements négatifs à leur égard.

Des financements insuffisants et inadéquats : le financement, notamment en provenance de la coopération internationale, dont dépendent beaucoup de personnes handicapées et de populations vulnérables vivant dans des pays pauvres est insuffisant ou ne permet pas de répondre de manière adéquate à leurs besoins et priorités.

Encadré 11.1. **Obstacles qui entravent fréquemment l'accès des personnes handicapées et des populations vulnérables aux services** *(suite)*

Des données insuffisantes : les données manquent pour mieux appréhender (et aider les autres à mieux appréhender) la situation des personnes handicapées et des populations vulnérables et apporter une réponse satisfaisante.

Des possibilités insuffisantes au niveau individuel : les personnes handicapées et les populations vulnérables n'ont pas suffisamment accès à des possibilités leur permettant d'acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour agir en vue d'améliorer leur situation.

Des perturbations extrêmes de l'environnement : les crises humanitaires, liées à des catastrophes naturelles ou à des conflits armés, sont la cause de décès, de blessures, de déplacements de population et de destruction d'infrastructures, ou créent un climat qui favorise les tensions politiques ou l'expansion de la corruption.

Encadré 11.2. **Gouvernance et qualité de service : comprendre deux dimensions essentielles qui influent sur l'accès aux services**

Gouvernance du système de services, dans lequel interviennent plusieurs parties prenantes : il s'agit d'évaluer l'attention accordée aux services au niveau, d'une part, des pouvoirs publics (à travers la législation et la réglementation supervisant la prestation de services), d'autre part, de l'usager (en termes de demande de services).

- Les décideurs doivent définir les orientations stratégiques et déterminer quelles sont les ressources nécessaires pour faciliter l'accès de tous aux services ; ils doivent aussi évaluer les besoins et les priorités des usagers et garantir et superviser la prestation de services.
- Les prestataires de services doivent veiller à ce que les services qu'ils fournissent répondent aux besoins et aux priorités de leurs usagers, et doivent mettre à profit leur savoir-faire pour améliorer le système de services.
- Les usagers des services doivent avoir la possibilité d'exprimer des demandes, des besoins et des priorités en termes de services, ainsi que leur opinion vis-à-vis de la qualité des services.

Qualité de service :

La qualité est évaluée à l'aune de dix critères :

1. la disponibilité
2. la participation et les approches participatives
3. la non-discrimination
4. l'accessibilité
5. la capacité d'adaptation
6. la capacité budgétaire
7. l'accent mis sur la personne
8. la responsabilité
9. la continuité
10. la qualité technique.

L'application systématique d'un cadre d'analyse unique pour mettre au jour les défaillances de tel ou tel système de services et évaluer les domaines dans lesquels une intervention s'impose, en déterminant les modalités pour ce faire, permet de renforcer la cohérence des interventions sur tout le

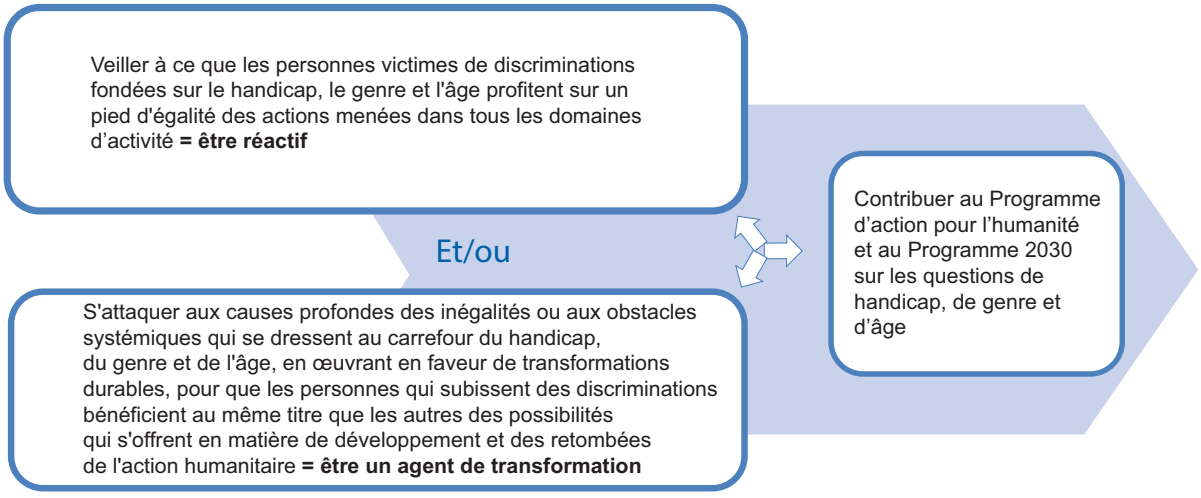
continuum urgence-réadaptation-développement. Le cadre d'analyse permet d'adopter des modalités opérationnelles différentes selon le contexte et vise à faciliter la transition entre les interventions dans les situations de crise chronique, les interventions d'urgence, les activités de reconstruction et celles destinées à appuyer le développement. Le principe de continuité est un critère de qualité essentiel. Parallèlement, la capacité d'adaptation à chaque contexte est essentielle pour assurer un accès universel aux services et opérer les transformations intermédiaires, souvent ambitieuses, que suppose cet objectif. Il convient d'évaluer avec un soin particulier la manière dont les neuf facteurs d'inégalité interagissent dans les différents contextes, tout en accordant systématiquement une attention au handicap, au genre et à l'âge, notamment.

Aller encore plus loin dans la concentration sur le handicap, le genre et l'âge

Le handicap, le genre et l'âge sont des déterminants universels qui interagissent sur la réalisation des droits de la personne. Il s'agit de normes issues d'une construction sociale qui peuvent se retrouver dans tout groupe humain et qui sont essentielles pour comprendre quels sont les capacités, les besoins et la vulnérabilité face aux risques de différentes personnes dans un contexte ou une situation de crise donnés. Ces normes doivent dont être systématiquement prises en compte, quel que soit le contexte. En 2018, nous avons élaboré une Politique institutionnelle en matière de handicap, de genre et d›âge, assortie de lignes directrices et de marqueurs visant à faciliter sa mise en œuvre, afin d'apporter des réponses les plus innovantes et les plus pertinentes possible dans les situations d'exclusion et de vulnérabilité.

D'un point de vue opérationnel, cette politique adopte une approche en deux volets de la lutte contre les inégalités fondées sur le handicap, le genre et l'âge, qui privilégie l'action visant à mettre fin aux inégalités dans toutes les interventions humanitaires et en faveur du développement, à tous les niveaux (y compris l'action publique et le financement), tout en appuyant les initiatives ayant pour objet d'autonomiser les groupes victimes de discrimination. Cette politique a pour conséquence principale de faciliter la détermination du niveau d'effet souhaité. Cet effet peut aller, par ordre croissant, de **«** l'absence de prise de conscience **»** quant au handicap, au genre et à l'âge, à la « conscience/sensibilité **»**, la **«** réactivité **» et l›«** action transformatrice **»**. Humanité & Inclusion a décidé, au minimum, d'être réactif à ces facteurs d'inégalité dans tous les domaines d'intervention et, dans la mesure du possible, d'**être un agent de** transformation (Graphique 11.3).

Graphique 11.3. **Approche d'Humanité & Inclusion et de ses partenaires en matière de lutte contre les inégalités fondées sur le handicap, le genre et l'âge**



Source : auteurs.

Être réactif dans tous les domaines d›intervention signifie élaborer systématiquement des solutions adaptées, pragmatiques et novatrices afin de veiller à ce que les personnes victimes de discriminations fondées sur le handicap, le genre et l'âge profitent sur un pied d'égalité des actions.

Cet objectif nécessite :

- de renforcer les capacités des personnes victimes de discriminations fondées sur le handicap, le genre et l'âge
- de renforcer l'application des principes directeurs en matière de participation, d'égalité et de non-discrimination[3], d'accès universel et de protection
- de collaborer avec les prestataires de services et les décideurs pour lever les obstacles auxquels se heurtent les personnes victimes de discriminations fondées sur le handicap, le genre et l'âge de sorte qu'ils puissent avoir accès à l'ensemble des services, ce qui suppose de mettre en place des mesures spéciales, y compris des mesures d'action positive et d'aménagement raisonnable, tout en renforçant les capacités des décideurs et des prestataires de services.

Être un agent de transformation, chaque fois que cela est possible et pertinent, suppose de s'attaquer aux causes profondes des inégalités et aux obstacles systémiques qui se dressent au carrefour du handicap, du genre et de l'âge, et d'œuvrer en faveur de transformations durables, pour que les personnes qui subissent des discriminations bénéficient au même titre que les autres des possibilités qui s'offrent en matière de développement et des retombées de l'action humanitaire.

Être un agent de transformation repose sur les actions suivantes :

- Donner aux personnes victimes de discriminations fondées sur le handicap, le genre et l'âge, ainsi qu'aux organisations qui les représentent, les moyens de participer de manière constructive et d'exprimer leurs intérêts, en :
- renforçant les capacités individuelles, en favorisant le développement de la confiance en soi, du savoir-être et des compétences sociales et en facilitant le soutien par les pairs
- favorisant l'autoreprésentation ainsi que l'établissement d'alliances et de mouvements locaux pour accroître la mobilisation aux niveaux local et national en faveur de réformes propices à la réalisation des droits fondamentaux.
- Renforcer les capacités des personnes victimes de discriminations, des autorités et responsables de l'élaboration des politiques, des prestataires de services et des acteurs internationaux en vue :
- de coordonner et d'améliorer la gouvernance d'un secteur ou d'un service, en offrant les mêmes chances à tous et en proposant des réponses adaptées aux besoins, aux intérêts stratégiques, aux capacités et aux priorités des femmes et des hommes handicapés de tout âge qui sont victimes de discriminations.
- de garantir une participation effective, l'égalité et la non-discrimination, l'accès universel et l'existence de mesures de protection.
- Influencer et promouvoir l'élaboration de politiques et de pratiques plus inclusives et veiller à ce qu'un suivi soit assuré concernant leurs répercussions sur différents groupes de personnes victimes de discriminations, ce qui suppose notamment de mettre en place des mécanismes appropriés de ventilation des données et de participation.
- Remettre en question les systèmes de pouvoirs locaux et internationaux qui reposent sur des préjugés et des inégalités systémiques fondées sur le handicap, le genre et l'âge et qui entretiennent ces préjugés et ces inégalités.

Dans tous les cas, les choix de programmation devraient se fonder sur l'analyse des contextes, des capacités et des partenariats au plan local. Dans certains contextes (les conflits armés, par exemple), ou lorsque l'intervention est très brève, il arrive que les organisations ou les acteurs qui interviennent n'aient pas la capacité de faciliter des actions à visée transformatrice.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle théorie du changement et cette stratégie, Humanité & Inclusion a entrepris de s'engager dans un processus qui nous permettra d'adapter nos projets et nos programmes de sorte qu'ils soient, au minimum, réactifs aux facteurs que sont le handicap, le genre et l'âge. Nous nous efforçons :

- de renforcer les partenariats et toutes les formes de collaboration afin de supprimer les inégalités fondées sur le handicap, le genre et l'âge
- de renforcer l'application des principes directeurs à tous les stades du cycle de projet ainsi que dans les cadres de programmation, ces principes étant les suivants : participation, égalité et non-discrimination, accès universel et protection
- de mener une analyse différenciée par situation de handicap, genre et âge à tous les stades du cycle de projet ainsi que dans les cadres de programmation
- de constituer une base de données solide sur les discriminations fondées sur le handicap, le genre et l'âge.

Des outils spécifiques doivent également être élaborés pour aider le personnel à adopter de nouvelles méthodes de travail, de sorte que les nouveaux engagements opérationnels puissent être mis en œuvre à chaque stade du cycle de projet et dans les cadres de programmation. Parmi ces outils figurent notamment un marqueur du handicap, du genre et de l'âge qui permet aux équipes d'évaluer si les programmes se caractérisent par une absence de conscience ou au contraire une conscience de ces facteurs, s'ils y sont réactifs ou s'ils ont un effet transformateur. Ce marqueur aidera les équipes à définir les ambitions d'une programmation réactive et transformatrice, à fixer des objectifs assortis de délais ainsi qu'à mener une réflexion et à tirer des enseignements en ce qui concerne le handicap, le genre et l'âge. Il facilitera en outre la réflexion et l'apprentissage au niveau macro-organisationnel, ce qui permettra d'alimenter et d'orienter l'effort mondial relatif au handicap, au genre et à l'âge.

Encadré 11.3. **Lutter contre les violences sexuelles à l'encontre des enfants : le projet « Ubuntu Care »**

Le projet « Ubuntu Care », qui vise à lutter contre les violences sexuelles commises à l'encontre des filles et des garçons, y compris les filles et les garçons handicapés, au Rwanda, au Burundi et au Kenya, a été lancé en 2013. Il a pour but de s'attaquer aux causes profondes et d'atténuer les conséquences de la violence à l'égard des enfants, en particulier des enfants handicapés.

Selon le marqueur du handicap, du genre et de l'âge utilisé par Humanité & Inclusion, ce projet entre dans la catégorie des interventions « réactives » aux situations dans lesquelles l'exclusion est motivée par ces trois facteurs. Et en effet, grâce au projet, des filles et des garçons handicapés sont désormais en mesure d'accéder à des services. Le projet a un effet transformateur à plusieurs égards :

- Il renforce les capacités des filles et des garçons, qu'ils soient en situation de handicap ou non, de sorte qu'ils puissent devenir les propres agents de leur protection.
- Il renforce les capacités des collectivités locales de sorte qu'elles puissent mettre en place leurs propres filets de protection des enfants.
- Il renforce les capacités des services de santé publique, de justice, de police et d'éducation afin d'instaurer une gestion pluridisciplinaire des cas axée sur l'assistance et l'inclusion des survivants, y compris les survivants handicapés.
- Enfin, il soutient les associations d'hommes qui s'emploient à promouvoir la masculinité positive en organisant des campagnes dans les villages afin de faire évoluer les mentalités vis-à-vis de la violence.

Conclusion

La mise en œuvre du principe de ne laisser personne de côté ne saurait se satisfaire d'un simple remaniement du système de distribution de l'aide au développement et de l'aide humanitaire. Il s'agit, en substance, de s'engager en faveur de l'inclusion. Pour concrétiser cet engagement, les organisations œuvrant dans le domaine humanitaire et du développement, à l'instar d'Humanité & Inclusion, doivent changer leur façon d'évaluer et de combattre l'exclusion et la discrimination. Elles doivent notamment :

1. s'attaquer à l'ensemble des facteurs croisés d'inégalité qui empêchent les personnes d'accéder aux services dont elles ont besoin et auxquels elles ont droit
2. remettre en question les cadres d'analyse en place et les hypothèses en vigueur, en se demandant s'ils orientent effectivement l'action vers la réalisation d'objectifs globaux et universels, tout en faisant preuve d'une capacité d'adaptation suffisante face à la diversité de contextes
3. décloisonner les domaines d'activité, en mettant l'accent sur l'engagement commun à agir pour éliminer, et transformer, les facteurs qui entraînent l'exclusion de tant de personnes.

Pour y parvenir, de nouveaux éléments probants et données sont nécessaires, ainsi que des projets novateurs et des systèmes de financement propres à s'adapter à ces nouvelles exigences – autant d'évolutions qui font partie intégrante de l'engagement de ne laisser personne de côté. La concrétisation de cet engagement a transformé notre organisation, avec pour conséquence des efforts plus résolument axés sur l'objectif de favoriser un développement humain inclusif.

Notes

1. Cette valeur fondamentale figure au cœur de l'identité d'Humanité & Inclusion depuis que l'organisation a consacré le principe d'inclusion dans sa nouvelle dénomination, en 2018.

2 Humanité & Inclusion accorde également une attention particulière aux résolutions 46/182 et 58/114 de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à la coordination de l'aide humanitaire (ONU, 2003[7]) (ONU, 1991[8]), aux conventions d'Oslo et d'Ottawa sur les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel (ONU, 2008[5]) (ONU, 1997[11]), au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR, 2015[13]), à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing pour l'égalité des sexes (ONU, 1995[10]) et au Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (ONU, 2015[9]).

3 Compilation non exhaustive d'instruments juridiques internationaux portant sur des questions relatives à l'inclusion, la participation, l'égalité et la non-discrimination en relation avec le genre, l'âge et le handicap :

Droit des droits de l'homme : Convention relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006[12]), articles *9*, *11*, *19* et *32* ; Convention relative aux droits de l›enfant, articles *2*, *6 et 23* ; Convention sur l›élimination de toutes les formes de discrimination à l›égard des femmes, article *2* ; Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, articles *3 et 23*.

Droit humanitaire : Conventions de Genève, *article 3 commun* ; quatrième Convention de Genève, articles *16* et *17* ; Protocole additionnel I, articles *75*, *76* et *77* ; Protocole additionnel II, articles *4* et *7*.

References

Brofenbrenner, U. (1979), *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*, Harvard University Press, Boston. [4]

CRPD (2016), *Observation générale n° 4 sur le droit à l'éducation inclusive*, Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies, New York, https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/GC.aspx. [3]

ONU (2016), *Agenda for Humanity: Annex to the Report of the Secretary-General for the World Humanitarian Summit*, Nations Unies, New York. [2]

ONU (2015), *Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, 13-16 juillet 2015, Addis-Abeba*, Nations Unies, New York. [8]

ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Nations Unies, New York. [1]

ONU (2008), *Convention sur les armes à sous-munitions, signée les 3 et 4 décembre 2008, Oslo.*, Nations Unies, New York. [5]

ONU (2006), *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, Nations Unies, New York. [11]

ONU (2003), *Résolution adoptée par l'Assemblée générale 58/114, Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies*, Nations Unies, New York. [6]

ONU (1997), *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, signée les 3 et 4 décembre 1997, Ottawa*, Nations Unies, New York. [10]

ONU (1995), *Déclaration et Programme d'action de Beijing, adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995*, Nations Unies, New York. [9]

ONU (1991), *Résolution adoptée par l'Assemblée générale 46/182, Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies*, Nations Unies, New York. [7]

UNISDR (2015), *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Genève. [12]

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE III

Chapitre 12

Utiliser les méthodes de la prospective afin d'adapter la coopération pour le développement à l'avenir

par
Catarina Tully, School of International Futures, *et* Piero Fontolan, Direction de la coopération pour le développement, OCDE, *en collaboration avec* Wiebke Bartz-Zuccala, Direction de la coopération pour le développement, OCDE

Afin d'élaborer des solutions durables qui veillent à ne laisser personne de côté, il convient de se pencher sur les différents scénarios d'avenir possibles qui se profilent devant nous. La prospective stratégique, c'est-à-dire une démarche de réflexion méthodique sur l'avenir, peut aider les acteurs de la coopération pour le développement à faire face à l'incertitude et à concevoir des solutions qui répondent aux besoins actuels, mais aussi futurs. Cette démarche leur permet de pressentir et de façonner l'avenir à mesure que celui-ci se dessine, tout en renforçant la résilience, en exploitant le potentiel des technologies émergentes et d'autres tendances, et en atténuant les risques futurs.

Ce chapitre examine les possibilités qui s'offrent à la communauté des acteurs de la coopération pour le développement de mettre à profit la prospective stratégique afin d'accroître l'efficacité des actions de développement, d'apporter un soutien aux gouvernements et aux citoyens des pays en développement et d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au bénéfice de tous, de manière durable et flexible. Il montre comment la prospective a déjà été mise à profit dans ce secteur et s'achève sur quelques pistes d'application concrète de cette démarche à la coopération pour le développement.

Ce chapitre présente également le point de vue d'Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui explique pourquoi les mutations technologiques amplifient les enjeux liés à la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté.


Méthodes de prospective
PRINCIPAUX MESSAGES
La prospective stratégique peut contribuer à la réalisation des ODD au bénéfice de tous, car elle offre l'espace et les démarches nécessaires pour explorer une vision commune, solide et concertée d'un avenir pour tous qui englobe les communautés marginalisées.
En tant que processus systématique permettant de faire face à l'incertitude, la prospective stratégique peut contribuer à transformer l'élaboration des politiques de développement en un processus réactif et tourné vers l'extérieur reflétant ainsi le monde changeant, interdépendant et incertain d'aujourd'hui.
Dans les pays en développement et les économies émergentes, la prospective stratégique devient un moyen puissant et efficace de mettre à profit différents points de vue pour adopter une approche unifiée de la planification nationale.
La prospective stratégique peut aider les fournisseurs de coopération pour le développement à adopter une approche proactive face aux technologies nouvelles, favorisant une démarche d'anticipation vis-à-vis de la réglementation, de la prise de décision et de l'utilisation de la technologie, tout en permettant d'explorer les défis et les risques associés.
Pour favoriser l'accomplissement de progrès réels sur la voie de la réalisation des ODD au bénéfice de tous, les fournisseurs de coopération pour le développement devraient mettre à profit la prospective stratégique de manière à être « parés pour l'avenir », et profiter des observations et capacités existantes pour explorer ensemble les scénarios d'avenirs.

> *La prospective stratégique ouvre la voie à des politiques meilleures… c'est une manière d'éclairer la prise de décisions judicieuses. Il s'agit de nous interroger sur nos attentes et de mettre nos espoirs à l'épreuve de la réalité. Il s'agit d'aller plus loin que la simple prévision pour explorer l'inattendu.*

Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE (Gurría, 2018[1])

> *[Nous avons] également besoin de renforcer [nos]capacités en ce qui concerne les méthodes et les stratégies prévisionnelles qui se fondent sur la volatilité et la complexité de la situation afin de recueillir les informations nécessaires pour prendre des mesures novatrices en faveur du développement durable pour tous.*

Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Programme 2030 (ONU, 2017[2])

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont fixé un cap particulièrement ambitieux à l'horizon 2030, esquissant une vision d'un monde durable, sûr, inclusif et ne laissant personne de côté. Les pays se sont engagés à « [mettre] en œuvre le Programme pour l'entier bénéfice de tous, pour la génération actuelle comme pour les générations futures » (ONU, 2015[3]). De toute évidence, une telle tâche impose de gouverner dans une perspective de long terme, c'est-à-dire d'explorer et de comprendre l'horizon 2030 mais aussi l'avenir plus lointain, ainsi que les conséquences de la transformation technologique (Encadré 12.2) et les évolutions mondiales au plan environnemental, démographique et géopolitique, lesquelles créent une nouvelle volatilité, avec les risques et les possibilités qui en découlent[1].

Ce chapitre examine comment la prospective stratégique peut permettre aux acteurs du développement de s'adapter à ce contexte en aidant les décideurs – et les communautés – à regarder systématiquement vers l'avenir afin d'anticiper des évolutions inattendues et de se préparer en vue de divers scénarios plausibles. La première partie recense les obstacles et les défis qui se posent en matière de coopération pour le développement, puis examine de plus près comment la démarche prospective peut faciliter l'adaptation de ce secteur. Sont présentés ensuite des exemples d'application de la démarche prospective dans le cadre de l'élaboration des politiques, notamment dans le domaine du développement. Enfin, la conclusion trace une feuille de route pour bâtir une coopération pour le développement parée pour l'avenir.

Nouveaux défis en matière de coopération pour le développement

La coopération pour le développement se trouve confrontée à de multiples obstacles et défis simultanés, parmi lesquels la question de savoir comment s'adapter à de nouvelles problématiques et à de nouvelles technologies qui, comme le souligne Achim Steiner, Administrateur du PNUD, dans son « Point de vue », amplifient les enjeux liés à la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté. La coopération pour le développement est également mise au défi de s'adapter à un paysage mondial en mutation, d'établir des partenariats de meilleure qualité, d'améliorer la qualité du dialogue multipartite pour le rendre plus authentique et de faciliter des investissements durables au-delà du cycle électoral.

Dans une enquête réalisée par l'OCDE en 2015, les pays partenaires anticipaient une évolution significative des défis en matière de développement, les enjeux liés à la réalisation d'une croissance économique durable et équitable pour les plus pauvres, aux perspectives d'emploi, au changement climatique et à la productivité agricole étant les plus importants. Les pays souhaitaient également que les fournisseurs de coopération pour le développement s'affirment davantage en tant que facilitateurs pour permettre de relever ces défis pour l'avenir (Davies et Pickering, 2015[4]).

Point de vue: L'évolution des technologies amplifie l'enjeu de la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté

Achim Steiner,
Administrateur du PNUD

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une occasion historique d'engager le monde sur la voie d'un avenir durable. Dans 12 ans, ce programme sera soumis à l'épreuve décisive de savoir si nous avons bien tenu notre promesse de « ne laisser personne de côté ». La réponse dépendra, dans une certaine mesure, de la manière dont nous nous serons adaptés à la quatrième révolution industrielle.

La rapidité des progrès dans ce domaine et l'omniprésence des nouvelles technologies ouvrent des perspectives inédites pour le développement durable, avec le risque néanmoins que les inégalités s'accroissent au sein des pays et entre les pays. Il incombe aux décideurs de mettre cette transformation à profit pour le bien de tous et d'en atténuer les risques.

L'intelligence artificielle peut améliorer la qualité et la portée des soins de santé, la moitié de la population mondiale n'ayant toujours pas accès aux services de santé de base. Les technologies numériques peuvent stimuler la productivité agricole. L'imagerie satellitaire peut contribuer à lutter contre la déforestation. L'analytique de données massives peut faciliter le recensement des besoins et le suivi des progrès en temps réel. Les drones peuvent distribuer du matériel et des fournitures essentiels. Quant à la finance numérique, elle peut favoriser l'adoption de nouveaux modèles de fourniture de services de base.

D'après les estimations, d'ici à 2022, 133 millions de nouveaux emplois pourraient naître des nouvelles interactions de l'homme et de la machine. Parallèlement toutefois, 75 millions d'emplois pourraient être supprimés. L'intelligence artificielle pourrait apporter jusqu'à 16 000 milliards USD supplémentaires à l'économie mondiale à l'horizon 2030, même si 70 % des gains devraient être concentrés en Amérique du Nord et en République populaire de Chine.

De nombreux pays n'ont ni les moyens ni l'infrastructure nécessaires pour tirer parti des évolutions technologiques. D'où le risque d'une grande disparité qui limite les possibilités d'opérer des transformations structurelles dans les pays en retard. Le développement fondé sur l'industrialisation classique risque de ne plus être adapté, alors que le secteur manufacturier continue de perdre son potentiel d'absorption de travailleurs agricoles ou du secteur informel.

À l'heure actuelle, un milliard de personnes dans le monde n'ont aucune culture ni compétences numériques. Moins de la moitié de la population mondiale utilise l'internet. Qui plus est, il existe un écart manifeste entre les femmes et les hommes : à l'échelle mondiale, on dénombre 200 millions de femmes de moins que d'hommes internautes.

Si l'on veut exploiter le potentiel du progrès technologique pour atteindre les ODD au bénéfice de tous, il faut de toute urgence passer à la vitesse supérieure. Nous avons besoin d'un nouveau type de mesures politiques et de décisions opérationnelles ayant pour principe directeur l'engagement de mettre fin à l'extrême pauvreté, de réduire les inégalités, de lutter contre les discriminations et d'accélérer les progrès en ce qui concerne les groupes les plus défavorisés.

Le PNUD offre un cadre permettant aux gouvernements et aux parties prenantes d'analyser comment les personnes et les populations sont laissées de côté sous l'angle de cinq facteurs : la discrimination, la mauvaise gouvernance, les chocs et la fragilité, la situation socioéconomique individuelle et le lieu de vie. Les responsables de l'action publique devraient prendre des mesures pour examiner en quoi ces personnes et ces populations sont désavantagées dans ces cinq domaines, donner des moyens d'action aux communautés pauvres et marginalisées pour leur permettre de participer véritablement à la prise de décision et adopter des politiques qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités et de la pauvreté et exploitent le potentiel qu'a l'humanité de s'adapter de manière créative à de nouvelles réalités, y compris celles créées par les mutations technologiques.

Si les tendances générales de la quatrième révolution industrielle sont sans équivoque, personne ne sait quelle sera l'étendue réelle de leurs répercussions. Nous devons donc faire preuve de méfiance face aux recommandations d'action toutes prêtes et génériques. Le PNUD est déterminé à collaborer avec les pays, les entreprises et d'autres acteurs pour trouver des solutions taillées sur mesure – afin de contribuer à garantir que les bénéfices du progrès technologique parviennent jusqu'aux populations les plus défavorisées.

Or, malgré des progrès encourageants, les données montrent dans le même temps que la coopération pour le développement peine à s'adapter à un paysage du développement dynamique et en constante évolution, où l'effort concerté est nécessaire pour supprimer les blocages systémiques (OCDE-PNUD, 2016[5]). La coopération pour le développement a de plus en plus besoin de stratégies flexibles et réactives face à la rapidité des mutations et à un degré élevé d'incertitude. Les approches classiques, linéaires, de la planification, fondées sur les données historiques et des prévisions serrées, risquent de n'avoir qu'une utilité limitée dans des environnements en constante évolution ou en perpétuelle mutation, qui offrent aux planificateurs peu d'éléments de compréhension et sur lesquels les données manquent (PNUD-GCPSE, 2014[6])[2]. On ne peut prédire l'avenir et il est risqué de se préparer uniquement à ce qui est attendu.

Le Programme 2030 a besoin des idées, des éclairages, des ressources, de l'action et de la supervision de toutes les catégories de la société et des communautés, afin de transformer et de redéfinir les politiques, de co-créer des stratégies et de garantir la mise en œuvre et la responsabilité (OCDE, 2018[7]). La concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté repose notamment sur l'établissement de partenariats dynamiques et innovants, où les contributions combinées des divers acteurs du développement peuvent favoriser une plus forte inclusion (GPEDC, 2018[8]). Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement érige l'ouverture, la confiance, le respect mutuel et l'apprentissage en principes fondamentaux de partenariats efficaces et inclusifs, prenant acte des rôles variés et complémentaires que jouent les différents acteurs du développement : gouvernements, organisations bilatérales et multilatérales, société civile, secteur privé et représentants des parlements et des syndicats, entre autres parties prenantes (GPEDC, 2011[9]). Les données présentées dans le rapport intitulé *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016* (OCDE-PNUD, 2016[5]) montrent une évolution positive vers des partenariats plus inclusifs dans de nombreux pays, ainsi qu'une disposition à s'engager manifeste chez l'ensemble des parties. Toutefois, des contraintes persistent sur le plan de l'organisation[3]. Afin de nouer des partenariats réellement inclusifs, la communauté du développement doit explorer de nouvelles voies pour renforcer le dialogue multipartite au niveau des pays, en reflétant pleinement la diversité des parties prenantes et en maximisant les synergies qui existent entre elles (OCDE-PNUD, 2016[5]).

Enfin, on est loin de savoir avec certitude si la sphère politique continuera d'apporter son appui à la réalisation des ODD jusqu'en 2030. Les cycles politiques entraînent un renouvellement des dirigeants et une modification des priorités, ce qui complique les efforts visant à maintenir le cap et les investissements sur des résultats et une vision de plus long terme. La poursuite des efforts de mise en œuvre des ODD au-delà du cycle électoral constituera un défi constant : les décideurs doivent trouver un équilibre entre le caractère intergénérationnel des ODD et les priorités à court terme en matière de développement (Davies et Pickering, 2015[4]).

La prospective stratégique : Préparer la coopération pour le développement à d'autres avenirs

La prospective stratégique n'est pas synonyme de prévision ou de prédiction, même si ces dernières constituent des contributions utiles à cet égard. Il s'agit d'un processus organisé, systématique, qui vise à faire face à l'incertitude et permet d'identifier les possibilités futures ainsi que les défis à venir dans un environnement complexe, changeant et porteur de perturbations (OCDE, 2018[10]). L'histoire est importante dans la démarche prospective, qui s'appuie également sur des données historiques, même si les leçons tirées du passé ne peuvent pas toujours être transposées au présent. Au lieu d'établir des prévisions en extrapolant à partir des grandes tendances passées, la prospective pose des questions qui peuvent aider les décideurs à comprendre et à forger l'avenir. Elle exploite la capacité de réflexion méthodique sur l'avenir afin d'éclairer les décisions prises aujourd'hui – une capacité développée au niveau individuel, mais aussi au sein des organisations et de la société dans son ensemble (Conway, 2015[11]). À ce titre, elle présente trois avantages principaux.

En premier lieu, la prospective stratégique permet de se préparer à différents scénarios d'avenir. En adoptant un raisonnement au conditionnel (« et si ? ») face à des situations précises, la prospective a le mérite d'élargir l'éventail des futurs plausibles au-delà de ceux qui sont le plus attendus, ce qui permet aux décideurs de mieux se préparer. La prospective permet de mettre au jour des hypothèses, d'examiner de nouveaux facteurs de changement, de recenser et d'analyser les tendances et de relier les attentes de parties prenantes multiples. Elle vise à définir les étapes qui doivent être suivies pour forger un avenir désirable ; toutefois, elle attire également l'attention sur les signaux faibles qui annoncent une éventuelle rupture par rapport au statu quo, ainsi que sur la possibilité de survenue d'événements imprévus (ce qu'on appelle des « cygnes noirs »)[4].

En deuxième lieu, la prospective stratégique aide les communautés, les organisations et les dirigeants à définir une vision et un but communs. La compréhension des autres avenirs possibles permet aux dirigeants et aux communautés de comprendre comment ces avenirs peuvent se réaliser, lesquels sont désirables ou, au contraire, peu souhaitables, et quelle est la marche à suivre pour donner corps à l'avenir auquel ils aspirent. Elle aide les parties prenantes à expliciter leurs hypothèses d'avenir, à les remettre en cause et à jouer avec des solutions de rechange, ce qui les aide à développer une compréhension commune du type d'avenir auquel elles aspirent – le fondement même d'une vision commune.

Enfin, la prospective stratégique peut contribuer à transformer l'élaboration des politiques de développement en un processus réactif et tourné vers l'extérieur qui reflète le monde changeant, interdépendant et incertain d'aujourd'hui (Davies et Pickering, 2015[4]). La démarche prospective permet de bâtir une culture organisationnelle tournée vers l'exploration, l'analyse et l'anticipation de l'inattendu, dans le cadre d'une planification stratégique (Mintzberg et Jorgensen, 1987[12]). Avec le temps, les individus et les organisations développent une « culture des futurs » (Miller, 2007[13]) et analysent leur environnement, en étant davantage attentifs aux évolutions possibles. Les stratégies et les notions en vigueur, ainsi que les capacités existantes, peuvent être mises à l'épreuve de différents scénarios possibles, et la démarche prospective peut faciliter la formulation d'idées neuves et fortes. La prospective stratégique aboutit lorsque les dirigeants et les organisations remettent en cause « l'avenir officiel », c'est-à-dire la vision implicite de l'avenir propre à l'organisation (généralement une continuation du statu quo).

La prospective stratégique au service des ODD

Le monde n'est pas en voie d'atteindre les objectifs du Programme 2030 (OCDE, 2017[14]) (Ritchie, 2018[15]). Dans les 12 années qui restent, la trajectoire de progression vers les ODD devra opérer un virage transformationnel majeur. Comment les pays pourront-ils atteindre l'échelle requise et réaliser l'aspiration au changement nécessaire en ne laissant personne de côté ? Une vision commune, forte, d'un avenir auquel nous aspirons tous, définie de manière collective, peut contribuer à cet objectif. Le Programme 2030 constitue un point de départ pour réaliser cette vision – et la démarche prospective peut permettre de réunir les communautés, les entreprises et la société civile autour des gouvernements pour définir plus précisément les détails, les feuilles de route et la vision commune de cet idéal aux niveaux national et local, afin de créer une dynamique, de donner lieu à de nouveaux engagements et de mobiliser de nouvelles ressources, tout en formulant des idées radicalement neuves (Encadré 12.2).

La prospective stratégique n'est pas une solution miracle, mais une approche complémentaire potentielle pour la coopération pour le développement. Ses méthodes peuvent aider la communauté du développement à faire face à l'incertitude et à trouver des solutions qui répondent aux besoins de tous, qu'il s'agisse des besoins actuels ou futurs, favorisant ainsi les améliorations nécessaires en termes de qualité, d'efficacité et d'impact de la coopération pour le développement (PNUD-GCPSE, 2014[16]; Krake, 2018[16]). Elle peut contribuer à créer des institutions parées pour l'avenir, réactives, qui s'adaptent à mesure que l'avenir se forge, et faciliter la planification stratégique des pays tout en renforçant les capacités budgétaires. La communauté du développement peut s'en servir comme outil pour étudier délibérément la manière dont les évolutions (qu'il s'agisse de tendances lentes,

annuelles, ou de changements soudains et perturbateurs) risquent de menacer le bien-être collectif et la réalisation des ODD.

Les prospectivistes affichent un état d'esprit qui embrasse, plutôt que maîtrise, l'incertitude. Ils s'efforcent notamment de rechercher les « poches d'avenir » ; or, celles-ci se situent souvent en périphérie, au sein de communautés qui vivent en marge du « centre » (Sharpe, 2013[17]) et qui, de fait, risquent d'être oubliées. Pour appliquer la démarche prospective aux ODD, il sera indispensable d'inclure tous ceux qui sont laissés de côté et dans l'impossibilité de tirer parti des bienfaits du développement. Lorsque tous les membres d'une communauté sont en mesure d'examiner collectivement les avenirs qui s'offrent à eux, les résultats peuvent être particulièrement émancipateurs et donner les moyens à ceux qui se trouvent en marge d'écrire « l'histoire des populations sans histoire ».[5]

Encadré 12.1. **La démarche de la prospective stratégique**

S'il existe de nombreux outils de prospective stratégique, dont l'utilisation dépend du contexte et des ressources disponibles, les processus de planification stratégique comportent généralement cinq composantes essentielles. Celles-ci ne sont néanmoins pas nécessairement consécutives ; le processus prospectif est toujours itératif, l'avenir se construisant à la faveur du dialogue et non de rapports prescriptifs (Secrétaire général de l'OCDE (2018[1]).

- Examiner le contexte stratégique. Analyser les tendances et les facteurs des contextes d'avenir possibles, ainsi que leurs interdépendances – qu'il s'agisse de la démographie, des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle (IA), du numérique, des migrations intérieures et internationales, de la fragilité économique, des transitions géopolitiques ou des attitudes vis-à-vis de l'égalité des sexes et de la participation des femmes à la vie active. Assurer un suivi des chocs, des risques, des opportunités et des hypothèses, et identifier d'autres résultats en faisant preuve d'une capacité d'adaptation.
- Intégrer ouvertement toute une diversité de points de vue. La prospective stratégique est participative et collaborative. Elle permet aux citoyens, aux communautés, aux entreprises et aux acteurs non traditionnels de participer à l'élaboration et à l'exécution du Programme 2030, en incluant les personnes vulnérables et les citoyens les plus pauvres. La diversité de points de vue permet de comprendre et de dissocier « le signal du bruit », d'acquérir une connaissance commune et de favoriser l'appropriation collective. Le dialogue et l'établissement de liens devraient être au cœur de l'analyse prospective et du réajustement des politiques. Remettre en question les idées reçues (par exemple l'idée que les tendances se poursuivront), examiner les dynamiques, envisager de multiples horizons temporels (1, 5, 15 ans, etc.) afin d'éclairer les décisions relatives à la planification budgétaire et opérationnelle, sans en subir les contraintes.
- Définir d'autres futurs et tendances possibles. S'appuyer sur les scénarios et les hypothèses non seulement pour orienter la planification stratégique, mais, et surtout, pour éclairer la prise de décision actuelle. « Naviguer stratégiquement » en observant comment l'environnement se transforme, de manière à ce que les plans et les activités puissent être adaptés à mesure que le monde évolue – ce qui permettra à une équipe ou à une organisation dirigeante de piloter l'action en regardant vers l'avenir et non dans le rétroviseur des données historiques.
- Mettre à profit les implications pour l'action publique. Examiner la teneur de réelles solutions de rechange et comprendre quels atouts, capacités et politiques peuvent contribuer à renforcer la résilience dans les autres futurs possibles, ainsi que la manière d'obtenir le résultat souhaité.
- Adopter une démarche d'adaptation et d'innovation en matière d'examen, de suivi et de mise en œuvre. Développer la capacité institutionnelle d'apprentissage et d'adaptation (collecte de données, suivi et financement, ainsi qu'une approche de l'évaluation tolérante au risque). Effectuer des examens et un suivi en temps réel, dans la mesure du possible, y compris à travers l'évaluation des données afin d'assurer un suivi des hypothèses, des risques et des réussites. Déterminer l'intérêt d'une démarche d'adaptation dans le temps. C'est souvent à l'étape de la mise en œuvre que les problèmes surgissent ; aussi est-il important d'être aussi souple que possible.

La prospective, une discipline en plein essor : Exemples

Même si la prospective stratégique existe en tant que discipline depuis environ 70 ans, elle est jusqu'à récemment demeurée en marge des pratiques de gouvernance, d'élaboration des politiques et d'administration publique. À l'heure des crises financières, des nouvelles technologies de rupture telles que les chaînes de blocs (Encadré 12.2), des flux migratoires et de cours du pétrole fluctuants, il n'est peut-être pas surprenant que le secteur privé, le secteur public et le secteur à but non lucratif affichent un engouement soudain pour la prospective stratégique. Le Programme 2030 lui-même explique en partie l'intérêt accru des acteurs du développement international et d'autres sphères apparentées pour cette discipline, car il exige une réflexion de long terme et appelle à planifier l'avenir de manière stratégique et concertée afin de réaliser nos aspirations pour le monde et de ne laisser personne de côté.

Encadré 12.2. **Les innovations technologiques sont mises à profit pour favoriser un développement inclusif**

Il est parfois difficile de prévoir quelles seront les innovations technologiques, et encore plus difficile d'imaginer quelles en seront les applications. En 1994, alors que naissait l'internet, qui aurait imaginé l'influence de sociétés comme Uber ou Google, l'essor de l'économie du partage ou l'émergence de technologies telles que la technologie des chaînes de blocs ? Le potentiel et les applications futures de la technologie pourraient donc se révéler beaucoup plus vastes que les exemples présentés ci-après, mais ce constat ne devrait pas empêcher la communauté du développement de tenter d'anticiper ou d'exploiter les technologies à l'appui du Programme 2030.

Les innovations technologiques ont montré une partie de leur potentiel à ouvrir des perspectives pour tous en remettant en question les modèles économiques établis. Le système de paiement mobile M-PESA, inventé au Kenya, constitue un exemple bien connu de la manière dont le téléphone portable peut faciliter l'accès de millions d'utilisateurs aux services bancaires dans divers pays en développement et marchés émergents **(Banque mondiale, 2017[18])**. Les progrès de la connectivité et des données permettent également d'accéder à moindre coût et plus rapidement à des informations propres à éclairer la prise de décisions, comme l'illustre l'utilisation des données mobiles pour les interventions de secours en cas de catastrophe ou le suivi des épidémies **(OCDE, 2017[19])**.

La technologie des chaînes de blocs offre un moyen sécurisé et décentralisé d'effectuer et d'enregistrer des transactions, sans que l'intervention d'une autorité centrale (un gouvernement, une banque) soit nécessaire. Popularisée par les monnaies virtuelles telles que le Bitcoin, la technologie des chaînes de blocs peut renforcer la transparence et la redevabilité, et réduire la corruption à travers des contrats juridiques décentralisés, le suivi de la chaîne d'approvisionnement, le suivi des paiements ou du financement et la transparence des données. L'identité numérique est un autre exemple d'utilisation prometteur. L'ODD 16, axé sur la paix, la justice et des institutions efficaces, énonce l'ambition de garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement de toutes les naissances. L'alliance ID2020 a été constituée afin d'examiner le potentiel qu'offrent des technologies comme les chaînes de blocs pour fournir des documents d'identité à tous, aider un plus grand nombre de citoyens à voter, accéder à des services financiers et bénéficier de soins de santé et d'autres services sociaux. D'autres applications propres à contribuer à la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté sont à l'étude dans des domaines comme l'éducation, la santé et l'accès à l'énergie.

L'analytique de données massives désigne une nouvelle manière d'exploiter et d'analyser les données numériques. Elle aide les pouvoirs publics à anticiper les besoins de ceux qui sont laissés de côté et à y répondre, en temps réel et à moindre coût. Ainsi, les gouvernements de pays comme le Bangladesh et la République-Unie de Tanzanie utilisent des ensembles de données géospatiales pour évaluer les niveaux d'alphabétisation ou l'accès aux moyens contraceptifs au sein de leur population **(OCDE, 2017[19])**.

L'intelligence artificielle (IA) « vise à doter les machines de capacités de raisonnement qui pourraient un jour surpasser celles des êtres humains » **((OCDE, 2016[20])**. L'impact de l'IA sur l'emploi fait l'objet de maintes études, avec des points de vue contrastés et parfois totalement opposés sur le rôle que

Encadré 12.2. **Les innovations technologiques sont mises à profit pour favoriser un développement inclusif** *(suite)*

cette intelligence jouera dans le travail et la vie des humains : remplacera-t-elle ou augmentera-t-elle l'humain ? L'impact de l'IA sur la répartition des emplois à forte intensité de main-d'œuvre est une source de préoccupation particulière. Si, à en croire certaines analyses, l'automatisation risque de ne favoriser qu'un « chômage technologique » limité dans les pays en développement **(CESAP, 2017[21])**, selon d'autres, les marchés du travail seront incapables de s'adapter en suivant un rythme aussi rapide **(CGD, 2017[22])**. L'IA pourrait également offrir des avantages importants pour atteindre les ODD et ne laisser personne de côté. Ainsi, dans le secteur de la santé, elle pourrait permettre d'effectuer des diagnostics plus accessibles en analysant les informations pertinentes sous forme d'images (OCDE, 2016[20]) ou faciliter l'anticipation d'épidémies infectieuses en prédisant quels sont les porteurs potentiels **(Fiorillo, Bocchini, & Buceta, 2018[23])** ; voir également **(Furtkamp, 2017[24])** ; **(de Jesus, 2016[25])** ; **(Singer, 2013[26])**.

Ces technologies et d'autres technologies émergentes, des biotechnologies et des matériaux avancés à la technologie des registres distribués et aux nouvelles formes de production d'énergie, peuvent perturber le statu quo dans les pays en développement en raison du « bond technologique » qu'elles peuvent provoquer grâce à des modèles économiques à faible coût et aux gains en termes d'efficience (OCDE, 2016[20]). Une approche proactive s'impose en matière d'innovation, et la prospective stratégique peut apporter une contribution utile à cet égard, car elle favorise l'anticipation en ce qui concerne la réglementation, la prise de décision et l'adoption de technologies, tout en permettant d'explorer les défis et les risques associés, alors que les décideurs du monde entier cherchent à réduire au minimum l'effet distributif ou négatif des technologies.

Dans les pays de l'OCDE, l'intérêt pour la prospective stratégique apparaît de manière manifeste dans les exercices nationaux de planification du développement, qui sont l'occasion d'élaborer un nombre croissant de « stratégies nationales » et d'adopter des approches transversales, intégrées, associant tous les niveaux d'administration, y compris au sein des organismes de financement du développement. De nombreux gouvernements dans le monde recourent à la prospective stratégique, mais à des fins différentes – éclairer les programmes d'action et définir de nouvelles solutions, renforcer la pertinence et l'efficacité des consultations, créer des liens pluridisciplinaires entre les différents domaines de l'action publique, traditionnellement cloisonnés, etc.

Dans des pays comme le Canada, la Finlande et la Slovénie, ces approches systémiques de l'avenir sont appliquées à l'échelle de l'ensemble de l'administration ; dans d'autres comme les Pays-Bas et le Royaume-Uni, elles relèvent de chaque ministère ; en Australie, le gouvernement mène cet effort avec l'appui des centres de recherche[6]. De nombreux autres gouvernements nationaux réalisent qu'un processus d'élaboration des politiques efficace et inscrit sur le long terme exige d'introduire des innovations en matière de gouvernance, au niveau de l'exécutif, dans l'administration, au sein du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire, où sont créées maintes nouvelles unités, structures et fonctions – jusqu'à des ministres de l'Avenir[7]. Dans certains cas, ce processus suppose d'élaborer des stratégies nationales de développement. Ainsi, la vision de la Finlande, consacrée dans le plan de mise en œuvre de la Commission nationale du développement durable, propose un cadre à long terme pour le développement durable. Parmi ses mesures prioritaires figurent l'alignement plus étroit des activités prospectives sur la mise en œuvre des ODD, le développement des compétences des agents publics et la création de conditions propices à des travaux de longue haleine.

En Allemagne, l'accord de coalition de 2013 a établi une activité intraministérielle plus systématique incluant notamment l'Agence allemande de coopération internationale, ainsi qu'un réseau interministériel dirigé par l'Académie fédérale pour la politique de sécurité. Le dernier accord de coalition a renforcé cette activité – malgré des pressions intérieures et extérieures de court terme,

au rang desquelles figurent les migrations et les différends commerciaux – et a créé une unité de prospective au sein de la Chancellerie. Les organismes nationaux de développement ont également adopté des approches prospectives, que ce soit en Allemagne ou dans d'autres pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) – au Royaume-Uni, en Suède et en Irlande par exemple.

À l'aide de méthodes comme l'analyse prospective ou l'analyse de scénarios, nous recensons [au sein du ministère] les tendances et les facteurs indicatifs des futurs possibles, afin de mieux appréhender les incertitudes et de mieux se préparer aux évolutions et futurs possibles. L'analyse qui en découle et l'ouverture à une multiplicité de solutions et de trajectoires forment un socle important pour la prise de décisions stratégiques et la planification de la politique de développement de l'Allemagne.

Michael Krake, Directeur du cabinet politique, ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (2018).

Entre autres exemples, citons également le réseau de commissaires pour les générations futures, à l'œuvre dans 13 pays, la loi sur le bien-être des générations futures (pays de Galles), adoptée par l'Assemblée galloise en 2015 et qui a institué la fonction de Commissaire pour les générations futures, avec des obligations légales et des mesures incitatives (Future Generations Commissioner for Wales, 2015[27]), la campagne visant à établir une commission des Lords pour les générations futures au Royaume-Uni[8], ainsi que le Système européen d'analyse stratégique et politique (une collaboration entre les institutions européennes)[9]. Cette approche intersystème, multipartite, de l'établissement d'institutions durables est absolument nécessaire si l'on veut créer un écosystème d'institutions de gouvernance qui soit suffisamment robuste pour résister à la pression constante du « tout-présent ».

Dans les économies émergentes également, les processus de planification du développement sont de moins en moins l'apanage d'un ministère unique (de la Planification ou des Finances), au profit d'une approche pluriministérielle s'inscrivant dans le cadre d'une compréhension plus large et à plus longue vue du contexte international. Dans certains cas, ces processus deviennent également plus souples, participatifs et itératifs, comme le montrent les exemples de la Colombie, du Costa Rica, de la Malaisie, du Pakistan, du Rwanda et de la Tunisie. Des exercices prospectifs ont été menés à l'échelle de villes et de régions, et le Brésil et l'Indonésie constituent à cet égard des exemples intéressants ; des engagements ont aussi été pris vis-à-vis d'institutions en vue d'introduire de nouvelles pratiques de planification, comme dans le cas de la Thaïlande ; enfin, des collaborations ont été instaurées, par exemple entre le Cameroun et l'Unicef (UNICEF, 2018[28]). Dans de nombreux pays, la prospective stratégique devient un moyen puissant et efficace de mettre à profit différents points de vue pour adopter une approche unifiée de la planification nationale – les ministères latino-américains de la Planification, ainsi que l'Afrique du Sud et Maurice, faisant preuve d'un esprit d'innovation et d'un engagement particuliers en la matière.

Nous devons revoir nos politiques et nos méthodes de planification et fixer des objectifs nationaux qui s'alignent sur les ODD mais aussi sur les priorités nationales de développement, afin d'assurer un développement plus global et plus durable pour le pays. À cette fin, la prospective et l'innovation pourraient constituer des outils efficaces pour mettre en place un cadre national de développement plus robuste et plus stratégique.

Niroshan Perera, ministre des Politiques nationales et des affaires économiques du Sri Lanka (Perera, 2016[29])

On a tendance à omettre et à méconnaître les exemples, pourtant porteurs de transformation, de démarche prospective émanant de la société civile. Parmi ceux-ci figurent les North Star Scenarios élaborés par l'initiative NADPI (Northern Areas People's Development Initiative) pour Port Elizabeth, en Afrique du Sud (Reos Institute, 2013[30]) ; les travaux menés par la Société internationale pour le développement dans la Corne de l'Afrique depuis les années 90 ; ainsi que ceux de l'International Civil Society Centre (ICSC, 2018[31])[10] et du réseau IARAN (réseau interinstitutionnel d'analystes régionaux)[11] visant à réunir des acteurs du développement et de l'action humanitaire afin de déterminer les structures, les politiques et les mesures sectorielles nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires futurs.

On observe également un renforcement de l'innovation et de la coopération dans le cadre d'initiatives de développement multipartites, notamment entre des organismes internationaux et multilatéraux, des ministères de pays donneurs membres de l'OCDE et d'autres acteurs du développement tels que des ONG internationales, des entreprises et des organisations de la société civile.

Dans le cadre des Nations Unies, les réformes engagées par le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général dans le domaine du développement soulignent l'importance du rôle que peuvent jouer les résidents coordonnateurs pour mettre à profit la prospective stratégique afin de promouvoir l'unité d'action des Nations Unies (« One UN ») dans les pays et d'aider les gouvernements à collaborer avec leurs partenaires au développement afin d'atteindre les ODD. D'autres exemples peuvent être cités :

- Le Fonds monétaire international (FMI) a dernièrement recouru à l'analyse de scénarios dans le cadre de son programme pour l'Afrique, ainsi que pour renforcer la préparation et la capacité de réactivité de l'organisation face à de futures crises mondiales (FMI, 2009[32]).
- Les « laboratoires de littératie du futur » et le réseau dédié de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'emploient à promouvoir la réflexion hors des sentiers battus et la recherche de solutions novatrices.
- Les travaux menés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Tadjikistan en vue d'intégrer systématiquement les aspects relatifs à l'appartenance ethnique, à la jeunesse et à l'emploi ont abouti à un niveau exceptionnel de participation des jeunes à la définition de leur avenir (UNICEF, 2018[28]).
- Le projet mené par l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'avenir de l'emploi des jeunes en Égypte montre la force de la coopération entre les donneurs (Feki, 19 avril 2017[33]).
- L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) collabore avec des institutions nationales du domaine afin d'examiner le rôle qu'elles peuvent jouer pour garantir que les ministères publics élaborent des politiques axées sur le long terme.
- Omidyar Network étudie le potentiel de conjuguer « design thinking », pensée systémique et prospective stratégique afin d'accélérer la transformation sociale dans le cadre des travaux qu'il soutient, au Nigéria et ailleurs.
- La prospective occupe également une place de plus en plus centrale dans les travaux de l'OCDE (Encadré 12.3).

Encadré 12.3. **La prospective à l'OCDE**

L'OCDE encourage l'adoption d'approches inclusives à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour élaborer de nouvelles stratégies nationales de développement à long terme, et la prospective stratégique est un élément clé de cet effort. L'Organisation peut également offrir un cadre de discussion sur le rôle de la prospective stratégique dans la coopération pour le développement.

Au sein de l'OCDE, le renforcement de la capacité d'anticipation stratégique, ainsi que son intégration dans tous les axes de travail de l'Organisation, constituent une priorité. Non seulement les donneurs du secteur public reconnaissent-ils de plus en plus la nécessité de comprendre quel sera notre environnement futur, mais la capacité que possèderont les services de l'OCDE en matière de prospective stratégique est jugée déterminante pour faciliter l'articulation d'un programme d'action plus cohérent et interdépendant qui permette de relever des défis mondiaux. L'Unité de prospective stratégique au sein du cabinet du Secrétaire général aide les gouvernements, les directions de l'OCDE et l'Organisation dans son ensemble à renforcer leurs capacités d'anticiper des avenirs incertains, complexes et turbulents, et de s'y préparer. Elle est notamment chargée de diriger la Communauté de prospective publique, épicentre de l'expertise en matière de prospective stratégique dans l'administration nationale, qui s'emploie à renforcer les capacités dans ce domaine à l'échelle de l'Organisation tout entière, à aider les gouvernements à améliorer leur gouvernance anticipative et à introduire une démarche prospective dans le dialogue mondial sur les politiques.

Par ailleurs, en 2018, la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE a mis en place une unité de prospective dédiée afin de renforcer les connaissances dans ce domaine et de développer une culture du futur, le but étant de faire en sorte que les politiques de coopération pour le développement demeurent pertinentes et adaptées à l'avenir. L'unité collaborera avec le CAD afin de recenser les facteurs de changement et les mégatendances non linéaires et dynamiques qui influent sur la coopération pour le développement. Ces travaux éclaireront les discussions menées au sein du Comité sur l'avenir de cette coopération, et notamment sur les enjeux et les opportunités. L'OCDE mène d'autres projets dans le domaine de la prospective, à l'instar de l'examen des mégatendances à long terme dans le rapport *Les grandes mutations qui transforment l'éducation* (OCDE, 2016[34]), de l'analyse prospective effectuée par la Direction des statistiques et des données en vue d'établir de nouvelles mesures et de l'analyse de scénarios par pays réalisée dans le cadre des projets liés aux examens multidimensionnels par pays.

Une feuille de route pour mettre en œuvre la prospective stratégique

L'intérêt renouvelé pour la prospective s'accompagne d'une reconnaissance croissante de l'utilité, pour toutes les communautés et tous les pays, en tous temps, de mener une réflexion collective sur l'avenir – et d'en avoir la capacité. Cette réflexion est au cœur de l'acte de développement lui-même et est essentielle pour que le monde atteigne les ODD. Loin d'être un luxe, la prospective est une nécessité.

Alors que la communauté de la coopération pour le développement s'efforce d'accomplir des progrès réels pour ne laisser personne de côté, la prospective doit devenir une partie intégrante des politiques et de l'action. Afin d'améliorer leurs politiques et d'orienter l'impulsion stratégique dans la mise en œuvre des ODD au bénéfice de tous, les fournisseurs de coopération pour le développement peuvent mettre à profit la prospective stratégique de manière à être parés pour l'avenir et s'inspirer de ses enseignements pour explorer collectivement les avenirs qui s'offrent à nous.

La prospective stratégique peut contribuer à transformer la coopération pour le développement de sorte qu'elle soit adaptée à l'avenir

Les points qui suivent présentent les possibilités et situations stratégiques et opérationnelles où la coopération pour le développement peut mettre à profit la prospective stratégique pour être davantage adaptée au but poursuivi :

- Alors que les pays adoptent des approches de l'élaboration des politiques applicables à l'échelle de l'administration dans son ensemble et inscrites sur le long terme, la coopération pour le développement fera partie intégrante de ces nouvelles approches, car elle contribue à faciliter l'obtention de bénéfices mutuels. Par exemple, l'expertise en matière d'élaboration de politiques de développement relatives aux biens publics mondiaux et aux ODD peut apporter un concours important lorsque ces aspects sont absents du dialogue national.
- Saisir les occasions d'investir dans l'analyse et le dialogue collectifs, prospectifs – à l'échelle des pays, autour d'ODD bien précis et sur les questions frontalières. Aider les pays en développement à effectuer des exercices de planification à long terme (visant l'horizon 2030, voire au-delà) et veiller à ce que les implications possibles des nouvelles technologies en matière de répartition, d'accès, de gouvernance et d'équité soient également examinées (voir le « Point de vue » d'Achim Steiner, Administrateur du PNUD).
- Les interventions des donneurs du secteur public en faveur du développement devraient s'appuyer sur la prospective stratégique pour la conception et la mise en œuvre des programmes, afin d'être résilientes, participatives et transformatrices – et de ne laisser personne de côté. Les donneurs devraient fonder leurs processus de gestion des risques et de versement sur des tendances et des scénarios à long terme, de manière à s'assurer que les investissements en faveur du développement fassent, sur le temps long, bon usage des ressources ; ils devraient également intégrer la dimension de l'incertitude dans l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre ; et mettre en place des mécanismes de gouvernance, de redevabilité et de consultation souples et modulables, qui privilégient la dimension locale et soient sensibles aux évolutions futures.
- Revoir les approches traditionnelles des partenariats et de la collaboration avec d'autres acteurs du développement. Il y a matière à réunir les entreprises, les universitaires, les organisations de la société civile et d'autres institutions et organisations dans le cadre du dialogue sur la prospective aux fins de la coopération pour le développement, afin d'esquisser des visions d'avenir réellement porteuses de transformation et de mettre en évidence des idées totalement neuves et appropriées, ainsi que des ressources permettant de les concrétiser. L'idée de créer un espace d'échange multipartite sur un avenir commun est simple et forte, mais elle peut être complexe à concevoir et à mettre en œuvre. Il convient de déployer des efforts supplémentaires pour la concrétiser.
- Appuyer les demandes d'expertise des gouvernements des pays en développement ainsi que leur capacité à faire participer les citoyens à l'échelle du pays, des villes et d'autres niveaux infranationaux à titre de composante fondamentale d'une réforme de la gouvernance et du secteur public. La capacité de l'exécutif à envisager de manière systématique le long terme, la formation des fonctionnaires, la mise en place d'institutions inclusives, l'appui au pouvoir législatif et aux processus des commissions de vérification des comptes et des organismes en charge des données sont autant de capacités essentielles pour les infrastructures de gouvernance.
- Saisir les occasions de promouvoir et d'accroître le partage des connaissances et l'innovation entre les organisations de coopération pour le développement. Il est essentiel d'appuyer les efforts des différents acteurs du secteur du développement qui acquièrent de nouvelles capacités et produisent de nouveaux travaux, initiatives et instruments pour aider les pays à exploiter les nouvelles possibilités ou à répondre aux crises naissantes et, à terme, veiller à ne laisser personne de côté. Ces efforts sont constamment menacés par les convaincants appels à réduire les coûts, à privilégier les parties prenantes et les préoccupations actuelles et à se concentrer sur le court terme.

Faire fond sur les enseignements tirés et les capacités existantes pour explorer collectivement les avenirs qui s'offrent à nous

- S'efforcer de repérer les signaux faibles qui peuvent être des indicateurs précoces d'événements profondément transformateurs – qu'ils s'agisse d'événements perturbateurs susceptibles d'entraîner un conflit ou une maladie (auquel cas il convient d'investir dans les solutions de prévention

nécessaires) ou porteurs d'améliorations potentielles majeures pour le bien-être de l'humanité. Les mégatendances[12] peuvent assombrir l'avenir proche, mais elles représentent aussi des bassins d'opportunités fantastiques qui permettent aux individus d'imaginer un avenir meilleur.

- Adopter une démarche prospective pour prévenir les nuisances à effet lent. Dès lors qu'une nouvelle problématique d'avenir est analysée et cernée (par exemple, une crise humanitaire provoquée par de mauvaises récoltes ou la nécessité, pour un système de santé, de s'armer contre de nouveaux agents zoonotiques), la volonté politique doit être réunie pour investir dans des mesures de prévention qui empêchent la concrétisation de ces nuisances.
- Adopter des démarches prospectives souples et modulables afin de promouvoir l'innovation dans le cadre de pratiques prospectives adaptées aux contextes de développement. De telles démarches doivent mettre rapidement à profit les enseignements tirés et favoriser la participation et l'action dans des situations caractérisées par un manque de ressources, de temps ou de capacités.
- Élaborer des politiques et adopter des modes de gouvernance axés sur les générations futures qui reflètent les trajectoires d'évolution des diverses parties prenantes et du futur cadre institutionnel.

Notes

1. Voir (OCDE, 2018[7]) ; comparer également avec le Cadre de cohérence des politiques au service du développement durable (OCDE, 2016[37]), où les horizons de planification à long terme figurent parmi les huit éléments clés du cadre.
2. Voir également (Snowden, 2011[35]), « Risk and resilience », YouTube, *www.youtube.com/watch?v=2Hhu0ihG3kY*.
3. Seuls 51 % des pays disposent de tous les éléments nécessaires pour mener un dialogue digne de ce nom avec les organisations de la société civile, tandis que dans 63 % des pays, le manque de « champions » capables de faciliter un dialogue de qualité entre le secteur public et le secteur privé ne permet pas d'exploiter le potentiel existant (OCDE-PNUD, 2016[5]).
4. Les événements appelés « cygnes noirs » sont des événements inédits, imprévus, qui ont des effets majeurs et sont souvent, a posteriori, indûment rationalisés à la faveur du recul acquis. Le PNUD-GCPSE (2014[6]) les associe aux « inconnues que nous ne connaissons pas encore » (les situations que les planificateurs ne savent pas qu'ils ne connaissent pas) et aux « facteurs de rupture » (événements à fort impact dont la probabilité est très faible). Le Secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría (2017[36]) emploie l'expression « un avenir difficile à prévoir » pour décrire le monde actuel, qui est confronté à des changements toujours plus instables, incertains, rapides et simultanés.
5. Cette notion (« stories for the storyless » en anglais) est couramment utilisée dans le domaine de la prospective. Elle est notamment mentionnée par l'International Futures Forum (voir *www.internationalfuturesforum.com/iffblog)*.
6. L'Unité de prospective stratégique de l'OCDE aide les gouvernements, les directions de l'OCDE et l'Organisation dans son ensemble à renforcer leurs capacités d'anticiper des avenirs incertains, complexes et turbulents, et de s'y préparer.
7. Pour des exemples en la matière, voir *www.government.se/government-of-sweden/prime-ministers-office/mission-the-future/council-on-the-future* ou *www.mocaf.gov.ae/en/area-of-focus/future-foresight*.
8. Voir *https://publications.parliament.uk/pa/ld201719/ldselect/ldliaison/103/10310.htm*.
9. Voir *https://espas.secure.europarl.europa.eu/orbis/espas/*.
10. Voir *https://icscentre.org/our-work/scanning-the-horizon/*.
11. Voir *www.iris-france.org/iaran/*.
12. Les mégatendances sont des forces de développement mondiales, durables et macroéconomiques qui influent sur les entreprises, l'économie, la société, la culture et la vie privée et qui, par conséquent, définissent notre monde futur et son rythme d'évolution, de plus en plus rapide.

Références

Banque mondiale (2017), *M-money channel distribution case – Kenya: Safaricom M-PESA*, Société financière internationale, Groupe de la Banque mondiale, *http://documents.worldbank.org/curated/en/832831500443778267/M-money-channel-distribution-case-Kenya-Safaricom-m-pesa*. [18]

CESAP (2017), *Artificial Intelligence in Asia and the Pacific*, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *http://www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP_Artificial_Intelligence.pdf*. [21]

CGD (2017), *Inability of labor markets in particular to adjust to rapid change*, Centre for Global Development, Washington D.C., *https://www.cgdev.org/publication/automation-ai-and-emerging-economies*. [22]

Conway, M. (2015), *Foresight Infused Strategy Development: A How-To Guide for Using Foresight in Practice*, Thinking Futures, Melbourne, Australie. [11]

Davies, R. et J. Pickering (2015), « Adapter la coopération au développement aux défis du futur : enquête réalisée auprès des pays partenaires », *OECD Development Co-operation Working Papers*, no. 20, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/5js3bfxqd9ln-fr*. [4]

de Jesus, C. (2016), « New AI can predict where the next disease outbreak may be », *Futurism*, *http://futurism.com/new-ai-can-predict-where-the-next-disease-outbreak-may-be*. [25]

Feki, F. (19 avril 2017), *How Futures Foresight Informs Decision Making*, *http://blog.itcilo.org/how-futures-foresight-informs-decision-making*. [33]

Fiorillo, G., P. Bocchini et J. Buceta (2018), « A predictive spatial distribution framework for filovirus-infected bats », *Scientific Reports*, vol. 8/1, p. p. 7970., *https://www.nature.com/articles/s41598-018-26074-4*. [23]

FMI (2009), *Strategic Planning and Management: An Overview, document présenté au séminaire sur la planification et la gestion stratégiques*, Fonds monétaire international, *http://blog-pfm.imf.org/files/jai-seminar.pdf*. [32]

Furtkamp, J. (2017), « Could artificial intelligence help us predict the next epidemic? », *RESET*, *http://en.reset.org/blog/could-artificial-intelligence-help-us-predict-next-epidemic-06272017*. [24]

Future Generations Commissioner for Wales (2015), *Well-being of Future Generations (Wales) Act 2015*, Future Generations Commissioner for Wales, *http://futuregenerations.wales/about-us/future-generations-act*. [27]

GPEDC (2018), *Document final de Nairobi*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, Paris et New York, *http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf*. [8]

GPEDC (2011), *Accord de Partenariat de Busan*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, *http://effectivecooperation.org/about/principles*. [9]

Gurría, A. (2018), *Emerging Markets Forum: Global Trends and Implications for Policy Today*, OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/fr/developpement/emerging-markets-forum-global-trends-and-implications-for-policy-today-june-2018.htm.*. [1]

ICSC (2018), «*Scanning the Horizon*", International Civil Society Centre, Berlin, *http://icscentre.org/our-work/scanning-the-horizon*. [31]

Krake, M. (2018), *Development policy in 2032: Global trends and hypotheses on future development cooperation*, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development, Berlin, Allemagne, *http://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/strategies/Strategiepapier445_02_2018.pdf*. [16]

Miller, R. (2007), « Futures literacy: A hybrid strategic scenario method », *ScienceDirect – Futures*, vol. 39, pp. 341-362, *http://ssrn.com/abstract=2541587*. [13]

Mintzberg, H. et J. Jorgensen (1987), « Emergent strategy for public policy », *Canadian Public Administration*, vol. 30/2, pp. 214-229, *https://doi.org/10.1111/j.1754-7121.1987.tb00079.x*. [12]

OCDE (2018), *Opportunities for All: A framework for policy action on inclusive growth*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264301665-en*. [10]

OCDE (2018), *Policy Coherence for Sustainable Development 2018:Towards Sustainable and Resilient Societies*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264301061-en*. [7]

OCDE (2017), *Coopération pour le développement 2017 : Données et développement*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/dcr-2017-fr*. [19]

OCDE (2017), *Measuring Distance to the SDG Targets: An Assessment of Where OECD Countries Stand*, Éditions OCDE, *http://www.oecd.org/fr/sdd/measuring-distance-to-the-sdgs-targets.htm*. [14]

OCDE (2016), *Better Policies for Sustainable Development 2016 : A New Framework for Policy Coherence*, Éditions OCDE, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/9789264256996-en*. [37]

OCDE (2016), *Les grandes mutations qui transforment l'éducation*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/trends_edu-2016-fr*. [34]

OCDE (2016), *Science, technologie et innovation : Perspectives de l'OCDE 2016*, Éditions OCDE, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/sti_in_outlook-2016-fr*. [20]

OCDE-PNUD (2016), *Vers une coopération pour le développement plus efficace*, Éditions OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/fr/cad/vers-une-cooperation-pour-le-developpement-plus-efficace-9789264277601-fr.htm*. [5]

ONU (2017), *Rapport du Secrétaire général, Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur*, Assemblée générale de Nations Unies, New York, *http://undocs.org/fr/A/72/124*. [2]

ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Assemblée générale des Nations Unies, New York, *http://undocs.org/fr/A/RES/70/1*. [3]

Perera, N. (2016), *Statement by State Minister of National Policies and Economic Affairs for the National Summit on Foresight and Innovation for Sustainable Human Development*, *http://www.lk.undp.org/content/srilanka/en/home/presscenter/speeches/2016/Statement-by-the-State-Minister-for-National-Policies-and-Economic-Affairs.html*. [29]

PNUD-GCPSE (2014), *Foresight as a Strategic Long-Term Planning Tool for Developing Countries*, PNUD-GCPSE, Global Centre for Public Service Excellence, Singapour, *http://www.undp.org/content/dam/undp/library/capacity-development/English/Singapore%20Centre/GPCSE_Foresight.pdf*.. [6]

Reos Institute (2013), *NorthStar Scenarios:A community-owned process to explore the future of the Northern Areas of Port Elizabeth*, *http://reospartners.com/wp-content/uploads/old/131027%20Scenarios%20Case%20Study%20-%20NorthStar%20.pdf*. [30]

Ritchie, H. (2018), « Measuring progress towards the Sustainable Development Goals », *SDG-Tracker.org*, *http://sdg-tracker.org*. [15]

Secrétaire général de l'OCDE (2017), *Unprecedented Unpredictability: Digital Transformation*, *http://www.oecd.org/science/gsg-future-of-jobs-in-digitalised-world-nov-2017.htm*. [36]

Sharpe, B. (2013), *Three Horizons: The Patterning of Hope*, Triarchy Press, Charmouth, *https://www.triarchypress.net/three-horizons.html*. [17]

Singer, E. (2013), « AI could help predict which flu virus will cause the next deadly human outbreak », *Wired*, *http://www.wired.com/2013/09/artificial-intelligence-flu-outbreak*. [26]

Snowden, D. (2011), *Risk and Resilience*, YouTube, *http://www.youtube.com/watch?v=2Hhu0ihG3kY*. [35]

UNICEF (2018), *UNICEF use cases: Child-centered foresight in practice*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *http://www.unicef.org/policyanalysis/foresight/index_102325.html*. [28]

PARTIE IV

Profils des fournisseurs de coopération pour le développement

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE IV

Chapitre 13

Tendances du financement du développement et évolution des politiques d'aide

Ce chapitre décrit les nouvelles tendances qui marquent les apports d'aide publique au développement (APD) des membres du Comité d'aide au développement (CAD) et d'autres fournisseurs de ressources pour le développement. Il en ressort en particulier que la croissance du volume total des fonds concessionnels de développement est stimulée par les fournisseurs d'aide au développement n'appartenant pas au CAD, en raison de l'intensification de leur effort d'aide et d'une meilleure notification de leurs apports en la matière. Les auteurs constatent par ailleurs que l'amélioration des résultats économiques mondiaux ne se traduit pas par une augmentation de l'APD. Selon les données préliminaires, en 2017, l'APD nette des membres du CAD a atteint 146.6 milliards USD, soit 0.31 % du revenu national brut, ce qui représente un léger recul, de 0.6 % en termes réels, par rapport à 2016. Cette baisse a tenu en partie à la diminution des dépenses consacrées aux réfugiés dans les pays donneurs. En revanche, l'aide humanitaire apportée par les membres du CAD s'est accrue de 6.1 % en termes réels, passant à 15.5 milliards USD en 2017. L'aide-pays programmable et les apports aux pays d'Afrique subsaharienne et aux petits États insulaires en développement continuent de diminuer, tandis que le pourcentage d'aide acheminé par l'intermédiaire du système multilatéral et des organisations de la société civile est en progression.

Infographic

Les tendances de l'APD

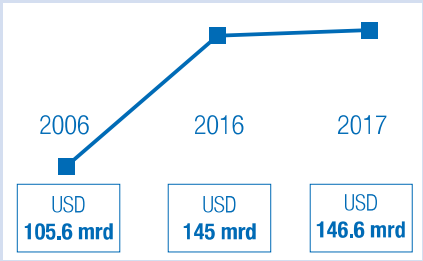
LES TENDANCES DE L'APD : UN VERRE À MOITIÉ PLEIN ?

L'APD AUGMENTE !

+30%

EN TERMES RÉELS

ENTRE 2006 ET 2016



Mais est-ce vraiment assez ? **NON**

POURQUOI ?

Parce que la part que l'aide que les pays du CAD dépensent directement pour le développement dans les pays partenaires diminue.

58% De l'APD en 2009

47% De l'APD en 2016

Dans le même temps

L'aide humanitaire des pays du CAD a doublé depuis 2006

L'aide aux réfugiés dans les pays donneurs a triplé depuis 2013

L'APD POUR LES PAYS QUI EN ONT LE PLUS BESOIN : UN TABLEAU CONTRASTÉ

Flux bilatéraux des pays du CAD + flux multilatéraux :

- Afrique subsaharienne : **stable (0 % de croissance)**
- Contextes fragiles : **augmentation de 8 %**
- Petits états insulaires en développement : **baisse de 19 %**

(Hors opérations d'annulation de dette)

Période : 2011-16

ENSEMBLE, LES DONNEURS DOIVENT **REDOUBLER** D'EFFORTS

APD/RNB 0.31% (2017)
APD/RNB aux PMA 0.09% (2016)

OBJECTIF 0.70%
OBJECTIF 0.15–0.20%

C'EST POSSIBLE !

- ✓ Danemark, Luxembourg, Norvège, Suède, Turquie, Émirats Arabes Unis et Royaume Uni **ont tous atteint ou dépassé l'objectif de 0.7 % en 2017**
- ✓ D'autres donneurs se sont engagés à accroître leur effort, comme la France, l'Italie, la Corée et la Suisse

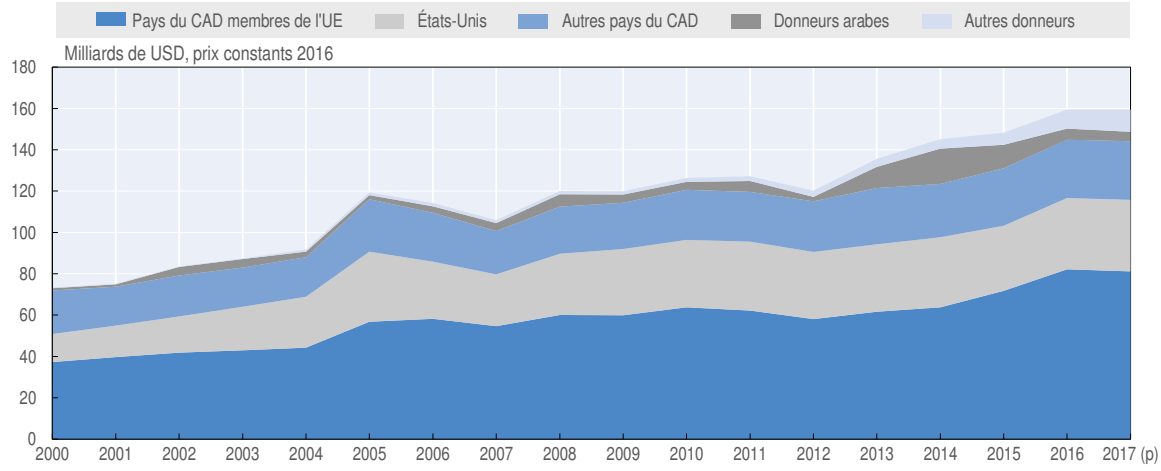
IL EST TEMPS D'AGIR ! ATTEIGNONS NOS OBJECTIFS !

Le volume de l'aide publique au développement continue de croître

Dans les années antérieures à 2017, la croissance de l'aide publique au développement (APD) apportée par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) a tenu à l'intensification de leur effort à l'appui des situations d'urgence humanitaire et à la progression des dépenses consacrées aux réfugiés sur leur territoire durant la première année de leur séjour. Ces dernières ayant baissé en 2017, les apports nets d'APD des pays du CAD ont légèrement diminué. On ignore encore si les donneurs vont ramener leur APD totale à ses niveaux précédents ou si les fonds épargnés serviront à accroître les apports de ressources financières aux pays en développement dans les années à venir.

En tout état de cause, le fait est qu'en 2017, la légère baisse des chiffres de l'APD provenant des pays du CAD n'a pas entraîné de réduction du volume global mondial des fonds concessionnels de développement. Celui-ci a continué de progresser, atteignant un montant total de 161 milliards USD pour l'ensemble de l'année[1] (Graphique 13.1).

Graphique 13.1. **APD nette de l'ensemble des donneurs**



p : données préliminaires

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813362

La légère diminution de l'aide publique au développement dispensée par les membres du CAD a été contrebalancée par la progression des apports des autres fournisseurs de coopération pour le développement

Selon les données préliminaires pour 2017, l'APD nette des membres du CAD a atteint 146.6 milliards USD, ce qui représente une légère baisse de 0.6 % en termes réels. L'APD a également diminué en proportion du revenu national brut (RNB), passant de 0.32 % en 2016 à 0.31 % en 2017. Abstraction faite des dépenses consacrées aux réfugiés dans les pays donneurs, l'APD n'a augmenté que de 1.1 % en termes réels par rapport à 2016, et elle a doublé depuis 2000. Malgré les engagements pris lors de la Réunion à haut niveau du CAD de 2014 (OCDE, 2014[1]), dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (Nations Unies, 2015[2]), dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies, 2015[3]), et dans le Consensus européen pour le développement (Commission européenne, 2016[4]),les niveaux de l'APD sont demeurés très inférieurs à l'objectif de 0.7 % du RNB, fixé par les Nations Unies.

Le fait que le volume mondial des fonds de développement a continué de progresser en 2017 malgré la diminution des apports des membres du CAD est imputable à l'augmentation des ressources provenant des autres fournisseurs de coopération pour le développement qui notifient à l'OCDE leurs efforts en matière de financement du développement. Cette évolution a été déterminée par l'accroissement de l'aide humanitaire de la Turquie, dont l'APD totale a atteint un volume de 8.14 milliards USD, soit une hausse de 40.4 % par rapport à 2016. Parallèlement, par suite de l'augmentation de leurs dons aux pays en développement, les Émirats arabes unis ont vu leur aide atteindre un montant de 4.6 milliards USD,

soit un accroissement de 6.5 % par rapport à 2016. Par ailleurs, d'autres fournisseurs, parmi ceux qui ne notifient pas leurs efforts à l'OCDE, ont augmenté leurs contributions, notamment dans le cadre des flux Sud-Sud (voir Point de vue de Jorge Faurie, ministre des Affaires étrangères et du Culte de l'Argentine). Selon les estimations de l'OCDE, ceux-ci ont accru leurs financements de type APD de 7% en 2016, les portant à 7,4 milliards de dollars[2].

Point de vue : La Conférence BAPA+40 prévue l'an prochain sera une occasion unique de forger un nouveau consensus mondial sur la coopération internationale pour le développement

Jorge Faurie, Ministre des Affaires étrangères, Argentine

En 2019 aura lieu à Buenos Aires, en Argentine, la deuxième Conférence mondiale de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, dénommée BAPA+40. Cet événement marquera le 40ème anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires (BAPA) dont l'adoption, en 1978, a représenté une étape déterminante pour la coopération technique entre les pays en développement. Le BAPA a en effet donné une forte impulsion à la constitution de nouveaux partenariats entre pays du Sud, et il a traduit avec plus de vigueur l'exigence d'une participation équitable et souveraine des pays en développement aux relations internationales.

Quarante ans plus tard, dans un contexte mondial profondément différent, il y a lieu de faire le point sur les progrès que nous avons accomplis, les résultats de nos efforts de coopération internationale et le rôle, essentiel, que le BAPA a joué à cet égard. L'heure est aussi venue de passer à la vitesse supérieure en mettant davantage à profit les points forts de la coopération Sud-Sud et en collaborant de manière plus constructive pour assurer la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des accords internationaux concernant le financement du développement, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe.

Pour pouvoir relever les défis nouveaux que la mondialisation a fait naître, nous devons faire en sorte que notre modèle de coopération nous donne les moyens de prendre en compte les réalités, les capacités et les besoins spécifiques de chaque État, et qu'il fasse progresser l'intégration tout en garantissant le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées.

En tant que pays hôte de la Conférence, l'Argentine est résolue à faciliter l'adoption de décisions constructives exprimant l'engagement d'intensifier fortement les efforts de coopération Sud-Sud, ainsi que l'établissement d'un solide consensus entre tous les acteurs dans le but de :

1. promouvoir le dialogue entre les acteurs de la coopération Sud-Sud et ceux de la coopération classique à travers, en particulier, la coopération triangulaire ;
2. repenser les moyens d'intégrer la conception multidimensionnelle du développement dans le système de la coopération internationale ;
3. créer un cadre stratégique pour assurer l'instauration d'une coopération Sud-Sud et d'une coopération triangulaire efficaces dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;
4. forger des alliances multipartites ;
5. mettre en place des systèmes de données et d'information qui permettent de suivre les activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et d'en montrer la valeur de façon plus systématique.

La Conférence BAPA+40 prévue en 2019 offre aux responsables de l'élaboration des politiques la possibilité de réexaminer le BAPA de façon à en mettre en lumière les éléments fructueux dans un contexte mondial qui évolue sous l'effet de profondes transformations politiques, économiques, sociales et technologiques. Comme il est stipulé dans le BAPA, il sera impossible d'atténuer les facteurs de risque auxquels sont confrontés nos pays, y compris sur leur territoire, sans un développement des capacités endogènes et un transfert des technologies et des connaissances nouvelles. Dans le monde d'aujourd'hui, les pays risquent de rester à la traîne s'ils ne réduisent pas leur retard technologique et n'orientent pas leurs efforts vers des secteurs à plus forte intensité de connaissances, qui favorisent la diversification de la production, créent des emplois de qualité, assurent une production durable et permettent de renforcer la compétitivité au niveau international.

Dans le même ordre d'idées, la résolution des problèmes qui entravent le développement dans le monde entier comme l'extrême pauvreté, les inégalités et une croissance non viable, le changement climatique et les crises humanitaires exige une action collective et un nouveau cadre d'analyse autour duquel les gouvernements, les organisations multilatérales et les autres acteurs internationaux puissent unir leurs efforts pour assurer la concrétisation de l'Agenda 2030.

Il est incontestable que le développement mondial est essentiel pour les intérêts, les valeurs et les politiques des acteurs qui constituent le système international. Or, l'affaiblissement manifeste de la coopération multilatérale risque de freiner les progrès dans l'atteinte des objectifs et cibles adoptés au niveau international. La meilleure et la plus juste des réponses est la gouvernance mondiale, l'intégration régionale et la solidarité entre les pays. Par conséquent, lors de la conférence de l'an prochain, nous devons nous efforcer de raviver l'esprit qui a présidé à l'adoption du BAPA. J'invite tous les acteurs à s'associer à l'Argentine et aux autres partenaires pour miser ensemble, envers et contre tout, sur un consensus mondial renouvelé pour une coopération internationale résolument au service de la paix et du développement.

La vigueur plus grande des résultats économiques ne se traduit pas par une augmentation de l'APD

Selon les prévisions de l'OCDE, l'économie mondiale devrait prendre de la vigueur en 2018 et 2019, avec une croissance globale de 4 %, contre 3.7 % en 2017. En Afrique du Sud, en Allemagne, aux États-Unis, en France, au Mexique et en Turquie, la croissance sera plus forte que prévu, et elle s'améliorera dans la majorité des pays du G20 (OCDE, 2018[4]). Maintenant que les pays se remettent de la crise financière mondiale, il y a lieu de réfléchir à nouveau aux moyens d'honorer les engagements concernant le financement du développement qui ont été inscrits dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Consensus européen pour le développement.

Si les mesures d'austérité adoptées en réponse à la crise financière mondiale entre 2007 et 2011 se sont traduites par une réduction du budget de l'APD de plusieurs fournisseurs, les dépenses d'aide ont augmenté de 20 % en termes réels entre 2010 et 2017. L'aide humanitaire s'est accrue de 66 % en termes réels au cours de cette période, et les dépenses afférentes aux réfugiés dans les pays donneurs ont progressé de plus de 300 % en termes réels. En revanche, la croissance de l'APD consacrée aux projets et programmes de développement et à la coopération technique au niveau bilatéral n'a été que de 4 % (Graphique 13.5).

Dans l'ensemble, le regain de vigueur de l'économie mondiale ne se traduit pas encore par une augmentation du pourcentage de leur revenu que la majorité des pays affectent au financement du développement[3]. Si l'APD totale a progressé au cours de la dernière décennie, la part du RNB qui lui est consacrée par les membres du CAD s'est maintenue à 0.31 % environ. L'augmentation sensible que l'APD a enregistrée ces dernières années en Allemagne, en Corée, en Italie, au Royaume-Uni et en Suisse a contrebalancé la baisse spectaculaire qu'elle a accusée en Australie (de 1.2 milliard USD depuis 2012) et aux Pays-Bas (de 920 millions USD depuis 2015). En 2017, le rapport APD/RNB a également diminué de façon très nette dans d'autres pays membres du CAD, notamment l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et le Portugal, par comparaison avec les niveaux élevés observés entre 2007 et 2011 (Tableau 13.1). Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont toutefois récemment annoncé un accroissement de leur APD.

Tableau 13.1. **Pays du CAD où l'APD a sensiblement diminué en pourcentage du RNB**

	De	Niveau en 2017
Australie	0.34 % en 2011	0.23 %
Autriche	0.50 % en 2007	0.30 %
Canada	0.34 % en 2010	0.26 %
Danemark	0.91 % en 2010	0.72 %
Irlande	0.59 % en 2008	0.30 %
Pays-Bas	0.82 % en 2009	0.60 %
Nouvelle-Zélande	0.30 % en 2008	0.23 %
Portugal	0.31 % en 2011	0.18 %
Espagne	0.46 % en 2009	0.19 %

En 2017, l'APD nette a augmenté dans 11 pays du CAD mais elle a diminué dans 18 autres (Graphique 13.2). Pour plusieurs d'entre eux, cette baisse a tenu à un recul des dépenses consacrées aux réfugiés sur leur territoire en 2017, par rapport à 2016. Les États-Unis sont demeurés le premier apporteur d'APD nette, alors que celle-ci n'a pratiquement pas évolué par rapport à 2016 (Graphique 13.3).

Les Émirats arabes unis ont consacré 1.31 % de leur RNB à l'APD, soit la part la plus importante de tous les pays qui notifient leurs efforts. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Turquie ont respecté ou dépassé l'objectif défini par les Nations Unies consistant à affecter 0.7 % du RNB à l'APD (Graphique 13.3). Le Koweït, qui a obtenu le statut de Participant auprès du CAD

en 2017, a atteint cet objectif en 2016. Quant à l'Allemagne, elle était parvenue à 0.7 % du RNB pour la première fois en 2016 par suite d'une augmentation sensible de ses dépenses au titre des réfugiés sur son territoire, mais elle est retombée à 0.66 % en 2017.

Encadré 13.1. **Efforts déployés pour élever le niveau de l'aide publique au développement : Le cas de la Corée, de la France, de l'Italie et de la Suisse**

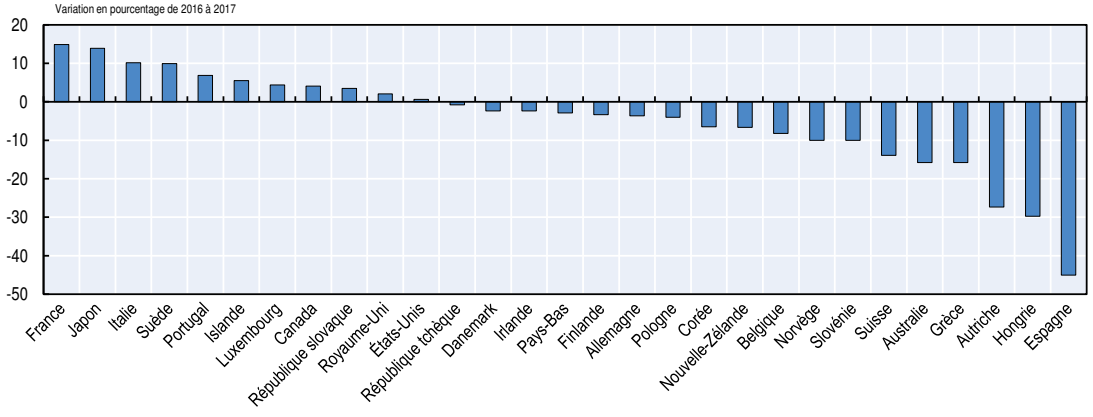
D'un montant de 2.2 milliards USD en 2017, l'APD de la Corée a augmenté de 1.64 milliard USD (aux prix de 2016) depuis 2006. Cette progression en volume est allée de pair avec une augmentation régulière du rapport APD/RNB, qui est passé de 0.05 % à 0.14 % au cours de la même période. La Corée s'est fixé pour objectif d'affecter à l'APD 0.2 % de son revenu d'ici à 2020, soit un montant estimé de 3.2 milliards USD, ce qui représenterait une augmentation de 40 % par rapport à 2016.

En 2017, le Président Macron s'est engagé à porter à 0.55 % le rapport APD/RNB avant la fin de son mandat, qui s'achève en 2022. En 2017, l'aide publique au développement (APD) dispensée par la France a augmenté de 14.9 % en termes réels pour atteindre 11 milliards USD, soit 0.43 % du RNB, ce qui a ramené l'effort de ce pays pratiquement aux niveaux de 2012.

En 2012, les autorités de l'Italie ont pris des mesures pour inverser le mouvement sensible de baisse de l'APD observé depuis 2005, date à laquelle celle-ci représentait un montant de 5.09 milliards USD, soit 0.29 % du revenu national brut (RNB). Depuis un bas niveau de 2.74 milliards USD (0.14 % du RNB) en 2012, l'APD de l'Italie a plus que doublé en termes réels pour atteindre 5.73 milliards USD (0.29 % du RNB) en 2017.

En 2011, la Suisse s'est engagée à affecter 0.5 % de son RNB à l'APD d'ici à 2015. Elle a atteint cet objectif en 2016 avec le niveau sans précédent de 0.53 % (3.58 milliards USD) ; toutefois, son rapport APD/RNB est tombé à 0.46 % (3.1 milliards USD) en 2017.

Graphique 13.2. **Évolution de l'APD nette en termes réels de 2016 à 2017**



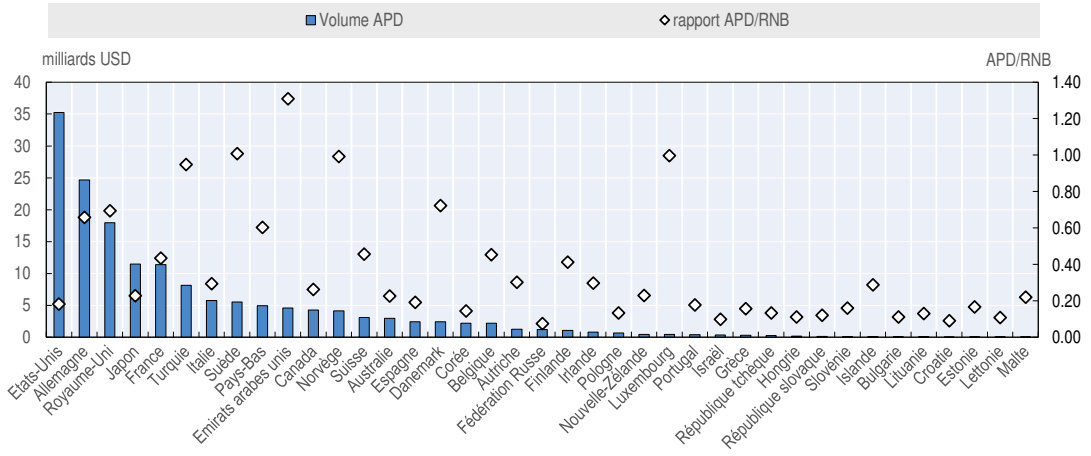
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813381

Les pays accordent davantage de prêts concessionnels et dispensent toujours une aide non liée

La majorité des pays du CAD dispensent leur APD sous la forme de dons, se conformant ainsi à la Recommandation du CAD sur les conditions financières et modalités de l'aide adoptée en 1978 ***(OCDE, 1978[5])***, selon laquelle les membres étaient convenus de porter à 86 % l'élément de libéralité de l'APD. Avec, respectivement, 83.4 % et 85.7 %, la France et le Japon n'ont pas respecté la Recommandation en 2016.

Depuis 2010, la part des prêts dans l'APD bilatérale brute est d'environ 15 %. En revanche, si celle-ci est restée stable, le volume des prêts concessionnels a augmenté de 25 % en termes réels au cours de la même période. Chez certains donneurs, les prêts ont représenté plus d'un cinquième de l'APD bilatérale brute en 2016 : Japon (59 %), France (45 %), Pologne (44 %), Corée (39 %), Portugal (27 %) et Allemagne (23 %) (Graphique 13.4).

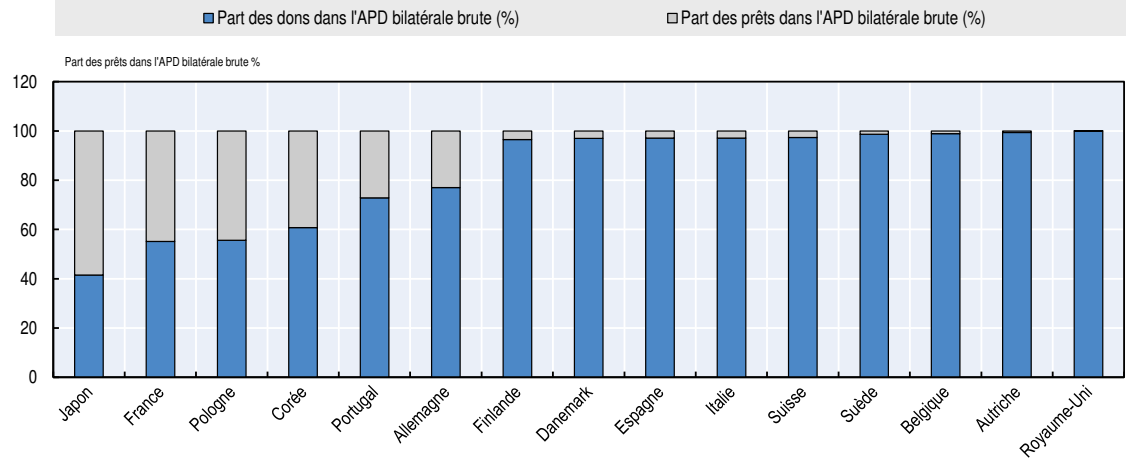
Graphique 13.3. **Apports nets d'APD en volume et en pourcentage du RNB, 2017 (données préliminaires)**



Note : Ce graphique comprend les flux d'APD préliminaires de 2017 des pays du CAD ainsi que ceux des fournisseurs d'aide non-membres du CAD ayant communiqué leurs données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813400

Graphique 13.4. **Part des dons et des prêts dans l'aide apportée par les pays prêteurs, 2016**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813419

Du fait des divergences d'interprétation quant à ce qui constitue le « caractère concessionnel » d'un prêt, il existe des incohérences entre les rapports statistiques communiqués par les membres du CAD. En 2014, ces derniers ont décidé, dans le but de rendre compte de façon plus juste de l'effort du fournisseur, de modifier le mode de calcul de l'élément de libéralité, qui détermine le niveau de concessionnalité d'un prêt. Ils sont convenus que seuls les dons et la « part de don » que comporte un prêt concessionnel seront comptabilisés dans l'APD. Cette approche permet une comparaison plus réaliste des prêts et des dons, et elle encourage davantage l'octroi de dons et de prêts très concessionnels aux pays en développement. La mesure de l'APD selon la méthode de l'équivalent don sera mise en œuvre en 2019 pour la notification des apports d'APD de 2018 (OCDE, 2014[1]).

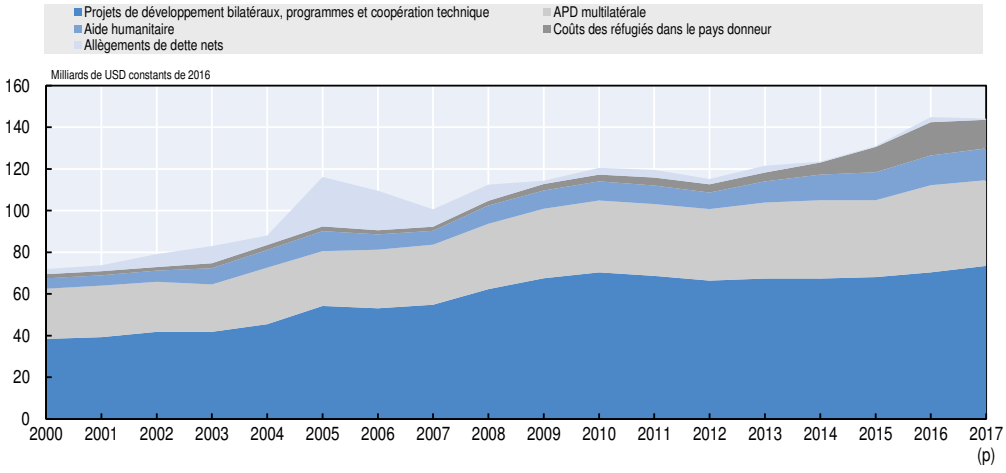
En adoptant, en 2001, la Recommandation sur le déliement de l'aide publique au développement (OCDE, 2014[6]), les membres du CAD sont convenus de délier dans toute la mesure du possible l'APD qu'ils octroient aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays pauvres très endettés. En 2016, 88 % de l'APD des membres du CAD entrant dans le champ d'application de la Recommandation ont été notifiés comme non liés, soit une hausse de 5.7 % par rapport à 2015. Cette dernière a tenu en grande partie à l'amélioration de l'effort fourni en la matière par les institutions de l'Union européenne (UE) (dont la part est passée de 84.3 % à 100 %) et les États-Unis (de 58.3 % à 68.5 %).

Si 22 membres du CAD ont délié entre 90 % et 100 % de l'APD couverte par la Recommandation, quelques donneurs ne respectent toujours pas leurs engagements en la matière. Le taux de déliement de l'APD de la Corée a fortement augmenté, passant de 49.1 % en 2015 à 67.1 % en 2016, mais il ressort d'un récent examen par les pairs qu'en 2015 le pourcentage d'aide non liée dans son APD aux PMA (45.9 %) était inférieur à la part moyenne de l'aide non liée dans son APD totale (48.7 %). Le Portugal a lui aussi progressé dans ce domaine, la part de son aide non liée étant passée à 55.4% en 2016, contre 38.9 % en 2015. Après un accroissement sensible qui l'a portée de 24 % en 2014 à 44.2 % en 2015, la part de l'aide non liée de la République tchèque est tombée à 34.2 % en 2016. Celle de l'Autriche a fortement diminué, passant de 84.8 % en 2015 à 26.9 % en 2016. Le niveau de l'aide non liée de la Pologne reste particulièrement faible, à 2 %.

L'augmentation des dépenses consacrées aux situations de crise se fait au détriment de l'aide visant les déterminants de la fragilité

Les efforts déployés par les pays du CAD pour faire face aux crises humanitaires et à l'afflux de réfugiés se sont intensifiés, les dépenses correspondantes étant ainsi passées d'une moyenne de 16 % de l'APD bilatérale entre 2010 et 2014 à une moyenne de 28 % entre 2015 et 2017, et elles ont représenté un cinquième de l'APD nette totale des pays du CAD en 2016 et 2017 (Graphique 13.5). Cette évolution témoigne d'une réorientation de l'aide vers la réponse aux situations d'urgence, au détriment des déterminants des crises et de la fragilité. On constate en effet qu'en 2016, l'aide humanitaire a représenté 27.5 % des apports consacrés par les membres du CAD aux 58 contextes définis comme fragiles selon le Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité.

Graphique 13.5. **Composition des apports nets d'APD des pays du CAD**



p : données préliminaires

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813438

Une part croissante de l'aide est affectée aux situations de crise humanitaire

Depuis 2010, l'aide humanitaire apportée par les pays du CAD a augmenté de 66 % en termes réels pour atteindre 15.5 milliards USD en 2017, année pour laquelle a été observée une hausse de 6.1 % en termes réels par rapport à 2016. Elle s'est accrue dans la majorité de ces pays durant cette période. Les apports les plus importants dans ce domaine ont été, en 2016, ceux des États-Unis (6.3 milliards USD),

de l'Allemagne (2 milliards USD), du Royaume-Uni (1.8 milliard USD), du Japon (771 millions USD) et du Canada (492 millions USD). Les institutions de l'UE ont fourni quant à elles 2.4 milliards USD en 2016.

En 2016, les pays du Moyen-Orient, ou les pays d'accueil de réfugiés du Moyen-Orient, ont reçu plus d'un tiers du total des apports d'aide humanitaire des pays du CAD : République arabe syrienne (2 milliards USD), Iraq (1 milliard USD), Yémen (610 millions USD), Cisjordanie et bande de Gaza (525 millions USD), Jordanie (353 millions USD), Liban (339 millions USD) et Turquie (490 millions USD). Des montants non négligeables ont aussi été apportés à d'autres pays : Soudan du Sud (781 millions USD) et Éthiopie (559 millions USD).

Étant donné les crises humanitaires actuelles et la part croissante des budgets de l'APD qui est employée pour y faire face, il y a lieu de réexaminer la répartition de l'APD, afin de s'assurer qu'elle n'est pas réorientée vers des situations de crise sans prise en compte de la nécessité de veiller au progrès économique des pays en développement à plus long terme.

Les dépenses consacrées au soutien des réfugiés dans les pays du CAD ont triplé

La crise des réfugiés a eu un impact particulièrement sensible sur l'APD des pays du CAD. Il ressort des données préliminaires que l'APD au titre de la prise en charge des réfugiés dans les pays donneurs a triplé, passant de 4.9 milliards USD en 2013 à 14.2 milliards USD en 2017 pour tous les pays du CAD confondus, soit 9.7 % du total des apports nets d'APD. Dans le cas de neuf pays, la part du coût des réfugiés sur leur territoire dans l'APD totale a dépassé 10 % en 2017, les chiffres les plus élevés étant ceux de l'Islande (36 %), de l'Italie (31 %), de l'Allemagne (25 %) et de la Grèce (23 %). Les dépenses consacrées aux réfugiés dans les pays donneurs ont diminué de 13.6 % en termes réels par rapport à 2016 (Tableau 13.2).

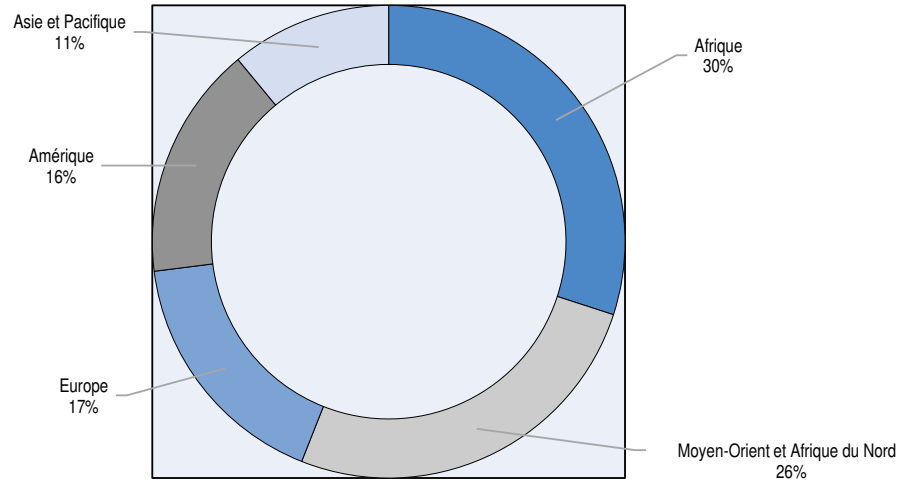
Tableau 13.2. **Dépenses consacrées aux réfugiés dans les pays donneurs qui ont été notifiées au titre de l'APD par les pays du CAD**

	Dépenses relatives aux réfugiés dans les pays donneurs, millions USD					Part des dépenses relatives aux réfugiés dans les pays donneurs dans l'APD nette totale (%)				
	2013	2014	2015	2016	2017p	2013	2014	2015	2016	2017p
Allemagne	139	171	3019	6585	6084	1.0	1.0	16.8	26.6	24.6
Australie	343	-	-	-	-	7.1	-	-	-	-
Autriche	63	109	439	596	153	5.4	8.9	33.2	36.4	12.5
Belgique	156	187	228	376	316	6.8	7.6	12.0	16.3	14.3
Canada	211	216	213	390	467	4.3	5.1	5.0	9.9	10.9
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	162	256	397	412	73	5.5	8.5	15.5	17.4	3.0
Espagne	25	18	32	89	218	1.0	1.0	2.3	2.1	9.0
États-Unis	977	1246	1202	1702	1661	3.1	3.8	3.9	4.9	4.7
Finlande	21	16	39	130	77	1.5	1.0	3.0	12.3	7.3
France	453	485	363	467	566	4.0	4.6	4.0	4.8	5.0
Grèce	21	21	59	147	72	8.9	8.6	24.9	39.8	22.7
Hongrie	-	10	10	10	3	-	7.2	6.2	4.9	2.2
Irlande	0	0	1	1	11	0.0	0.0	0.1	0.1	1.4
Islande	0	3	5	16	25	0.9	6.8	11.8	26.7	36.3
Italie	404	840	983	1665	1803	11.8	21.0	24.6	32.7	31.4
Japon	1	1	0	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Luxembourg	0	-	-	-	-	0.1	-	-	-	-
Norvège	270	279	463	800	150	4.8	5.5	10.8	18.3	3.6
Nouvelle-Zélande	19	20	17	17	17	4.3	3.9	3.8	3.8	3.9
Pays-Bas	373	935	1326	434	835	6.9	16.8	23.2	8.7	16.9
Pologne	-	-	9	6	6	-	-	2.1	0.9	0.9
Portugal	2	1	3	4	3	0.3	0.2	0.9	1.3	0.8
République slovaque	1	1	2	2	1	1.1	1.2	2.0	1.5	0.6
République tchèque	9	12	14	18	22	4.2	5.4	7.1	6.9	8.0
Royaume-Uni	51	222	390	574	491	0.3	1.2	2.1	3.2	2.7
Slovénie	0	0	7	7	1	0.2	0.1	11.2	8.9	1.8
Suède	705	1095	2397	821	828	12.1	17.6	33.8	16.8	15.0
Suisse	450	483	498	691	285	14.1	13.7	14.1	19.3	9.2
Total CAD dont:	**4854**	**6629**	**12115**	**15960**	**14170**	**3.6**	**4.8**	**9.2**	**11.0**	**9.7**
Pays du CAD membres de l'UE	**2584**	**4382**	**9718**	**12343**	**11565**	**3.6**	**5.8**	**13.2**	**15.0**	**14.0**

p : données préliminaires.

Bien que les efforts récemment déployés par les pays d'Europe aient beaucoup retenu l'attention, il ressort des estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés que 17 % seulement des personnes déplacées dans le monde ont été accueillies en Europe en 2016[4] (Graphique 13.6). Au cours de cette même année, 65.6 millions de personnes, nombre sans précédent, ont été déplacées par des conflits et des persécutions dans l'ensemble du monde, et la situation perdure. Par exemple, le nombre total de réfugiés au Bangladesh était de 876 049 en avril 2018[5].

Graphique 13.6. **Régions accueillant les personnes déplacées dans le monde**



Source : HCR (s.d.), *Les réfugiés* (page web), *www.un.org/fr/sections/issues-depth/refugees/index.html*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813457

Une approche cohérente et transparente est en cours de définition pour la notification des dépenses consacrées aux réfugiés et aux migrants

Lorsque, en 2015, les membres du CAD se sont trouvés confrontés au défi de répondre à l'afflux croissant de réfugiés et de migrants, il est apparu évident qu'il fallait disposer d'une approche cohérente et transparente, qui permette la comparaison, pour pouvoir comptabiliser, dans les statistiques de l'APD, les dépenses afférentes aux réfugiés dans les pays donneurs.

Lors d'une enquête spéciale effectuée en 2015, 13 pays du CAD ont indiqué que les dépenses relatives aux réfugiés sur leur territoire seraient financées sur des budgets autres que celui de la coopération pour le développement, tandis que 7 pays ont fait savoir qu'ils utiliseraient à cette fin le budget de leur APD en 2015 et 2016. Afin de préserver ce dernier, certains membres ont fixé pour ces dépenses un plafond correspondant à une part déterminée de leur APD totale (30 % dans le cas de la Suède, par exemple). Bien que le Canada comptabilise dans l'APD les dépenses qu'il consacre aux réfugiés sur son territoire, celles-ci constituent un complément de l'enveloppe de l'aide internationale. L'Australie ne notifie pas le coût des réfugiés sur son territoire au titre de l'APD.

En 2017, le CAD a décidé de préciser les règles servant à déterminer les dépenses qu'il est possible de comptabiliser dans l'APD. Cet exercice a abouti aux clarifications suivantes :

- **Justification :** la protection des réfugiés étant une obligation légale, le soutien qu'ils reçoivent peut être considéré comme une forme d'aide humanitaire.
- **Catégories de réfugiés :** les catégories de réfugiés qui peuvent être prises en compte dans le calcul du coût des réfugiés dans les pays donneurs doivent répondre aux définitions légales (c'est le cas des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus).
- **« Règle des 12 mois » :** seules les dépenses effectuées au cours des 12 premiers mois de séjour et au titre de formes d'aide bien déterminées peuvent être comptabilisées dans l'APD.

- **Catégories précises de dépenses comptabilisables :** le coût de l'entretien temporaire, par exemple de la nourriture, de l'hébergement ou de la formation, peut être comptabilisé dans l'APD, mais non celui de l'intégration des réfugiés dans l'économie du pays donneur.
- **Méthodologie :** le CAD a souligné la nécessité de suivre, pour l'évaluation des dépenses afférentes aux réfugiés dans les pays donneurs, une approche prudente qui garantisse l'exactitude et la transparence des calculs.

L'attention que porte la communauté internationale sur les contextes fragiles a un caractère trop réactif

L'articulation entre développement, action humanitaire et recherche de la paix revêt une importance grandissante dans les contextes fragiles, où les mesures de réponse aux situations de crise sont généralement mises en œuvre de façon cloisonnée, programmées au titre de mandats très différents et financées au moyen d'outils divers, de sorte que la réaction de la communauté internationale est incohérente et moins efficace. En particulier, tant dans son contenu que dans sa durée, l'aide humanitaire s'étend bien au-delà des limites de sa finalité traditionnelle, qui est de sauver des vies. Elle n'a pas pour but de remédier aux causes profondes des crises. Comme le notent les auteurs du rapport que l'OCDE doit prochainement publier sous le titre **État**s *de fragilité 2018,* dans les situations de crise, l'aide au développement doit être utilis**ée** dans toute la mesure du possible, et l'aide humanitaire seulement si **nécessaire.**

En moyenne, les membres du CAD ont consacré 33 % de leur APD bilatérale brute aux contextes fragiles, soit un montant de 44.1 milliards USD. Les États-Unis occupent en la matière le premier rang des donneurs membres du CAD, leurs dépenses s'élevant à 13.7 milliards USD (47 % de leur APD bilatérale brute), tandis que l'Irlande, avec un montant de 279 millions USD (66 % de son APD bilatérale brute), se classe en tête des membres du CAD pour le pourcentage des dépenses qui est consacré aux contextes fragiles. De plus, la Turquie et les Émirats arabes unis affectent la majeure partie de leur aide bilatérale à l'action humanitaire et aux contextes fragiles, comme dans le cas de la Jordanie, de la République arabe syrienne, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, ainsi que du Yémen.

Toutefois, il ressort des examens par les pairs que les efforts déployés par les membres du CAD pour assurer la cohérence entre leurs activités de stabilisation, d'aide humanitaire et de développement ont surtout un caractère réactif. Exception faite des États-Unis, de la France et des Pays-Bas, la nécessité d'œuvrer à la prévention des conflits est souvent méconnue, et le signalement précoce d'une détérioration de la situation politique, sociale ou économique ne donne pas automatiquement lieu à la mise en place d'un mécanisme qui permette d'y répondre rapidement et avec souplesse, et d'éviter ainsi que cette situation n'empire.

Les engagements d'APD doivent être honorés

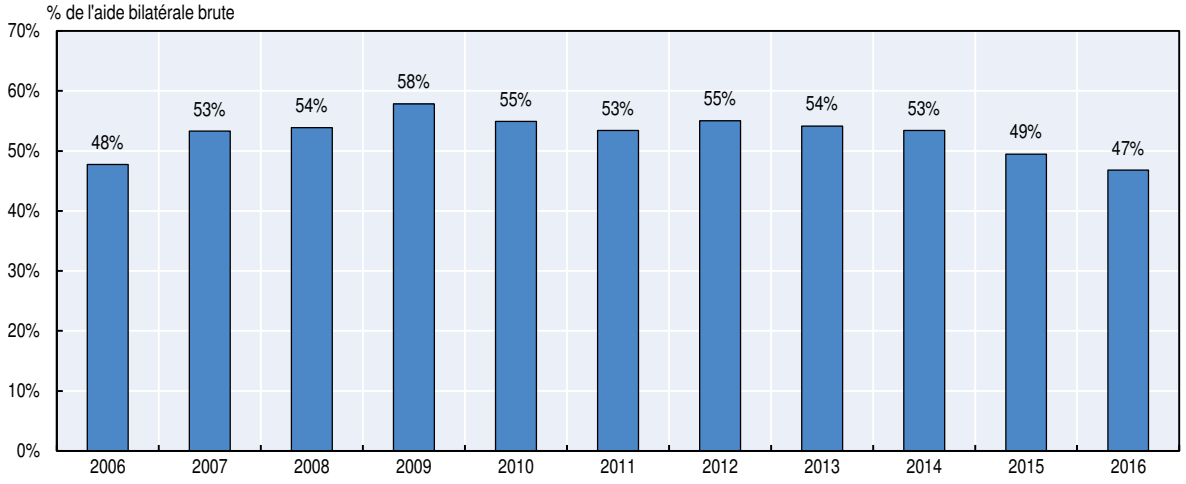
Les pays qui ont souscrit au Programme d'action d'Addis-Abeba, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Consensus européen pour le développement, ainsi qu'aux décisions de la Réunion à haut niveau du CAD de 2014, ont exprimé ainsi avec plus de force leur volonté d'assurer le financement du développement. Néanmoins, l'APD, en pourcentage du RNB, demeure obstinément faible ; la majorité des membres du CAD sont loin de respecter leur engagement à l'égard des PMA ; et les ressources financières affectées aux petits États insulaires en développement (PEID), à l'Afrique subsaharienne et à l'aide-pays programmable continuent de diminuer. Pour que les objectifs ambitieux du Programme 2030 et de l'Accord de Paris puissent être réalisés, il est nécessaire d'intensifier les efforts pour améliorer le financement du développement du point de vue quantitatif et qualitatif, ainsi que de respecter les engagements pris.

La part de l'aide programmable qui est affectée aux pays en développement diminue malgré l'augmentation de l'APD

En 2016, l'aide-pays programmable (APP) a représenté 47 % de l'APD bilatérale brute des pays du CAD (54 milliards USD), contre 49 % en 2015. De 2010 à 2014, la part moyenne de l'APP a été de 54 %, et elle s'est ainsi maintenue à peu près au même niveau alors que l'APD bilatérale brute et l'APD brute totale ont continué de croître en volume. La baisse de l'APP récemment observée donne à penser que certains membres du CAD ont remplacé des dépenses d'APD précédemment programmées au niveau des pays par des dépenses de prise en charge des réfugiés sur leur territoire. Toutefois, ce recul peut aussi tenir à une augmentation du financement régional et du financement consacré aux biens publics mondiaux (Graphique 13.7).

Il ressort des examens par les pairs récemment effectués au Comité d'aide au développement que les membres du CAD sont en train de renforcer les fonds thématiques qui sont gérés à l'échelon central et non préaffectés à des pays précis. Il y aurait donc lieu de penser que la part de l'aide-pays programmable va encore diminuer.

Graphique 13.7. **Part de l'aide-pays programmable**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813476

L'évolution à la baisse de l'aide aux pays les moins avancés est peut-être en train de s'inverser

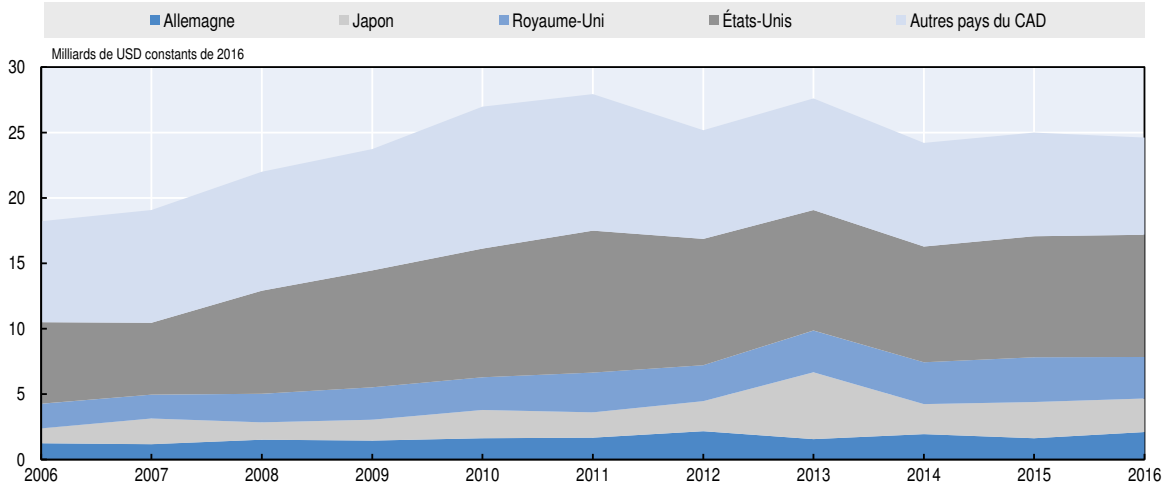
Les apports bruts d'APD bilatérale des pays du CAD aux PMA sont en recul : entre 2011 et 2016, ils ont diminué de 17 % en termes réels. Il ressort toutefois des données préliminaires pour 2017 que cette tendance est peut-être en train de s'inverser : les apports nets d'APD aux PMA ont augmenté de 4 %.

Les États-Unis sont le premier donneur en volume, suivis par le Royaume-Uni, le Japon et l'Allemagne. Ces quatre pays réunis ont assuré plus de deux tiers du total des apports bilatéraux aux PMA en 2016 (Graphique 13.8).

Outre les apports d'APD bilatérale, les pays du CAD fournissent de l'aide aux PMA par l'intermédiaire du système multilatéral. En 2016, le volume de cette aide a augmenté de 20 % par rapport à 2015, ce qui a principalement tenu à l'accroissement des contributions des pays du CAD aux institutions de l'UE et aux banques régionales de développement.

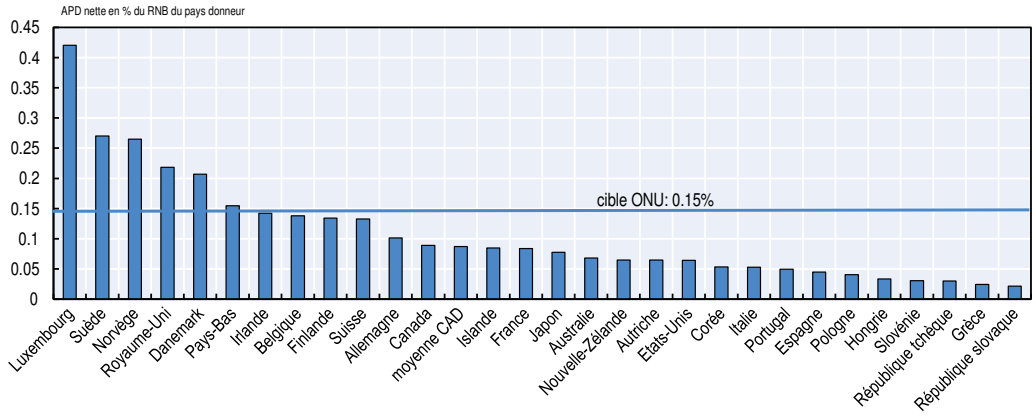
Les pays du CAD ont consacré 0.09 % de leur RNB cumulé à l'APD dispensée aux PMA en 2016, et seulement six d'entre eux ont respecté l'objectif des Nations Unies d'affecter 0.15 % du RNB à l'APD destinée aux PMA (Graphique 13.9).

Graphique 13.8. **APD bilatérale des pays du CAD aux pays les moins avancés**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813495

Graphique 13.9. **APD nette totale apportée aux pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des donneurs, 2016**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813514

En 2015-16, la moitié du montant brut des dépenses d'APD bilatérale des pays du CAD a été affectée à 8 des 48 PMA : Afghanistan (3.4 milliards USD), Éthiopie (2.0 milliards USD), République unie de Tanzanie (1.5 milliard USD), Bangladesh (1.4 milliard USD), Soudan du Sud (1.3 milliard USD), République démocratique du Congo (1.2 milliard USD), Mozambique (1.1 milliard USD) et Ouganda (1.0 milliard USD).

Les petits États insulaires en développement restent vulnérables et sont toujours négligés

Le taux d'endettement extérieur des PEID a atteint en moyenne près de 60 % de leur RNB, aggravation qui a tenu au fait qu'ils ont été obligés d'emprunter pour pouvoir se remettre des conséquences des catastrophes naturelles. Des solutions et approches nouvelles s'imposent en matière de développement pour permettre à ce groupe de pays vulnérables de faire face aux défis qui se posent à lui (Encadré 1.1).

L'APD apportée aux PEID a atteint en 2010 un niveau sans précédent, en raison de l'aide d'urgence apportée à Haïti après le séisme qui l'a frappé. Depuis 2011, les apports totaux ont diminué de près de 30 % (hors allégement de la dette). En 2016, les apports bruts d'APD bilatérale des pays du CAD aux PEID se sont élevés à 4.8 milliards USD, soit une augmentation de 65 % en termes réels par rapport à 2015, laquelle a été due à un allégement exceptionnel de la dette de Cuba, principalement de la part de l'Espagne. Toutefois, lorsque l'on exclut ces dons liés à la dette, on constate que les apports d'APD ont diminué de 10 % en termes réels par rapport à 2015.

En 2016, les cinq premiers membres du CAD fournisseurs d'APD bilatérale brute aux PEID ont été l'Espagne (2.1 milliards USD), l'Australie (704 millions USD), les États-Unis (648 millions USD), le Japon (319 millions USD) et la France (263 millions USD). L'ensemble de ces pays réunis ont assuré 85 % du total des apports dirigés vers les PEID. Si l'on faisait abstraction de l'allégement exceptionnel de la dette, la Nouvelle-Zélande remplacerait l'Espagne sur la liste des cinq premiers donneurs.

Encadré 1.2. **Le Fonds de partenariat Émirats arabes unis-Pacifique : Coopérer avec les petits États insulaires en développement**

Le Fonds de partenariat EAU-Pacifique a contribué au déploiement des énergies renouvelables dans 11 petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique, en comblant certains des déficits d'investissement les plus urgents dans le secteur énergétique de la région et en assurant le renforcement des capacités utiles aux actifs énergétiques récemment créés. D'une valeur de 50 millions USD, ce mécanisme d'octroi de dons a été mis en place par les Émirats arabes unis en 2013 et a fonctionné jusqu'en 2017. Ces derniers ont travaillé avec la société publique Masdar en vue du lancement d'appels à la concurrence internationale pour l'exécution de projets. L'un des objectifs stratégiques que ce pays visait en instaurant le Fonds était de pouvoir coopérer avec d'autres fournisseurs et développer les activités existant dans la région. Une coordination technique étroite a donc été établie avec plusieurs fournisseurs, comme la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, le Japon, l'Union européenne et, en particulier, la Nouvelle-Zélande dans le cas des Îles Salomon. Cette démarche a permis pour la première fois à un pays membre de l'OCDE de faire appel à un organisme d'exécution des EAU ((Masdar, 2016[7]), et elle a contribué à renforcer la confiance entre les Émirats arabes unis et la Nouvelle-Zélande à travers des activités conjointes de planification et de mise en œuvre dans le cadre desquelles les deux pays se sont réunis de façon régulière pour échanger des informations sur les projets et les investissements. Le fonctionnement très fructueux de ce mécanisme a conduit à la création d'un nouveau fonds visant le secteur des énergies renouvelables dans la région des Caraïbes, lequel est en activité depuis 2017.

Sources : D'après Casado-Asensio, J. et N. Piefer (2017), « Breaking down the myths of triangular co-operation in Middle East and North Africa », *http://dx.doi.org/10.1787/41102acd-en* ; et Masdar (2016), *UAE-Pacific Partnership Fund*, *www.masdar.ae/assets/downloads/content/4338/ppf_factsheet.pdf*.

L'aide à l'Afrique, et surtout à l'Afrique subsaharienne, diminue alors qu'elle devrait augmenter

L'APD bilatérale brute au continent africain a diminué de 10 % en termes réels entre 2011 et 2016. Les donneurs les plus importants ont été, en 2016, les États-Unis (10.2 milliards USD), l'Allemagne (4 milliards USD), le Royaume-Uni (3.9 milliards USD), la France (3.2 milliards USD) et le Japon (1.9 milliard USD), qui, réunis, ont assuré plus de trois quarts des apports d'APD au continent africain. Parmi ces pays, seule l'aide provenant de l'Allemagne et du Royaume-Uni a augmenté entre 2011 et 2016.

À l'intérieur de l'Afrique, l'APD bilatérale brute à l'Afrique subsaharienne a enregistré une baisse encore plus forte, de 13 % en termes réels, entre 2011 et 2016. Les principaux destinataires de cette aide dans la région ont été, en 2016, l'Éthiopie (2.1 milliards USD), le Kenya (1.6 milliard USD), la Tanzanie (1.5 milliard USD), le Soudan du Sud (1.3 milliard USD) et le Nigéria (1.2 milliard USD). Les programmes régionaux consacrés à l'Afrique subsaharienne ont représenté 2.2 milliards USD en 2016. Les baisses les plus fortes ont été enregistrées pour le Congo, la République démocratique du Congo, l'Érythrée, Maurice et le Togo, et elles ont atteint 60 % ou plus en termes réels pour chaque pays.

L'objectif du développement durable exige l'adoption d'une approche cohérente et une participation plus active des autres acteurs

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies, 2015[2]) et l'Accord de Paris (United Nations, 2015[8]) inscrivent la coopération pour le développement dans un cadre nouveau qui demande l'utilisation d'une palette plus large de politiques, d'instruments et de

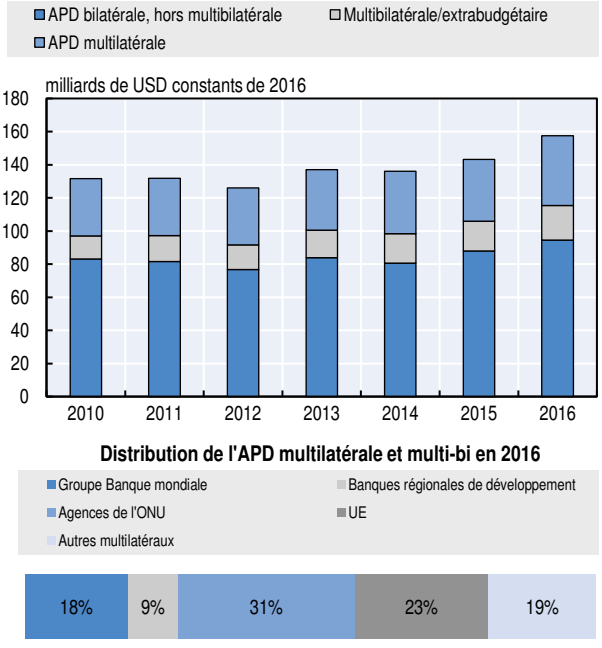
mécanismes de financement. En effet, si la coopération pour le développement demeure essentielle, surtout pour les PMA et bon nombre de PEID, ainsi que dans les contextes fragiles, elle doit être complétée par des politiques, des réglementations et des approches du développement durable qui soient cohérentes. Il faut que les politiques économiques, commerciales, étrangères, migratoires, militaires et environnementales produisent un impact positif sur les pays en développement (OCDE, 2017[9]). En outre, les donneurs doivent encourager les autres acteurs, en particulier le secteur privé, à porter au maximum leur contribution à l'instauration d'un développement durable dans les pays en développement.

Le financement multilatéral continue de progresser

Les sorties de fonds concessionnels et non concessionnels des organisations multilatérales se sont élevées au total à 66 milliards USD en 2016, et elles ont progressé d'environ 40 % en termes réels au cours des cinq dernières années. Une partie de ce montant, soit 42 milliards USD, a été accordée à des conditions favorables. Les institutions de l'UE, dont l'aide a progressé de 17 %, et l'Association internationale de développement (Banque mondiale), qui a accru la sienne de 30 %, ont assuré ensemble 60 % des apports de fonds concessionnels aux pays en développement. Les ressources financières provenant des institutions des Nations Unies ont aussi augmenté de 30 % en termes réels.

En 2016, les pays du CAD ont dirigé vers les organisations multilatérales et fait transiter par celles-ci 40 % de leur APD totale, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2010 (37 %). La part des contributions au budget central (ou contributions statutaires) des organisations multilatérales est restée stable, aux alentours de 27 % de l'APD totale, tandis que l'aide acheminée par l'intermédiaire des organisations internationales a augmenté, passant de 11 % en 2010 à 13 % en 2016 (Graphique 13.10). Les ressources financières destinées à des programmes et des fonds précis se sont accrues de 19 % en termes réels depuis 2010, pour atteindre 16.3 milliards USD en 2016. Les contributions aux fonds communs et autres financements groupés[6] ont représenté 1.2 milliard USD en 2016, leur montant ayant diminué de 10 % depuis 2010.

Graphique 13.10. **APD des pays du CAD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, versements bruts**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813533

Les apports philanthropiques privés progressent également

Le volume des ressources financières apportées par les organismes philanthropiques privés au titre du développement continue de croître. Si ce volume est faible par rapport à l'APD, les fondations jouent un rôle non négligeable dans le secteur de la santé et celui de la santé reproductive, pour lesquels elles ont représenté la troisième source de financement dans le cas des pays en développement, derrière les États-Unis et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Il ressort d'une enquête de l'OCDE que les fondations privées ont fourni un montant de 23.9 milliards USD entre 2013 et 2015, soit 7.96 milliards USD par an en moyenne (OCDE, 2018[10]). Quatre-vingt-un pour cent de ces apports ont été effectués par 20 fondations seulement. Parmi les 143 fondations soumises à cette enquête, la plus importante est la Fondation Bill & Melinda Gates, qui a assuré 49 % du financement philanthropique total. Au cours des cinq dernières années, ses apports ont augmenté de près de 50 % en termes réels, pour atteindre plus de 3 milliards USD en 2016.

Les pays à revenu intermédiaire ont reçu 67 % des fonds philanthropiques ventilables par pays, et les PMA n'en ont obtenu qu'un tiers. La quasi-totalité du financement (97 %) a été mise en œuvre par des organismes intermédiaires. L'Afrique a été la première région destinataire puisqu'elle a reçu un tiers environ de ces ressources financières. Un grand rôle est joué par les apports philanthropiques intérieurs, qui ont représenté 83 % des apports philanthropiques totaux en Turquie, 60 % au Mexique et 35 % en République populaire de Chine.

Les fondations jugent important de participer à des alliances avec les pouvoirs publics, les donneurs, les entrepreneurs sociaux et les organisations de la société civile (OSC). L'OCDE estime que les donneurs pourraient collaborer de façon plus systématique avec les fondations privées (OCDE, 2018[10]).

À mesure que l'OCDE intensifiera sa coopération avec les fondations et que les statistiques du CAD s'enrichiront, le volume des apports philanthropiques notifiés continuera de croître. Les United Postcode Lotteries ont commencé à fournir des données en 2017 et d'autres apporteurs privés feront de même cette année.

Les organisations de la société civile sont des partenaires importants de l'action menée pour répondre aux situations de crise

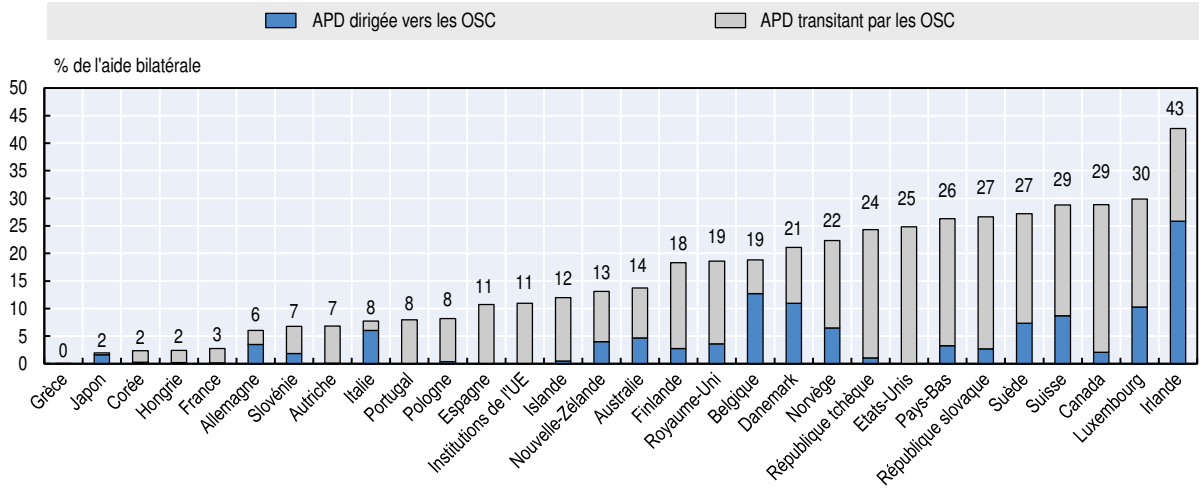
En 2016, les pays du CAD ont dirigé vers les OSC et acheminé par leur intermédiaire près de 18 milliards USD, soit 15 % de leur APD bilatérale. Un cinquième de ce montant a été affecté à la République arabe syrienne (821 millions USD, principalement au titre de l'aide humanitaire), à l'Éthiopie (668 millions USD), à la République démocratique du Congo (433 millions USD), au Kenya (408 millions USD), à l'Afghanistan (380 millions USD), au Nigéria (377 millions USD), au Bangladesh (348 millions USD) et au Soudan du Sud (342 millions USD). Il ressort des examens par les pairs effectués en 2016 et 2017 que, lorsqu'ils apportent des fonds aux OSC ou en acheminent par leur intermédiaire, la majorité des pays membres du CAD choisissent des organisations enregistrées sur leur territoire. L'Australie, le Danemark et les Pays-Bas font transiter des volumes non négligeables de fonds par des organisations non gouvernementales basées dans des pays en développement, canal d'acheminement qui prend de l'importance dans le cas du Danemark (Graphique 13.11).

Les pays non membres du CAD ont dirigé vers les OSC et fait transiter par celles-ci un montant de 346 millions USD, soit 2.5 % de leur APD bilatérale.

La mobilisation de l'investissement privé reste faible

Pour pouvoir atteindre les Objectifs de développement durable, il est absolument indispensable que le volume de l'investissement du secteur privé en faveur du développement durable augmente. Pour l'heure, Le montant des financements privés mobilisés par des interventions du secteur publicest faible. Les donneurs doivent intensifier leurs efforts pour stimuler l'investissement priv é, tout en veillant attentivement à assurer la mise en place des cadres stratégiques et réglementaires nécessaires pour faciliter cette démarche.

Graphique 13.11. **Part de l'APD des pays du CAD qui est dirigée vers et transite par les OSC, 2016**



Note : La valeur indiquée au sommet de chaque barre représente le total de l'aide dirigée vers les OSC et transitant par celles-ci (%).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813552

Il ressort d'une enquête réalisée en 2016 par l'OCDE (Benn et al., 2016[11]) que 81.1 milliards USD ont été mobilisés auprès du secteur privé par des interventions au titre du financement public du développement entre 2012 et 2015. Le volume de ces fonds a progressé chaque année, passant de 15.0 milliards USD en 2012 à 26.8 milliards USD en 2015. Les garanties ont assuré 44 % du total. La majeure partie de ces fonds a servi à financer des projets dans des pays à revenu intermédiaire (77 %), surtout d'Afrique, qui a été la principale région destinataire (30 %). Le secteur bancaire a reçu la part la plus importante (33 %), suivi par le secteur de l'énergie (25 %) et celui des industries manufacturières (14 %), et une part de 26 % a servi de contribution à la lutte contre le changement climatique.

Les banques bilatérales et multilatérales de développement et les institutions de financement du développement se servent d'instruments de financement mixte pour aider à combler le déficit d'investissement que connaissent les pays en développement, le soutien public servant à mobiliser des investissements aux conditions du marché. Le CAD de l'OCDE a défini un ensemble de principes sur le financement mixte qui ont été adoptés lors de sa Réunion à haut niveau de 2017 ; à partir de ces principes, le rapport sur le financement mixte publié par l'OCDE en 2018 recommande aux membres du CAD de faire en sorte que celui-ci mobilise des ressources commerciales qui ne servent pas déjà à soutenir le développement, ainsi que de mieux le cibler afin de l'orienter vers un plus large éventail de problèmes et de situations de développement. Selon ce rapport, les autorités des pays donneurs ont mis en place 167 dispositifs spéciaux entre 2000 et 2016, en vue de réunir des fonds publics à des fins de cofinancement, en faisant usage de tout un éventail d'approches et d'instruments (OCDE, 2018[12]).

Les apports de fonds pour l'action en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'environnement sont en augmentation

Si l'aide orientée vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a atteint un niveau sans précédent en 2015-16 avec un montant d'apports bilatéraux de 41.4 milliards USD, seule une petite partie de ce montant (4.6 milliards USD) a été affectée à des activités visant expressément l'égalité femmes-hommes en tant qu'objectif principal. L'égalité entre les sexes constitue une priorité pour beaucoup de pays membres du CAD. Il ressort toutefois des examens par les pairs que, même s'il existe des lignes directrices et des stratégies sur le sujet, leur mise en œuvre ne se fait pas au rythme

prévu. Les donneurs membres du CAD devraient définir davantage de programmes d'aide qui visent expressément l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif principal.

En 2016, le montant total des engagements d'APD des membres du CAD à l'appui de l'environnement a été de 38 milliards USD, soit 32 % de l'APD bilatérale ventilable. Ce chiffre représente une augmentation de 4 % en termes réels par rapport à 2015. L'APD concernant le climat s'est élevée à 30 milliards USD, dont 52 % visaient l'atténuation du changement climatique seulement, 29 % l'adaptation au changement climatique, et 19 % les deux objectifs à la fois.

Les engagements ayant l'action sur le climat pour objectif « significatif » ont progressé au cours des cinq dernières années, s'agissant tant de l'adaptation que de l'atténuation. Cette évolution tient sans doute en partie au souci plus grand des fournisseurs de prendre en compte les considérations relatives au changement climatique, ainsi qu'au fait que la communication de données sur cette action retient désormais davantage l'attention.

En 2015-16, cinq secteurs ont reçu plus de 70 % du total des fonds de développement orientés vers l'adaptation, avec une part de 21 % pour le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, et de 20 % pour celui de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Ces chiffres témoignent de la sensibilité particulière de ces deux secteurs à l'impact du changement climatique.

Les examens par les pairs ont montré que, si le financement du développement est de plus en plus orienté vers les problèmes d'environnement de portée mondiale, l'intégration des préoccupations relatives à l'environnement dans les projets est relativement faible. Un exercice d'apprentissage mutuel a été engagé au sein du CAD dans le but de cerner les obstacles qui entravent la gestion et la prise en compte systématique des problèmes d'environnement, ainsi que de faire connaître les bonnes pratiques et les outils utiles pour mettre en synergie les interventions concernant l'environnement et celles qui visent le développement.

Le financement sectoriel a peu évolué

Il ressort d'une analyse sectorielle de l'OCDE qui doit paraître prochainement que la répartition des fonds publics destinés au développement[7] entre les grands secteurs a très peu évolué ces dernières années. Entre 2012 et 2016, 34 % de ces fonds ont fait l'objet d'engagements au titre des secteurs sociaux, et 33 %, pour les infrastructures. Les apports de fonds concessionnels ont surtout visé des secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, la gouvernance et la société civile, et les infrastructures et services sociaux, pour lesquels l'APD a représenté 81 % des fonds de développement. Les secteurs d'infrastructures (transports et entreposage, énergie, eau et communications) ont reçu 56 % de l'APD et 40 % des autres apports du secteur public. L'APD a représenté 52 % des apports aux secteurs productifs (agriculture, industries manufacturières, industries extractives et construction, ainsi que commerce et tourisme).

Si des fonds privés sont mobilisés pour des secteurs où l'activité a toujours été forte (énergie, banques et services financiers, industries manufacturières et industries extractives), les auteurs du rapport estiment que ces ressources pourraient jouer un rôle plus grand dans le secteur de l'eau et celui des transports et de l'entreposage.

Les fonds de développement ventilables par secteur provenant des pays du CAD se sont élevés en moyenne à 87 milliards USD par an de 2012 à 2016, avec une part de quelque 40 % du portefeuille de ces pays pour les secteurs sociaux. Un volume élevé de fonds est apporté par un nombre restreint de donneurs dans la plupart des secteurs, en particulier celui des infrastructures pour lequel l'Allemagne, la Corée, les États-Unis, la France, le Japon et les banques multilatérales de développement assurent plus de 80 % des apports. Les États-Unis et le Groupe de la Banque mondiale ont affecté aux secteurs sociaux un montant de 26.2 milliards USD par an en moyenne, contre 29.5 milliards USD de la part des 13 autres principaux bailleurs de fonds. Ce sont l'Union européenne et les États-Unis qui ont dispensé

le plus grand volume de fonds au secteur de la gouvernance, et l'Allemagne a octroyé 20 % des dons reçus par le secteur de l'éducation. Les fournisseurs non membres du CAD intensifient leur efforts en faveur de plusieurs secteurs, les Émirats arabes unis étant l'un des dix principaux apporteurs bilatéraux pour le secteur de la production, et le Koweït pour celui des infrastructures.

Les engagements au titre de l'aide pour le commerce ont diminué pour passer à 51 milliards USD en 2016, contre 55.2 milliards USD en 2015 (prix constants de 2016). C'est pour le secteur de l'énergie, les banques et les services financiers, ainsi que l'agriculture que la baisse a été la plus forte. Malgré ce recul, les engagements au titre de l'aide pour le commerce demeurent importants si on les compare à leur niveau de référence de la période 2002-05, durant laquelle ils ont plus que doublé, passant de 22.9 milliards USD à 51 milliards USD en 2016. L'Afrique a été la première bénéficiaire de l'aide pour le commerce (36 %), suivie par l'Asie du Sud et l'Asie centrale (25 %).

En 2016, pour la deuxième année consécutive, l'APD au titre de la mobilisation de recettes intérieures (MRI) a fait l'objet d'un suivi au moyen d'un code-objet spécifique du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Ainsi, en 2016, les engagements d'APD au titre de la MRI ont représenté 291 millions USD. Le fait le plus marquant concernant l'APD destinée à la MRI a été, en 2016, l'octroi de prêts d'APD, qui ont représenté 54 % (156 millions USD) du total des engagements en faveur de la MRI, un seul de ces prêts ayant représenté 38 % du total de ces engagements. En revanche, les dons se sont élevés à 135 millions USD, soit une baisse de 24 % en termes réels par rapport à 2015. L'APD au titre de la MRI fait une moindre place aux PMA depuis 2015, qui n'ont ainsi bénéficié que de 37 millions USD (13 %) sur le total des engagements, contre 102 millions USD (56 %) en 2015.

Les grandes tendances en bref

- L'APD nette des membres du CAD s'est élevée à 146.6 milliards USD en 2017, soit une légère baisse de 0.6 % en termes réels par rapport à 2016.
- Le volume global des fonds consacrés au développement continue de croître grâce à l'augmentation des apports de fournisseurs non membres du CAD, dont la Turquie et les Émirats arabes unis.
- L'aide humanitaire des pays du CAD a augmenté de 66 % depuis 2010, pour atteindre un montant de 15.5 milliards USD en 2017, année pour laquelle a été observée une hausse de 6.1 % par rapport à 2016.
- Après une augmentation spectaculaire en 2015 et 2016, les dépenses consacrées par les membres du CAD aux réfugiés sur leur territoire ont diminué de 13.6 % en 2017.
- Les membres du CAD ont inversé le mouvement de baisse qui marquait leur aide aux pays les moins avancés depuis 2011, et leurs apports bilatéraux se sont ainsi accrus de 4 % en 2017.
- La part des prêts concessionnels a augmenté de 25 % depuis 2010.
- En 2016, 88 % de l'APD des membres du CAD entrant dans le champ d'application de la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide ont été notifiés comme non liés, soit une hausse de 5.7 % par rapport à 2015.
- L'aide visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a atteint un niveau sans précédent en 2015-16, avec des apports bilatéraux d'un montant de 41.4 milliards USD au titre de l'égalité femmes-hommes.

Toutefois, malgré les engagements pris par les membres du CAD en 2014, ainsi que dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en 2015 et du Consensus européen pour le développement :

- Le rapport de l'APD au revenu national brut a diminué, passant de 0.32 % en 2016 à 0.31 % en 2017.
- L'aide-pays programmable a représenté 47 % de l'APD bilatérale en 2017, contre 54 % pour la période 2010-14.

- L'APD apportée aux pays les moins avancés par l'ensemble des pays du CAD réunis a représenté au total en moyenne 0.09 % de leur revenu national brut, ce qui est très inférieur à l'objectif de 0.15-0.20 % fixé par les Nations Unies.
- L'APD bilatérale aux petits États insulaires en développement a diminué de près de 30 % depuis 2011, abstraction faite de l'allégement de la dette.
- L'APD bilatérale au titre des contextes fragiles ou marqués par un conflit a baissé de près de 7 % en termes réels entre 2011 et 2016.
- L'APD bilatérale à l'Afrique subsaharienne a diminué de 13 % en termes réels entre 2011 et 2016.

Notes

1. Le chiffre de 161 milliards USD pour 2017 tient compte des données préliminaires sur les apports d'APD de 2017 provenant des pays du CAD, ainsi que des autres fournisseurs de coopération pour le développement qui ont communiqué ces données à l'OCDE au printemps 2018. Des chiffres définitifs et plus complets seront disponibles en décembre 2018.
2. Voir *http://www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/non-membres-cad-notification.htm*.
3. La croissance annuelle du produit intérieur brut des pays de l'OCDE a été en moyenne de 2.1 % entre 2013 et 2017, avec un maximum de 2.6 % en 2015.
4. *www.un.org/en/sections/issues-depth/refugees*.
5. *https://data2.unhcr.org/en/documents/download/63289*.
6. Les financements groupés sont gérés conjointement avec d'autres donneurs ou bénéficiaires et peuvent avoir des finalités propres, faire appel à des modalités de versement spécifiques, etc. Les fonds communs font appel, pour les projets, à des documents, des contrats de financement et des procédures d'information et de vérification qui sont communs aux donneurs.
7. Les fonds publics de développement sont définis comme la somme de l'APD bilatérale, des ressources concessionnelles et non concessionnelles provenant de sources multilatérales, et des autres apports du secteur public de caractère bilatéral effectués pour des motifs sans rapport avec le commerce.

Références

Benn, J. et al. (2016), « Amounts mobilised from the private sector by official development finance interventions: Guarantees, syndicated loans and shares in collective investment vehicles », *OECD Development Co-operation Working Papers*, no. 26, OECD Publishing, Paris, *https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/5jm3xh459n37-en.pdf*. [11]

Commission Européenne (2015), *The new European Consensus on Development 'Our World, Our Dignity, Our Future': Joint statement by the Council, and the representatives of the governments of the member states meeting within the Council, the European Parliament and the European Commission*, Commission européenne, *https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/european-consensus-on-development-final-20170626_en.pdf*. [14]

European Commission (2016), *The New European Consensus on Development 'Our World, Our Dignity, Our Future': Joint Statement by the Council, and the Representatives of the Governments of the Member States meeting within the Council, the European Parliament and the European Commission*, *https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/european-consensus-on-development-final-20170626_en.pdf* (consulté le 15 mai 2018). [13]

Masdar (2016), *UAE-Pacific Partnership Fund*, *http://www.masdar.ae/assets/downloads/content/4338/ppf_factsheet.pdf*. [7]

Nations Unies (2015), *Accord de Paris, Nations Unies, https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf*, Nations Unies, New York, *https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf*. [3]

Nations Unies (2015), *Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*, United Nations, New York, *http://unctad14.org/Documents/ares69d313_fr.pdf*. [2]

OCDE (2018), *Getting stronger but tensions are rising: Interim economic outlook*, OECD Publishing, Paris, *http://www.oecd.org/eco/outlook/Getting-stronger-but-tensions-are-rising-press-handout-oecd-interim-economic-outlook-march-2018.pdf*. [4]

OCDE (2018), *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264288768-en*. [12]

OCDE (2018), *Private Philanthropy for Development*, The Development Dimension, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264085190-en*. [10]

OCDE (2017), *Policy Coherence for Sustainable Development 2017: Eradicating Poverty and Promoting Prosperity*, OECD Publishing, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264272576-en*. [9]

OCDE (2014), *DAC High Level Meeting: Final Communiqué, 16 December 2014*, OECD Publishing, Paris, *https://www.oecd.org/dac/OECD%20DAC%20HLM%20Communique.pdf*. [1]

OCDE (2014), *DAC Recommendation on Untying ODA*, *http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/Revised%20DAC%20Recommendation%20on%20Untying%20Official%20Development%20Assistance%20to%20the%20Least%20Developed.pdf*. [6]

OCDE (1978), *Recommendation on Terms and Conditions of Aid*. [5]

United Nations (2015), *The Paris Agreement*, *https://unfccc.int/sites/default/files/english_paris_agreement.pdf* (consulté le 15 mai 2018). [8]

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE IV

Chapitre 14

Profils des membres du Comité d'aide au développement

Les profils des membres du Comité d'aide au développement (CAD), qui sont présentés par ordre alphabétique dans cette section, contiennent des données essentielles sur les apports, les canaux d'acheminement, l'affectation thématique et la destination géographique de l'aide publique au développement (APD). Dans le droit fil de la thématique générale du rapport Coopération pour le développement 2018, les profils donnent également des informations sur l'approche des membres du CAD vis-à-vis de l'objectif consistant à ne laisser personne de côté.

Cette section a été élaborée par Valentina Sanna, en collaboration avec Yasmin Ahmad, Elena Bernaldo de Quirós, Pierre Blanchard, Emily Bosch, Olivier Bouret, Beatrice Di Francesco, John Egan, Kerri Elgar, Mags Gaynor, Alejandro Guerrero-Ruiz, Rahul Malhotra, Ida Mc Donnell, Valentina Orrú, Aisha Salih, Andrzej Suchodolski, Valérie Thielemans et Hikaru Uzawa.

ALLEMAGNE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de l'Allemagne

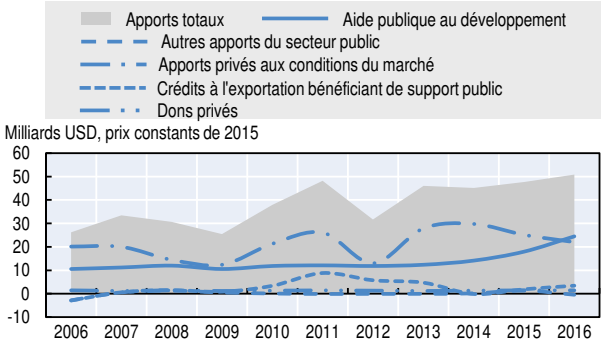
D'après la Stratégie de développement durable de l'Allemagne, il faudra encore redoubler d'efforts jusqu'en 2030 pour atteindre toutes les personnes et les populations défavorisées et lutter contre les inégalités croissantes.

Pour l'Allemagne, le credo « ne laisser personne de côté » est l'occasion d'appliquer une approche du développement fondée sur les droits ; d'investir dans la réduction de la pauvreté, la croissance inclusive et la cohésion sociale ; et d'admettre que les plus démunis doivent progresser à plus grand pas pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Elle estime que l'aide publique au développement (APD) offre un avantage comparatif pour les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, qui sont moins en mesure d'accéder à d'autres ressources, et pour cibler les populations les plus en retard d'une manière que ne peuvent offrir les autres sources de financement, soucieuses de leur retour sur investissement.

Le ministère fédéral de la Coopération économique et du développement (BMZ) s'emploie à élaborer un cadre conceptuel pour la réduction des inégalités, qui intègrera le principe de ne laisser personne de côté. Le BMZ et la GIZ s'appuient sur des indicateurs et des outils d'évaluation – analyses de l'économie politique, évaluations des risques en matière de gouvernance et de droits de la personne et analyses sexospécifiques – pour fixer les priorités, recenser les besoins, cibler les groupes et suivre les progrès. Des informations de piètre qualité et des données incomplètes sur les populations défavorisées (Qui ? Où ? Pourquoi ?) affaiblissent la base factuelle qui sous-tend la programmation. La gestion du coût potentiellement supérieur des activités visant à atteindre les personnes pauvres et vulnérables dans les régions reculées et difficiles d'accès constitue un autre défi, de même que les contre-incitations d'ordre politique et culturel à l'inclusion de tous les groupes dans le processus de développement.

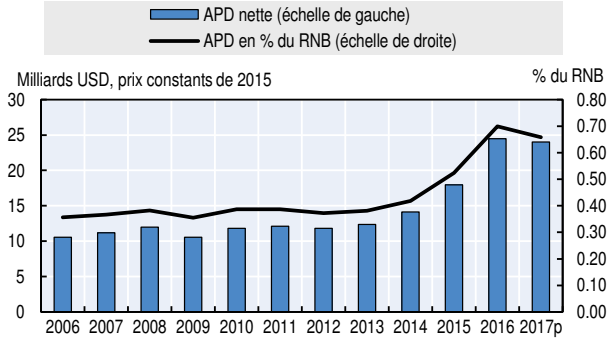
Apports financiers de l'Allemagne aux pays en développement

Graphique 14.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Allemagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806389

Graphique 14.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Allemagne**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806408

Résultats obtenus par l'Allemagne au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 14.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Allemagne**

Allemagne	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	62.8%	47.7%	31.0%	86.2%	79.8%	62.1%	bon	bon	améliorations nécessaires
Année de référence	-	44.8%	47.9%	84%	92.8%	46.8%	excellent	excellent	améliorations nécessaires
Tendance	-	⇓	⇓	⇑	⇓	⇑	⇓	⇓	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812564

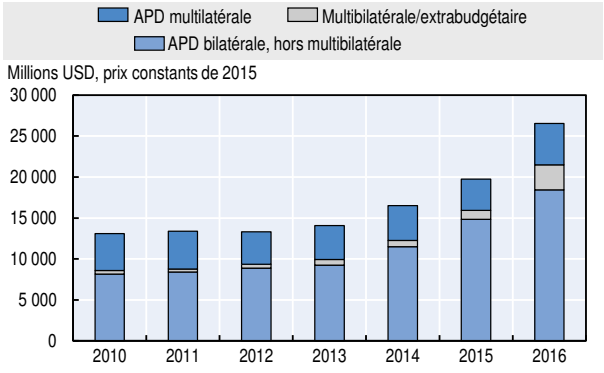
Aide publique au développement dispensée par l'Allemagne

En 2017, les apports nets d'APD de l'Allemagne se sont élevés à 24.7 milliards USD (données préliminaires), soit 0.66 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 3.6 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique par un niveau moindre de dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 6.1 milliards USD et a représenté 24.6 % de l'APD nette totale de l'Allemagne, contre 26.6 % en 2016.

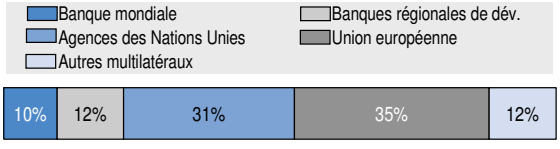
La part non liée de l'APD allemande (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 86.2 % en 2016 (contre 84 % en 2015), alors que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 89.3 % en 2016. Les prêts ont représenté 18.6 % de l'APD brute.

En 2016, 81 % de l'APD allemande ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. L'Allemagne a affecté 19 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 14.2 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 14.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Allemagne**



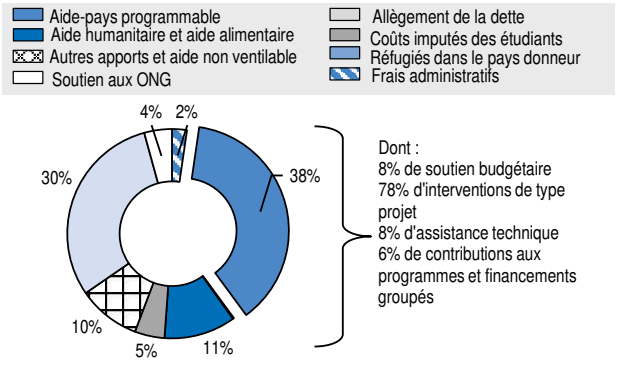
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806427

En 2016, 37.6 % de l'APD bilatérale allemande ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de l'Allemagne était inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016 et les interventions de type projet ont représenté 78 % de l'APP. Le coût des réfugiés dans le pays donneur a représenté 30 % de l'APD bilatérale brute de l'Allemagne.

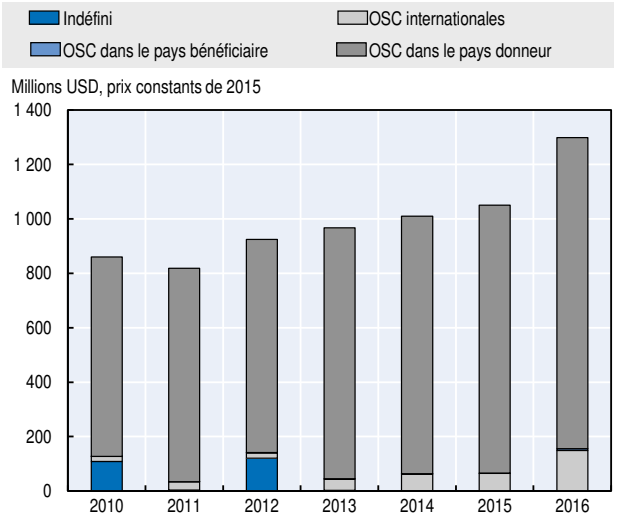
Graphique 14.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Allemagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806446

En 2016, l'APD bilatérale apportée à des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 1.3 milliard USD, ce qui correspond à 6 % de l'aide bilatérale. Entre 2015 et 2016, l'APD transitant par les OSC est restée stable en pourcentage de l'APD bilatérale (6.6 % en 2015).

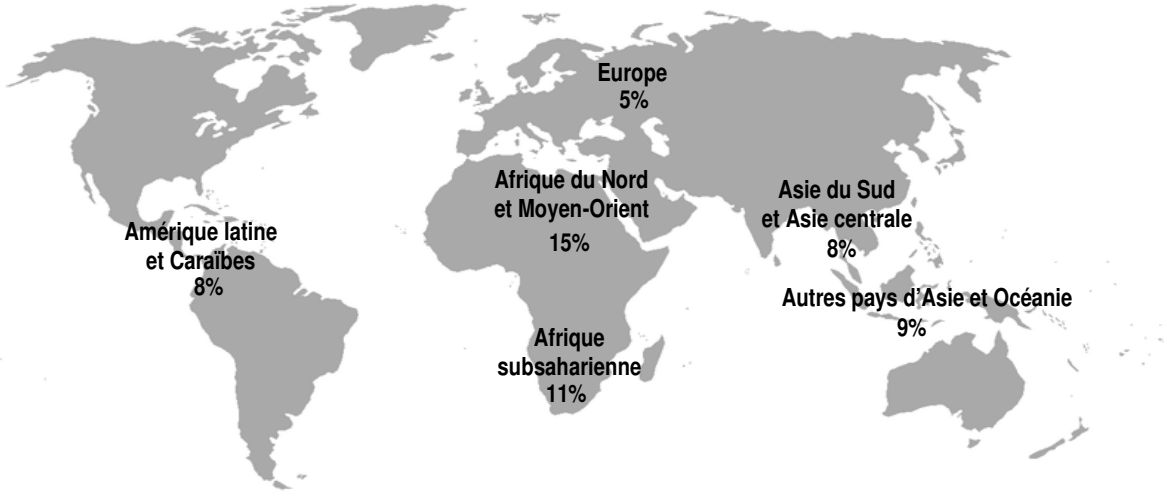
Graphique 14.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Allemagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806465

En 2016, l'APD bilatérale de l'Allemagne avait une large couverture géographique ; 2.4 milliards USD ont été alloués à l'Afrique subsaharienne, 2.1 milliards USD au Moyen-Orient et 1.8 milliard USD à l'Asie extrême-orientale.

Graphique 14.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Allemagne**

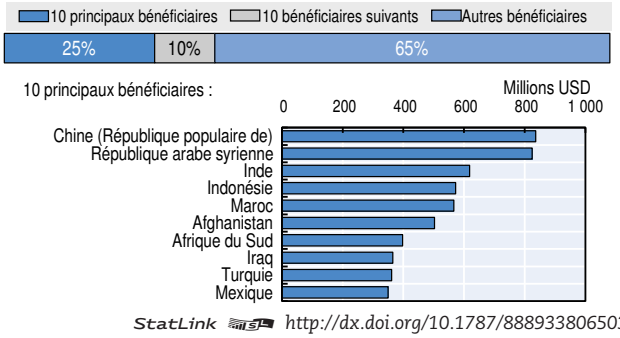


Note : La répartition par région de 44 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806484

En 2016, l'Allemagne a affecté 24.8 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. L'Allemagne compte 50 pays partenaires auxquels elle apporte son aide par le biais de programmes bilatéraux et coopère avec 35 autres pays via des programmes régionaux et thématiques. Sur les dix principaux pays bénéficiaires de l'APD allemande, neuf le sont dans le cadre de programmes bilatéraux ou régionaux et thématiques. En 2016, l'aide allouée dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 4.1 milliards USD (19 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (73 %) et de contributions à des financements groupés (17 %).

Graphique 14.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Allemagne**

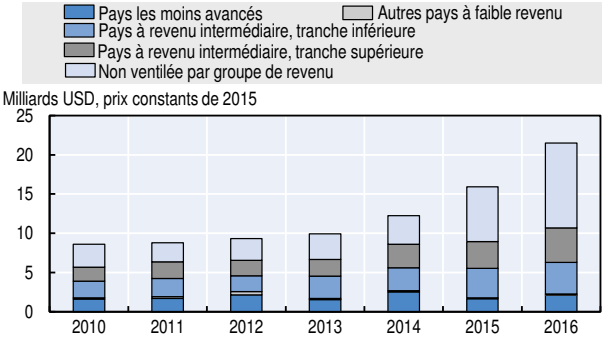


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806503

En 2016, l'Allemagne a alloué 9.8 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 2.1 milliards USD. Ce chiffre représente une légère baisse par rapport à 2015 (10.4 %), et il est bien inférieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). En 2016, ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Allemagne (20.6 %), mais il faut noter que 50.2 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de l'Allemagne aux PMA a représenté 0.10 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

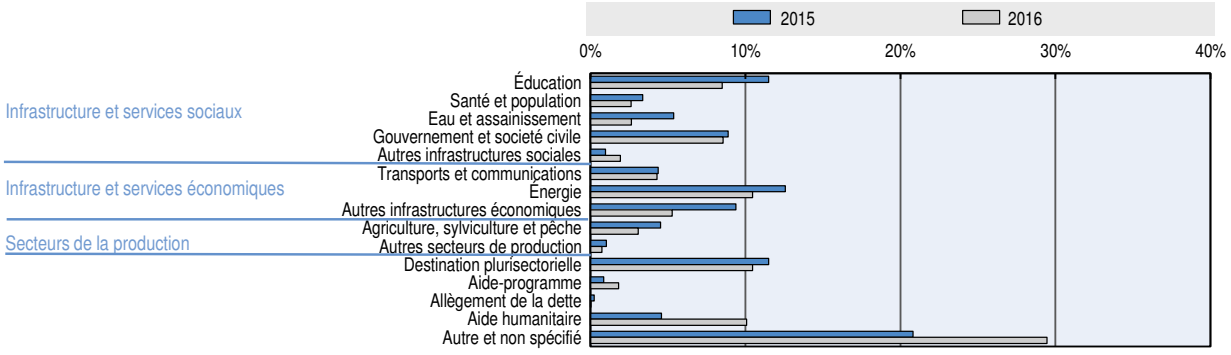
Graphique 14.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Allemagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806522

En 2016, 24.3 % de l'APD bilatérale allemande, soit un montant total de 6 milliards USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été accordée à l'éducation (2.1 milliards USD) ainsi qu'au soutien au gouvernement et à la société civile (2.1 milliards USD). Quelque 4.9 milliards USD ont été affectés aux infrastructures et services économiques, notamment la production et la distribution d'énergie (2.6 milliards USD) et les transports et l'entreposage (1 milliard USD). L'aide humanitaire s'est élevée à 2.5 millions USD. En 2016, les engagements de l'Allemagne en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 44 millions USD (0.3 % de l'aide bilatérale ventilable) et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 5.9 milliards USD (35.9 % de l'aide bilatérale ventilable).

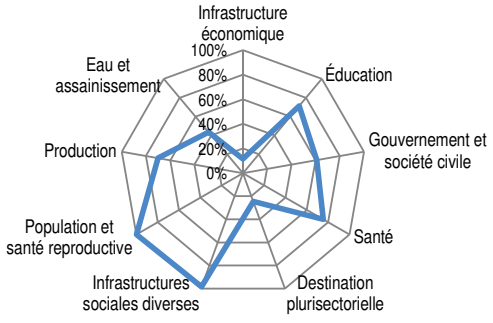
Graphique 14.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Allemagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806541

L'APD bilatérale de l'Allemagne en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 6.3 milliards USD. En 2016, 40.5 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, chiffre à comparer aux 46.5 % de 2015. Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2016 (36.5 %). Une grande part de l'aide dispensée par l'Allemagne au titre de la population et de la santé reproductive, ainsi que des autres infrastructures sociales, est axée sur la problématique femmes-hommes.

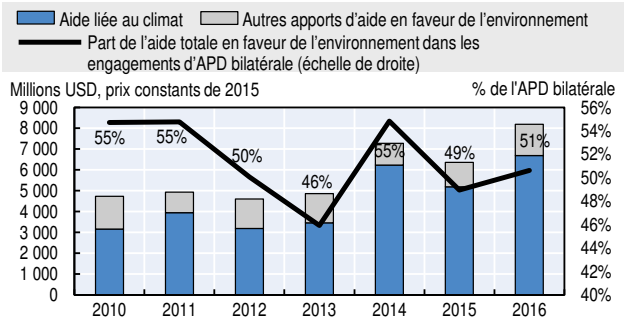
Graphique 14.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Allemagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806560

L'APD bilatérale allemande dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 8.3 milliards USD. En 2016, la part de l'aide bilatérale ventilable orientée vers l'environnement a été de 50.6 %, alors que la moyenne des pays du CAD était de 33 %. La part de l'aide bilatérale ventilable dans l'aide liée au climat a atteint 41.3 % en 2016 (6.8 milliards USD), contre 25.7 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 14.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Allemagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806579

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

AUSTRALIE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de l'Australie

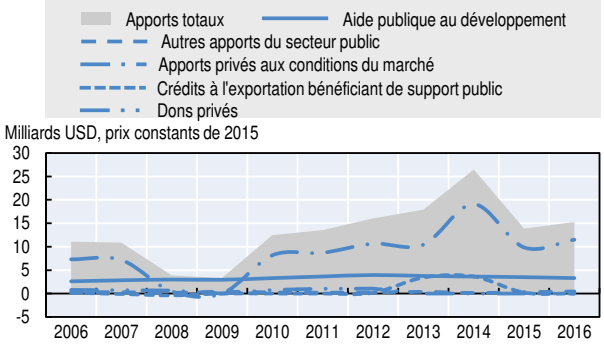
Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Australie s'attache à « ne laisser personne de côté ». Son premier examen national volontaire (2018) consacré à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) porte en partie sur l'approche qu'elle a choisi d'adopter pour mettre en œuvre ce principe à l'échelle nationale et internationale. Pour l'Australie, le caractère universel, indivisible et inaliénable des droits humains, ainsi que les axes de son cadre d'action pour l'aide, à savoir, notamment, la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les femmes et les hommes, le handicap et les peuples autochtones, sont compatibles avec l'objectif de ne laisser personne de côté.

L'Australie a intégré les ODD dans ses orientations programmatiques, notamment pour ses rapports annuels sur l'exécution de ses programmes et pour ses plans d'investissement au titre de l'aide. L'inventaire qu'elle a dressé de ces investissements montre leur pertinence pour plusieurs ODD. Ainsi, dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'eau par exemple, ces investissements contribuent à la réalisation d'au moins sept ODD.

Parmi les principaux défis à relever, l'Australie devra combler les déficits de données, axer ses interventions sur les groupes défavorisés/vulnérables tout en s'attaquant aux formes multiples et croisées d'inégalités auxquelles ces groupes sont confrontés, et intégrer concrètement le principe de ne laisser personne de côté dans ses activités de coopération pour le développement. L'Australie apporte son soutien à des initiatives comme la Individual Deprivation Measure, tire les enseignements de l'intégration systématique de la problématique femmes-hommes, examine la place accordée à l'équité dans sa programmation et s'emploie à élaborer un outil de diagnostic sur la croissance inclusive et la gouvernance afin d'ancrer fermement ses stratégies de coopération avec les pays dans les réalités de ces derniers.

Apports financiers de l'Australie aux pays en développement

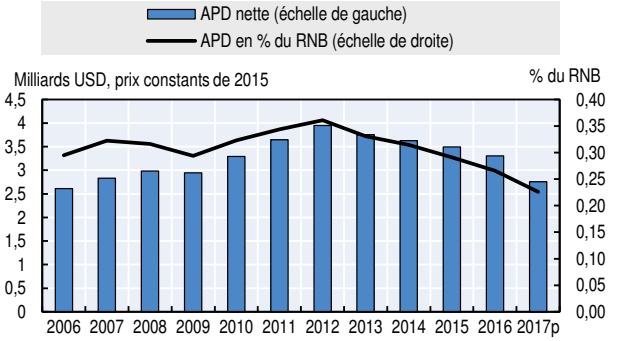
Graphique 15.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Australie**



Note : On ne dispose pas de données sur les apports du secteur privé aux conditions du marché et sur les dons privés pour 2009 et 2013-16. On ne dispose pas de données sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour 2011.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806598

Graphique 15.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Australie**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806617

Résultats obtenus par l'Australie au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 15.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Australie**

Australie	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	71.9%	50.2%	32.8%	100%	95.9%	79.9%	bon	améliorations nécessaires	moyen
Année de référence	-	34.8%	23.5%	100%	68.9%	51.5%	améliorations nécessaires	bon	moyen
Tendance	-	⇑	⇑	=	⇑	⇑	⇑	⇓	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812583

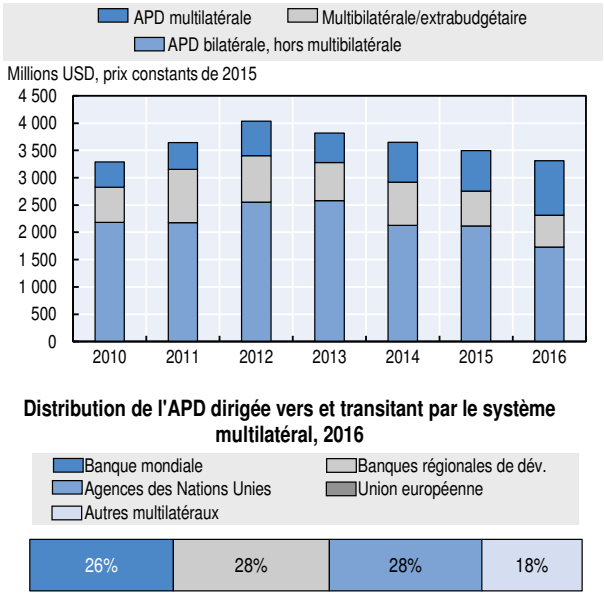
Aide publique au développement dispensée par l'Australie

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de l'Australie se sont élevés à 3 milliards USD (données préliminaires), soit 0.23 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 15.8 % en termes réels par rapport à 2016, imputable à une réduction de son APD multilatérale. En 2017, l'Australie n'a pas notifié de dépenses d'APD au titre du coût des réfugiés dans le pays donneur. Elle estime que ses méthodes de traitement des dépenses relatives aux migrants en situation irrégulière ne sont pas conformes aux règles du Comité d'aide au développement (CAD) concernant le coût des réfugiés dans le pays donneur.

La part non liée de l'APD de l'Australie (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 100 % en 2016, alors que la moyenne du CAD était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 69.9 % de l'APD australienne ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. L'Australie a affecté 30.1 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 25.2 % de son APD bilatérale vers des projets exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

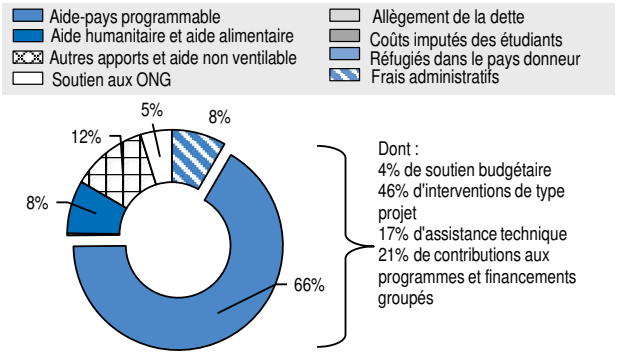
Graphique 15.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Australie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806636

En 2016, 66.5 % de l'APD bilatérale australienne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 46 % de l'APP.

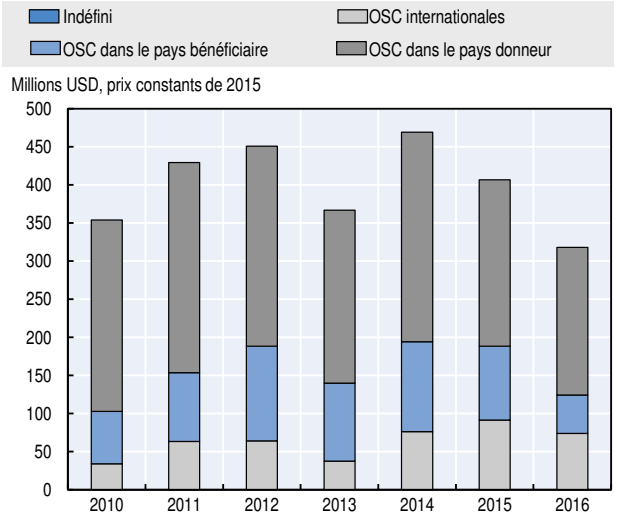
Graphique 15.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Australie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806655

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 315.6 millions USD, soit 13.8 % de l'APD bilatérale, contre 14.8 % en 2015.

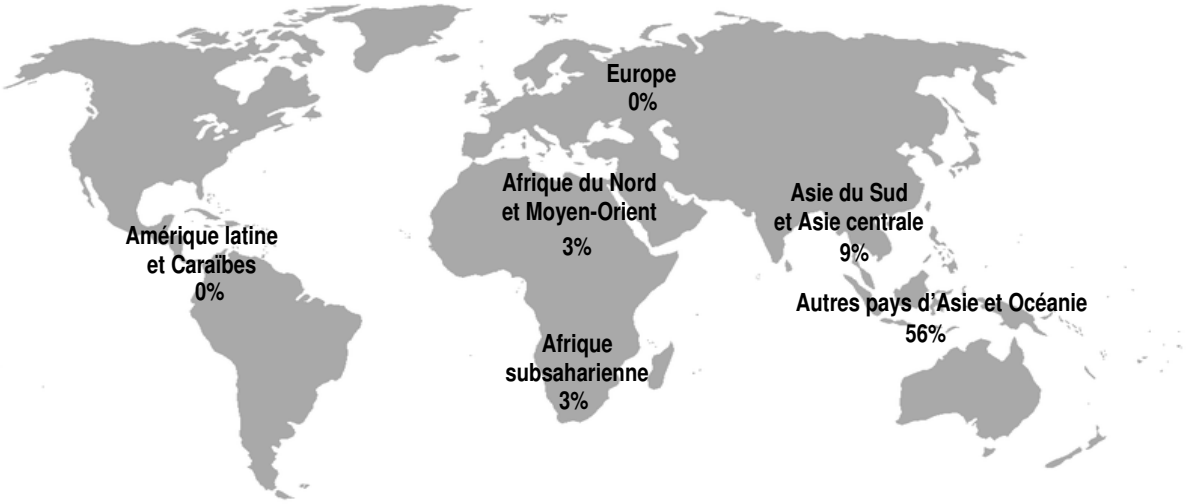
Graphique 15.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Australie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806674

En 2016, l'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Asie et l'Océanie. L'Australie a affecté 735 millions USD à l'Océanie, 523.3 millions USD à l'Asie extrême-orientale, et 216 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 15.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Australie**

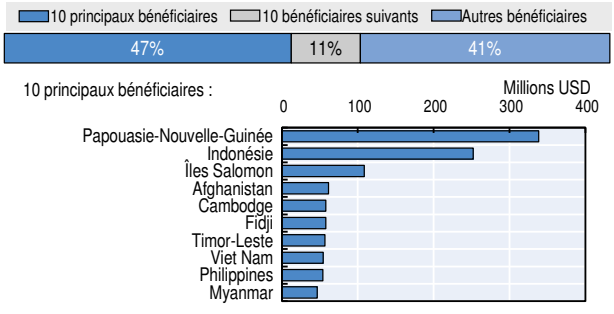


Note : La répartition par région de 28 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806693

En 2016, l'Australie a affecté 47.4 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Ces derniers se trouvent dans la région indopacifique, où l'Australie a investi 90 % de l'aide-pays programmable en 2015-16. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté 0.8 milliard USD en 2016 (36 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (43 %), de contributions à des financements groupés (28 %) et d'assistance technique (18 %).

Graphique 15.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Australie**

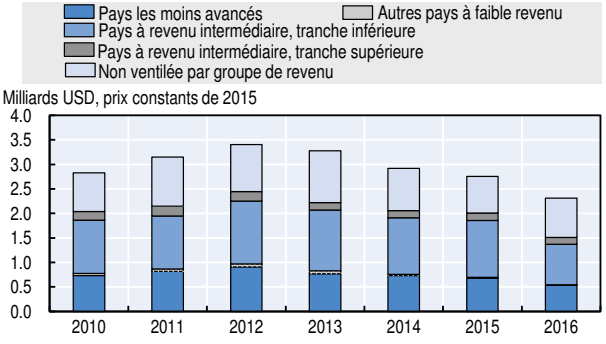


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806712

En 2016, l'Australie a alloué 23.3 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 534.4 millions USD. Ce pourcentage, en baisse par rapport aux 24.6 % de 2015, demeure néanmoins supérieur à la moyenne du CAD (21.9 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale australienne en 2016 (35.7 %).

L'APD totale de l'Australie aux PMA a représenté 0.07 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

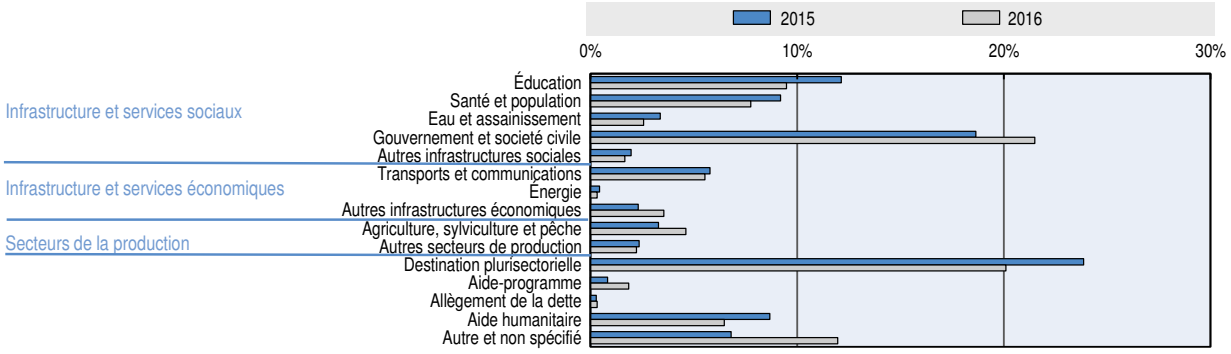
Graphique 15.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Australie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806731

En 2016, 43 % de l'APD bilatérale australienne ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 984.6 millions USD, une place importante ayant été accordée au soutien au gouvernement et à la société civile (492.6 millions USD), à l'éducation (217.2 millions USD) ainsi qu'à la santé (122.3 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 148 millions USD. En 2016, les engagements de l'Australie en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 2.9 millions USD (0.1 % de l'aide bilatérale ventilable) et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 372.7 millions USD (17.8 % de l'aide bilatérale ventilable).

Graphique 15.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Australie**

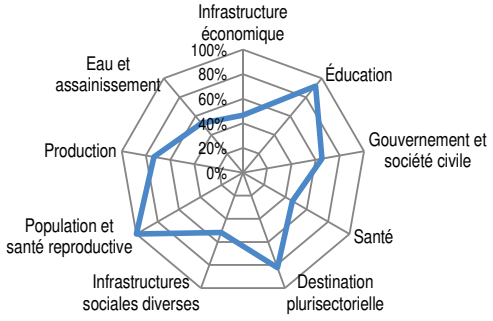


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806750

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 1.3 milliard USD. En 2016, 72 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif. Ce chiffre, en forte augmentation par rapport à celui de 2015 (54.1 %) est plus élevé que la moyenne des pays du CAD (36.5 %). L'aide de l'Australie à la population, à la santé reproductive et à l'éducation est axée sur la problématique femmes-hommes.

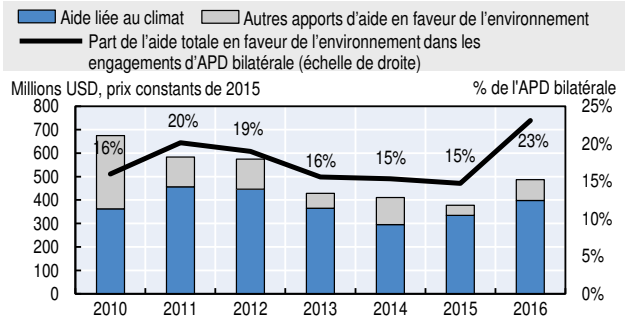
L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 483 millions USD en 2016. En 2016, la part de l'aide bilatérale ventilable ciblant l'environnement a été de 23.1 %, alors que la moyenne des pays du CAD était de 33 %. En 2016, 18.9 % de son aide bilatérale (394.5 millions USD) ont été orientés tout particulièrement vers l'action concernant le changement climatique, contre 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 15.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Australie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806769

Graphique 15.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Australie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806788

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

AUTRICHE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de l'Autriche

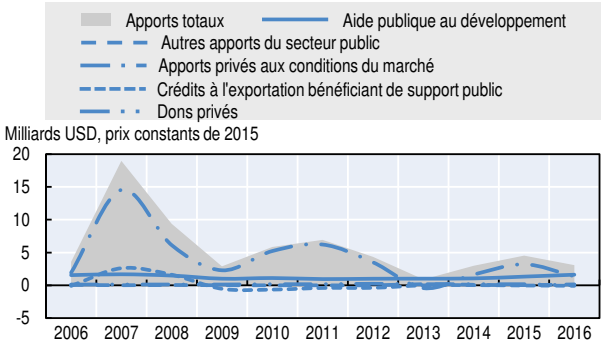
Si, au dire de l'Autriche, le principe de « ne laisser personne de côté » fait depuis longtemps partie intégrante de son programme de coopération pour le développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vient imprimer un nouvel élan et l'incite à mettre à profit cette expérience et à s'engager expressément en faveur de cet objectif.

La politique de développement de l'Autriche entend se concentrer, entre autres priorités, sur les personnes, leurs besoins et leurs droits – en particulier, les catégories de la population qui sont les plus exposées au risque de pauvreté et qui vivent dans des conditions particulièrement précaires, soit les enfants, les femmes et les personnes âgées, les personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés. La stratégie de coopération pour le développement autrichienne adopte une approche fondée sur les droits de la personne pour tous ses projets et programmes et part du principe que ces groupes devraient être ciblés d'emblée. Elle vise également à réduire les inégalités dans l'ensemble de la société – une condition préalable essentielle, selon elle, à un développement économique, social et écologique durable.

D'après l'Autriche, la réalisation de l'objectif de ne laisser personne de côté est une entreprise ambitieuse, non seulement parce que l'accent est mis sur des personnes et des groupes qui subissent des discriminations profondes et qui sont difficiles à atteindre, mais aussi parce qu'il faut une volonté et un engagement de long terme pour induire un changement positif et répondre à des besoins particuliers.

Apports financiers de l'Autriche aux pays en développement

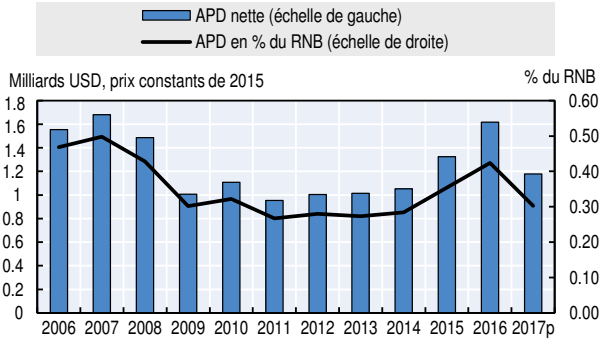
Graphique 16.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Autriche**



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806807

Graphique 16.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Autriche**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806826

Résultats obtenus par l'Autriche au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 16.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Autriche**

Autriche	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	83.8%	62.3%	32.7%	51.8%	88.1%	58.1%	excellent	bon	-
Année de référence	-	76.7%	59.0%	36.4%	99.7%	73.2%	excellent	excellent	-
Tendance	-	⇓	⇓	⇑	⇓	⇓	=	⇓	

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812602

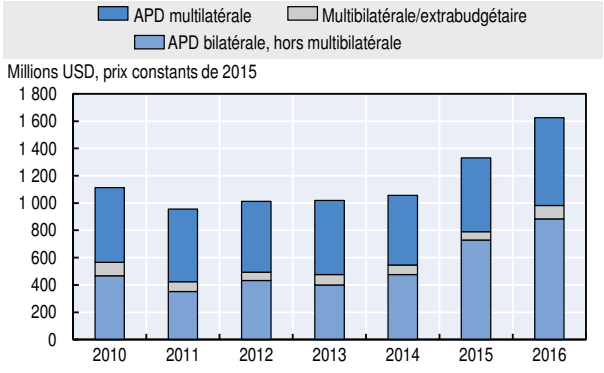
Aide publique au développement dispensée par l'Autriche

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de l'Autriche se sont élevés à 1.2 milliard USD (données préliminaires), soit 0.3 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 27.4 % en termes réels par rapport à 2016, imputable à une réduction du coût des réfugiés dans le pays donneur. L'Autriche prévoit d'augmenter ses dépenses consacrées à la coopération bilatérale en augmentant le budget de l'Agence autrichienne de coopération pour le développement de 10 millions EUR en 2019. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 153 millions USD et a représenté 12.5 % de l'APD nette totale de l'Autriche, contre 36.4 % en 2016.

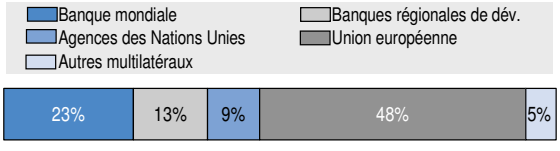
La part de l'APD non liée de l'Autriche (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 51.8 % en 2016 (contre 36.4 % en 2015), alors que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016 et les prêts ont représenté 0.4 % de l'APD brute.

En 2016, 60.5 % de l'APD de l'Autriche ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. L'Autriche a affecté 39.5 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 10.1 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 16.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Autriche**



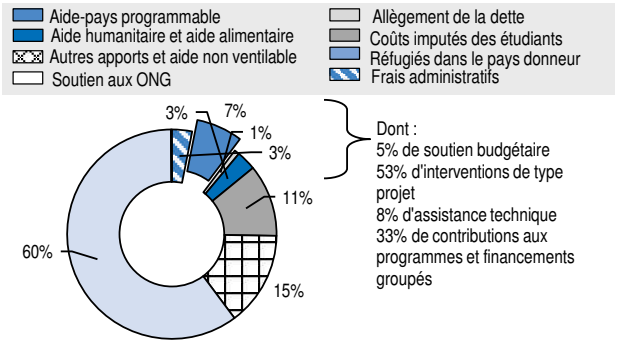
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806845

En 2016, seuls 7.2 % de l'APD bilatérale de l'Autriche ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires, ce qui place la part de son aide-pays programmable (APP) en deçà de la moyenne des pays du CAD (46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 53 % de l'APP. L'Autriche a consacré 66 % de son APD bilatérale aux réfugiés sur son territoire.

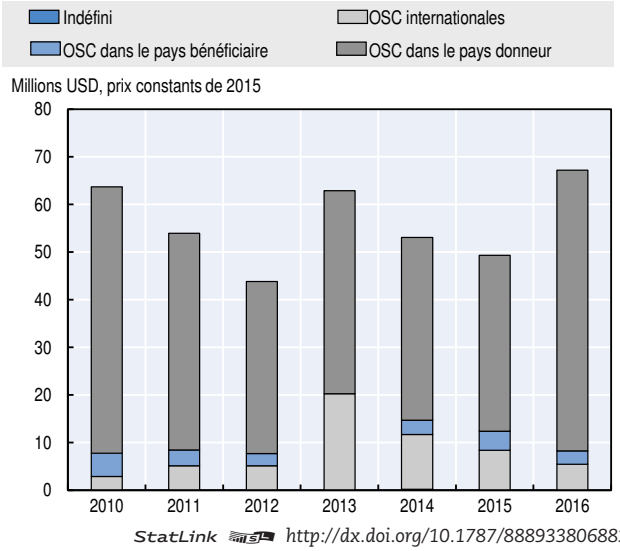
Graphique 16.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Autriche**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806864

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 68.8 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a légèrement augmenté en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 6.3 % en 2015 à 6.9 % en 2016.

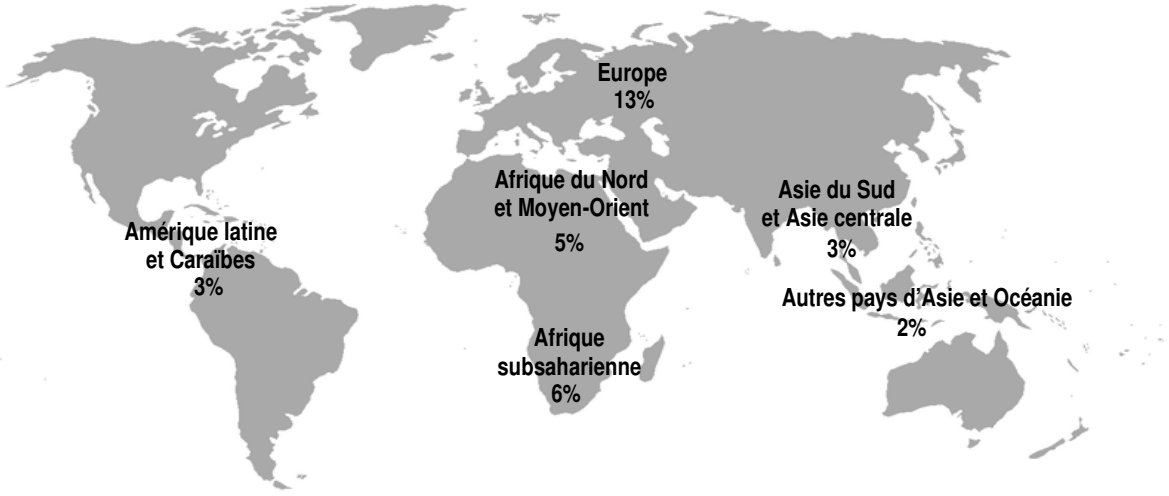
Graphique 16.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Autriche**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806883

En 2016, l'APD bilatérale a été principalement dirigée vers l'Europe orientale, l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. L'Autriche a affecté 127.7 millions USD à l'Europe orientale, 55.5 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 46 millions USD au Moyen-Orient.

Graphique 16.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Autriche**

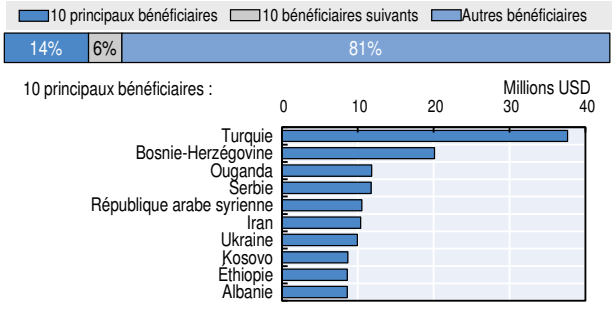


Note : La répartition par région de 68 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806902

En 2016, l'Autriche a affecté 13.9 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Trois de ses 11 pays et territoires partenaires prioritaires (Albanie, Kosovo et Ouganda) en font partie. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 89.7 millions USD en 2016 (9 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (30 %), de contributions à des financements groupés (30 %) et de bourses d'études (26 %).

Graphique 16.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Autriche**

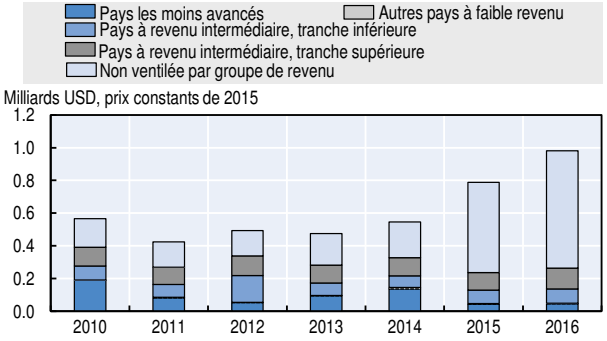


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806921

En 2016, l'Autriche a alloué 4.6 % de son APD bilatérale, soit 45.9 millions USD, à des pays parmi les moins avancés (PMA). Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (5.6 %), est inférieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Autriche en 2016 (13.1 %), mais il faut noter que 73.1 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu. L'accroissement des flux de réfugiés internationaux et de la migration a entraîné une diminution des dotations aux PMA, qui représentaient 24.9 % de l'APD bilatérale en 2014.

L'APD totale de l'Autriche aux PMA a représenté 0.06 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

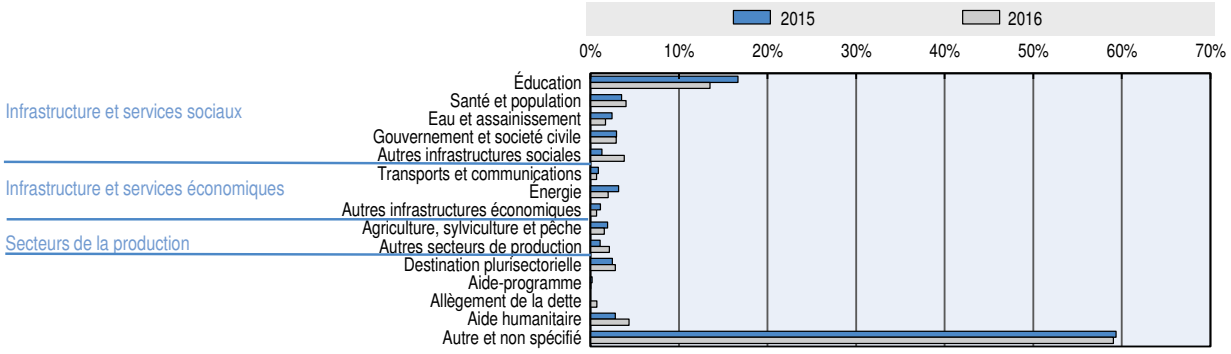
Graphique 16.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Autriche**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806940

En 2016, 26 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux infrastructures et services sociaux. Un montant total de 279.5 millions USD a été alloué aux secteurs sociaux, une place importante ayant été accordée à l'éducation (145.2 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 47 millions USD. En 2016, les engagements de l'Autriche en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 75 millions USD (23.2 % de l'aide bilatérale ventilable).

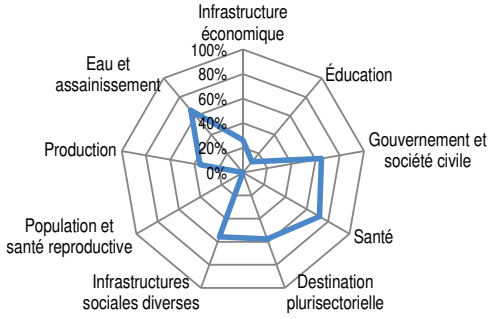
Graphique 16.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Autriche**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806959

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 95.9 millions USD. En 2016, 44.8 % de l'aide bilatérale ventilable de l'Autriche avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif. Ce chiffre, qui est resté stable par rapport à 2015 (44.9 %), est supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2016 (36.5 %). Une part importante de l'aide de l'Autriche au titre de la santé, du gouvernement et de la société civile est axée sur la problématique femmes-hommes.

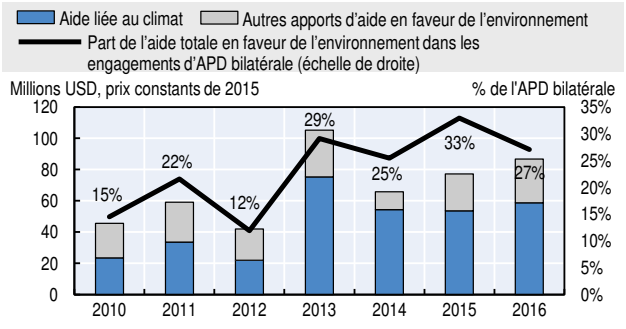
Graphique 16.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Autriche**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806978

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 87.6 millions USD. En 2016, 27.1 % de l'aide bilatérale ventilable de l'Autriche ciblaient l'environnement et 18.4 % (59.4 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 16.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Autriche**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933806997

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

BELGIQUE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Belgique

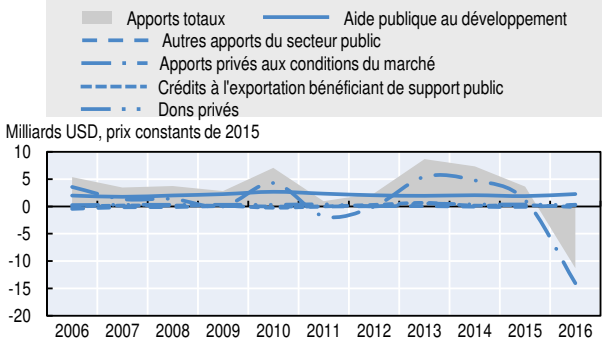
Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Belgique articule son action au service du principe de « ne laisser personne de côté » autour de deux axes : atteindre les pays qui sont le plus en retard d'une part, et atteindre les populations défavorisées, vulnérables ou marginalisées d'autre part.

Afin de toucher les personnes laissées de côté, la stratégie de coopération pour le développement de la Belgique se fixe comme priorité d'aider les pays les moins avancés (PMA) : 12 de ses 14 pays partenaires sont des PMA. Elle s'efforce d'allouer 50 % de son aide publique au développement (APD) aux PMA et aux contextes de fragilité.

La promotion des droits humains est un volet central du programme de coopération pour le développement de la Belgique. Cette dernière a adopté une approche fondée sur les droits et axée sur l'autonomisation et les droits de la personne. La Belgique intègre cette approche dans toutes ses interventions en mettant l'accent sur certains droits individuels de groupes comme les femmes et les enfants, sur les droits sexuels et génésiques et sur les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Elle indique accorder une attention particulière à la légitimité démocratique et à la bonne gouvernance lorsqu'il s'agit de choisir les gouvernements partenaires et de leur octroyer des financements. La Belgique s'efforce également de promouvoir un développement économique durable et inclusif ainsi qu'un dialogue stratégique avec le secteur privé et la société civile afin d'atteindre ses objectifs.

Apports financiers de la Belgique aux pays en développement

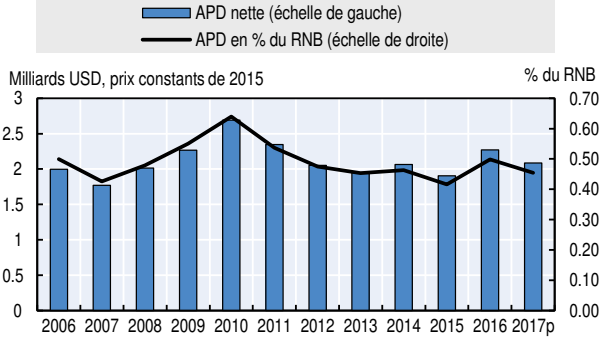
Graphique 17.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Belgique**



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2012.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807016

Graphique 17.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Belgique**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807035

Résultats obtenus par la Belgique au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 17.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Belgique**

Belgique	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	77.7%	35.3%	53.2%	95.8%	63.4%	59.8%	améliorations nécessaires	excellent	améliorations nécessaires
Année de référence	-	30.3%	23.2%	96.7%	79.6%	77.7%	bon	bon	bon
Tendance	-	⇑	⇑	⇓	⇓	⇓	⇓	⇑	⇓

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812621

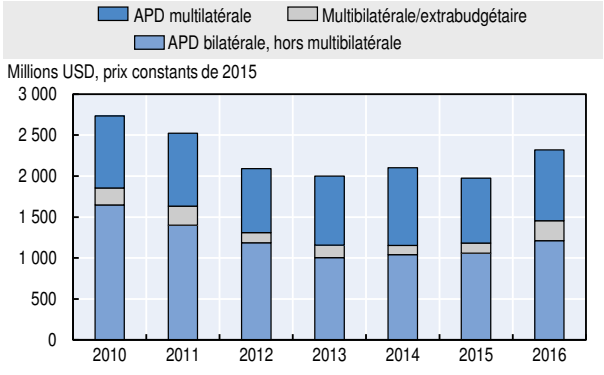
Aide publique au développement dispensée par la Belgique

En 2017, les apports nets d'APD de la Belgique se sont élevés à 2.2 milliards USD (données préliminaires), soit 0.45 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 8.2 % en termes réels par rapport à 2016, imputable à une réduction du coût des réfugiés dans le pays donneur et à un léger recul des autres apports d'APD bilatérale. En 2017, les dépenses consacrées aux réfugiés dans le pays donneur se sont élevées à 316 millions USD et ont représenté 14.3 % de l'APD nette totale de la Belgique, contre 16.3 % en 2016.

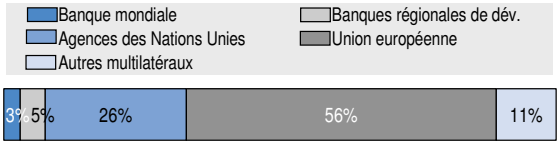
Les perspectives de croissance de l'APD belge sont négatives, puisqu'une contraction du budget de l'APD est attendue pour 2017, l'abaissant à 0.44 % du RNB. Les autorités se sont engagées à maintes reprises à atteindre l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB, mais d'importantes restrictions budgétaires sont en vigueur jusqu'en 2019. La part non liée de l'APD belge (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 95.8 % en 2016, contre une moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) établie à 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 99.8 % en 2016 et les prêts ont représenté 0.7 % de l'APD brute.

En 2016, 62.7 % de l'APD belge ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Belgique a affecté 37.3 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 16.7 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 17.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Belgique**



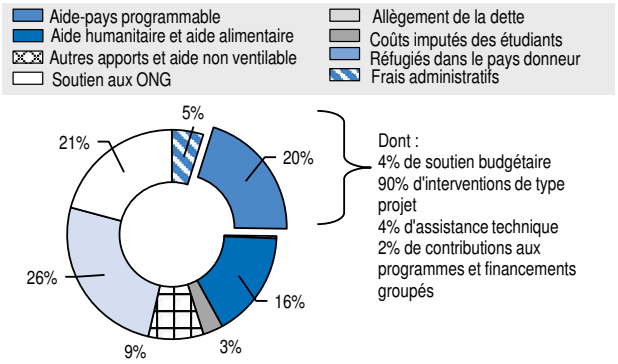
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807054

En 2016, 20.4 % de l'APD bilatérale belge ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (20 % contre 46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 90 % de l'APP.

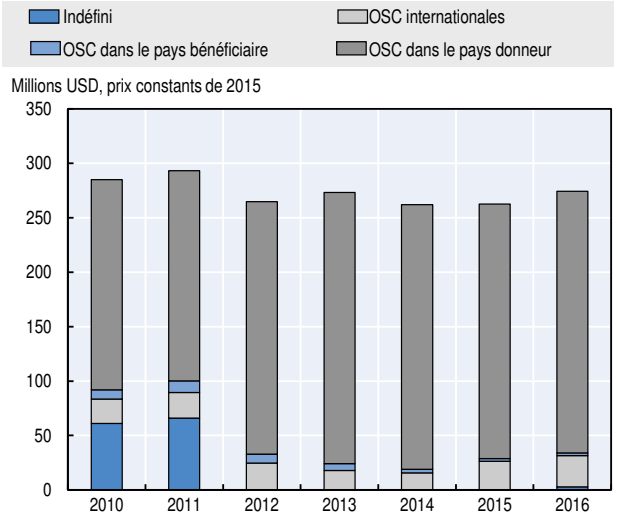
Graphique 17.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Belgique**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807073

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 277.7 millions USD, soit 18.9 % de l'APD bilatérale belge, contre 22.2 % en 2015.

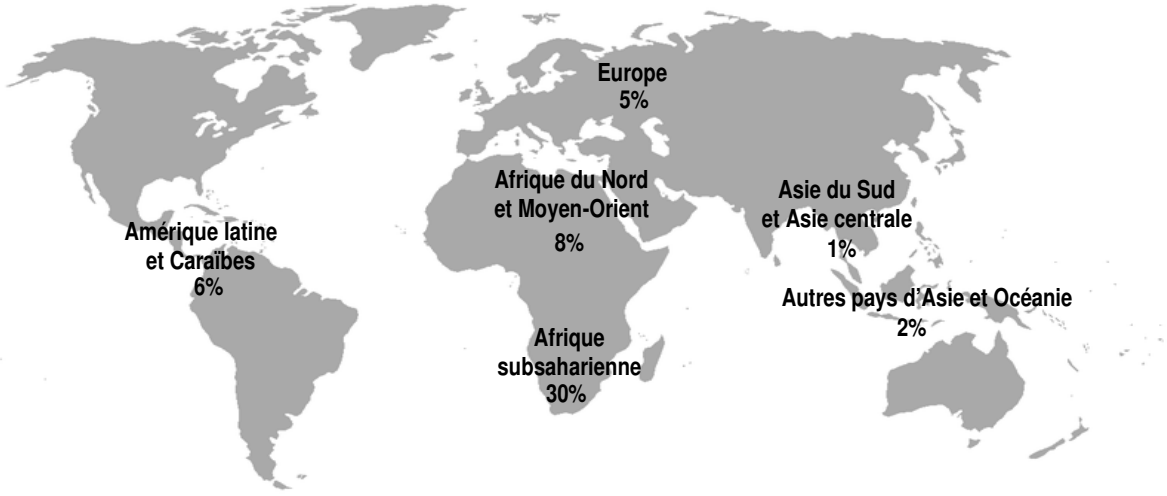
Graphique 17.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Belgique**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807092

En 2016, l'APD bilatérale de la Belgique a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne (444 millions USD). Le Moyen-Orient a reçu 93 millions USD.

Graphique 17.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Belgique**

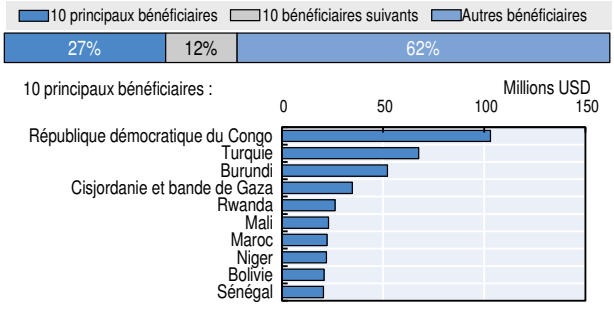


Note : La répartition par région de 48 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807111

En 2016, la Belgique a affecté 26.6 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Huit de ses 14 pays partenaires prioritaires figurent parmi ces derniers. La République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda font partie de ses cinq principaux bénéficiaires. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 464.4 millions USD en 2016 (32 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (64 %) et de contributions à des financements groupés (32 %).

Graphique 17.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Belgique**

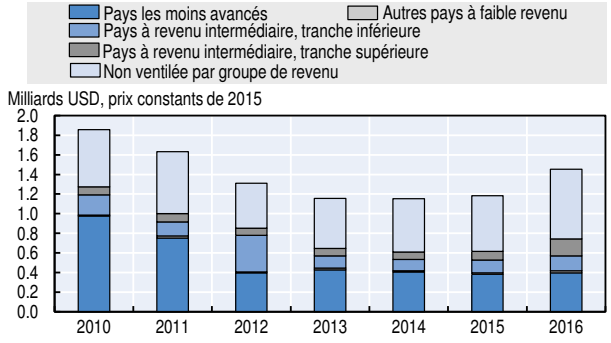


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807130

En 2016, la Belgique a alloué 27.2 % de son APD bilatérale aux PMA, soit un montant de 401.2 millions USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à 2015 (32.2 %), reste supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Belgique en 2016, mais il faut noter que 48.8 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale consacrée aux PMA a représenté 0.13 % du RNB belge en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies. La Belgique entend affecter 50 % de son APD totale et 0.20-0.25 % de son RNB aux PMA et aux États fragiles d'ici à 2019.

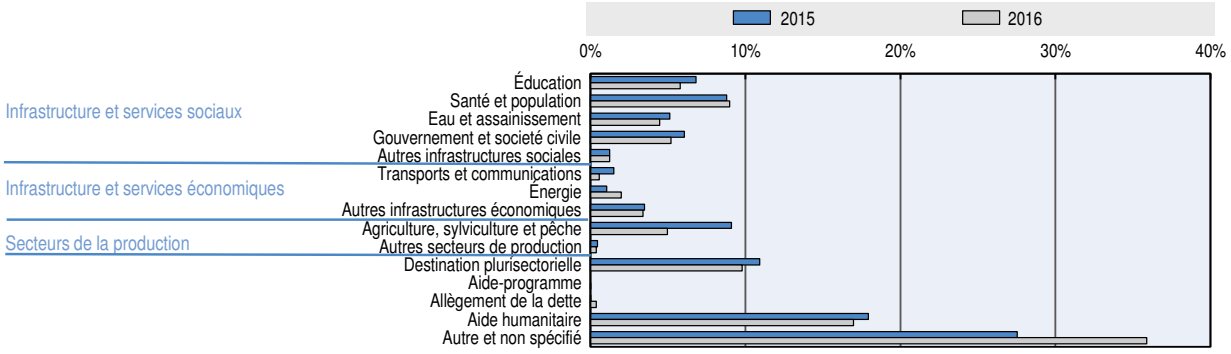
Graphique 17.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Belgique**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807149

En 2016, 25.7 % de l'APD bilatérale la Belgique ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant total de 361.4 millions USD. Une place importante a été accordée à la santé (111.8 millions USD), à l'éducation (81.5 millions USD), ainsi qu'au soutien au gouvernement et à la société civile (73 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 239 millions USD. En 2016, les engagements de la Belgique en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 2.2 millions USD (0.2 % de l'aide bilatérale ventilable), et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 159.1 millions USD (17.7 % de l'aide bilatérale ventilable).

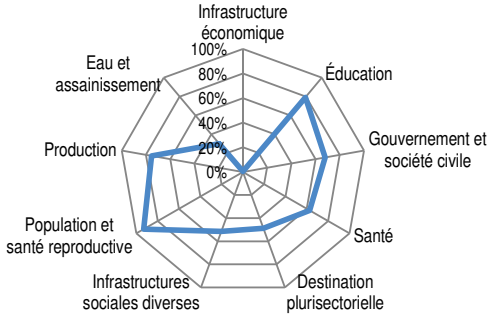
Graphique 17.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Belgique**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807168

L'APD bilatérale de la Belgique en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 452.3 millions USD. En 2016, 51 % de ses activités d'aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.5 % en moyenne pour les pays du CAD, ce qui représente une diminution sensible par rapport au chiffre de 2015 (75.9 %). Une part importante de l'aide de la Belgique en faveur de la population, de la santé reproductive et de l'éducation est axée sur la problématique femmes-hommes.

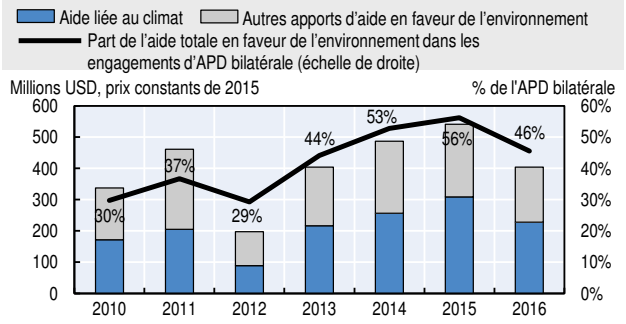
Graphique 17.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Belgique**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807187

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 409.2 millions USD. En 2016, 45.5 % de l'aide bilatérale ciblaient l'environnement, et 25.7 % (231.4 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 17.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Belgique**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807206

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

CANADA

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités du Canada

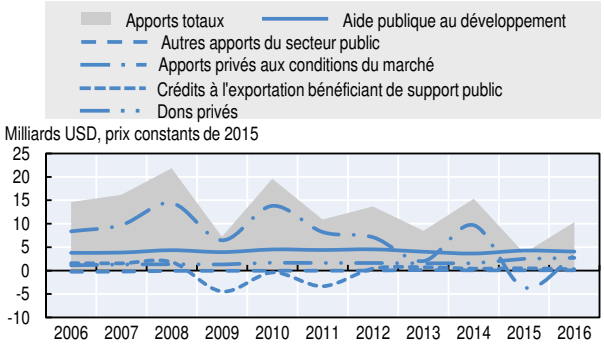
La politique d'aide internationale féministe du Canada exprime explicitement l'engagement de « ne laisser personne de côté » et vise à éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère.

Le Canada met en œuvre le principe de ne laisser personne de côté en adoptant une approche féministe qui vise à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux de tous, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés, et à accroître la participation de ces groupes au processus de prise de décision. À travers cette approche fondée sur les droits de la personne et sur l'inclusion, et fort de son engagement d'atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) 5 (« Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »), le Canada pense pouvoir faire progresser également les autres ODD, puisque tous sont interdépendants. Le Canada met en œuvre son engagement de ne laisser personne de côté dans d'autres domaines d'action susceptibles d'avoir des répercussions sur les pays en développement, par exemple dans le cadre de ses politiques commerciales, climatiques et migratoires.

Le Canada a entrepris d'intégrer systématiquement le principe de ne laisser personne de côté dans sa programmation du développement et son cycle de projet. Il procède à des analyses contextuelles générales des pays pour planifier et sélectionner ses programmes et ses projets et utilise certains outils d'analyse comme base de données factuelles pour déterminer et cibler les besoins (l'Indice mondial de la pauvreté multidimensionnelle par exemple).

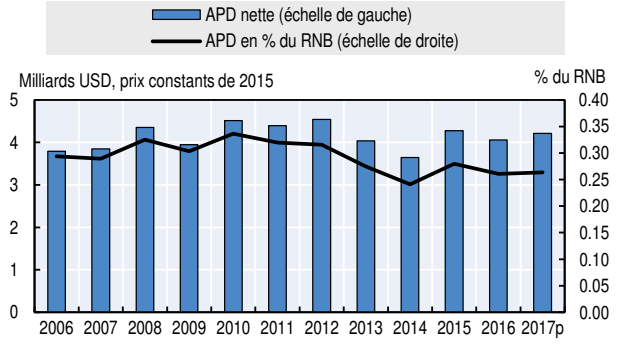
Apports financiers du Canada aux pays en développement

Graphique 18.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Canada**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807225

Graphique 18.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Canada**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807244

Résultats obtenus par le Canada au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 18.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Canada**

Canada	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	54.5%	68.3%	51.7%	95.60%	82.9%	59.2%	excellent	excellent	bon
Année de référence	-	73.4%	64.5%	98.50%	81.6%	65.2%	excellent	excellent	bon
Tendance	-	⇓	⇓	⇓	⇑	⇓	=	=	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812640

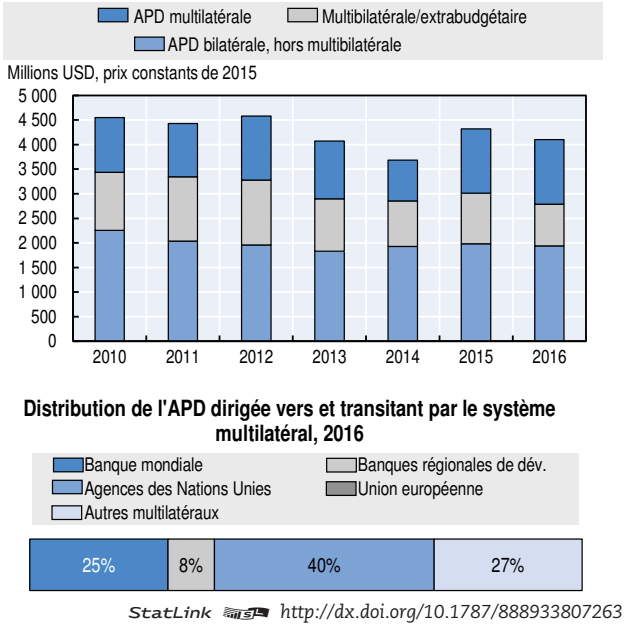
Aide publique au développement dispensée par le Canada

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) du Canada se sont élevés à 4.3 milliards USD (données préliminaires), soit 0.26 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 4.1 % en termes réels par rapport à 2016 – qui s'explique par l'augmentation de l'aide humanitaire, des dépenses au titre du coût des réfugiés dans le pays donneur et du financement de la lutte contre le changement climatique. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 467 millions USD et a représenté 10.9 % de l'APD nette totale du Canada, contre 9.9 % en 2016.

La part de l'APD canadienne non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 95.6 % en 2016 (contre 98.5 % en 2015), ce qui est supérieur à la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD), établie à 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 97.8 % en 2016.

En 2016, 68 % de l'APD canadienne ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. Le Canada a affecté 32 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Il a aussi dirigé 30.5 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

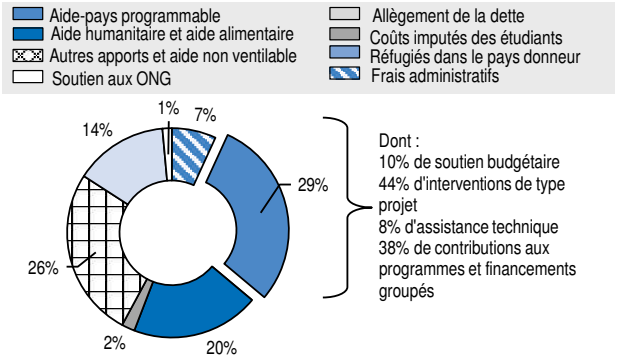
Graphique 18.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Canada**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807263

En 2016, 29.3 % de l'APD bilatérale canadienne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) était inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016 et les interventions de type projet ont représenté 44 % de l'APP. Quelque 26 % de l'APD bilatérale ont été classés dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

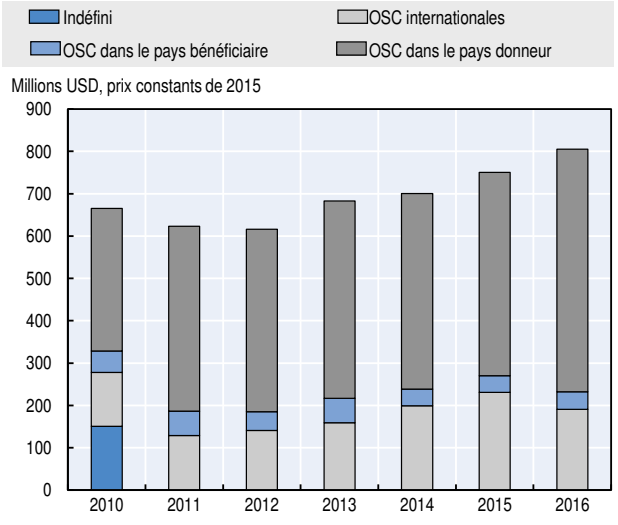
Graphique 18.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Canada**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807282

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 780.2 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'APD dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en pourcentage de l'aide bilatérale, passant de 24.9 % à 28.9 %.

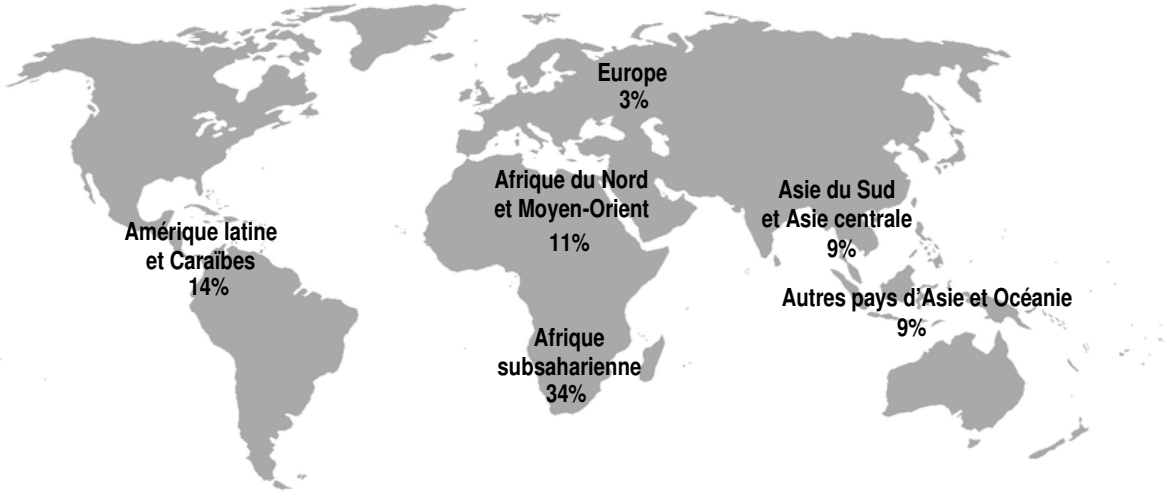
Graphique 18.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Canada**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807301

En 2016, l'APD bilatérale canadienne a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. Le Canada a affecté 913.4 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 283.1 millions USD au Moyen-Orient.

Graphique 18.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Canada**

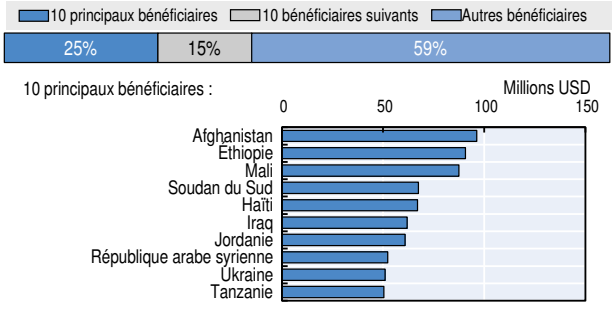


Note : La répartition par région de 20 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807320

En 2016, le Canada a affecté 25.3 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Le soutien alloué par le Canada dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 1.1 milliard USD (41 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme de contributions à des financements groupés (49 %) et d'interventions de type projet (41 %).

Graphique 18.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Canada**

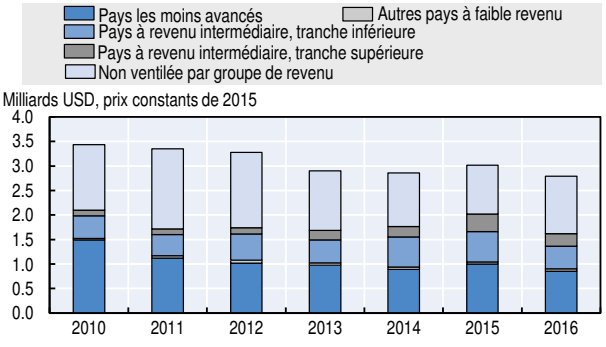


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807339

En 2016, le Canada a alloué 30.7 % de ses versements bruts d'APD bilatérale aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 830.3 millions USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (33.1 %), reste supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2016, mais il faut noter que 42 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale du Canada aux PMA a représenté 0.09 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

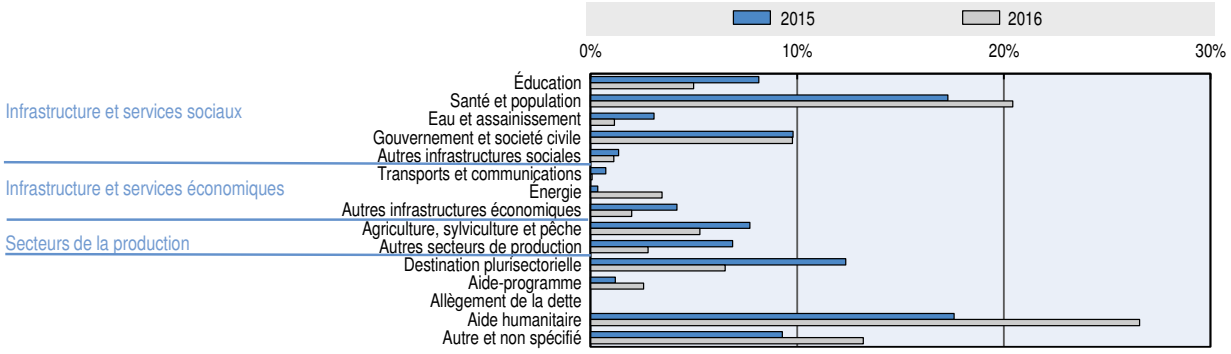
Graphique 18.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Canada**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807358

En 2016, 37.5 % des engagements d'APD bilatérale du Canada ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 1.5 milliard USD, une place importante ayant été accordée à la santé (652.2 millions USD), ainsi qu'au soutien au gouvernement et à la société civile (381.9 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 1 milliard USD. En 2016, les engagements du Canada en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 6.4 millions USD (0.2 % de l'aide bilatérale ventilable), et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 531.1 millions USD (15.8 % de l'aide bilatérale ventilable).

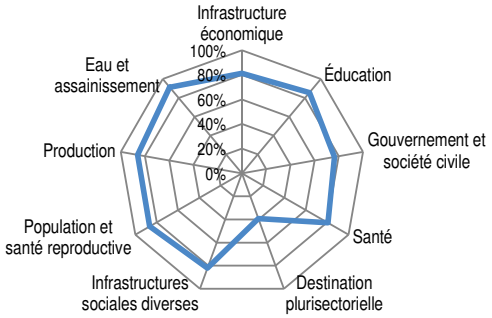
Graphique 18.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Canada**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807377

Les engagements d'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles se sont élevé**s à 2.3 milliards USD.** En 2016, 68.9 % de l'aide bilatérale ventilable du Canada avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour objectif principal ou significatif (contre 71.7 % en 2015) ; à titre de comparaison, la moyenne des pays du CAD était de 36.5 %. L'approche du Canada est résolument axée sur la problématique femmes-hommes dans tous les secteurs.

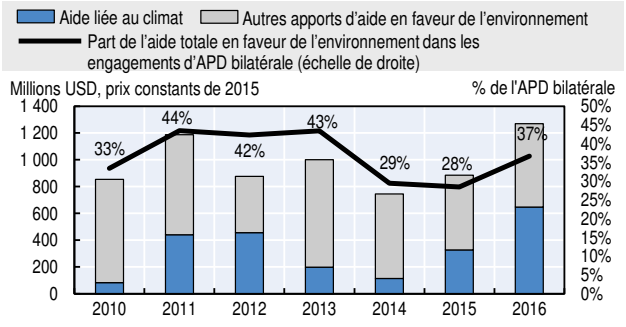
Graphique 18.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Canada**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807396

Les engagements d'APD bilatérale du Canada dans le domaine de l'environnement se sont élevé**s à 1.2 milliard USD.** En 2016, 36.7 % de l'aide bilatérale du Canada ciblaient l'environnement, et 18.7 % (628.5 millions USD) ont été plus spécifiquement orientés vers la lutte contre le changement climatique (contre 10.6 % en 2015) ; à titre de comparaison, la moyenne des pays du CAD était respectivement de 33 % et 25.7 %.

Graphique 18.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Canada**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807415

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

CORÉE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Corée

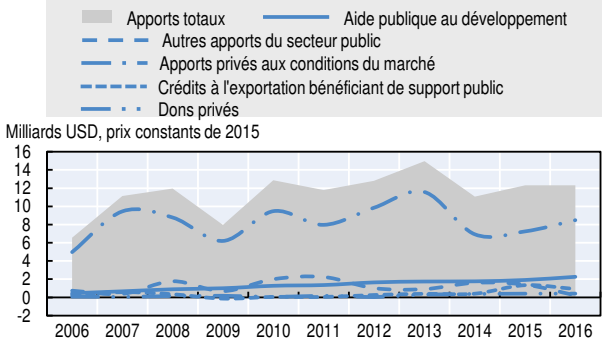
Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2017, la Corée s'est engagée à œuvrer en faveur d'une croissance durable dans les pays en développement, avec pour objectif spécifique l'élimination des inégalités. La Corée a adopté deux stratégies pour « ne laisser personne de côté » : la stratégie d'aide aux États fragiles, qui vise à lutter contre les causes de fragilité dans les États fragiles marginalisés, avec un accent sur les groupes vulnérables, et la stratégie humanitaire, axée sur les crises durables et les situations d'urgence, qui vise à développer la résilience.

Pour la Corée, l'adoption d'une approche fondée sur l'ambition de ne laisser personne de côté permet d'axer les activités de coopération pour le développement sur les « pays dont les besoins sont les plus grands » et sur les personnes vulnérables et marginalisées, dont les réfugiés et les personnes handicapées. L'aide publique au développement (APD) présente l'avantage comparatif et capital d'apporter un appui aux personnes marginalisées, en particulier dans les États fragiles, en se concentrant sur les répercussions sociales et l'efficacité du développement, au lieu de se soucier du retour sur investissement, comme le font d'autres types de financement au service du développement.

Le ministère des Affaires étrangères de la Corée, l'agence d'exécution (KOICA) et le Fonds de coopération pour le développement économique (KEXIM-EDCF) investissent tous les trois dans les États fragiles en se basant sur des critères de fragilité, mais adoptent des démarches différentes et adaptées au contexte. La Corée a également élaboré des lignes directrices sur la coopération pour le développement tenant compte de la question du handicap. Pour mettre en œuvre son approche et mesurer les résultats, la Corée devra relever les défis du déficit de données et de la mauvaise qualité des données relatives aux personnes laissées pour compte et aux pays et régions concernés.

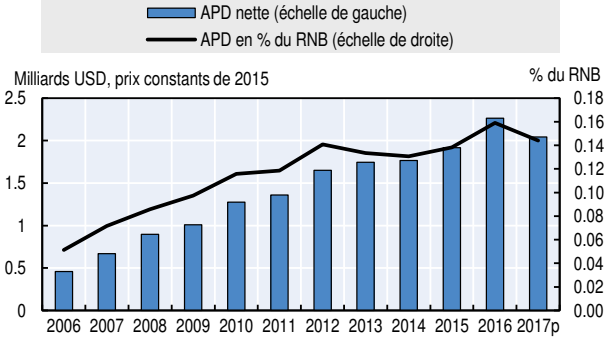
Apports financiers de la Corée aux pays en développement

Graphique 19.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Corée**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807434

Graphique 19.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Corée**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807453

Résultats obtenus par la Corée au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 19.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Corée**

Corée	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	67.9%	60.0%	45.5%	56%	92.8%	78.5%	moyen	bon	améliorations nécessaires
Année de référence	-	52.5%	16.2%	50.2%	73.6%	45.9%	excellent	moyen	-
Tendance	-	⇑	⇑	⇑	⇑	⇑	⇓	⇑	-

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812659

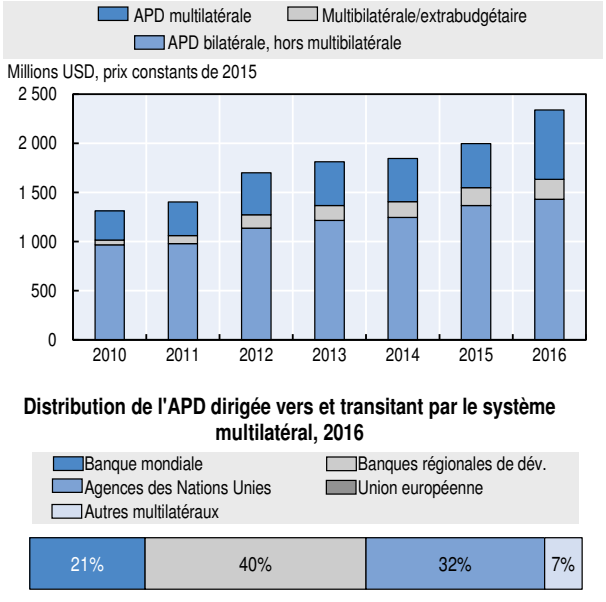
Aide publique au développement dispensée par la Corée

En 2017, les apports nets d'APD de la Corée se sont élevés à 2.2 milliards USD (données préliminaires), soit 0.14 % de son revenu national brut (RNB) et un recul de 6.5 % en termes réels par rapport à 2016[1], qui s'explique par une baisse des niveaux de contribution aux organisations multilatérales. La Corée n'a pas atteint son objectif de parvenir à un rapport APD/RNB de 0.25 % en 2015, mais s'est fixé un nouvel objectif, de 0.30 % d'ici à 2030. Pour l'heure, elle n'a mis en place aucun plan de croissance de l'APD en vue de l'atteindre. La Corée n'a pas notifié de dépenses d'APD au titre du coût des réfugiés dans le pays donneur en 2017.

La part de l'APD coréenne non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 56 % en 2016 (contre 48.7 % en 2015) ; à titre de comparaison, la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 93.4 % en 2016. Les prêts ont représenté 27.5 % de l'APD brute.

En 2016, 69.9 % de l'APD coréenne ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Corée a affecté 30.1 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 12.5 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

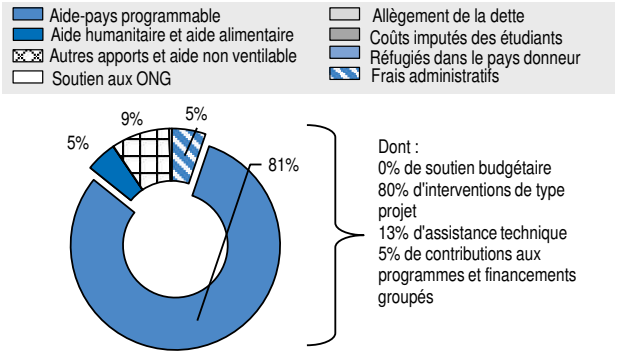
Graphique 19.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Corée**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807472

En 2016, 80.5 % de l'APD bilatérale coréenne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. Le programme d'aide bilatérale de la Corée se caractérise par une forte proportion d'aide-pays programmable (APP) qui, en 2016, était supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %). Cette situation s'explique principalement par le faible niveau des autres dépenses bilatérales, comme le coût des réfugiés dans le pays donneur et l'allègement de la dette. Les interventions de type projet ont représenté 80 % de l'APP.

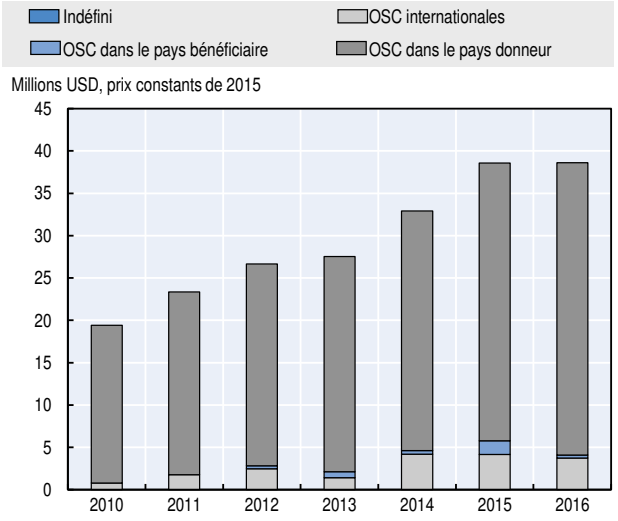
Graphique 19.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Corée**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807491

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 38.3 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire représente une part mineure de l'APD bilatérale de la Corée depuis quelques années. Cette part représentait 2.4 % en 2016 et 2.5 % en 2015.

Graphique 19.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Corée**

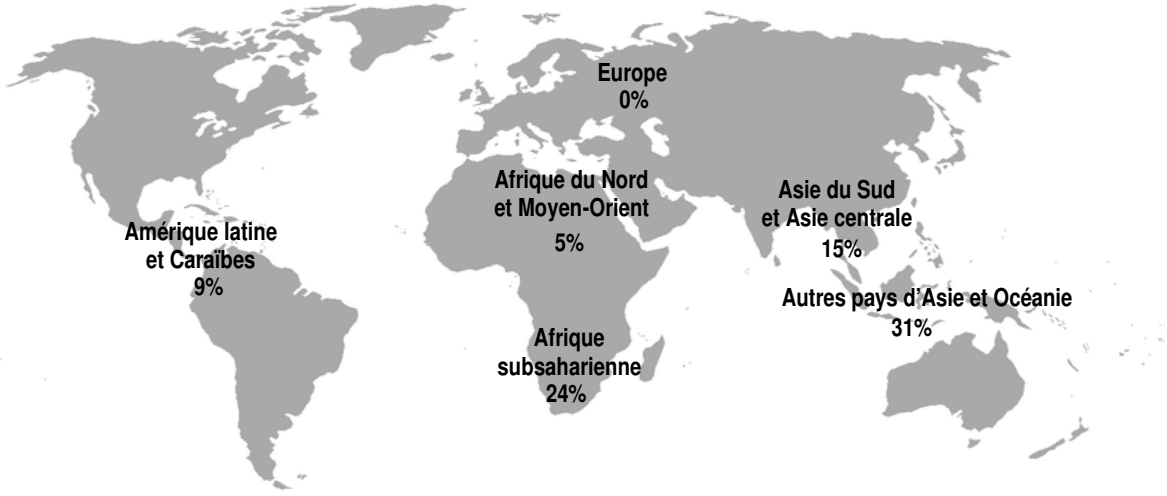


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807510

1. La Corée ne fournit pas de données au CAD sur l'aide comptabilisable dans l'APD destinée à la République populaire démocratique de Corée (RPDC). La part de son aide à la RPDC qui est comptabilisable dans l'APD a été estimée à environ 0.19 million USD pour 2016.

L'APD bilatérale de la Corée a été principalement orientée vers l'Asie et l'Afrique subsaharienne. En 2016, 460.1 millions USD ont été affectés à l'Asie extrême-orientale, 249.4 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, et 395.7 millions USD à l'Afrique subsaharienne.

Graphique 19.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Corée**

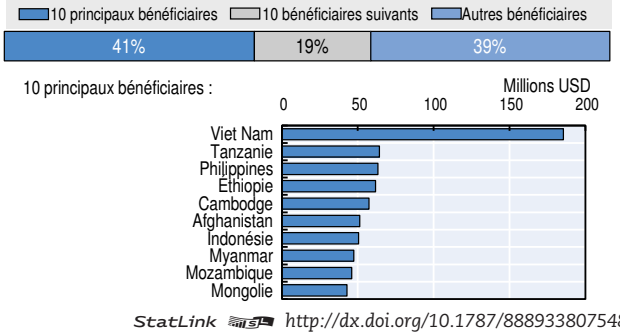


Note : La répartition par région de 15 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807529

La Corée a affecté 41.3 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide en 2016. Neuf de ses 24 pays partenaires prioritaires figurent parmi ces derniers. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 588.5 millions USD en 2016 (36 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (71 %) et de contributions à des financements groupés (14 %).

Graphique 19.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Corée**

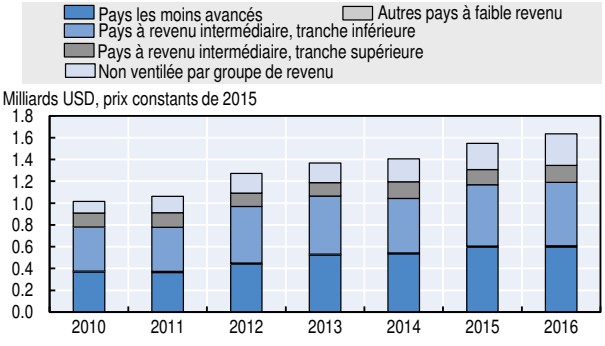


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807548

En 2016, la Corée a alloué 36.6 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 594 millions USD. Ce chiffre, légèrement inférieur à celui de 2015 (38.4 %) reste supérieur à la moyenne du CAD enregistrée en 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale coréenne en 2016, suivis par les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (35.5 %).

L'APD totale de la Corée aux PMA a représenté 0.05 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

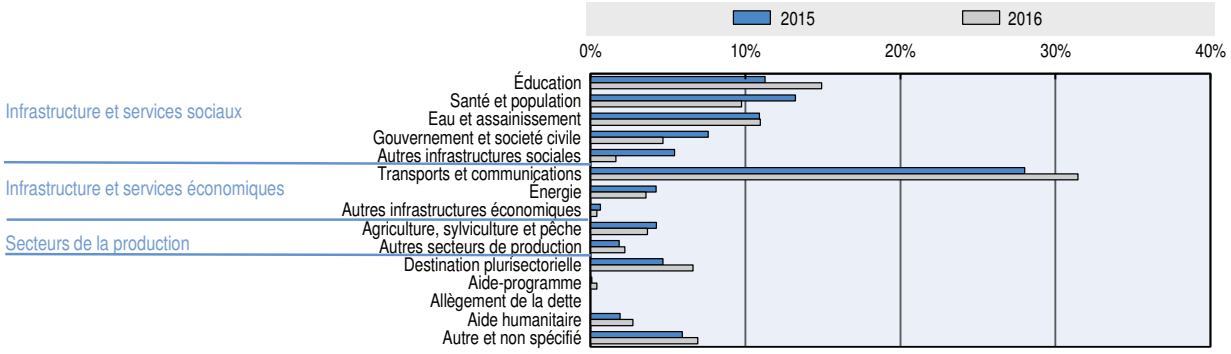
Graphique 19.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Corée**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807567

En 2016, 41.9 % de l'APD bilatérale de la Corée ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 1 milliard USD, une place importante ayant été accordée à l'éducation (366.7 millions USD), à l'eau et l'assainissement (269.4 millions USD) et à la santé (234.7 millions USD). Un montant de 871.4 millions USD (35.5 % de l'APD bilatérale) a été affecté aux infrastructures et services économiques, l'accent étant mis en particulier sur les transports et l'entreposage (665.9 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 67.2 millions USD. En 2016, les engagements de la Corée en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 1 milliard USD (43.3 % de l'aide bilatérale ventilable).

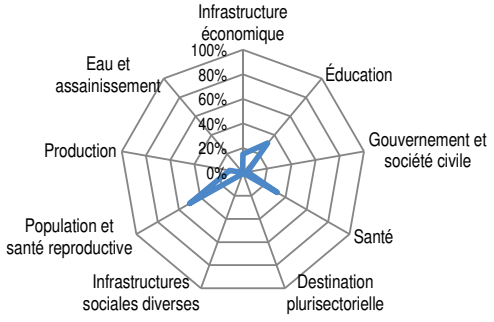
Graphique 19.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Corée**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807586

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 360.3 millions USD. En 2016, 15.4 % de l'aide bilatérale ventilable de la Corée avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 9.8 % en 2015 ; à titre de comparaison, la moyenne du CAD était en 2016 de 36.5 %.

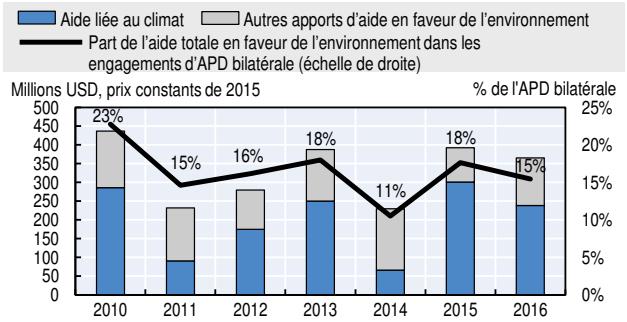
Graphique 19.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Corée**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807605

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 362.4 millions USD. En 2016, 15.4 % de l'aide bilatérale de la Corée ciblaient l'environnement, et 10.1 % (237.0 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 19.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Corée**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807624

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

DANEMARK

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités du Danemark

La politique danoise de coopération pour le développement s'attache à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) et à bâtir un monde en équilibre ne connaissant pas de pauvreté extrême et enregistrant une croissance et un développement durables (tant en termes économiques que sociaux et environnementaux), où nul n'est laissé de côté. Pour le Danemark, l'aide publique au développement (APD) peut jouer un rôle important pour aider les groupes et les pays « laissés de côté » parce qu'ils ne comptent pas parmi les bénéficiaires prioritaires des autres types de financement du développement.

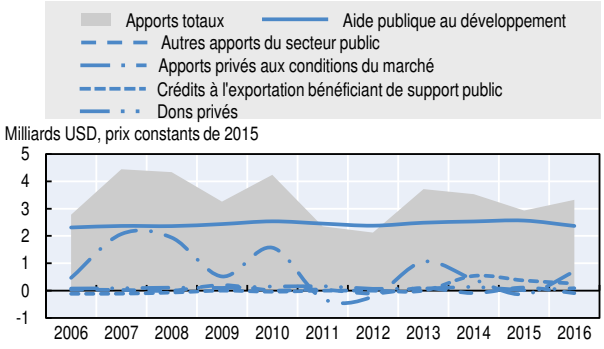
La politique du Danemark entend lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités en cherchant à garantir des chances égales pour tous et à éliminer les législations, politiques et pratiques discriminatoires. Elle a quatre priorités: 1) les liens entre sécurité et développement ; 2) les liens entre migration et développement ; 3) la croissance inclusive et durable ; et 4) le développement. Le pays investit l'essentiel de son APD dans les pays et régions en situation de fragilité, où la pauvreté et la vulnérabilité sont des problèmes importants.

Pour le Danemark, s'attacher à ne laisser personne de côté contribue à relever le défi des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) – à savoir, la réduction des écarts en matière de progrès – et à diriger l'attention vers les groupes qui accusent le plus grand retard. Toutefois, il sera difficile de mesurer les progrès accomplis dans un contexte où les données sur les personnes laissées pour compte sont insuffisantes et où le concept doit encore être précisé pour mieux guider l'action.

Le Danemark estime que son approche fondée sur les droits de l'homme l'aide à tenir ses engagements au niveau international de faire des Objectifs de développement durable une réalité pour tous.

Apports financiers du Danemark aux pays en développement

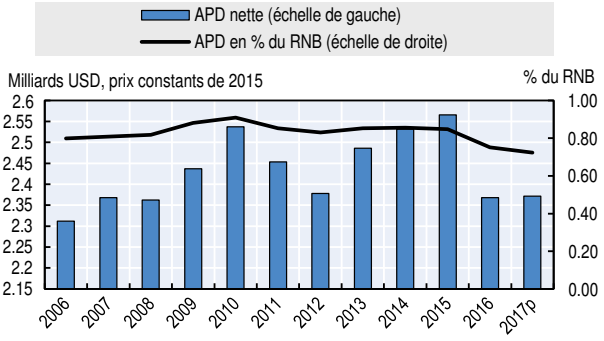
Graphique 20.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Danemark**



Note : On ne dispose pas de données sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour 2009.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807643

Graphique 20.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Danemark**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807662

Résultats obtenus par le Danemark au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 20.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Danemark**

Danemark	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	56.4%	86.3%	89.1%	99.0%	77.1%	66.7%	moyen	bon	bon
Année de référence	-	55.8%	65.7%	100.0%	92.1%	71.8%	améliorations nécessaires	excellent	bon
Tendance	-	⇑	⇑	⇓	⇓	⇓	⇑	⇓	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812678

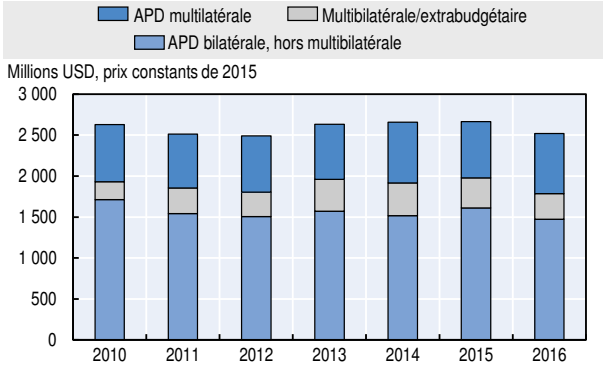
Aide publique au développement dispensée par le Danemark

En 2017, les apports nets d'APD du Danemark se sont élevés à 2.4 milliards USD (données préliminaires), soit 0.72 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 2.3 % en termes réels par rapport à 2016, due à une réduction du coût des réfugiés dans le pays donneur. Le Danemark figure parmi les cinq membres du Comité d'aide au développement (CAD) qui ont dépassé l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies pour le rapport APD/RNB. L'APD du Danemark devrait tomber à 0.7 % environ du RNB dans le droit fil de la politique de son gouvernement. D'après les prévisions budgétaires, l'APD bilatérale devrait diminuer de 54 % et l'aide multilatérale de 49 %. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 73 millions USD et a représenté 3 % de l'APD nette totale du Danemark, contre 17.4 % en 2016.

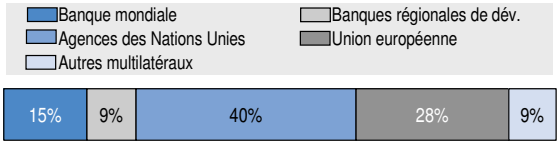
La part de l'APD danoise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 99 % en 2016 (contre 100 % en 2015) ; à titre de comparaison, la moyenne des pays du CAD était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016. Les prêts ont représenté 2.1 % de l'APD brute.

En 2016, 70.8 % de l'APD danoise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. Le Danemark a affecté 29.2 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Il a aussi dirigé 17.4 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 20.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Danemark**



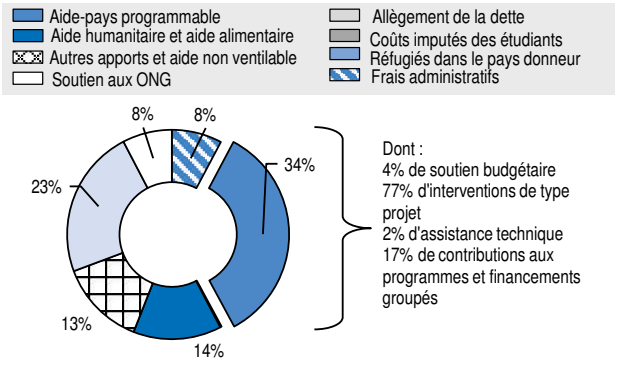
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807681

En 2016, 34.4 % de l'APD bilatérale danoise ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 77 % de l'APP.

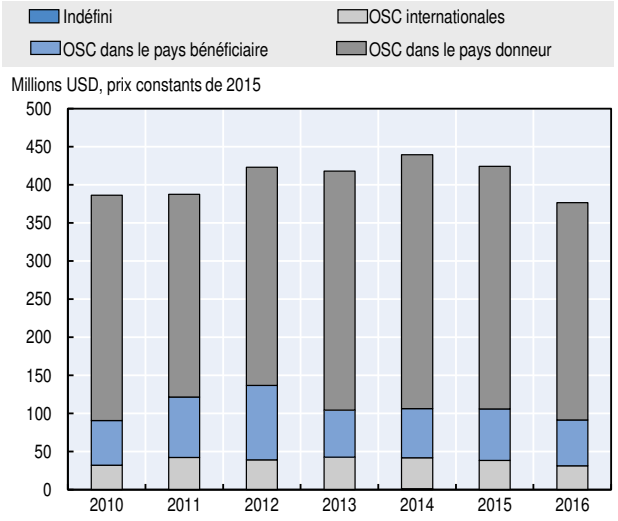
Graphique 20.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Danemark**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807700

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 377 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'APD que le Danemark apporte aux OSC ou achemine par leur intermédiaire est restée stable en pourcentage de l'aide bilatérale, passant de 21.4 % à 21.1 %.

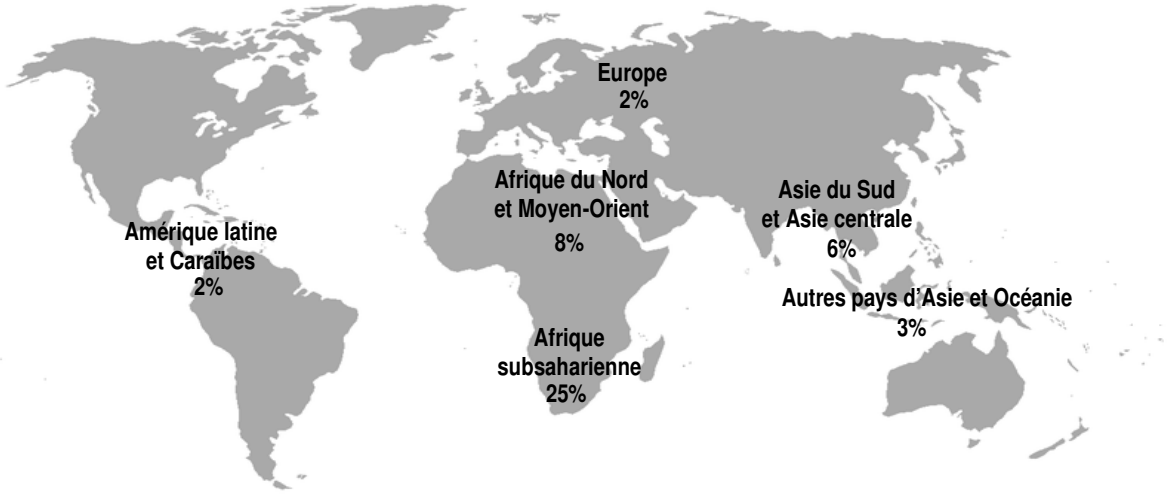
Graphique 20.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Danemark**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807719

L'APD bilatérale du Danemark a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2016, le Danemark a affecté 449.4 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 130.2 millions USD au Moyen-Orient.

Graphique 20.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Danemark**

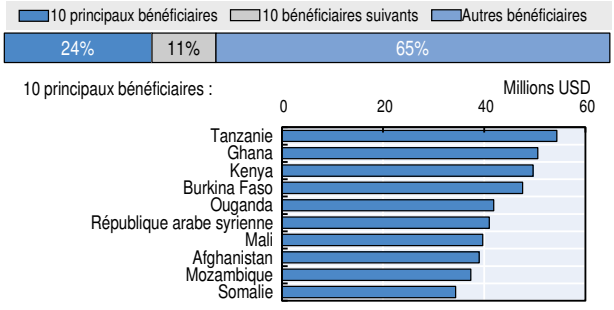


Note : La répartition par région de 55 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807738

En 2016, le Danemark a affecté 24.4 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Neuf d'entre eux faisaient partie de ses pays prioritaires, l'exception étant la République arabe syrienne. En 2015, le Danemark comptait 22 pays prioritaires, nombre ramené à 14 en 2016. En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 558.6 millions USD (31 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (78 %) et de contributions à des financements groupés (16 %).

Graphique 20.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Danemark**

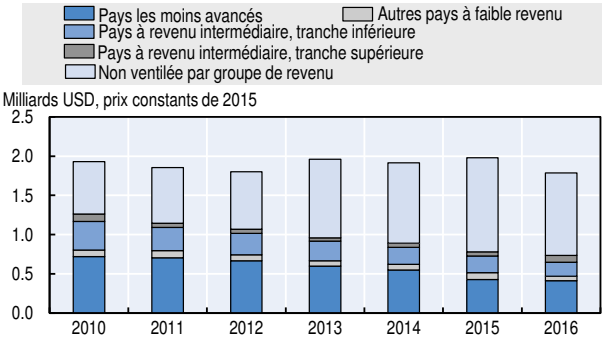


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807757

En 2016, le Danemark a alloué 23.1 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 412.1 millions USD. Ce chiffre, en hausse par rapport à celui de 2015 (21.7 %), est légèrement supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont encore les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2015, mais il faut noter que 58.9 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale du Danemark aux PMA a représenté 0.21 % de son RNB en 2016, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

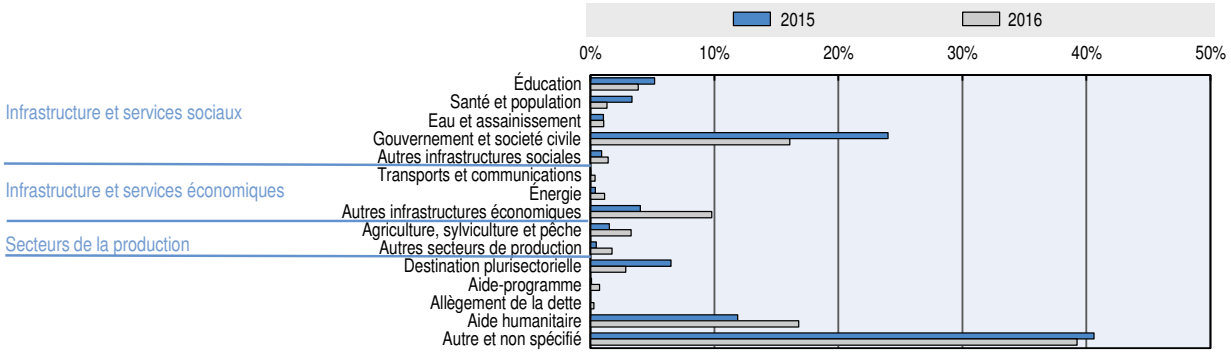
Graphique 20.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Danemark**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807776

En 2016, 23.8 % de l'APD bilatérale du Danemark ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 359 millions USD, une place importante ayant été accordée au gouvernement et à la société civile (242.9 millions USD). Les services bancaires et financiers ont également reçu une aide conséquente (107 millions USD). L'aide humanitaire s'est élevée à 254 millions USD. En 2016, les engagements du Danemark en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 241.5 millions USD (23.2 % de l'aide bilatérale ventilable).

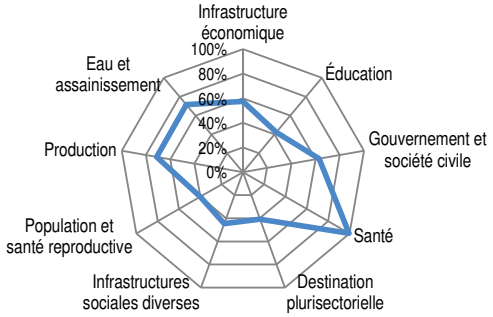
Graphique 20.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Danemark**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807795

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 288.7 millions USD. En 2016, 33.9 % de l'aide bilatérale ventilable du Danemark avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, chiffre à comparer à la moyenne des pays du CAD, de 36.5 %. Ce chiffre est toutefois en baisse par rapport à 2015 (56.8 %). L'intégralité de l'aide dispensée par le Danemark en faveur de la santé est axée sur la problématique femmes-hommes.

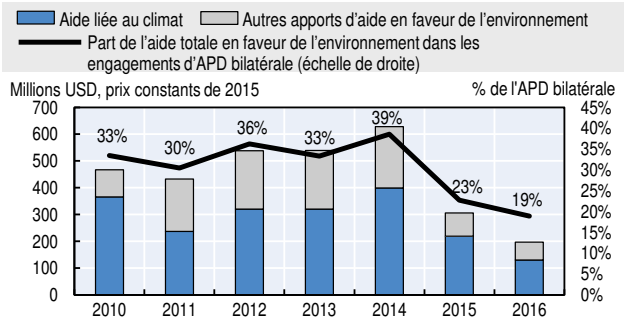
Graphique 20.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Danemark**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807814

L'APD bilatérale du Danemark dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 197.1 millions USD. En 2016, 18.9 % de son aide bilatérale ciblaient l'environnement, et 12.5 % (130.5 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 20.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Danemark**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807833

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

ESPAGNE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de l'Espagne

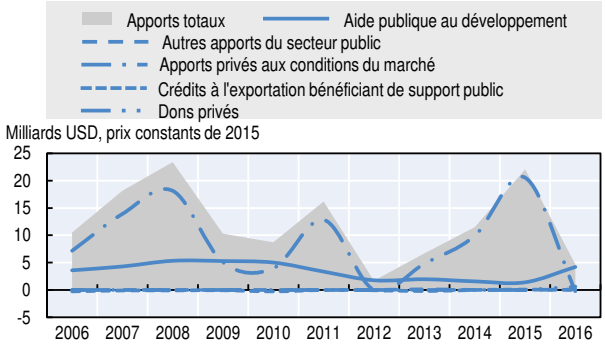
L'Espagne s'engage expressément à « ne laisser personne de côté » dans son Cinquième Plan directeur pour la coopération pour le développement. D'après elle, la mise en œuvre de ce principe exige d'adopter une approche différenciée, centrée sur l'humain, qui s'adapte aux besoins des divers pays en développement en fonction de quatre variables fondamentales : (l'étendue de) la pauvreté, du développement humain, des inégalités et de la vulnérabilité.

La politique de coopération pour le développement de l'Espagne s'efforce de respecter les principes transversaux que sont le respect des droits humains et des libertés fondamentales, l'égalité des sexes, le respect de la diversité culturelle et la durabilité environnementale. Elle cible également les populations vulnérables dans les pays à revenu intermédiaire et entend réduire les inégalités au sein des pays en développement. Elle s'appuie sur des indicateurs tels que l'Indice de développement humain, le PIB par habitant et l'indice de pauvreté multidimensionnelle pour sélectionner ses pays et régions d'intervention.

Pour l'Espagne, l'adoption d'une approche fondée sur l'engagement de ne laisser personne de côté contribue à garantir que les politiques soient axées sur les personnes exclues et favorisent une allocation plus efficiente des ressources ainsi qu'une meilleure compréhension des problèmes et défis liés au développement inclusif. Entre autres défis majeurs, elle sera notamment confrontée à celui de gérer les avantages et inconvénients potentiels d'une coopération axée sur l'ambition d'atteindre en premier lieu les personnes les plus défavorisées, ainsi que la pression exercée pour allouer des fonds de manière efficiente en vue d'optimiser l'impact et le coût potentiellement plus élevé des activités visant à toucher les populations les plus vulnérables.

Apports financiers de l'Espagne aux pays en développement

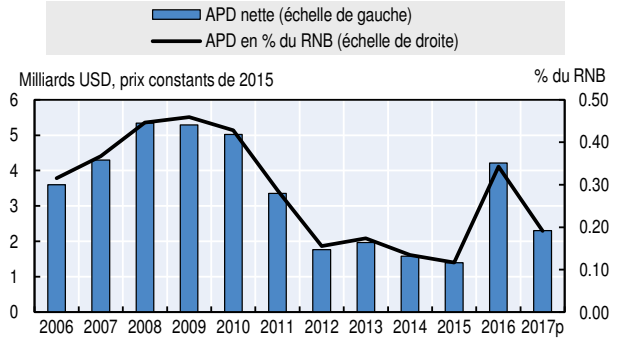
Graphique 21.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Espagne**



Note : On dispose de données sur les dons privés uniquement pour les années 2012 et 2013. On ne dispose pas de données sur les apports privés aux conditions du marché pour 2016. On ne dispose pas de données sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour 2014. On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public pour 2006, 2008 et 2010.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807852

Graphique 21.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Espagne**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807871

Résultats obtenus par l'Espagne au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 21.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Espagne**

Espagne	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	89.6%	88.7%	34.8%	82.1%	87.0%	39.4%	améliorations nécessaires	améliorations nécessaires	améliorations nécessaires
Année de référence	-	76.8%	69.1%	80.8%	87.5%	39.3%	bon	améliorations nécessaires	améliorations nécessaires
Tendance	-	⇑	⇓	⇑	⇓	⇑	⇓	=	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812697

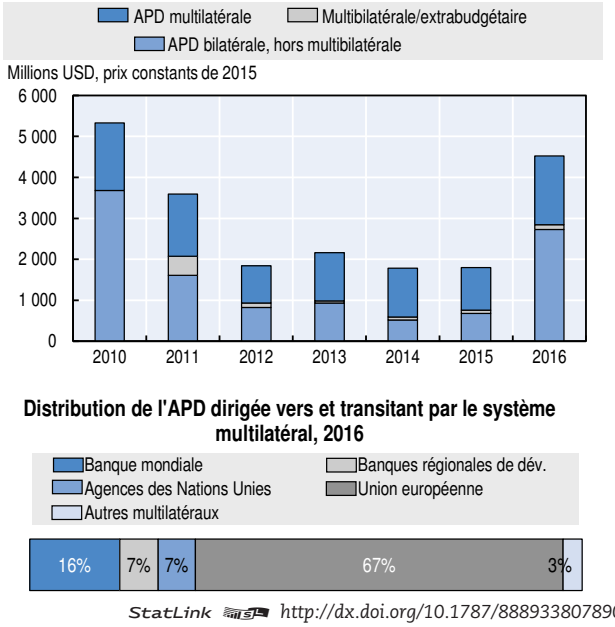
Aide publique au développement dispensée par l'Espagne

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de l'Espagne se sont élevés à 2.4 milliards USD (données préliminaires), soit 0.19 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 44 % en termes réels par rapport à 2016, qui fait suite à une augmentation importante en 2016 due à un allègement de dette exceptionnel accordé à Cuba. L'Espagne s'est engagée, avec les autres États membres de l'Union européenne, à porter l'APD collective de l'UE à 0.7 % du RNB d'ici à 2030. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 218 millions USD et a représenté 9 % de l'APD nette totale de l'Espagne, contre 2.1 % en 2016.

La part de l'APD espagnole non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) est passée de 80.8 % en 2015 à 81.7 % en 2016, contre 81.2 % en moyenne pour le Comité d'aide au développement (CAD). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016. Les prêts ont représenté 1.8 % de l'APD brute en 2016.

En 2016, 63 % de l'APD espagnole ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. L'Espagne a affecté 37 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 4 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

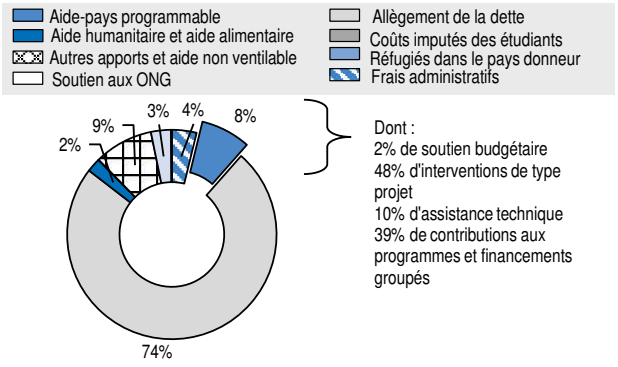
Graphique 21.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Espagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807890

En 2016, 7.3 % de l'APD bilatérale espagnole ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %). L'allégement de la dette a représenté 74 % de l'aide bilatérale brute.

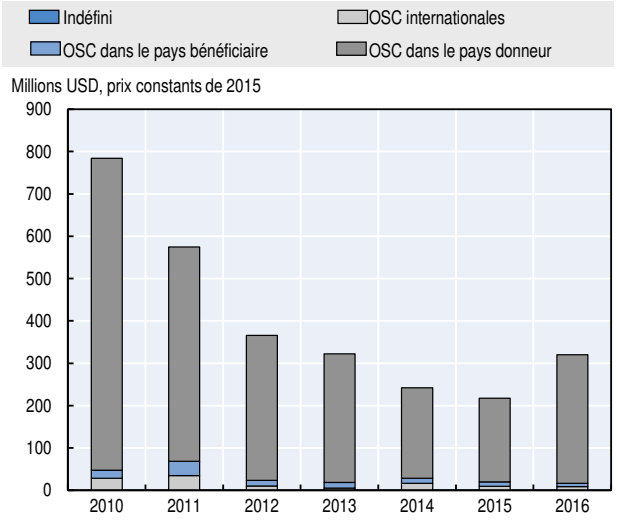
Graphique 21.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Espagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807909

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 321.2 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué en pourcentage de l'aide bilatérale, passant de 28.7 % en 2015 à 11.2 % en 2016.

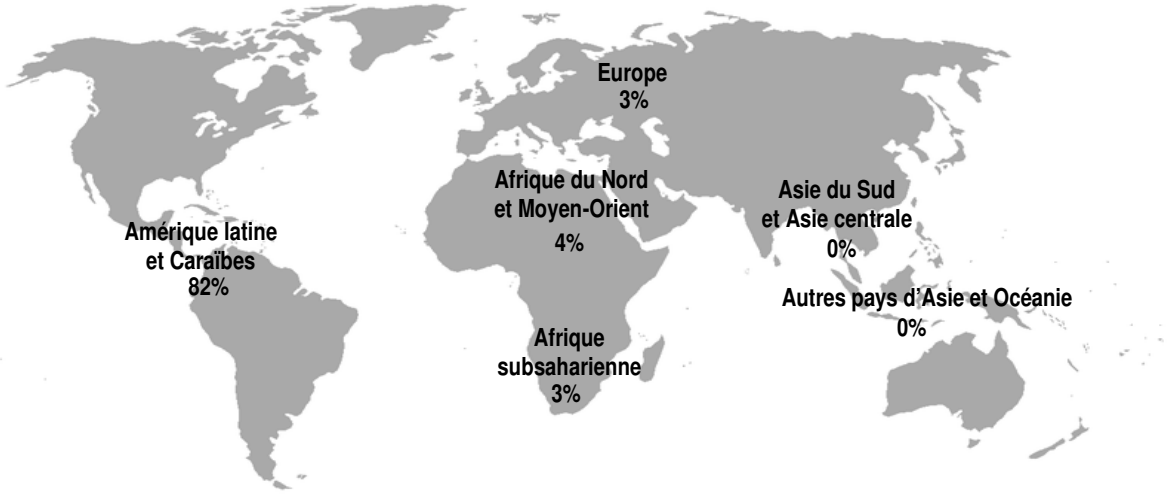
Graphique 21.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Espagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807928

L'APD bilatérale de l'Espagne a été principalement orientée vers l'Amérique latine et les Caraïbes. En 2016, l'Espagne a affecté 2.3 milliards USD à l'Amérique latine et aux Caraïbes, et 91.5 millions USD à l'Afrique subsaharienne.

Graphique 21.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Espagne**

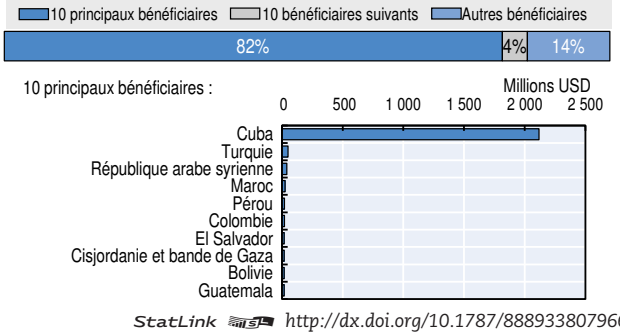


Note : La répartition par région de 7 % de l'APD n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807947

En 2016, l'Espagne a affecté 82.2 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Elle a ramené le nombre de ses pays partenaires prioritaires de 50 en 2012 à 23 en 2015 et 2016, et s'est concentrée sur trois régions prioritaires. Six de ces pays font partie de ses dix principaux bénéficiaires. En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 183.9 millions USD, dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (52 %) et d'autres dépenses dans le pays donneur (35 %).

Graphique 21.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Espagne**

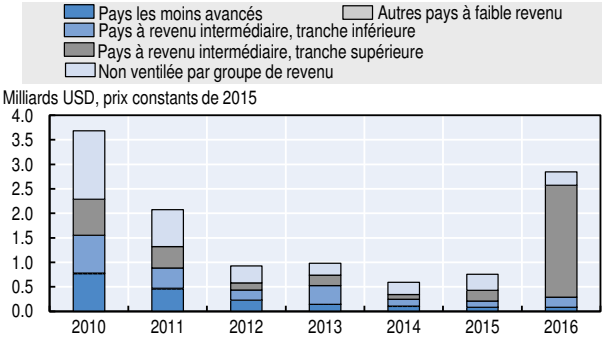


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807966

En 2016, l'Espagne a alloué 3 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 85.7 millions USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (11.4 %), est inférieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Espagne en 2016 (80.2 %).

L'APD totale de l'Espagne aux PMA a représenté 0.04 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

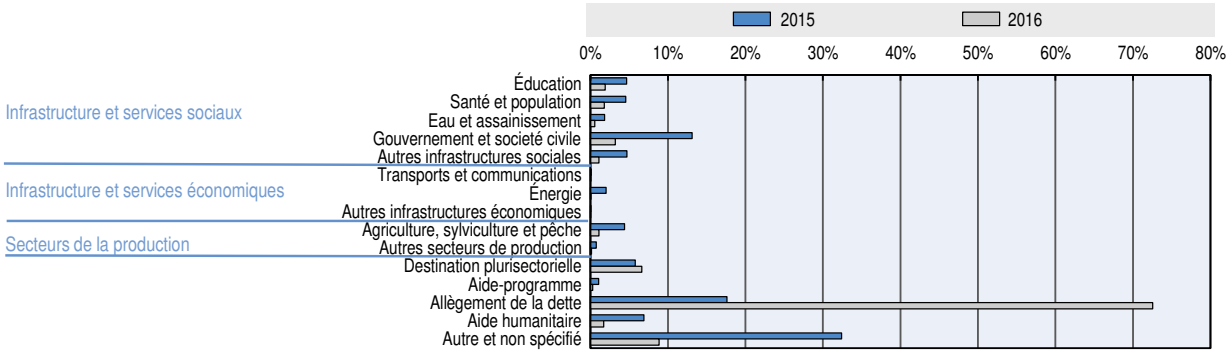
Graphique 21.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Espagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933807985

En 2016, 73 % de l'APD bilatérale (2.1 milliards USD) ont été affectés à des actions se rapportant à la dette. En 2016, 8.6 % de l'APD bilatérale de l'Espagne ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 256.2 millions USD, et plus particulièrement au soutien au gouvernement et à la société civile (95.4 millions USD) et à l'éducation (57 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 51.2 millions USD. Les engagements de l'Espagne en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 40.1 millions USD.

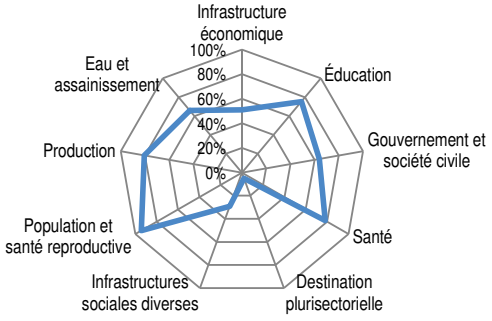
Graphique 21.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Espagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808004

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 241.1 millions USD. En 2016, 41.4 % de l'aide bilatérale ventilable de l'Espagne avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif (contre 35.8 % en 2015), alors que la moyenne des pays du CAD était de 36.5 %. Une part importante de l'aide de l'Espagne à la population, à la santé reproductive, à la santé et à la production est axée sur la problématique femmes-hommes.

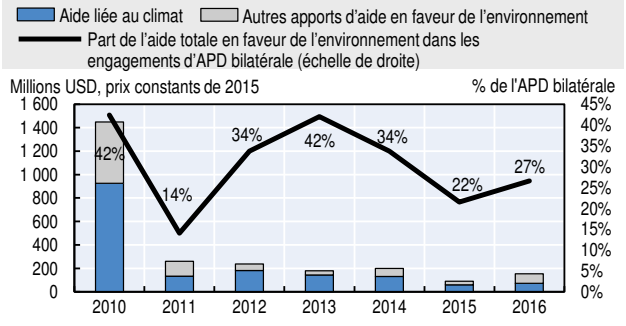
Graphique 21.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Espagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808023

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 154.8 millions USD. En 2016, 26.6 % de l'aide bilatérale ventilable espagnole ciblaient l'environnement, et 12.5 % (73 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 21.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Espagne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808042

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

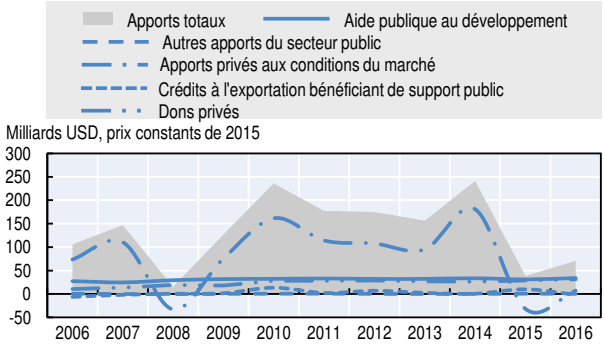
ÉTATS-UNIS

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités des États-Unis

Les États-Unis ont engagé un processus de révision de nombre de leurs politiques. Dans l'attente, ils réservent leur position sur le sujet.

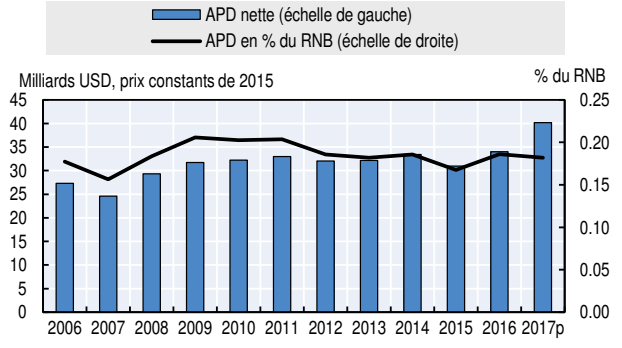
Apports financiers des États-Unis aux pays en développement

Graphique 22.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, États-Unis**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808061

Graphique 22.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, États-Unis**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808080

Résultats obtenus par les États-Unis au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 22.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), États-Unis**

États-Unis	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	49.2%	36.6%	20.5%	64.6%	91.7%	73.7%	améliorations nécessaires	améliorations nécessaires	améliorations nécessaires
Année de référence	-	32.5%	11.1%	55.5%	81.7%	62.9%	moyen	améliorations nécessaires	moyen
Tendance	-	⇑	⇑	⇑	⇑	⇑	⇓	=	⇓

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812716

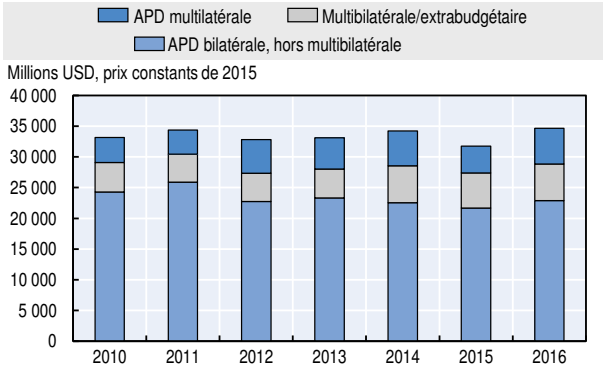
Aide publique au développement dispensée par les États-Unis

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) des États-Unis **se sont élevés à 35.3 milliards USD** (données préliminaires), soit 0.18 % du revenu national brut (RNB) et une hausse de 0.7 % en termes réels par rapport à 2016, imputable à une augmentation de leur aide bilatérale, laquelle a compensé la réduction de leurs contributions aux organisations multilatérales. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 1.7 milliard USD et a représenté 4.7 % de l'APD nette totale des États-Unis, contre 4.9 % en 2016.

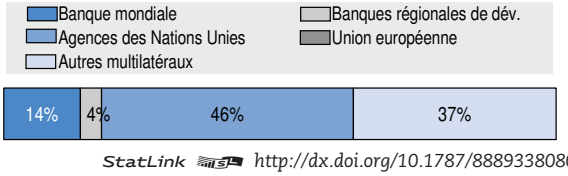
La part de l'APD non liée des États-Unis (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été portée à 64.6 % en 2016 (contre 55.5 % en 2015), alors que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 83.3 % de l'APD des États-Unis ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. Les États-Unis ont affecté 16.7 % de leur APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Ils ont aussi dirigé 20.7 % de leur APD bilatérale vers des projets spécifiques exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 22.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, États-Unis**



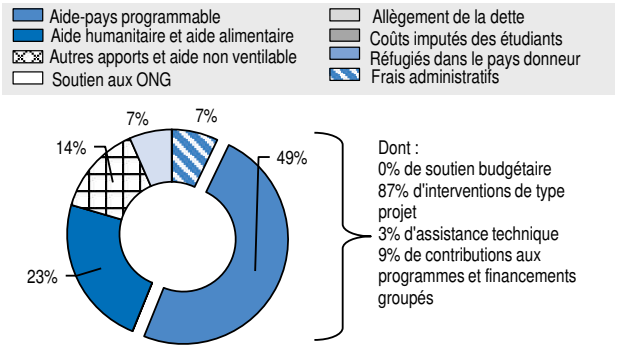
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808099

En 2016, 49 % de l'APD bilatérale des États-Unis **ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires.** La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) ; les interventions de type projet ont représenté 87 % de l'APP. L'aide humanitaire et l'aide alimentaire ont représenté 23 % de l'APD bilatérale.

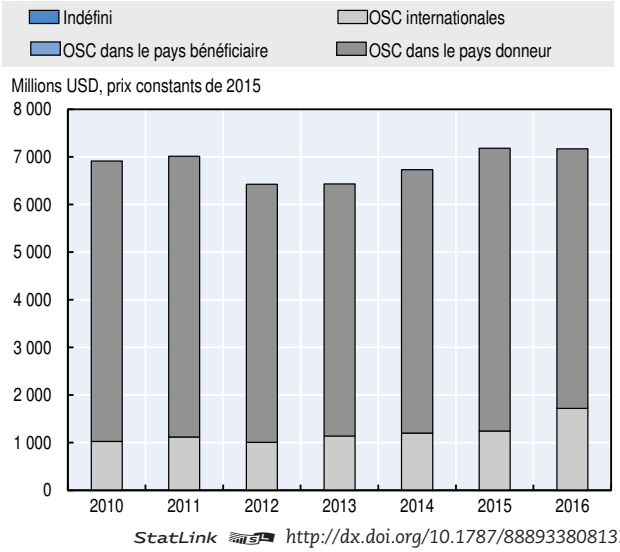
Graphique 22.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, États-Unis**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808118

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celle-ci s'est élevée à 7.3 milliards USD. L'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a légèrement baissé en pourcentage de l'aide bilatérale (passant de 26.2 % en 2015 à 24.8 % en 2016).

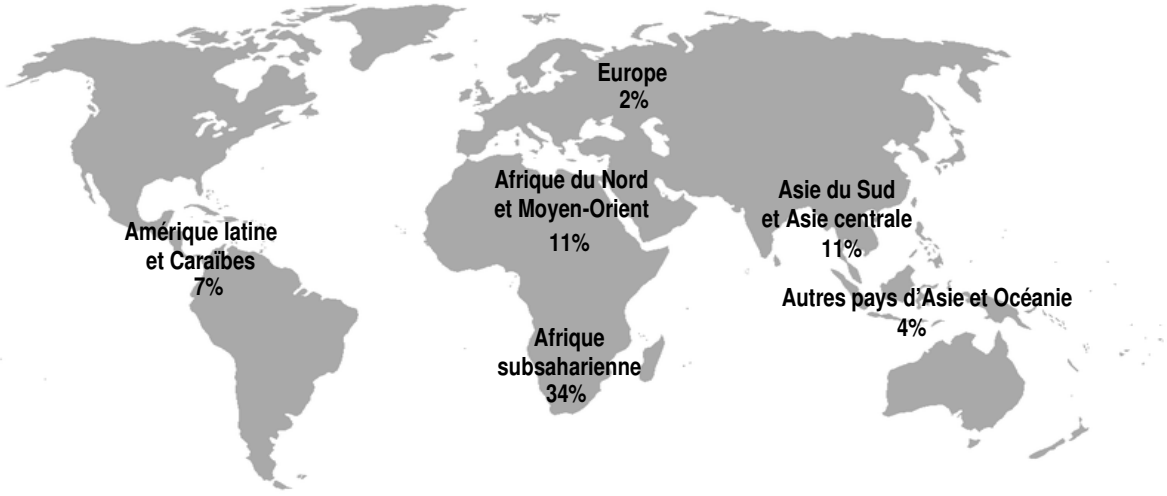
Graphique 22.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, États-Unis**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808137

La part la plus importante de l'APD bilatérale a été dirigée vers l'Afrique subsaharienne. En 2016, 9.9 milliards USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, 3.1 milliards USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale et 3 milliards USD au Moyen-Orient.

Graphique 22.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, États-Unis**

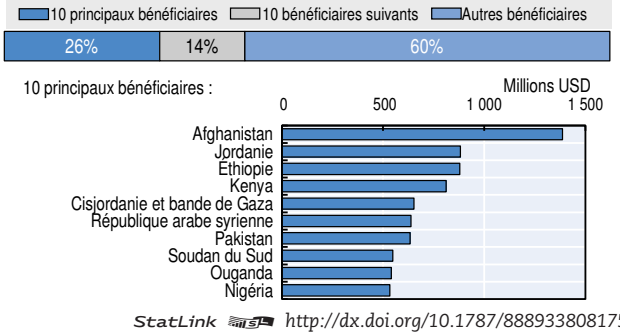


Note : La répartition par région de 32 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808156

En 2016, les États-Unis **ont affecté 25.7 % de leur APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de leur aide.** Ils ont apporté une aide au développement à 136 pays et la part de leur APD affectée à leurs principaux pays bénéficiaires est en baisse. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 13.7 milliards USD en 2016 (47 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (69 %) et de contributions à des financements groupés (29 %).

Graphique 22.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, États-Unis**

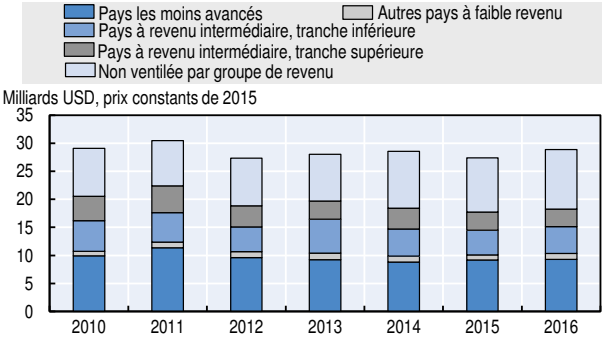


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808175

En 2016, les États-Unis **ont alloué 32.2 % de leur APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA),** soit un montant de 9.4 milliards USD. Ce chiffre, en légère baisse par rapport à celui de 2015 (33.5 %), est supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale des États-Unis en 2016.

L'APD totale des États-Unis aux PMA a représenté 0.06 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

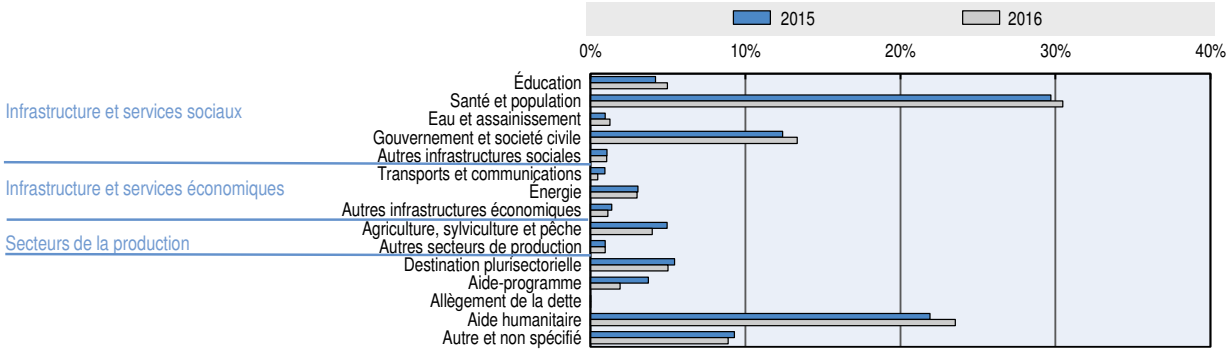
Graphique 22.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, États-Unis**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808194

En 2016, 51.1 % de l'APD bilatérale, soit un montant total de 15.5 milliards USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été accordée aux politiques et programmes en matière de population (6.6 milliards USD) et au soutien au gouvernement et à la société civile (4 milliards USD). L'aide humanitaire a représenté 7.1 milliards USD. En 2016, les engagements des États-Unis en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 28.4 millions USD (0.1 % de l'aide bilatérale ventilable) et leurs engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 2.9 milliards USD (10.5 % de l'aide bilatérale ventilable).

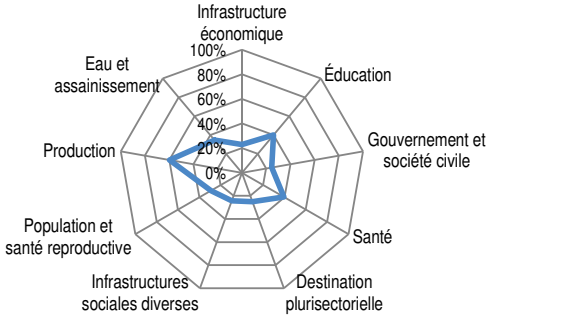
Graphique 22.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, États-Unis**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808213

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 6.6 milliards USD. En 2016, 23.9 % de l'aide bilatérale ventilable des États-Unis avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.5 % en moyenne pour les pays du CAD. Ce chiffre est supérieur à celui de 2015 (19 %).

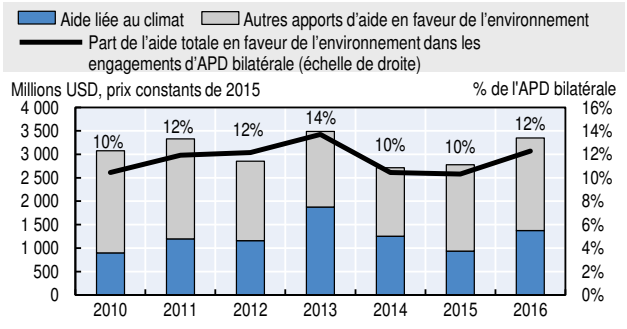
Graphique 22.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, États-Unis**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808232

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 3.4 milliards USD. En 2016, 12.3 % de l'aide bilatérale des États-Unis ciblaient l'environnement et un volume de 5.1 % (1.4 milliard USD) a été orienté plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD. Les États-Unis ont élaboré un nouveau processus d'analyse des données afin d'améliorer substantiellement la notification concernant l'environnement et les marqueurs Rio.

Graphique 22.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, États-Unis**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808251

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

FINLANDE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Finlande

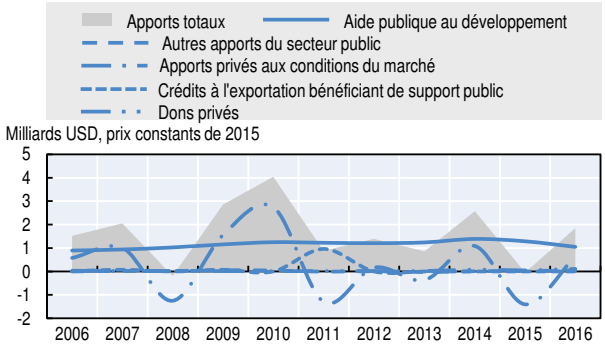
La politique de développement de la Finlande, adoptée en 2016, repose sur une approche fondée sur les droits de la personne et se concentre sur les pays à faible revenu. Par conséquent, ses investissements à l'appui du développement doivent se conformer à des normes minimales, parmi lesquelles figurent le respect des principes des droits de la personne, l'égalité, la participation et la non-discrimination, ainsi que la non-contribution à des violations des droits humains ou à des structures/normes discriminatoires. La Finlande est résolue à intégrer le principe de « ne laisser personne de côté » dans ses activités de coopération pour le développement et met un accent particulier sur les droits des femmes et des personnes handicapées. Elle apporte également un soutien et un financement en vue de la mise en place de services de base universels et non discriminatoires – éducation inclusive, droit des enfants handicapés à l'éducation, etc.

La Finlande s'emploie à mettre à jour ses lignes directrices relatives aux trois objectifs transversaux que sont l'égalité des sexes, la non-discrimination et la durabilité climatique. Ces lignes directrices visent à recueillir et à analyser de manière systématique des données ventilées et à mieux mettre en œuvre et suivre les résultats en matière de développement dans la perspective de ne laisser personne de côté.

La Finlande devra relever les trois principaux défis suivants pour intégrer le principe de ne laisser personne de côté dans l'ensemble de ses interventions en faveur du développement : i) l'absence d'orientations stratégiques et politiques ; ii) l'insuffisance des incitations à analyser de manière systématique les inégalités et les structures discriminatoires pour éclairer les décisions de financement et la programmation et iii) les carences des systèmes de redevabilité.

Apports financiers de la Finlande aux pays en développement

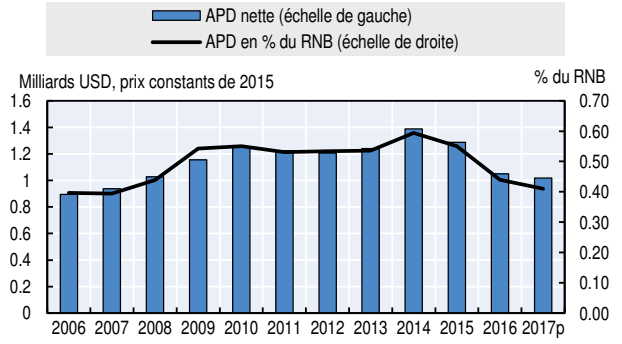
Graphique 23.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Finlande**



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public pour 2006. Les données relatives aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public sont disponibles uniquement pour les années 2006, 2007, 2009 et 2011.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808270

Graphique 23.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Finlande**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808289

Résultats obtenus par la Finlande au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 23.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Finlande**

Finlande	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	67.0%	60.7%	37.3%	95.3%	92.7%	43.7%	bon	bon	bon
Année de référence	-	63.3%	56.7%	92.6%	82.8%	64.5%	moyen	excellent	améliorations nécessaires
Tendance	-	⇓	⇓	⇑	⇑	⇓	⇑	⇓	⇑

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812735

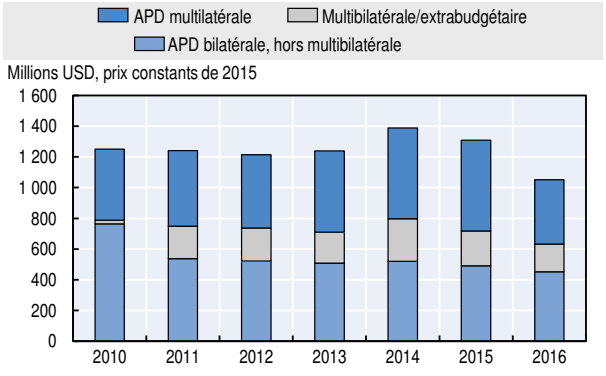
Aide publique au développement dispensée par la Finlande

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Finlande se sont élevés à 1.1 milliard USD (données préliminaires), soit 0.41 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 3.3 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique par une réduction du coût des réfugiés dans le pays donneur. Comme d'autres États membres de l'UE, la Finlande s'est engagée en 2015 à consacrer 0.7 % de son RNB à l'APD d'ici à 2030. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 77 millions USD et a représenté 7.3 % de l'APD nette totale de la Finlande, contre 12.3 % en 2016.

La part non liée de l'APD finlandaise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) s'est accrue, passant de 92.6 % en 2015 à 95.3 % en 2016, contre 81.2 % pour la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) en 2016. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016. Les prêts ont représenté 2.1 % de l'APD brute.

En 2016, 60.3 % de l'APD finlandaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Finlande a affecté 39.7 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 28.7 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

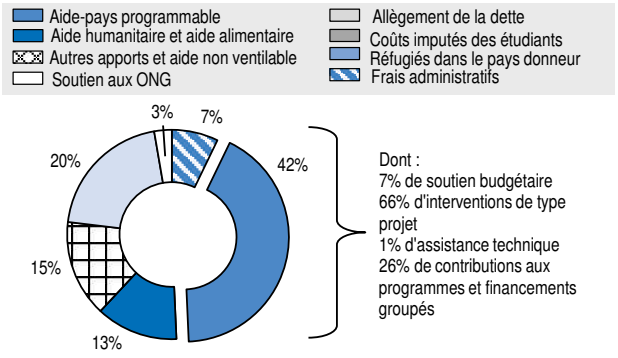
Graphique 23.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Finlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808308

En 2016, 42.1 % de l'APD bilatérale finlandaise ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de la Finlande a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016. Les interventions de type projet ont représenté 66 % de l'APP.

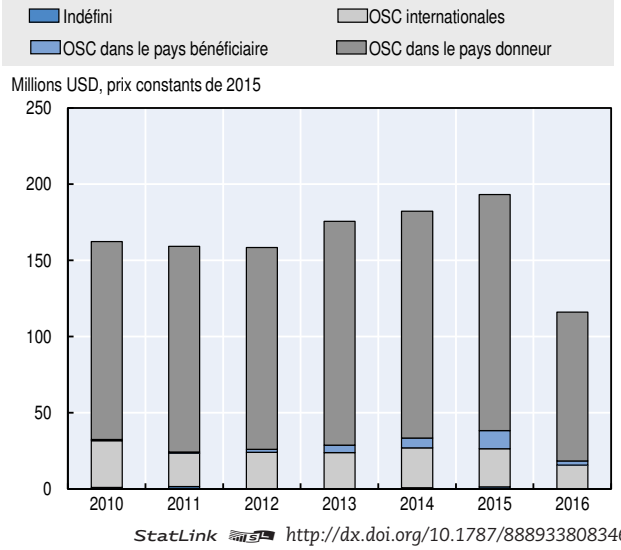
Graphique 23.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Finlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808327

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 117 millions USD. L'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a baissé entre 2015 et 2016 en pourcentage de l'aide bilatérale, passant de 26.9 % en 2015 à 18.3 % en 2016.

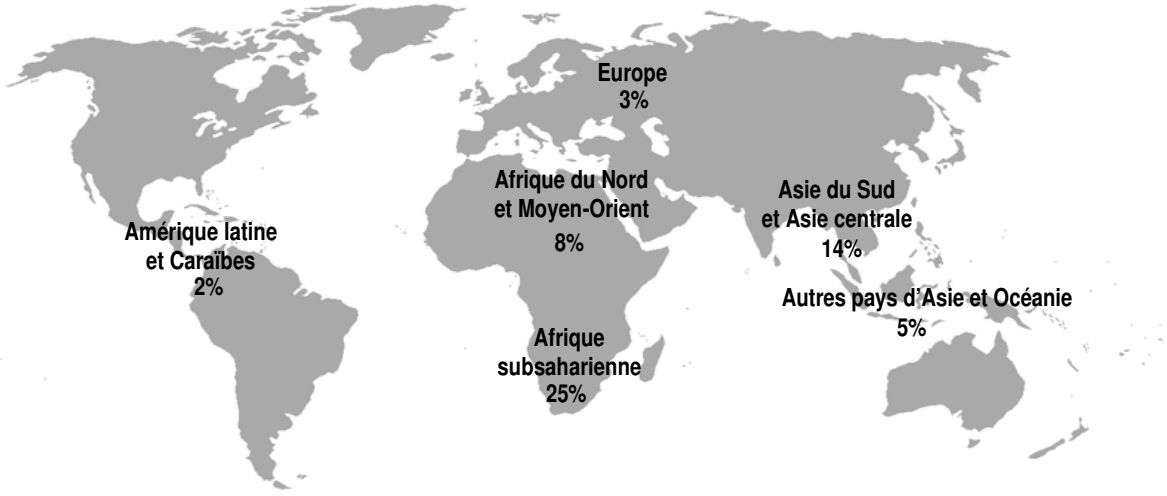
Graphique 23.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Finlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808346

L'APD bilatérale de la Finlande a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne et vers l'Asie du Sud et l'Asie centrale. En 2016, 160.8 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne et 86.6 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 23.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Finlande**

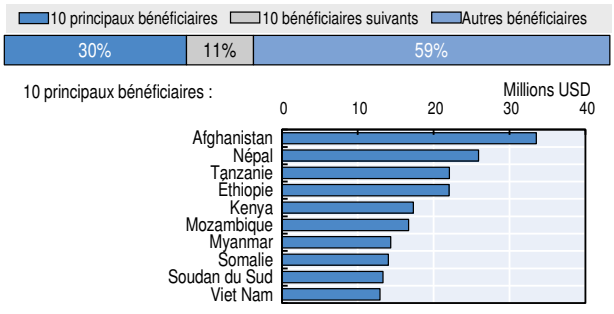


Note : La répartition par région de 43 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808365

En 2016, la Finlande a affecté 30.1 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide, au rang desquels figurent ses neuf pays partenaires à long terme. En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a atteint 251.3 millions USD (39 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (65 %) et de contributions à des financements groupés (27 %).

Graphique 23.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Finlande**

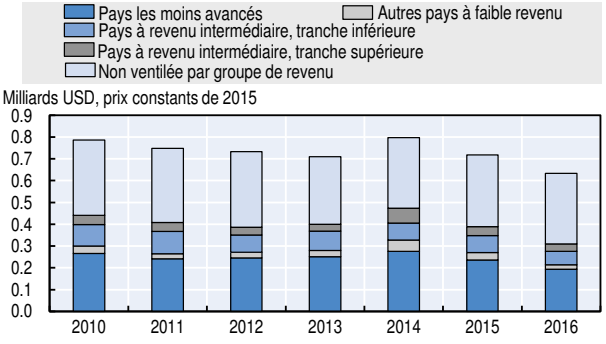


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808384

En 2016, la Finlande a alloué 30.6 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 195.8 millions USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (32.8 %), reste supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Finlande en 2015, mais il faut noter que 51 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Finlande aux PMA a représenté 0.13 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

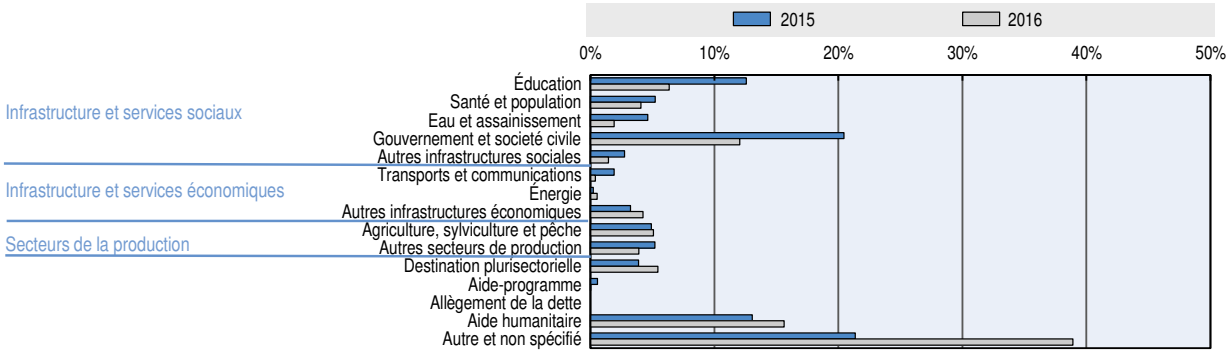
Graphique 23.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Finlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808403

En 2016, 25.8 % de l'APD bilatérale de la Finlande, soit 124.6 millions USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été accordée au soutien au gouvernement et à la société civile (58.1 millions USD). L'aide humanitaire s'est élevée à 75 millions USD. En 2016, les engagements de la Finlande en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 1.2 million USD (0.4 % de l'aide bilatérale ventilable) et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 63.8 millions USD (21.2 % de l'aide bilatérale ventilable).

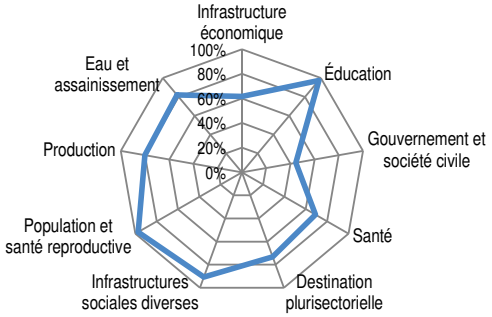
Graphique 23.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Finlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808422

En 2016, l'APD bilatérale de la Finlande en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 159.6 millions USD. En 2016, 53.2 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.5 % en moyenne pour les pays du CAD. Ce chiffre représente une hausse par rapport aux 49.9 % de 2015. Une grande part de l'aide dispensée par la Finlande au titre de la population et de la santé reproductive, de l'éducation et d'autres infrastructures sociales est axée sur la problématique femmes-hommes.

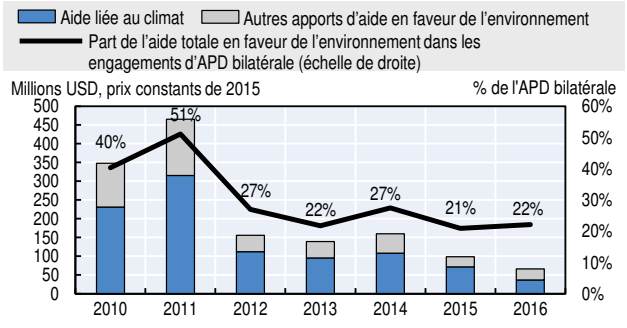
Graphique 23.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Finlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808441

En 2016, l'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 66.6 millions USD. La part de l'aide bilatérale ventilable axée sur l'environnement a été de 22.1 % et la part orientée vers la lutte contre le changement climatique de 12.3 % (37.1 millions USD), contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 23.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Finlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808460

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

FRANCE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la France

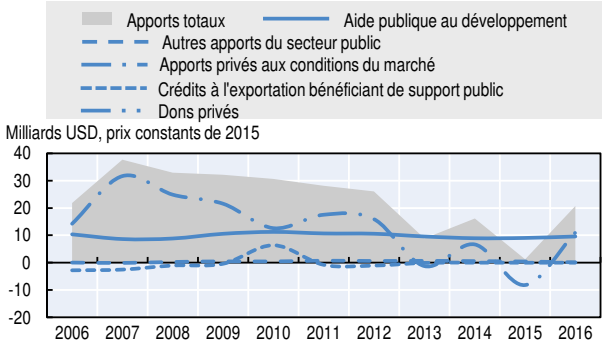
La France a fait siens les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) s'est engagé, dans les conclusions de ses réunions de 2016 et 2018, à « ne laisser personne de côté ». En particulier, pour tenir cet engagement, l'Agence française de développement (AFD) s'est fixé un objectif « 100 % lien social ». Il s'agit, pour chaque projet financé, de contribuer au renforcement du lien social, à la réduction des inégalités et à l'amélioration de l'accès aux services sociaux et à la culture, avec un accent particulier sur l'égalité des sexes et l'accès des jeunes à l'éducation.

Pour la France, la mise en œuvre du principe de ne laisser personne de côté est susceptible de favoriser l'inclusivité et l'efficacité et de contribuer à la réduction des inégalités dans les pays en développement. Parallèlement, la France estime que les efforts de coopération pour le développement devraient continuer à mettre l'accent sur les pays les moins avancés. Pour effectivement ne laisser personne de côté, il faudra notamment relever le défi capital des barrières culturelles et sociales qui entravent l'intégration de certaines catégories de la population parmi les bénéficiaires du développement économique et social.

La France intègre le principe de ne laisser personne de côté dans l'ensemble de ses activités de développement au moyen d'outils de diagnostic de l'AFD tels que le dispositif « Avis développement durable ». L'AFD a également adopté une politique de maîtrise des risques environnementaux et sociaux fondée sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale.

Apports financiers de la France aux pays en développement

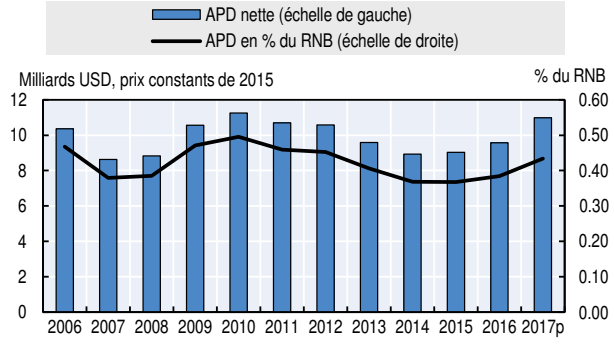
Graphique 24.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, France**



Note : On ne dispose pas de données sur les crédits à l'exportation pour 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808479

Graphique 24.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, France**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808498

Résultats obtenus par la France au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 24.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), France**

France	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	60.0%	63.9%	67.3%	96.3%	80.3%	58.7%	améliorations nécessaires	bon	améliorations nécessaires
Année de référence	-	57.1%	70.3%	95.6%	86.1%	82.2%	bon	moyen	améliorations nécessaires
Tendance	-	⇑	⇓	⇑	⇓	⇓	⇓	⇑	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812754

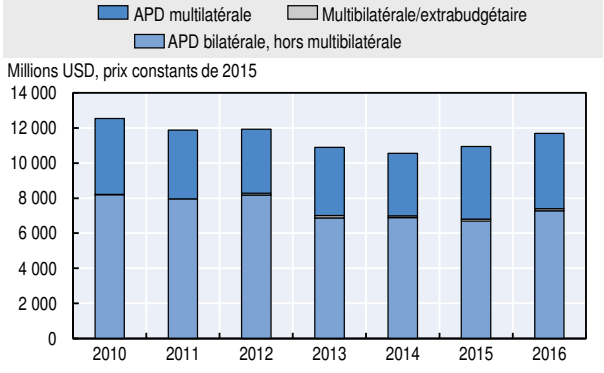
Aide publique au développement dispensée par la France

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la France se sont élevés à 11.4 milliards USD (données préliminaires), soit 0.43 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 14.9 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique par une hausse des prêts bilatéraux et des contributions aux organisations multilatérales (en particulier les organismes des Nations Unies). Le gouvernement s'est engagé à consacrer 0.55 % du RNB à l'APD à l'horizon 2022 et la France s'est engagée, à l'échelon européen, à porter l'APD collective de l'UE à 0.7 % du RNB d'ici à 2030. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 566 millions USD et a représenté 5 % de l'APD nette totale de la France, contre 4.8 % en 2016.

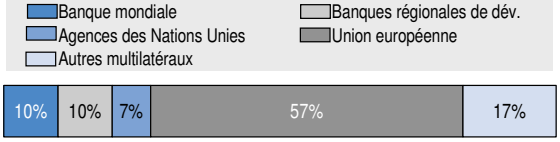
La part de l'APD française non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 96.3 % en 2016 (ce qui représente une hausse par rapport aux 95.6 % de 2015), alors que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) s'établissait à 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 83.4 % en 2016, chiffre moins élevé qu'en 2015 (85.6 %) et inférieur à la norme du CAD en la matière (86 %). Les prêts ont représenté 28.4 % de l'APD brute en 2016.

En 2016, 63.2 % de l'APD française ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La France a affecté 36.8 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 2.8 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 24.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, France**



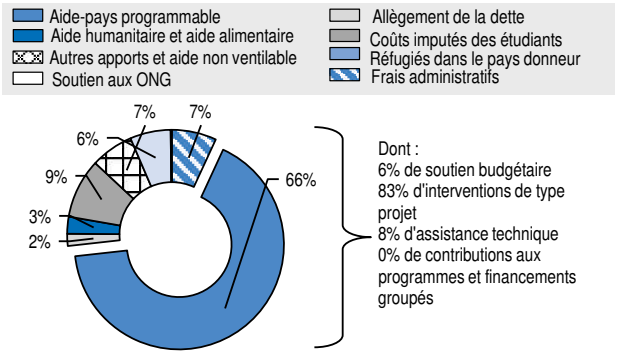
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808517

En 2016, 66.4 % de l'APD bilatérale brute française ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de la France a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016. Les interventions de type projet ont représenté 83 % de l'APP.

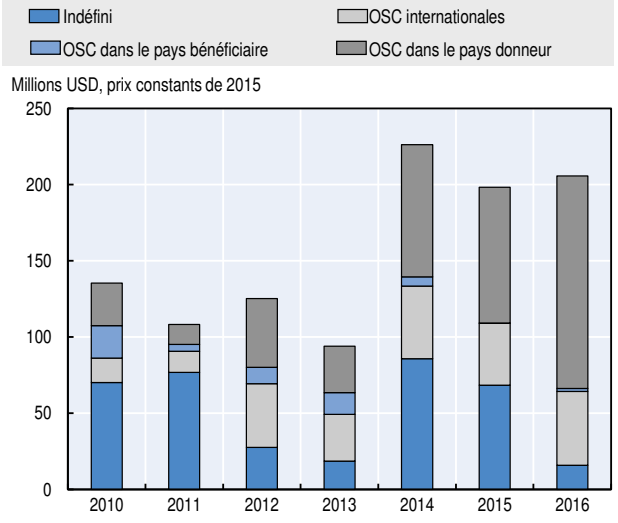
Graphique 24.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, France**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808536

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 206.6 millions USD. L'APD apportée par la France aux OSC et acheminée par leur intermédiaire est demeurée stable entre 2015 et 2016 en pourcentage de l'aide bilatérale (2.9 % en 2015 ; 2.8 % en 2016).

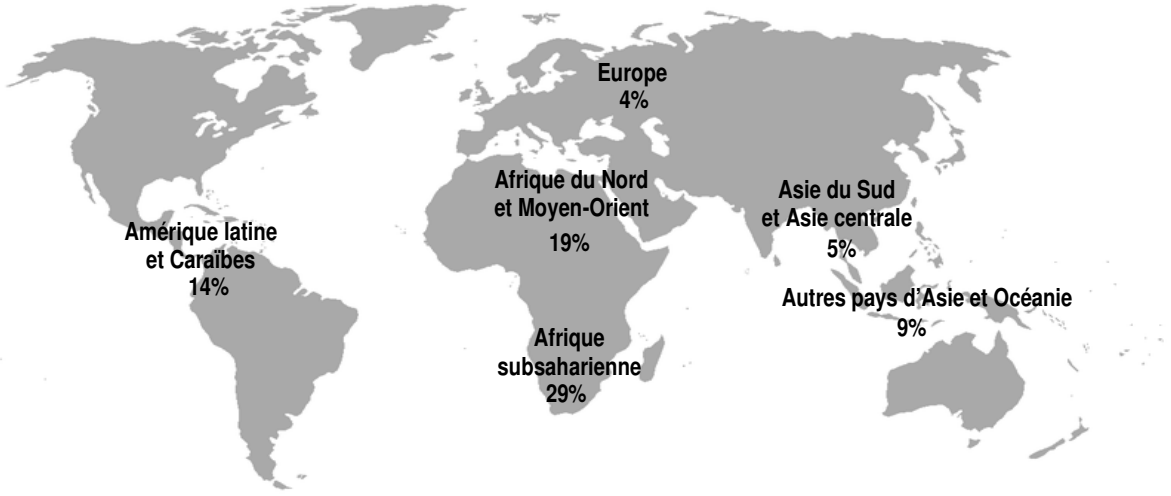
Graphique 24.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, France**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808555

En 2016, l'APD bilatérale française a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Nord et l'Amérique du Sud. La France a alloué 2.1 milliards USD à l'Afrique subsaharienne, 997.1 millions USD à l'Afrique du Nord et 623.5 millions USD à l'Amérique du Sud.

Graphique 24.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, France**

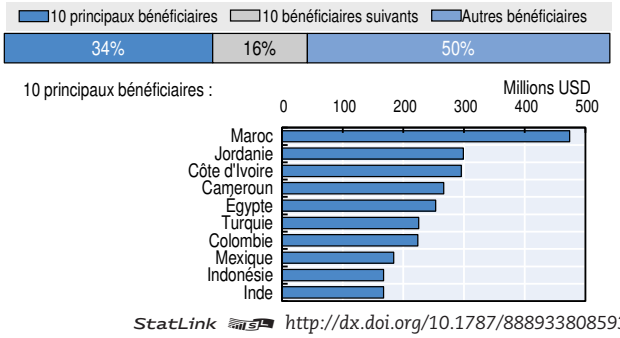


Note : La répartition par région de 20 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808574

En 2016, la France a affecté 34.4 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Le gouvernement français s'est engagé à ce qu'au moins 50 % de l'APD française dispensée sous forme de dons soient dirigés vers ses 17 pays partenaires prioritaires, dont tous, sauf un, sont situés en Afrique subsaharienne. En 2016, toutefois, aucun de ces pays prioritaires ne figurait sur la liste des dix principaux bénéficiaires. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 2 milliards USD (27 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (73 %) et de bourses d'études (10 %).

Graphique 24.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, France**

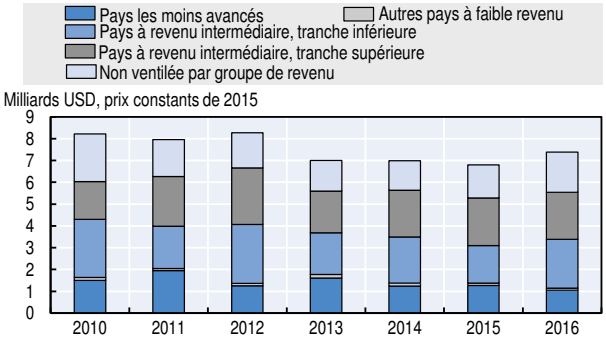


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808593

En 2016, la France a alloué 14.3 % de son APD bilatérale brute à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 1.1 milliard USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (18.8 %), est inférieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale française en 2016 (30.3 %).

L'APD de la France aux PMA a représenté 0.08 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

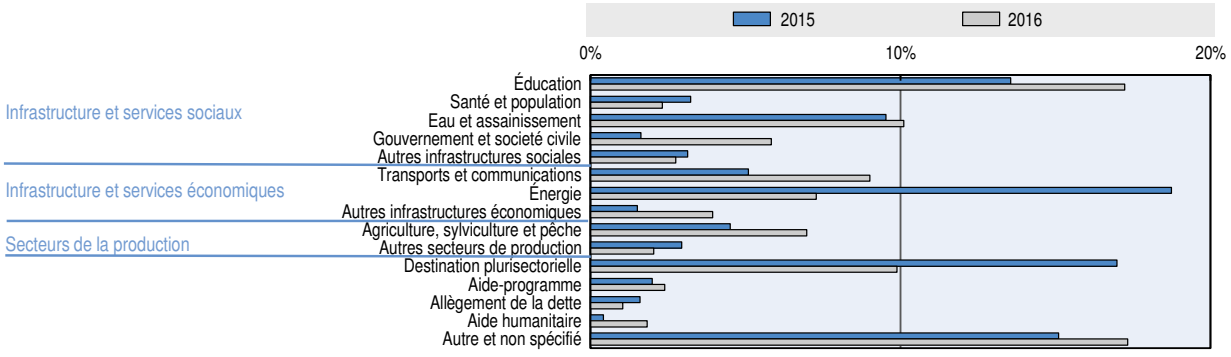
Graphique 24.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, France**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808612

En 2016, 38.3 % de l'APD bilatérale de la France, soit 3.2 milliards USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été accordée à l'éducation (1.4 milliard USD) et l'eau et l'assainissement (845.6 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 153 millions USD. En 2016, les engagements de la France en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 156.3 millions USD (2.4 % de l'aide bilatérale ventilable) et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 2.4 milliards USD (38 % de l'aide bilatérale ventilable).

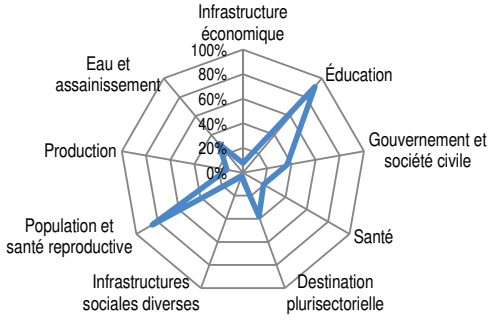
Graphique 24.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, France**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808631

L'APD bilatérale de la France en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 1.5 milliard USD. En 2016, 28.5 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, chiffre à comparer à la moyenne des pays du CAD (36.5 %). Une grande part de l'aide dispensée par la France dans les domaines de la population et de la santé reproductive, ainsi que de l'éducation, est axée sur la problématique femmes-hommes.

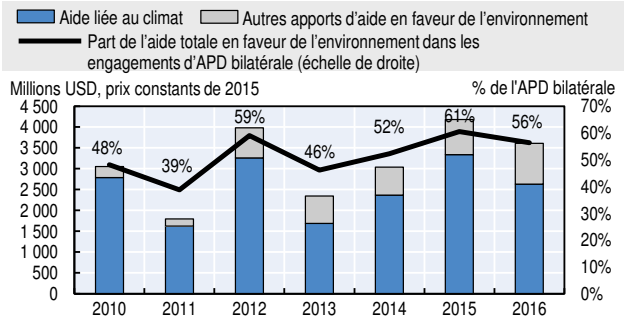
Graphique 24.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, France**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808650

En 2016, l'APD bilatérale de la France dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 3.6 milliards USD. La part de l'aide bilatérale ventilable consacrée à l'environnement a été de 56.4 % et la part orientée vers la lutte contre le changement climatique de 41.1 % (2.6 milliards USD), contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 24.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, France**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808669

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

GRÈCE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Grèce

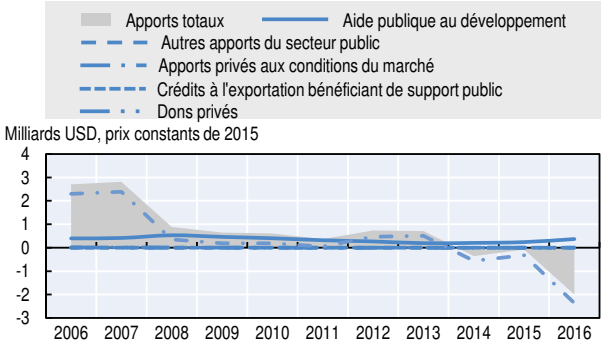
La Grèce est foncièrement attachée au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui, selon elle, constitue un cadre transformateur propice à une nouvelle trajectoire de développement durable n'excluant personne. Elle entend revoir sa conception globale du développement sous le prisme des Objectifs de développement durable (ODD). Le principe de « ne laisser personne de côté » est également expressément inscrit dans le Nouveau consensus européen pour le développement, auquel la Grèce souscrit en sa qualité d'État membre de l'Union européenne.

À travers sa politique étrangère et de sécurité, la Grèce s'efforce de promouvoir la paix, la sécurité, les droits de la personne, l'égalité entre les sexes, l'état de droit et la bonne gouvernance. Elle a adopté une approche pragmatique en matière d'aide au développement, qui met principalement l'accent sur l'aide multilatérale. Pour la Grèce, la priorité accordée notamment aux inégalités de revenu, aux femmes et aux jeunes, ou les initiatives visant à promouvoir un système d'échanges multilatéral équitable, attestent de l'adoption par les partenaires multilatéraux d'une approche fondée sur le principe de ne laisser personne de côté.

Pour la Grèce, cette approche suppose d'axer la coopération pour le développement sur les groupes les plus vulnérables – les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les enfants de réfugiés et de migrants – ainsi que sur les services de base qui favorisent un développement inclusif, comme les services de santé, l'enseignement primaire et la formation professionnelle. Selon la Grèce, pour lutter contre l'exclusion, les donneurs doivent en particulier surmonter les stéréotypes culturels et politiques qui ouvrent la voie aux discriminations, et systématiquement suivre et évaluer l'impact de leurs interventions sur les groupes marginalisés.

Apports financiers de la Grèce aux pays en développement

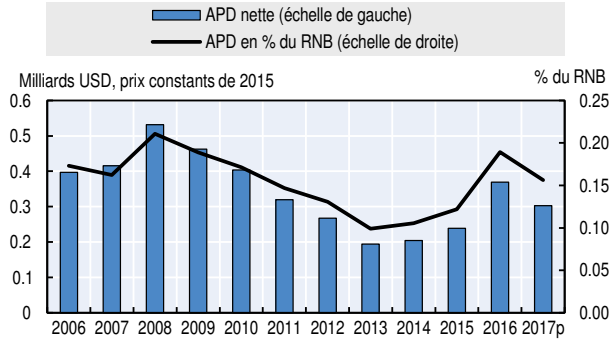
Graphique 25.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Grèce**



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2013, 2014, 2015 et 2016. Les données sur les autres apports du secteur public sont disponibles uniquement pour les années 2006, 2007 et 2008.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933808688*

Graphique 25.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-16, Grèce**



p : données préliminaires.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933808707*

Résultats obtenus par la Grèce au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 25.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Grèce**

Grèce	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	-	-	-	90.3%	-	-	bon	-	-
Année de référence	-	0.0%	0.0%	14.5%	100.0%	0.0%	améliorations nécessaires	-	-
Tendance	-	-	-	⇑	-	-	⇑	-	-

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933812773*

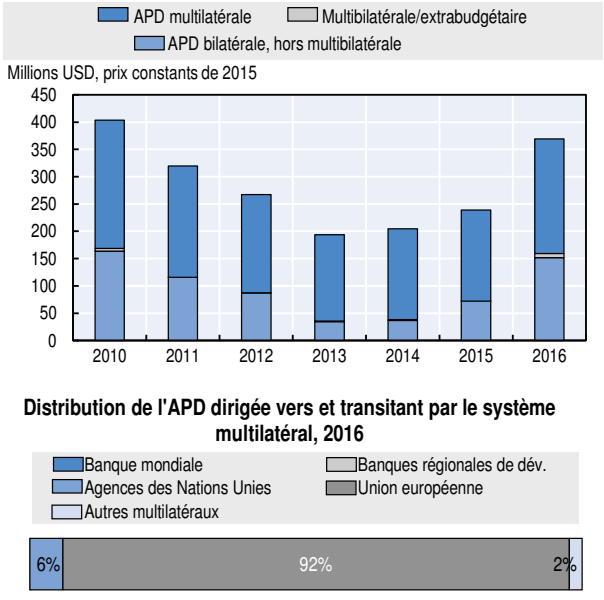
Aide publique au développement dispensée par la Grèce

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Grèce se sont élevés à 317 millions USD (données préliminaires), soit 0.16 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 15.8 % en termes réels par rapport à 2016, due à une réduction du coût des réfugiés dans le pays donneur. En 2017, ce coût s'est élevé à 72 millions USD et a représenté 22.7 % de l'APD nette totale de la Grèce, contre 39.8 % en 2016.

La part de l'APD grecque non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a fortement augmenté, passant de 14.5 % en 2015 à 90.3 % en 2016, ce qui est supérieur à la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD), établie à 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 43.2 % de l'APD grecque ont été dispensés au niveau bilatéral. La Grèce a affecté 56.8 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 5 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

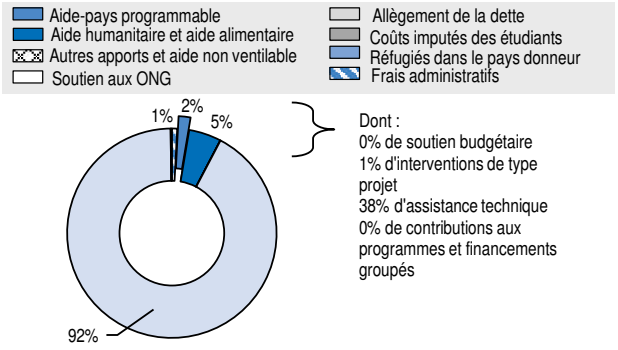
Graphique 25.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Grèce**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808726

En 2016, 1.8 % seulement de l'APD bilatérale grecque a fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable de la Grèce a été faible par rapport à la moyenne des pays du CAD pour 2016 (46.8 %). Cela tient au montant limité des fonds affectés aux dons ainsi qu'au niveau élevé des dépenses consacrées aux réfugiés en Grèce (92 % de l'aide bilatérale) et des coûts imputés des étudiants. Les bourses d'études et la formation dans le pays donneur ont représenté 61 % de l'aide-pays programmable.

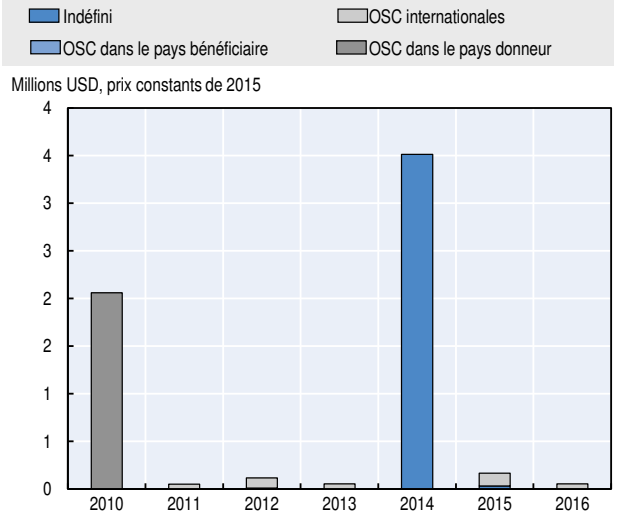
Graphique 25.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Grèce**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808745

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 0.1 million USD, ce qui correspond à 0.04 % de l'aide bilatérale (contre 0.2 % en 2015).

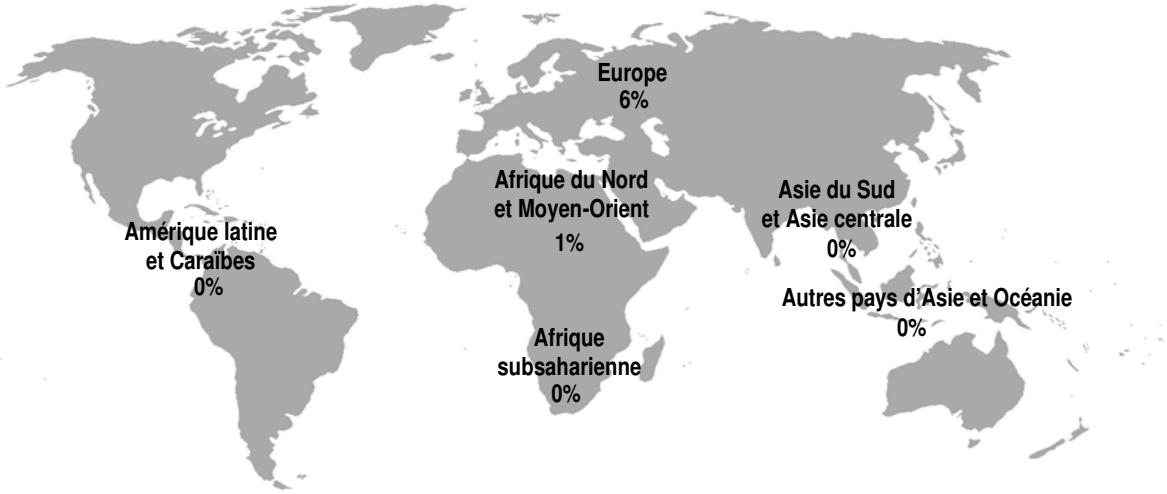
Graphique 25.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, 2010-16, Grèce**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808764

L'APD bilatérale est principalement dirigée vers l'Europe orientale. En 2016, la Grèce a affecté 9.4 millions USD à l'Europe orientale, mais il faut noter que la répartition par région de 93 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée.

Graphique 25.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Grèce**

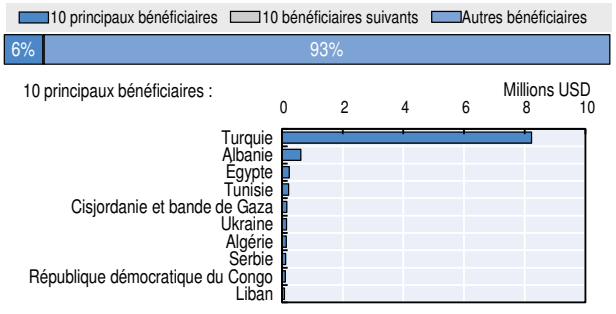


Note : La répartition par région de 93 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808783

En 2016, la Grèce a affecté 6.3 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. La Grèce compte 18 pays partenaires prioritaires, dont 7 figuraient sur la liste de ses 10 principaux bénéficiaires en 2016. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 0.6 million USD en 2016 (0.4 % de l'APD bilatérale brute), dispensés sous forme de bourses d'études (65 %) et d'expertise technique (35 %).

Graphique 25.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Grèce**

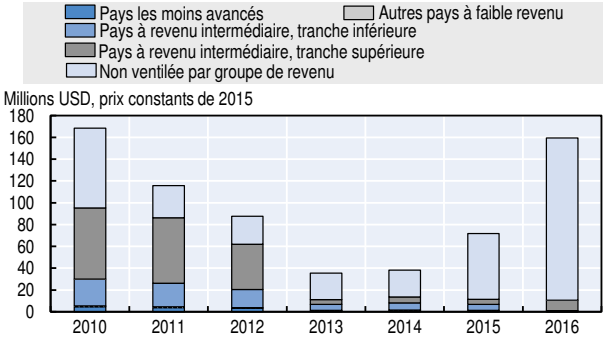


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808802

En 2016, la Grèce a alloué 0.1 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 0.1 million USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (1.6 %), est inférieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont bénéficié de la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Grèce en 2016 (6.1 %), mais il faut noter que 93.3 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Grèce aux PMA a représenté 0.02 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

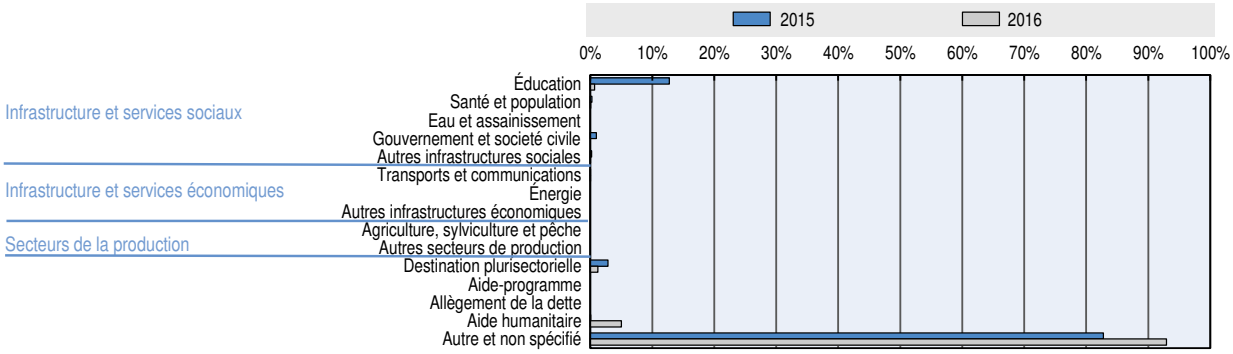
Graphique 25.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Grèce**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808821

La quasi-totalité (92.9 %) de l'APD bilatérale de la Grèce n'était pas ventilée ou pas spécifiée en 2016. La Grèce a affecté 0.8 % de son aide bilatérale (soit 1.3 million USD) aux infrastructures et services sociaux, en ciblant tout particulièrement l'éducation (1.1 million USD).

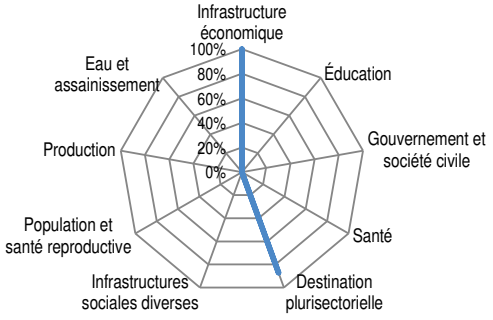
Graphique 25.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Grèce**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808840

L'APD bilatérale de la Grèce en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 2.9 millions USD en 2016. En 2016, 25 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.5 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre représente un recul par rapport à 2015 (71.6 %).

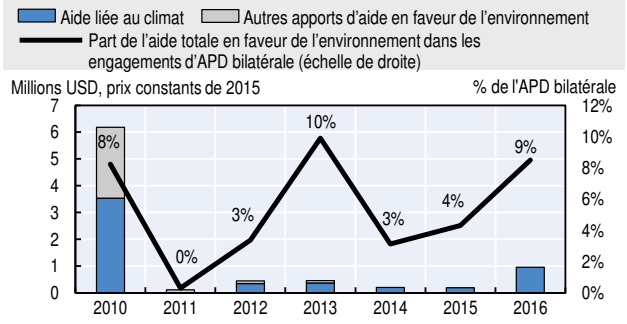
Graphique 25.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Grèce**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808859

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 1 million USD en 2016. La part de l'aide bilatérale ventilable de la Grèce ciblant l'environnement a été de 8.5 % en 2016, contre 33 % en moyenne pour les pays du CAD en 2016. La part de son aide bilatérale ventilable axée sur la lutte contre le changement climatique a été de 8.5 % en 2016 (1 million USD), la moyenne des pays du CAD étant de 25.7 %.

Graphique 25.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Grèce**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808878

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

HONGRIE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Hongrie

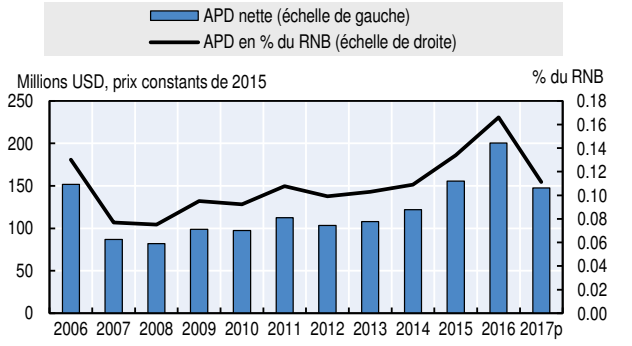
La politique de la Hongrie en matière de coopération pour le développement vise à appuyer le développement durable tout en œuvrant en faveur des droits de la personne, de la justice sociale, de la démocratie, de l'égalité des chances, de la non-discrimination, de l'égalité des sexes, de la durabilité environnementale et des groupes vulnérables. La Hongrie fixe ses priorités géographiques en tenant compte des besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays à faible revenu, des États fragiles et des pays sortant d'un conflit.

La Hongrie estime que l'adoption d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur le principe de « ne laisser personne de côté » offre une occasion nouvelle d'attirer davantage l'attention sur les personnes et les groupes vulnérables – les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les habitants des zones rurales et les groupes ethniques. Pour la Hongrie, l'un des plus grands défis réside dans la création de mécanismes financiers permettant de mobiliser suffisamment de fonds pour parvenir à réellement ne laisser personne de côté.

Apports financiers de la Hongrie aux pays en développement

On ne dispose pas actuellement de données sur les autres apports du secteur public, les dons privés (fonds réunis par les organisations non gouvernementales et les fondations) ou les apports privés aux conditions du marché provenant de la Hongrie et à destination des pays en développement. L'élément de libéralité de l'aide publique au développement (APD) totale a été de 100 % en 2016.

Graphique 26.1. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Hongrie**



P : données préliminaires

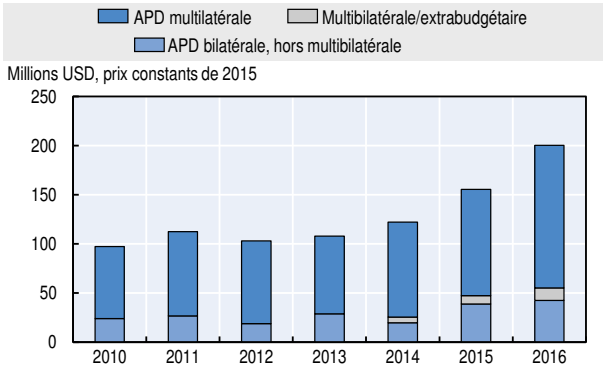
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808897

Aide publique au développement dispensée par la Hongrie

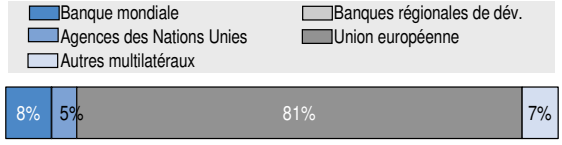
En 2017, les apports nets d'APD de la Hongrie se sont élevés à 149 millions USD (données préliminaires), soit 0.11 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 29.7 % en termes réels par rapport à 2016, imputable à une réduction importante de son programme global d'aide. À l'instar de tous les États membres qui ont rejoint l'Union européenne après 2002, la Hongrie s'est engagée à consacrer 0.33 % de son RNB à l'APD d'ici à 2030. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 3 millions USD et a représenté 2.2 % de l'APD nette totale de la Hongrie, contre 4.9 % en 2016.

En 2016, 27.5 % de l'APD de la Hongrie ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Hongrie a affecté 72.5 % de son APD, soit 144.3 millions USD, aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Son aide multilatérale était constituée pour l'essentiel par les contributions obligatoires qu'elle doit verser à l'Union européenne et à d'autres organisations internationales. Elle a aussi dirigé 23 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 26.2. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Hongrie**



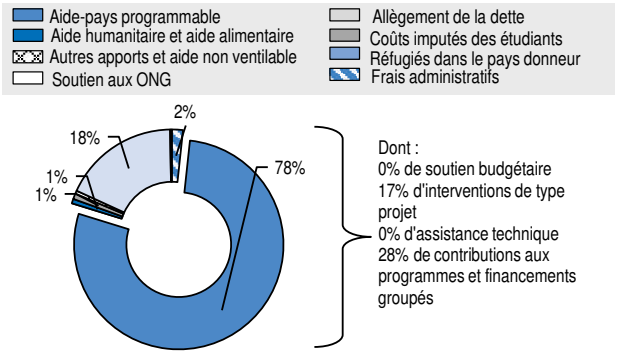
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808916

En 2016, 78.1 % de l'APD bilatérale de la Hongrie ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du Comité d'aide au développement (CAD), établie à 46.8 % pour 2016. Les bourses et formations dans le pays donneur ont représenté 55 % de l'APP.

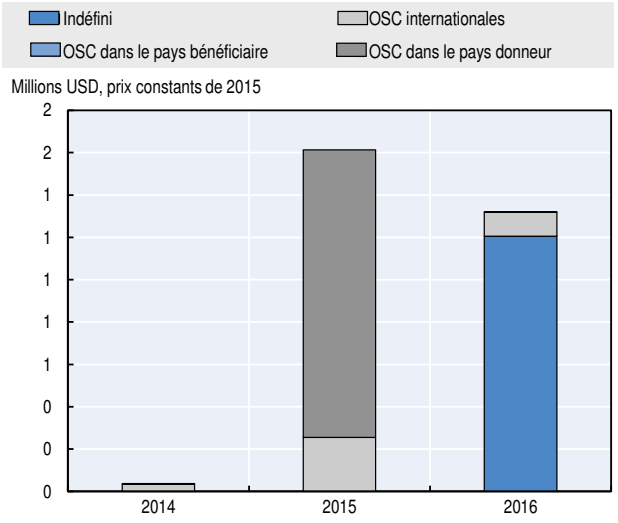
Graphique 26.3. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Hongrie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808935

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 1.3 million USD, ce qui correspond à 2.4 % de l'aide bilatérale, contre 3.4 % en 2015.

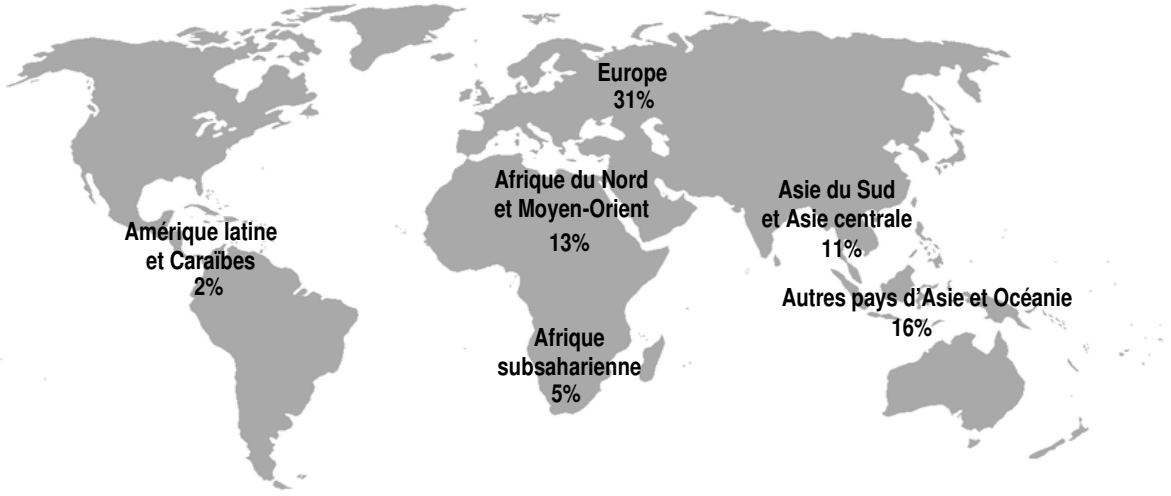
Graphique 26.4. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2014-16, Hongrie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808954

En 2016, l'APD bilatérale de la Hongrie a été principalement orientée vers l'Europe et l'Asie. La Hongrie a affecté 16.9 millions USD à l'Europe orientale, 8.9 millions USD à l'Asie extrême-orientale et 5.8 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 26.5. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Hongrie**

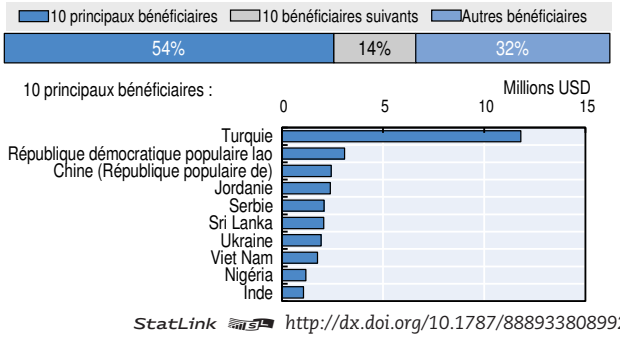


Note : La répartition par région de 22 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808973

En 2016, la Hongrie a affecté 54.4 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. La Hongrie axe son aide sur 17 pays partenaires, mais prévoit de concentrer son action sur un nombre plus réduit de pays (10 maximum) d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie/Asie du Sud-Est, d'Europe orientale et des Balkans occidentaux. Parmi ses partenaires prioritaires, quatre figuraient au nombre des dix principaux bénéficiaires de son aide en 2016. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 8.6 millions USD en 2016 (16 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme de bourses (56 %) et d'interventions de type projet (42 %).

Graphique 26.6. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Hongrie**

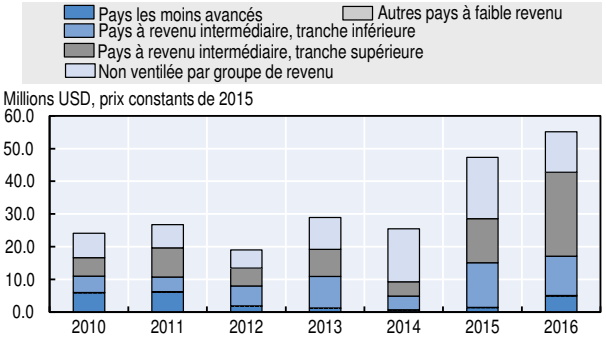


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933808992

En 2016, la Hongrie a alloué 8.9 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 4.9 millions USD. La moyenne des pays du CAD était de 21.9 % en 2016. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Hongrie en 2016 (46.5 %), mais il faut noter que 22.4 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Hongrie aux PMA a représenté 0.03 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

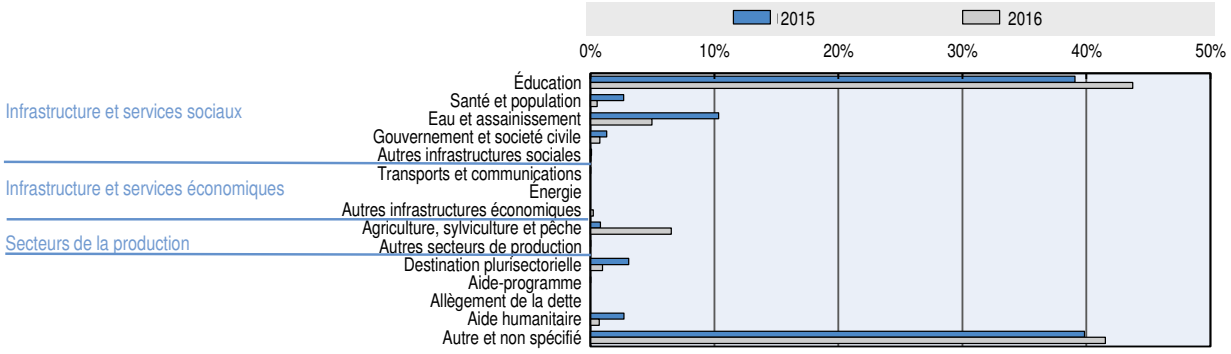
Graphique 26.7. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Hongrie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809011

En 2016, 50 % de l'APD bilatérale de la Hongrie ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 27.4 millions USD, une place importante ayant été accordée à l'éducation (24 millions USD). Une part substantielle (41.5 %) de l'APD bilatérale n'était pas ventilée par secteur en 2016. En 2016, les engagements de la Hongrie en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 3.7 millions USD (8.5 % de l'aide bilatérale ventilable).

Graphique 26.8. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Hongrie**

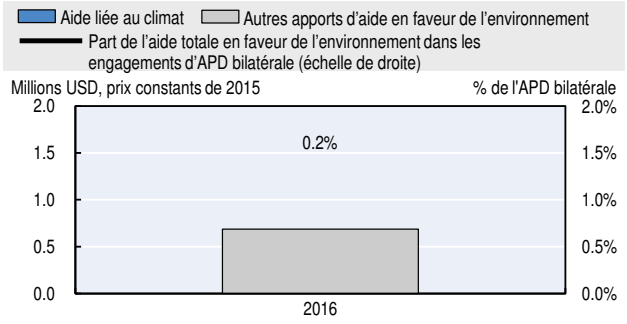


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809030

La protection de l'environnement compte parmi les domaines prioritaires de la coopération bilatérale de la Hongrie pour le développement. La Hongrie doit encore intégrer de manière systématique les principes transversaux que sont, notamment, l'égalité femmes-hommes et la durabilité environnementale dans ses activités et sa stratégie de coopération pour le développement.

L'APD bilatérale hongroise dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 0.7 milliard USD en 2016. En 2016, la part de l'aide bilatérale ventilable ciblant l'environnement a été de 1.6 %, alors que la moyenne des pays du CAD était de 33 %.

Graphique 26.9. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2016, engagements, Hongrie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809049

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

IRLANDE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de l'Irlande

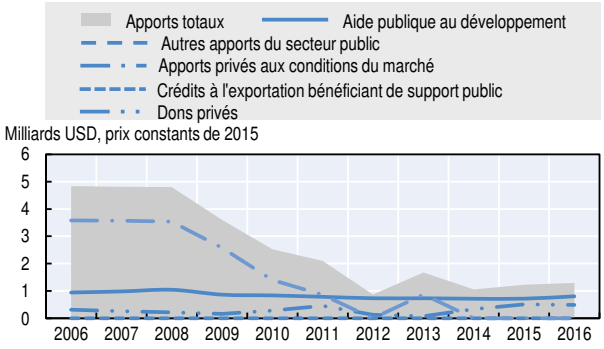
La politique étrangère et le programme de développement de l'Irlande visent à bâtir un monde durable et juste, qui offre à chacun la possibilité de surmonter la pauvreté et la faim et de réaliser pleinement ses droits et son potentiel. La politique de développement international en cours d'élaboration (2018) par l'Irlande permettra d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et maintiendra l'accent sur les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

Pour l'Irlande, la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales et la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim constituent le socle de l'égalité, de la paix et du développement durable. L'égalité des sexes est au cœur de cette vision, de même que la protection sociale des communautés pauvres, en particulier les enfants et les ménages dirigés par des femmes. L'Irlande porte son effort sur l'interdépendance entre le soutien à des moyens d'existence durables, les services sociaux et la nutrition. Son approche des crises repose sur le droit humanitaire international, sur les principes humanitaires fondamentaux (financement souple et en temps opportun, non-discrimination, etc.) et sur l'apport d'une aide vitale aux populations les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre.

L'Irlande s'efforce d'affiner sa compréhension de la pauvreté multidimensionnelle et de la vulnérabilité pour mieux cibler ses activités et établir une programmation plus intégrée. Elle estime qu'une analyse solide de l'économie politique et le passage à une programmation adaptative sont des clés de réussite. L'Irlande investit également dans la collecte de données ventilées par sexe et dans un développement tenant compte de la question du handicap.

Apports financiers de l'Irlande aux pays en développement

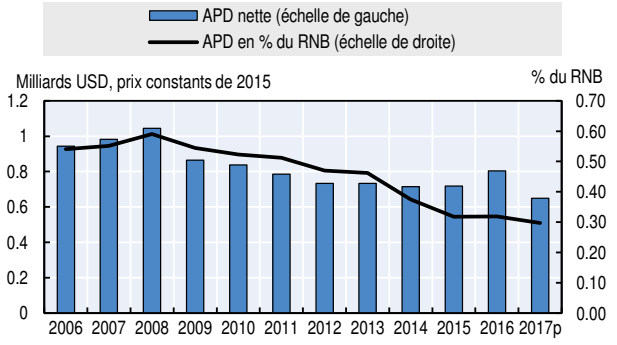
Graphique 27.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Irlande**



Note : On ne dispose pas de données sur les apports privés aux conditions du marché pour 2012 et pour 2014-16.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809068

Graphique 27.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Irlande**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809087

Résultats obtenus par l'Irlande au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 27.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Irlande**

Irlande	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	68.8%	90.7%	62.0%	100.0%	88.7%	51.7%	améliorations nécessaires	excellent	améliorations nécessaires
Année de référence	-	75.5%	82.2%	100.0%	91.7%	84.6%	améliorations nécessaires	excellent	améliorations nécessaires
Tendance	-	⇑	⇓	=	⇓	⇓	=	=	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812792

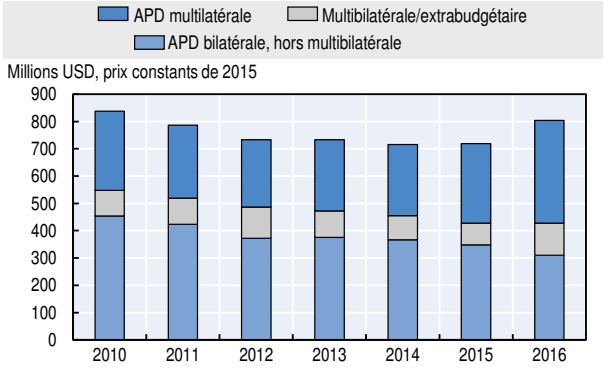
Aide publique au développement dispensée par l'Irlande

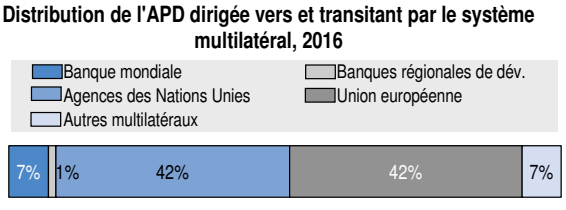
En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de l'Irlande se sont élevés à 808 millions USD (données préliminaires), soit 0.30 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 2.4 % en termes réels par rapport à 2016, principalement due à une réduction de ses contributions aux organisations multilatérales, que l'augmentation du coût des réfugiés dans le pays donneur n'a que partiellement compensée. Tout comme d'autres États membres de l'UE, l'Irlande a réaffirmé sa volonté d'atteindre l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB à l'horizon 2030, et le gouvernement a précisé que la nouvelle politique contiendrait une feuille de route en faveur de la concrétisation de cet objectif. En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 11 millions USD et a représenté 1.4 % de l'APD nette totale de l'Irlande, contre 0.1 % en 2016.

La part non liée de l'APD de l'Irlande (hors frais administratifs et coûts des réfugiés dans le pays donneur) a été de 100 % en 2016, contre 81.2 % pour la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 53.2 % de l'APD irlandaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. En 2016, l'Irlande a affecté 46.8 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 27.4 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 27.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Irlande**

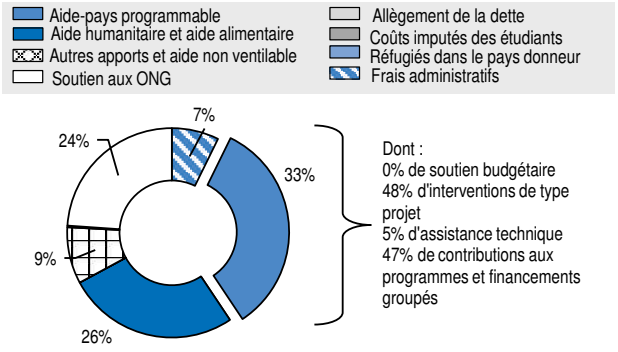




StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809106

En 2016, 33.4 % de l'APD bilatérale irlandaise ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 48 % de l'APP. L'aide au titre du budget central d'organisations non gouvernementales (ONG) et l'aide humanitaire ont représenté la moitié de l'APD bilatérale.

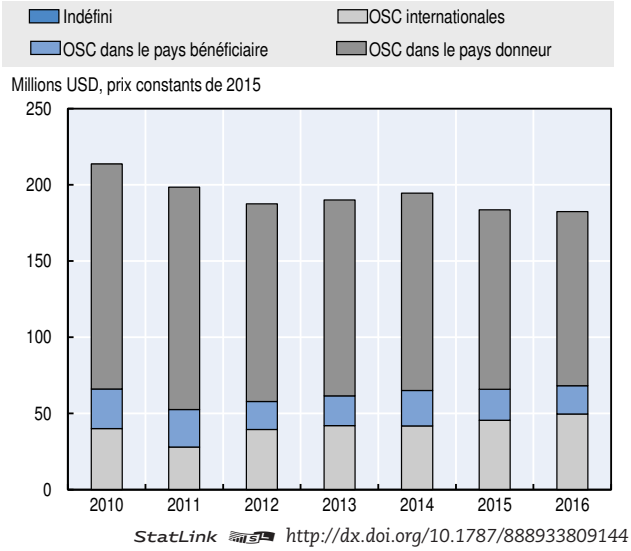
Graphique 27.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Irlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809125

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 182.1 millions USD, soit 42.6 % de l'APD bilatérale irlandaise. La part de l'APD bilatérale apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire est restée stable par rapport à 2015 (43 %).

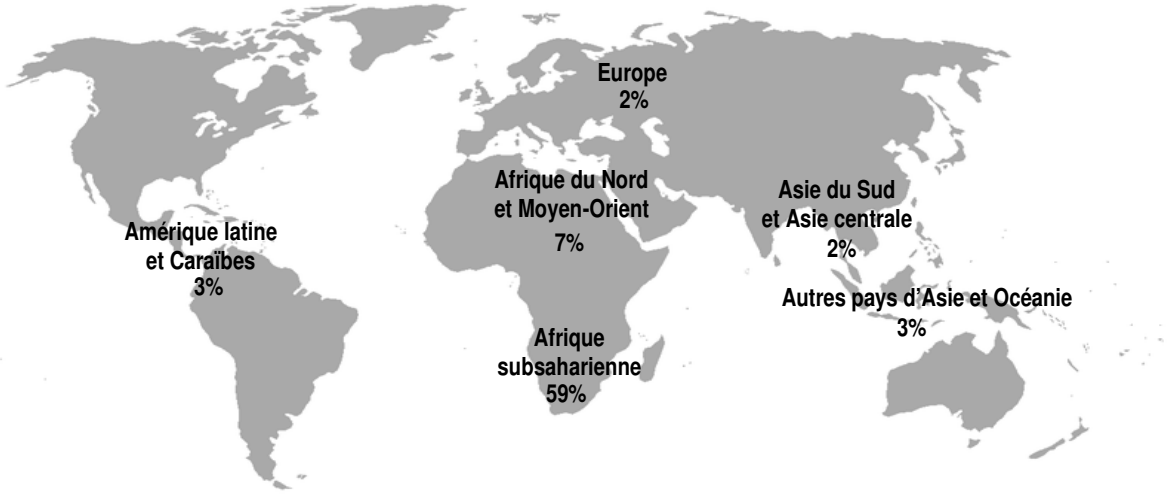
Graphique 27.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Irlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809144

L'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2016, l'Irlande a affecté 250.5 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 29.6 millions USD au Moyen-Orient.

Graphique 27.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Irlande**

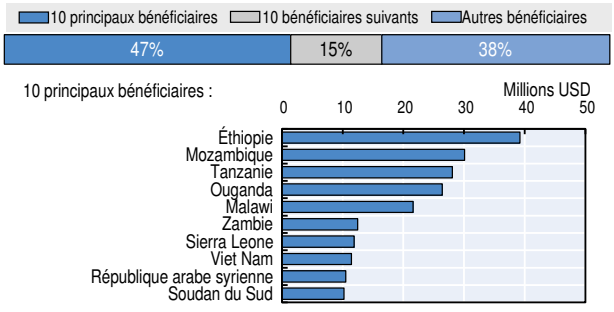


Note : La répartition par région de 25 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809163

En 2016, l'Irlande a affecté 47.3 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Parmi ces derniers figuraient ses huit principaux pays partenaires. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 279.8 millions USD en 2016 (66 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme de contributions à des financements groupés (58 %) et d'interventions de type projet (36 %).

Graphique 27.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Irlande**

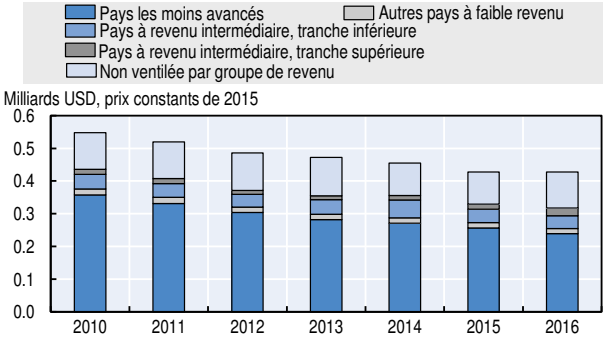


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809182

En 2016, l'Irlande a alloué 55.9 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 238.8 millions USD. La part de l'aide destinée aux PMA a diminué par rapport à 2015 (60.1 %). L'Irlande s'est classée au premier rang des membres du CAD pour la part de l'APD bilatérale consacrée aux PMA en 2016 (la moyenne du CAD était de 21.9 %).

L'APD totale de l'Irlande aux PMA a représenté 0.14 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

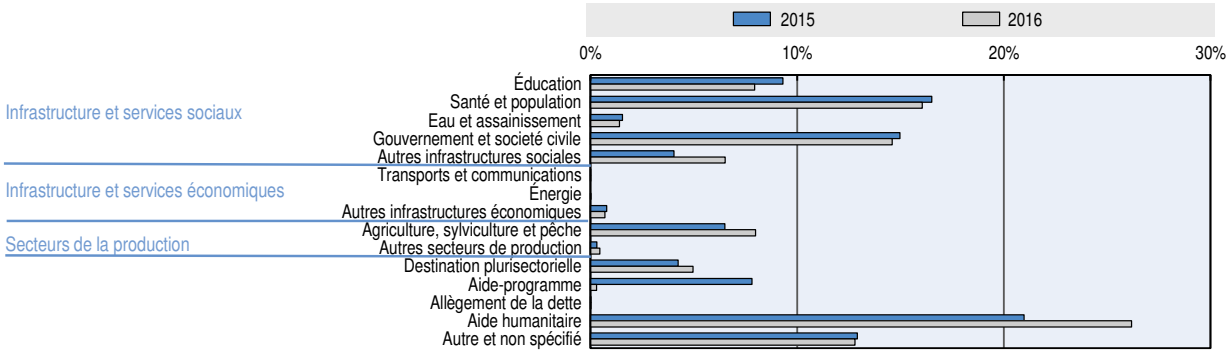
Graphique 27.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Irlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809201

En 2016, 46.5 % de l'APD bilatérale de l'Irlande (soit 198.6 millions USD) ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été accordée au soutien au gouvernement et à la société civile (62.4 millions USD), à la santé (58.6 millions USD), ainsi qu'à l'éducation (33.9 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 112 millions USD. En 2016, les engagements de l'Irlande en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 39.3 millions USD (10 % de l'aide bilatérale ventilable).

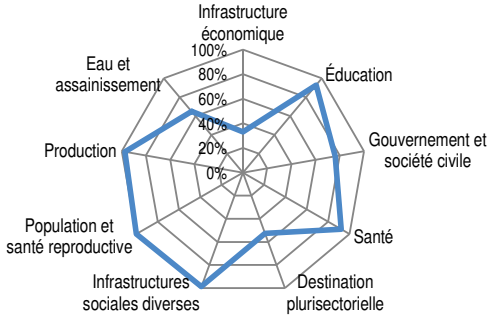
Graphique 27.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Irlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809220

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 312.9 millions USD. En 2016, 84 % de l'aide bilatérale ventilable de l'Irlande avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif (contre 79 % en 2015), la moyenne des pays du CAD étant de 36.5 %. L'aide de l'Irlande en faveur de la population et de la santé reproductive, des autres infrastructures sociales, de la production, de l'éducation et de la santé est axée sur la problématique femmes-hommes.

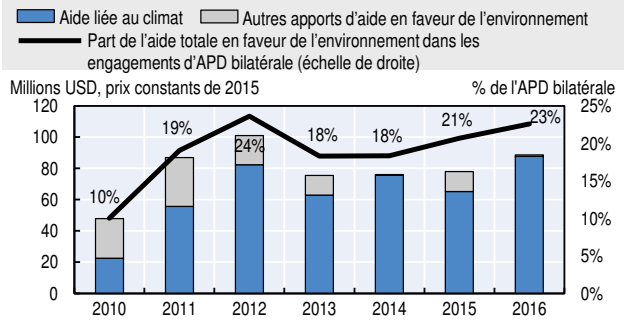
Graphique 27.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Irlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809239

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 88.5 millions USD. En 2016, 22.6 % de l'APD bilatérale ventilable de l'Irlande ciblaient l'environnement, contre 33 % en moyenne pour les pays du CAD. Par ailleurs, 22.4 % (87.6 millions USD) de son aide bilatérale ventilable ont été axés sur la lutte contre le changement climatique, contre 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 27.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Irlande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809258

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

ISLANDE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de l'Islande

L'Islande doit définir dans une résolution parlementaire à venir la manière dont son programme de coopération pour le développement entend contribuer à l'objectif de « ne laisser personne de côté ». Cette résolution fera fond sur les priorités actuelles que sont les pays les moins avancés et, à l'intérieur de ceux-ci, les populations rurales difficiles à atteindre, les personnes les plus vulnérables et les plus pauvres, dont les personnes handicapées. L'Islande met également l'accent sur l'égalité des sexes, les enfants et les jeunes.

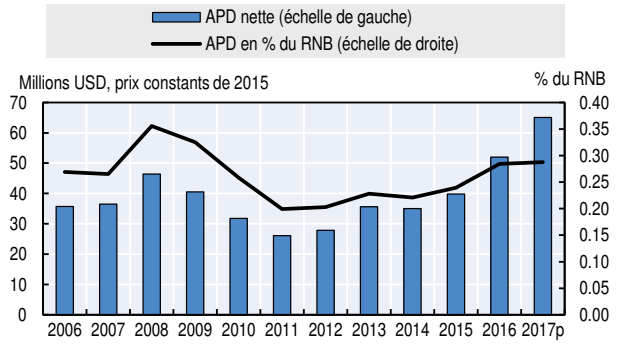
Pour l'Islande, l'aide publique au développement (APD) présente un avantage comparatif en ce qu'elle permet de concourir à la réalisation des cibles sous-financées des Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays à faible revenu, de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de la fragilité et de cibler les besoins spécifiques. Selon l'Islande, les efforts visant à intégrer les catégories les plus vulnérables de la population dans le développement constituent une condition préalable à la réalisation de nombre d'ODD.

Pour atteindre l'objectif de ne laisser personne de côté, l'Islande prévoit de mettre encore davantage l'accent sur les catégories les plus pauvres et les plus vulnérables de la population dans ses pays partenaires, notamment les enfants et les groupes minoritaires. Elle souligne toutefois la nécessité de s'attacher également en priorité à recueillir des données de meilleure qualité et à mesurer les résultats, de manière à avoir une vue d'ensemble claire des personnes qui profitent des bienfaits du développement et de celles qui sont laissées pour compte. L'Islande considère également qu'il serait opportun de préciser le sens et les objectifs du credo « ne laisser personne de côté », en termes d'amélioration des conditions de vie des personnes les plus défavorisées dans le monde.

Apports financiers de l'Islande aux pays en développement

On ne dispose pas actuellement de données sur les autres apports du secteur public ni sur les dons privés (fonds réunis par les organisations non gouvernementales et les fondations) provenant de l'Islande. Sont en revanche disponibles les données sur les apports privés aux conditions du marché (qui s'élèvent à 0.2 million USD) pour 2015.

Graphique 28.1. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Islande**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809277

Résultats obtenus par l'Islande au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 28.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Islande**

Islande	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	100.0%	50.9%	25.0%	100.0%	100.0%	100.0%	améliorations nécessaires	moyen	
Année de référence	-	0.0%	52.8%	-	100.0%	83.5%	bon	-	-
Tendance	-	⇑	⇓	-	=	⇑	⇓	-	-

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812811

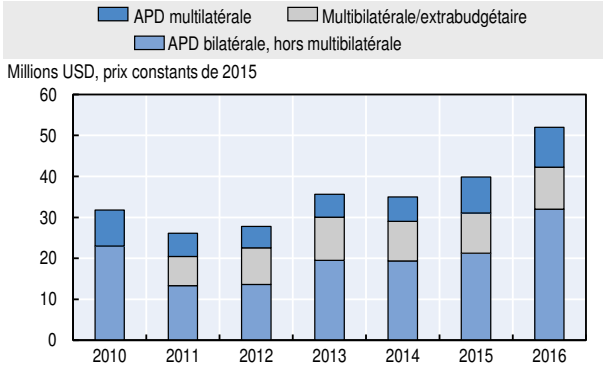
Aide publique au développement dispensée par l'Islande

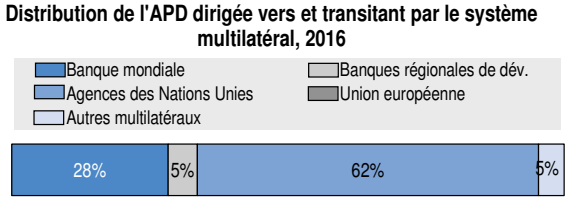
En 2017, les apports nets d'APD de l'Islande se sont élevés à 69 millions USD (données préliminaires), soit 0.29 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 5.5 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique par la progression des dépenses au titre du coût des réfugiés dans le pays donneur. L'Islande s'est engagée à porter le rapport APD/RNB à 0.7 %. Cela étant, à la suite de la crise financière et bancaire de 2008-11, elle a revu le calendrier qu'elle s'était fixé pour atteindre cet objectif, et le parlement a adopté un plan prévoyant que l'APD devrait atteindre 0.26 % du RNB en 2018 et se maintenir à ce niveau jusqu'en 2021. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 25 millions USD et a représenté 36.3 % de l'APD nette totale de l'Islande, contre 26.7 % en 2016.

La part de l'aide non liée de l'APD de l'Islande (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 100 % en 2016, contre une moyenne de 81.2 % pour le Comité d'aide au développement (CAD). L'élément de libéralité de l'APD a été de 100 % en 2016.

En 2016, 81.2 % de l'APD islandaise ont été dispensés au niveau bilatéral, soit un montant total de 31 millions USD. L'Islande a affecté 18.8 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 24.3 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 28.2. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Islande**

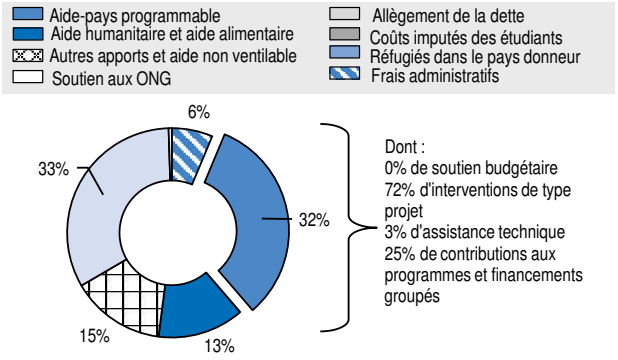




StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809296

En 2016, 32.4 % de l'APD bilatérale islandaise ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) était inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016 et les interventions de type projet ont représenté 72 % de l'APP. La part de l'APD bilatérale affectée aux réfugiés dans le pays donneur a représenté 33 % de l'aide bilatérale brute.

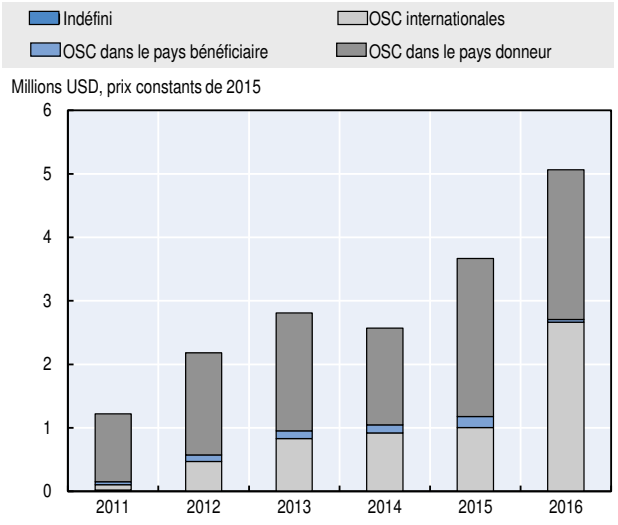
Graphique 28.3. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Islande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809315

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 5.7 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'aide islandaise dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire est restée stable en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 11.8 % en 2015 à 12 % en 2016.

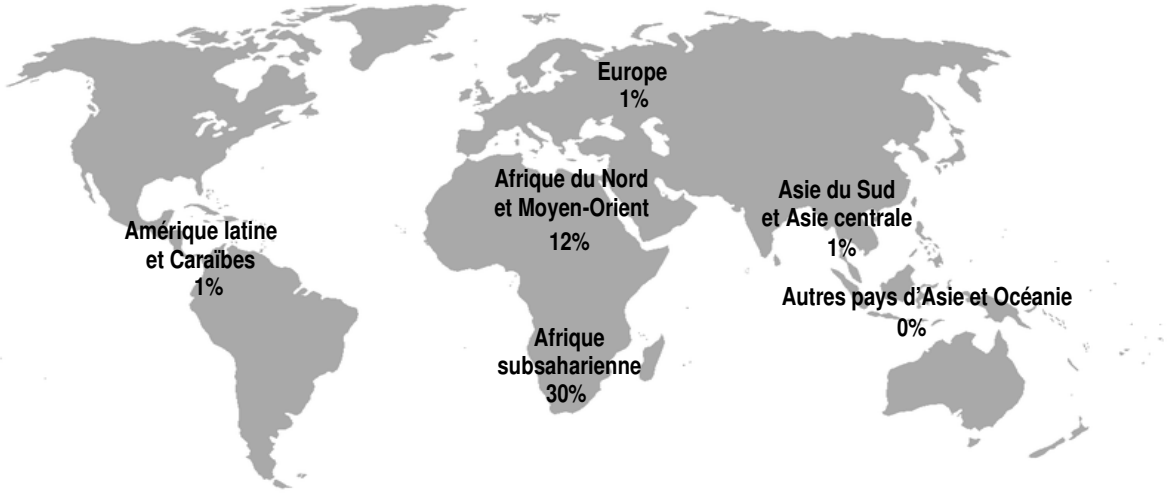
Graphique 28.4. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2011-16, Islande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809334

L'APD bilatérale de l'Islande a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, qui a reçu 14.5 millions USD en 2016.

Graphique 28.5. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Islande**

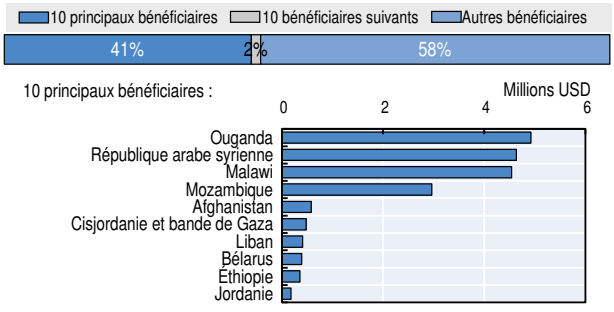


Note : La répartition par région de 54 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809353

En 2016, l'Islande a affecté 40.8 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Ses trois pays partenaires prioritaires – Malawi, Ouganda et Mozambique – font partie des cinq principaux bénéficiaires de son APD. En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 18.9 millions USD (40 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (56 %) et de contributions à des financements groupés (42 %).

Graphique 28.6. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Islande**

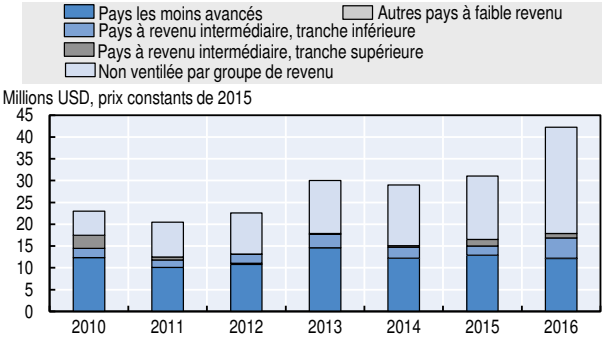


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809372

En 2016, l'Islande a alloué 28.7 % de son APD bilatérale aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 13.7 millions USD. Ce chiffre, en forte baisse par rapport à celui de 2015, (41.6 %), reste supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale islandaise en 2016, mais il faut noter que 57.7 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de l'Islande aux PMA a représenté 0.08 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

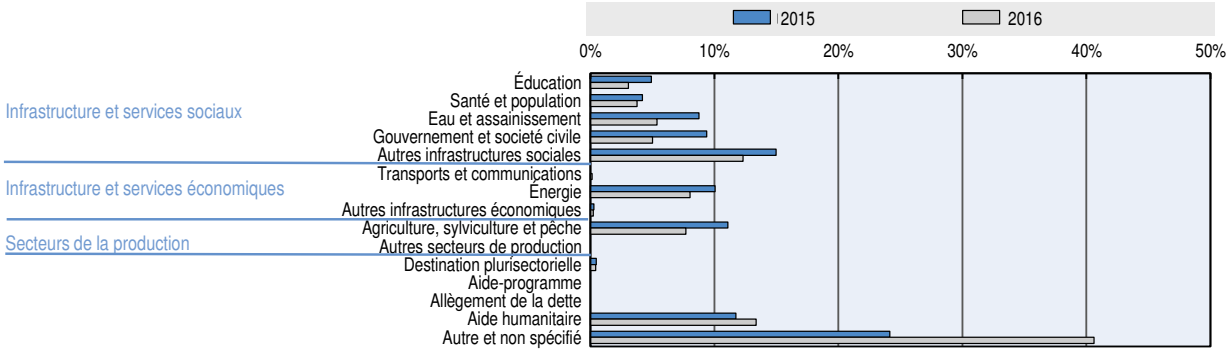
Graphique 28.7. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Islande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809391

En 2016, 29.5 % de l'APD bilatérale de l'Islande ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 14.1 millions USD, une place importante ayant été accordée au soutien au gouvernement et à la société civile (2.4 millions USD) ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement (2.6 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 6.4 millions USD. En 2016, les engagements de l'Islande en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 7.7 millions USD (26.8 % de l'aide bilatérale ventilable).

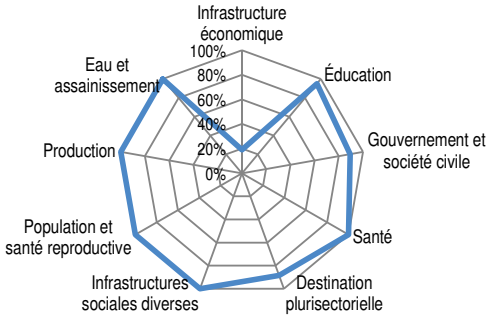
Graphique 28.8. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Islande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809410

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 24.5 millions USD. En 2016, 85.7 % de l'aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, alors que la moyenne des pays du CAD était de 36.5 %. Ce chiffre est stable par rapport à 2015 (86.1 %). L'Islande met fortement l'accent sur la problématique homme-femmes dans presque tous les secteurs.

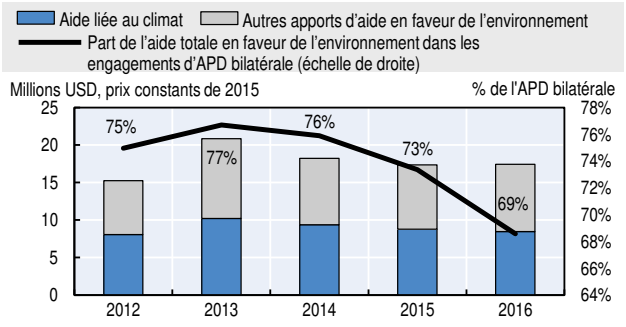
Graphique 28.9. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Islande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809429

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 19.7 millions USD. En 2016, 68.6 % de l'aide bilatérale ventilable de l'Islande ciblaient l'environnement, et 33.4 % (9.6 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 28.10. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2012-16, engagements, Islande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809448

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

ITALIE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de l'Italie

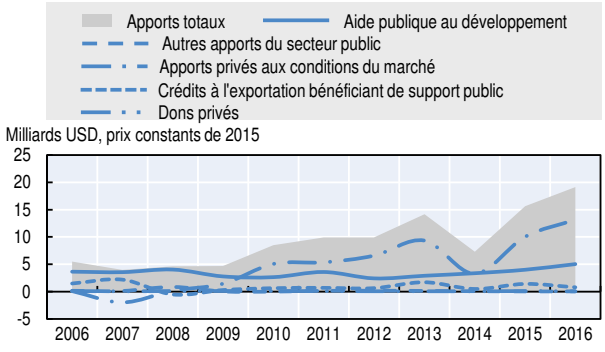
L'Italie prévoit d'inscrire expressément l'engagement de « ne laisser personne de côté » dans sa politique de coopération pour le développement. Pour l'heure, elle intègre cette préoccupation dans son Document triennal de programmation de la coopération au développement et de planification stratégique, qui est articulé autour du thème de la réduction de la pauvreté et met l'accent sur les personnes les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus défavorisées dans l'ensemble des pays en développement, qu'il s'agisse de pays parmi les moins avancés ou de pays à revenu intermédiaire.

Pour l'Italie, les inégalités sociales et économiques – au sein des pays mais aussi entre les pays – constituent les principales entraves à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Le pays érige en priorité la lutte contre la discrimination et la marginalisation des plus pauvres, des plus vulnérables et des plus défavorisés, en particulier les jeunes, les enfants, les femmes et les filles, et les personnes handicapées.

L'Italie prend systématiquement en compte la question du handicap dans sa programmation. Elle a élaboré des lignes directrices sur le handicap et le développement, ainsi qu'un plan d'action visant à inclure les personnes handicapées dans le processus de développement. Elle prend ses décisions en matière d'aide publique au développement (APD) au regard d'une base d'éléments factuels qui inclut des indicateurs de pauvreté et de fragilité. Afin de déterminer quels groupes et quelles régions présentent les besoins les plus importants, elle effectue des analyses et des enquêtes ponctuelles, en s'appuyant lorsqu'elle le peut sur les plans élaborés par les pays partenaires et sur les données et les informations qu'ils lui fournissent. L'un des principaux défis pour l'Italie sera de concevoir des méthodologies appropriées afin d'identifier les groupes les plus marginalisés et de mesurer les résultats au regard de l'engagement de ne laisser personne de côté.

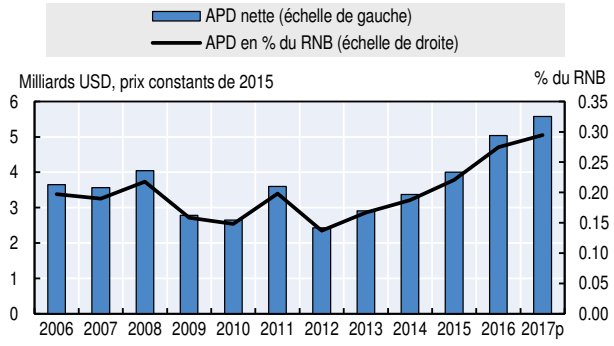
Apports financiers de l'Italie aux pays en développement

Graphique 29.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Italie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809467

Graphique 29.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Italie**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809486

Résultats obtenus par l'Italie au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 29.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Italie**

Italie	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	60.4%	52.9%	50.8%	95%	57.8%	60.6%	bon	bon	améliorations nécessaires
Année de référence	-	32.9%	38.4%	95.1%	56.6%	77.5%	moyen	bon	-
Tendance	-	⇑	⇑	=	⇑	⇓	⇑	=	-

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812830

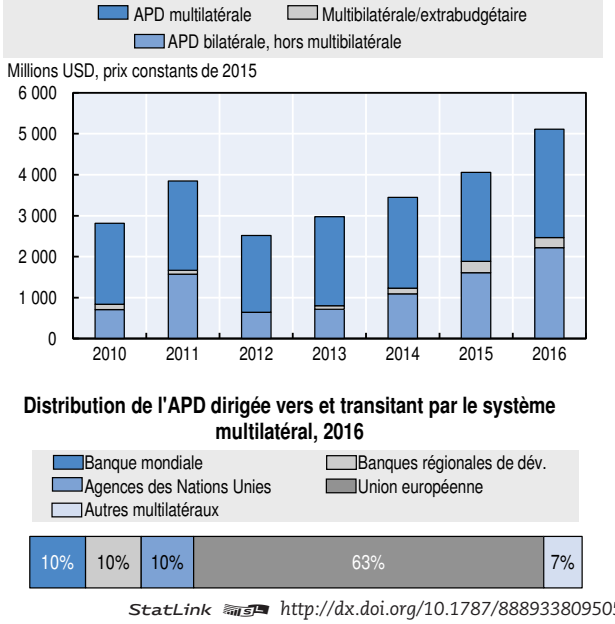
Aide publique au développement dispensée par l'Italie

En 2017, les apports nets d'APD de l'Italie se sont élevés à 5.7 milliards USD (données préliminaires), soit 0.29 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 10.2 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique par une hausse des dépenses au titre du coût des réfugiés dans le pays donneur et de ses dons bilatéraux aux pays en développement. Conformément à l'engagement de l'Italie d'accroître ses apports d'aide, l'APD a augmenté tant en volume qu'en pourcentage du RNB au cours des trois années écoulées et devrait représenter 0.3 % du RNB d'ici à 2020. Parallèlement, l'Italie, comme d'autres États membres de l'Union européenne, s'est engagée à porter son APD à 0.7 % du RNB d'ici à 2030. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 1.8 milliard USD et a représenté 31.4 % de l'APD nette totale de l'Italie, contre 32.7 % en 2016.

La part de l'APD non liée de l'Italie (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 95 % en 2016 (contre 95.1 % en 2015), alors que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 99.9 % en 2016. Les prêts ont représenté 1.4 % de l'APD nette.

En 2016, 48.3 % de l'APD italienne ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. L'Italie a affecté 51.7 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 10.1 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

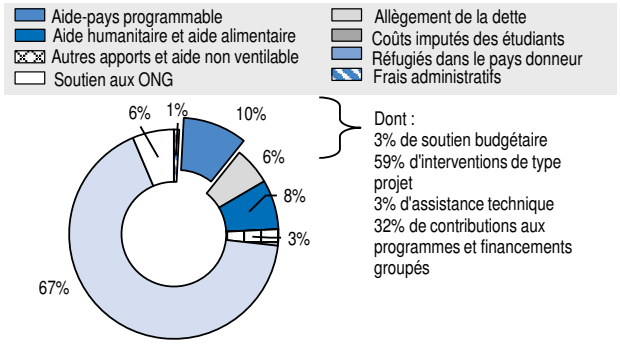
Graphique 29.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Italie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809505

En 2016, 9.9 % de l'APD bilatérale italienne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable a été faible par rapport à la moyenne des pays du CAD pour 2016 (46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 59 % de l'APP. L'Italie a consacré 67 % de son APD bilatérale aux réfugiés sur son territoire.

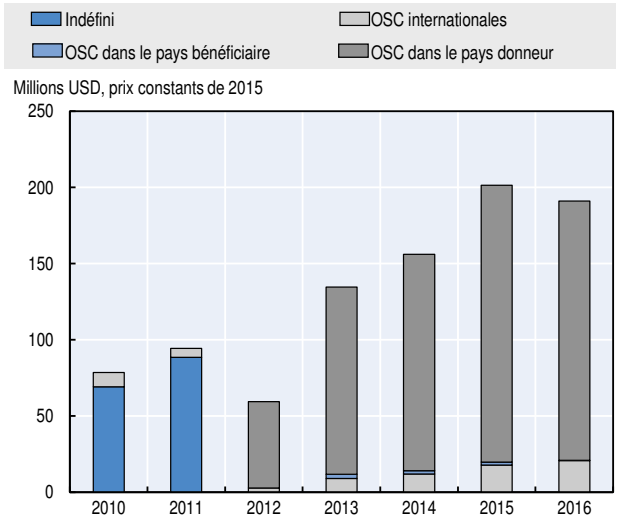
Graphique 29.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Italie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809524

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 192.7 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'aide italienne dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 10.7 % en 2015 à 7.7 % en 2016.

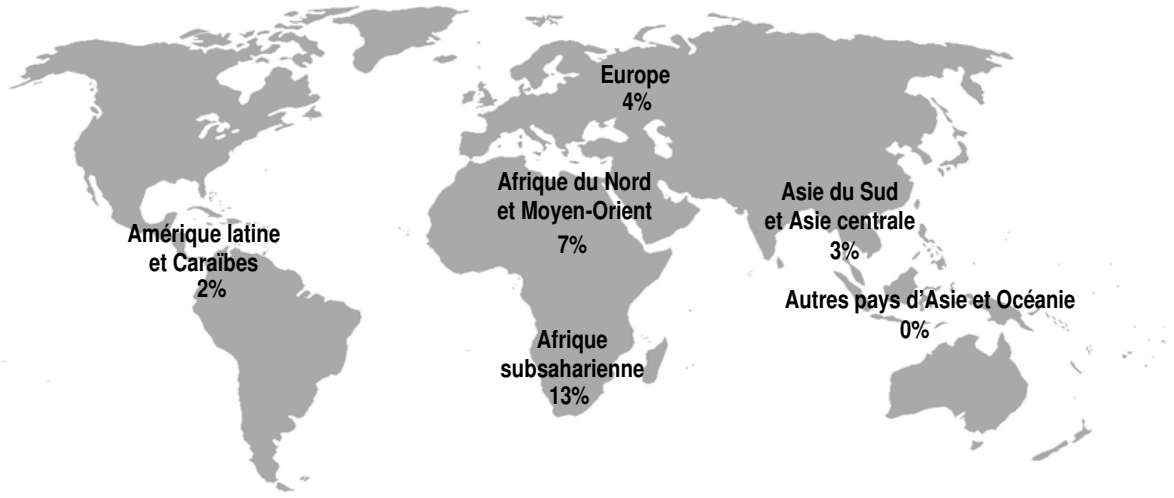
Graphique 29.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Italie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809543

En 2016, l'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. L'Italie a affecté 312.8 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 110.7 millions USD au Moyen-Orient.

Graphique 29.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Italie**

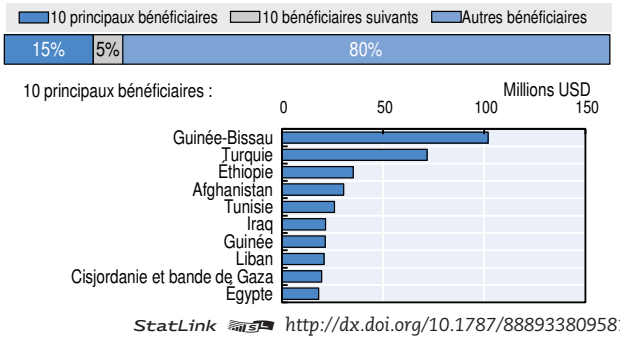


Note : La répartition par région de 72 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809562

En 2016, l'Italie a affecté 14.7 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. L'Italie compte 20 pays prioritaires, dont 6 figurent sur la liste de ses 10 principaux bénéficiaires. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 408 millions USD en 2016 (16 % de l'APD bilatérale brute), dispensés sous forme d'allègement de dette (34 %), de contributions à des financements groupés (36 %) et d'interventions de type projet (27 %).

Graphique 29.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Italie**

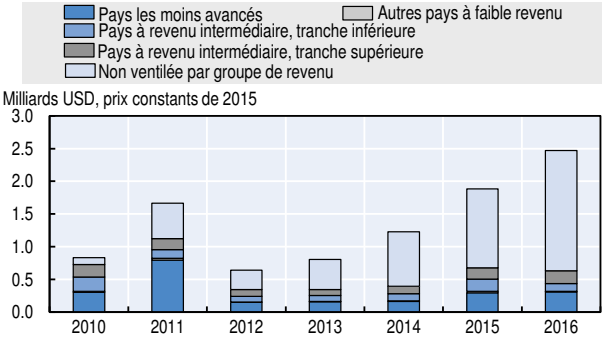


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809581

En 2016, l'Italie a alloué 12.5 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 312.6 millions USD. L'aide aux PMA en pourcentage de l'APD bilatérale a légèrement diminué depuis 2015 (15.8 %). La moyenne des pays du CAD était de 21.9 % en 2016. Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Italie, mais il faut noter que 74.4 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de l'Italie aux PMA a représenté 0.05 % de son RNB, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

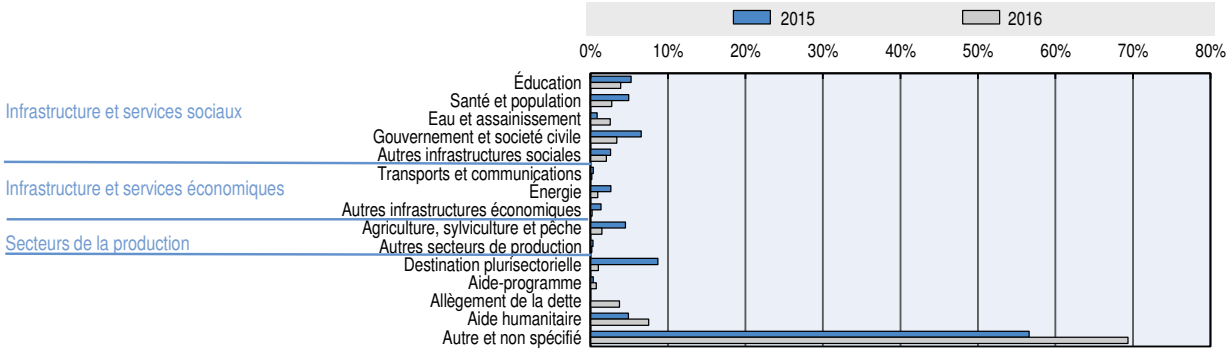
Graphique 29.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Italie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809600

En 2016, 14.6 % de l'APD bilatérale de l'Italie, soit un montant de 372.9 millions USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été accordée à l'éducation (99.2 millions USD), ainsi qu'au soutien au gouvernement et à la société civile (86.3 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 191 millions USD. En 2016, les engagements de l'Italie en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 75.8 millions USD (10.9 % de l'aide bilatérale ventilable).

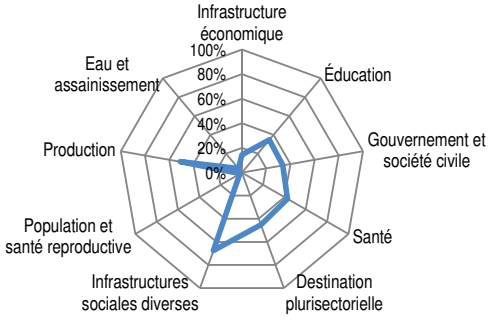
Graphique 29.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Italie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809619

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 240.1 millions USD. En 2016, 38.5 % de l'aide bilatérale ventilable de l'Italie avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, ce qui représente une hausse par rapport au chiffre de 2015 (32.5 %). La moyenne des pays du CAD était de 36.5 % en 2016.

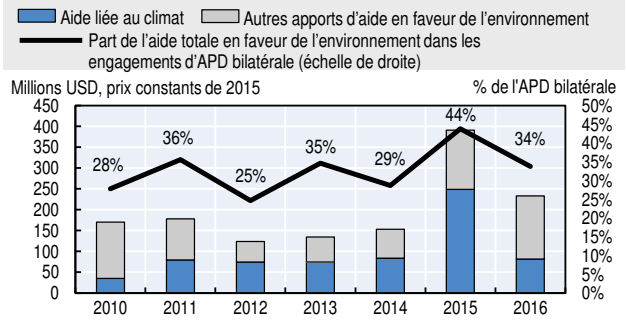
Graphique 29.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Italie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809638

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 235.3 millions USD. En 2016, 33.8 % de l'aide bilatérale ventilable de l'Italie ciblaient l'environnement, et 11.9 % (82.6 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 29.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Italie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809657

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

JAPON

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités du Japon

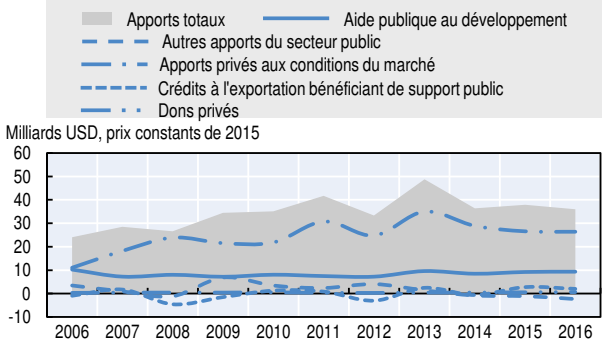
Le Japon exprime l'engagement de « ne laisser personne de côté » dans sa Charte sur la coopération pour le développement, adoptée par le Cabinet en 2015, ainsi que dans son Plan d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), élaboré en 2018. Il attache du prix à la notion de sécurité humaine, qui met tout particulièrement l'accent sur les personnes en situation de vulnérabilité et joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre du principe de ne laisser personne de côté. Le Japon axe ses activités de coopération pour le développement sur l'humain et plus particulièrement sur les personnes potentiellement vulnérables telles que les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes déplacées internes, les minorités ethniques et les populations autochtones. Il fournit une coopération en vue de leur protection et de leur autonomisation, et ce dans le but d'assurer la sécurité humaine.

La volonté de promouvoir une approche centrée sur la sécurité humaine au sein du système des Nations Unies a amené le Japon à contribuer au Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine dès la création de celui-ci, en 1999. Afin de réduire la pauvreté de manière durable, le Japon met également l'accent sur la « qualité » de la croissance économique, qui doit être inclusive, partagée, durable et résistante aux chocs.

Le Japon intègre le principe de ne laisser personne de côté dans l'ensemble de ses activités de coopération pour le développement, à travers, par exemple, les lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), axées sur les droits fondamentaux des groupes sociaux vulnérables.

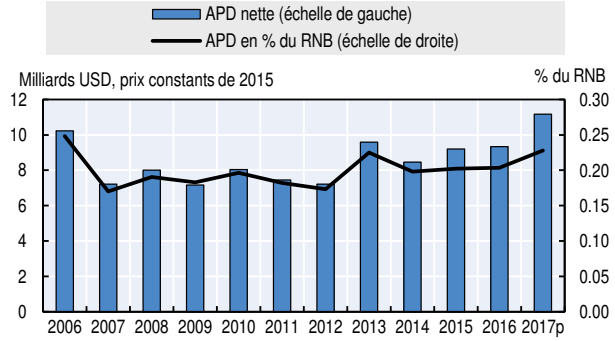
Apports financiers du Japon aux pays en développement

Graphique 30.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Japon**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809676

Graphique 30.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Japon**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809695

Résultats obtenus par le Japon au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 30.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Japon**

Japon	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	75.9%	83.0%	67.9%	77.4%	98.4%	63.0%	excellent	améliorations nécessaires	améliorations nécessaires
Année de référence	-	64.9%	68.8%	74.6%	99.8%	79.4%	excellent	moyen	améliorations nécessaires
Tendance	-	⇑	⇓	⇑	⇓	⇓	=	⇑	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812849

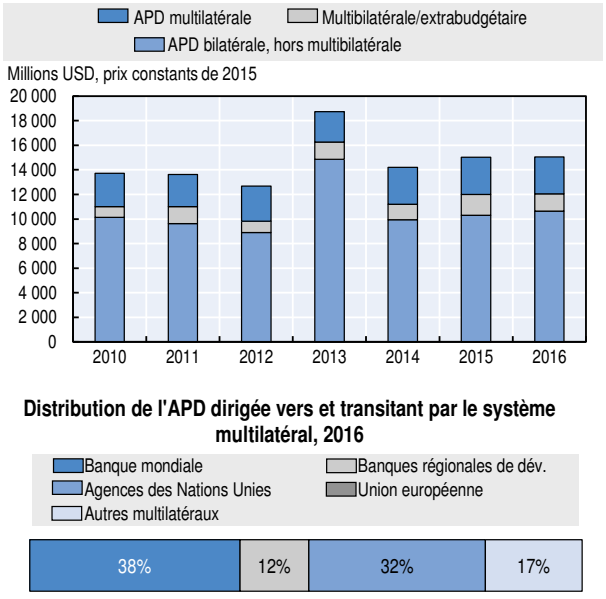
Aide publique au développement dispensée par le Japon

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) du Japon se sont élevés à **11.5 milliards USD** (données préliminaires), soit 0.23 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 13.9 % en termes réels par rapport à 2016, due à une hausse de son aide bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA) et de ses prêts. En 2017, le Japon a notifié au titre de l'APD un coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevant à 0.29 million USD.

En 2016, la part non liée de son APD bilatérale totale, hors coopération technique, a été de 86.2 %, ce qui représente une hausse de 3.9 points de pourcentage par rapport à 2015. L'APD japonaise comprend un important programme de coopération technique, mais le Japon n'en notifie pas le degré de liaison. La part de son aide bilatérale totale notifiée comme non liée s'est établie à 77.4 % en 2016[2], alors que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 85.7 % en 2016. Les prêts ont représenté 50.2 % de l'APD brute.

En 2016, 80 % de l'APD japonaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. Le Japon a affecté 20 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Il a aussi dirigé 11.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

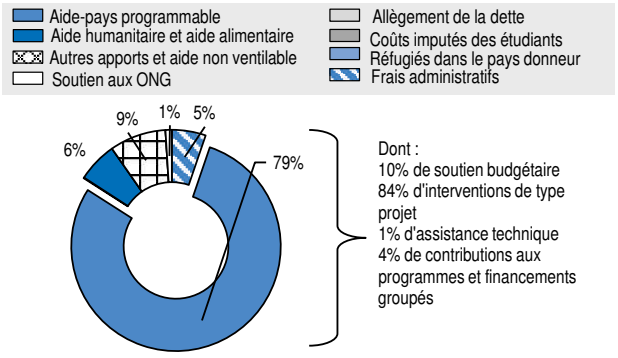
Graphique 30.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Japon**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809714

En 2016, 78.8 % de l'APD bilatérale du Japon ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016. Les interventions de type projet ont représenté 84 % de l'APP.

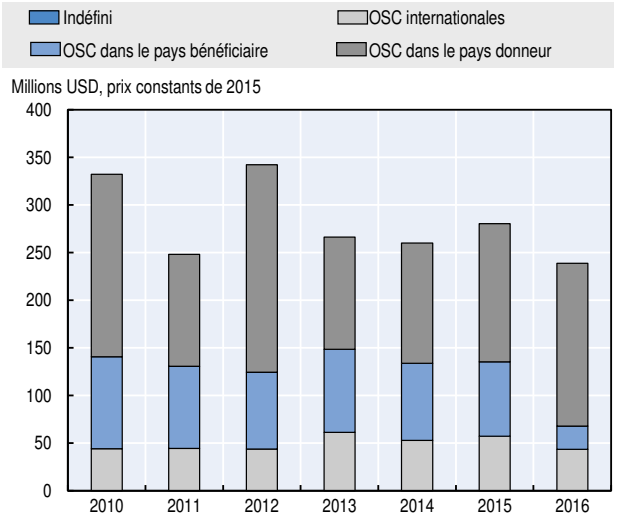
Graphique 30.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Japon**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809733

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 266.6 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire est restée stable en pourcentage de l'APD bilatérale (2.3 % en 2015 et 2 % en 2016).

Graphique 30.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Japon**

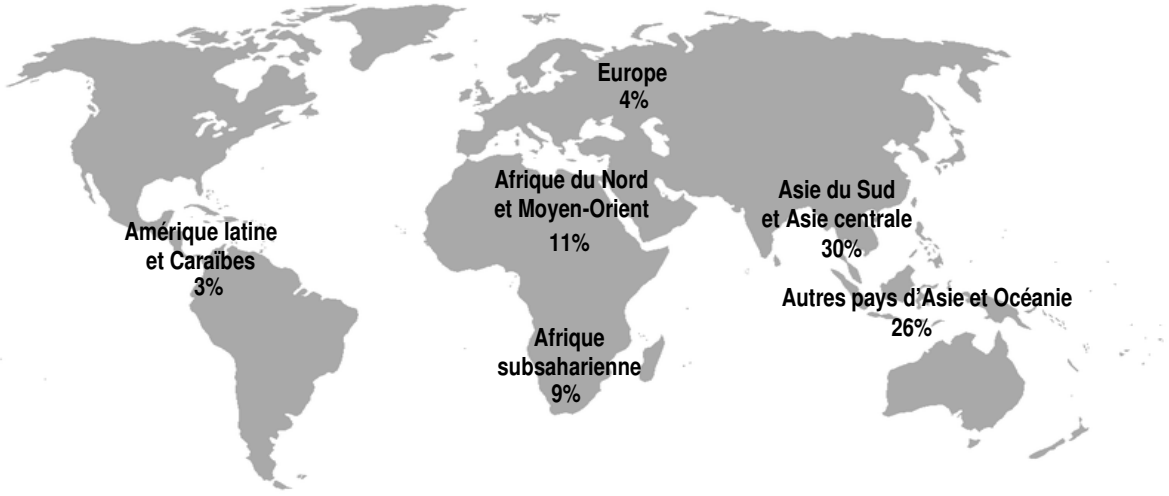


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809752

2. Le Japon interprète les engagements souscrits à Accra et Busan relativement au déliement de l'aide comme étant exclusivement limités aux apports d'APD qui entrent dans le champ d'application de la *Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés* (OCDE, 2008[3]). S'agissant de la mise en œuvre de la recommandation, le Japon a indiqué au CAD lors de l'examen par les pairs de 2014 que, conformément au paragraphe 21 de la Recommandation, il se réservait le droit de lier une partie de l'APD apportée à tous les pays pauvres très endettés n'appartenant pas au groupe des PMA.

L'APD bilatérale est principalement orientée vers l'Asie. En 2016, le Japon a affecté 4 milliards USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, 3.2 milliards USD à l'Asie extrême-orientale et 1.2 milliard USD à l'Afrique subsaharienne.

Graphique 30.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Japon**

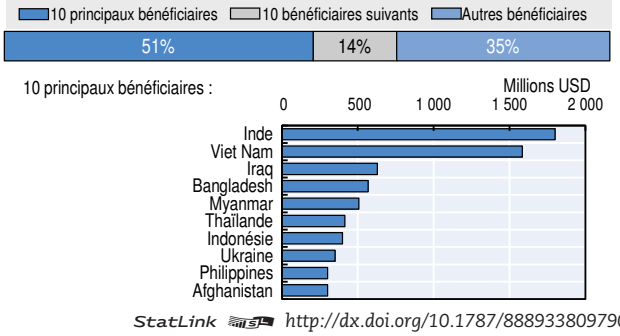


Note : La répartition par région de 17 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809771

En 2016, le Japon a affecté 51 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Conformément à l'objectif affiché d'utiliser l'APD comme un instrument diplomatique, le programme bilatéral du Japon couvre 145 pays. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 4 milliards USD en 2016 (30 % de l'APD bilatérale brute), dispensés sous forme d'interventions de type projet (74 %) et de contributions à des financements groupés (15 %).

Graphique 30.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Japon**

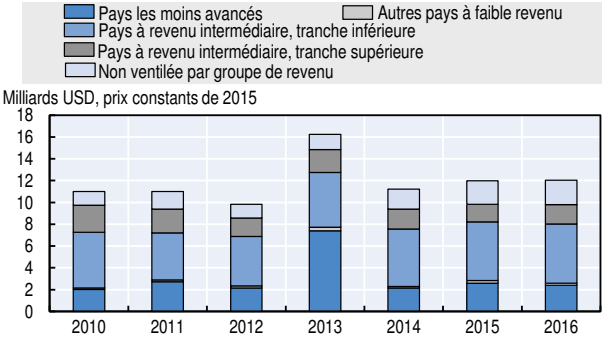


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809790

En 2016, le Japon a alloué 20 % de son APD bilatérale aux PMA, soit un montant de 2.7 milliards USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (21.6 %), est inférieur à la moyenne des pays du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale japonaise en 2016 (45.1 %).

L'APD totale du Japon aux PMA a représenté 0.08 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

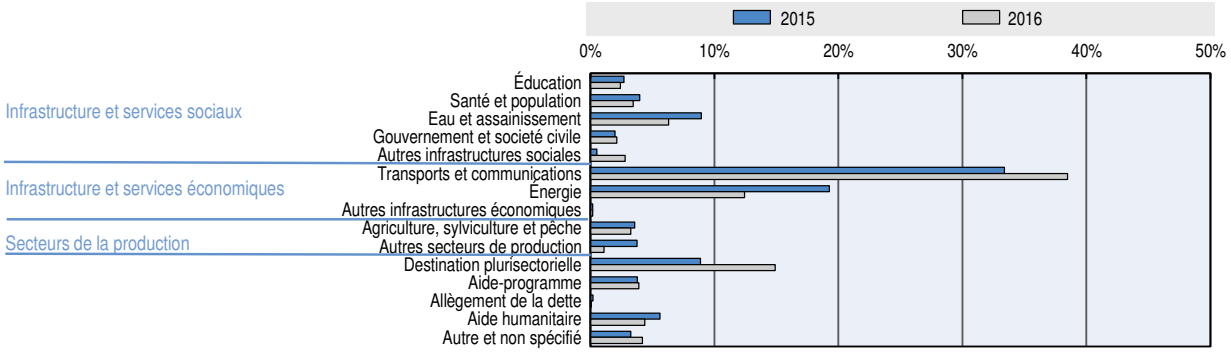
Graphique 30.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Japon**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809809

En 2016, 51.1 % de l'APD bilatérale du Japon ont été affectés aux infrastructures et services économiques, soit un total de 10.7 milliards USD, une attention toute particulière ayant été accordée aux transports et à l'entreposage (8 milliards USD) et à la production et la distribution d'énergie (2.6 milliards USD). Le Japon a affecté 1.3 milliard USD à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de l'aide aux infrastructures et services sociaux. L'aide humanitaire a représenté 921 millions USD. En 2016, les engagements du Japon en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 4.9 millions USD, et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 11.6 milliards USD (59 % de l'aide bilatérale ventilable).

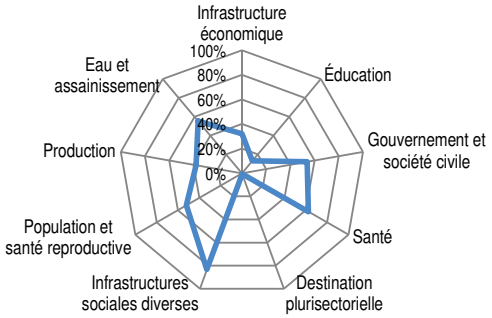
Graphique 30.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Japon**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809828

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 6.3 milliards USD. En 2016, 33.5 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.5 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre est inférieur à celui de 2015 (41.1 %). Une part importante de l'aide du Japon aux autres infrastructures sociales est axée sur la problématique femmes-hommes.

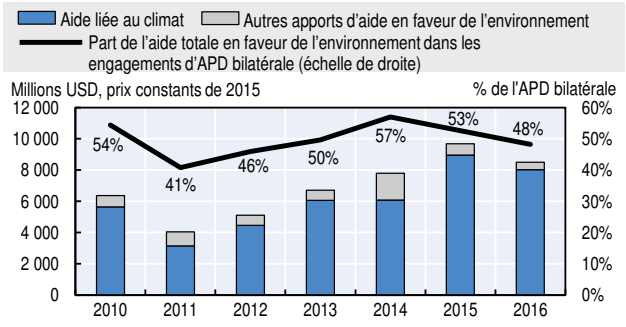
Graphique 30.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Japon**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809847

L'APD bilatérale du Japon dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 9.5 milliards USD en 2016. En 2016, 48.2 % de son aide bilatérale ventilable ciblaient l'environnement, et 45.5 % (9 milliards USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 30.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Japon**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809866

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

OCDE (2008), *Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/fr/cad/41708406.pdf*. [3]

LUXEMBOURG

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités du Luxembourg

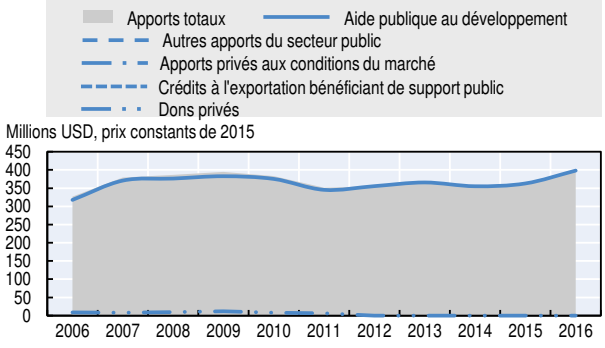
Le Luxembourg prévoit d'inscrire l'engagement de « ne laisser personne de côté » dans sa future stratégie de coopération pour le développement (juillet 2018). Les lois qu'il a adoptées dans ce domaine (en 1996 et 2012) lui imposent de mettre l'accent sur les pays les moins avancés et les contextes de fragilité. À l'heure actuelle, le principe de ne laisser personne de côté est implicite dans ses programmes de coopération avec ses sept pays partenaires ainsi que dans sa stratégie humanitaire, axée sur les populations les plus vulnérables et les plus démunies.

Pour le Luxembourg, l'adoption d'une approche articulée autour de l'objectif de ne laisser personne de côté peut permettre de mieux appréhender et de mieux étayer par des données probantes les causes profondes de l'exclusion sociale, économique et politique, ainsi que la nécessité d'utiliser des mesures de la pauvreté multidimensionnelle pour mieux planifier et cibler, à un stade précoce, les interventions en fonction des populations et des régions qui en ont le plus besoin. Le Luxembourg entrevoit plusieurs défis à relever dans le domaine des données pour pouvoir progresser : les déficits de données, la qualité des données, le coût associé à la réalisation d'analyses plus approfondies et plus affinées et l'insuffisance de la capacité statistique. Il considère que la concrétisation du principe de ne laisser personne de côté appelle des mesures concrètes dans la programmation, ainsi qu'un suivi.

Le Luxembourg a choisi d'honorer l'engagement de ne laisser personne de côté dans sa programmation en se fixant l'objectif global de réduire et d'éliminer la pauvreté dans un cadre de développement durable. Pour déterminer et recenser les vulnérabilités, il réalise des études et des évaluations à l'aide de données, de rapports et d'études complémentaires émanant des autorités nationales, de la société civile et des partenaires internationaux au développement.

Apports financiers du Luxembourg aux pays en développement

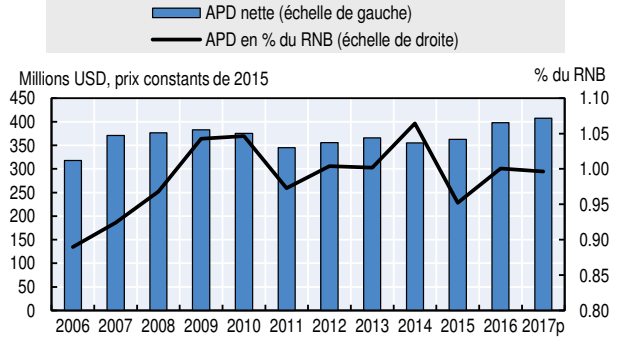
Graphique 31.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Luxembourg**



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2012-16.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809885

Graphique 31.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Luxembourg**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809904

Résultats obtenus par le Luxembourg au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 31.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Luxembourg**

Luxembourg	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	95.9%	79.0%	36.2%	98.5%	88.1%	84.5%	bon	excellent	-
Année de référence	-	33.1%	7.3%	98.8%	74.0%	70.4%	bon	bon	-
Tendance	-	⇑	⇑	⇓	⇑	⇑	=	⇑	-

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812868

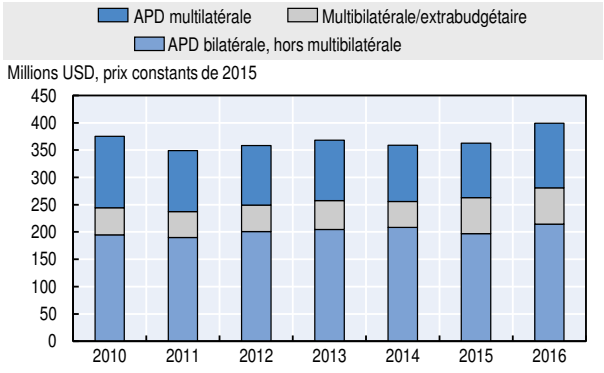
Aide publique au développement dispensée par le Luxembourg

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) du Luxembourg se sont élevés à 424 millions USD (données préliminaires), soit 1 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 4.4 % en termes réels par rapport à 2016, s'inscrivant dans le droit fil de l'expansion de son programme d'aide global. Le Luxembourg est l'un des cinq membres du Comité d'aide au développement (CAD) à avoir atteint l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB fixé par les Nations Unies en 2017. Le Luxembourg n'a pas notifié de dépenses d'APD au titre du coût des réfugiés dans le pays donneur en 2017.

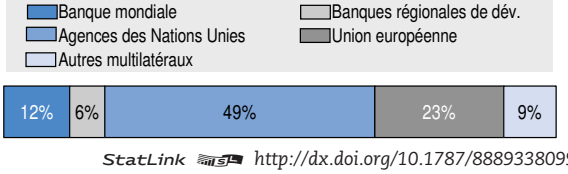
La part de l'APD luxembourgeoise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a légèrement diminué, passant de 98.8 % en 2015 à 98.5 % en 2016, ce qui est supérieur à la moyenne du CAD (81.2 %). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 70.4 % de l'APD luxembourgeoise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. Le Luxembourg a affecté 29.6 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Il a aussi dirigé 23.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 31.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Luxembourg**



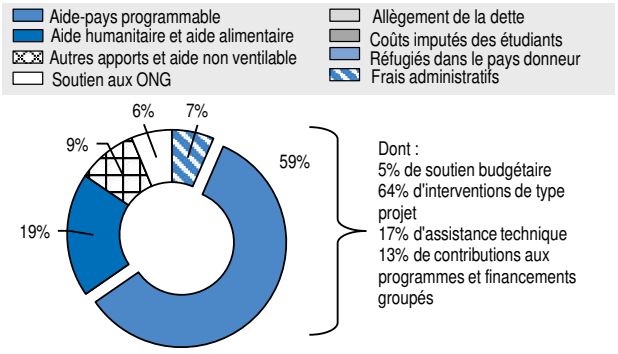
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809923

En 2016, 58.9 % de l'APD bilatérale du Luxembourg ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires, ce qui place la part de son aide-pays programmable (APP) au-dessus de la moyenne des pays du CAD (46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 64 % de l'APP.

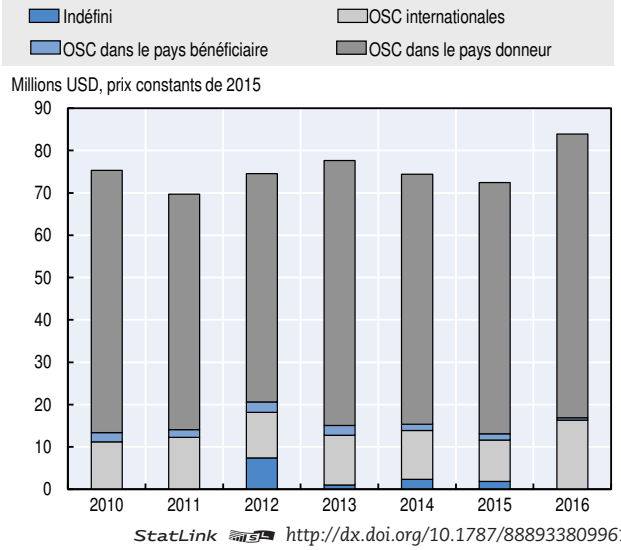
Graphique 31.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Luxembourg**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809942

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 82.4 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté entre 2015 et 2016 en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 27.6 % en 2015 à 29.9 % en 2016).

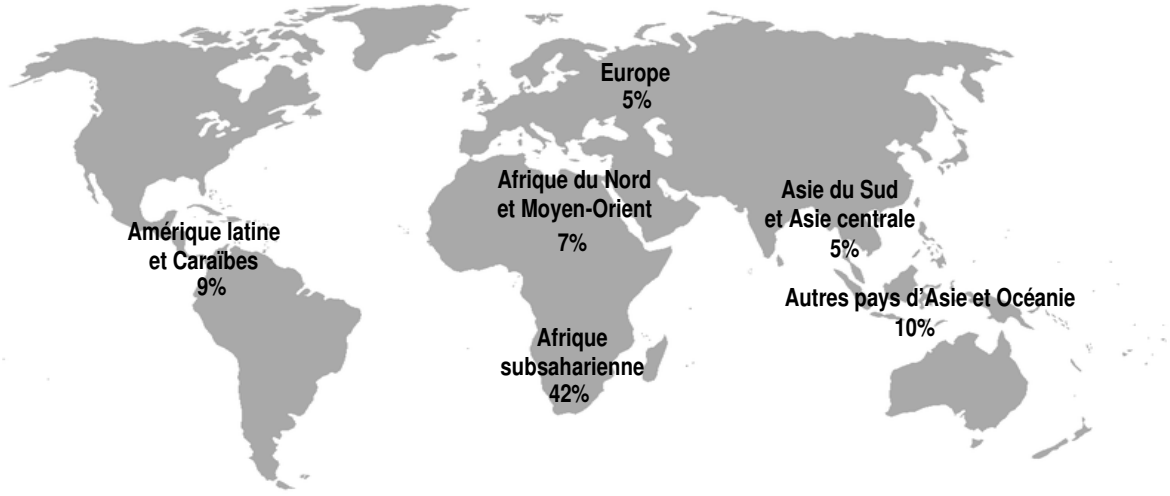
Graphique 31.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Luxembourg**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809961

L'APD bilatérale du Luxembourg a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2016, 116 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, et 26.4 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

Graphique 31.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Luxembourg**

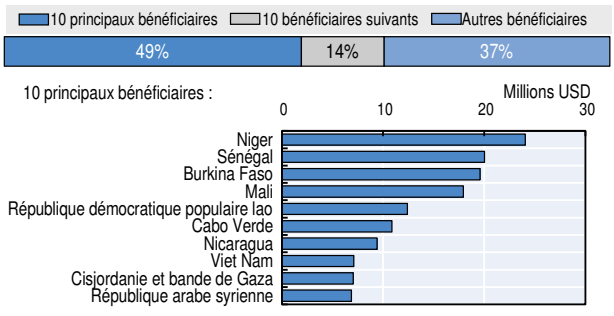


Note : La répartition par région de 23 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809980

Le Luxembourg a affecté 49 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide en 2016. Le Luxembourg compte neuf pays partenaires prioritaires, dont huit font partie des dix principaux bénéficiaires de son aide. En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 123.9 millions USD (45 % de l'APD bilatérale brute), dispensés sous forme d'interventions de type projet (58 %) et de contributions à des financements groupés (27 %).

Graphique 31.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Luxembourg**

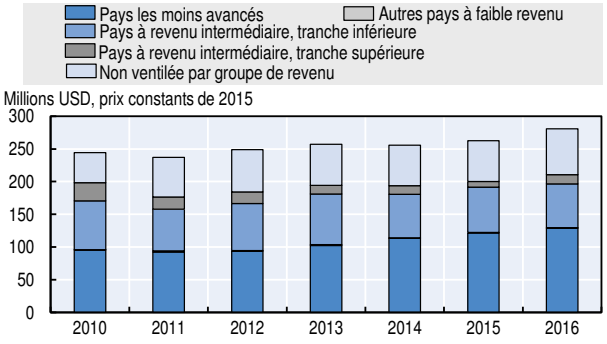


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933809999

En 2016, le Luxembourg a alloué 45.9 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 126.5 millions USD. Ce chiffre, resté stable par rapport à celui de 2015 (46.2 %), est supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale du Luxembourg en 2016.

L'APD totale du Luxembourg aux PMA a représenté 0.42 % de son RNB en 2016, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

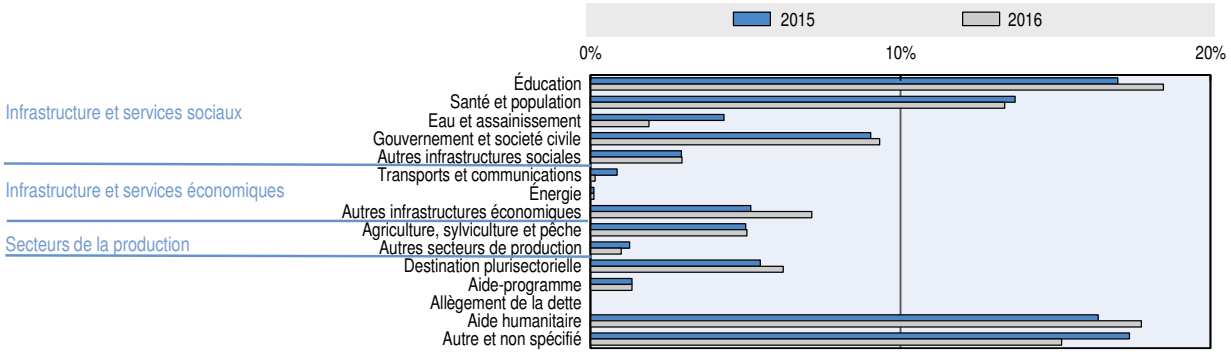
Graphique 31.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Luxembourg**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810018

En 2016, 46 % de l'APD bilatérale du Luxembourg ont été consacrés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 126.9 millions USD, une place importante ayant été accordée à l'éducation (51 millions USD), à la santé (26.3 millions USD), ainsi qu'au soutien au gouvernement et à la société civile (25.7 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 49 millions USD. En 2016, les engagements du Luxembourg en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 36.9 millions USD (14.5 % de l'aide bilatérale ventilable).

Graphique 31.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Luxembourg**

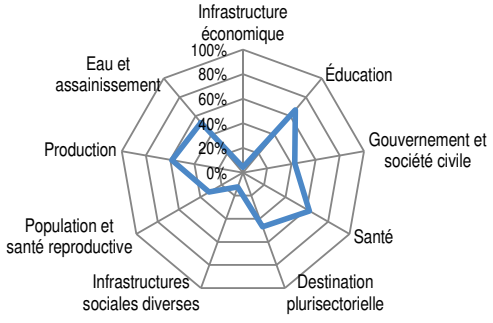


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810037

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 85.4 millions USD. En 2016, 33.5 % de l'aide bilatérale ventilable du Luxembourg avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.5 % en moyenne pour les pays du CAD. Ce chiffre est resté stable par rapport à 2015 (33.2 %).

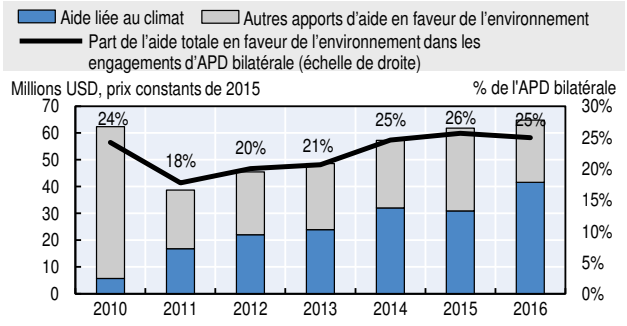
L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 63.7 millions USD. En 2016, 25 % de l'aide bilatérale ventilable luxembourgeoise ciblaient l'environnement, et 16 % (40.8 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 31.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Luxembourg**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810056

Graphique 31.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Luxembourg**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810075

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

NORVÈGE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Norvège

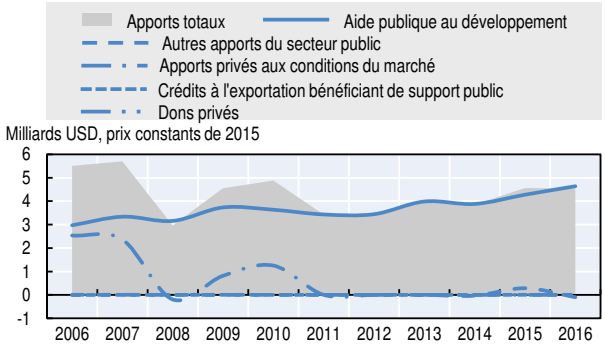
Le principe de « ne laisser personne de côté » constitue une priorité et un fil conducteur de la politique de coopération pour le développement de la Norvège, axée de longue date sur l'élimination de la pauvreté et les personnes dont les besoins sont les plus grands. La Norvège s'interroge actuellement sur la manière de donner un coup d'accélérateur aux efforts déjà déployés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De son point de vue, le principe de ne laisser personne de côté permet, et elle s'en félicite, de se recentrer d'une part sur la nécessité d'atteindre les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées, d'autre part sur la nécessité de cerner les contextes locaux pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) et trouver des moyens efficaces d'aligner l'aide publique au développement (APD) sur les priorités et les processus nationaux. Elle y voit également des possibilités de mieux appréhender le rôle que jouent les biens publics mondiaux dans la mise en œuvre de l'engagement de ne laisser personne de côté.

Pour la Norvège, si l'importance relative de l'APD comme source de financement et catalyseur d'un développement national inclusif s'est réduite, l'APD peut néanmoins jouer un rôle important de médiateur et de facilitateur du changement au profit des groupes et des personnes laissés de côté.

La Norvège met en œuvre le principe de ne laisser personne de côté dans des secteurs essentiels comme l'éducation, la santé, le développement des entreprises, l'environnement et l'aide humanitaire, qui ont le potentiel d'atteindre ceux dont les besoins sont les plus grands. Le Parlement norvégien a dernièrement décidé de mettre davantage l'accent sur l'Afrique subsaharienne et les besoins humanitaires. L'accès à des données fiables et ventilées constitue un défi politique et technique majeur. La Norvège œuvre en faveur du renforcement des capacités statistiques de certains pays partenaires, aux côtés de partenaires internationaux.

Apports financiers de la Norvège aux pays en développement

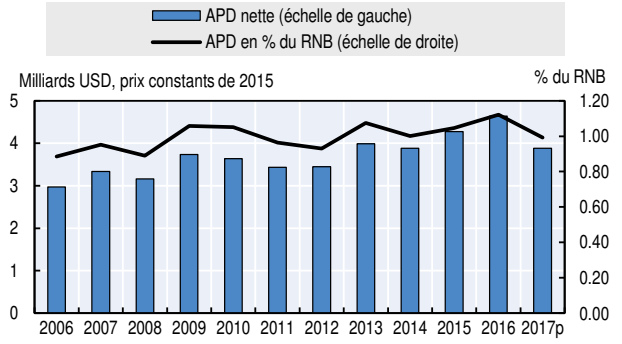
Graphique 32.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Norvège**



Note : On ne dispose pas de données sur les apports du secteur privé aux conditions du marché pour 2016. De même, on ne dispose pas de données sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour 2010, ni de données sur les autres apports du secteur public pour 2011.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810094

Graphique 32.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Norvège**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810113

Résultats obtenus par la Norvège au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 32.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Norvège**

Norvège	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	61.6%	85.7%	56.4%	100.0%	85.4%	54.5%	bon	moyen	améliorations nécessaires
Année de référence	-	68.0%	62.4%	100.0%	85.5%	52.5%	bon	moyen	améliorations nécessaires
Tendance	-	⇑	⇓	=	⇓	⇑	=	=	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812887

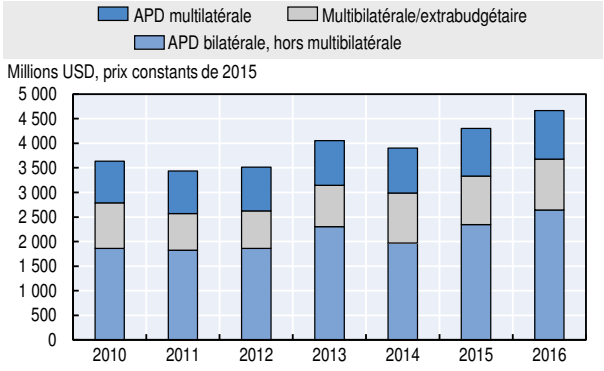
Aide publique au développement dispensée par la Norvège

En 2017, les apports nets d'APD de la Norvège se sont élevés à 4.1 milliards USD (données préliminaires), soit 0.99 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 10 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique par des dépenses moindres notifiées au titre du coût des réfugiés dans le pays donneur. La Norvège est l'un des cinq membres du Comité d'aide au développement (CAD) qui ont atteint l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies et elle maintient son aide au développement à un niveau stable, consacrant à l'APD environ 1 % de son RNB chaque année depuis 2009. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 150 millions USD et a représenté 3.6 % de l'APD nette totale de la Norvège, contre 18.3 % en 2016.

L'APD de la Norvège (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été entièrement non liée en 2016, contre 81.2 % en moyenne pour le CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 78.9 % de l'APD norvégienne ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Norvège a affecté 21.1 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 28.2 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

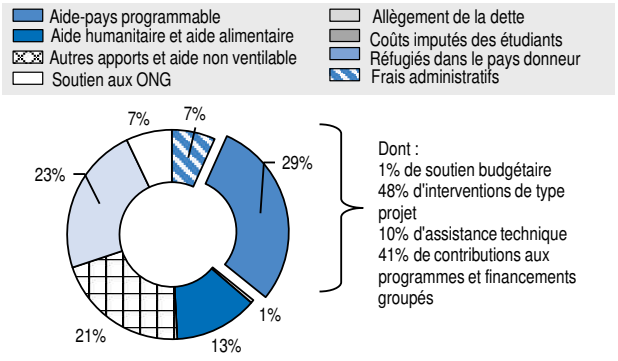
Graphique 32.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Norvège**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810132

En 2016, 29.1 % de l'APD bilatérale norvégienne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de la Norvège a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016. Les interventions de type projet ont représenté 48 % de l'APP. Quelque 23 % de l'aide bilatérale ont servi à couvrir le coût des réfugiés sur le territoire et 21 % ont été classés dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

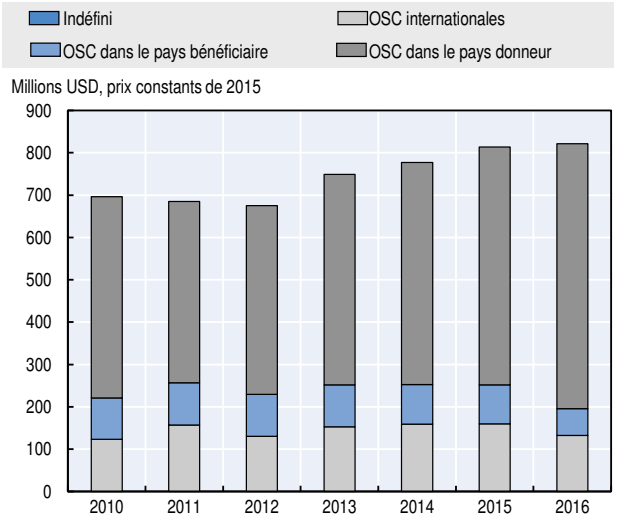
Graphique 32.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Norvège**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810151

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 775.3 millions USD. L'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a baissé en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 24.4 % en 2015 à 22.3 % en 2016.

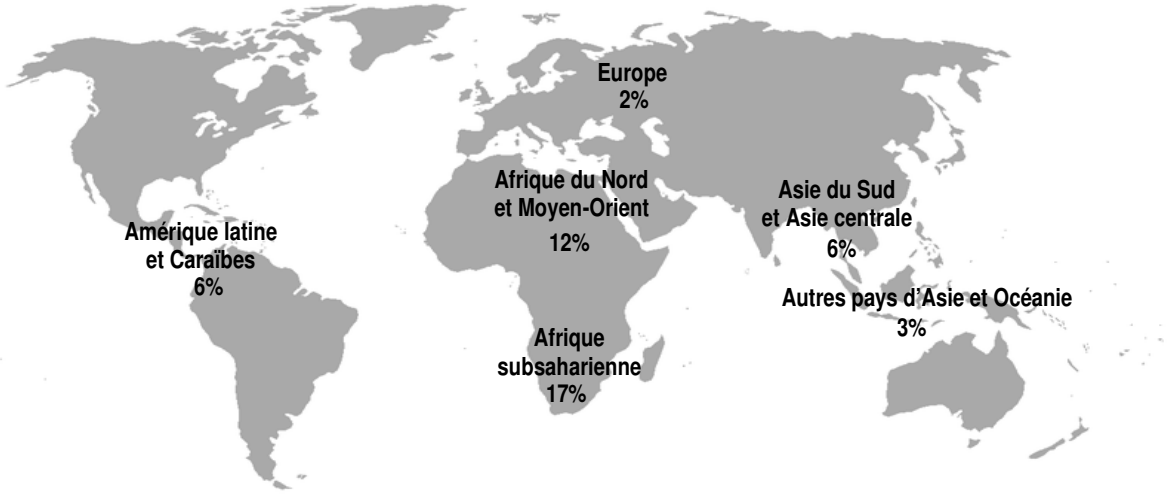
Graphique 32.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Norvège**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810170

L'APD bilatérale de la Norvège a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. En 2016, 586.9 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, 398.1 millions USD au Moyen-Orient et 197.3 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 32.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Norvège**

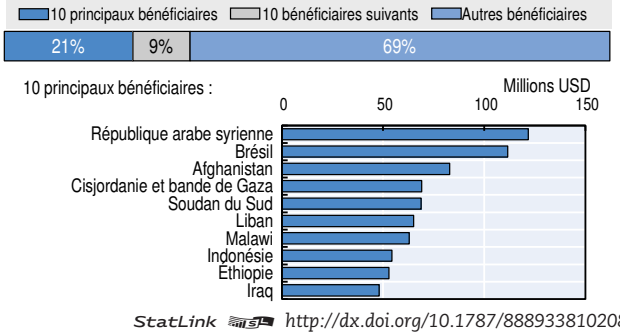


Note : La répartition par région de 55 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810189

En 2016, la Norvège a affecté 21.2 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Cinq des 12 pays sur lesquels elle concentre son aide font partie de ses 10 principaux bénéficiaires. En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 967.3 millions USD (28 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (54 %) et de contributions à des financements groupés (38 %).

Graphique 32.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Norvège**

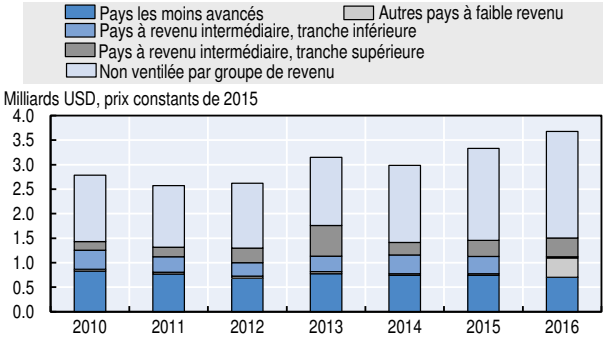


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810208

En 2016, la Norvège a alloué 19.1 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 665 millions USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (22.3 %), est inférieurà la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale norvégienne en 2016, mais il faut noter que 59.1 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Norvège aux PMA a représenté 0.27 % de son RNB en 2016, chiffre supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

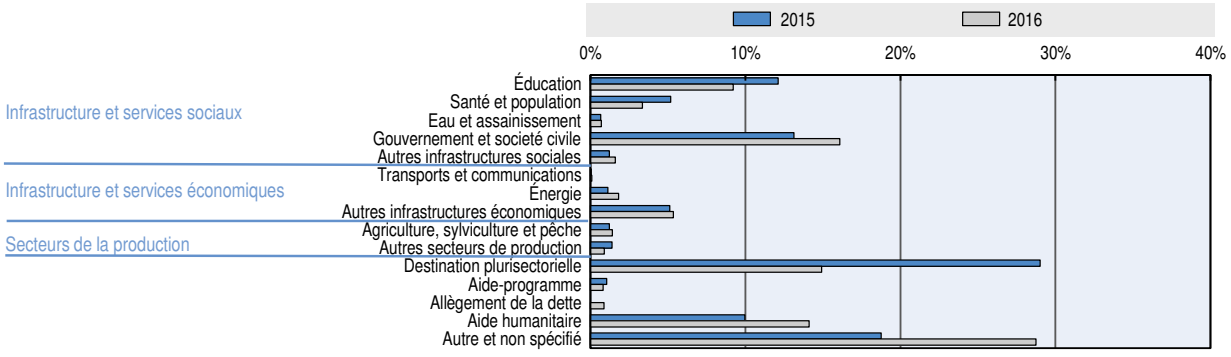
Graphique 32.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Norvège**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810227

En 2016, 31 % de l'APD bilatérale de la Norvège, soit 1.1 milliard USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, et plus particulièrement au soutien au gouvernement et à la société civile (555.5 millions USD) et à l'éducation (318 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 487 millions USD. En 2016, les engagements d'APD de la Norvège en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 9 millions USD (0.4 % de l'aide bilatérale ventilable) et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 330.5 millions USD (13.6 % de l'aide bilatérale ventilable).

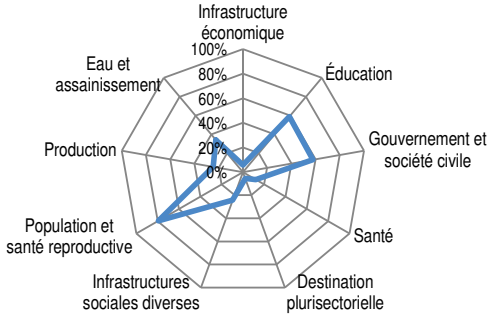
Graphique 32.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Norvège**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810246

L'APD bilatérale de la Norvège en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 786.5 millions USD. En 2016, 32.3 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.5 % en moyenne pour les pays du CAD. Ce chiffre représente une augmentation par rapport à 2015 (22.8 %). Une grande part de l'aide dispensée par la Norvège au titre de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique femmes-hommes.

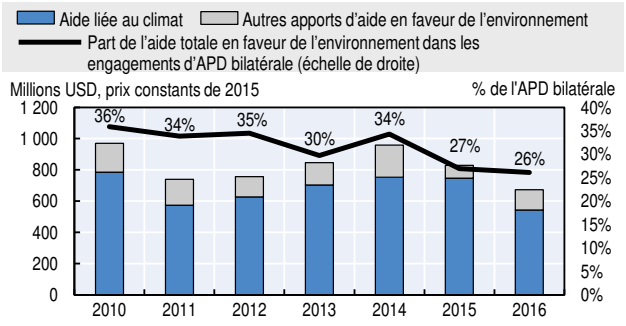
Graphique 32.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Norvège**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810265

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 635.5 millions USD. En 2016, la part de l'aide bilatérale ventilable de la Norvège ciblant l'environnement a été de 26.1 % et la part axée plus spécifiquement sur la lutte contre le changement climatique a représenté 21.1 % (513.7 millions USD), contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 32.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Norvège**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810284

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Nouvelle-Zélande

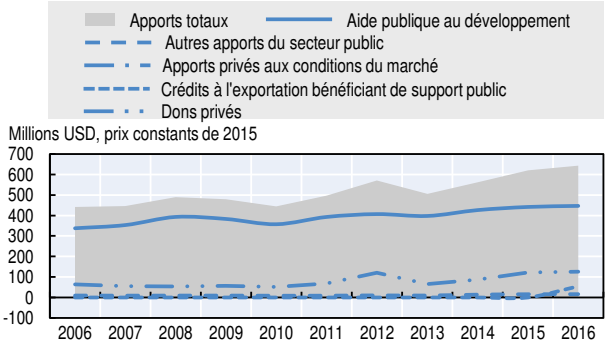
La Nouvelle-Zélande met en œuvre le principe de « ne laisser personne de côté » en destinant son aide publique au développement (APD) aux pays dont les besoins sont les plus grands, notamment les petits États insulaires en développement (auxquels elle consacre 60 % de son APD), les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et les États fragiles ou touchés par des conflits. La Nouvelle-Zélande voit en l'APD une source de financement comparativement avantageuse pour les pays qui ont du mal à obtenir d'autres financements et un catalyseur pour mobiliser des ressources à destination des régions et des groupes les plus exposés au risque d'être laissés de côté.

La Nouvelle-Zélande expérimente actuellement l'application d'une « politique de qualité du développement », qui porte sur quatre domaines principaux, dont celui du « développement inclusif ». Dans ce cadre, elle s'efforcera de favoriser un développement inclusif, équitable et ne laissant personne de côté. L'inclusion sera considérée comme un marqueur de qualité dans tous les domaines de la coopération pour le développement.

La Nouvelle-Zélande a dernièrement (en 2018) exposé les grandes lignes de son plan de « réinitialisation » de ses relations avec les pays du Pacifique et de l'appui qu'elle apporte à leur développement. Ce plan prévoit de mettre davantage l'accent sur des thèmes liés au développement inclusif – droits de la personne, égalité des sexes et autonomisation des femmes, jeunesse, santé et éducation, etc. – et vise à accroître d'un tiers l'APD destinée à la région par rapport aux trois dernières années, de juillet 2018 jusqu'à 2021 (soit sur trois ans).

Apports financiers de la Nouvelle-Zélande aux pays en développement

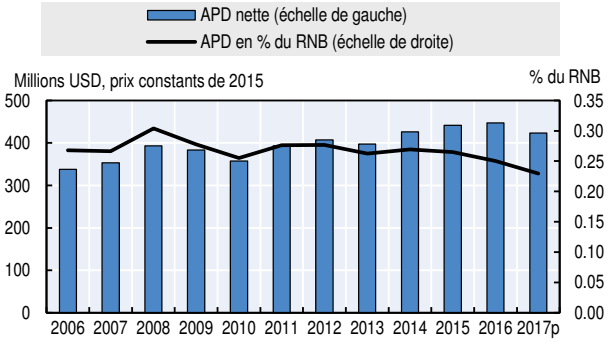
Graphique 33.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Nouvelle-Zélande**



Note : On ne dispose pas de données sur les apports du secteur privé, les dons privés et les autres apports du secteur public pour 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810303

Graphique 33.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Nouvelle-Zélande**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810322

Résultats obtenus par la Nouvelle-Zélande au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 33.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Nouvelle-Zélande**

Nouvelle-Zélande	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	58.2%	91.7%	51.1%	84.7%	83.7%	79.6%	moyen	excellent	améliorations nécessaires
Année de référence	-	39.0%	36.1%	84.7%	78.6%	59.6%	moyen	excellent	améliorations nécessaires
Tendance	-	⇑	⇑	=	⇑	⇑	=	=	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812906

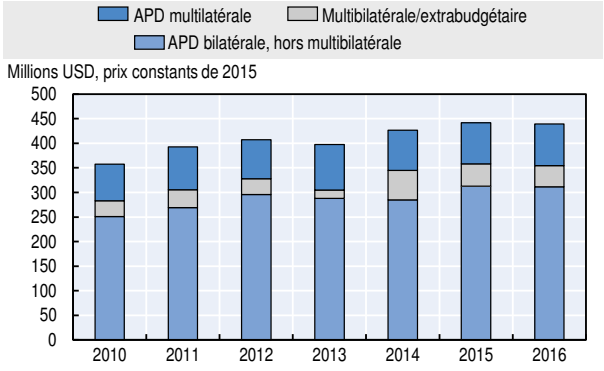
Aide publique au développement dispensée par la Nouvelle-Zélande

En 2017, les apports nets d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont élevés à 436 millions USD (données préliminaires), ce qui représente 0.23 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 6.7 % en termes réels par rapport à 2016, imputable aux fluctuations annuelles des dépenses dans un cadre budgétaire d'aide établi pour trois ans. La Nouvelle-Zélande s'est engagée à augmenter de 220 millions NZD ses apports d'APD au cours de la période triennale 2015/16-2017/18. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 17 millions USD et a représenté 3.9 % de l'APD nette totale de la Nouvelle-Zélande, contre 3.8 % en 2016.

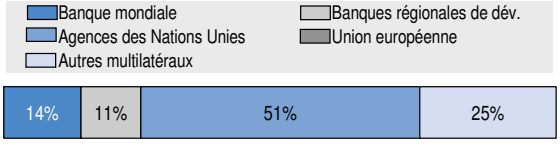
La part non liée de son APD (hors frais administratifs et coûts des réfugiés dans le pays donneur) a été de 78.5 % en 2016 (soit une baisse par rapport aux 84.7 % de 2015), contre 81.2 % pour la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 80.7 % de l'APD néozélandaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Nouvelle-Zélande a affecté 19.3 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 12.1 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 33.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Nouvelle-Zélande**



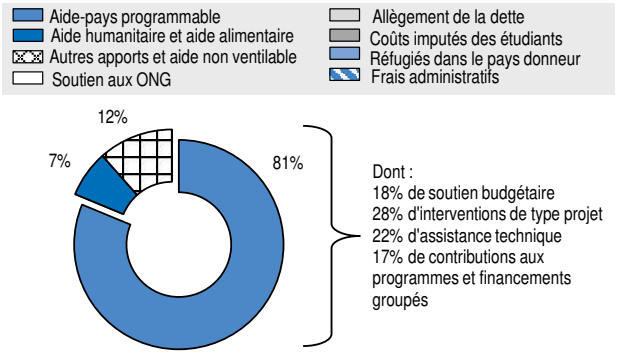
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810341

En 2016, 81.2 % de l'APD bilatérale néozélandaise ont fait l'objet d'une programmation avec les pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de la Nouvelle-Zélande a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016. Les interventions de type projet ont représenté 28 % de l'APP.

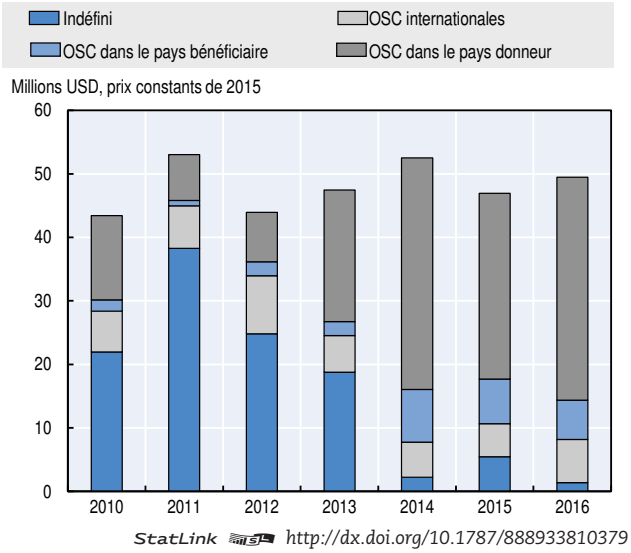
Graphique 33.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Nouvelle-Zélande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810360

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 50.3 millions USD. L'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire est restée stable entre 2015 et 2016 en pourcentage de l'APD bilatérale (elle était de 13.6 % en 2015 et de 14.6 % en 2016).

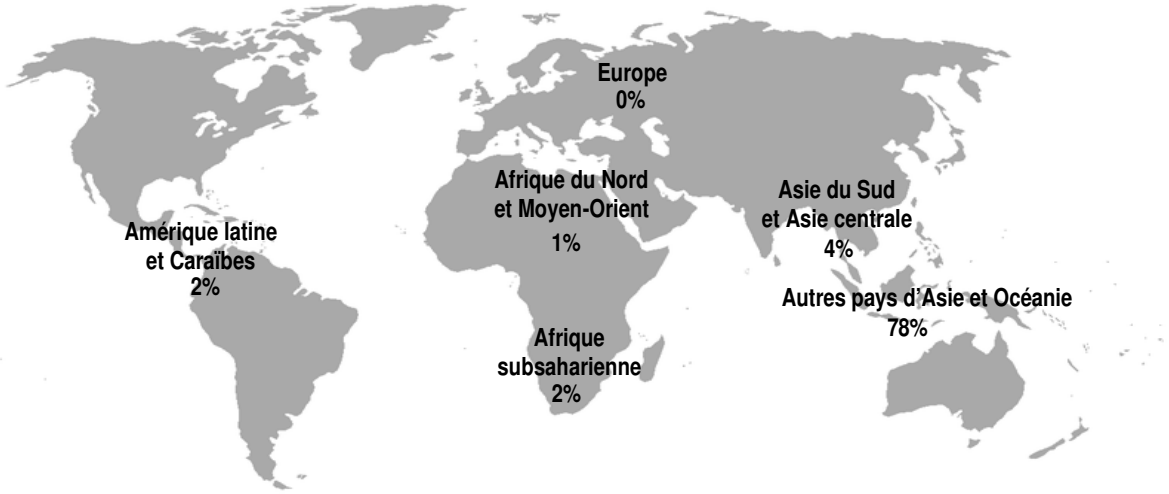
Graphique 33.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Nouvelle-Zélande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810379

L'APD bilatérale a été fortement orientée vers l'Océanie et l'Asie. En 2016, 230.3 millions USD ont été affectés à l'Océanie et 46.9 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

Graphique 33.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Nouvelle-Zélande**

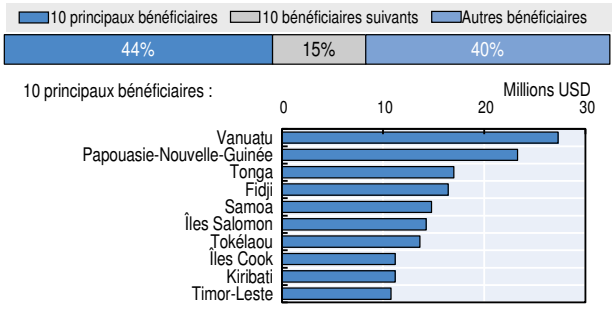


Note : La répartition par région de 13 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810398

En 2016, la Nouvelle-Zélande a affecté 44.3 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Ces derniers font tous partie de ses pays partenaires prioritaires. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 73.2 millions USD en 2016 (20 % de l'APD bilatérale brute), dispensés sous forme d'interventions de type projet (29 %), d'assistance technique (25 %) et de bourses d'études (20 %).

Graphique 33.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Nouvelle-Zélande**

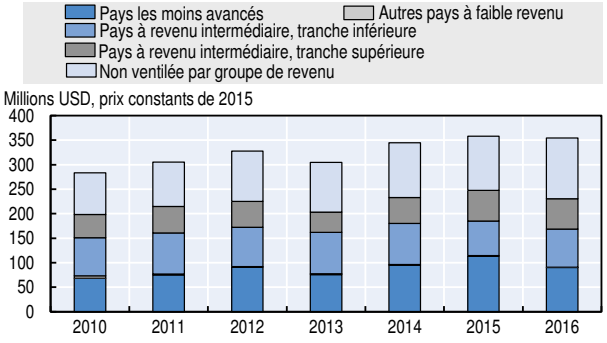


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810417

En 2016, la Nouvelle-Zélande a alloué 25.4 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 91.7 millions USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (31.7 %), reste supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale néozélandaise en 2016, mais il faut noter que 34.9 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Nouvelle-Zélande aux PMA a représenté 0.06 % du RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies. Cela tient au choix de la Nouvelle-Zélande de diriger son APD en priorité vers les petits États insulaires en développement (PEID) d'Asie et d'Océanie, dont beaucoup ne sont pas des PMA.

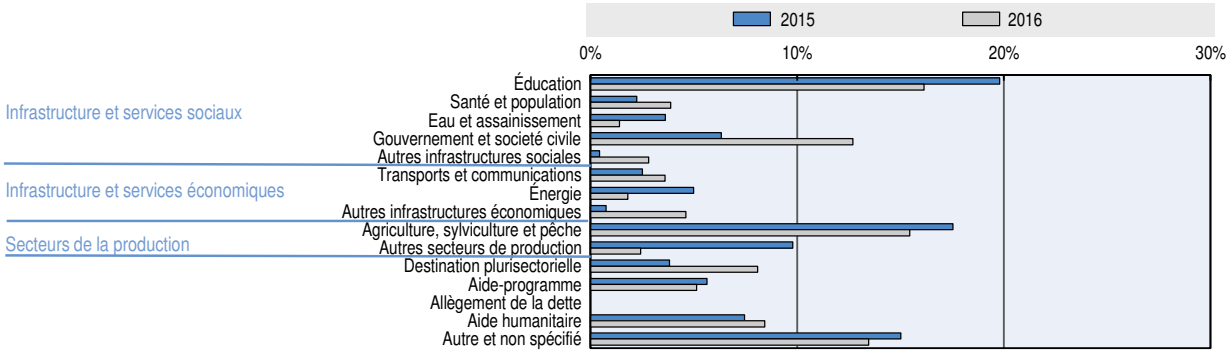
Graphique 33.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Nouvelle-Zélande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810436

En 2016, 37 % de l'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande, soit 161.3 millions USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, l'accent ayant été mis plus particulièrement sur l'éducation (70.5 millions USD), ainsi que sur le gouvernement et la société civile (55.4 millions USD). Un montant de 78 millions USD a été affecté aux secteurs de production, en particulier l'agriculture (42.4 millions USD). L'aide humanitaire s'est élevée à 36.8 millions USD. En 2016, les engagements de la Nouvelle-Zélande en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 122 millions USD.

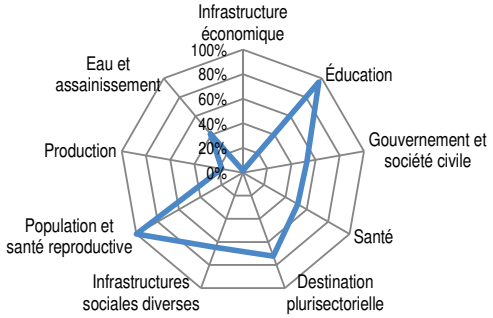
Graphique 33.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Nouvelle-Zélande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810455

L'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 169.5 millions USD. En 2016, 47.7 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.5 % en moyenne pour les pays du CAD. Une grande part de l'aide dispensée par la Nouvelle-Zélande au titre de la population et de la santé reproductive, de l'éducation et des autres infrastructures sociales est axée sur la problématique femmes-hommes.

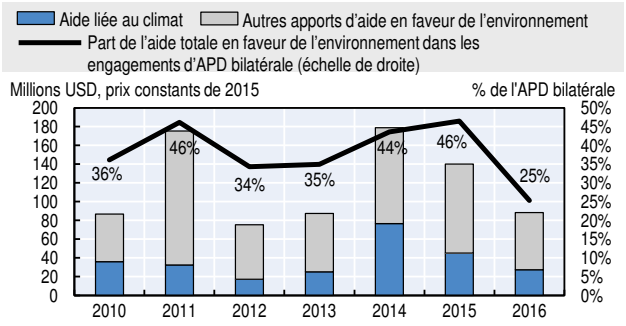
Graphique 33.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Nouvelle-Zélande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810474

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 89 millions USD en 2016. La part de l'aide bilatérale ventilable de la Nouvelle-Zélande consacrée à l'environnement a été de 25 % et la part plus spécifiquement axée sur le changement climatique s'est établie à 7.9 % (28.1 millions USD), contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 33.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, engagements, Nouvelle-Zélande**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810493

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

PAYS-BAS

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités des Pays-Bas

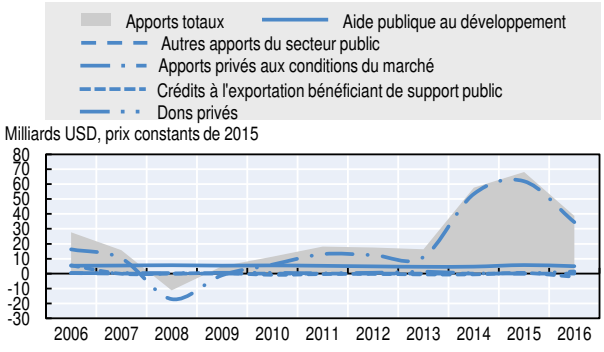
La Politique de 2018 des Pays-Bas, intitulée « Investing in Global Prospects », est guidée par les Objectifs de développement durable (ODD) et l'engagement de « ne laisser personne de côté ». Elle définit quatre objectifs étroitement liés : i) prévenir les conflits et l'instabilité ; ii) faire reculer la pauvreté et les inégalités sociales ; iii) promouvoir une croissance durable et inclusive ainsi que la lutte contre le changement climatique dans le monde et iv) renforcer la capacité de gain internationale des Pays-Bas. La politique commerciale néerlandaise contribue à l'objectif de ne laisser personne de côté en mettant l'accent sur la nécessité d'avoir un salaire décent ainsi que sur les groupes les plus pauvres et les femmes.

Pour les Pays-Bas, il est dans l'intérêt de chacun de s'attaquer aux causes profondes de l'extrême pauvreté, qui est de plus en plus concentrée dans les régions fragiles, et de se pencher sur l'étroite interdépendance des enjeux mondiaux que sont la pauvreté, les conflits, le terrorisme, le changement climatique, la croissance démographique et les migrations irrégulières.

L'approche adoptée par les Pays-Bas pour ne laisser personne de côté est axée sur les situations de fragilité et les États où les niveaux de pauvreté extrême sont élevés, sur l'autonomisation des femmes et des filles et sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées. Elle vise également à renforcer la protection des réfugiés et des personnes déplacées internes et à leur offrir de meilleures perspectives, et ciblera activement les jeunes – catégorie de la population en rapide expansion. Les déficits de données (ventilées notamment) et les obstacles d'ordre politique et culturel à l'intégration des groupes minoritaires constituent quelques-uns des principaux défis que les Pays-Bas devront relever pour mettre en œuvre leur approche.

Apports financiers des Pays-Bas aux pays en développement

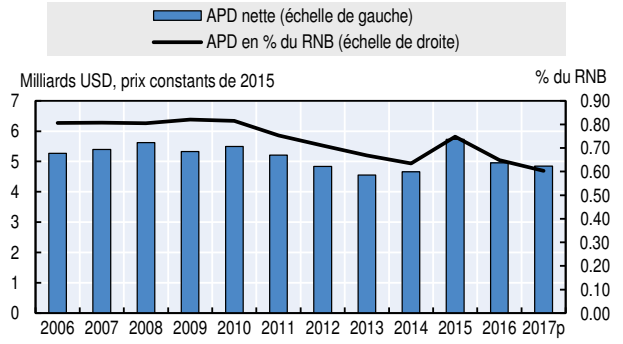
Graphique 34.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Pays-Bas**



Note : On ne dispose de données sur les autres apports du secteur public que pour 2006.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810512

Graphique 34.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Pays-Bas**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810531

Résultats obtenus par les Pays-Bas au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 34.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Pays-Bas**

Pays-Bas	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	63.8%	71.7%	44.4%	98.8%	58.9%	73.0%	bon	moyen	bon
Année de référence	-	48.9%	64.9%	92.7%	68.5%	41.7%	améliorations nécessaires	moyen	excellent
Tendance	-	⇑	⇓	⇑	⇓	⇑	⇑	=	⇓

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812925

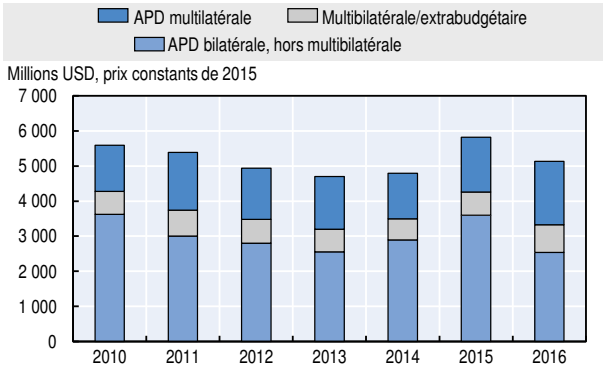
Aide publique au développement dispensée par les Pays-Bas

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) des Pays-Bas se sont élevés à 5 milliards USD (données préliminaires), soit 0.60 % de leur revenu national brut (RNB) et une baisse de 2.9 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique principalement par une diminution des contributions au budget central d'organisations multilatérales, partiellement compensée par une augmentation du coût des réfugiés dans le pays donneur. En 2017, ce coût s'est élevé à 835 millions USD et a représenté 16.9 % de l'APD nette totale des Pays-Bas, contre 8.7 % en 2016.

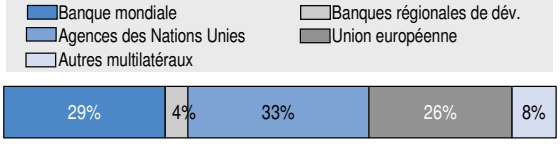
La part non liée de l'APD des Pays-Bas (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 98.8 % en 2016 (contre 92.7 % en 2015), soit plus que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD), établie à 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 64.8 % de l'APD néerlandaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. Les Pays-Bas ont affecté 35.2 % de leur APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Ils ont aussi dirigé 23.7 % de leur APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 34.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Pays-Bas**



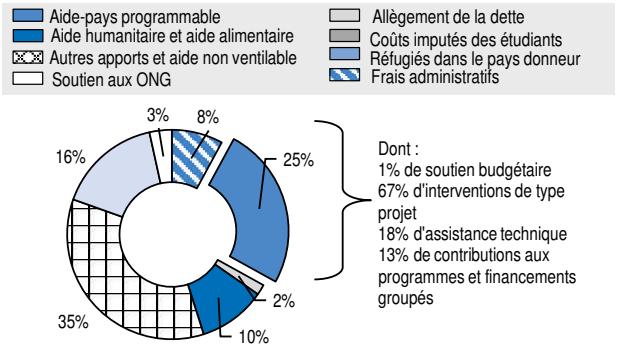
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810550

En 2016, 25.1 % de l'APD bilatérale néerlandaise ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 67 % de l'APP. Quelque 35 % de l'APD bilatérale des Pays-Bas ont été classés dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable », et 16 % ont été consacrés aux coûts des réfugiés sur leur territoire.

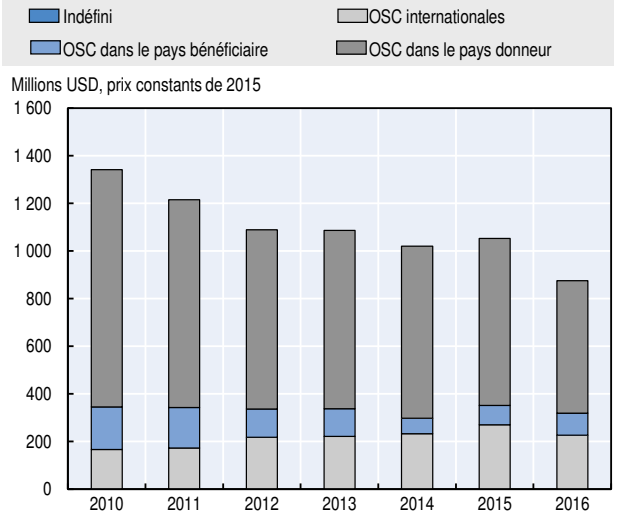
Graphique 34.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Pays-Bas**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810569

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 877.2 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'aide dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en pourcentage de l'aide bilatérale, passant de 24.7 % à 26.3 %.

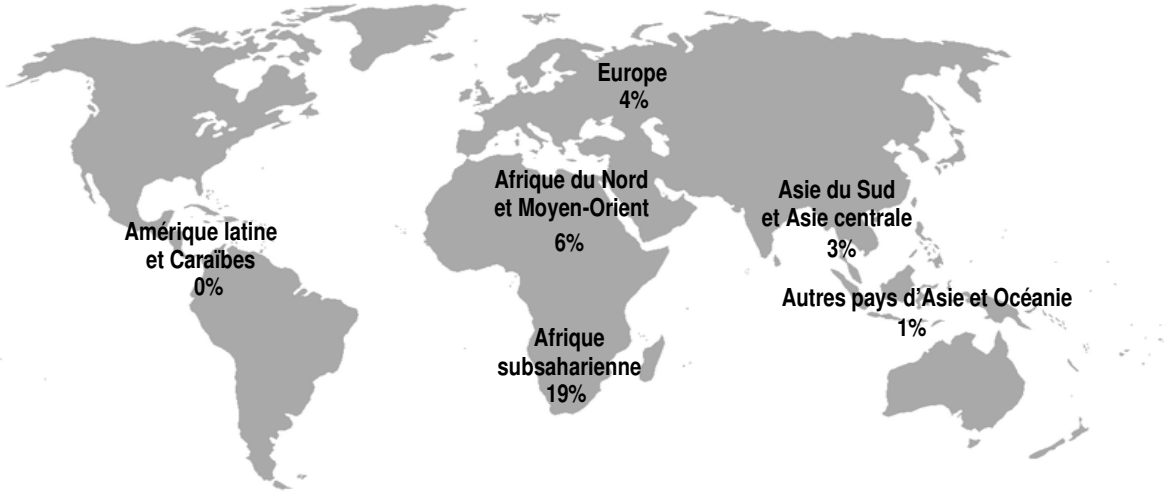
Graphique 34.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Pays-Bas**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810588

La part la plus importante de l'APD bilatérale a été orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2016, les Pays-Bas ont affecté 636.6 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 210.2 millions USD au Moyen-Orient, mais il faut noter que 66 % de l'APD bilatérale néerlandaise n'ont pas été ventilés par région.

Graphique 34.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Pays-Bas**

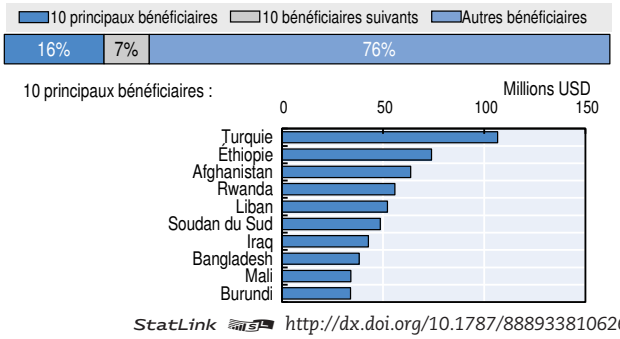


Note : La répartition par région de 66 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810607

En 2016, les Pays-Bas ont affecté 16.5 % de leur APD bilatérale aux 10 principaux bénéficiaires de leur aide, au nombre desquels figurent 7 de leurs 15 pays partenaires prioritaires. En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 606.9 millions USD (18 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (65 %) et de contributions à des financements groupés (24 %).

Graphique 34.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Pays-Bas**

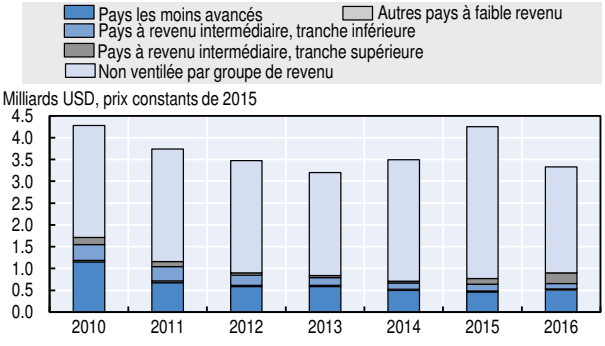


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810626

En 2016, les Pays-Bas ont alloué 15.2 % de leur APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 507.9 millions USD. Ce chiffre, en hausse par rapport à celui de 2015 (11 %), reste inférieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2016, mais il faut noter que 73 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale des Pays-Bas aux PMA a représenté 0.15 % du RNB en 2015, ce qui est conforme à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

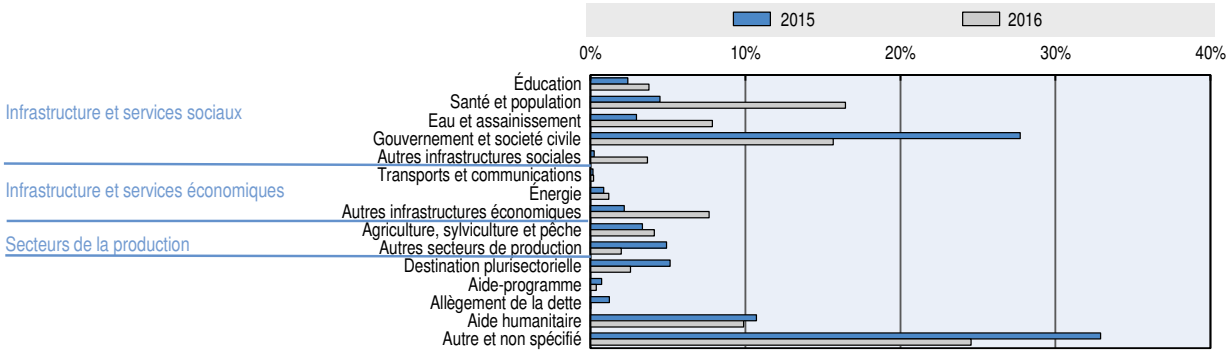
Graphique 34.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Pays-Bas**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810645

En 2016, 47.4 % de l'APD bilatérale des Pays-Bas ont été affectés aux infrastructures et services sociaux et économiques, soit 1.6 milliard USD, une place importante ayant été accordée au soutien au gouvernement et à la société civile (512.8 millions USD), à la population et la santé reproductive (482.6 millions USD), et à l'eau et l'assainissement (257.1 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 323 millions USD. En 2016, les engagements des Pays-Bas en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 496.2 millions USD (19.3 % de l'aide bilatérale ventilable).

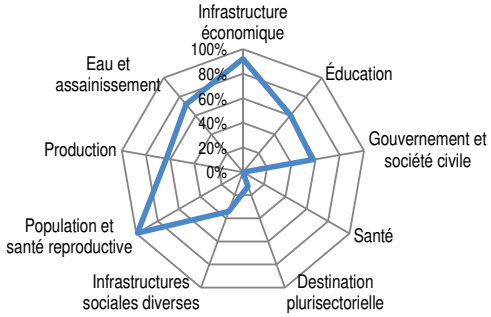
Graphique 34.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Pays-Bas**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810664

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 1.6 milliard USD. En 2016, 60.6 % de l'aide bilatérale ventilable des Pays-Bas avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 61.3 % en 2015 ; à titre de comparaison, la moyenne des pays du CAD en 2016 s'est élevée à 36.5 %. Une part importante de l'aide en faveur de la population, de la santé reproductive et des infrastructures économiques est axée sur la problématique femmes-hommes.

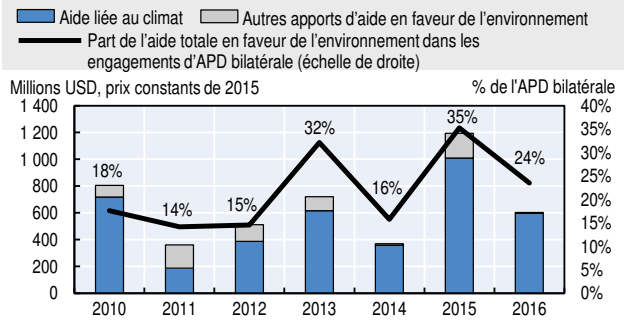
Graphique 34.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Pays-Bas**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810683

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 605.7 millions USD, soit 23.5 % de l'aide bilatérale ventilable, ce qui est inférieur à la moyenne des pays du CAD (33 %). En 2016, 23.3 % de l'aide bilatérale ventilable (598.7 milliards USD) étaient axés sur le changement climatique, en deçà de la moyenne des pays du CAD (25.7 %).

Graphique 34.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Pays-Bas**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810702

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

POLOGNE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Pologne

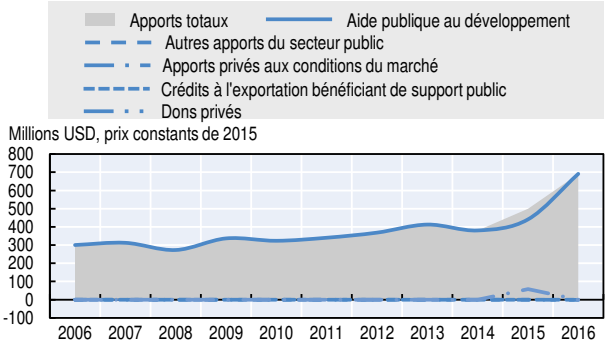
La Pologne prévoit d'inscrire expressément le principe de « ne laisser personne de côté » dans son futur programme pluriannuel de coopération pour le développement (2021-2025).

Ses activités de coopération pour le développement mettent en œuvre l'engagement de ne laisser personne de côté par l'axe de la non-discrimination des groupes vulnérables dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire. Elles ciblent les personnes vulnérables ou exclues dans certains des pays partenaires de la Pologne en apportant un appui aux politiques et aux services sociaux destinés aux personnes handicapées, aux victimes de violence domestique, aux enfants placés en famille d'accueil et aux populations touchées par des conflits.

Pour la Pologne, ne laisser personne de côté signifie veiller à ne laisser à l'écart aucun pays, y compris des pays à revenu intermédiaire et d'autres pays en développement plus avancés, où les politiques de coopération pour le développement peuvent cibler les personnes pauvres et les groupes vulnérables. La Pologne estime qu'il conviendrait de préciser plus avant le concept, de manière à guider la programmation et les projets et à élaborer les instruments et outils appropriés pour répondre aux besoins de groupes vulnérables spécifiques, en tenant compte de la diversité des contextes.

Apports financiers de la Pologne aux pays en développement

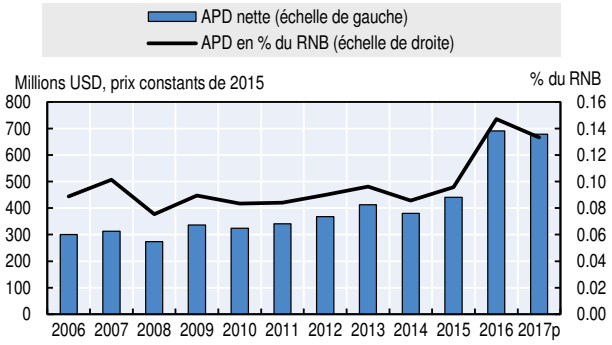
Graphique 35.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Pologne**



Note : On dispose de données sur les apports du secteur privé aux conditions du marché pour 2015 uniquement. En ce qui concerne les autres apports du secteur public, on dispose de données pour 2016 seulement.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810721

Graphique 35.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Pologne**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810740

Résultats obtenus par la Pologne au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 35.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Pologne**

Pologne	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	-	-	-	34.5	-	-	bon	Bon	-
Année de référence				33.6			bon	améliorations nécessaires	
Tendance				⇑			=	⇑	

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812944

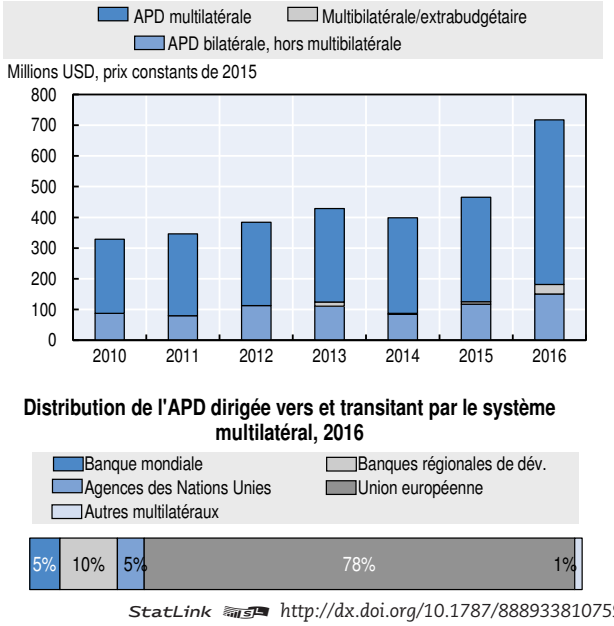
Aide publique au développement dispensée par la Pologne

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Pologne se sont élevés à 674 millions USD (données préliminaires), soit 0.13 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 4 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique par une réduction de ses prêts bilatéraux. En l'absence de plan, il sera difficile à la Pologne d'accroître son APD de façon à respecter son engagement international d'atteindre un rapport APD/RNB de 0.33 % d'ici à 2030. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 6 millions USD et a représenté 0.9 % de l'APD nette totale de la Pologne (la même proportion qu'en 2016).

La part non liée de l'APD polonaise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 34.5 % en 2016 (contre 33.6 % en 2015), alors que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) s'établissait à 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 97.6 % en 2016. Les prêts ont représenté 11.2 % de l'APD brute.

En 2016, 25.3 % de l'APD polonaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Pologne a acheminé 74.7 % de son APD en direction d'organisations multilatérales. Les contributions obligatoires qu'elle doit verser à l'Union européenne et à d'autres organisations internationales ont représenté l'essentiel de son aide multilatérale. Elle a aussi dirigé 17 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

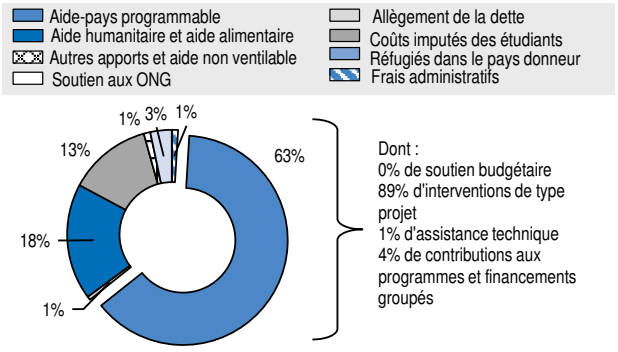
Graphique 35.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Pologne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810759

En 2016, 63.3 % de l'APD bilatérale polonaise ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de la Pologne a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016 et les interventions de type projet ont représenté 89 % de l'APP.

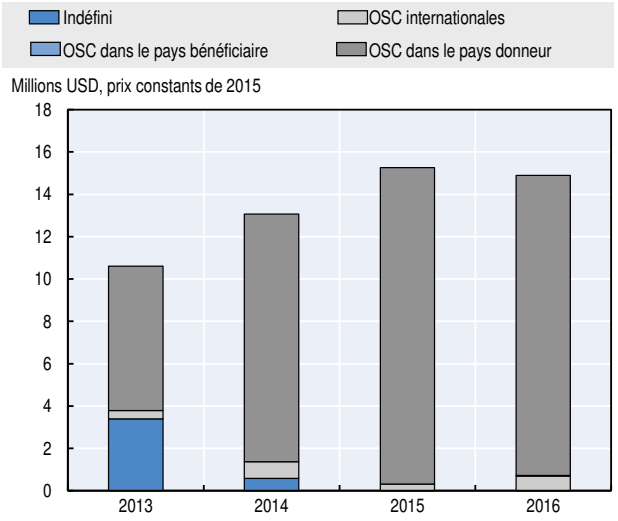
Graphique 35.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Pologne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810778

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 14.3 millions USD. L'APD apportée par la Pologne aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a baissé entre 2015 et 2016 en pourcentage de l'aide bilatérale (de 12.2 % à 8.2 %).

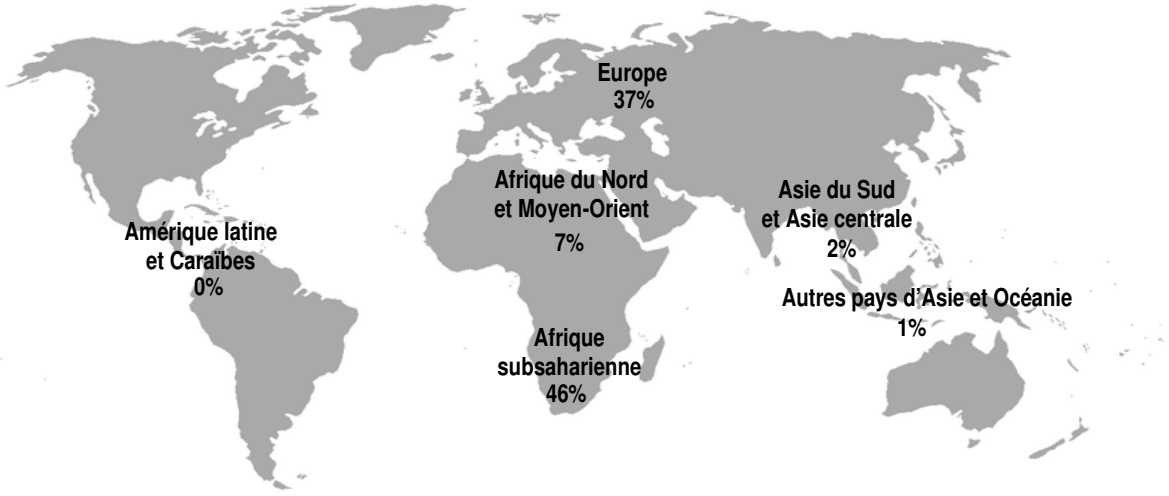
Graphique 35.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2013-16, Pologne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810797

En 2016, l'APD bilatérale a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne et l'Europe orientale. La Pologne a affecté 80.4 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 64.6 millions USD à l'Europe orientale.

Graphique 35.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Pologne**

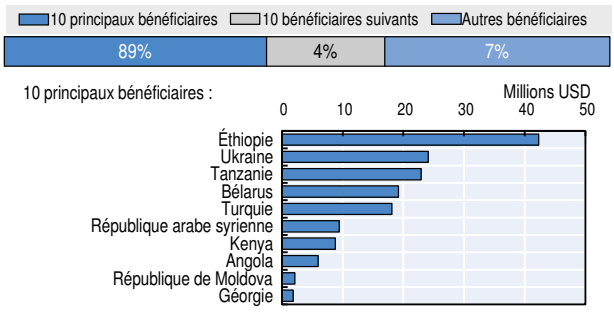


Note : La répartition par région de 6 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810816

En 2016, la Pologne a affecté 88.7 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Ses pays prioritaires se répartissent en deux groupes : d'une part, les pays du Partenariat oriental et, d'autre part, certains pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Sept de ses dix pays prioritaires figurent parmi les principaux bénéficiaires de son aide. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 93.3 millions USD en 2016 (53 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (90 %, soit un chiffre supérieur à la moyenne du CAD, qui est de 65 % dans ces contextes).

Graphique 35.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Pologne**

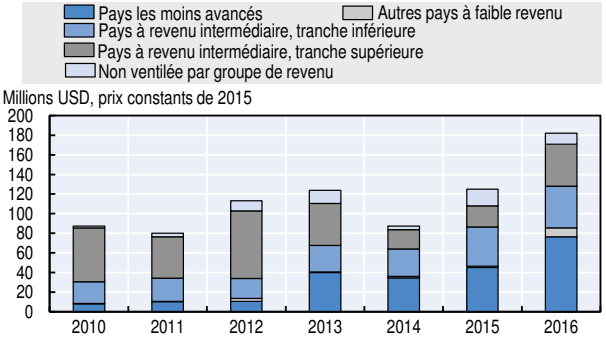


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810835

En 2016, la Pologne a alloué 42 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 73.3 millions USD. Ce chiffre, en hausse par rapport à celui de 2015 (36.2 %), est supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale polonaise en 2016.

L'APD totale de la Pologne aux PMA a représenté 0.04 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

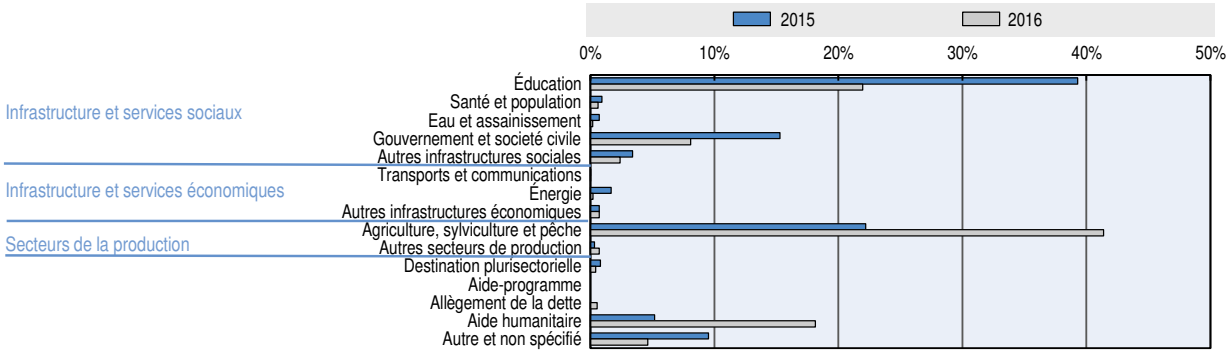
Graphique 35.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Pologne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810854

En 2016, 33.2 % de l'APD bilatérale de la Pologne, soit 58.4 millions USD, ont été consacrés aux infrastructures et services sociaux, et en particulier à l'éducation (38.6 millions USD), ainsi qu'au soutien au gouvernement et à la société civile (14.2 millions USD). Un montant de 74 millions USD a été affecté aux secteurs de production, principalement l'agriculture (72.7 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 31.9 millions USD. En 2016, les engagements de la Pologne en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 75.5 millions USD (52.3 % de l'aide bilatérale ventilable).

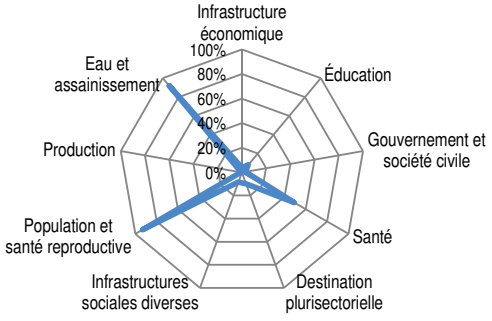
Graphique 35.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Pologne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810873

L'APD bilatérale de la Pologne en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 3.7 millions USD. En 2016, 2.6 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, chiffre à comparer à la moyenne des pays du CAD (36.5 %). L'aide de la Pologne est axée sur la problématique femmes-hommes dans les secteurs de la population et de la santé reproductive ainsi que de l'eau et de l'assainissement.

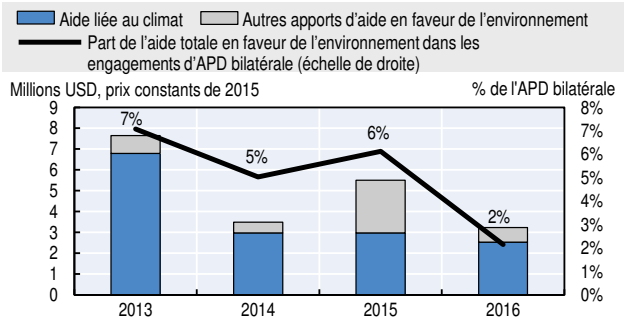
Graphique 35.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Pologne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810892

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 3.1 millions USD. En 2016, 2.2 % de l'aide bilatérale de la Pologne ciblaient l'environnement et la part plus spécifiquement axée sur la lutte contre le changement climatique a représenté 1.7 % (2.4 millions USD), contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 35.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2013-16, engagements, Pologne**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810911

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

PORTUGAL

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités du Portugal

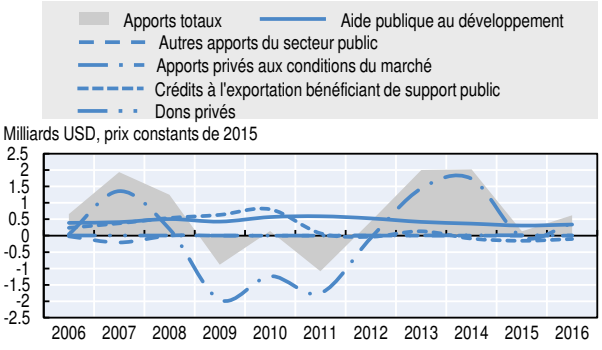
Le Portugal est attaché au principe de « ne laisser personne de côté » et aux notions d'inclusion, d'universalité et d'équité qui en découlent. Par le biais de la coopération pour le développement, le Portugal entend éliminer la pauvreté et promouvoir le respect des droits humains, la démocratie, l'état de droit et l'intégration sociale, économique et politique de tous. Le pays s'efforce également de répondre aux besoins des pays les plus pauvres et les plus vulnérables dans des domaines de l'action publique qui ont une portée transnationale, tels que les échanges, le climat et les migrations.

Pour le Portugal, l'adoption d'une approche axée sur l'engagement de ne laisser personne de côté permet de se concentrer sur les catégories les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus exclues de la population dans l'ensemble des pays en développement. Le Portugal œuvre par exemple en faveur de la protection sociale des enfants abandonnés et des personnes handicapées. L'aide publique au développement (APD) peut constituer une source de financement pertinente dans les pays les plus pauvres et servir de catalyseur pour mobiliser d'autres sources de financement et fournir une coopération technique dans tous les contextes de développement. Le Portugal estime néanmoins qu'il conviendrait d'améliorer la qualité des outils, des instruments et des partenariats pour favoriser la prise en compte systématique du principe de ne laisser personne de côté dans les activités de coopération pour le développement et obtenir des résultats concrets au service des personnes et groupes vulnérables.

Entre autres défis majeurs, le Portugal devra notamment trouver le juste équilibre entre les apports d'APD (qui demeurent essentiels pour les pays en retard) et la mise à profit de l'APD pour mobiliser d'autres sources – publiques et privées – de financement afin de stimuler les investissements de manière plus efficace et plus efficiente et d'atteindre les groupes qui demeurent les plus défavorisés.

Apports financiers du Portugal aux pays en développement

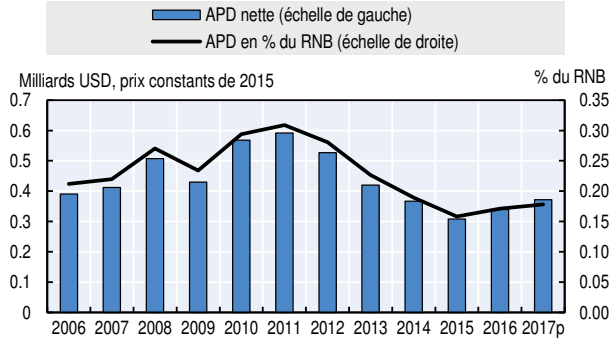
Graphique 36.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Portugal**



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public pour 2008, 2009 et 2010.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810930

Graphique 36.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Portugal**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810949

Résultats obtenus par le Portugal au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 36.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Portugal**

Portugal	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	73.4%	82.6%	17.1%	59.10%	100.0%	18.3%	excellent	moyen	-
Année de référence	-	75.9%	21.1%	49.0%	100.0%	80.5%	excellent	bon	-
Tendance	-	⇑	⇓	⇑	=	⇓	=	⇓	-

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812963

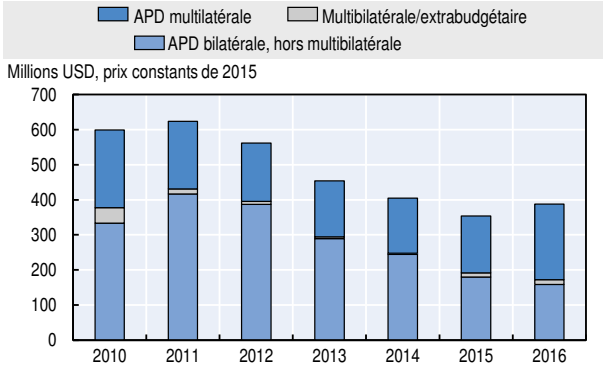
Aide publique au développement dispensée par le Portugal

En 2017, les apports nets d'APD du Portugal se sont élevés à 378 millions USD (données préliminaires), soit 0.18 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 6.9 % en termes réels par rapport à 2016, qui s'explique par une hausse de ses contributions multilatérales à la Banque mondiale et à des banques régionales de développement. Le Portugal entend atteindre son objectif d'APD lorsque son économie aura commencé à se redresser (OCDE, 2015[1]) et il s'est engagé avec les autres États membres de l'Union européenne à atteindre collectivement un rapport APD/RNB de 0.7 % d'ici à 2030. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 3 millions USD et a représenté 0.8 % de l'APD nette totale du Portugal, contre 1.3 % en 2016.

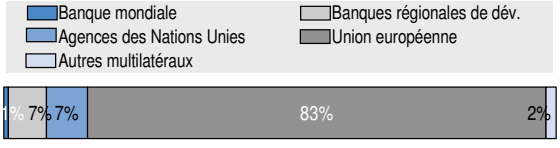
La part non liée de l'APD portugaise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 59.1 % en 2016 (en hausse par rapport à 49 % en 2015), contre 81.2 % en moyenne pour le Comité d'aide au développement (CAD). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 95.2 %. Les prêts ont représenté 12 % de l'APD brute en 2016.

En 2016, 44.4 % de l'APD portugaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. Le Portugal a affecté 55.6 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Il a aussi dirigé 7.8 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 36.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Portugal**



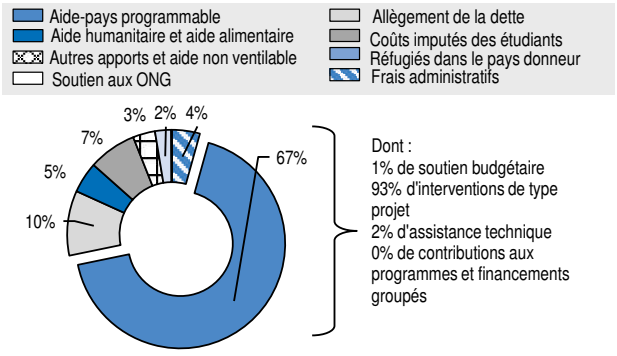
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810968

En 2016, 67.4 % de l'APD bilatérale portugaise ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) et les interventions de type projet ont représenté 93 % de l'APP.

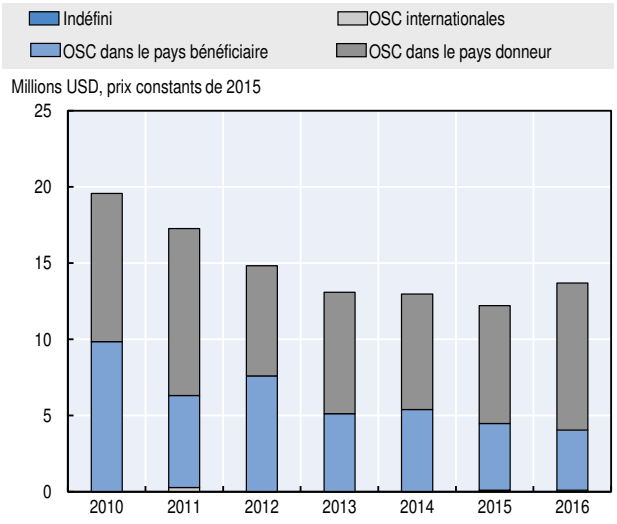
Graphique 36.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Portugal**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933810987

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 13.9 millions USD. L'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté entre 2015 et 2016 en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 6.4 % à 8 %.

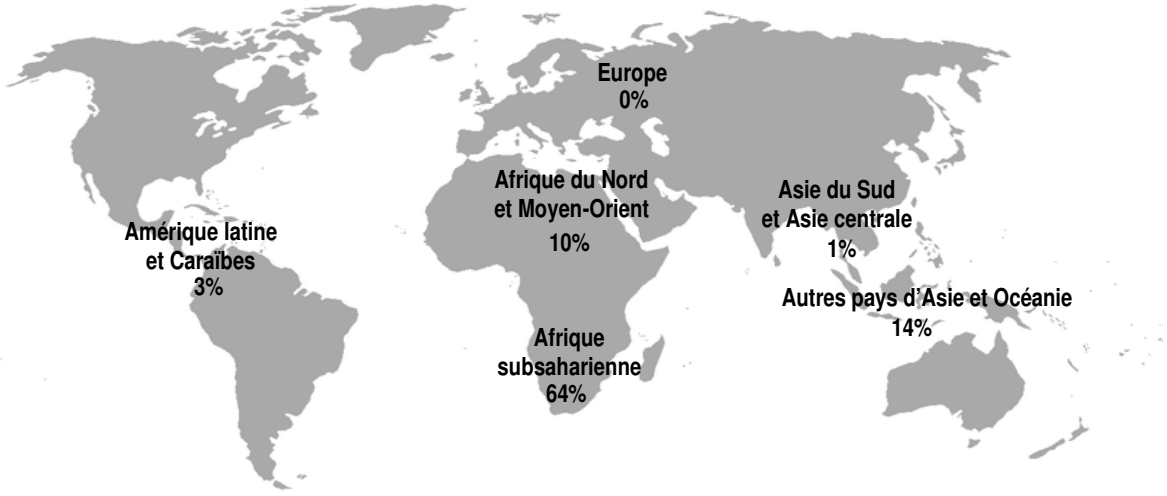
Graphique 36.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Portugal**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811006

L'APD bilatérale du Portugal a été largement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2016, le Portugal a affecté 112.1 millions USD à cette région et 23.5 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

Graphique 36.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Portugal**

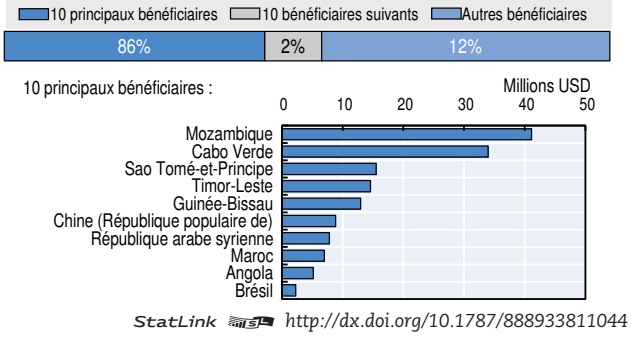


Note : La répartition par région de 9 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811025

En 2016, le Portugal a affecté 85.8 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Le programme du Portugal est axé sur ses six pays partenaires prioritaires lusophones, qui sont les principaux bénéficiaires de son APD. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 83.9 millions USD en 2016 (48 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (60 %), d'allègement de la dette (20 %) et de contributions à des financements groupés (9 %).

Graphique 36.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Portugal**

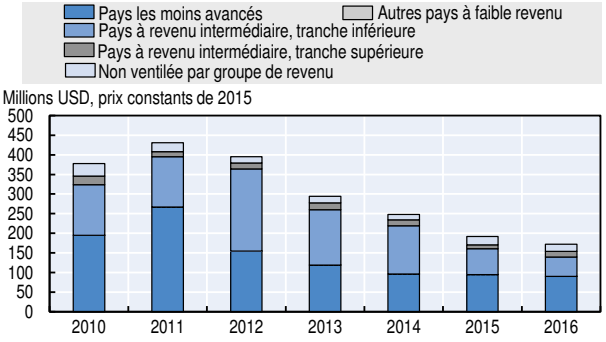


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811044

En 2016, le Portugal a alloué 52.4 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 91.3 millions USD. Ce chiffre, en hausse par rapport à 2015 (49.5 %), est supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale portugaise en 2016.

L'APD totale du Portugal aux PMA a représenté 0.05 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

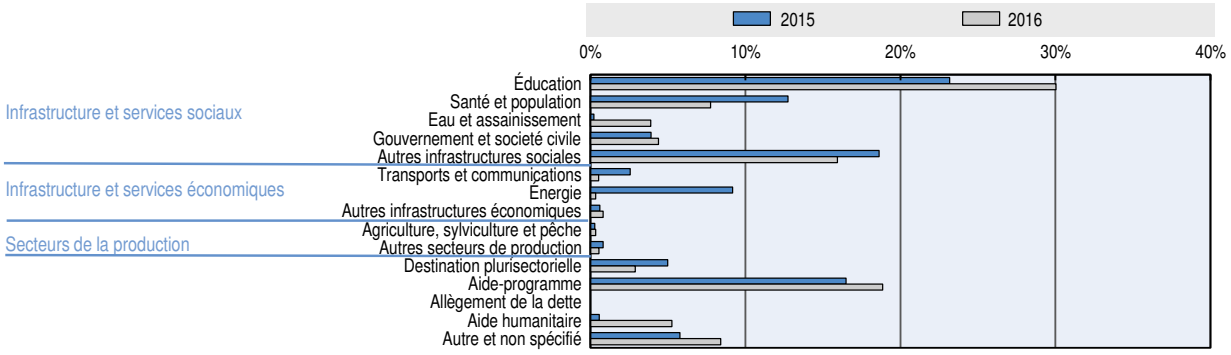
Graphique 36.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Portugal**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811063

En 2016, 62 % de l'APD bilatérale du Portugal, soit 98.2 millions USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, et plus particulièrement à l'éducation (47.5 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 8.3 millions USD. En 2016, les engagements du Portugal en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 4 millions USD (3.1 % de l'aide bilatérale ventilable).

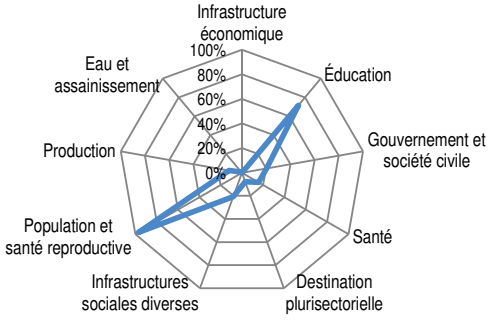
Graphique 36.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Portugal**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811082

L'APD bilatérale du Portugal en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 34.8 millions USD. En 2016, 26.5 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.5 % en moyenne pour les pays du CAD. Ce chiffre représente une hausse par rapport aux 19.8 % de 2015. Une grande part de l'aide dispensée par le Portugal au titre de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique femmes-hommes.

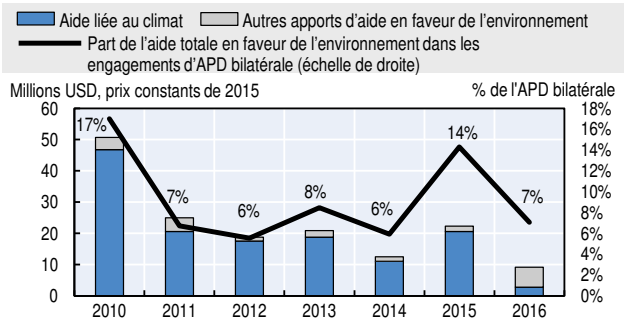
Graphique 36.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Portugal**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811101

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 9.3 millions USD. En 2016, la part de l'aide bilatérale portugaise ciblant l'environnement a été de 7.1 % et la part plus spécifiquement orientée vers la lutte contre le changement climatique de 2.2 % (2.9 millions USD), contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 36.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Portugal**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811120

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

OCDE (2015), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Portugal 2016*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264248571-en*. [1]

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la République slovaque

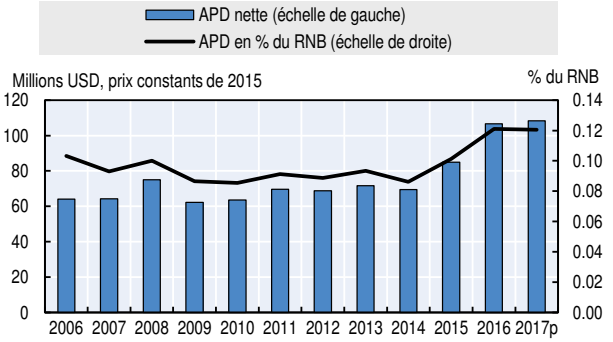
Le programme de coopération pour le développement de la République slovaque vise à contribuer à un développement durable des pays partenaires, essentiellement en soutenant l'éducation, l'emploi, la démocratie et la bonne gouvernance. La République slovaque encourage la création d'opportunités économiques et d'emplois, qu'elle considère comme un outil efficace pour faire reculer la pauvreté, réduire les inégalités, lutter contre les causes des migrations et développer la résilience économique et sociale des pays en développement.

La République slovaque élabore actuellement une nouvelle stratégie de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et prévoit de se concentrer sur six domaines prioritaires : i) une croissance économique durable sur fond de population vieillissante et de monde en pleine mutation ; ii) l'éducation en tant que processus tout au long de la vie, qui doit permettre de mener une vie digne dans des conditions et avec des exigences toujours changeantes ; iii) une bonne santé ; iv) les agglomérations et les zones rurales durables dans le contexte du changement climatique ; v) l'élimination de la pauvreté et l'intégration sociale et vi) l'état de droit, la démocratie et la sécurité, en mettant l'accent sur l'importance d'avoir des institutions fortes et une gouvernance s'appuyant sur des données.

Apports financiers de la République slovaque aux pays en développement

On ne dispose pas actuellement de données sur les autres apports du secteur public, ni sur les apports privés aux conditions du marché provenant de la République slovaque et destinés aux pays en développement. Les données sur les dons privés (fonds réunis par les organisations non gouvernementales et les fondations) sont uniquement disponibles pour 2016 (et ont représenté 0.1 million USD).

Graphique 37.1. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, République slovaque**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811139

Résultats obtenus par la République slovaque au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 37.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), République slovaque**

Slovaquie	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	50.0%	100.0%	1.7%	64.3%	100.0%	33.3%	moyen	excellent	améliorations nécessaires
Année de référence	-	-	-	47.5%	-	-	moyen		-
Tendance	-	-	-	⇑	-	-	=		-

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812982

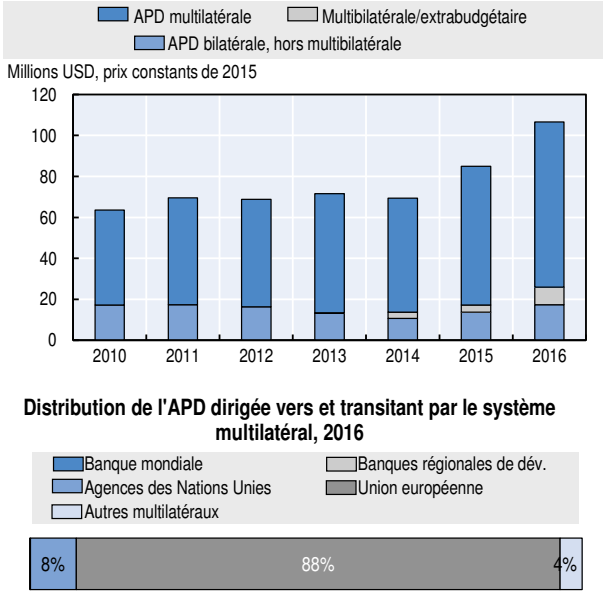
Aide publique au développement dispensée par la République slovaque

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la République slovaque se sont élevés à 113 millions USD (données préliminaires), soit 0.12 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 3.5 % en termes réels par rapport à 2016, imputable à l'expansion globale de son programme d'aide. La République slovaque est résolue à augmenter progressivement son APD pour atteindre la cible de 0.33 % adoptée au niveau de l'UE. Les volumes d'APD suivent une trajectoire positive, et la République slovaque s'est engagée de manière informelle à accroître son budget d'aide bilatérale de 10 % par an. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 1 million USD et a représenté 0.6 % de l'APD nette totale de la République slovaque, contre 1.5 % en 2016.

La part non liée de l'APD slovaque (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 64.3 % en 2016 (contre 47.5 % en 2015), alors que la moyenne pour le Comité d'aide au développement (CAD) était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 24.3 % de l'APD slovaque ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale, et 75.7 % de l'APD totale ont été affectés aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. La majeure partie de l'aide multilatérale a été consacrée aux contributions obligatoires à l'Union européenne. La République slovaque a aussi dirigé 33.1 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

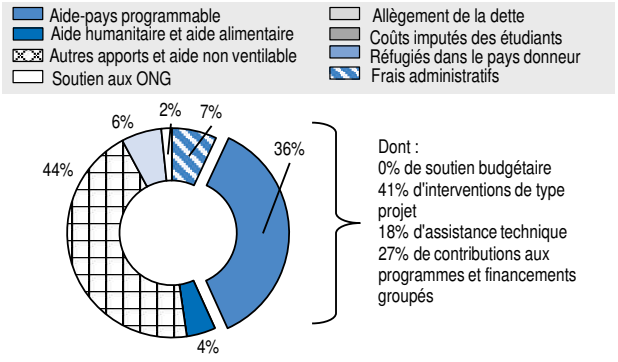
Graphique 37.2. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, République slovaque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811158

En 2016, 36.3 % de l'APD bilatérale slovaque ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) était inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016 et les interventions de type projet ont représenté 41 % de l'APP. Une part de 44 % de l'APD bilatérale slovaque a été classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

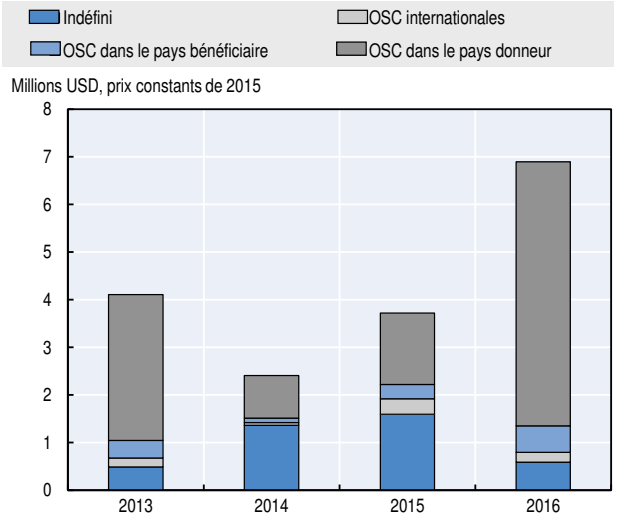
Graphique 37.3. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, République slovaque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811177

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 6.8 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté entre 2015 et 2016 en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 21.6 % à 26.6 %.

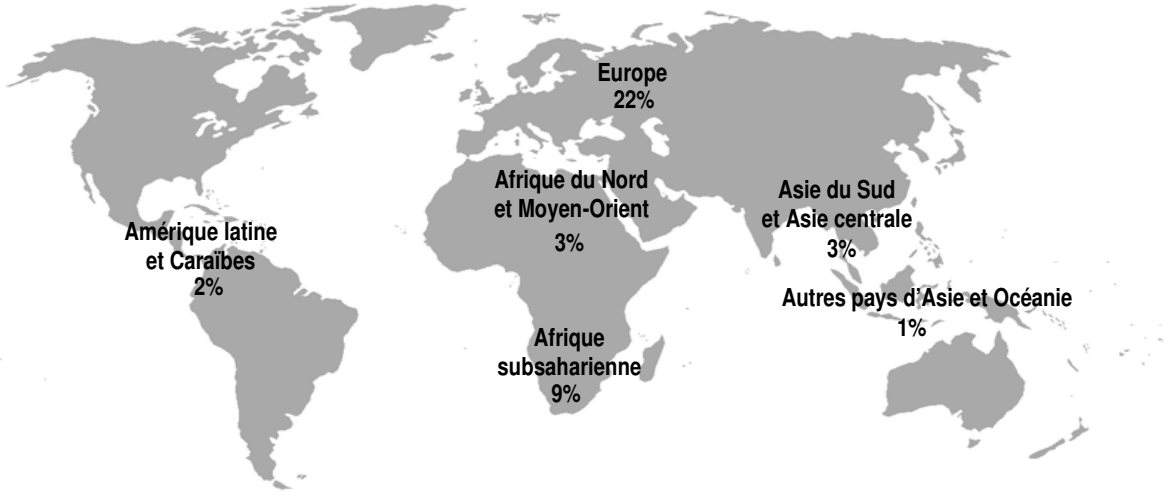
Graphique 37.4. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2013-16, République slovaque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811196

L'APD bilatérale a été principalement dirigée vers l'Europe orientale. En 2016, la République slovaque a affecté 5.7 millions USD à l'Europe orientale et 2.4 millions USD à l'Afrique subsaharienne.

Graphique 37.5. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, République slovaque**

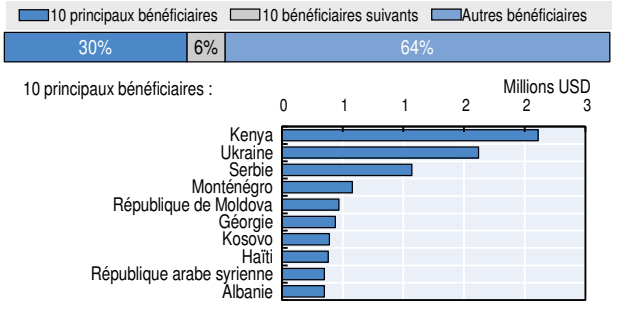


Note : La répartition par région de 59 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811215

En 2016, la République slovaque a affecté 30.2 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Parmi ces derniers figurent six de ses pays prioritaires (Albanie, Géorgie, Kenya, Kosovo, République de Moldova et Ukraine). En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 3.6 millions USD (14 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (72 %) et d'assistance technique (13 %).

Graphique 37.6. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, République slovaque**

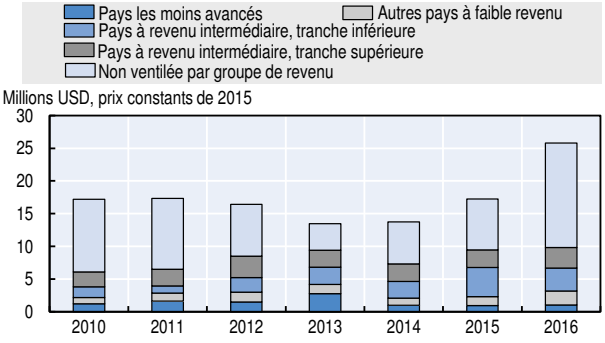


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811234

En 2016, 4 % de l'APD bilatérale de la République slovaque ont été affectés à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 1.1 million USD. Ce chiffre représente une baisse par rapport à 2015 (5.4 %), et il est inférieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la République slovaque en 2016 (13.7 %), mais il faut noter que 61.9 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la République slovaque aux PMA a représenté 0.02 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

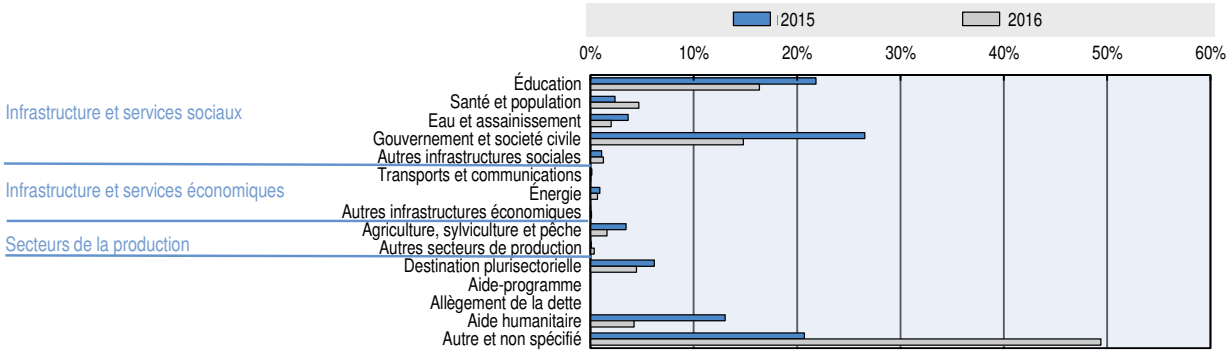
Graphique 37.7. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, République slovaque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811253

Près de 39.1 % de l'APD bilatérale slovaque (10.6 millions USD) ont été affectés aux infrastructures et services sociaux en 2016, et plus particulièrement à l'éducation (4.4 millions USD) et au soutien au gouvernement et à la société civile (4 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 1 million USD. Une part importante (49.4 %) de l'APD bilatérale a été classée dans la catégorie « non affecté/non spécifié ». En 2016, les engagements de la République slovaque en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 0.8 million USD (3.2 % de l'aide bilatérale ventilable).

Graphique 37.8. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, République slovaque**

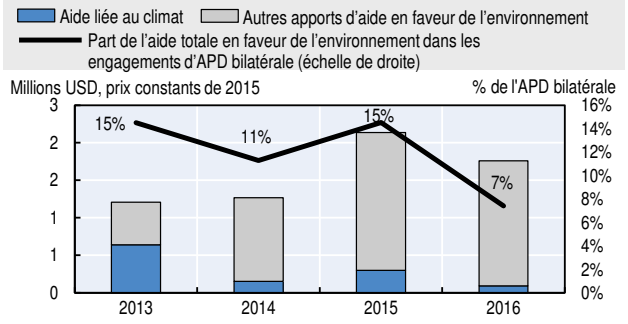


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811272

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 8 millions USD. En 2016, 34.9 % de l'aide bilatérale ventilable de la République slovaque avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 0.6 % en 2015, la moyenne étant en 2016 de 36.5 % pour les pays du CAD.

L'aide dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 1.8 **million USD en 2016.** En 2016, 7.4 % de l'aide bilatérale slovaque ciblaient l'environnement, et quelque 0.4 % (0.1 million USD) ont été plus spécifiquement orientés vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 37.9. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2013-16, engagements, République slovaque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811291

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la République tchèque

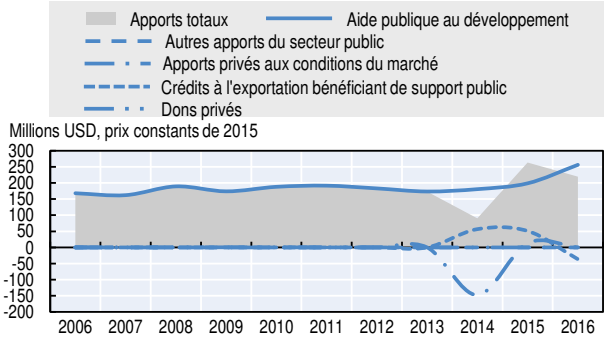
La République tchèque s'engage à « ne laisser personne de côté » dans sa stratégie de coopération pour le développement 2018-2030. Elle entend mettre en œuvre ce principe en mettant l'accent sur le lien entre aide humanitaire et développement, en s'efforçant d'assurer un impact plus cohérent et plus durable par la création de synergies entre les activités bilatérales et les activités multilatérales, en nouant des partenariats avec des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile et en élaborant des instruments financiers novateurs.

Le programme de la République tchèque en matière de coopération pour le développement cible les minorités ethniques et d'autres groupes exclus de la société, ainsi que les personnes ayant un handicap lié à la santé. Il se concentre également délibérément sur les régions pauvres et marginalisées des pays partenaires de la République tchèque. Pour déterminer les domaines où les besoins sont les plus importants, la République tchèque s'appuie sur des critères et des indicateurs internationalement reconnus tels que l'Indice du développement humain, l'Indice des États fragiles du Fonds pour la paix ou les évaluations des besoins réalisées par l'Union européenne.

Parmi les principaux défis liés à la mise en œuvre du principe de ne laisser personne de côté, il s'agira notamment, pour la République tchèque, de trouver des moyens efficaces de suivre les progrès réalisés dans ce sens, afin d'éviter toute charge administrative supplémentaire et coûteuse.

Apports financiers de la République tchèque aux pays en développement

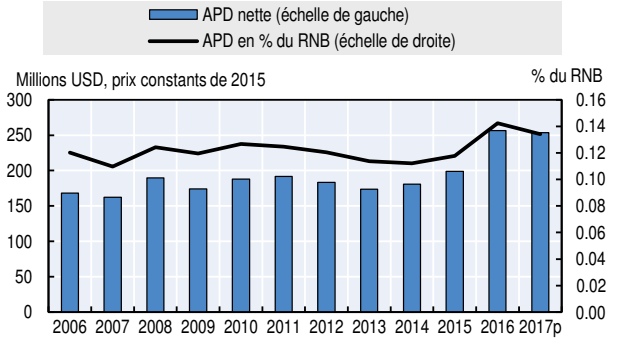
Graphique 38.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, République tchèque**



Note : On dispose de données sur les apports privés aux conditions du marché uniquement pour les années 2014 et 2015. On dispose de données sur les dons privés uniquement pour l'année 2009. On dispose de données sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public uniquement pour les années 2014, 2015 et 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811310

Graphique 38.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, République tchèque**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811329

Résultats obtenus par la République tchèque au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 38.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), République tchèque**

République Tchèque	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	61.1%	100.0%	0.0%	45.9%	72.5%	66.7%	moyen	excellent	-
Année de référence	-	13.3%	6.9%	44.3%	100.0%	67.5%	excellent	bon	-
Tendance	-	⇑	⇓	⇑	⇓	⇓	⇓	⇑	-

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813001

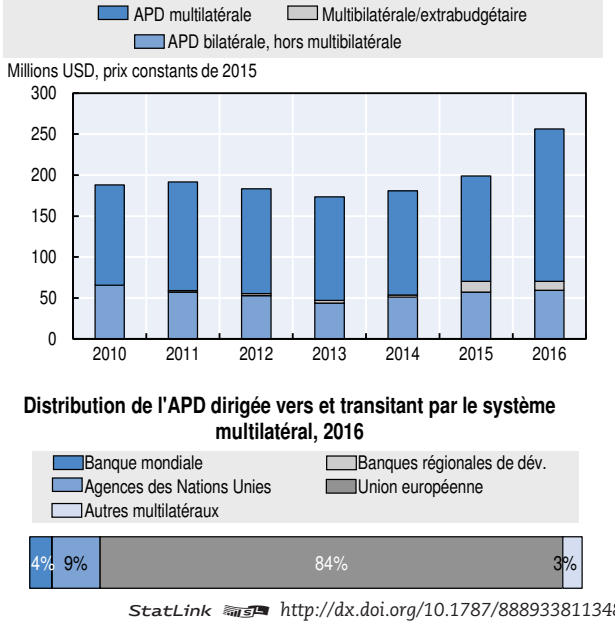
Aide publique au développement dispensée par la République tchèque

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la République-tchèque se sont élevés à 272 millions USD (données préliminaires), soit 0.13 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 0.8 % en termes réels par rapport à 2016, en raison d'une légère diminution des activités d'assistance technique et des frais administratifs. La République tchèque prévoit d'augmenter ses apports d'APD afin d'atteindre l'objectif intermédiaire de 0.17 % du RNB d'ici à 2020. Lors de l'examen par les pairs que le Comité d'aide au développement (CAD) lui a consacré en 2016, il avait été recommandé à la République tchèque d'élaborer un plan plus ambitieux qui lui permette de respecter l'engagement d'allouer 0.33 % de son RNB à l'APD d'ici à 2030 (OCDE, 2016[2]). En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 22 millions USD et a représenté 8 % de l'APD nette totale de la République tchèque, contre 6.9 % en 2016.

Si la part non liée de l'APD tchèque (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a augmenté, passant de 44.3 % en 2015 à 45.9 % en 2016, elle demeure inférieure à la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) pour 2016 (81.2 %). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100.0 % en 2016.

En 2016, 27.4 % de l'APD de la République tchèque ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La République tchèque a affecté 72.6 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 15.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

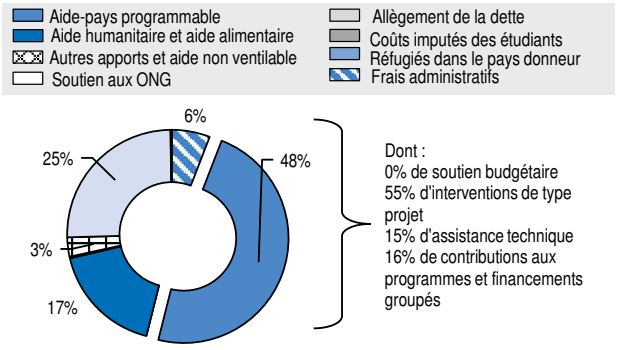
Graphique 38.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, République tchèque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811348

En 2016, 48 % de l'APD bilatérale de la République tchèque ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) en 2016. Les interventions de type projet ont représenté 55 % de l'APP.

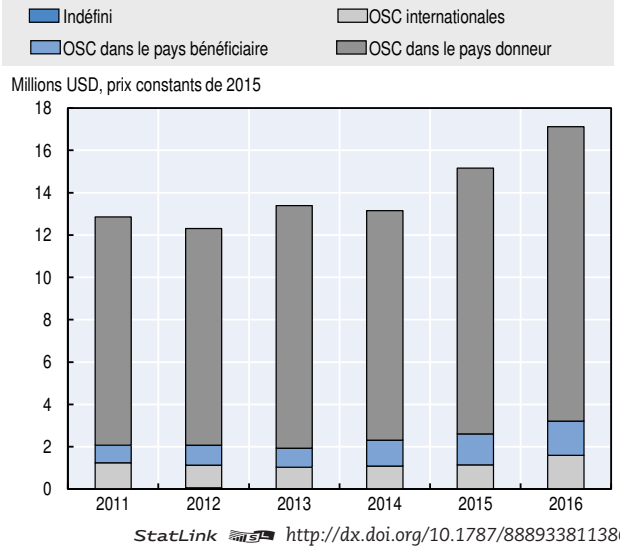
Graphique 38.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, République tchèque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811367

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 17.4 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'APD que la République tchèque apporte aux OSC ou achemine par leur intermédiaire a diminué en pourcentage de l'aide bilatérale, passant de 21.6 % à 24.3 %.

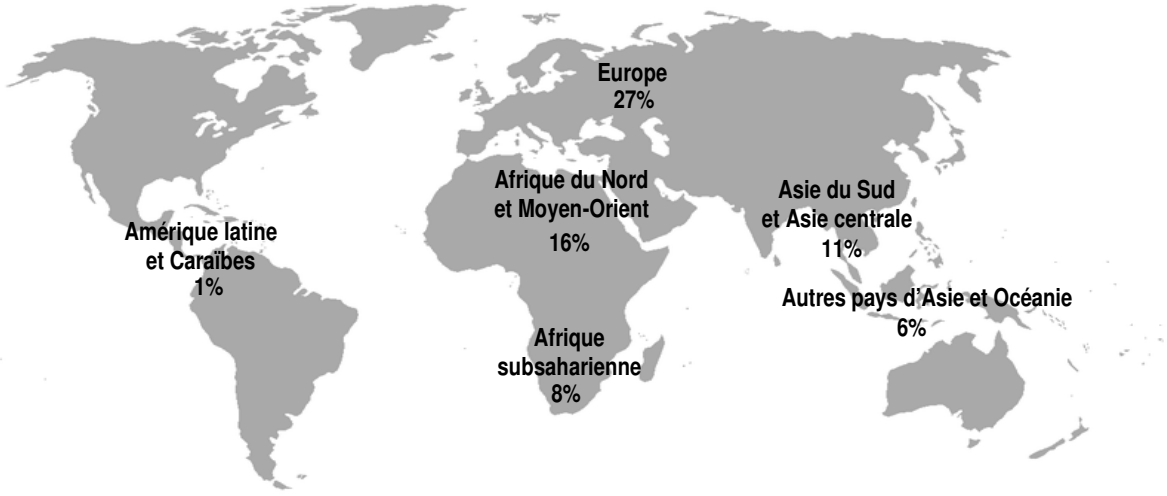
Graphique 38.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2011-16, République tchèque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811386

En 2016, l'APD bilatérale a été principalement dirigée vers l'Europe orientale et le Moyen-Orient. La République tchèque a affecté un montant d'APD bilatérale de 19 millions USD à l'Europe orientale et de 11.2 millions USD au Moyen-Orient.

Graphique 38.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, République tchèque**

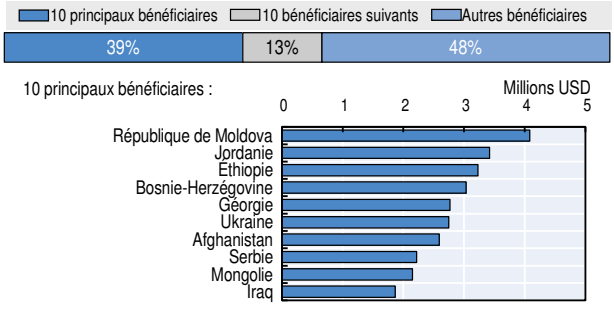


Note : La répartition par région de 32 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811405

En 2016, la République tchèque a affecté 39.4 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Parmi ces derniers figurent sept de ses pays prioritaires. En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 13.4 millions USD (19 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (64 %) et de contributions à des financements groupés (23 %).

Graphique 38.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, République tchèque**

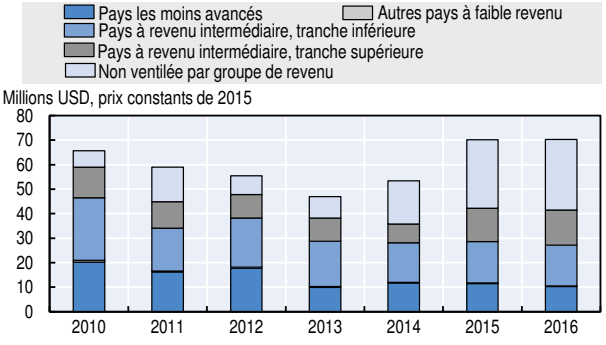


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811424

En 2016, 14.6 % de l'APD bilatérale tchèque ont été affectés à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 10.4 millions USD. La part de l'APD consacrée aux PMA a diminué par rapport à 2015, où elle était de 16.4 %, et est restée inférieure à la moyenne du CAD (21.9 % en 2016). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la République tchèque en 2015 (23.5 %), mais il faut noter que 41 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la République tchèque aux PMA a représenté 0.03 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

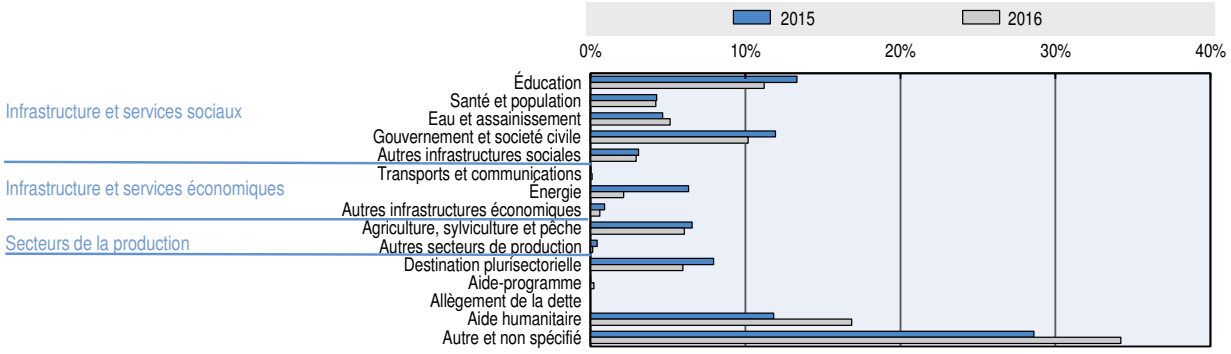
Graphique 38.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, République tchèque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811443

En 2016, 33.7 % de l'APD bilatérale la République tchèque ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 24.1 millions USD, une place importante ayant été accordée à l'éducation (8 millions USD), ainsi qu'au soutien au gouvernement et à la société civile (7.3 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 12 millions USD. En 2016, les engagements de la République tchèque en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 6.5 millions USD (13.6 % de l'aide bilatérale ventilable).

Graphique 38.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, République tchèque**

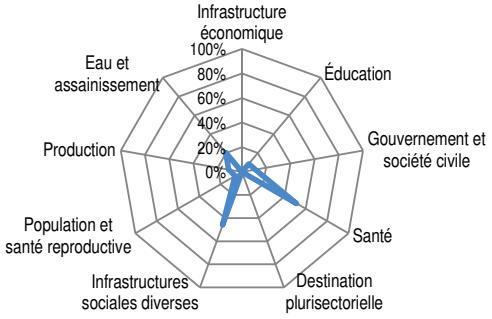


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811462

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 5.1 millions USD. En 2016, 17.6 % de l'aide bilatérale ventilable de la République tchèque avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, chiffre à comparer à la moyenne des pays du CAD, de 36.5 %.

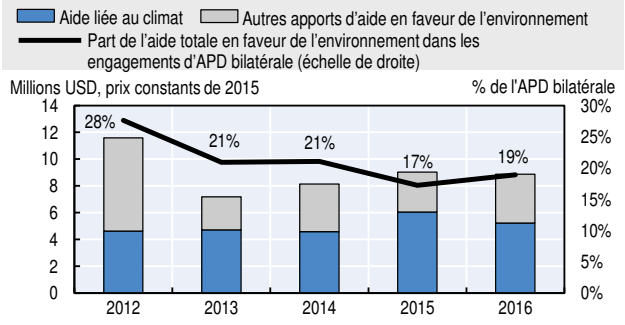
L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 9 millions USD. En 2016, 18.9 % de l'aide bilatérale de la République tchèque ciblaient l'environnement, et 11.1 % (5.3 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 38.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, République tchèque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811481

Graphique 38.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2012-16, engagements, République tchèque**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811500

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

OCDE (2016), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Czech Republic 2016*, Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264264939-en*. [2]

ROYAUME-UNI

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités du Royaume-Uni

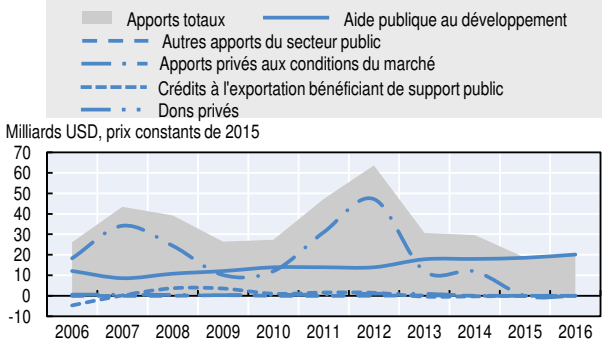
La stratégie de 2015 du Royaume-Uni intitulée « UK aid: Tackling global challenges in the national interest » engage le pays à diriger les efforts visant à mettre en œuvre le principe de « ne laisser personne de côté ». Dans le document d'orientation « Leaving no one behind: Our promise », le Royaume-Uni s'engage à faire passer ceux qui se trouvent derrière au premier rang, en ciblant les populations les plus vulnérables, les plus défavorisées et les plus exclues, celles qui vivent dans des situations de crise et celles qui sont le plus exposées au risque de violence et de discrimination. Le Royaume-Uni s'attache à mettre fin à la violence contre les filles et les femmes, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants/précoces/forcés, et à combattre la violence sexuelle dans les contextes de conflit.

Pour le ministère britannique du Développement international (DFID), la croissance et le développement ont également à gagner de la démarche inclusive que sous-tend le principe de ne laisser personne de côté. Dans son projet de cadre, le DFID met l'accent sur trois piliers : comprendre, autonomiser, inclure. Le pilier « comprendre » vise à recueillir des données et des éléments factuels sur les personnes qui sont laissées pour compte (Qui ? Où ? Pourquoi ?) et est assorti d'un plan de ventilation des données. L'égalité des sexes et le handicap constituent des priorités phares et quatre bureaux nationaux (Bangladesh, Népal, Rwanda et Zimbabwe) expérimentent actuellement de nouvelles façons d'intégrer le principe de ne laisser personne de côté.

Pour sa programmation, le DFID s'appuie sur l'analyse de la pauvreté afin de déterminer quels sont les groupes les plus vulnérables. Il élabore de nouveaux outils de diagnostic, qui intégreront des outils d'inclusion dans le diagnostic global de la pauvreté. Entre autres défis majeurs, il s'agira de gérer le risque que des personnes soient toujours laissées de côté en 2030 et de comprendre quels coûts supplémentaires seront induits, de manière à pouvoir financer le coût de la mise en œuvre du principe de ne laisser personne de côté.

Apports financiers du Royaume-Uni aux pays en développement

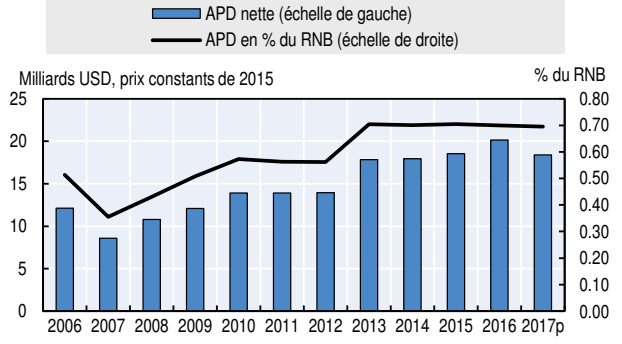
Graphique 39.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Royaume-Uni**



Note : On ne dispose pas des données sur les apports privés aux conditions du marché, sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et sur les autres apports du secteur public pour 2015-16. On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2014-16.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811519

Graphique 39.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Royaume-Uni**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811538

Résultats obtenus par le Royaume-Uni au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 39.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Royaume-Uni**

Royaume-Uni	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	43.3%	77.6%	64.6%	100.0%	65.3%	57.9%	améliorations nécessaires	bon	bon
Année de référence	-	70.5%	66.7%	100.0%	79.2%	84.7%	améliorations nécessaires	moyen	bon
Tendance	-	⇑	⇓	=	⇓	⇓	=	⇑	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813020

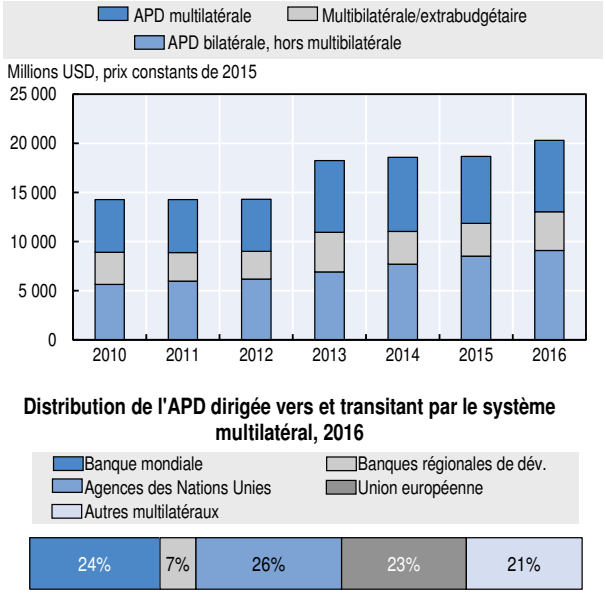
Aide publique au développement dispensée par le Royaume-Uni

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) du Royaume-Uni se sont élevés à 17.9 milliards USD (données préliminaires), soit une hausse de 2.1 % en termes réels par rapport à 2016. Une fois encore, le Royaume-Uni a respecté son engagement, inscrit dans la loi, de consacrer 0.7 % de son revenu national brut (RNB) à l'APD. Le Royaume-Uni est l'un des cinq membres du Comité d'aide au développement (CAD) qui, en 2017, ont atteint l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB fixé par les Nations Unies. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 491 millions USD et a représenté 2.7 % de l'APD nette totale du Royaume-Uni, contre 3.2 % en 2016.

L'APD du Royaume-Uni (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était entièrement non liée en 2016, alors que la moyenne du CAD était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 96.2 % en 2016. Les prêts se sont élevés à 6 % de l'APD brute.

En 2016, 64.1 % de l'APD britannique ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Royaume-Uni a affecté 35.9 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Il a aussi dirigé 30.1 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

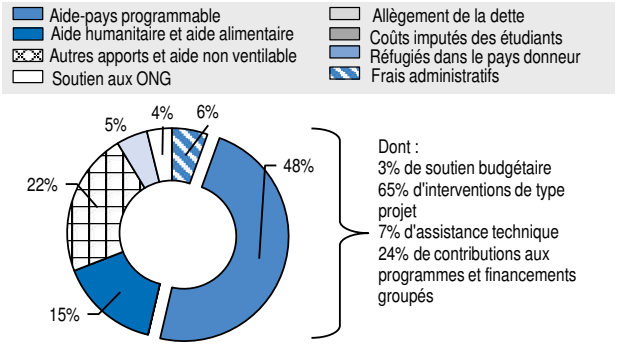
Graphique 39.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Royaume-Uni**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811557

En 2016, 48.1 % de l'APD bilatérale britannique ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) du Royaume-Uni était supérieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %), et les interventions de type projet ont représenté 65 % de l'APP. Quelque 22 % de l'APD bilatérale étaient classés dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

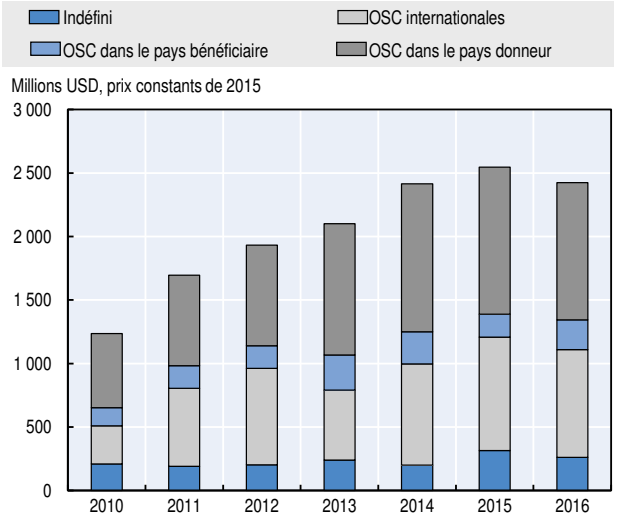
Graphique 39.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Royaume-Uni**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811576

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celle-ci s'est élevée à 2.2 milliards USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a baissé en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 21.5 % en 2015 à 18.5 % en 2016).

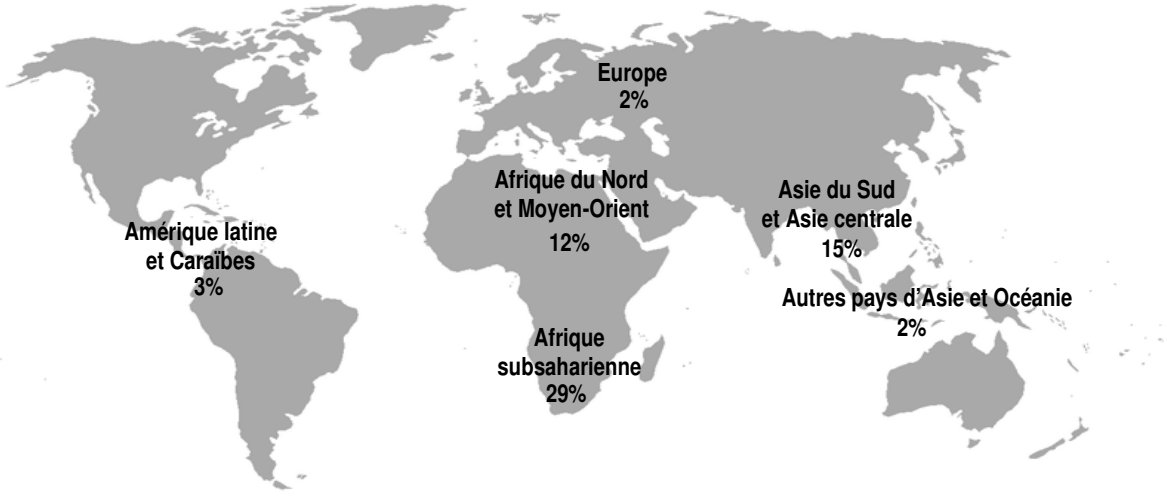
Graphique 39.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Royaume-Uni**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811595

L'APD bilatérale du Royaume-Uni a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2016, 3.4 milliards USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, 1.7 milliard USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, et 1.3 milliard USD au Moyen-Orient.

Graphique 39.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Royaume-Uni**

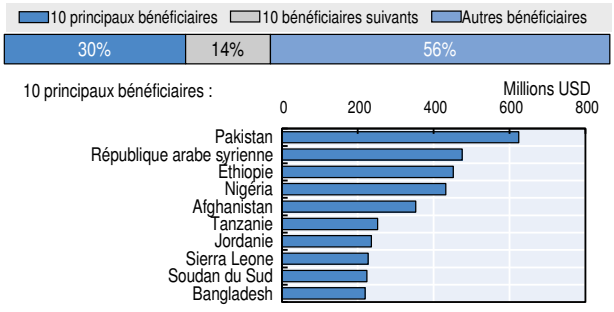


Note : La répartition par région de 38 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811614

En 2016, le Royaume-Uni a affecté 29.9 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Il s'agit de pays situés au Moyen-Orient, en Asie du Sud et Asie centrale et en Afrique subsaharienne. En 2016, le soutien alloué par le Royaume-Uni dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 5.3 milliards USD (46 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (60 %) et de contributions à des financements groupés (30 %).

Graphique 39.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Royaume-Uni**

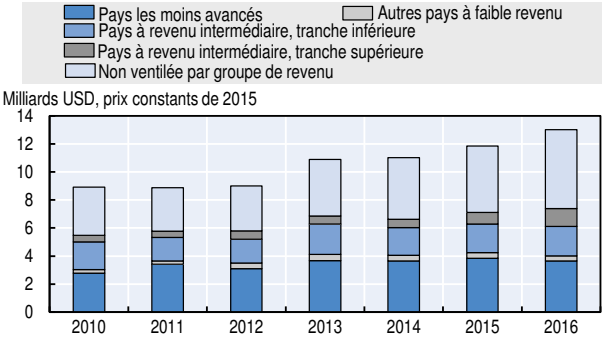


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811633

En 2016, le Royaume-Uni a alloué 28 % de son APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 3.3 milliards USD. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2015 (32.5 %), reste supérieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2016, mais il faut noter que 43.2 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale du Royaume-Uni aux PMA a représenté 0.22 % de son RNB en 2016, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

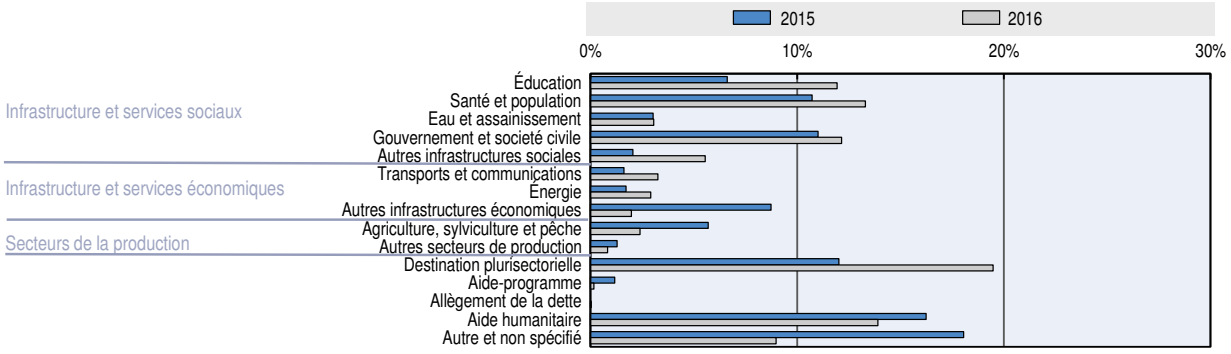
Graphique 39.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Royaume-Uni**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811652

En 2016, 46 % de l'APD bilatérale britannique, soit un total de 3.4 milliards USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, en particulier au soutien au gouvernement et à la société civile (889.1 millions USD), à l'éducation (872.5 millions USD) et à la santé (842.5 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 1 milliard USD. En 2016, les engagements du Royaume-Uni en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 5.8 millions USD (0.1 % de l'aide bilatérale ventilable), et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 833.9 millions USD (12.5 % de l'aide bilatérale ventilable).

Graphique 39.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Royaume-Uni**

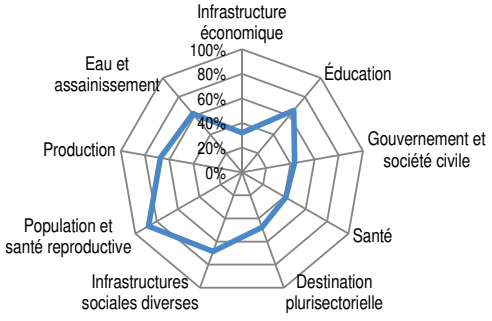


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811671

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 3 milliards USD. En 2016, 45.5 % de l'aide bilatérale ventilable britannique avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif (contre 40.5 % en 2015), alors que la moyenne des pays du CAD était de 36.5 %.

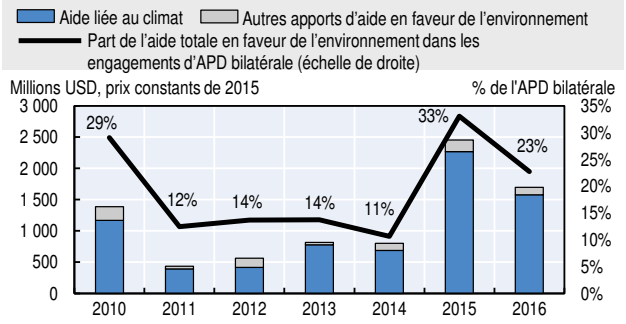
L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 1.5 milliard USD. En 2016, 22.8 % de l'aide bilatérale ventilable du Royaume-Uni ciblaient l'environnement, et 21.2 % (1.4 milliard USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 39.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Royaume-Uni**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811690

Graphique 39.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Royaume-Uni**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811709

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

SLOVÉNIE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Slovénie

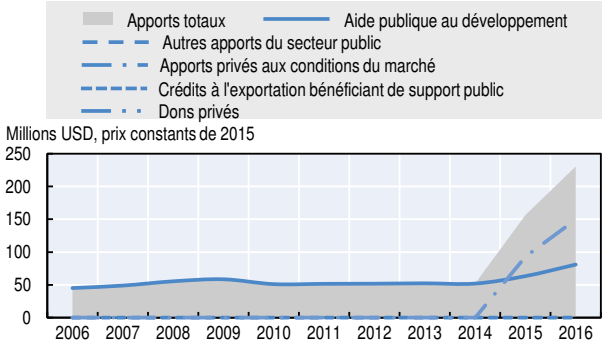
La Résolution sur la coopération internationale pour le développement et l'aide humanitaire adoptée en 2017 par la Slovénie érige en priorité l'égalité des chances, qui englobe l'égalité des sexes. Dans sa stratégie de mise en œuvre de cette résolution, la Slovénie exposera la manière dont elle honorera l'engagement de « ne laisser personne de côté ». Cette stratégie tracera les grandes lignes de son approche fondée sur les droits de la personne et reflétera l'objectif de favoriser l'inclusion et l'égalité des droits. La Slovénie continuera également de cibler les groupes vulnérables dans le cadre de ses activités d'aide humanitaire, notamment les femmes et les enfants réfugiés.

D'après la Slovénie, il y a matière à préciser plus avant le principe de ne laisser personne de côté, ce qui permettra de mieux le traduire en actes et en résultats. À ce jour, la Slovénie l'interprète principalement en termes de réduction de l'extrême pauvreté. Elle considère que ce principe peut servir de fondement pour axer davantage la coopération pour le développement sur l'égalité, l'amélioration des perspectives et la cohésion sociale pour tous. Elle entrevoit également des possibilités d'échange de connaissances sur les bonnes pratiques et d'élaboration de nouvelles approches en matière de coopération pour le développement, afin de veiller à ne laisser personne de côté.

La Slovénie axe sa programmation sur les femmes, les jeunes et les enfants. Elle cible les pays les moins avancés, essentiellement à travers sa coopération et ses partenaires multilatéraux. Lorsqu'il s'agit de déterminer dans quelles régions seront menés ses projets bilatéraux, la Slovénie privilégie les régions pauvres et sous-développées de ses pays partenaires situés dans les Balkans occidentaux, principale région bénéficiaire de ses activités bilatérales.

Apports financiers de la Slovénie aux pays en développement

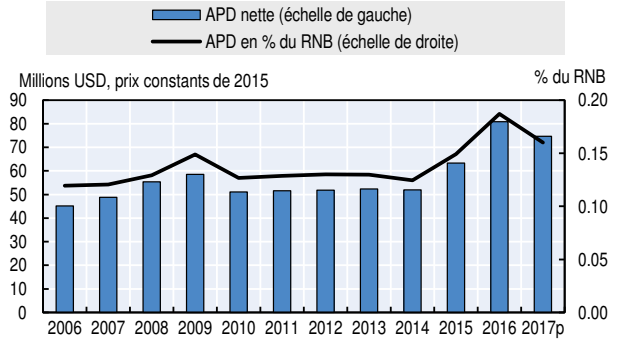
Graphique 40.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Slovénie**



Note : Les données sur les apports privés aux conditions du marché sont disponibles uniquement pour 2015 et 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811728

Graphique 40.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Slovénie**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811747

Résultats obtenus par la Slovénie au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 40.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Slovénie**

Slovénie	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	33.3%	0.0%	0.0%	53.4%	0.0%	33.3%	excellent	bon	-
Année de référence	-	-	-	12.4%	-	-	bon	bon	-
Tendance	-	-	-	⇑	-	-	⇑	=	-

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813039

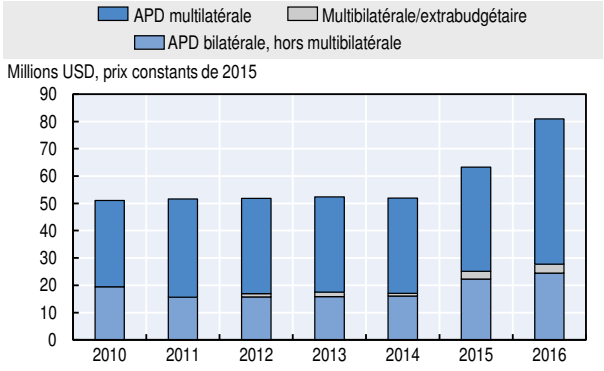
Aide publique au développement dispensée par la Slovénie

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Slovénie se sont élevés à 76 millions USD (données préliminaires), soit 0.16 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 10 % en termes réels par rapport à 2016, due à une réduction des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire. La Slovénie s'efforcera de porter son rapport APD/RNB à 0.33 % d'ici à 2030, comme convenu au niveau de l'UE. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 1 million USD et a représenté 1.8 % de l'APD nette totale de la Slovénie, contre 8.9 % en 2016.

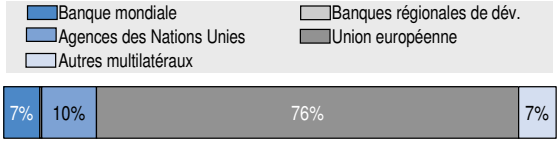
La part non liée de l'APD slovène (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 53.4 % en 2016, alors que la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD) était de 81.2 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016.

En 2016, 34.3 % de l'APD slovène ont été dispensés au niveau bilatéral. La Slovénie a affecté 65.7 % de son APD à des organisations multilatérales. L'aide multilatérale distribuée par la Slovénie se compose pour l'essentiel de contributions obligatoires versées à l'Union européenne (budget général de l'UE et Fonds européen de développement). La Slovénie a aussi dirigé 11.7 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 40.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Slovénie**



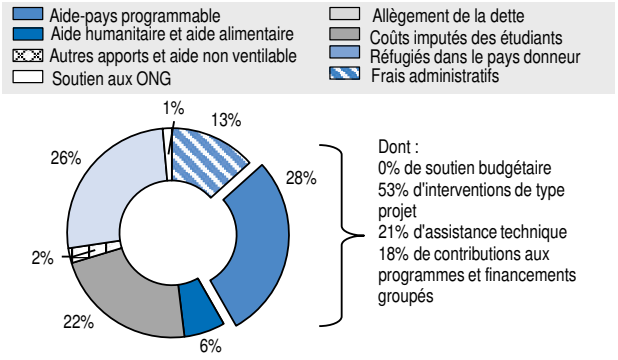
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811766

En 2016, 28.4 % de l'APD bilatérale slovène ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %) et les interventions de type projet ont représenté 53 % de l'APP. Les coûts imputés des étudiants et les dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire ont représenté près de la moitié de l'aide bilatérale de la Slovénie.

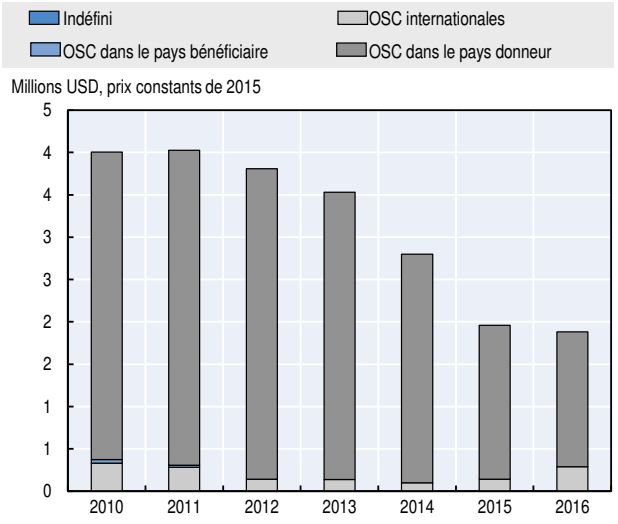
Graphique 40.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Slovénie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811785

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 1.9 million USD, soit 6.8 % de l'APD bilatérale. L'aide dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué entre 2015 et 2016 en pourcentage de l'APD bilatérale (elle était de 7.8 % en 2015).

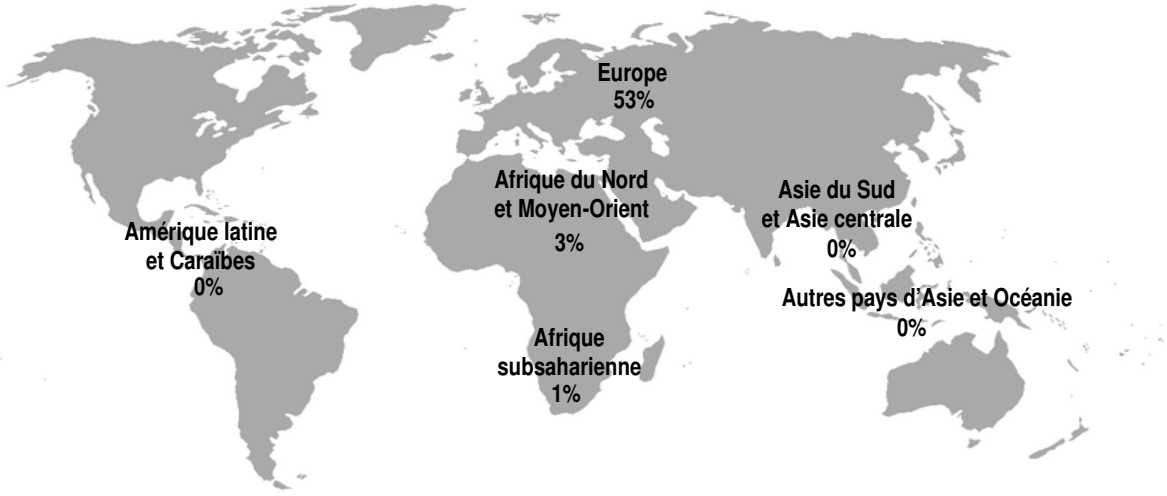
Graphique 40.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Slovénie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811804

L'APD bilatérale a été principalement dirigée vers l'Europe du Sud-Est. En 2016, la Slovénie a affecté 14.6 millions USD à cette région.

Graphique 40.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Slovénie**

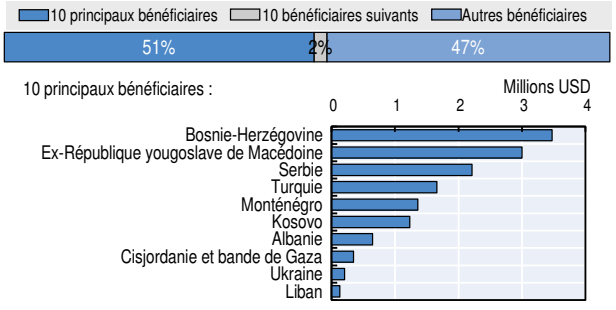


Note : La répartition par région de 43 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811823

En 2016, la Slovénie a affecté 51.2 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Elle compte huit pays partenaires prioritaires, dont sept font partie de ses dix principaux bénéficiaires. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 0.9 million USD (3 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme de contributions à des financements groupés (37 %), d'interventions de type projet (35 %), d'assistance technique et de bourses d'études.

Graphique 40.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Slovénie**

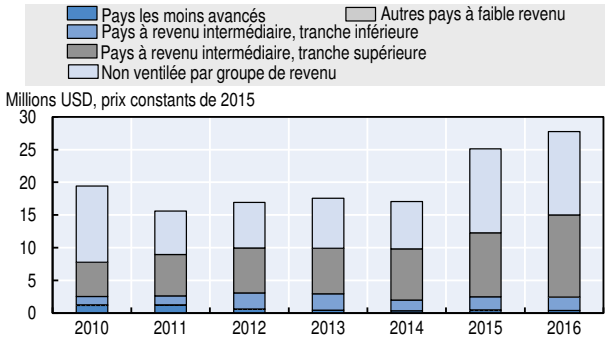


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811842

En 2016, la Slovénie a alloué 1.5 % de son APD bilatérale aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 0.4 million USD. Ce chiffre, stable par rapport à celui de 2015 (1.6 %), est bien inférieur à la moyenne du CAD pour 2016 (21.9 %). La Slovénie entend concentrer son aide sur les PMA d'Afrique en recourant principalement aux canaux d'acheminement multilatéraux. Ce sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Slovénie en 2016 (45.4 %), mais il faut noter que 45.8 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Slovénie aux PMA a représenté 0.03 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

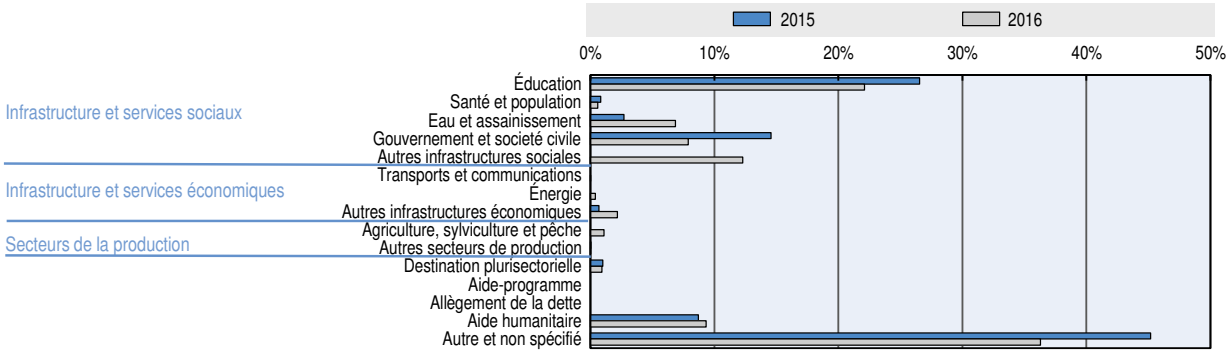
Graphique 40.8. **APD bilatérale brute par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Slovénie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811861

En 2016, 49.7 % de l'APD bilatérale de la Slovénie ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 15.5 millions USD, une place importante ayant été accordée à l'éducation (6.9 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 3 millions USD. Une part substantielle de l'APD bilatérale (36.3 %) a été classée dans la catégorie « non affecté/non spécifié ». En 2016, les engagements de la Slovénie en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale ont atteint 1.2 million USD (8.4 % de l'aide bilatérale ventilable).

Graphique 40.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Slovénie**

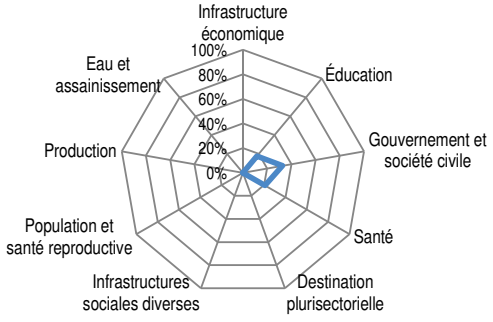


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811880

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 0.8 million USD. En 2016, 18.2 % de l'aide bilatérale ventilable de la Slovénie (dont seulement 32 % ont été évalués du point de vue de la problématique femmes-hommes) avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, chiffre à comparer à la moyenne des pays du CAD, de 36.5 %.

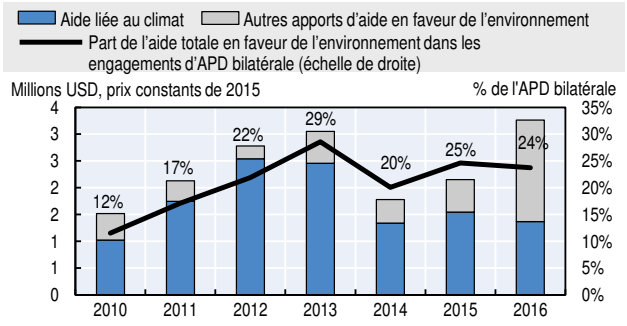
L'aide dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 3.3 millions USD en 2016. La part de l'aide bilatérale ventilable de la Slovénie ciblant l'environnement a représenté 23.7 %, et une part de 10 % (1.4 million USD) a été plus spécifiquement axée sur la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 40.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Slovénie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811899

Graphique 40.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Slovénie**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811918

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

SUÈDE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Suède

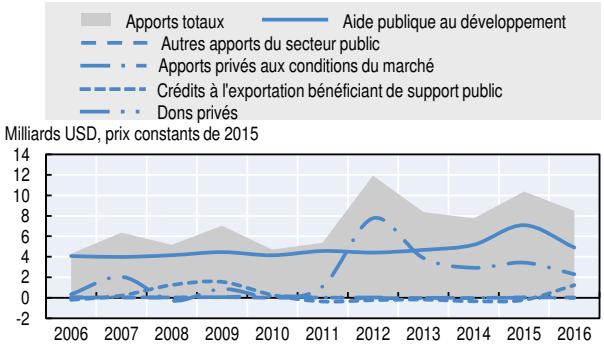
La Suède a intégré l'engagement de « ne laisser personne de côté » dans son Cadre stratégique de coopération pour le développement et d'aide humanitaire, présenté par le gouvernement en 2016. Ce cadre met l'accent sur les pays qui rencontrent les plus grosses difficultés en termes de ressources, où les besoins en matière de développement sont les plus élevés et où la Suède peut faire œuvre utile. Les deux axes fondamentaux de la politique suédoise sont les personnes pauvres et les droits. En outre, trois perspectives thématiques sont intégrées aux processus de décision, de mise en œuvre et de suivi, à savoir l'environnement/le climat, l'égalité des sexes et les conflits.

L'approche multidimensionnelle de la Suède (qui a aussi élaboré une nouvelle boîte à outils) en matière d'élimination de la pauvreté est axée sur i) les ressources ; ii) les possibilités et les choix ; iii) la capacité d'agir et les moyens d'expression et iv) la sécurité humaine. Elle reconnaît que les personnes et les groupes en situation de pauvreté changent selon les contextes, de même que les facteurs de pauvreté et de vulnérabilité. Conformément à cette approche, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) s'efforce de déterminer qui est exclu et marginalisé dans chaque pays, pour ensuite adapter son approche aux besoins des personnes concernées.

Les pays les moins avancés et les pays en conflit ou sortant d'un conflit sont les principaux bénéficiaires des activités bilatérales de coopération pour le développement menées par la Suède. L'appui aux pays à revenu intermédiaire est limité du point de vue financier étant donné que l'accès à un financement est généralement moins problématique que la redistribution plus équitable des ressources existantes. L'ASDI accorde également une attention plus soutenue au lien entre activités humanitaires et développement et apporte un soutien de court terme dans les situations de crise, tout en bâtissant des trajectoires viables pour sortir de la pauvreté.

Apports financiers de la Suède aux pays en développement

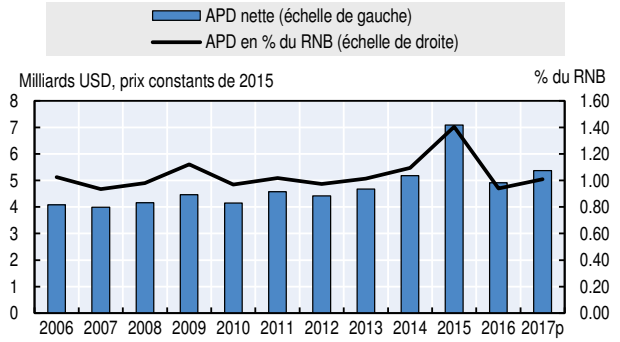
Graphique 41.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Suède**



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2014-16.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811937

Graphique 41.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Suède**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811956

Résultats obtenus par la Suède au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 41.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Suède**

Suède	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	54.4%	59.6%	62.6%	96.3%	75.7%	69.2%	améliorations nécessaires	excellent	excellent
Année de référence	-	73.8%	65.9%	86.8%	78.7%	78.0%	bon	excellent	excellent
Tendance	-	⇓	⇓	⇑	⇓	⇓	⇓	=	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813058

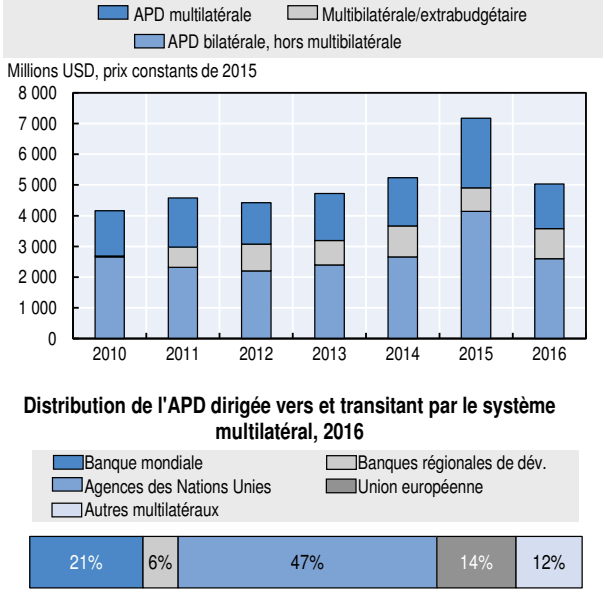
Aide publique au développement dispensée par la Suède

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Suède se sont élevés à 5.5 milliards USD (données préliminaires), soit 1.01 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 9.9 % en termes réels par rapport à 2016, principalement due à un accroissement des dons à destination de l'Afrique et des pays les moins avancés (PMA) et des contributions aux organisations multilatérales. La Suède figure parmi les cinq membres du Comité d'aide au développement (CAD) à avoir atteint l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies, et les autorités suédoises s'engagent à continuer d'affecter 1 % du RNB du pays à l'APD, un principe qui bénéficie d'un large soutien de la part des deux partis au Parlement. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 828 millions USD et a représenté 15 % de l'APD nette totale de la Suède, contre 16.8 % en 2016.

La part de l'APD suédoise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a progressé, passant de 86.8 % en 2015 à 96.3 % en 2016, ce qui reste supérieur à la moyenne du CAD (81.2 %). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016. Les prêts ont représenté 0.9 % de l'APD brute.

En 2016, 71.2 % de l'APD suédoise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Suède a affecté 28.8 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 27.3 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

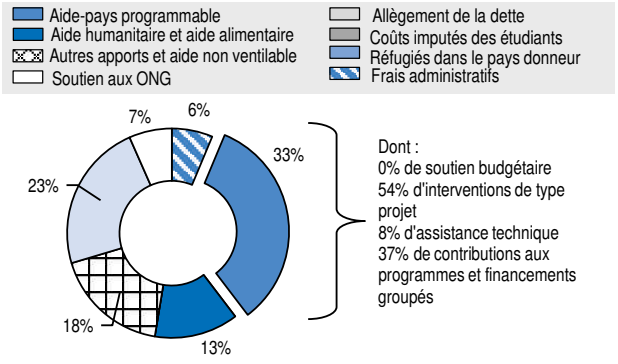
Graphique 41.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Suède**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811975

En 2016, 33.3 % de l'APD bilatérale de la Suède ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires, ce qui place la part de l'aide-pays programmable suédoise en deçà de la moyenne des pays du CAD (46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 54 % de l'APP. La Suède a consacré 23 % de son APD bilatérale aux réfugiés sur son territoire. Si le coût des réfugiés sur son territoire continue de diminuer, la Suède prévoit d'accroître les dotations consacrées aux programmes bilatéraux à compter de 2018.

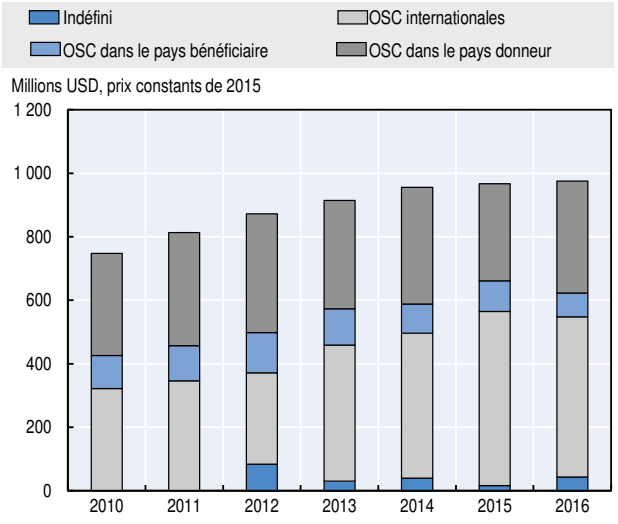
Graphique 41.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Suède**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933811994

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 958.8 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 19.7 % à 26.8 %.

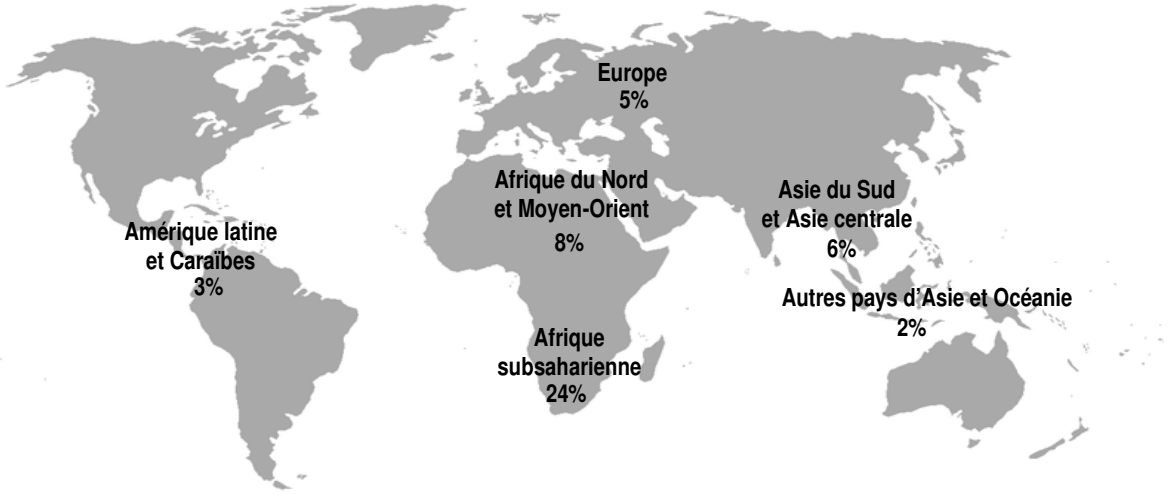
Graphique 41.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Suède**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812013

L'APD bilatérale de la Suède a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2016, la Suède a affecté 845 millions USD à l'Afrique subsaharienne, 255.1 millions USD au Moyen-Orient et 220 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 41.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Suède**

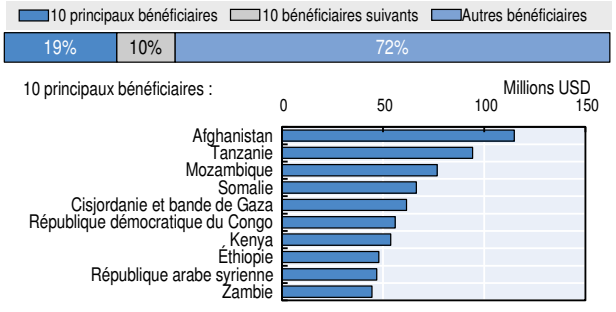


Note : La répartition par région de 53 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812032

En 2016, la Suède a affecté 18.6 % de son APD bilatérale ventilable aux dix principaux bénéficiaires de son aide. L'ensemble de ses dix principaux bénéficiaires figurent parmi ses pays prioritaires. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 1.2 milliard USD (33 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme de contributions à des financements groupés (49 %) et d'interventions de type projet (45 %).

Graphique 41.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Suède**

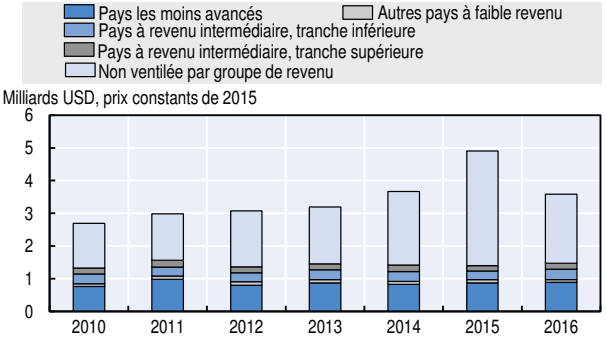


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812051

En 2016, la Suède a alloué 24.8 % de son APD bilatérale, soit un montant de 885.8 millions USD, aux PMA. Ce chiffre, en hausse par rapport à celui de 2015 (17.8 %), est plus élevé que la moyenne des pays du CAD (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2016, mais il faut noter que 58.9 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Suède aux PMA a représenté 0.27 % de son RNB en 2016, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

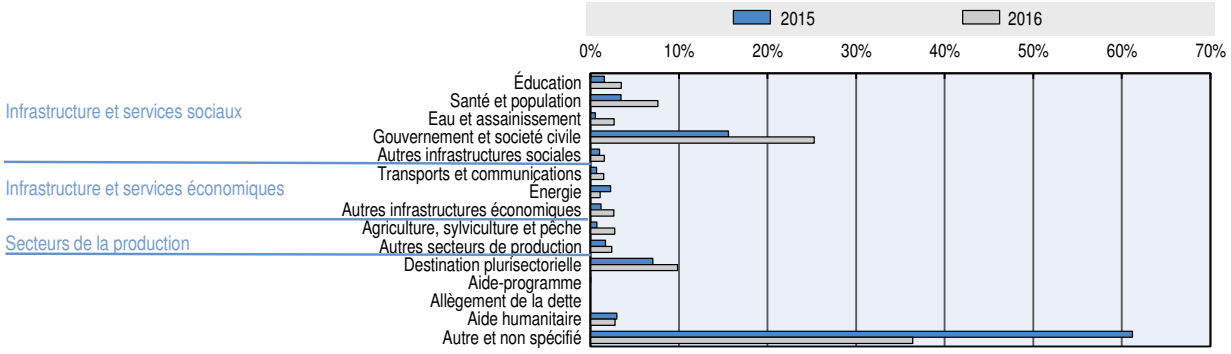
Graphique 41.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Suède**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812070

En 2016, 40.6 % de l'APD bilatérale de la Suède ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 1.3 milliard USD, une place importante ayant été accordée au soutien au gouvernement et à la société civile (825.9 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 91 millions USD. En 2016, les engagements de la Suède en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 337.8 millions USD (15.1 % de l'aide bilatérale ventilable).

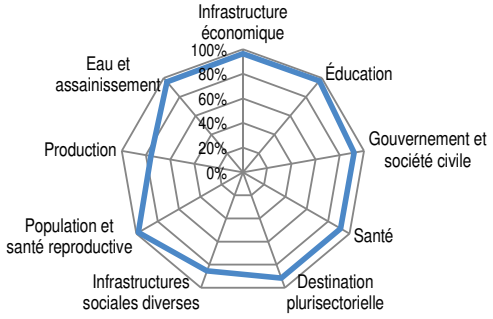
Graphique 41.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Suède**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812089

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 1.8 milliard USD. En 2016, 87.6 % de l'aide bilatérale ventilable par secteur de la Suède avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif (contre 88.8 % en 2015), la moyenne des pays du CAD étant de 36.5 %. L'approche de la Suède est résolument axée sur la problématique femmes-hommes dans tous les secteurs.

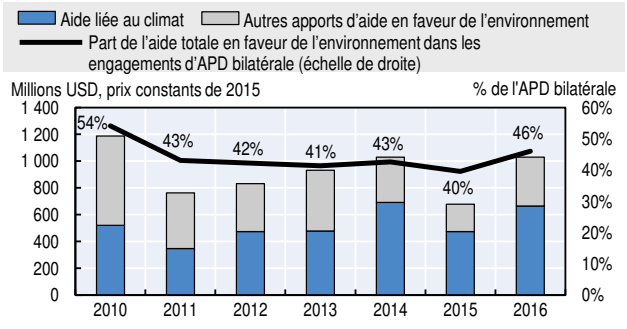
Graphique 41.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Suède**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812108

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 1 milliard USD. En 2016, 46 % de l'aide bilatérale de la Suède ciblaient l'environnement, et 29.7 % (662.8 millions USD) étaient orientés plus particulièrement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33 % et 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 41.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Suède**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812127

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

SUISSE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Suisse

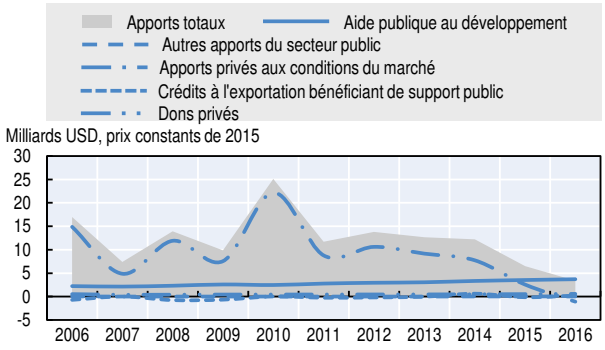
La Suisse s'est engagée à « ne laisser personne de côté » dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle prévoit de faire référence à cet engagement lors du prochain Message au parlement sur la politique de coopération pour le développement (en 2021). La pauvreté multidimensionnelle et la lutte contre les causes profondes de l'exclusion et de la discrimination constituent depuis longtemps un axe privilégié des activités de la Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse. Outre ses apports au titre de l'aide humanitaire, la DDC indique remplir son objectif d'allouer 50 % de son budget bilatéral aux pays fragiles et touchés par des conflits, qui sont, à ses yeux, les pays laissés de côté.

Pour la DDC, tous les groupes ou personnes exclus du développement durable et ne jouissant pas d'un niveau de vie minimum entrent dans la catégorie des laissés-pour-compte. La DDC œuvre à l'élaboration d'un instrument de travail permettant de mettre en œuvre le principe de ne laisser personne de côté. Cet instrument se fonde sur l'approche qui sous-tend l'ensemble de ses activités, à savoir une approche axée sur les droits de la personne. L'instrument définit deux trajectoires : 1) œuvrer en faveur d'une société inclusive, où tous les groupes jouissent d'un niveau de vie minimum, et intégrer le principe de ne laisser personne de côté au moyen d'actions ciblées visant à lever les obstacles à l'inclusion ; et 2) privilégier certains groupes dans des contextes spécifiques et concevoir des programmes ciblés pour renforcer la résilience et l'inclusion. La DDC élabore également des fiches explicatives sur l'acception de la notion de ne laisser personne de côté dans certains secteurs et elle intégrera cette approche dans ses outils de gestion axée sur les résultats.

Pour la DDC, le risque de faible adhésion des pouvoirs publics à l'objectif d'atteindre les personnes les plus défavorisées constitue un défi dans certains contextes. L'absence de données ventilées est également problématique.

Apports financiers de la Suisse aux pays en développement

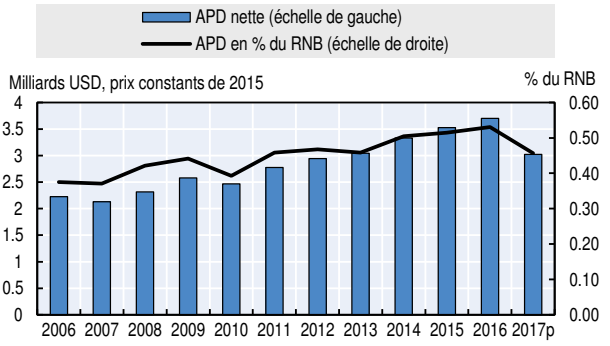
Graphique 42.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, Suisse**



Note : On ne dispose de données sur les autres apports du secteur public que pour 2006 and 2014-16.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812146

Graphique 42.2. **APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-17, Suisse**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812165

Résultats obtenus par la Suisse au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 42.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), Suisse**

Suisse	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	51.3%	44.6%	37.4%	94.3%	77.3%	65.4%	moyen	excellent	améliorations nécessaires
Année de référence	-	35.6%	27.1%	94.6%	75.7%	76.9%	moyen	excellent	moyen
Tendance	-	⇑	⇑	⇓	⇑	⇓	=	=	⇓

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813077

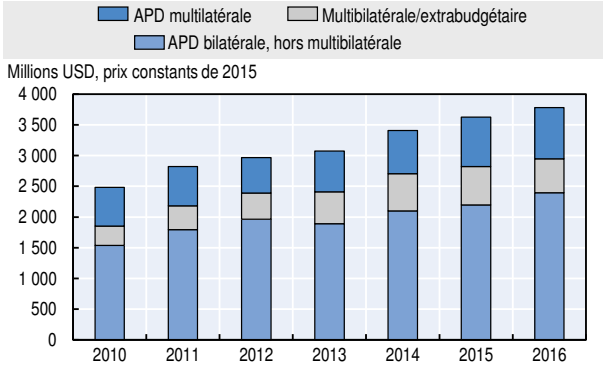
Aide publique au développement dispensée par la Suisse

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Suisse se sont élevés à 3.1 milliards USD (données préliminaires), soit 0.46 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 13.9 % en termes réels par rapport à 2016, due à une réduction du coût notifié des réfugiés dans le pays donneur. Conformément au programme de stabilisation des dépenses adopté par le Conseil fédéral pour la période 2017-2019, l'APD de la Suisse s'établira à environ 0.48 % de son RNB. En 2017, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'est élevé à 285 millions USD et a représenté 9.2 % de l'APD nette totale de la Suisse, contre 19.3 % en 2016.

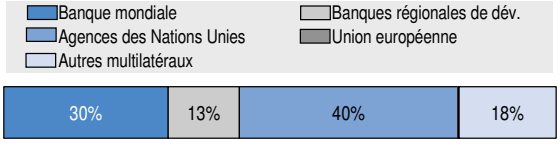
La part de l'APD suisse non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) est restée stable, passant de 94.6 % en 2015 à 94.3 % en 2016, contre 81.2 % pour la moyenne du Comité d'aide au développement (CAD). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2016. Les prêts ont représenté 2.1 % de l'APD brute en 2016.

En 2016, 77.9 % de l'APD suisse ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Suisse a affecté 22.1 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales. Elle a aussi dirigé 18.7 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

Graphique 42.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, Suisse**



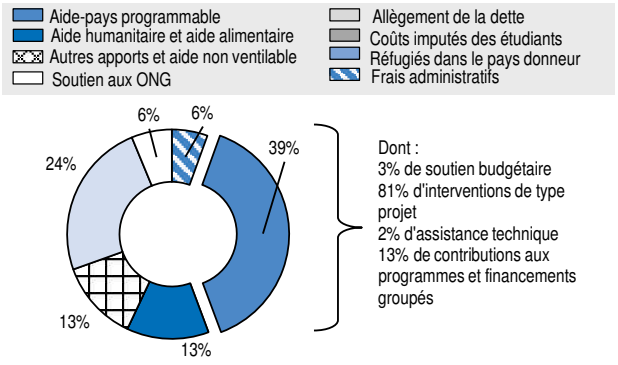
Distribution de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, 2016



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812184

En 2016, 38.8 % de l'APD bilatérale suisse ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de la Suisse était inférieure à la moyenne des pays du CAD (46.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 81 % de l'APP. Le coût des réfugiés dans le pays donneur a représenté 24 % de l'APD bilatérale.

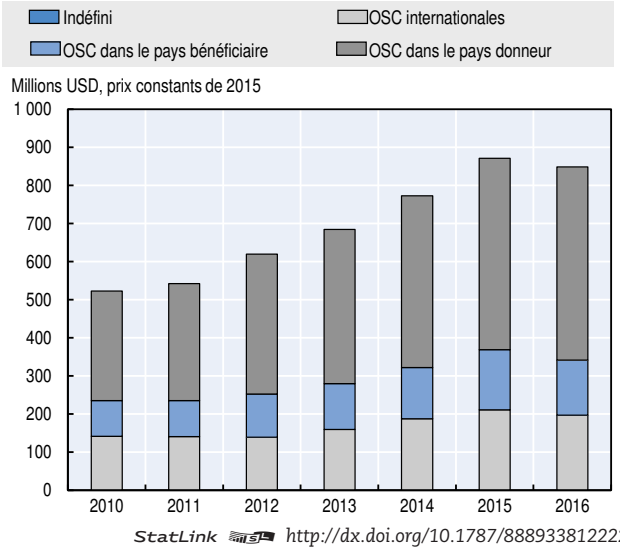
Graphique 42.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, Suisse**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812203

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 821.6 millions USD. Entre 2015 et 2016, l'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 30.9 % à 28.8 %.

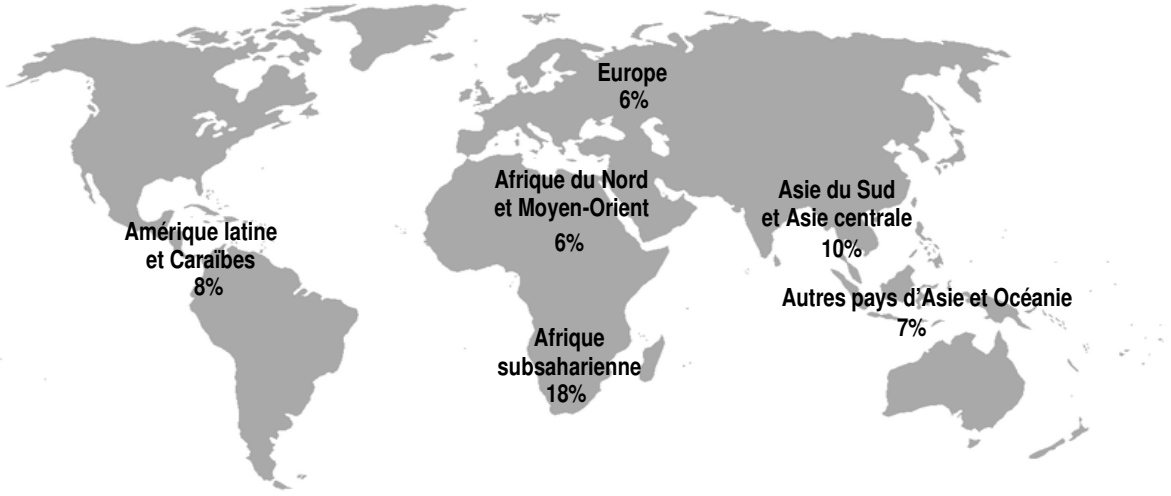
Graphique 42.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, Suisse**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812222

L'APD bilatérale de la Suisse a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2016, la Suisse a affecté 500.4 millions USD à l'Afrique subsaharienne, 286.4 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale et 179.7 millions USD à l'Europe orientale.

Graphique 42.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, Suisse**

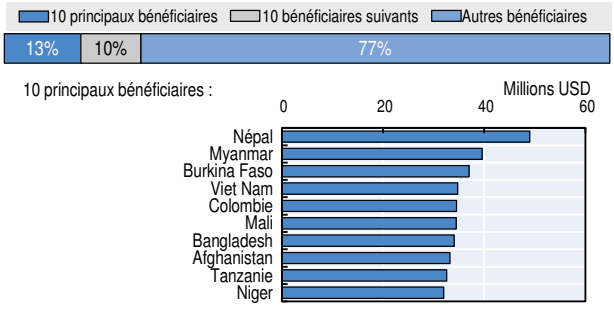


Note : La répartition par région de 45 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812241

En 2016, la Suisse a affecté 12.7 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide, lesquels figurent tous sur la liste des 30 pays partenaires prioritaires de la Suisse. Le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 731 millions USD en 2016 (26 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (62 %) et de contributions à des financements groupés (34 %).

Graphique 42.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, Suisse**

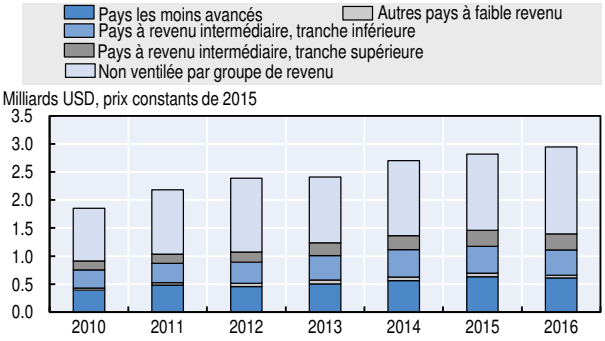


StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812260

En 2016, la Suisse a alloué 20.6 % de son APD bilatérale (588.8 millions USD) à des pays parmi les moins avancés (PMA), chiffre en baisse par rapport à celui de 2015 (22.4 %), mais qui est conforme à la moyenne des pays du CAD pour 2016 (21.9 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2016, mais il faut noter que 52.6 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Suisse aux PMA a représenté 0.13 % de son RNB en 2016, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

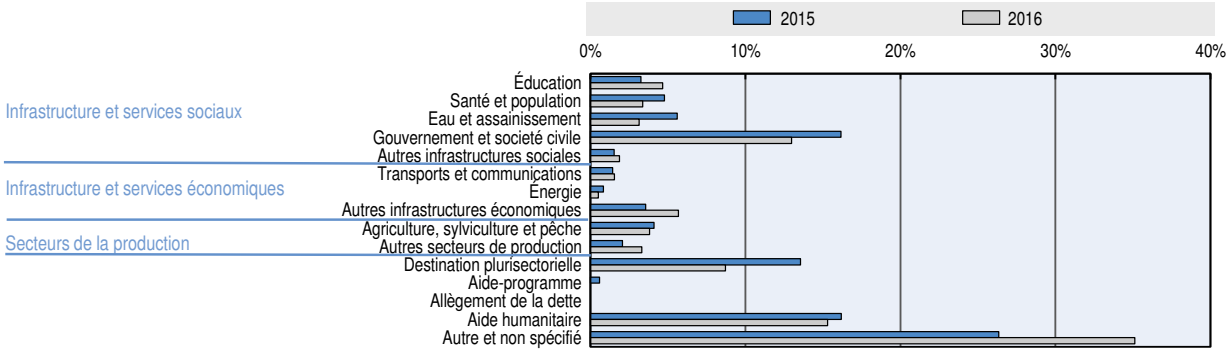
Graphique 42.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, Suisse**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812279

En 2016, 26 % de l'APD bilatérale de la Suisse ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant total de 622 millions USD, une place importante ayant été accordée au soutien au gouvernement et à la société civile (310.2 millions USD), ainsi qu'à l'éducation (111.4 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 366 millions USD. En 2016, les engagements de la Suisse en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 24.6 millions USD (1.6 % de l'aide bilatérale ventilable), et ses engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 355 millions USD (22.8 % de l'aide bilatérale ventilable).

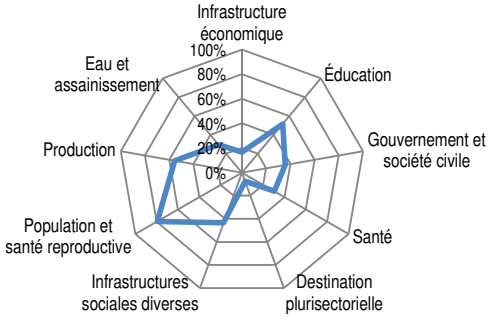
Graphique 42.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, Suisse**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812298

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 401.7 millions USD. En 2016, 25.8 % de l'aide de la Suisse avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif (contre 14.5 % en 2015), chiffre à comparer à la moyenne des pays du CAD (36.5 %). Une part importante de l'aide de la Suisse en faveur de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique femmes-hommes.

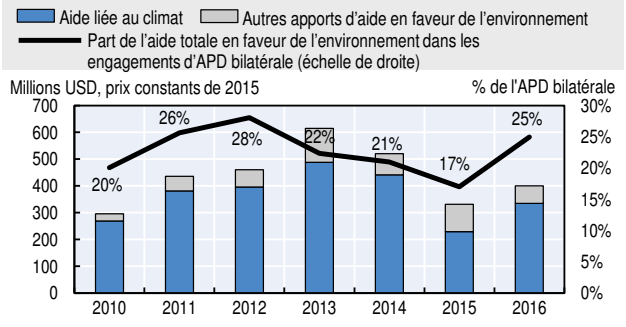
Graphique 42.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, Suisse**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812317

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 388.4 millions USD. En 2016, 25 % de l'aide bilatérale ventilable de la Suisse ciblaient l'environnement, contre 33 % en moyenne pour les pays du CAD. En 2016, 20.9 % (324.6 millions USD) de l'aide bilatérale ont été plus particulièrement axés sur le changement climatique, contre 25.7 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 42.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, Suisse**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812336

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités des institutions de l'Union européenne

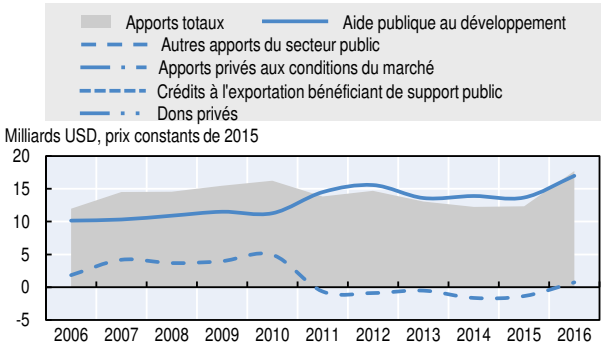
La politique de coopération pour le développement de l'Union européenne vise à éliminer la pauvreté en favorisant le développement économique, social et environnemental durable des pays en développement. D'après le Nouveau consensus européen pour le développement, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les discriminations et les inégalités et la volonté de « ne laisser personne de côté » sont au cœur de la politique de la Commission européenne.

La Commission s'attache à renforcer la cohésion sociale ; à réduire les inégalités en matière de résultats ; et à promouvoir l'égalité des chances pour tous, à favoriser une croissance durable et inclusive et à promouvoir des systèmes de protection sociale universels, durables et équitables. Elle s'est engagée à consacrer au moins 20 % de son aide publique au développement (APD) à l'intégration sociale et au développement humain. Son approche du développement est une approche fondée sur les droits, englobant tous les droits humains et encourageant l'inclusion et la participation, la non-discrimination, l'égalité et l'équité, ainsi que la transparence et la responsabilité. Autant d'éléments essentiels, selon elle, pour ne laisser personne de côté. Forte de cette approche, l'Union européenne accorde une attention particulière aux groupes défavorisés et marginalisés, dont les enfants et les personnes âgées qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, les personnes handicapées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), les migrants et les populations autochtones.

La Commission s'emploie à mettre à jour ses outils de programmation et de rapport pour mieux prendre en compte la question des inégalités ; poursuivre la mise en œuvre de son approche fondée sur les droits et de ses engagements en matière d'égalité des sexes ; et évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau consensus européen, dans le droit fil de la promesse de ne laisser personne de côté.

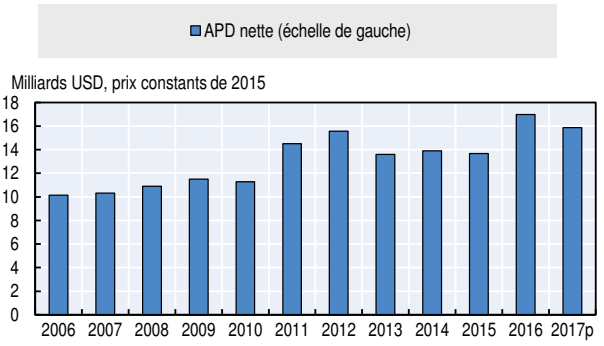
Apports financiers dispensés par les institutions de l'Union européenne aux pays en développement

Graphique 43.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2006-16, institutions de l'UE**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812355

Graphique 43.2. **APD nette : Évolution en volume, 2006-17, institutions de l'UE**



p : données préliminaires.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812374

Résultats obtenus par les institutions de l'UE au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 43.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial (actualisés), institutions de l'UE**

UE	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide déliée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	70.3%	60.2%	45.0%	71.8%	72.6%	84.6%	excellent	excellent	bon
Année de référence	-	67.8%	47.9%	62.3%	87.3%	69.4%	bon	bon	bon
Tendance	-	⇓	⇓	⇑	⇓	⇑	⇑	⇑	=

Note : Voir la note méthodologique en Annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Les données figurant dans les rubriques « Aide non liée », « Données rétrospectives » et « Publication au registre de l'IITA » ont été actualisées à partir des dernières informations disponibles.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813096

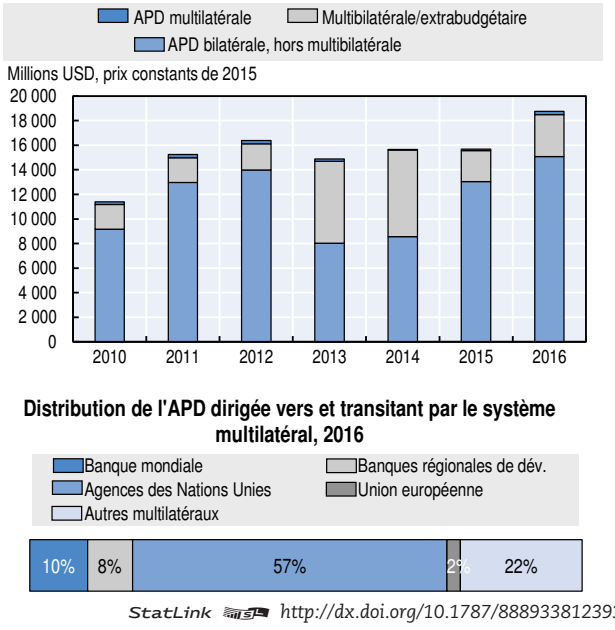
Aide publique au développement dispensée par les institutions de l'Union européenne

En 2017, les apports nets d'APD des institutions de l'Union européenne se sont élevés à 16.5 milliards USD (données préliminaires), soit une diminution de 6.7 % en termes réels par rapport à 2016, essentiellement imputable à une baisse des versements au titre des prêts.

La part non liée de l'APD des institutions de l'UE (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 71.8 % en 2016 (contre 62.3 % en 2015). Les prêts ont représenté 5.3 % de l'APD brute.

En 2016, la quasi-totalité de l'APD brute de l'UE (98.4 %) a été dispensée au niveau bilatéral. L'UE a dirigé 18.5 % de son APD bilatérale vers des projets exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/ extrabudgétaires).

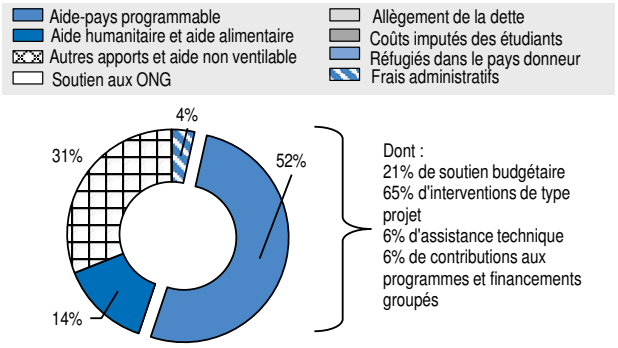
Graphique 43.3. **Composition de l'APD, 2010-16, et ventilation de l'APD multilatérale en 2016, institutions de l'UE**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812393

En 2016, 51.6 % de l'APD bilatérale des institutions de l'UE ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. Les interventions de type projet ont représenté 65 % de l'aide-pays programmable, et le soutien budgétaire, 21 %. Notons que 31 % de l'APD bilatérale ont été classés dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

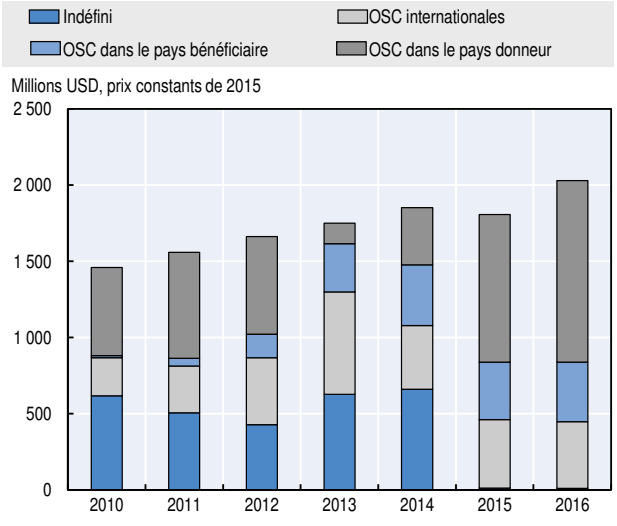
Graphique 43.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2016, versements bruts, institutions de l'UE**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812412

En 2016, l'APD bilatérale dirigée vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci s'est élevée à 2 milliards USD, soit 11 % de l'APD bilatérale, un chiffre stable par rapport à 2015 (11.6 %).

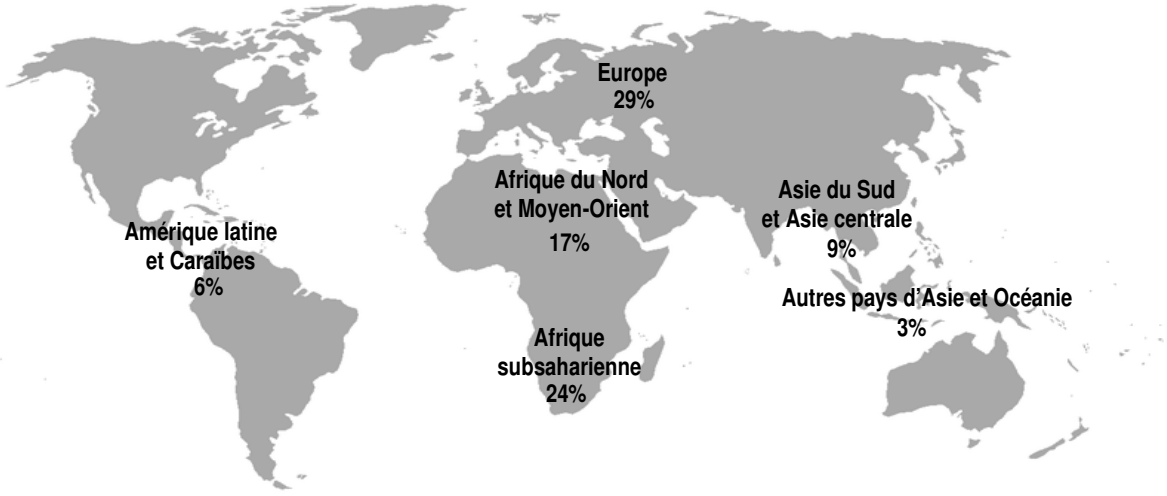
Graphique 43.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts par type d'OSC, 2010-16, institutions de l'UE**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812431

L'APD bilatérale a été principalement dirigée vers l'Europe orientale et l'Afrique subsaharienne. En 2016, les institutions de l'UE ont affecté 5.5 milliards USD à l'Europe orientale et 4.5 milliards USD à l'Afrique subsaharienne.

Graphique 43.6. **Répartition de l'APD bilatérale par région, 2016, versements bruts, institutions de l'UE**

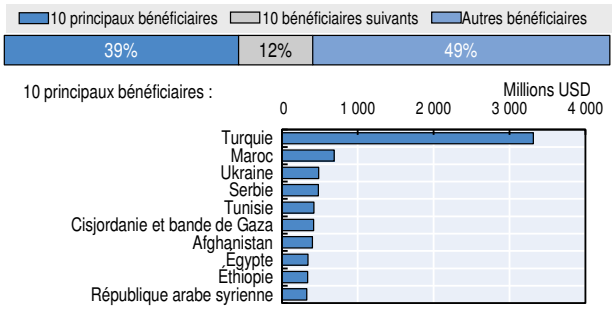


Note : La répartition par région de 11 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812450

En 2016, les institutions de l'UE ont affecté 38.7 % de leur APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de leur aide. L'Union européenne a mis en place des accords et des instruments spécifiques pour 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pour 16 de ses pays voisins à l'Est et au Sud. En 2016, le soutien alloué dans des contextes de fragilité a représenté un montant de 6.2 milliards USD (33 % de l'APD bilatérale brute), dispensés principalement sous forme d'interventions de type projet (76 %) et de contributions à des financements groupés (9 %).

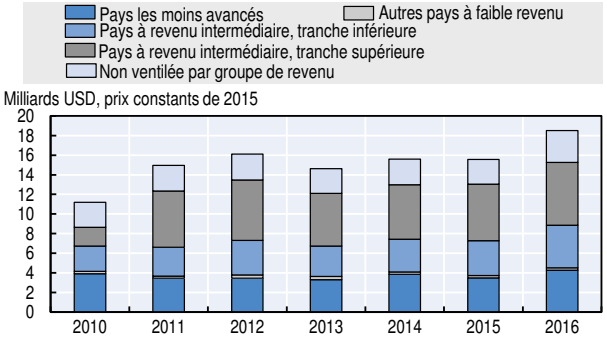
Graphique 43.7. **APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, 2016, versements bruts, institutions de l'UE**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812469

En 2016, les institutions de l'UE ont alloué 23.1 % de leur APD bilatérale à des pays parmi les moins avancés (PMA), soit un montant de 4.3 milliards USD. Ce chiffre est en hausse par rapport à celui de 2015 (22.4 %). Ce sont encore les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale des institutions de l'UE en 2016 (34.7 %). Cela tient en partie à l'instrument d'aide de préadhésion dont ont bénéficié neuf pays européens.

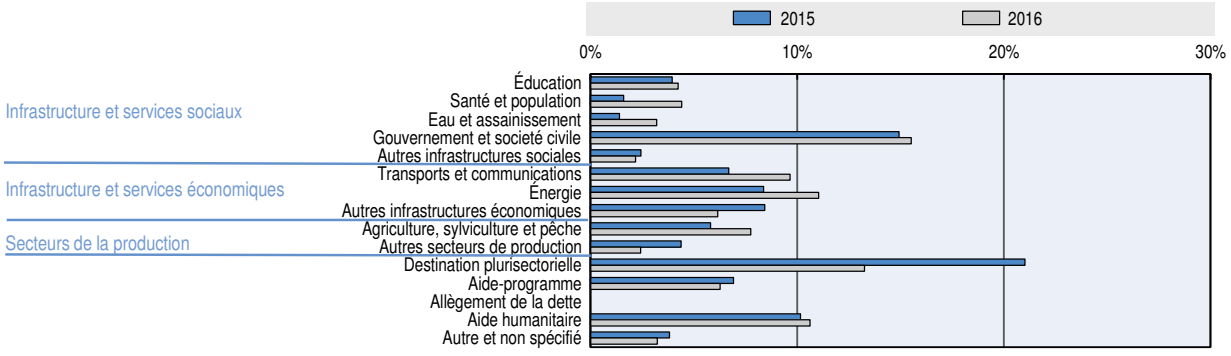
Graphique 43.8. **APD bilatérale par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts, institutions de l'UE**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812488

En 2016, 29.6 % de l'APD bilatérale des institutions de l'UE ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 6.9 milliards USD, une place importante ayant été faite au soutien au gouvernement et à la société civile (3.6 milliards USD). Quelque 27 % de l'APD bilatérale ont été affectés au soutien aux infrastructures et services économiques, et plus particulièrement à la production et la distribution d'énergie (2.6 milliards USD), ainsi qu'aux transports et à l'entreposage (2.1 milliards USD). L'aide humanitaire a représenté 2.5 milliards USD. En 2016, les engagements des institutions de l'UE en faveur de la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement ont atteint 7.7 millions USD (0.04 % de l'aide bilatérale ventilable), et leurs engagements en faveur de la promotion de l'aide pour le commerce et de l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à 8.6 milliards USD (39.6 % de l'aide bilatérale ventilable).

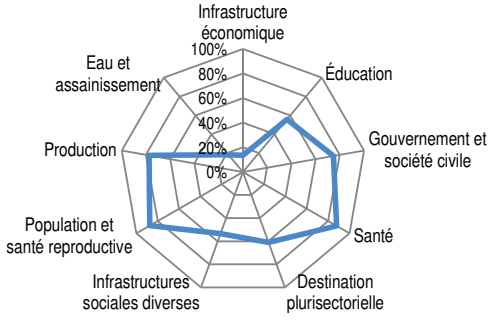
Graphique 43.9. **Répartition de l'APD bilatérale brute par secteur, 2015-16, engagements, institutions de l'UE**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812507

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est élevée à 9.8 milliards USD. En 2016, 44.9 % de l'aide bilatérale ventilable de l'UE avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 52.7 % en 2015. Une part importante de l'aide dispensée par les institutions de l'UE au titre de la population et de la santé reproductive, de la santé et de la production est axée sur la problématique femmes-hommes.

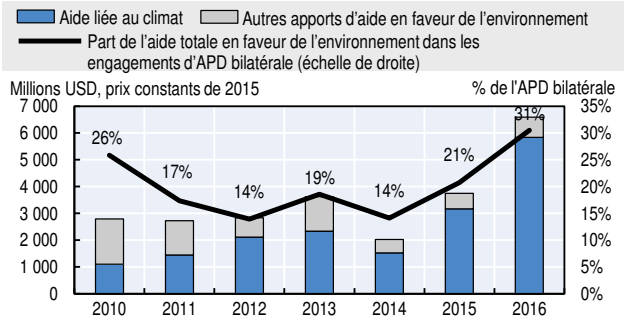
Graphique 43.10. **Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements, institutions de l'UE**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812526

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 6.6 milliards USD, soit 30.5 % de l'aide bilatérale ventilable (contre 20.8 % en 2015). En 2016, 27 % (5.9 milliards USD) de l'aide bilatérale ventilable de l'UE ont été plus spécifiquement axés sur la lutte contre le changement climatique.

Graphique 43.11. **APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements, institutions de l'UE**



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933812545

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE IV

Chapitre 15

Autres fournisseurs de coopération pour le développement qui notifient leurs apports à l'OCDE

Dans ce chapitre sont présentées des informations sur le volume et les principales caractéristiques des efforts de coopération pour le développement de pays qui n'appartiennent pas au Comité d'aide au développement (CAD). Parmi eux figurent 13 fournisseurs qui ont rendu compte à l'OCDE de leurs programmes de coopération pour le développement avec un niveau de détail suffisant.

Le chapitre comprend également les profils de la Fondation Bill & Melinda Gates et des United Postcode Lotteries, qui comptent toutes deux au nombre des principales organisations privées finançant le développement. Ces fondations communiquant régulièrement leurs apports à l'OCDE en se conformant aux normes statistiques du CAD, leurs données sont totalement compatibles avec les statistiques sur les autres apports de financement du développement, en particulier l'aide publique au développement (APD).

AZERBAÏDJAN

En 2016, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de l'Azerbaïdjan se sont élevés à 13 millions USD, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 2015. Le rapport de l'APD au revenu national brut (RNB) est passé de 0.02 % à 0.04 %.

En Azerbaïdjan, c'est le ministère des Affaires étrangères qui est chargé de définir les grands axes de la coopération pour le développement. La mise en œuvre des projets relève de la responsabilité de l'Agence azerbaïdjanaise pour le développement international (AIDA), créée en 2011 au sein du ministère des Affaires étrangères. L'AIDA reçoit une dotation annuelle du budget de l'État. Elle coordonne les activités menées par les organismes publics concernés dans le domaine du développement (ministères sectoriels principalement), en veillant à ce que ces activités soient en conformité avec les objectifs de la politique extérieure de l'Azerbaïdjan.

En 2016, la coopération bilatérale de l'Azerbaïdjan pour le développement a essentiellement consisté dans des contributions à des programmes et fonds à objectif spécifique gérés par des organisations internationales. Dans les statistiques du Comité d'aide au développement (CAD), ces apports d'APD ne sont pas attribués à des pays donnés mais plutôt à des régions ou des lieux non précisés. Les principaux secteurs ciblés ont été la production (agriculture, industrie, exploitation minière, tourisme, etc.), la gouvernance et la société civile, ainsi que l'aide plurisectorielle.

L'APD multilatérale de l'Azerbaïdjan, qui a représenté 69 % des versements nets du pays en 2016, a principalement été acheminée par l'intermédiaire de banques régionales de développement, dont la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (par laquelle ont transité 65 % de l'APD multilatérale de l'Azerbaïdjan en 2016).

En 2017, l'Azerbaïdjan, qui possède le statut d'Invité auprès du CAD[1], a participé à la réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement.

> « Guidée par les Objectifs de développement durable, l'AIDA participe activement à la lutte contre la pauvreté et s'emploie à promouvoir le développement des sciences, de l'éducation, de la culture et des soins de santé, la généralisation des technologies de l'information et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques. Elle a pour principal objectif de partager les vastes capacités et la grande expérience que possède l'Azerbaïdjan dans divers domaines économiques et sociaux avec les pays en développement, dans le cadre de ses programmes d'aide humanitaire et d'aide au développement. »
>
> Site web de l'Agence azerbaïdjanaise pour le développement international

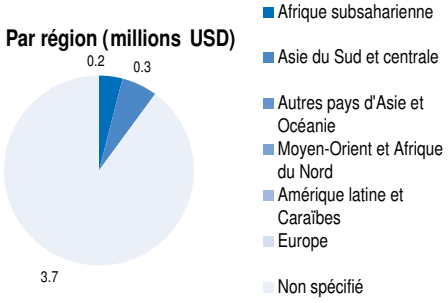
1. Un Invité peut être convié, au cas par cas, à prendre part aux réunions formelles du CAD ou de ses organes subsidiaires. Il peut participer aux échanges de vues mais non au processus de décision, et il n'est pas non plus tenu de se conformer aux conclusions, propositions ou décisions du CAD.

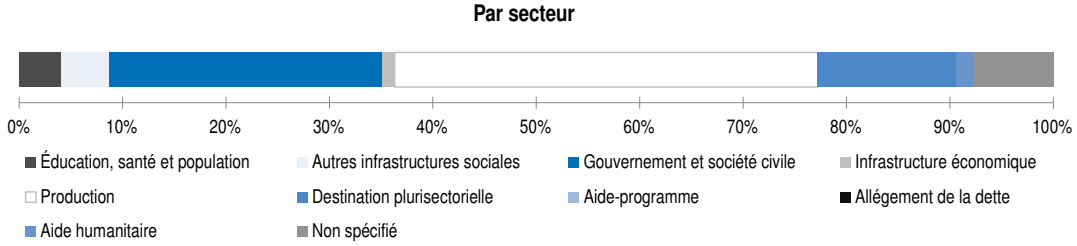
Graphique 44.1. **Principales statistiques de l'APD de l'Azerbaïdjan**

Azerbaïdjan

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire

APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	13	13	3%
Prix constants (millions USD 2015)	13	13	4%
En manat azerbaïdjanais (millions)	13	21	61%
APD/RNB	0.02%	0.04%	
Aide bilatérale	55%	31%	





Source : OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de l'Azerbaïdjan », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-azerbaidjan.htm* (consulté le 10 mai 2018).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813115

Ne laisser personne de côté : l'AIDA soutient l'Alliance pour combattre la cécité évitable

L'Azerbaïdjan partage son expérience et son savoir-faire avec les pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

À cet égard, l'Agence azerbaïdjanaise pour le développement international (AIDA) considère sa contribution à l'Alliance pour combattre la cécité évitable comme l'un de ses efforts les plus fructueux. Ce programme a été mis en œuvre chaque année dans plusieurs pays d'Afrique entre 2012 et 2016, dans le cadre d'un partenariat stratégique avec la Banque islamique de développement. À l'initiative de l'AIDA, les ophtalmologues azerbaïdjanais du Centre national de l'œil, qui porte le nom de l'académicienne Zarifa Aliyeva, ont participé à ce programme en partageant leurs connaissances et leur expérience avec leurs homologues des pays bénéficiaires. Plus de 300 000 personnes ont ainsi pu bénéficier d'un examen oculaire et plus de 56 000 patients ont recouvré la vue grâce à une opération gratuite de la cataracte. En outre, 177 médecins locaux ont pu suivre une formation professionnelle. La deuxième phase du programme sera déployée en 2018.

Références

Ministère des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan (s.d.), « Agence azerbaïdjanaise pour le développement international », page web, *www.mfa.gov.az/?language=en&options=content&id=667*.

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de l'Azerbaïdjan », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-azerbaidjan.htm* (consulté le 10 mai 2018).

OCDE (2018), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 mai 2018).

BULGARIE

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Bulgarie se sont élevés à 62 millions USD (soit 0.11 % de son revenu national brut [RNB]), selon les données préliminaires. En 2016, leur montant a été de 68 millions USD, soit une hausse de 66 % en termes réels par rapport à 2015. Le rapport APD/RNB est passé de 0.09 % en 2015 à 0.13 % en 2016.

Le décret n° 234/2011 relatif à la politique de coopération internationale pour le développement fixe les actions, les mécanismes et le cadre institutionnel du programme de coopération pour le développement de la République de Bulgarie. Il contient également des lignes directrices concernant la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le contrôle des activités de coopération pour le développement menées par le pays. Les programmes de coopération pour le développement et d'aide humanitaire qui s'inscrivent sur le moyen terme, à savoir des périodes de trois ou quatre ans, précisent les domaines d'intervention et les résultats attendus, ainsi que la répartition des ressources financières entre les pays partenaires et les secteurs prioritaires. Le ministère des Affaires étrangères (Direction des Nations Unies et de la coopération pour le développement, Département de la coopération internationale pour le développement) dirige et coordonne les activités bulgares de coopération pour le développement, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés, élabore la politique d'APD et les plans d'action annuels y afférents, et négocie les accords avec les pays partenaires. En outre, le Conseil interinstitutionnel de coopération internationale pour le développement, organe consultatif créé en 2007, assiste le ministère des Affaires étrangères dans la programmation et la promotion des activités de coopération pour le développement menées par la Bulgarie.

En 2016, les apports de la Bulgarie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été principalement dirigés vers la Turquie, la République arabe syrienne, la Géorgie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie. Le principal secteur ciblé a été l'aide humanitaire. Les apports bilatéraux de la Bulgarie ont essentiellement revêtu la forme de dons au titre de l'assistance financière et technique, et de dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire.

L'APD multilatérale de la Bulgarie, qui a représenté 82 % de son APD totale en 2016, a été dispensée principalement par l'intermédiaire de l'Union européenne (72 % de ses apports d'APD multilatérale en 2016), du Groupe de la Banque mondiale (19 %) et de banques régionales de développement (5 %).

La Bulgarie possède le statut d'Invité auprès du Comité d'aide au développement (CAD)[2].

> « La coopération pour le développement et l'aide humanitaire font partie intégrante de la politique étrangère de la République de Bulgarie et contribuent à la réalisation de ses objectifs. L'aide publique au développement (APD) est un instrument important pour promouvoir une croissance durable dans les pays en développement, appuyer leur intégration dans l'économie mondiale et construire des sociétés plus justes et plus démocratiques. L'aide humanitaire a pour but de sauver des vies, de soulager la souffrance et de préserver la dignité humaine pendant et après les situations de crise, ainsi que d'empêcher de telles situations de se produire. Elle renforce la résilience des pays. »
>
> Programme à moyen terme de la Bulgarie, Aide au développement et aide humanitaire pour la période 2016-2019

2. Un Invité peut être convié, au cas par cas, à prendre part aux réunions formelles du CAD ou de ses organes subsidiaires. Il peut participer aux échanges de vues mais non au processus de décision, et il n'est pas non plus tenu de se conformer aux conclusions, propositions ou décisions du CAD.

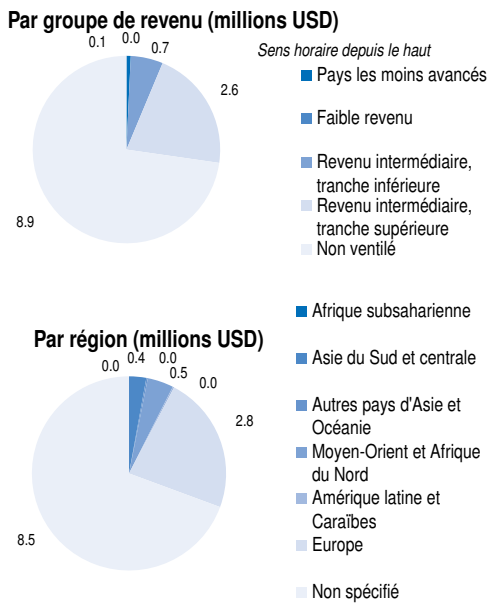
Graphique 45.1. **Principales statistiques de l'APD de la Bulgarie**

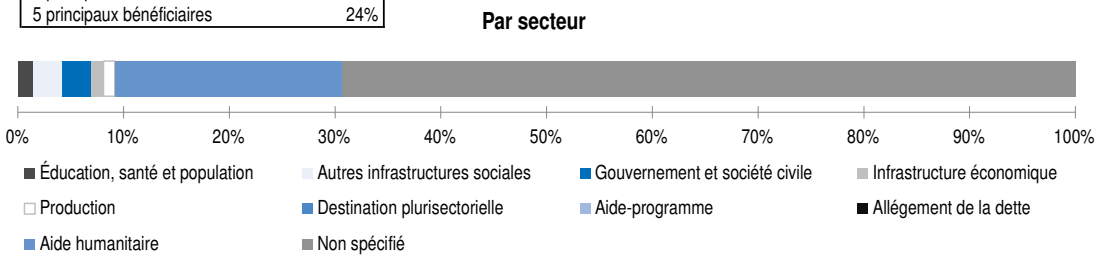
Bulgarie

APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	41	68	65%
Prix constants (millions USD 2015)	41	68	66%
En lev bulgare (millions)	72	120	66%
APD/RNB	0.09%	0.13%	
Aide bilatérale	3%	18%	

10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 Turquie	1.9
2 République arabe syrienne	0.3
3 Géorgie	0.3
Ex-République yougoslave de Macédoine	0.2
5 Serbie	0.2
6 Iraq	0.1
7 Afghanistan	0.1
8 Bosnie-Herzégovine	0.1
9 Ukraine	0.0
10 Moldova	0.0
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	27%
10 principaux bénéficiaires	27%
5 principaux bénéficiaires	24%

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire





Source : OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de la Bulgarie », page web, *www.oecd.org/dac/dac-global-relations/bulgarias-official-development-assistance.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813134

Références

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de la Bulgarie », page web, *www.oecd.org/dac/dac-global-relations/bulgarias-official-development-assistance.htm* (consulté le 10 mai 2018).

OCDE (2018), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 mai 2018).

ÉMIRATS ARABES UNIS

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) des Émirats arabes unis ont atteint 4.6 milliards USD (1.31 % du revenu national brut [RNB]), selon les données préliminaires. En 2016, leur APD nette totale s'est élevée à 4.2 milliards USD, soit une baisse de 3 % en termes réels par rapport à 2015. Le rapport de l'APD au RNB a augmenté, passant de 1.18 % en 2015 à 1.21 % en 2016, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies.

Le ministère de la Coopération internationale et du développement a été fondu avec le ministère des Affaires étrangères en février 2016. De cette fusion est issu le ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale (MOFAIC), qui assume la responsabilité générale de la fixation des priorités stratégiques, géographiques et sectorielles des Émirats arabes unis en matière de coopération pour le développement. De plus, il définit les modalités et les mécanismes de répartition et de mise en œuvre de l'aide extérieure et rassemble des données sur les apports d'aide. En décembre 2016, le MOFAIC a lancé la nouvelle stratégie de coopération des Émirats arabes unis pour le développement pour la période 2017-21 (Gouvernement des Émirats arabes unis, 2016).

En 2016, les Émirats arabes unis ont dirigé leurs apports en matière de coopération bilatérale essentiellement vers l'Égypte, le Yémen, la Jordanie, la Serbie, le Maroc et la Somalie. Les principaux secteurs ayant fait l'objet de versements au titre de la coopération bilatérale ont été l'aide-programme, l'aide humanitaire et l'infrastructure économique (transports et énergie). Le programme bilatéral des Émirats arabes unis est en majeure partie constitué de dons.

Les Émirats arabes unis sont également engagés dans la coopération triangulaire. Dans le cadre du Fonds de partenariat EAU-Pacifique, par exemple, ils ont collaboré avec la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, le Japon, l'Union européenne et, en particulier, la Nouvelle-Zélande pour la conduite d'activités dans plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique. De plus, ils ont mis en place un Programme d'assistance technique, afin de pouvoir mener leurs partenariats public-privé et leurs activités dans les pays partenaires selon diverses modalités, dont la coopération triangulaire.

L'APD multilatérale des EAU, qui a représenté 2 % de leur APD totale en 2016, a été dispensée principalement par le canal de la Banque islamique de développement (43 %), des institutions des Nations Unies (24 %) et du Groupe de la Banque mondiale (19 %).

Les Émirats arabes unis possèdent le statut de Participant auprès du Comité d'aide au développement (CAD)[3]. En 2017, ils ont pris part aux réunions du CAD au niveau des hauts fonctionnaires et à haut niveau, ainsi qu'aux réunions de plusieurs de ses organes subsidiaires, à savoir le Réseau sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) et le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT). En outre, ils ont assisté à la réunion de 2017 du Dialogue Arabe-CAD sur le développement, qui s'est tenue à Berne, en Suisse.

3. En leur qualité de Participant, les Émirats arabes unis peuvent assister aux réunions formelles du CAD et de ses organes subsidiaires. Ils peuvent participer aux échanges de vues mais non au processus de décision, et ils ne sont pas non plus tenus de se conformer aux conclusions, propositions ou décisions du CAD.

« La paix et la prospérité dans le monde constituent les piliers fondamentaux de la politique d'aide extérieure des Émirats arabes unis, à l'heure où l'on voit malheureusement se multiplier les manifestations de la pauvreté et de l'instabilité. Il est donc nécessaire de se livrer de bonne foi à l'examen des obligations morales qui imposent aux États et aux organisations de soulager la souffrance humaine en optimisant l'impact de l'aide, en promouvant les initiatives de soutien à la stabilité et en mettant fin aux conflits et aux guerres qui provoquent toujours plus de tragédies humaines. »

S. A. Sheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale des Émirats arabes unis, 2016

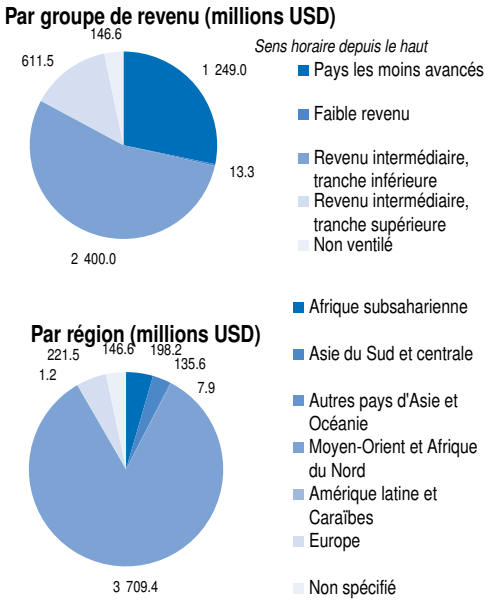
Graphique 46.1. **Principales statistiques de l'APD des Émirats arabes unis**

Emirats arabes unis

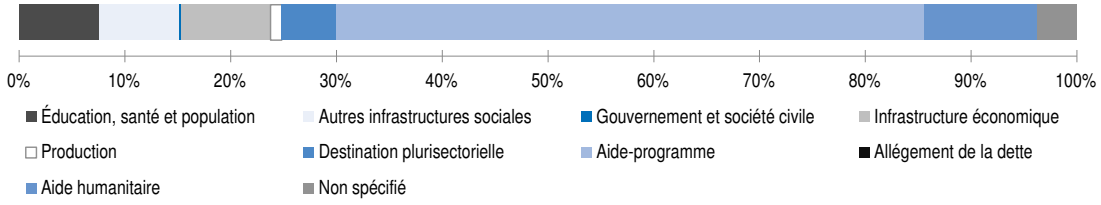
APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	4 381	4 241	-3%
Prix constants (millions USD 2015)	4 381	4 270	-3%
En dirham des ÉAU (millions)	16 091	15 575	-3%
APD/RNB	1.18%	1.21%	
Aide bilatérale	99%	98%	

10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 Egypte	2 069
2 Yémen	994.1
3 Jordanie	238.1
4 Serbie	200.4
5 Maroc	196.8
6 Somalie	96.2
7 Iraq	74.8
8 Mauritanie	47.3
9 Libye	43.7
10 Afghanistan	41.4
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	95%
10 principaux bénéficiaires	91%
5 principaux bénéficiaires	84%

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire



Par secteur



Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813153

Références

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) des Émirats arabes unis », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-des-emirats-arabes-unis.htm* (consulté le 10 avril 2018).

OCDE (2018), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 avril 2018).

ESTONIE

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de l'Estonie se sont élevés à 42 millions USD (soit 0.17 % de son revenu national brut [RNB]), selon les données préliminaires. En 2016, son APD nette a représenté un montant de 43 millions USD, soit une hausse de 26 % en termes réels par rapport à 2015. Le rapport APD/RNB a progressé également, passant de 0.15 % à 0.19 %.

Les activités de l'Estonie en matière de coopération pour le développement sont régies par sa Stratégie de coopération pour le développement et d'aide humanitaire pour la période 2016-2020. Celle-ci définit les buts et objectifs des efforts du pays dans le domaine de la coopération pour le développement, ainsi que ses priorités sectorielles et géographiques, et contient des estimations sur la répartition des ressources financières qu'il consacre à l'APD. Le ministère des Affaires étrangères est la principale institution responsable de la gestion et de la coordination des activités estoniennes de coopération pour le développement.

En 2016, les apports de l'Estonie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers la Turquie, l'Ukraine, l'Afghanistan, la Géorgie et la République arabe syrienne, souvent dans le cadre de petits projets de coopération technique. Les principaux secteurs ciblés ont été la gouvernance et la société civile ; l'éducation, la santé et la population ; ainsi que l'aide plurisectorielle. Les thèmes transversaux de la coopération estonienne pour le développement ont été les technologies de l'information et de la communication, la transparence et la participation à la vie démocratique, ainsi que les droits des femmes et des enfants.

L'APD multilatérale de l'Estonie, qui a représenté 57 % de son APD totale en 2016, a été dispensée principalement par le canal de l'Union européenne (83 % de ses apports d'APD multilatérale en 2016), et par celui de la Banque mondiale et des Nations Unies.

L'Estonie, qui est membre de l'OCDE depuis 2010, possède le statut d'observateur auprès du Comité d'aide au développement (CAD). En 2017, elle a participé à plusieurs réunions du Comité, notamment à ses réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires.

> « Les activités de coopération pour le développement menées par l'Estonie ont pour objectif principal de contribuer à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs de développement durable. Ses activités de coopération bilatérale pour le développement visent principalement des pays pouvant tirer parti de sa propre expérience. En conséquence, les pays partenaires prioritaires de la coopération bilatérale de l'Estonie sont la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine, l'Afghanistan et le Bélarus. Toutefois, l'Estonie accorde une grande importance à la flexibilité dans ses activités de coopération pour le développement et d'aide humanitaire car elle lui permet de réagir aux crises mondiales en collaboration avec ses partenaires internationaux. »
>
> Stratégie nationale de coopération pour le développement et d'aide humanitaire, 2016-2020

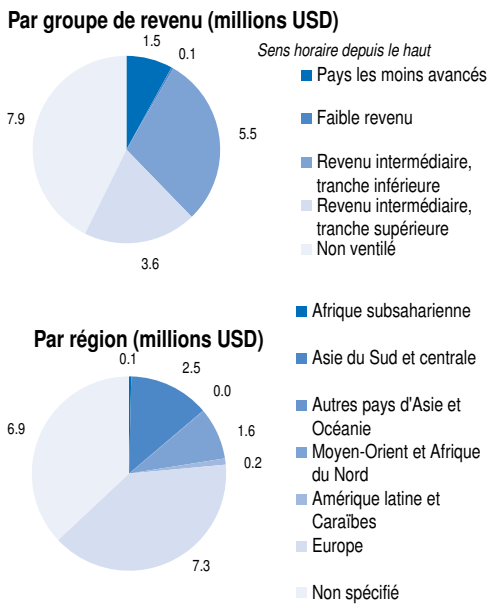
Graphique 47.1. **Principales statistiques de l'APD de l'Estonie**

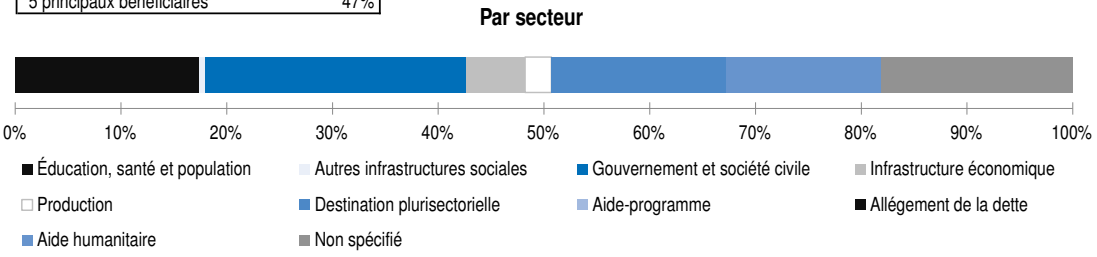
Estonie

APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	34	43	28%
Prix constants (millions USD 2015)	34	43	26%
En euro (millions)	31	39	28%
APD/RNB	0.15%	0.19%	
Aide bilatérale	44%	43%	

10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 Turquie	3.1
2 Ukraine	2.6
3 Afghanistan	1.4
4 Géorgie	0.9
5 République arabe syrienne	0.8
6 Moldova	0.8
7 Iraq	0.2
8 Bélarus	0.2
9 Cisjordanie et bande de Gaza	0.1
10 Kirghizistan	0.1
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	57%
10 principaux bénéficiaires	55%
5 principaux bénéficiaires	47%

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire





Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813172

Références

Ministère des Affaires étrangères de la République d'Estonie (2016), Strategy for Estonian Development Cooperation and Humanitarian Aid, 2016-2020, ministère des Affaires étrangères de l'Estonie, *http://vm.ee/sites/default/files/content-editors/development-cooperation/2016_2020_arengukava_eng_kodulehele_0.pdf*.

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de l'Estonie », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-lestonie.htm* (consulté le 16 avril 2018).

OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 16 avril 2018).

FÉDÉRATION DE RUSSIE

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Fédération de Russie se sont élevés à 1.2 milliard USD (0.08 % du revenu national brut [RNB]), selon les données préliminaires. En 2016, son APD nette a atteint 1.3 milliard USD, contre 1.2 milliard USD en 2015, soit une hausse de 12 % en termes réels. Le rapport de l'APD au RNB est passé de 0.09 % en 2015 à 0.10 % en 2016.

Les activités de la Fédération de Russie dans le domaine de la coopération pour le développement s'inscrivent dans le cadre de la Vision de la politique de l'État de Russie dans le domaine de l'aide au développement international, approuvée par le Président de la Fédération de Russie en 2014. Ce texte énonce les objectifs, les principes et les priorités qui doivent régir les efforts de la Fédération de Russie en matière de coopération pour le développement, ainsi que les critères selon lesquels celle-ci doit dispenser son aide aux pays partenaires. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances jouent un rôle de premier plan dans la définition de la politique de coopération pour le développement de la Fédération de Russie et supervisent sa mise en œuvre, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux.

En 2016, les apports de la Fédération de Russie au titre de la coopération bilatérale pour le développement ont été principalement dirigés vers Cuba, le Kirghizistan, la République populaire démocratique de Corée, l'Arménie et le Tadjikistan. L'essentiel de son effort dans ce domaine a été assuré à travers des opérations d'allègement de la dette (56 %). Les autres apports au titre de la coopération bilatérale pour le développement ont été effectués sous forme d'assistance technique et d'aide plurisectorielle.

L'APD multilatérale de la Fédération de Russie, qui a représenté 39 % de son APD totale, a été acheminée essentiellement par le canal de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (46 % de ses apports d'APD multilatérale en 2016), des Nations Unies (30 %) et du Groupe de la Banque mondiale (18 %).

En 2017, la Fédération de Russie, pays candidat à l'adhésion à l'OCDE et détenteur du statut d'Invité auprès du Comité d'aide au développement (CAD)[4], a participé à la réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT).

> « La Russie considère que le développement socioéconomique durable des pays et des peuples constitue un élément indispensable du système de sécurité collectif moderne. Par conséquent, compte tenu des réalités actuelles de la politique et de l'économie mondiales et du statut de « superpuissance » dont elle jouit, il semble qu'elle pourrait adopter une stratégie plus active en matière d'aide au développement international, notamment en augmentant les dépenses publiques qu'elle consacre à cette fin. »
>
> Vision de la politique de l'État de Russie dans le domaine de l'aide au développement international, 2007

4. Un Invité peut être convié, au cas par cas, à prendre part aux réunions formelles du CAD ou de ses organes subsidiaires. Il peut participer aux échanges de vues mais non au processus de décision, et il n'est pas non plus tenu de se conformer aux conclusions, propositions ou décisions du CAD.

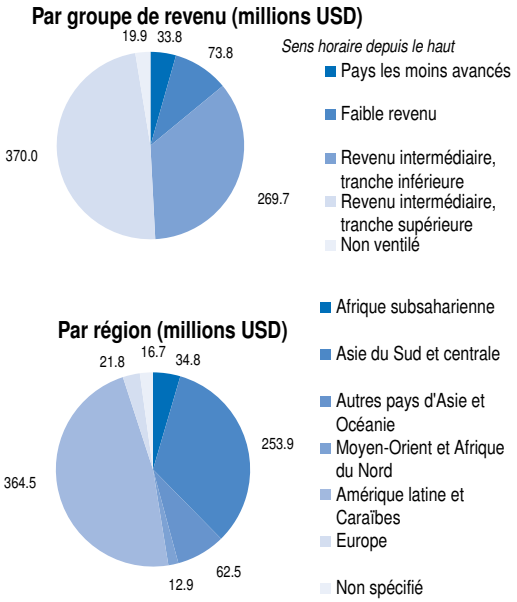
Graphique 48.1. **Principales statistiques de l'APD de la Fédération de Russie**

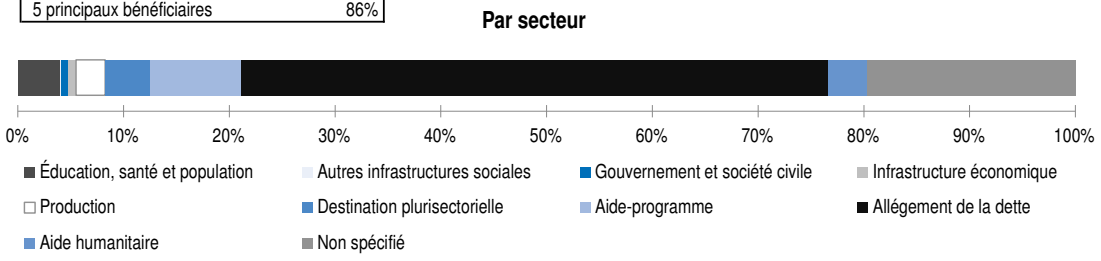
Russie

APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	1 161	1 258	8%
Prix constants (millions USD 2015)	1 161	1 300	12%
En rouble russe (millions)	71 150	84 351	19%
APD/RNB	0.09%	0.10%	
Aide bilatérale	78%	61%	

10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 Cuba	352.0
2 Kirghizistan	198.8
3 République populaire démocratique de Corée	58.6
4 Arménie	40.3
5 Tadjikistan	13.7
6 Nicaragua	12.0
7 Serbie	11.7
8 Madagascar	9.9
9 Mozambique	8.0
10 Cisjordanie et bande de Gaza	6.8
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	97%
10 principaux bénéficiaires	93%
5 principaux bénéficiaires	86%

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire





Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813191

Références

Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie (2007), Vision de la politique de l'État de Russie dans le domaine de l'aide au développement international, ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, *https://www.minfin.ru/common/img/uploaded/library/2007/06/concept_eng.pdf*.

OCDE (2018), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 mai 2018).

OCDE (s.d.), « Aide publique au développement (APD) de la Fédération de Russie », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-la-federation-de-russie.htm* (consulté le 10 mai 2018).

ISRAËL

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) d'Israël se sont élevés à 342 millions USD (soit 0.10 % de son revenu national brut [RNB]), selon les données préliminaires. En 2016, son APD nette a représenté un montant de 351 millions USD, soit une hausse de 46 % en termes réels par rapport à 2015. Le rapport de l'APD au RNB est passé de 0.08 % à 0.11 %.

L'Agence israélienne de coopération internationale pour le développement (MASHAV), qui fait partie du ministère des Affaires étrangères, est chargée de la planification, de la mise en œuvre et de la coordination des activités d'Israël en matière de coopération pour le développement.

En 2016, les apports d'Israël dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été principalement dirigés vers la République arabe syrienne, la Jordanie, ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza. Israël n'a fourni aucune information concernant la répartition sectorielle de son programme. Ses apports bilatéraux revêtent le plus souvent la forme de projets de coopération technique et d'activités de renforcement des capacités, menés aussi bien sur son territoire que dans des pays en développement.

De plus, Israël pratique la coopération triangulaire, partageant son expérience avec d'autres pays. Il travaille en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial), ainsi qu'avec des membres du Comité d'aide au développement (CAD) comme, par exemple, l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France et l'Italie, afin de soutenir les pays en développement dans les domaines pour lesquels il possède un avantage comparatif.

L'APD multilatérale d'Israël a représenté 95 millions USD en 2016, soit 27 % de son APD totale. Elle a été acheminée principalement par l'intermédiaire de banques régionales de développement (sa contribution à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures ayant représenté 81 % de ses contributions multilatérales), ainsi que des Nations Unies (13 % de l'APD multilatérale en 2016) et du Groupe de la Banque mondiale (4 %).

Israël, qui est membre de l'OCDE depuis 2010, possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2017, il a participé à plusieurs réunions du Comité, dont ses réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'aux réunions de plusieurs de ses organes subsidiaires : le Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET), le Réseau sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) et le Réseau sur l'évaluation du développement (EvalNet). Un représentant d'Israël a pris part à l'examen de l'aide de la Finlande en qualité d'observateur.

> « Depuis plus de 53 ans, MASHAV s'engage en faveur de la coopération dans l'ensemble du monde en développement, en soutenant des projets et en mettant en relief le caractère essentiel de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du développement. [...] En tant que pays passé d'une situation de sous-développement dans les années 1950 au statut de membre de l'OCDE il y a quelques années, Israël pense pouvoir partager avec d'autres son expérience concrète en matière de développement. »
>
> Daniel Carmon, Ambassadeur, Directeur de l'Agence israélienne de coopération internationale pour le développement (MASHAV), 2011

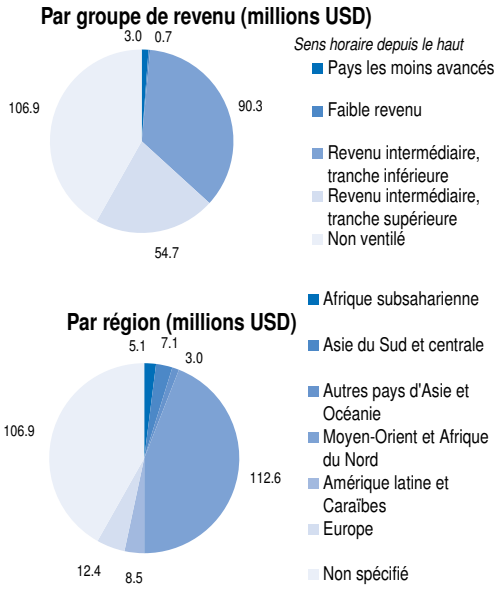
Graphique 49.1. **Principales statistiques de l'APD d'Israël**

Israël

APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	233	351	51%
Prix constants (millions USD 2015)	233	340	46%
	904	1 346	
En nouveau shekel israélien (millions)			49%
APD/RNB	0.08%	0.11%	
Aide bilatérale	92%	73%	

10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 République arabe syrienne	52.9
2 Jordanie	40.2
3 Cisjordanie et bande de Gaza	19.4
4 Ukraine	9.9
5 Argentine	3.1
6 Inde	3.1
7 Chine (République populaire de)	1.9
8 Brésil	1.8
9 Bélarus	1.7
10 Sénégal	1.4
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	56%
10 principaux bénéficiaires	53%
5 principaux bénéficiaires	49%

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire



Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813210

Références

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) d'Israël », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-lisrael.htm* (consulté le 20 avril 2018).

OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 20 avril 2018).

KAZAKHSTAN

En 2016, l'aide publique au développement (APD) nette du Kazakhstan s'est élevée à 31 millions USD, contre 43 millions USD en 2015, soit une baisse de 43 % en termes réels. Le rapport de l'APD au revenu national brut (RNB) a été de 0.03 % en 2016, contre 0.04 % en 2015.

La Vision du Kazakhstan pour la politique étrangère 2014-2020 guide sa contribution aux efforts de la communauté internationale en matière de coopération pour le développement. La Vision du Kazakhstan pour l'APD (avril 2013) définit la marche que celui-ci doit suivre pour devenir fournisseur de coopération pour le développement. La loi n° 263-V relative à l'Aide publique au développement (décembre 2014) énonce les principaux objectifs, principes, compétences et priorités sectorielles attachés à l'APD du Kazakhstan. En vertu de l'article 6 de cette loi, le décret présidentiel n° 415 relatif à l'approbation des principales orientations de la politique d'APD du pays pour la période 2017-2020 (janvier 2017) fixe les priorités géographiques et sectorielles, les formes et mécanismes de financement, ainsi que les principaux paramètres et instruments à utiliser pour les activités concrètes que le Kazakhstan mènera jusqu'en 2020 dans le domaine de l'aide publique au développement.

La loi sur l'APD constitue le socle juridique nécessaire à la création d'un organisme spécialisé, provisoirement dénommé Agence du Kazakhstan pour l'aide internationale au développement (KAZAID), qui relèvera du ministère des Affaires étrangères et aura pour mission d'assurer la mise en œuvre des activités de coopération pour le développement. En attendant, c'est le ministère des Affaires étrangères qui est expressément chargé de veiller à l'application des grands axes de la politique d'APD du Kazakhstan, y compris les activités d'APD proprement dites.

En 2016, les apports du Kazakhstan dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été principalement dirigés vers les secteurs du gouvernement et de la société civile, de l'infrastructure économique et des infrastructures sociales diverses (le Kazakhstan n'a communiqué aucune information concernant les pays bénéficiaires).

Les apports d'APD multilatérale du Kazakhstan, qui ont représenté 64 % de ses versements nets en 2016, ont été principalement acheminés par l'intermédiaire des Nations Unies (91 % de ses apports d'APD multilatérale en 2016), ainsi que par le canal d'autres organisations multilatérales.

Le Kazakhstan possède le statut d'Invité auprès du Comité d'aide au développement (CAD) depuis 2015[5].

> « L'APD est dispensée dans le but de favoriser : 1) l'intégration du Kazakhstan dans le système des relations régionales et internationales ; 2) l'établissement de conditions extérieures propices à la bonne mise en œuvre des stratégies et programmes de développement du Kazakhstan ; 3) la consolidation de la paix et la sécurité au niveau régional et mondial ; 4) le progrès du développement social et économique des pays partenaires et du bien-être de leurs citoyens ; 5) la transition graduelle des pays partenaires vers l'action en faveur de la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. »
>
> Article 3 portant sur les buts et objectifs de l'aide publique au développement, Loi de la République du Kazakhstan relative à l'aide publique au développement (10 décembre 2014, n° 263-V)

5. Un Invité peut être convié, au cas par cas, à prendre part aux réunions formelles du CAD ou de ses organes subsidiaires. Il peut participer aux échanges de vues mais non au processus de décision, et il n'est pas non plus tenu de se conformer aux conclusions, propositions ou décisions du CAD.

Graphique 50.1. **Principales statistiques de l'APD du Kazakhstan**

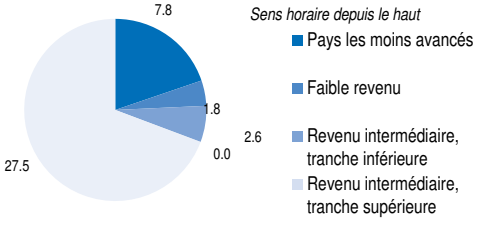
Kazakhstan

APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	43	31	-28%
Prix constants (millions USD 2015)	43	31	-28%
En tenge kazakh (millions)	9 525	10 549	11%
APD/RNB	0.02%	0.03%	
Aide bilatérale	79%	64%	

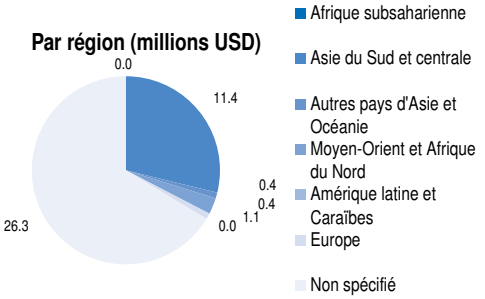
10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 Afghanistan	3.9
2 Tadjikistan	0.9
3 République arabe syrienne	0.6
4 Kirghizistan	0.3
5 Ukraine	0.2
6 Mongolie	0.2
7 Azerbaïdjan	0.0
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	31%
10 principaux bénéficiaires	31%
5 principaux bénéficiaires	30%

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire

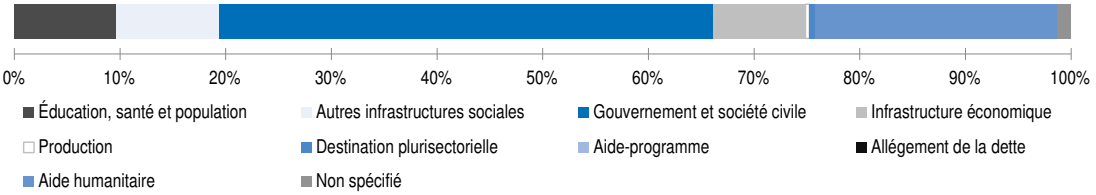
Par groupe de revenu (millions USD)



Par région (millions USD)



Par secteur



Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813229

Ne laisser personne de côté : promouvoir l'autonomisation économique des femmes en Afghanistan

En 2017, le Kazakhstan a lancé, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, son premier projet de coopération triangulaire avec le Japon, qui vise à soutenir l'autonomisation économique des femmes en Afghanistan.

Ce projet, qui s'étend sur deux ans, a deux objectifs principaux : renforcer l'indépendance économique des Afghanes qui travaillent dans l'administration publique, la santé et l'éducation, en leur transmettant les enseignements tirés de l'expérience du Kazakhstan, et permettre au Kazakhstan d'acquérir des compétences pratiques pour la mise en œuvre de projets d'APD.

Dans le cadre de ce projet, le Kazakhstan a accueilli à Astana, du 8 au 13 juillet 2017, un séminaire scientifique et pratique visant à renforcer les capacités de 24 fonctionnaires et représentants d'organisations non gouvernementales d'Afghanistan. Les participants du Kazakhstan ont fourni une assistance technique fondée sur leurs connaissances et leur expérience.

Références

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) du Kazakhstan », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-kazakhstan.htm* (consulté le 10 mai 2018).

OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 mai 2018).

KOWEÏT

En 2016, les apports nets d'aide publique au développement (APD) du Koweït ont représenté au total 1 milliard USD. Le rapport de l'APD au revenu national brut (RNB) s'est établi à 0.87 %, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies. L'APD du Koweït a été bien plus élevée en 2016 que les années précédentes car elle comprenait pour la première fois les dons de l'État du Koweït gérés par le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes (KFAED) et d'autres organismes, ainsi que les dons du Fonds koweïtien lui-même.

La loi n° 35 de 1961 a créé l'assise juridique requise pour permettre au KFAED de faire office d'organisme d'exécution dans tous les pays en développement pour le compte du gouvernement du Koweït. Le Fonds koweïtien œuvre sous la supervision générale du Premier ministre qui, dans la pratique, délègue cette fonction au ministre des Finances. D'autres ministères et administrations publiques et des organisations non gouvernementales contribuent également à la promotion du développement au niveau international, notamment le ministère des Affaires étrangères, qui peut aussi apporter une aide humanitaire.

Le KFAED accorde principalement des prêts concessionnels et des prêts destinés à des projets financés conjointement avec d'autres partenaires du développement, internationaux, régionaux ou nationaux. Il fournit aussi des garanties. De plus, il administre les dons émanant du gouvernement koweïtien (en dehors de son propre budget) et octroie des dons à des fins d'assistance et d'études techniques, économiques et financières. Les apports des autres acteurs du système koweïtien de coopération pour le développement prennent principalement la forme de dons.

En 2016, les apports du Koweït dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été principalement dirigés vers le Maroc, la Jordanie, l'Iraq, ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les principaux secteurs visés ont été des secteurs liés à l'infrastructure économique, principalement ceux des transports et de l'énergie.

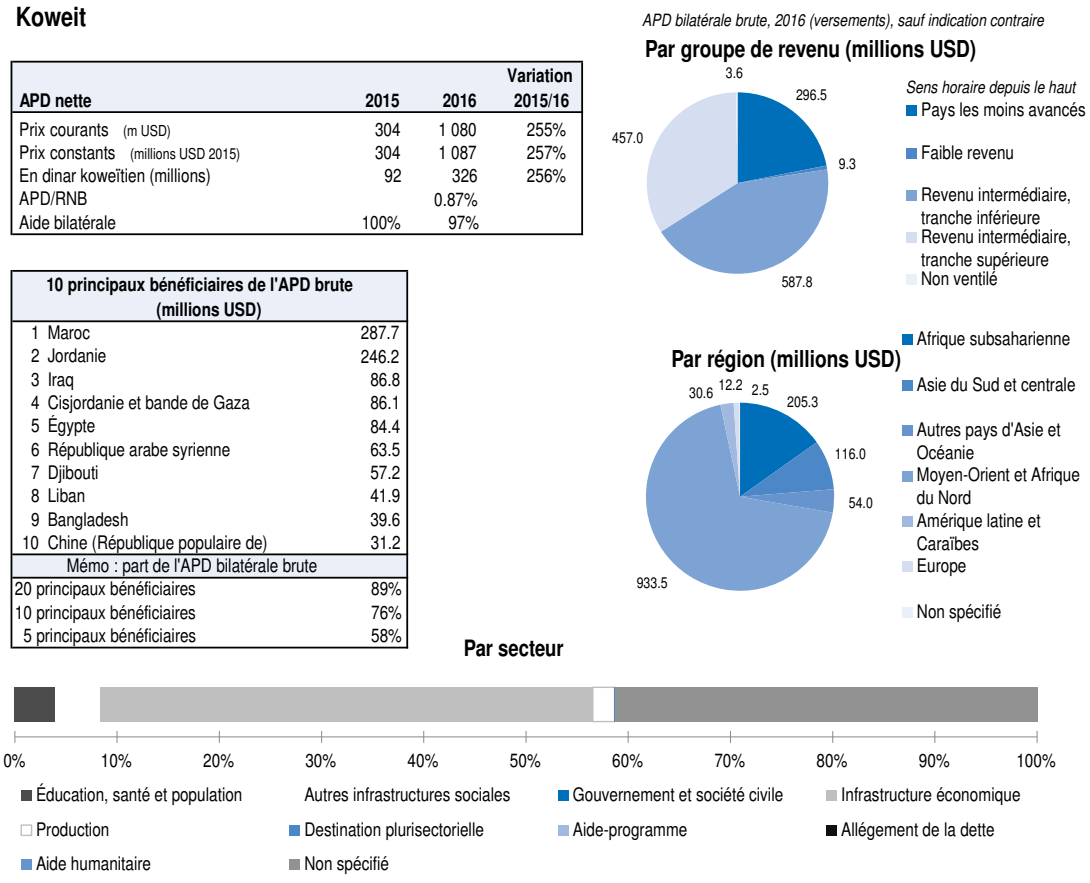
L'APD multilatérale, qui a représenté 3 % des versements nets du Koweït en 2016, a été acheminée principalement par l'intermédiaire du Groupe de la Banque mondiale (70 % de ses apports d'APD multilatérale en 2016) et du Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND, 15 %).

Le Koweït a obtenu le statut de Participant aux travaux du Comité d'aide au développement (CAD) le 30 janvier 2018[6]. En 2017, le Fond koweïtien a participé à la réunion du Dialogue Arabe-CAD sur le développement organisée à Berne (Suisse).

> « Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a été la première institution du Moyen-Orient à participer activement aux efforts déployés par la communauté internationale en faveur du développement. Aujourd'hui, il forme un véritable pont d'amitié et de solidarité entre le Koweït et les pays en développement. »
>
> Site web du Fonds koweïtien

6. En sa qualité de Participant, le Koweït peut assister aux réunions formelles du CAD et de ses organes subsidiaires. Il peut participer aux échanges de vues mais non au processus de décision, et il n'est pas non plus tenu de se conformer aux conclusions, propositions ou décisions du CAD.

Graphique 51.1. **Principales statistiques de l'APD du Koweït**



Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813248

Références

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) du Koweït », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-koweit.htm* (consulté le 10 mai 2018).

OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 mai 2018).

LETTONIE

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Lettonie ont atteint 32 millions USD (soit 0.11 % de son revenu national brut [RNB]), selon les données préliminaires. En 2016, son APD nette s'est élevée à 30 millions USD, soit une hausse de 29 % en termes réels par rapport à 2015. Le rapport APD/RNB est passé de 0.09 % à 0.11 %.

Les activités de la Lettonie en matière de coopération pour le développement s'inscrivent dans le cadre de sa Stratégie nationale de coopération pour le développement 2016-2020, laquelle définit les objectifs, les principes et les orientations qui doivent régir les efforts lettons en la matière. Le ministère des Affaires étrangères est chargé de l'élaboration de la politique de coopération pour le développement et de la coordination des activités en la matière.

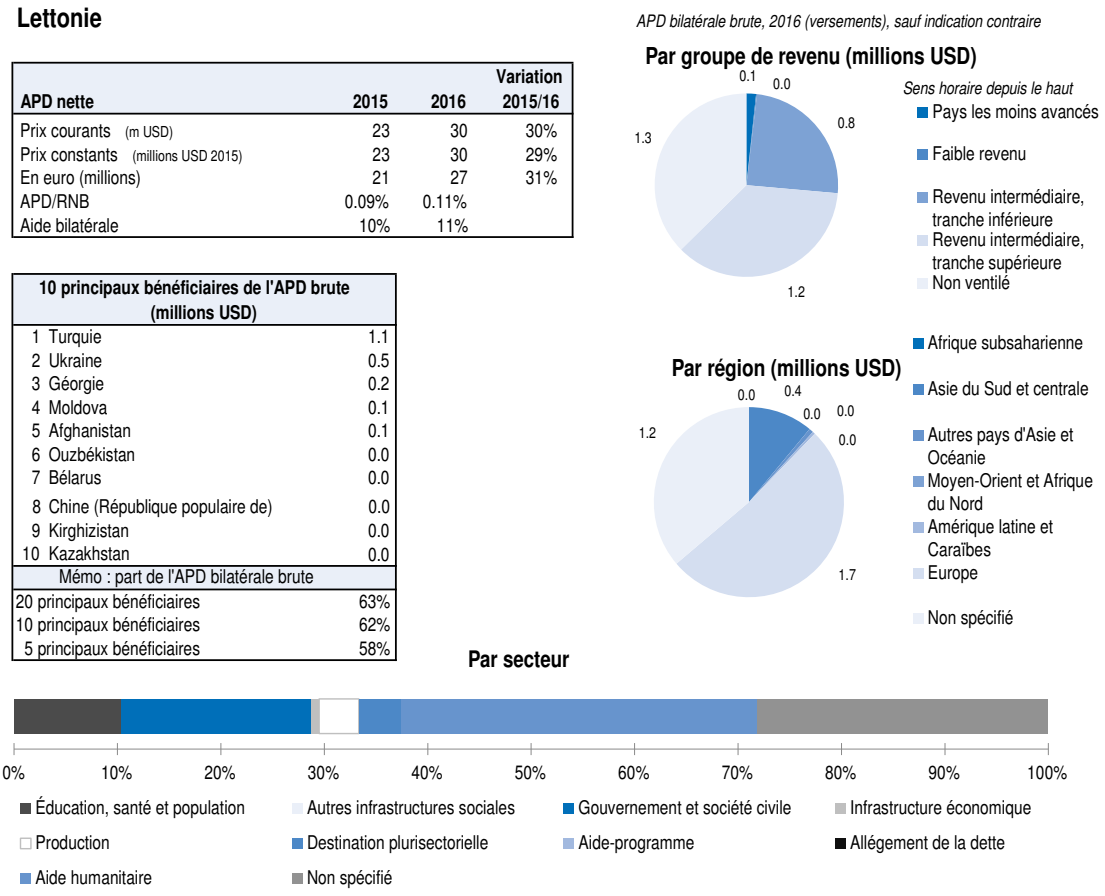
En 2016, les apports de la Lettonie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers la Turquie (pour l'aide aux réfugiés venant de la République arabe syrienne), l'Ukraine, la Géorgie, la République de Moldova et l'Afghanistan. Les principaux secteurs ciblés par l'APD bilatérale de la Lettonie ont été l'aide humanitaire ; le gouvernement et la société civile ; ainsi que l'éducation, la santé et la population. Ces apports revêtent surtout la forme de projets de coopération technique de faible envergure.

L'APD multilatérale de la Lettonie, qui a représenté 89 % de son APD totale en 2016, a été dispensée principalement par le canal de l'Union européenne (85 % de ses apports d'APD multilatérale en 2016), ainsi que par le biais du Groupe de la Banque mondiale (7 %) et des Nations Unies (5 %).

La Lettonie, qui est membre de l'OCDE depuis 2016, possède le statut d'observateur auprès du Comité d'aide au développement (CAD). En 2017, elle a participé à plusieurs réunions du CAD, dont ses réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'aux réunions de plusieurs de ses organes subsidiaires : le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT) et le Réseau sur l'évaluation du développement (EvalNet).

> « Les activités bilatérales et multilatérales de la Lettonie dans le domaine de la coopération pour le développement sont guidées par plusieurs principes : la prise en charge, par les pays partenaires eux-mêmes, de leur propre développement ; la coordination et le partenariat ; le caractère durable des résultats et la prévisibilité des apports d'aide ; la transparence et la cohérence des politiques au service du développement durable. L'un des principes appliqués est l'intégration des thématiques horizontales – bonne gouvernance, démocratie, respect des droits humains, égalité des sexes et durabilité environnementale – dans toutes les activités de coopération pour le développement. ».
>
> Lignes directrices de la Lettonie en matière de coopération pour le développement pour 2016-2020

Graphique 52.1. **Principales statistiques de l'APD de la Lettonie**



Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813267

Ne laisser personne de côté : éveiller les consciences aux droits des filles

Parmi les priorités fixées par les Lignes directrices de la Lettonie en matière de coopération pour le développement pour la période 2016-2020, la promotion de la participation à la vie démocratique et le développement de la société civile, notamment la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, figurent en bonne place. Les Objectifs de développement durable ne pourront être atteints si les femmes, qui représentent la moitié de la population mondiale, en sont exclues. Par conséquent, il est crucial de prendre conscience du potentiel économique des filles et des femmes et de le libérer. À cet égard, le ministère des Affaires étrangères de la Lettonie soutient les activités de l'organisation de la société civile lettone Marta, qui intervient dans deux pays d'Asie centrale, le Tadjikistan et le Kirghizistan, afin de sensibiliser les populations au droit des filles à l'éducation et à l'indépendance économique, et de lutter contre les mariages précoces. Avec les collectivités locales, les directeurs d'école, les enseignants, les parents, les organisations de la société civile, les médias et les représentants de la jeunesse, un travail non négligeable a été accompli en vue d'élaborer, de manière inclusive, des supports méthodologiques et des plans d'action contenant plusieurs mesures visant à encourager les filles à rester scolarisées, même après 13 ou 14 ans.

Références

Ministère des Affaires étrangères de la Lettonie (2016), Development Cooperation Policy Guidelines for 2016-2020, ministère des Affaires étrangères de la Lettonie, Riga, *www.vvc.gov.lv/export/sites/default/docs/LRTA/Citi/Development_Co-operation_Policy_Plan_for_2016.pdf*.

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de la Lettonie », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-la-lettonie.htm* (consulté le 10 mai 2018).

OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

LITUANIE

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Lituanie ont représenté 59 millions USD (soit 0.13 % de son revenu national brut [RNB]), selon les données préliminaires. En 2016, son APD nette s'est élevée à 57 millions USD, soit une hausse de 19 % en termes réels par rapport à 2015. Le rapport APD/RNB est passé de 0.12 % à 0.14 %.

La loi sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire, adoptée en 2013 et mise à jour en 2016, définit le cadre dans lequel s'inscrit la politique de la Lituanie en matière de coopération pour le développement, et expose son rôle, ses objectifs, les principes qui la régissent et ses priorités, en indiquant la répartition des responsabilités y afférentes et ses modalités de financement. Les grands principes qui sous-tendent la coopération lituanienne pour le développement sont les suivants : le travail en partenariat avec les pays partenaires, l'appropriation par les pays partenaires, la solidarité, l'efficience, la transparence et la responsabilité, la coordination et la complémentarité, ainsi que la cohérence des politiques.

C'est le ministère des Affaires étrangères qui est chargé d'assurer la mise en œuvre et la coordination de la coopération lituanienne pour le développement. Il encourage activement les pouvoirs publics et organismes locaux et nationaux, les organisations non gouvernementales et les acteurs du secteur privé à jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays partenaires. En 2017, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'APD, certaines fonctions de gestion des projets ont été transférées du ministère à l'Agence centrale de gestion des projets, nouvellement créée (qui devrait progressivement devenir un authentique organisme national de coopération pour le développement). En 2017, les représentants d'associations professionnelles ont été intégrés dans la Commission nationale de coopération pour le développement, qui contribue activement à assurer la cohérence des politiques au service du développement.

Le Plan d'action interministériel en matière de coopération pour le développement adopté par la Lituanie pour la période 2017-19 vise à appuyer des politiques de développement efficaces s'inscrivant dans le droit fil des efforts déployés pour atteindre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, et répondant aux besoins des pays partenaires. Treize ministères et autres administrations publiques se sont engagés à mettre en œuvre le plan d'action et à affecter des fonds à la coopération pour le développement.

En 2016, les apports de la Lituanie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers l'Ukraine, la Turquie, le Bélarus, la Géorgie et la République de Moldova. Les principaux secteurs ciblés ont été l'aide humanitaire ; l'éducation, la santé et la population ; ainsi que la gouvernance et la société civile. Ces apports revêtent surtout la forme de projets de coopération technique de faible envergure.

L'APD multilatérale de la Lituanie, qui a représenté 76 % de son APD totale en 2016, a été dispensée principalement par le canal de l'Union européenne (à hauteur de 87 % de son APD multilatérale en 2016), ainsi que par le biais du Groupe de la Banque mondiale (8 %) et des Nations Unies (3 %).

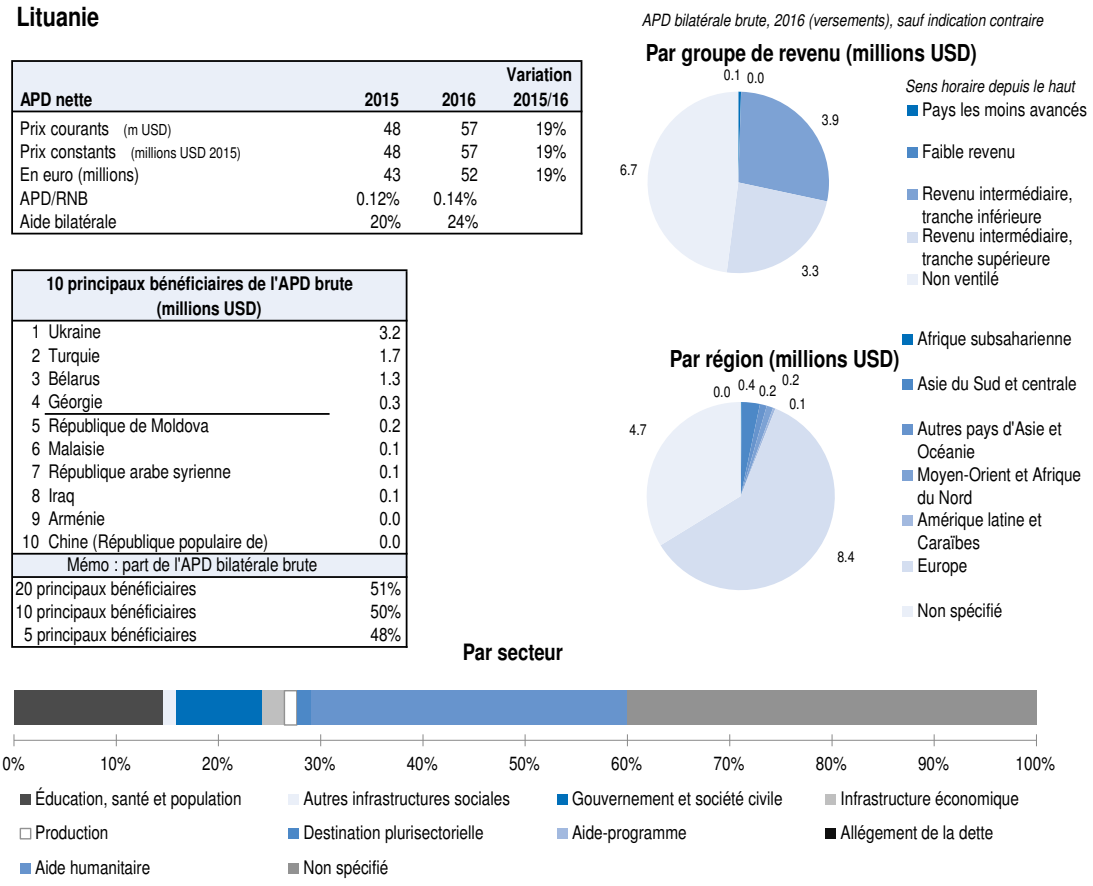
En 2017, la Lituanie, pays candidat à l'adhésion à l'OCDE et doté du statut d'Invité auprès du Comité d'aide au développement (CAD)[7], a participé aux réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires du Comité, ainsi qu'aux réunions de plusieurs de ses organes subsidiaires : le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT), le Réseau sur l'évaluation du développement (EvalNet), le Réseau sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) et le Réseau sur la gouvernance (GOVNET). En novembre 2017, des membres du personnel de l'OCDE ont présenté un exposé sur la cohérence des politiques au service du développement durable lors de la réunion de la Commission nationale de coopération pour le développement organisée à Vilnius, et ils ont participé à un séminaire sur les statistiques et la notification de l'APD.

7. Un Invité peut être convié, au cas par cas, à prendre part aux réunions formelles du CAD ou de ses organes subsidiaires. Il peut participer aux échanges de vues mais non au processus de décision, et il n'est pas non plus tenu de se conformer aux conclusions, propositions ou décisions du CAD.

« À travers ses activités de coopération pour le développement, la Lituanie a pour ambition : 1) de participer aux efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement et de contribuer à la réalisation des autres objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies ; 2) d'œuvrer en faveur de la démocratie, de la sécurité, de la stabilité et du développement durable dans les pays partenaires ; 3) de promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes dans les pays partenaires ; 4) de renforcer les liens politiques, économiques, sociaux et culturels avec les pays partenaires ; 5) de sensibiliser la société lituanienne aux politiques de l'ONU, de l'UE et de la Lituanie en matière de coopération pour le développement, de l'informer des objectifs visés, des difficultés rencontrées et des résultats obtenus dans ce cadre, et d'obtenir son adhésion. »

Tiré de l'Article 3 de la loi sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire, 2016

Graphique 53.1. **Principales statistiques de l'APD de la Lituanie**



APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	48	57	19%
Prix constants (millions USD 2015)	48	57	19%
En euro (millions)	43	52	19%
APD/RNB	0.12%	0.14%	
Aide bilatérale	20%	24%	

10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 Ukraine	3.2
2 Turquie	1.7
3 Bélarus	1.3
4 Géorgie	0.3
5 République de Moldova	0.2
6 Malaisie	0.1
7 République arabe syrienne	0.1
8 Iraq	0.1
9 Arménie	0.0
10 Chine (République populaire de)	0.0
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	51%
10 principaux bénéficiaires	50%
5 principaux bénéficiaires	48%

Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813286

Références

Ministère des Affaires étrangères de la Lituanie (2016), Loi sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire de la République de Lituanie, ministère des Affaires étrangères de la Lituanie, *https://e-seimas.lrs.lt/portal/legalAct/lt/TAD/69d22a72dfe711e782d4fd2c44cc67af?*.

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de la Lituanie », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-lituanie.htm* (consulté le 16 avril 2018).

OCDE (2018), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 16 avril 2018).

ROUMANIE

En 2016, l'aide publique au développement (APD) nette de la Roumanie s'est élevée à 269 millions USD, ce qui représente une hausse de 71 % en termes réels par rapport à 2015. Le rapport de l'APD au revenu national brut (RNB) a augmenté, passant de 0.09 % en 2015 à 0.15 % en 2016.

La loi n° 213/2016 constitue le socle juridique des activités de coopération pour le développement et d'aide humanitaire financées par des fonds publics roumains. C'est le ministère des Affaires étrangères qui coordonne, au niveau national, la politique de coopération pour le développement et d'aide humanitaire de la Roumanie. Il assure un suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et engagements souscrits par la Roumanie, rend compte une fois par an au gouvernement des activités mises en œuvre, et signe les accords de financement. Un Comité consultatif composé de représentants des ministères sectoriels, d'organismes publics, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, est chargé d'assurer la coordination et la cohérence de la planification stratégique et des priorités dans le domaine de la coopération pour le développement. La loi n° 213/2016 a également porté création d'une Agence de coopération internationale pour le développement (RoAid), qui est responsable de la mise en œuvre des activités de coopération pour le développement et d'aide humanitaire.

En 2016, les apports de la Roumanie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers la République de Moldova, la Turquie, la Serbie, l'Ukraine et la République arabe syrienne. Les principaux secteurs ciblés ont été la gouvernance et la société civile ; l'éducation, la santé et la population ; ainsi que l'aide humanitaire. Les apports de la Roumanie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement revêtent essentiellement la forme de bourses d'études et de dons à titre de soutien financier et technique.

L'APD multilatérale de la Roumanie, qui a représenté 59 % de son APD totale en 2016, a été acheminée principalement par le canal de l'Union européenne (87 % de ses apports d'APD multilatérale en 2016), et par celui du Groupe de la Banque mondiale (7 %) et des Nations Unies (3 %).

La Roumanie a obtenu le statut de Participant auprès du Comité d'aide au développement (CAD) le 5 avril 2018.

> « Le Programme stratégique pluriannuel de la Roumanie s'inscrit dans le droit fil des initiatives actuellement menées au niveau mondial et à celui de l'UE en faveur du développement, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les Nations Unies, notamment les 17 Objectifs de développement durable, et le nouveau Consensus européen pour le développement. Ces initiatives poursuivent l'objectif fondamental d'éliminer la pauvreté et renforcent la corrélation entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, en mettant l'accent sur les personnes, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. »
>
> Programme stratégique pluriannuel relatif à la politique de coopération internationale pour le développement et d'aide humanitaire, 2018-2021

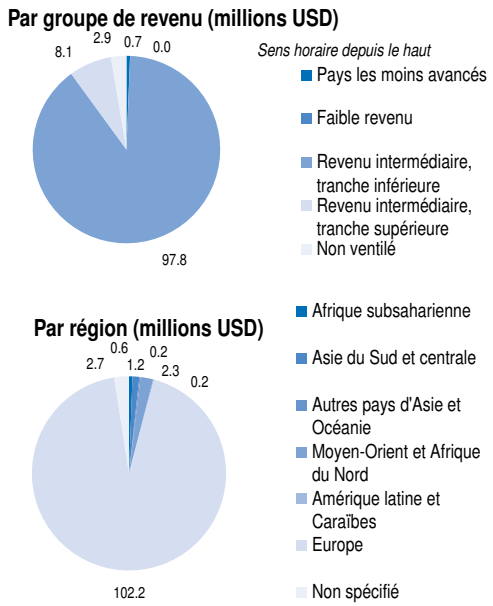
Graphique 54.1. **Principales statistiques de l'APD de la Roumanie**

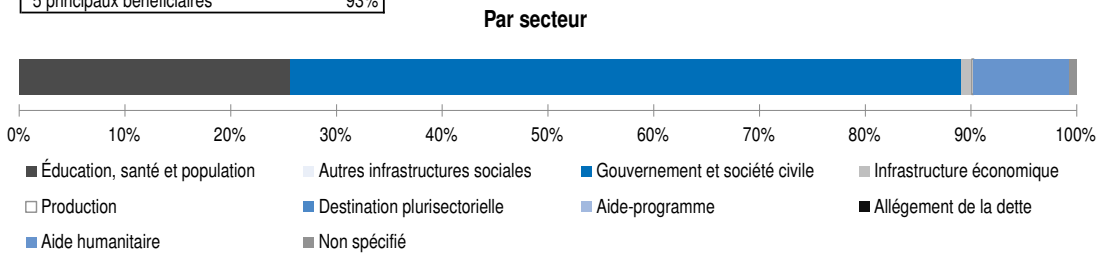
Roumanie

APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	158	269	70%
Prix constants (millions USD 2015)	158	271	71%
En leu roumain (millions)	633	1 093	73%
APD/RNB	0.09%	0.15%	
Aide bilatérale	21%	41%	

10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 République de Moldova	94.6
2 Turquie	4.3
3 Serbie	1.4
4 Ukraine	0.8
5 République arabe syrienne	0.7
6 Albanie	0.6
7 Cisjordanie et bande de Gaza	0.5
8 Géorgie	0.4
9 Ex-République yougoslave de Macédoine	0.3
10 Jordanie	0.3
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	96%
10 principaux bénéficiaires	95%
5 principaux bénéficiaires	93%

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire





Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813305

Ne laisser personne de côté : partager efficacement le savoir-faire et l'expérience de la Roumanie

Le Fonds de mobilité des experts gouvernementaux est un instrument mondial de réponse rapide aux besoins ponctuels des pays partenaires de la Roumanie par la mise à disposition de spécialistes et de savoir-faire roumains dans des domaines où celle-ci peut apporter une valeur ajoutée. Depuis 2013, cet instrument a servi à financer 43 missions de courte durée qui ont fait appel à l'expérience et aux compétences de la Roumanie, conformément à sa stratégie nationale de coopération pour le développement, contribuant ainsi au développement des pays partenaires.

Les missions financées visaient à former des experts des pays bénéficiaires dans des domaines comme la gestion de projets, les fonctions de vétérinaire sanitaire, la communication publique, la protection des consommateurs, l'assistance électorale, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des crises. Il s'agissait également de partager l'expérience et le savoir-faire de la Roumanie sur des questions relatives au processus de préadhésion à l'UE, à la lutte contre la corruption, à la concurrence, à la protection de l'enfance, à la réforme du système judiciaire et à la sécurité nationale, notamment.

Au cours de l'année 2016, le Fonds de mobilité a permis d'organiser 14 missions qui ont sollicité les compétences et l'expérience de la Roumanie dans les domaines de la protection de l'enfance, de la lutte contre la corruption, de la sécurité alimentaire, de l'harmonisation de la législation, de la zootechnie, de la protection des consommateurs et de la coopération judiciaire, entre autres.

Ces missions ont suscité des réactions et commentaires positifs. D'après un représentant de World Vision, le Fonds de mobilité est un instrument extraordinaire. Celui-ci juge les procédures simples, les résultats optimaux et la satisfaction immense. Il constate que les échanges ainsi facilités font naître un nombre impressionnant d'idées novatrices, qui se traduisent dans la pratique par une amélioration concrète de la législation, des stratégies et des plans de réforme, point de départ, dans son domaine d'action, d'une vie meilleure pour les enfants.

Références

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de la Roumanie », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-la-roumanie.htm* (consulté le 10 mai 2018).

OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 mai 2018).

THAÏLANDE

En 2016, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Thaïlande se sont élevés à 168 millions USD, soit une hausse de 170 % en termes réels par rapport à 2015. Le rapport de l'APD au revenu national brut (RNB) est passé de 0.02 % en 2015 à 0.05 % en 2016.

Le ministère des Affaires étrangères thaïlandais est chargé de définir la politique de coopération bilatérale et multilatérale pour le développement. Sa Direction des organisations internationales verse également des contributions à des organisations internationales, dont les Nations Unies et la Banque asiatique de développement.

La politique de la Thaïlande en matière de coopération pour le développement est guidée par la « philosophie de l'économie de suffisance » : ce modèle, que la Thaïlande s'est appliquée à elle-même, vise à favoriser un développement équilibré et stable afin de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD). Il s'attache à moderniser les économies et les sociétés en faisant face aux défis majeurs découlant de la mondialisation.

L'Agence thaïlandaise de coopération internationale pour le développement (TICA), sous tutelle du ministère des Affaires étrangères, est l'organisme d'exécution central en matière de coopération technique et de renforcement des capacités. Elle propose un certain nombre de formations, des bourses pour les étudiants de troisième cycle, des bourses de recherche et des visites d'étude, ainsi que des programmes d'envoi à l'étranger d'experts et de bénévoles thaïlandais. La TICA octroie également des financements à d'autres organismes publics et à des organisations privées en vue d'appuyer le renforcement des capacités des pays en développement.

La Banque d'import-export (EXIM), placée sous l'autorité du ministre des Finances, est le principal fournisseur d'APD de la Thaïlande. Elle accorde des prêts concessionnels aux pays en développement et principalement aux voisins de la Thaïlande. Ces prêts sont liés à la fourniture de biens et de services par des entreprises thaïlandaises.

L'Agence de coopération pour le développement économique des pays voisins (NEDA), implantée au sein du ministère des Finances, est le deuxième fournisseur d'APD de la Thaïlande. Elle octroie des dons et des prêts concessionnels aux pays voisins. La NEDA fournit également une assistance technique, des études et un soutien universitaire afin de stimuler le développement économique de la région de l'Asie du Sud-Est.

Dix-sept ministères sectoriels (de l'Éducation, de la Santé et des Transports notamment) consentent également des dons pour la réalisation de projets bilatéraux et versent des contributions à certaines organisations multilatérales.

En 2016, les activités de coopération bilatérale pour le développement de la Thaïlande ont été principalement dirigées vers la République démocratique populaire lao, le Myanmar, le Cambodge, le Bhoutan et le Viet Nam.

L'APD multilatérale a représenté 68 % de l'APD totale de la Thaïlande en 2016. Elle a été acheminée essentiellement par le canal de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (86 % de l'APD multilatérale de la Thaïlande en 2016) et du Groupe de la Banque mondiale (3 %).

La Thaïlande communique des données ventilées sur ses activités de coopération pour le développement depuis 2006 à l'OCDE.

« Les activités de coopération pour le développement menées par la Thaïlande s'inscrivent dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les Nations Unies, et ses Objectifs de développement durable (ODD). Elles visent principalement à partager les réussites de la Thaïlande avec les pays amis, dans divers secteurs liés au développement durable – de la sécurité agricole et alimentaire au tourisme et au développement rural, en passant par l'éducation et la santé publique. »

Thailand International Cooperation Agency and Philosophy of Sufficiency Economy in Action, TICA, 2017

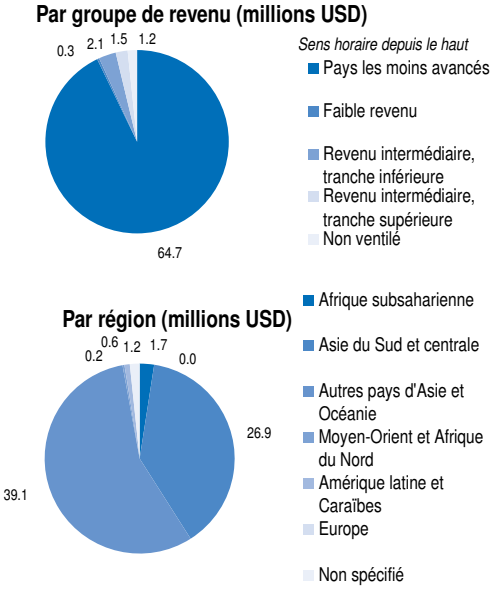
Graphique 55.1. **Principales statistiques de l'APD de la Thaïlande**

Thaïlande

APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	62	168	169%
Prix constants (millions USD 2015)	62	169	170%
En baht thaïlandais (millions)	2 138	5 911	176%
APD/RNB	0.02%	0.05%	
Aide bilatérale	87%	32%	

10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 République démocratique populaire lao	33.2
2 Myanmar	25.1
3 Cambodge	3.5
4 Bhoutan	1.0
5 Viet Nam	0.8
6 Indonésie	0.4
7 Sri Lanka	0.2
8 Fidji	0.2
9 Chine (République populaire de)	0.2
10 Bangladesh	0.2
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	95%
10 principaux bénéficiaires	93%
5 principaux bénéficiaires	91%

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire



Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813324

Références

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de la Thaïlande », page web, *www.oecd.org/dac/dac-global-relations/thailands-official-development-assistance.htm* (consulté le 7 juin 2018)

OCDE (2018), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 mai 2018).

TURQUIE

En 2017, les apports nets d'aide publique au développement (APD) de la Turquie ont atteint 8.1 milliards USD (0.95 % du revenu national brut [RNB]), selon les données préliminaires. En 2016, son APD nette s'est élevée à 6.5 milliards USD, soit une hausse de 72 % en termes réels par rapport à 2015. Le rapport de l'APD au RNB est passé de 0.50 % en 2015 à 0.76 % en 2016, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies. Comme en 2014 et 2015, l'augmentation de l'APD de la Turquie a essentiellement tenu aux efforts déployés pour répondre à la crise des réfugiés de son pays voisin, la République arabe syrienne.

La coopération turque pour le développement est régie par le décret-loi sur l'organisation et les fonctions de l'Agence turque de coopération et de coordination (TIKA), adopté en 2011. La TIKA définit et coordonne les activités de la Turquie en matière de coopération bilatérale pour le développement, et assure l'exécution de projets en collaboration avec divers ministères, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé. Organisme autonome, elle est rattachée au Cabinet du Premier ministre. D'autres organismes publics, des ONG et des acteurs du secteur privé assurent aussi la mise en oeuvre de projets et de programmes financés par l'APD de la Turquie.

En 2016, la Turquie a affecté la plus grande part de ses apports au titre de la coopération bilatérale pour le développement à la République arabe syrienne, la Somalie, la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'Afghanistan et la Bosnie-Herzégovine. Les principaux secteurs ciblés ont été l'aide humanitaire et le soutien des réfugiés ; l'éducation, la santé et la population ; ainsi que l'infrastructure économique (communications et entreprises et autres services).

La Turquie est également engagée dans la coopération triangulaire. Ainsi, elle est l'un des partenaires les plus actifs du mécanisme de « partenariats à flux inversés » de la Banque islamique de développement, qui facilite l'échange de savoir-faire, de connaissances et de bonnes pratiques entre les États membres de la banque concernant des obstacles particuliers en matière de développement. La Turquie a dernièrement procédé au recensement de ses centres de ressources en vue de renforcer sa participation à ce mécanisme.

L'APD multilatérale de la Turquie, qui a représenté 4 % de son APD totale en 2016, a été dispensée principalement par le canal de banques régionales de développement (la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures a reçu près de 71 % des contributions multilatérales), ainsi que par le truchement des Nations Unies (14 %) et d'autres organisations multilatérales. La Turquie accueille le siège de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui a pour mission de renforcer les capacités de ces pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

La Turquie, qui fait partie des membres fondateurs de l'OCDE, possède le statut d'observateur auprès du Comité d'aide au développement (CAD). En 2017, elle a participé à plusieurs réunions du CAD, dont ses réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'aux réunions de certains de ses organes subsidiaires, à savoir le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT) et le Réseau sur l'évaluation du développement (EvalNet).

> « La Turquie s'efforce toujours de jouer un rôle constructif face aux grands enjeux auxquels elle et sa région, mais aussi d'autres parties du monde, sont confrontées. Les activités qu'elle mène dans le domaine de la coopération pour le développement viennent renforcer ces efforts. Elles témoignent de sa volonté de participer à l'action menée au niveau mondial pour éliminer la pauvreté et promouvoir un développement durable dans le but d'assurer un avenir meilleur à tous. »
>
> Document du ministère turc des Affaires étrangères présentant les grandes caractéristiques de la coopération pour le développement

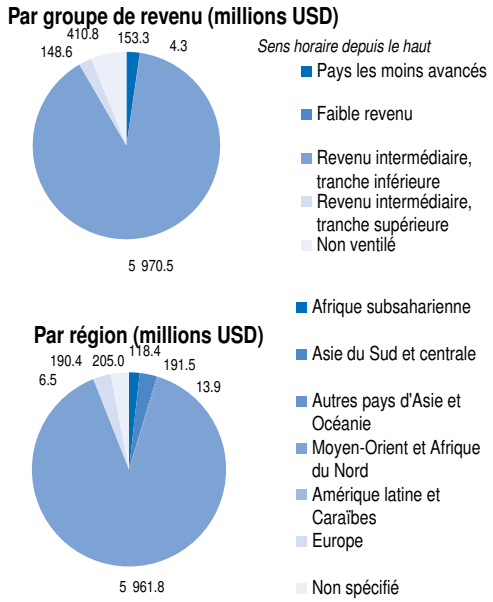
Graphique 56.1. **Principales statistiques de l'APD de la Turquie**

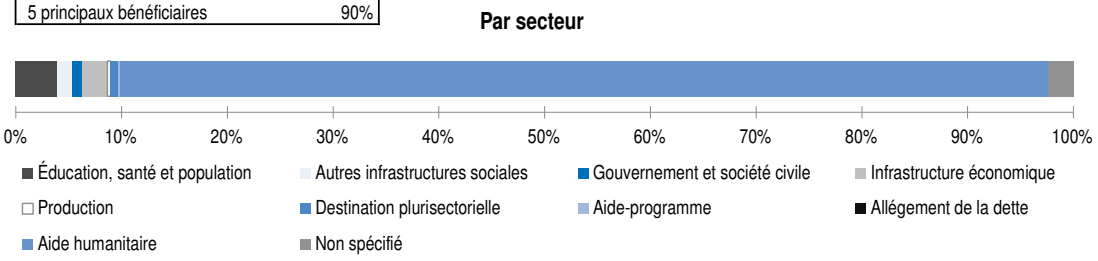
Turquie

APD nette	2015	2016	Variation 2015/16
Prix courants (m USD)	3 919	6 488	66%
Prix constants (millions USD 2015)	3 919	6 739	72%
En livre turque (millions)	10 672	19 609	84%
APD/RNB	0.50%	0.76%	
Aide bilatérale	98%	96%	

10 principaux bénéficiaires de l'APD brute (millions USD)	
1 République arabe syrienne	5 851.2
2 Somalie	59.6
3 Cisjordanie et bande de Gaza	43.1
4 Afghanistan	32.7
5 Bosnie-Herzégovine	30.3
6 Kirghizistan	25.4
7 Ex-République yougoslave de Macédoine	19.0
8 Kazakhstan	19.0
9 Azerbaïdjan	14.2
10 Tunisie	12.3
Mémo : part de l'APD bilatérale brute	
20 principaux bénéficiaires	93%
10 principaux bénéficiaires	91%
5 principaux bénéficiaires	90%

APD bilatérale brute, 2016 (versements), sauf indication contraire





Source : OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813343

Ne laisser personne de côté : approche de la Turquie

Pour la Turquie, l'aide au développement est un moyen de renforcer sa coopération avec d'autres pays. Les efforts qu'elle déploie dans le domaine de la coopération pour le développement témoignent de sa volonté de participer aux efforts déployés au niveau international pour créer un monde plus pacifique et plus stable, éliminer la pauvreté et promouvoir un développement durable, afin d'offrir un avenir meilleur à tous. Dans le même ordre d'idées, la Turquie accorde un degré de priorité élevé à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle de la planète. Elle estime en effet que ces objectifs ouvrent des possibilités inédites de nouer des partenariats et de prendre des mesures résolues pour atteindre l'objectif de « ne laisser personne de côté ». Dans cette optique, la Turquie privilégie les besoins des pays les moins avancés et continue de s'acquitter de ses engagements à l'égard de cette catégorie particulièrement vulnérable de pays. Sa politique de coopération pour le développement repose sur la conclusion de partenariats selon une approche centrée sur l'humain et guidée par la demande. La Turquie est convaincue qu'elle se démarque des autres donneurs émergents par sa capacité d'adapter son aide aux besoins des pays bénéficiaires et par les solutions concrètes, souples et rentables qu'elle propose en matière de développement.

Références

Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie (s.d.), Turkey's Development Co-operation: General Characteristics, ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie, *www.mfa.gov.tr/turkey_s-development-cooperation.en.mfa*.

OCDE (2018), « Aide publique au développement (APD) de la Turquie », page web, *www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-la-turquie.htm* (consulté le 10 mai 2018).

OCDE (2018), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm*.

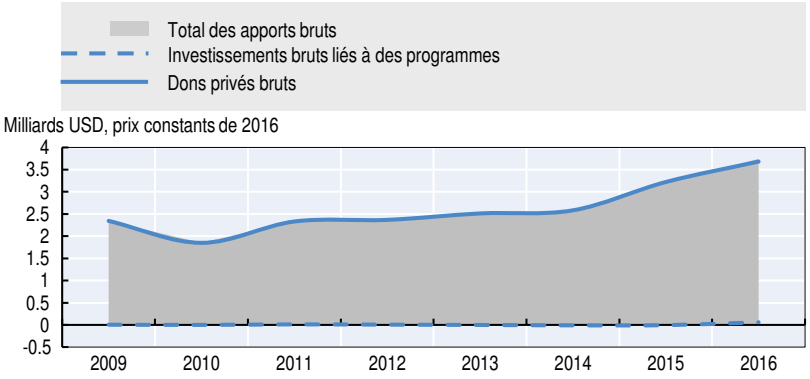
FONDATION BILL & MELINDA GATES

Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de la Fondation Bill & Melinda Gates

La Fondation Bill & Melinda Gates s'emploie à réduire les inégalités en matière de santé et de santé reproductive au niveau mondial en luttant contre le fléau des maladies infectieuses, la mortalité infantile et l'absence de couverture santé. La Fondation a également à cœur de stimuler une croissance économique inclusive et durable au niveau des populations les plus pauvres du globe en développant les innovations fondées sur le marché. Sa stratégie en matière d'octroi de dons met l'accent sur la collaboration, l'innovation, la prise de risques et, surtout, les résultats. La Fondation Bill & Melinda Gates notifie ses apports à l'OCDE de manière régulière depuis 2009.

Apports financiers de la Fondation Bill & Melinda Gates aux pays en développement

Graphique 57.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement de la Fondation Bill & Melinda Gates, 2009-16**



Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

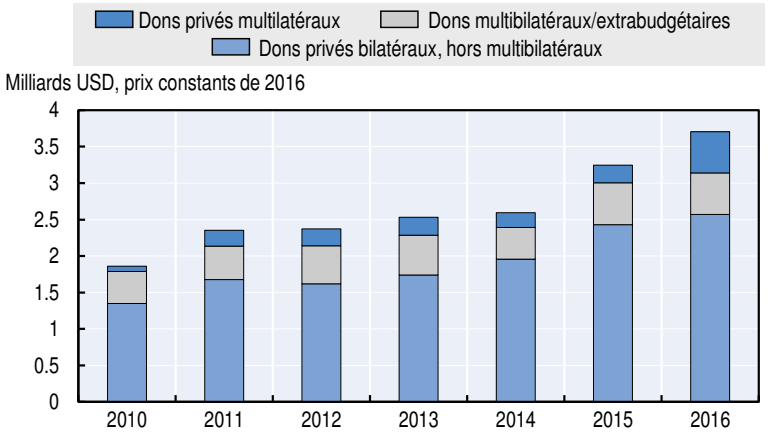
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813571

Dons et investissements liés à des programmes de la part de la Fondation Bill & Melinda Gates

En 2016, les apports nets de la Fondation Bill & Melinda Gates en dons et en investissements liés à des programmes se sont élevés à 3.7 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 16.4 % en termes réels par rapport à 2015. Les activités d'octroi de dons ont représenté 98 % du montant total des versements nets, le reste étant constitué des investissements nets liés à des programmes, sous forme notamment de parts dans des instruments de placement collectif et de prêts.

En 2016, la Fondation Bill & Melinda Gates a octroyé 84.8 % de ses dons au niveau bilatéral. Les 15.2 % restants ont pris la forme de contributions au budget central d'organisations multilatérales, à savoir Gavi, l'Alliance du Vaccin et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En ce qui concerne les dons bilatéraux, 15.4 % ont été acheminés par le truchement d'organisations multilatérales (contributions multi-bilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 57. 2. **Dons octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, par modalité et canal d'acheminement principal, 2016, versements bruts**

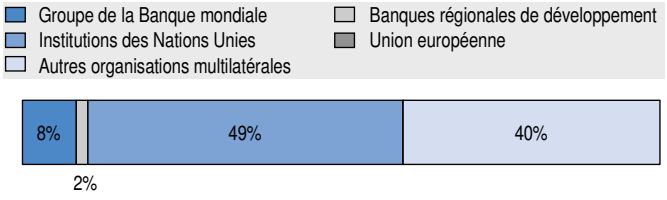


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813590

Dans l'ensemble, les institutions des Nations Unies ont reçu 49 % des apports de la Fondation dirigés vers/transitant par le système multilatéral, suivies d'autres organisations multilatérales (40 % ; par exemple Gavi, l'Alliance du Vaccin et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme), du Groupe de la Banque mondiale (8 %) et de banques régionales de développement (2 %).

Graphique 57.3. **Répartition des dons privés multilatéraux et multi-bilatéraux, 2016, versements bruts**

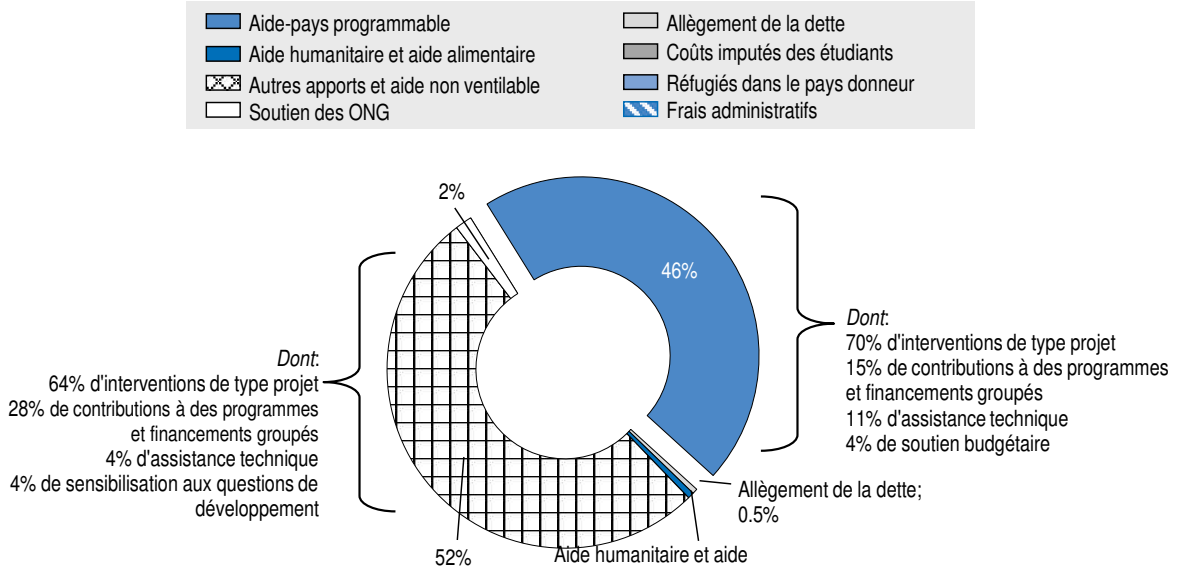


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813609

En 2016, 45.6 % des dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. Plus de 70 % des dons programmables par pays de la Fondation ont consisté dans des interventions de type projet, le reste prenant la forme de contributions à des programmes et financements groupés (15 %), d'activités d'assistance technique (11 %) et de soutien budgétaire (4 %). Une part importante (52 %) des dons accordés par la fondation relevait de la catégorie « Autres apports et apports non ventilables » car il s'agissait principalement d'activités visant plusieurs régions à la fois, dont 64 % étaient des interventions de type projet, et 28 %, des contributions à des programmes et financements groupés.

Graphique 57.4. **Composition des dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, 2016, versements bruts**

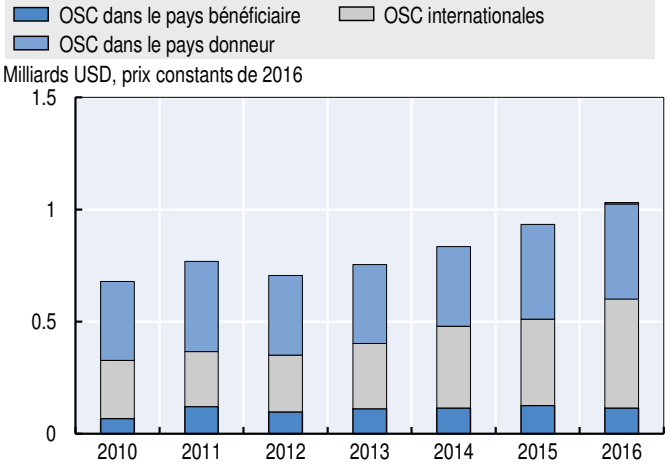


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813628

En 2016, les dons bilatéraux dirigés vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitant par celles-ci se sont élevés à 1.03 milliard USD, ce qui a représenté 32.8 % des dons bilatéraux, contre 31.1 % en 2015.

Graphique 57.5. **Dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, par type d'OSC exécutantes, 2010-16, versements bruts**

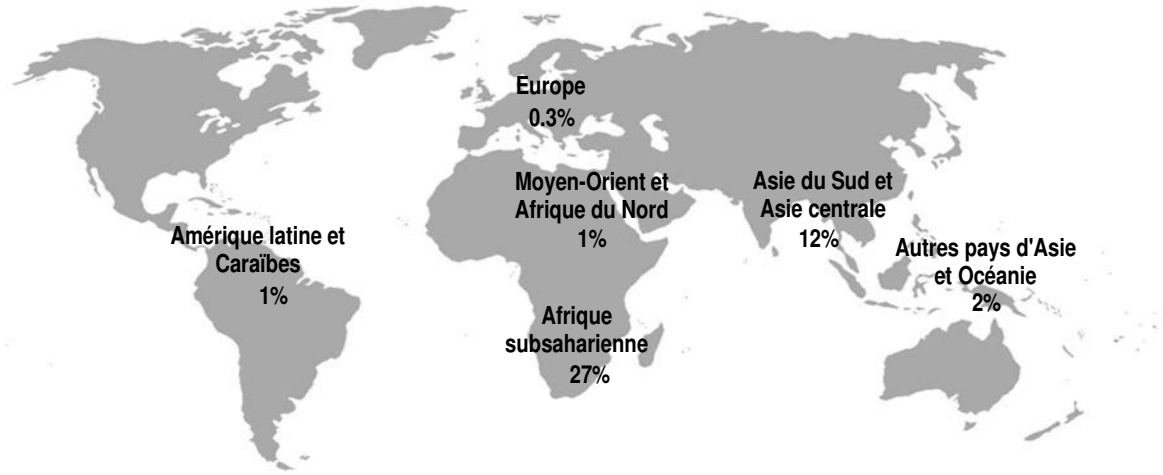


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813647

En 2016, les dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates ont été essentiellement dirigés vers l'Afrique et l'Asie. La Fondation a alloué 842 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 379.9 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 57.6. **Répartition par région des dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, 2016, versements bruts**

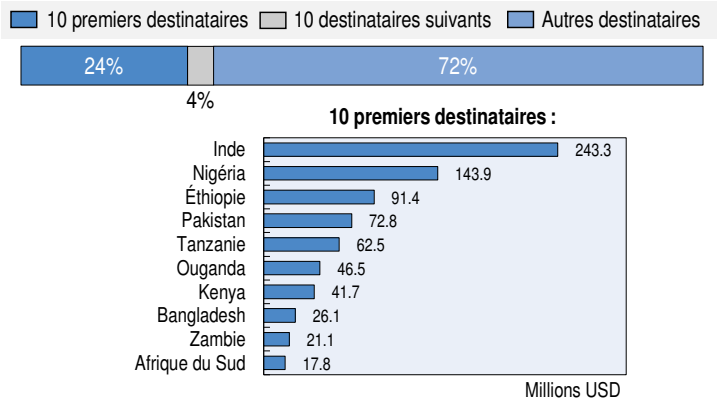


Note : La répartition par région de 57 % des dons bilatéraux n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part n'est pas représentée sur la carte.
Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813666

En 2016, la Fondation Bill & Melinda Gates a octroyé 24.4 % de ses dons bilatéraux aux dix premiers destinataires de ses apports. Parmi ces pays partenaires figurent principalement l'Inde et d'autres pays d'Asie du Sud, ainsi que des pays d'Afrique subsaharienne.

Graphique 57.7. **Principaux destinataires des dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, 2016, versements bruts**



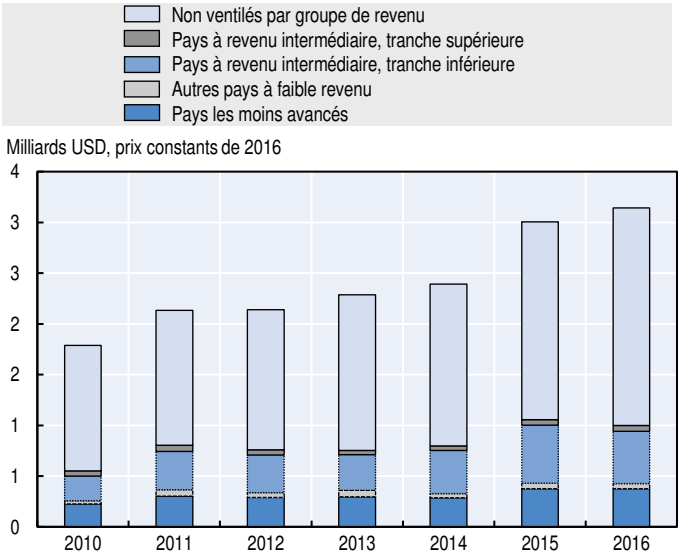
Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813685

Le soutien affecté aux contextes de fragilité a représenté un montant de 646.1 millions USD (17.4 % des dons bilatéraux bruts), et il a principalement revêtu la forme d'interventions de type projet (65 %), de contributions à des programmes et financements groupés (17 %) et d'activités d'assistance technique (11 %).

En 2016, la Fondation Bill & Melinda Gates a octroyé 11.9 % de ses dons bilatéraux aux pays les moins avancés (PMA), ce qui correspond à 374.8 millions USD. Ce chiffre est comparable à celui de 2015 – les PMA avaient alors reçu 12.5 % des dons accordés par la Fondation. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de ses dons bilatéraux en 2016 (16.4 %).

Graphique 57.8. **Dons bilatéraux octroyés par la Fondation Bill & Melinda Gates, par groupe de revenu, 2010-16, versements bruts**

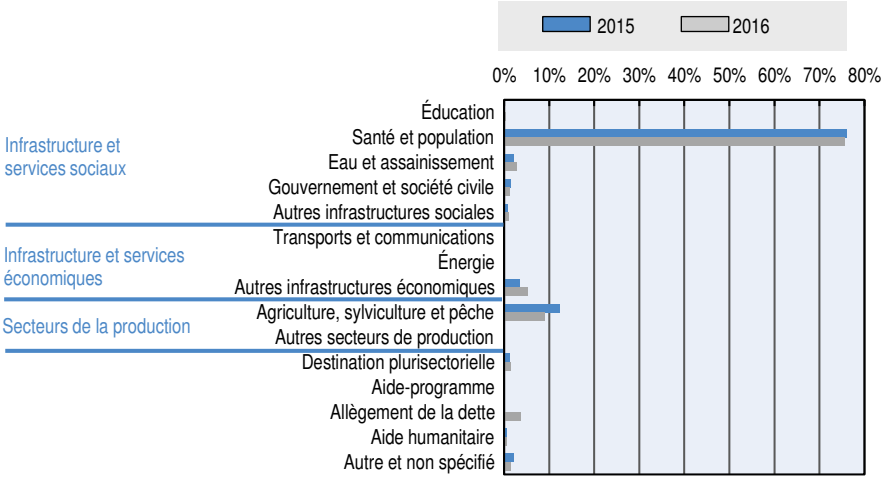


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813704

En 2016, 81 % des dons bilatéraux ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 2.9 milliards USD. Les politiques en matière de santé et de population ont clairement constitué le secteur de prédilection de la Fondation Bill & Melinda Gates, avec un montant de 2.7 milliards USD (76 % du total des dons bilatéraux octroyés par la fondation). Un montant de 318.9 millions USD (9 %) a été consacré à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche, et les autres infrastructures économiques ont bénéficié de 188.0 millions USD (5 %). La Fondation Bill & Melinda Gates a alloué 131.0 millions USD (4 %) au titre d'opérations d'allègement de la dette, dans le cadre de ses mécanismes de financement novateurs visant à étendre ses activités en faveur de la vaccination.

Graphique 57.9. **Répartition sectorielle des dons bilatéraux de la Fondation Bill & Melinda Gates, 2015-16, engagements**

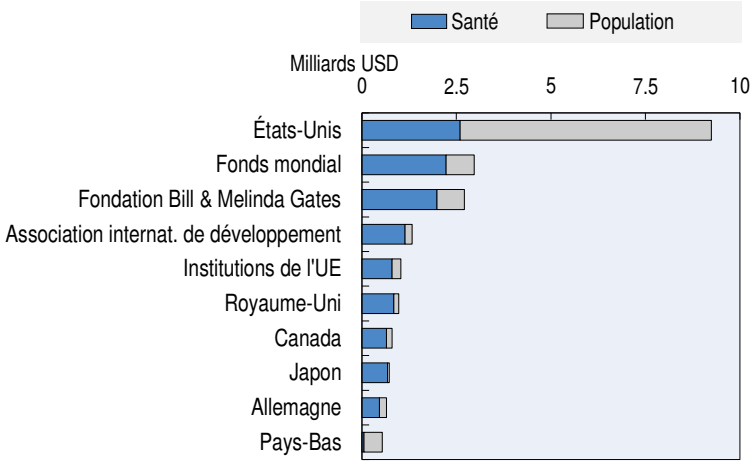


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813723

En outre, parmi tous les fournisseurs de ressources financières à l'appui du développement qui ont agi en faveur des politiques en matière de santé et de population en 2016, la Fondation Bill & Melinda Gates s'est classée au troisième rang pour ces deux secteurs, avec des engagements d'un montant de 2.7 millions USD.

Graphique 57.10. **Principaux fournisseurs en faveur des politiques en matière de santé et de population, 2016, engagements**



Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813742

Références

Fondation Bill & Melinda Gates (2018), site internet officiel, *https://www.gatesfoundation.org/* (consulté le 9 mai 2018).

OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

UNITED POSTCODE LOTTERIES

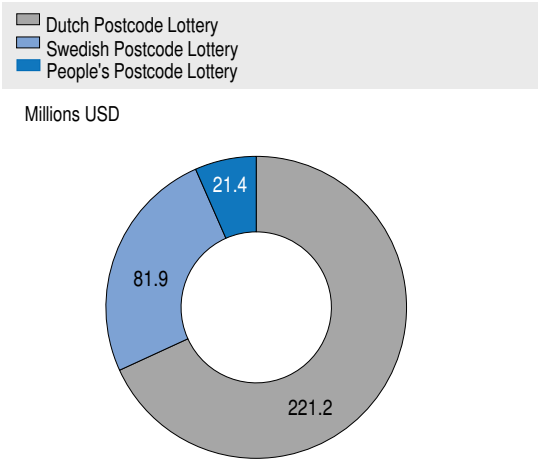
Ne laisser personne de côté : Approche et priorités de United Postcode Lotteries

Le groupe United Postcode Lotteries regroupe trois loteries de bienfaisance (Dutch Postcode Lottery, Swedish Postcode Lottery et People's Postcode Lottery) qui sont gérées par Novamedia et notifient leurs apports à l'appui du développement à l'OCDE. Fortes d'un portefeuille de dons particulièrement diversifié, ces loteries poursuivent l'objectif de bâtir un monde plus juste et plus respectueux de l'environnement. Le groupe United Postcode Lotteries est un fournisseur privé majeur de fonds à usage non restreint aux organisations qui œuvrent en faveur du développement. Il a commencé à notifier ses apports à l'OCDE en 2017.

Apports financiers de United Postcode Lotteries aux pays en développement

En 2016, le groupe United Postcode Lotteries a consacré 324 millions USD au développement, dont 68 % provenaient de la Dutch Postcode Lottery, 25 % de la Swedish Postcode Lottery et 7 % de la People's Postcode Lottery. Ces trois loteries appuient le développement au moyen de dons.

Graphique 58.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement de la part de United Postcode Lotteries, par loterie, 2016**



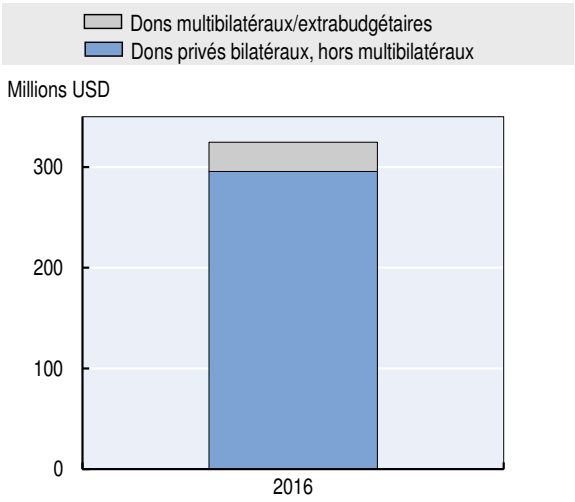
Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813761

Dons octroyés par United Postcode Lotteries

En 2016, United Postcode Lotteries a octroyé ses dons au niveau bilatéral, et 9 % de ces derniers ont été acheminés par le biais de programmes et financements groupés d'institutions des Nations Unies (UNICEF, HCR et Programme alimentaire mondial).

Graphique 58.2. **Dons octroyés par United Postcode Lotteries, par modalité et canal d'acheminement principal, 2016, versements bruts**

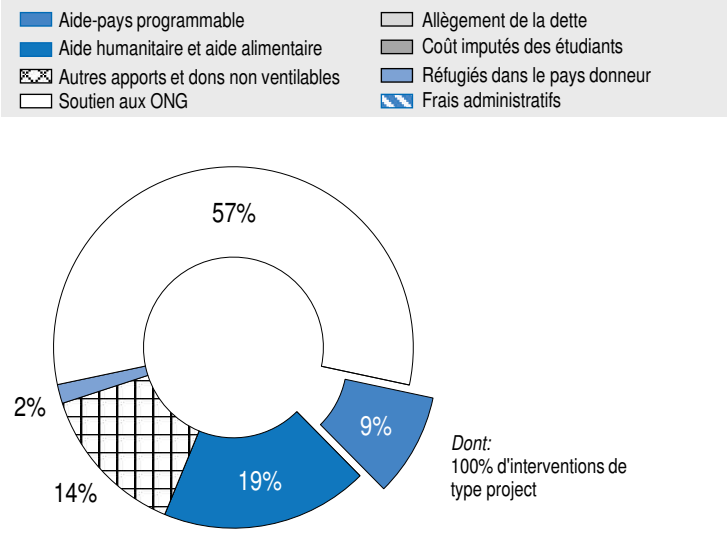


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813780

En 2016, United Postcode Lotteries a octroyé 57 % de ses dons sous forme de contributions au budget central d'organisations non gouvernementales (ONG) et 19 % au titre de l'aide humanitaire. Seuls 9.2 % ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires, en totalité pour des interventions de type projet. Un montant de 5.5 millions USD (1.7 %) a été consacré au soutien des réfugiés dans les pays donneurs. Les autres apports et les apports non ventilables ont représenté une part de 14 %, y compris des activités de portée régionale et de sensibilisation aux questions de développement dans les pays donneurs.

Graphique 58.3. **Composition des dons octroyés par United Postcode Lotteries, 2016, versements bruts**

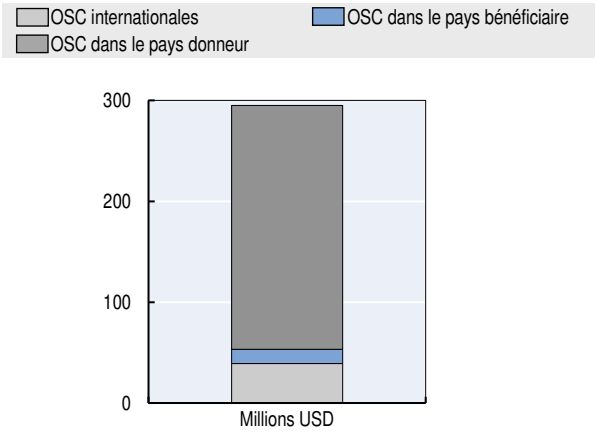


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813799

En 2016, les apports de United Postcode Lotteries qui sont dirigés vers des organisations de la société civile (OSC) ou transitent par celles-ci se sont élevés à 295.0 millions USD, dont 82 % ont été dirigés vers/acheminés par des ONG basées dans des pays donneurs, 13 % vers/par des ONG internationales et 5 % vers/par des ONG basées dans des pays en développement.

Graphique 58.4. **Dons octroyés par United Postcode Lotteries par type d'OSC exécutantes, 2016, versements bruts**



Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813818

En 2016, 86 % des dons octroyés par United Postcode Lotteries n'ont pas été ventilés par région. Le groupe a attribué 6 % de ses dons ventilables par région respectivement à l'Afrique subsaharienne et à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et 2 % à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 58.5. **Répartition par région des dons octroyés par United Postcode Lotteries, 2016, versements bruts**

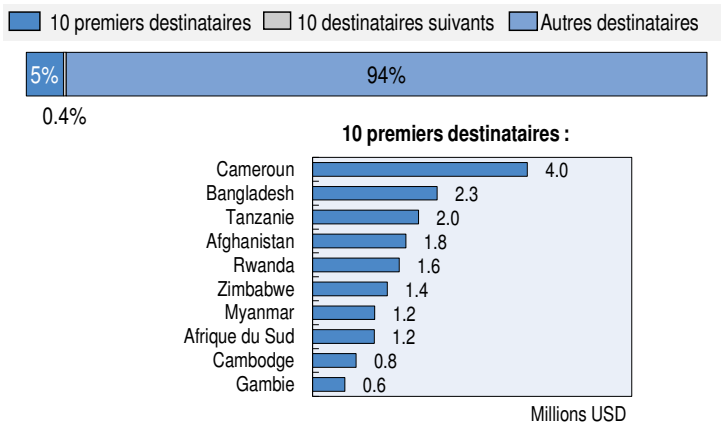


Note : La répartition par région de 86 % des dons n'est pas spécifiée pour 2016. Cette part n'est pas représentée sur la carte.
Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813837

En 2016, United Postcode Lotteries a affecté 5.4 % de ses dons aux dix principaux destinataires de ses apports. Le Cameroun, le Bangladesh et la République-Unie de Tanzanie en ont été les tout premiers destinataires. Les pays les moins avancés ont reçu 60 % des dons ventilables par pays.

Graphique 58.6. **Principaux destinataires des dons octroyés par United Postcode Lotteries, 2016, versements bruts**

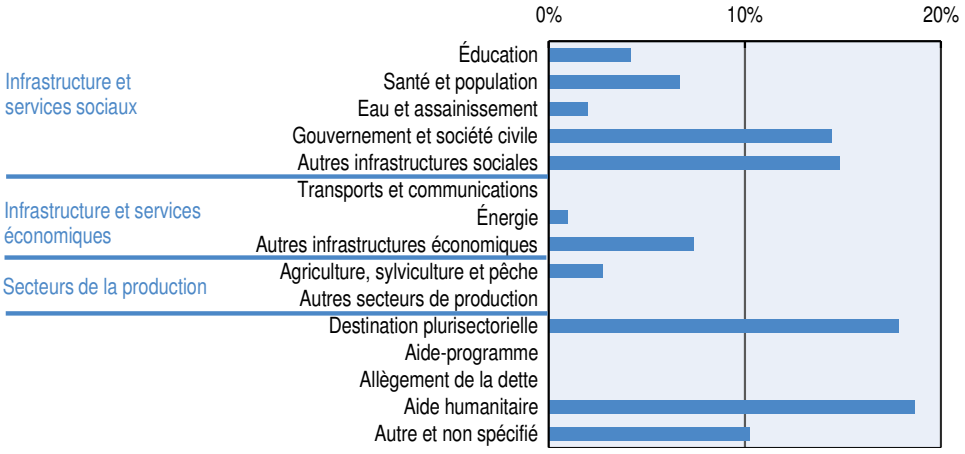


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813856

En 2016, 42.1 % des engagements de dons de United Postcode Lotteries ont été affectés aux infrastructures et services sociaux. Un montant total de 136.7 millions USD a été affecté aux secteurs sociaux, une place importante ayant été accordée aux autres infrastructures sociales (48.1 millions USD, dont 72 % ont été consacrés à l'aide plurisectorielle au titre des services sociaux de base), ainsi qu'au gouvernement et à la société civile (46.9 millions USD, dont 47 % ont été consacrés aux droits de la personne et 26 % au soutien des organisations et institutions œuvrant pour l'égalité des sexes et à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles). Un montant de 57.9 millions USD a été apporté au titre de l'aide plurisectorielle, dont 94 % étaient affectés à la protection de l'environnement et à la biodiversité.

Graphique 58.7. **Répartition sectorielle des dons octroyés par United Postcode Lotteries, 2016, engagements**

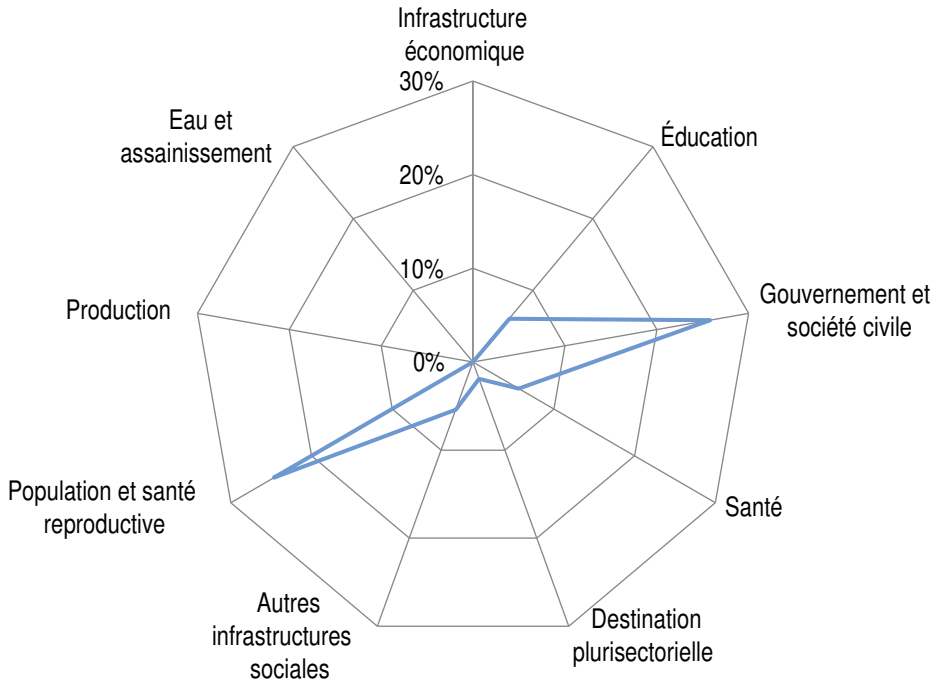


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813875

En 2016, les engagements de dons de United Postcode Lotteries en faveur de l'égalité femmes-hommes se sont élevés à 18.6 millions USD, soit 8.1 % des dons ventilables à l'appui du développement. Une part relativement importante des apports du groupe au titre du gouvernement et de la société civile (26 %) et en faveur de la population et de la santé reproductive (25 %) avait l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme objectif principal ou significatif.

Graphique 58.8. **Part des dons ventilables de United Postcode Lotteries à l'appui de l'égalité femmes-hommes par secteur, 2016, engagements**

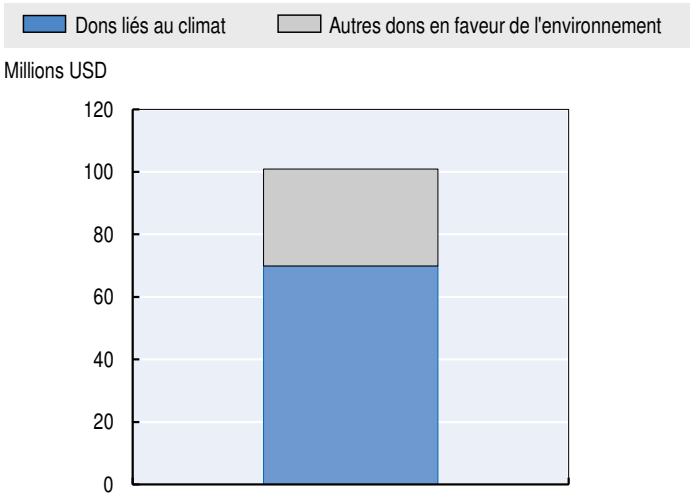


Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813894

En 2016, les dons octroyés par United Postcode Lotteries dans le domaine de l'environnement se sont élevés à 100.9 millions USD. Un montant de 31.0 millions USD (9.6 % des dons octroyés) a été consacré spécifiquement à l'environnement local, et 69.9 millions USD supplémentaires ont été affectés à la lutte contre le changement climatique (dont 90 % étaient ciblés sur les mesures d'atténuation et d'adaptation).

Graphique 58.9. **Dons ventilables de United Postcode Lotteries à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2016, engagements**



Note : Une activité peut avoir plusieurs objectifs stratégiques à la fois. La raison en est que les objectifs des trois conventions de Rio (de portée mondiale) et les objectifs environnementaux locaux se renforcent mutuellement. Une même activité peut être signalée comme portant, par exemple, sur l'atténuation du changement climatique et la biodiversité, ou sur la biodiversité et la lutte contre la désertification. Le graphique ci-dessus élimine les chevauchements entre les marqueurs de Rio et le marqueur relatif à l'environnement : l'aide liée au climat y est représentée comme une sous-catégorie de l'aide totale en faveur de l'environnement ; l'aide relative à la biodiversité et l'aide au titre de la lutte contre la désertification sont aussi incluses (soit par chevauchement de l'aide liée au climat, soit au titre des apports complémentaires – autres apports – d'aide en faveur de l'environnement), mais elles ne sont pas indiquées séparément, afin de préserver la lisibilité du graphique. On trouvera des informations plus détaillées à l'adresse *www.oecd.org/dac/stats/rioconventions.htm*.

Source : OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933813913

Références

Dutch Postcode Lottery (2018), site web officiel, *https://www.postcodeloterij.nl/* (consulté le 9 mai 2018).

Novamedia (2018), site web officiel, *https://www.novamedia.nl/* (consulté le 9 mai 2018).

OCDE (s.d.), *Statistiques en ligne sur le développement international - SDI* (base de données), *www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm*.

People's Postcode Lottery (2018), site web officiel, *https://www.postcodelottery.co.uk* (consulté le 9 mai 2018).

Swedish Postcode Lottery (2018), site web officiel, *https://postkodstiftelsen.se* (consulté le 9 mai 2018).

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

PARTIE IV

Chapitre 16

Profils des autres fournisseurs de coopération pour le développement : Estimations

Dans ce chapitre sont présentées des informations sur le volume estimé et les principales caractéristiques de la coopération pour le développement consentie par dix fournisseurs qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement (CAD) et qui comptent parmi les principaux fournisseurs de coopération pour le développement, y compris des partenaires prioritaires de l'OCDE. L'OCDE estime le volume de leurs programmes à partir des rapports officiels communiqués par les autorités nationales, complétés par des informations recueillies sur le web (concernant principalement les contributions à des organisations multilatérales).

AFRIQUE DU SUD

Le financement concessionnel dispensé par l'Afrique du Sud au titre du développement a atteint au total un montant de 95 millions USD en 2016, contre 100 millions USD en 2015 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement de l'Afrique du Sud [2016] et sites web des organisations multilatérales). En 2016, l'Afrique du Sud a acheminé 64.5 millions USD par le canal multilatéral. Outre la coopération pour le développement, elle se sert de plusieurs autres instruments pour financer le développement, dont des investissements sous forme de prêts et de prises de participation au moyen de fonds provenant de la Banque de développement de l'Afrique australe et de l'Industrial Development Corporation, ainsi que des apports de fonds à l'Union douanière de l'Afrique australe et l'affectation de dépenses à des activités concernant la paix et la sécurité.

Le Plan stratégique 2015-2020 (Gouvernement de l'Afrique du Sud, 2015) du ministère sud-africain des Relations internationales et de la Coopération (DIRCO) met l'accent sur la coopération avec « le continent africain » et sur « le renforcement des relations Sud-Sud ». Le DIRCO est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique étrangère, et d'autres ministères sectoriels sont associés à l'exécution de projets de coopération pour le développement. Le Trésor national exerce une fonction de coordination aux fins de la gestion des apports entrants d'aide publique au développement et des fonds destinés aux apports sortants de coopération pour le développement. Il siège avec le DIRCO au comité consultatif du Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale (ARF). Tous les ministères sud-africains peuvent faire appel à l'ARF pour le financement de projets de coopération pour le développement. Il est possible que la structure de la coopération sud-africaine pour le développement change lors de l'entrée en activité de l'Agence sud-africaine de partenariat pour le développement, qui relèvera du ministère des Relations internationales et de la Coopération.

L'Afrique du Sud privilégie la coopération avec les pays du continent africain, en faisant une place importante aux États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les secteurs auxquels elle destine en priorité ses apports bilatéraux de coopération pour le développement sont la paix, la sécurité, la reconstruction postérieure aux conflits, l'intégration régionale, la gouvernance et l'aide humanitaire. Ces apports revêtent principalement la forme d'activités de coopération technique.

De plus, l'Afrique du Sud participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs membres du Comité d'aide au développement (CAD), tels que, par exemple, l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la Norvège et la Suède, afin d'apporter un soutien à d'autres pays d'Afrique dans des domaines tels que la gouvernance, la sécurité publique et la reconstruction après un conflit.

En 2016, les apports sud-africains de coopération pour le développement empruntant le canal multilatéral ont été principalement acheminés à travers des organisations régionales telles que la Banque africaine de développement (33 %) et l'Union africaine (18 %).

L'Afrique du Sud fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2017, elle a pris part aux réunions du CAD à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires.

> « Notre politique étrangère repose sur le principe selon lequel une situation où l'Afrique du Sud prospère et connaît une forte croissance économique et un développement rapide, à l'intérieur d'une Afrique australe ou d'un continent africain confronté à la pauvreté et au sous-développement, ne saurait durer. C'est la raison fondamentale pour laquelle il nous paraît nécessaire de nous engager activement dans la revitalisation (et le développement) économique et politique de l'Afrique australe et du continent dans son ensemble. »
>
> Maite Nkoana-Mashabane, ministre des Relations internationales et de la Coopération (Plan stratégique 2010-2013)

Références

Gouvernement de l'Afrique du Sud (2016), *Annual Report 2015/16 Financial Year*, ministère des Relations internationales et de la Coopération, Pretoria, *http://www.dirco.gov.za/department/report_2015_2016/annual_report%202015_2016.pdf*.

Gouvernement de l'Afrique du Sud (2015), *Strategic Plan 2015-2020*, ministère des Relations internationales et de la coopération, Pretoria, *http://www.dirco.gov.za/department/strategic_plan_2015_2018/strategic_plan2015_2020.pdf*.

OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 mai 2018

BRÉSIL

Les chiffres disponibles les plus récents sur les activités de coopération Sud-Sud du Brésil portent sur l'année 2013 (IPEA, 2016) et ont été publiés en 2016. Le chiffre de 2013 – un montant total de 397 millions USD – comprend des activités qui ne sont pas classées, ou seulement partiellement, au titre de la coopération pour le développement dans les statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) ; et il peut aussi exclure des activités de développement qui seraient prises en compte dans ces statistiques[8].

Le Brésil est en train de mettre au point un cadre conceptuel pour mesurer ses activités de coopération Sud-Sud et en déterminer la valeur, du point de vue tant quantitatif que qualitatif. L'OCDE constate pour sa part, d'après ses estimations, que les apports de coopération pour le développement effectués par le Brésil en 2013 ont représenté un montant de 316 millions USD, contre 411 millions USD en 2012. Sur ce montant de 316 millions USD, 66 %, soit 208 millions USD, ont été acheminés par l'intermédiaire d'organisations multilatérales. Des estimations plus récentes de l'OCDE montrent que le Brésil a fait transiter 126 millions USD par des organisations multilatérales en 2016 (d'après les sites web de ces organisations et les informations communiquées par le DAES-NU sur les institutions spécialisées des Nations Unies).

Le ministère des Relations extérieures supervise les activités du Brésil en matière de coopération pour le développement, tandis que l'Agence brésilienne de coopération effectue des apports de coopération technique. Outre ces derniers, la coopération bilatérale du Brésil comprend des activités d'aide humanitaire, de la coopération scientifique et technologique, l'octroi de bourses d'études et les coûts imputés des étudiants, ainsi que des dépenses liées aux réfugiés.

L'une des priorités du Brésil est de participer à la coopération trilatérale. Ainsi, il travaille en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation internationale du travail, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO]) et des membres du CAD (par exemple, l'Allemagne, la Commission européenne, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse). Ses programmes en la matière ont pour but de soutenir les pays en développement (ex., pays d'Amérique du Sud, pays d'Afrique lusophones et autres, Haïti et Timor-Leste) dans des domaines tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé et l'administration publique.

Les apports brésiliens de coopération pour le développement qui ont emprunté le canal multilatéral en 2016 ont été acheminés pour l'essentiel par les Nations Unies (67 %) et la Banque interaméricaine de développement (33 %).

8. D'après les chiffres officiels publiés par les autorités du Brésil, les apports de ce pays en matière de coopération pour le développement seraient nettement supérieurs. L'OCDE utilise ces données mais, pour les besoins de la présente analyse, elle a seulement pris en compte dans ses estimations : 1) les activités menées dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ; 2) les contributions aux organisations multilatérales dont l'objectif essentiel est de promouvoir le développement économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement (ou un pourcentage des contributions dans le cas des organisations multilatérales qui ne se consacrent pas exclusivement à des activités à l'appui du développement dans les pays en développement). L'OCDE ne prend pas non plus en compte les activités bilatérales de maintien de la paix. Les données officielles du Brésil peuvent exclure certaines activités qui seraient comptabilisées au titre de la coopération pour le développement dans les statistiques du CAD ; ces activités sont donc aussi exclues des estimations de l'OCDE qui sont fondées sur les données propres du Brésil.

Le Brésil fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2017, il a pris part aux réunions du CAD à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à la réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT). De plus, il a organisé à Brasilia, conjointement avec l'OCDE, un séminaire international sur le thème « La coopération trilatérale : expérience et défis ».

> « …dans un monde de plus en plus interdépendant, la paix, la prospérité et le respect de la dignité humaine ne dépendent pas uniquement des efforts déployés au niveau national : la coopération internationale pour le développement a un rôle déterminant à jouer dans l'instauration d'un ordre mondial plus juste et plus pacifique […] Le Brésil applique des solutions qui ont été concues et mises au point sur son territoire, par exemple, pour l'agriculture, l'éducation et la sécurité publique, afin d'aider les pays confrontés à des problèmes analogues à surmonter les obstacles qui entravent leur développement. »
>
> Luiz Inácio Lula da Silva, ancien Président du Brésil (IPEA et ABC, 2010)

Référence

IPEA et ABC (2017), *Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional 2011 - 2013,* Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada and Agência Brasileira de Cooperação, Brasilia, *www.ipea.gov.br/portal/images/stories/PDFs/livros/livros/161017_livro_cobradi_2011_2013.pdf*.

CHILI

Le financement concessionnel dispensé par le Chili au titre du développement a représenté au total un montant de 33 millions USD en 2016, le même qu'en 2015 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement du Chili [2016, 2015] et sites web des organisations multilatérales). En 2016, le Chili a apporté 21.8 millions USD aux organisations multilatérales.

En 2015, l'Agence chilienne de coopération internationale a été rebaptisée Agence chilienne de coopération internationale pour le développement (AGCID), afin de faire ressortir son orientation vers la promotion du développement. Cette dernière assure la gestion et la coordination des apports entrants et sortants de coopération bilatérale, triangulaire et régionale pour le développement.

Le Chili a publié en 2015 une politique qui traduit, pour son action à l'horizon 2030, une vision fondée sur les principes suivants : 1) promouvoir le respect de la dignité des personnes ; 2) renforcer la démocratie ; 3) œuvrer en faveur de la paix ; 4) accroître le rôle de l'Amérique latine et des Caraïbes dans la gouvernance mondiale ; 5) soutenir l'intégration et la convergence régionales en Amérique latine et aux Caraïbes. Cette vision a pris corps dans une stratégie portant sur la période 2015-18, qui met l'accent sur la recherche d'un développement inclusif et durable, la nécessité d'instaurer des partenariats solides et l'importance de la consolidation du système national chilien de coopération internationale, notamment le renforcement du rôle de l'AGCID.

Les pays partenaires prioritaires du Chili sont surtout des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui font l'objet de stratégies différenciées, mises en œuvre dans le cadre d'activités souples et efficaces ainsi que de projets reproductibles, et alignées sur les stratégies de développement nationales. Son programme de coopération couvre un large éventail de domaines, dont le renforcement de la gouvernance et des institutions, la réduction de la pauvreté et le développement social, ainsi que l'instauration d'un développement durable et sans exclus. La coopération bilatérale chilienne s'exerce principalement à travers des activités d'assistance technique et l'octroi de bourses d'études. L'AGCID avait un budget de 10 millions USD en 2015 et de 10.5 millions USD en 2016.

Le Chili participe également à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que la Banque interaméricaine de développement et le Programme alimentaire mondial), le Mexique et des membres du Comité d'aide au développement (CAD) tels que, par exemple, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, afin de soutenir les efforts d'autres pays en développement (comme la Bolivie, la Colombie, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Paraguay et la République dominicaine). Par exemple, le Chili et l'Allemagne coopèrent avec le Pérou dans le domaine de la gouvernance environnementale en inscrivant leur action dans le cadre de l'objectif de ce dernier pays d'adhérer à l'OCDE.

En 2016, les apports chiliens de coopération pour le développement qui empruntent le canal des organisations multilatérales ont été principalement acheminés par les Nations Unies (10.4 millions USD, soit 50 %) et la Banque interaméricaine de développement (10.8 millions USD, soit 50 %).

Membre de l'OCDE depuis 2010, le Chili possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2017, il a pris part à plusieurs réunions du Comité, dont ses réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, toujours avec le statut d'observateur. Lors de ces réunions, il a soulevé à maintes reprises la question du bien-fondé du processus visant à sa radiation de la Liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) établie par le CAD, compte tenu des conclusions du rapport qu'il a commandé dans le but d'avoir une première analyse de l'impact de son retrait de la Liste.

« Avec la politique et la stratégie de coopération pour le développement qu'elle a définies pour la période 2015-18, l'AGCID confirme aujourd'hui que la coopération pour le développement constitue un pilier et une partie intégrante de la politique étrangère du Chili. Les lignes directrices incorporées dans la politique chilienne de coopération internationale pour le développement rendent compte pour la première fois, de façon claire et détaillée, de la vision et des grands objectifs qui président aux efforts de coopération du Chili pour le développement, lesquels sont mis en œuvre selon la feuille de route décrite dans la Stratégie chilienne de coopération pour le développement 2015-2018.

La politique et la stratégie affirment que la coopération pour le développement a un rapport étroit avec la protection des droits humains et vise à assurer l'instauration d'un développement durable et sans exclus, ce qui recouvre des défis et des priorités de taille compte tenu des inégalités existant entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et à l'intérieur de chacun d'eux. »

Agence chilienne de coopération internationale pour le développement (AGCID)

Références

Gouvernement du Chili (2016), *Informe de ejecución trimestral periodo 2016* (en espagnol), ministère des Finances, Santiago, *www.dipres.gob.cl/597/articles-152632_doc_pdf.pdf* (consulté le 16 mars 2018).

Gouvernement du Chili (2015), *Informe de ejecución trimestral periodo 2015* (en espagnol), ministère des Finances, Santiago, *www.dipres.gob.cl/595/articles-141941_doc_pdf.pdf*.

CHINE (RÉP. POPULAIRE DE)

Le financement concessionnel dispensé par la République populaire de Chine (ci-après « la Chine ») au titre du développement s'est élevé au total à 3.6 milliards USD en 2016, contre 3.1 milliards USD en 2015 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement de la Chine [2016], et sites web des organisations multilatérales). Cet accroissement a principalement tenu à la contribution de 1.1 milliard USD qui a été apportée à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, récemment créée, dont un montant de 1 milliard USD est considéré comme orienté vers le développement. En 2016, la Chine a acheminé 1.3 milliard USD par le canal des organisations multilatérales (y compris la contribution à la Banque pour les infrastructures). Le deuxième Livre blanc sur l'aide extérieure de la Chine contient des informations sur la répartition géographique et sectorielle générale du programme chinois entre 2010 et 2012 (Gouvernement de la Chine, 2014).

Les huit principes pour l'aide économique et l'assistance technique aux autres pays, annoncés en 1964 par le Premier ministre Zhou Enlai, constituent le fondement de la coopération extérieure de la Chine pour le développement (Gouvernement de la Chine, 1964).

Le Département de l'aide extérieure du ministère du Commerce, qui se situe au centre du système chinois, assure la gestion de plus de 90 % du financement bilatéral dispensé par la Chine. Il est chargé d'établir le budget de la coopération pour le développement et la réglementation relative à celle-ci, de gérer les entreprises communes financées par la coopération extérieure pour le développement, de programmer les dons et les prêts à taux nul, ainsi que de coordonner l'octroi de prêts concessionnels avec la Banque d'importation et d'exportation de la Chine (ces derniers ne sont pas pris en compte dans les estimations de l'OCDE car il y a peu d'informations disponibles sur les objectifs qu'ils visent ou les conditions financières dont ils sont assortis). En mars 2018, la Chine a annoncé qu'elle prenait des dispositions pour mettre en place un organisme de coopération internationale pour le développement.

La Chine n'a pas expressément désigné de pays prioritaires (hormis la République populaire démocratique de Corée). Son aide sous forme de dons est répartie de manière plus ou moins égale entre quelque 120 pays partenaires. Les principaux secteurs visés sont les équipements collectifs, l'industrie et les infrastructures économiques. La Chine exerce huit formes distinctes de coopération, les projets complets (clé en main) étant la principale modalité utilisée. Elle apporte aussi de l'aide humanitaire.

Par ailleurs, la Chine participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Banque mondiale) et des membres du Comité d'aide au développement (CAD) tels que, par exemple, l'Australie, le Danemark, la Corée, les États-Unis, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

La Chine est aussi l'un des membres fondateurs de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, banque multilatérale de développement dont le siège se trouve sur son territoire. En 2016, les apports chinois de coopération pour le développement qui transitent par le canal des organisations multilatérales ont été essentiellement acheminés par cet établissement (80 %).

La Chine fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2017, elle a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires.

> « Lorsqu'elle dispense son aide extérieure, la Chine se conforme aux principes consistant à ne pas imposer de condition d'ordre politique, à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des pays bénéficiaires et à respecter pleinement le droit de ces derniers à choisir en toute indépendance leur trajectoire et leur modèle de développement. Les principes fondamentaux qui régissent les efforts d'aide extérieure de la Chine sont le respect mutuel, le souci de l'égalité, le respect des promesses, la recherche de l'avantage mutuel et la promotion des intérêts de toutes les parties. »
>
> Livre blanc sur l'aide extérieure de la Chine, 2014

Références

Gouvernement de la Chine (2016), « Tableau du budget des dépenses de l'échelon central 2016 » (en chinois), site web du ministère des Finances de la République populaire de Chine, Pékin, *http://yss.mof.gov.cn/2016czys/201603/t20160325_1924491.html* (consulté le 14 mars 2018).

Gouvernment de la Chine (2014), *China's Foreign Aid*, Livre blanc, Bureau de l'information du Conseil des Affaires d'État de la République populaire de Chine, Pékin, *www.xinhuanet.com/english/china/2014-07/10/c_133474011.htm*.

Gouvernement de la Chine (1964), *China's Eight Principles for Economic Aid and Technical Assistance to Other Countries,* Gouvernement de la Chine, Pékin, *http://english1.english.gov.cn/official/2011-04/21/content_1849913_10.htm*.

COLOMBIE

Le financement concessionnel de la Colombie au titre du développement qui a été acheminé par le canal des organisations multilatérales a atteint 44 millions USD en 2016, contre un total de 42 millions USD en 2015 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement de la Colombie [2015] et sites web des organisations multilatérales). Aucune information n'a été publiée sur les apports bilatéraux de fonds de la Colombie au titre du développement pour 2016.

Créée en 2011, l'Agence présidentielle colombienne pour la coopération internationale (APC-Colombia) fixe les priorités et veille à l'alignement des activités de la Colombie en matière de coopération pour le développement sur son Plan national de développement et sa politique étrangère. Elle gère et coordonne les apports entrants et sortants de coopération pour le développement, et définit la Feuille de route pour la coopération internationale, dans laquelle elle énonce les points forts de la Colombie et des bonnes pratiques à faire connaître aux autres pays dans le cadre de la coopération trinagulaire et de la coopération Sud-Sud. En outre, l'agence a mis en place un mécanisme national de coordination, ainsi que des dispositifs de suivi.

À travers ses activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, la Colombie s'attache à partager les connaissances et l'expérience qu'elle a acquises dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, la sécurité, la sécurité alimentaire, la culture, l'innovation agricole, le développement social, la lutte contre le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe, le tourisme, les statistiques et la politique de l'emploi. Soixante-quatorze pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient ont tiré parti, en 2015, des politiques et programmes colombiens pour étayer leurs propres efforts de développement. De plus, la Colombie joue activement son rôle de partenaire dans l'élaboration de projets au sein de mécanismes régionaux tels que l'Alliance du Pacifique, le Secrétariat général ibéro-américain et le Forum pour la coopération Asie de l'Est-Amérique latine.

Dans le cadre de ses activités de coopération triangulaire, la Colombie travaille en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation des États américains) et des membres du Comité d'aide au développement (CAD), comme, par exemple, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis et le Japon, afin de soutenir d'autres pays en développement (principalement d'Amérique centrale et des Caraïbes) dans un large éventail de domaines.

En 2016, les apports colombiens axés sur le développement qui empruntent le canal multilatéral ont été acheminés par les Nations Unies (59 %), la Banque interaméricaine de développement (26 %) et la Banque d'Amérique centrale pour l'intégration économique (13 %).

En 2017, la Colombie, qui est candidate à l'adhésion à l'OCDE, a pris part aux réunions du CAD à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires.

> « … dans le cadre d'activités de coopération technique, des liens plus étroits seront noués avec les régions qui présentent de l'intérêt pour la Colombie, en donnant la priorité à ses relations avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Par conséquent, celle-ci appliquera des stratégies régionales visant à renforcer la coopération Sud-Sud avec les pays du bassin des Caraïbes et d'Amérique centrale, et elle définira des stratégies pour l'Afrique et l'Asie-Pacifique. De même, la coopération triangulaire servira à accroître l'offre émanant de la Colombie… »
>
> Plan national de développement (2011-2014)

Références

Gouvernement de la Colombie (2015), *Informe de gestión 2015* (en espagnol), Agence présidentielle pour la coopération internationale, Bogotá, *https://www.apccolombia.gov.co/sites/default/files/archivos_usuario/2016/07/informe-de-gestion-apc-colombia-2015_0.pdf*.

Gouvernement de la Colombie (2014), *Plan Estratégico Institucional y plan de acción annual* (en espagnol), Agence présidentielle pour la coopération internationale, Bogotá, *https://www.apccolombia.gov.co/sites/default/files/archivos_usuario/2016/07/informe-de-gestion-apc-colombia-2015_0.pdf*.

COSTA RICA

Le financement concessionnel dispensé par le Costa Rica au titre du développement s'est élevé au total à 8.5 millions USD en 2016, contre 10 millions USD en 2015 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement du Costa Rica [2016, 2015], et sites web des organisations multilatérales). En 2016, le Costa Rica a acheminé 8.5 millions USD par le canal multilatéral.

La Direction générale de la coopération internationale du ministère des Affaires étrangères gère les apports entrants et sortants de coopération pour le développement. Fundecooperación para el Desarrollo Sostenible est une organisation non gouvernementale chargée du suivi et de l'administration du Programme de coopération Sud-Sud pour le développement durable entre le Bénin, le Bhoutan et le Costa Rica, ainsi que de certains projets de coopération triangulaire. Il fait aussi office de plateforme pour la mise en place d'alliances entre les pouvoirs publics, la société civile, le monde universitaire et les parties prenantes privées.

Les efforts du Costa Rica en matière de coopération pour le développement revêtent principalement la forme d'apports de coopération technique dans le cadre d'initiatives bilatérales et régionales. L'Espagne a mis en place un fonds spécial pour soutenir le Costa Rica dans l'exécution de ses projets de coopération triangulaire avec d'autres pays d'Amérique centrale et des Caraïbes (ex., El Salvador, Guatemala et Honduras) dans des domaines tels que la cohésion sociale, la compétitivité et la production, ainsi que la démocratie participative. Le Costa Rica participe également à des projets du Fonds régional allemand pour la promotion de la coopération triangulaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

En 2016, les apports costaricains de coopération pour le développement qui empruntent le canal multilatéral ont été acheminés essentiellement par les Nations Unies (30 %) et la Banque centraméricaine d'intégration économique (29 %).

En 2017, le Costa Rica, pays candidat à l'adhésion à l'OCDE, a participé aux réunions du Comité d'aide au développement (CAD) à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires.

> « S'agissant des tendances récentes de la coopération internationale, le Costa Rica a renforcé ses capacités dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le développement durable et la protection de l'environnement. Celles-ci représentent, pour la coopération, une offre sur laquelle le Costa Rica souhaite s'appuyer pour se positionner sur la scène internationale comme un pays résolument solidaire des autres et soucieux de promouvoir de nouvelles modalités de coopération… »
>
> Stratégie de coopération internationale du Costa Rica (2014-2022)

Références

Gouvernement du Costa Rica (2016), *Loi de finances 2016* (en espagnol), ministère des Relations extérieures et du Culte, San José, *www.hacienda.go.cr/docs/5669c545d0a92_Ley%202016%20SFM%20Titutlo%20204.pdf*.

Gouvernement du Costa Rica (2015), *Loi de Finances 2015* (en espagnol), ministère des Finances, San José, *www.hacienda.go.cr/docs/55255f1966c39_LeyActMarzo_204.pdf*.

INDE

Le financement concessionnel apporté par l'Inde au titre du développement a atteint au total 1.7 milliard USD en 2016, contre 1.8 milliard USD en 2015 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement de l'Inde, 2016). En 2016, l'Inde a acheminé 348 millions USD par le canal multilatéral, contre 106 millions USD en 2015. Cet accroissement est dû principalement à la contribution de 335 millions USD qui a été apportée à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, récemment créée, dont un montant de 285 millions USD est considéré comme orienté vers le développement.

L'Administration chargée du Partenariat pour le développement au sein du ministère des Affaires étrangères coordonne la coopération bilatérale indienne pour le développement. Elle gère les dons et le Programme indien de coopération technique et économique. Le ministère des Finances assure la gestion de l'aide multilatérale, ainsi que la supervision administrative des lignes de crédit et prêts concessionnels offerts par la Banque indienne d'importation et d'exportation.

Les pays partenaires prioritaires de l'Inde sont ses pays voisins d'Asie du Sud. Entre 2009 et 2015, le Bhoutan a reçu 61 % de ses apports de coopération bilatérale pour le développement, suivi par l'Afghanistan (9 %), le Sri Lanka (7 %), le Népal (5 %), le Bangladesh (3 %), le Myanmar (2 %) et les Maldives (2 %). La coopération avec l'Afrique s'est récemment intensifiée. Les principaux secteurs de destination des apports indiens de coopération pour le développement sont la santé, l'éducation, l'énergie (hydroélectrique) et les technologies de l'information.

L'Inde participe également à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organisations internationales et des membres du Comité d'aide au développement (CAD), comme les États-Unis, le Japon, la Norvège et le Royaume-Uni, entre autres.

En 2016, les apports de l'Inde qui transitent par le canal multilatéral ont été principalement acheminés par la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (82 %).

L'Inde est un Partenaire clé de l'OCDE. En 2017, elle a pris part à la Réunion à haut niveau du CAD.

> « La politique étrangère de l'Inde s'articule étroitement avec sa priorité nationale d'assurer un développement socioéconomique soutenu, rapide et sans exclus. Sa coopération active avec les autres pays dans un monde interdépendant est guidée par sa volonté de jouer un rôle utile dans un contexte international en mutation, par la nécessité impérative de maintenir un climat de paix, de sécurité et de stabilité dans son voisinage étendu, propice à la croissance et au développement au niveau national, ainsi que par la nécessité de renforcer son progrès économique et technologique en tirant parti des liens extérieurs. »
>
> Rapport annuel 2011-2012 du ministère des Affaires extérieures

Références

Gouvernement de l'Inde (2016), « Annual Report 2016-2017 », ministère des Finances, New Delhi, *https://dea.gov.in/sites/default/files/Annual%20Report-2016-17-E.pdf*.

OCDE (2017), « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD », page web, *www.oecd.org/fr/cad/stats/non-membres-cad-notification.htm* (consulté le 10 mai 2018).

INDONÉSIE

En 2016, le montant des apports de coopération de l'Indonésie pour le développement acheminés par le canal des organisations multilatérales a atteint, selon les estimations, 129 millions USD, contre 14.2 millions USD en 2015. Cette évolution est due à la contribution de 134 millions USD apportée à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, récemment créée, dont un montant de 114 millions USD est considéré comme orienté vers le développement. Aucune information n'a été publiée sur les efforts de coopération bilatérale de l'Indonésie au titre du développement pour 2016.

Les efforts de l'Indonésie en matière de coopération pour le développement sont régis par plusieurs réglementations, plans nationaux et instructions présidentielles. Le ministère de la Planification du développement national (BAPPENAS) est chargé de définir et de coordonner la stratégie nationale indonésienne de coopération pour le développement. Avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Finances et le Secrétariat d'État, il forme l'équipe nationale de coordination de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

L'Indonésie mène des activités de coopération bilatérale avec quelque 40 pays partenaires, d'Asie pour la plupart, dans des secteurs très divers. Ces activités consistent principalement en l'octroi de bourses d'études et des projets de coopération technique.

Par ailleurs, l'Indonésie participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organisations internationales et des membres du Comité d'aide au développement (CAD), comme l'Allemagne, les États-Unis, le Japon et la Norvège, entre autres.

D'après les estimations de l'OCDE, en 2016, l'Indonésie a acheminé la majeure partie de ses apports de coopération pour le développement qui empruntent le canal multilatéral par l'intermédiaire de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (89 %).

L'Indonésie fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2017, elle a pris part à la Réunion à haut niveau du CAD.

> « En tant que pays à revenu intermédiaire émergent dont le développement progresse sensiblement, l'Indonésie a beaucoup à partager avec les autres pays de la région et au-delà, et autant de possibilités d'enrichir son savoir-faire. Déjà engagés dans de nombreuses activités de coopération Sud-Sud visant à l'amélioration des capacités, le gouvernement de l'Indonésie et les partenaires du développement sont résolus à renforcer encore les institutions et processus régionaux qui facilitent cette forme de coopération. Avec le temps, cette dernière prendra de l'ampleur pour intégrer des efforts d'aide financière, ainsi qu'un soutien technique de la part des autorités indonésiennes. »
>
> Jakarta Commitment: Aid for Development Effectiveness, Indonesia's Road Map to 2014, janvier 2009

Référence

Gouvernement de l'Indonésie (2009), Jakarta Commitment: Aid for Development Effectiveness, Indonesia's Road Map to 2014, Gouvernement de l'Indonésie, *https://www.scribd.com/document/30674151/Jakarta-Commitment-Book-Eng*.

MEXIQUE

En 2016, la coopération au développement internationale du Mexique a atteint 220 millions USD, contre 207 millions USD en 2015 (Gouvernement du Mexique, 2016). Le Mexique a acheminé 83% des 220 millions USD par l'intermédiaire d'organisations multilatérales en 2016 (estimations de l'OCDE fondées sur le Gouvernement du Mexique, 2016; et sites Web d'organisations multilatérales).

La loi sur la coopération internationale au service du développement (2011) charge les pouvoirs publics de mettre en place le Programme de coopération internationale pour le développement et l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID), ainsi que les outils nécessaires pour programmer, coordonner, exécuter, suivre, notifier et évaluer les activités de coopération pour le développement. Le ministère des Affaires étrangères est responsable de l'ensemble de la coopération mexicaine pour le développement, dont la coordination est assurée par AMEXCID et la mise en œuvre, par des organismes publics.

Les pays partenaires prioritaires du Mexique sont les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avec une place particulière pour l'Amérique centrale. Les secteurs auxquels celui-ci destine en priorité ses apports bilatéraux de coopération pour le développement sont l'administration publique, l'agriculture, la protection de l'environnement, les statistiques, l'éducation, la science et la technologie, et la santé. Ces apports revêtent principalement la forme d'activités de coopération technique et scientifique assurées par des fonctionnaires spécialistes des domaines en question. Le principal mécanisme sur lequel repose la coopération régionale est le Projet d'intégration et de développement mésoaméricain, qui recouvre des initiatives concernant la santé publique, la durabilité environnementale, la gestion des risques, la sécurité alimentaire, la facilitation des échanges, le transport, l'énergie et les télécommunications. Fort de son expérience mésoaméricaine, le Mexique a lancé d'autres initiatives régionales dans les Caraïbes et le « Triangle du Nord », autour de l'immigration, par exemple. Il a aussi apporté des concours financiers pour le développement des infrastructures de la région à travers le « Fonds Yucatán ».

Le Mexique participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec des membres du CAD (ex., Allemagne, Espagne et Japon), le Chili et plusieurs organisations internationales (ex., Institut interaméricain pour la coopération agricole, Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], Programme des Nations Unies pour le développement et Organisation mondiale du commerce), afin d'apporter un soutien à d'autres pays en développement, principalement d'Amérique latine et des Caraïbes. De plus, il met en place des mécanismes de coopération avec d'autres partenaires, comme la société civile, le secteur privé ou les fondations.

En 2016, les apports mexicains de coopération pour le développement transitant par le canal multilatéral ont été acheminés pour l'essentiel par les Nations Unies (49 %) et la Banque interaméricaine de développement (17 %).

Membre de l'OCDE depuis 1994, le Mexique possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2017, il a pris part à plusieurs réunions du Comité, dont ses réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'aux réunions de certains de ses organes subsidiaires : le Réseau sur l'évaluation du développement (EvalNet) et le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT).

> « La stratégie mexicaine de coopération internationale est un instrument d'action des pouvoirs publics dont la portée et la finalité sont doubles. D'une part, elle vise à favoriser le développement national en tirant parti du soutien et de l'expérience des acteurs extérieurs de la coopération, principalement de pays développés ou ayant un niveau de développement analogue à celui du Mexique. D'autre part, elle constitue un outil de politique étrangère car elle permet au Mexique de mettre en avant et d'expliciter ses intérêts nationaux auprès de ses pairs étrangers, dans le but de promouvoir l'instauration d'un développement durable chez lui et dans l'ensemble du monde. »
>
> Rapport 2010 du Mexique sur la coopération internationale

Références

Gouvernement du Mexique (2016), « Cooperación internacional para el desarrollo otorgada por México en 2016 », page web (en espagnol), Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, *https://www.gob.mx/amexcid/acciones-y-programas/cuantificacion-de-la-cooperacion-mexicana* (consulté le 16 mars 2018).

Gouvernement du Mexique (2015), « Cooperación internacional para el desarrollo otorgada por México en 2015 », page web (en espagnol), Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, *https://infoamexcid.sre.gob.mx/amexcid/ccid2013/index.html* (consulté le 5 février 2016).

QATAR

Le dernier rapport que le Qatar a publié sur son aide extérieure porte sur l'année 2013 (Gouvernement du Qatar, 2014). Selon les estimations établies par l'OCDE à partir de ce document, les apports du Qatar au titre de la coopération pour le développement se sont élevés à 1.3 milliard USD en 2013, contre 543 millions USD en 2012. Il ressort d'estimations plus récentes de l'OCDE que le Qatar a acheminé 41.4 millions USD par le canal multilatéral en 2016, principalement la Banque islamique de développement (61 %) et les Nations Unies (39 %) (informations recueillies sur les sites web des organisations multilatérales).

Le Qatar considère que la coopération pour le développement fait partie intégrante de sa politique étrangère. Le Bureau de l'Assistant du ministre pour les Affaires concernant la coopération internationale, au sein du ministère des Affaires étrangères, est chargé de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, même si la plupart des autres ministères et organismes publics peuvent aussi travailler sur la coopération pour le développement. Le Fonds de développement du Qatar est un organisme public créé par la loi n° 19 de 2002 en vue d'assurer la coordination et la mise en œuvre de l'aide extérieure au développement pour le compte de l'État du Qatar.

En 2013, les principaux destinataires des apports qataris de coopération pour le développement ont été la République arabe syrienne, le Maroc, la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'Égypte et le Yémen. Ces apports ont été essentiellement affectés à l'aide humanitaire, à la construction et au soutien budgétaire et multisectoriel.

Le Qatar possède le statut de Participant auprès du Comité d'aide au développement (CAD)[9]. En 2017, il a pris part à plusieurs réunions du Comité, dont ses réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, et il a assisté à la réunion du Dialogue Arabe-CAD sur le développement (Berne, mars 2017), où il a été représenté par des hauts fonctionnaires de l'État du Qatar et le Fonds de développement du Qatar.

> « Aider les pays à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international est l'un des grands buts de plusieurs des projets inscrits dans le cadre qatari pour la coopération internationale. La réduction de la pauvreté, notamment par la création d'emplois à travers des projets d'infrastructures, l'amélioration de la santé et de l'enseignement, ainsi qu'une meilleure gestion de l'environnement, constituent les grands axes de la coopération internationale du Qatar. Les besoins en matière d'aide humanitaire se sont nettement accrus avec la multiplication et l'aggravation des conflits régionaux. […] Le Qatar répond à ces situations d'urgence humanitaire en offrant l'aide de son gouvernement, ainsi qu'en s'appuyant sur le concours de ses ONG internationales et de ses fondations philanthropiques. »
>
> Realising Qatar National Vision 2030: The Right to Development, juin 2015

Références

Gouvernement du Qatar (2015), Realising Qatar National Vision 2030: The Right to Development, Programme des Nations unies pour le développement, *http://hdr.undp.org/sites/default/files/qatar_nhdr4_english_15june2015.pdf*.

Gouvernement du Qatar (2014), *Foreign Aid Report 2013*, ministère des Affaires étrangères, Doha.

9. En sa qualité de Participant, le Qatar peut assister aux réunions formelles du CAD et de ses organes subsidiaires. Il peut prendre part aux échanges de vues mais non au processus de décision, et il n'est pas non plus tenu de se conformer aux conclusions, propositions ou décisions du CAD.

ESTIMATIONS DES APPORTS CONCESSIONELS BRUTS AU TITRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT 2012-16

Tableau 1. **Estimations des apports concessionnels bruts au titre de la coopération pour le développement, 2012-16**

Millions USD

Pays	2012	2013	2014	2015	2016	Source
Brésil	411	316	..	..	..	Institut de recherche économique appliquée (IPEA) et Agence brésilienne de coopération (ABC)
Chili	38	44	49	33	33	Ministère des Finances
Chine (Rép. Populaire de)	3 123	2 997	3 401	3 113	3615	Annuaire des statistiques des finances publiques, ministère des Finances
Colombie	27	42	45	42	..	Plans institutionnels stratégiques, Agence présidentielle de la coopération internationale
Costa Rica	..	21	24	10	9	Lois budgétaires annuelles, ministère des Finances
Inde[10]	1 077	1 223	1 398	1 772	1695	Chiffres du budget annuel, ministère des Finances
Indonésie	26	49	56	..	..	Ministère de la planification du développement national
Mexique	203	526	169	207	220	Agence mexicaine pour la coopération internationale pour le développement (AMEXCID)
Qatar	543	1 344	..	..	..	Rapports sur l'aide extérieure, ministère des Affaires étrangères
Afrique du Sud[11]	191	191	148	100	95	Estimations des dépenses publiques, Services du Trésor

Notes : Les données sont des estimations du Secrétariat du CAD de l'OCDE portant sur les apports concessionnels au titre du développement provenant de pays qui ne fournissent pas de données pour les systèmes statistiques du CAD. À la différence des chiffres des pays qui notifient leurs apports, ces estimations portent sur des montants bruts, faute d'informations sur les remboursements.

Les estimations reposent sur des informations accessibles au public et ne sont donc pas nécessairement complètes ou comparables. Pour certains pays, les estimations concernant les fonds transitant par des organisations multilatérales ont été établies d'après des données provenant du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, de *www.aidflows.org* et des sites web des autres organisations multilatérales.

Les données comprennent uniquement les contributions liées au développement. Autrement dit, les ressources locales – fonds qu'un pays apporte par l'intermédiaire d'organisations multilatérales en les préaffectant à des programmes mis en place sur son propre territoire – ne sont pas prises en compte. De plus, comme dans le cas des pays qui notifient leurs apports, des coefficients sont appliqués aux contributions destinées au budget central des organisations multilatérales qui ne travaillent pas exclusivement dans des pays admissibles au bénéfice de l'APD. Ces coefficients correspondent à la part des activités de ces organisations qui vise à promouvoir le développement.

.. Non disponible

Tableau 2. **Estimation des contributions au titre du développement dirigées vers ou ayant transité par des organisations multilatérales, 2016**

Millions USD courants

	Brésil	Chili	Chine (Rép. populaire de)	Colombie	Costa Rica	Inde	Indonésie	Mexique	Qatar	Afrique du Sud
Total United Nations	84.5	10.4	229.0	25.9	2.6	47.4	14.7	16.4	16.0	10.6
Organisation des Nations Unies (18 %)	16.9	1.8	34.9	1.4	0.2	3.2	2.2	1.2	1.2	0.1
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (51 %)	20.5	1.4	3.8	5.0	0.2	0.5		30.0		0.6
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (60 %)	14.2	2.2	14.1	0.7	0.1	2.9	0.9	0.0	3.0	0.9
Organisation mondiale de la santé (76 %)	0.1	-	5.3	-	-	9.6	1.1	4.0		0.4
Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (7 %)	0.7	0.1	38.8	0.1	-	0.2	0.1	2.4	1.0	0.1
Programme alimentaire mondial (100 %)	0.6	-	18.6	0.8	-	2.0	0.5	0.0	0.5	-
Fonds international de développement agricole (100 %)	3.5	0.4	6.2	0.3	-	0.8	0.4	1.7	0.2	0.4
Organisation internationale du travail (60 %)	8.2	1.2	15.7	0.7	0.4	-	1.0	1.2	0.5	2.6
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (100 %)	6.5	0.7	15.0	0.7	0.1	0.6	0.8	4.7	0.5	0.8

10. Les chiffres concernant l'Inde et l'Afrique du Sud correspondent à leurs exercices budgétaires. Par exemple, les données relatives à 2012 se rapportent à l'exercice 2012-13.

11. Les chiffres concernant l'Inde et l'Afrique du Sud correspondent à leurs exercices budgétaires. Par exemple, les données relatives à 2012 se rapportent à l'exercice 2012-13.

Tableau 2. **Estimation des contributions au titre du développement dirigées vers ou ayant transité par des organisations multilatérales, 2016** *(suite)*

Millions USD courants

	Brésil	Chili	Chine (Rép. populaire de)	Colombie	Costa Rica	Inde	Indonésie	Mexique	Qatar	Afrique du Sud
Agence internationale de l'énergie atomique (33 %)	-	-	-	-	-	0.1	-	-	-	-
Programme des Nations Unies pour le développement (100 %)	-	0.5	4.0	0.9	0.7	5.0	0.8	0.1	0.1	1.0
Autres Nations Unies	13.4	2.3	72.7	15.4	0.7	22.6	7.0	12.4	8.9	3.7
Total regional development banks	41.5	11.4	1,024.5	17.9	4.2	292.0	114.3	33.8	25.4	21.2
Banque interaméricaine de développement (100 %)	41.5	11.4	0.1	11.4	1.7	-	-	31.0	-	-
Banque africaine de développement (100 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21.2
Banque islamique de développement (100 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	25.4	-
Banque d'Amérique centrale pour l'intégration économique (100 %)	-	-	-	5.7	2.5	-	-	1.7	-	-
Banque asiatique de développement (100 %)	-	-	10.0	-	-	7.5	-	-	-	-
La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (85%)	-		1 012.5			284.5	114.3	-	-	-
Banque de développement des Caraïbes (100 %)	-	-	1.8	0.9	-	-	-	1.0	-	-
Total Groupe de la Banque mondiale	-	-	-	-	1.7	8.5		88.8	-	10.8
Autres organisations multilatérales		-	5.0	-	-	-			-	21.9
Union africaine (100 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11.5
Fonds pour l'environnement mondial (100 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Le Fonds mondial (100 %)	-	-	5.0	-	-	-	-	-	-	0.5
Communauté de développement de l'Afrique australe (100 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.3
Autres organisations	-	-	-	-	-	-	-	42.5	-	9.6
Total général	126.0	21.8	1,258.4	43.8	8.5	347.9	129.0	181.5	41.4	64.5

Note : Les données se rapportent uniquement aux contributions liées au développement. Les coefficients définis par le CAD – lesquels correspondent à la part du budget central d'une organisation qui est affectée à la promotion du développement dans des pays en développement (chiffre entre parenthèses dans la première colonne) – sont appliqués aux contributions au budget central des organisations concernées. Enfin, les ressources locales, c'est-à-dire les fonds qu'un pays apporte par l'intermédiaire d'organisations multilatérales en les destinant à des programmes mis en place sur son propre territoire, ne sont pas prises en compte.

Les informations qui figurent dans ce tableau sont principalement tirées de données provenant du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), du site *www.aidflows.org*, des sites internet des autres organisations multilatérales et de publications nationales des pays considérés. Comme les données sur les contributions aux organisations multilatérales ne sont pas toutes rendues publiques, les informations présentées peuvent ne pas être complètes.

Source : Indiquez la source ici. S'il n'y a pas de source, supprimer la ligne.

Coopération pour le développement 2018
Agir ensemble pour n'oublier personne
© OCDE 2018

ANNEXE A

Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD

Tableau A.A.1. **Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD**
Effective pour la notification des apports de 2014, 2015, 2016 et 2017

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant <= USD 1 045 en 2013)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant USD 1 046 – USD 4 125 en 2013)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant USD 4 126 – USD 12 745 en 2013)
Afghanistan	Kenya	Arménie	Afrique du Sud
Angola[1]	République populaire démocratique de Corée	Bolivie	Albanie
Bangladesh	Tadjikistan	Cameroun	Algérie
Bénin	Zimbabwe	Cabo Verde	Antigua-et-Barbuda[3]
Bhoutan		Cisjordanie et bande de Gaza	Argentine
Burkina Faso		Congo	Azerbaïdjan
Burundi		Côte d'Ivoire	Bélarus
Cambodge		Égypte	Belize
Comores		El Salvador	Bosnie-Herzégovine
Djibouti		Géorgie	Botswana
Érythrée		Ghana	Brésil
Éthiopie		Guatemala	Chili[2]
Gambie		Guyana	Chine (République populaire de)
Guinée		Honduras	Colombie
Guinée équatoriale[1]		Inde	Costa Rica
Guinée-Bissau		Indonésie	Cuba
Haïti		Kirghizistan	Dominique
Iles Salomon		Kosovo	Équateur
Kiribati		Maroc	Ex-République yougoslave de Macédoine
République démocratique populaire lao		Micronésie	Fidji
Lesotho		Moldova	Gabon
Libéria		Mongolie	Grenade
Madagascar		Nicaragua	Iles Cook[4]
Malawi		Nigéria	Iles Marshall
Mali		Ouzbékistan	Iran
Mauritanie		Pakistan	Iraq
Mozambique		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Jamaïque
Myanmar		Paraguay	Jordanie
Népal		Philippines	Kazakhstan
Niger		République arabe syrienne	Liban
Ouganda		Samoa	Libye
République centrafricaine		Sri Lanka	Malaisie
République démocratique du Congo		Swaziland	Maldives
Rwanda		Tokélaou	Maurice
Sao Tomé-et-Principe		Ukraine	Mexique
Sénégal		Viet Nam	Monténégro
Sierra Leone			Montserrat
Somalie			Namibie
Soudan			Nauru
Soudan du Sud			Niue
Tanzanie			Palaos[3]

Table A.A.1. **Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD** *(suite)*

Effective for reporting on 2014, 2015, 2016 and 2017 flows

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant <= USD 1 045 en 2013)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant USD 1 046 – USD 4 125 en 2013)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant USD 4 126 – USD 12 745 en 2013)
Tchad			Panama
Timor-Leste			Pérou
Togo			République dominicaine
Tuvalu			Sainte-Hélène
Vanuatu[1]			Sainte-Lucie
Yémen			Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Zambie			Serbie
			Seychelles[2]
			Suriname
			Thaïlande
			Tonga
			Tunisie
			Turkménistan
			Turquie
			Uruguay[2]
			Venezuela
			Wallis-et-Futuna

Notes:
1. La Résolution A/RES/70/253 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 12 février 2016, stipule que l'Angola sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés cinq ans après l'adoption de la Résolution, c'est-à-dire le 12 février 2021. La résolution 68/L.20 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 4 décembre 2013 stipule que la Guinée équatoriale sera retirée de la catégorie des pays les moins avancés trois ans et demi après l'adoption de la Résolution. La Résolution A/RES/68/18 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 4 décembre 2013, stipule que le Vanuatu sera retiré de la catégorie des pays les moins avancés quatre ans après l'adoption de la Résolution, soit le 4 décembre 2017. La Résolution A/RES/70/78 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 9 décembre 2015, prévoit de prolonger de trois ans, soit jusqu'au 4 décembre 2020, la période préparatoire précédant le retrait du Vanuatu de cette catégorie, en raison des conséquences particulièrement néfastes que le cyclone Pam a eues pour le progrès économique et social de ce pays.
2. A l'occasion du réexamen de cette Liste en 2017, le CAD a approuvé la radiation de la Liste du Chili, des Seychelles et de l'Uruguay à compter du 1er janvier 2018.
3. Antigua-et-Barbuda a dépassé le seuil de haut revenu en 2015 et 2016, et les Palaos l'ont dépassé en 2016. En vertu des règles du CAD relatives à la révision de la Liste, si ces pays se maintiennent au-dessus du seuil de haut revenu jusqu'en 2019, il sera proposé de les retirer de la Liste lors du réexamen de 2020.
4. Le CAD est convenu de reporter la décision de retrait de la Liste des Îles Cook jusqu'à ce que des estimations plus solides sur leur RNB soient disponibles. Un examen du cas des Îles Cook sera effectué au cours du premier trimestre de 2019.

ANNEXE B

Notes méthodologiques sur les profils des membres du Comité d'aide au développement

Observation générale : sauf indication contraire, et à l'exception des données sur l'allocation sectorielle de l'aide publique au développement (APD) et sur l'APD à l'appui de l'égalité hommes-femmes et des objectifs environnementaux (dont les chiffres renvoient à des engagements), tous les chiffres figurant dans les profils se réfèrent aux versements bilatéraux bruts. L'expression « moyenne des pays du CAD » renvoie à des moyennes pondérées des pays du Comité d'aide au développement (CAD) correspondant à l'allocation concernée. Les montants alloués par les institutions de l'Union européenne sont exclus de ce calcul. Toutes les données présentées dans les profils sont accessibles au public sur *www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/ et http://effectivecooperation.org*.

Le reste de cette annexe décrit la méthodologie et les sources utilisées pour : les résultats obtenus au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement ; le coût des réfugiés dans le pays donneur ; l'aide-pays programmable ; l'APD aux pays les moins avancés ; le soutien aux contexte fragiles, les engagements d'APD au titre de la mobilisation des ressources intérieures ; l'aide pour le commerce ; le marqueur de l'égalité femmes-hommes ; les marqueurs relatifs à l'environnement ; et l'aide bilatérale ventilable.

Résultats obtenus par les pays au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement (tableau 1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, actualisés)

Pour chaque profil, la ligne « Année de référence » du tableau relatif aux données sur les financements inscrits aux budgets des pays, les financements acheminés par le biais des systèmes nationaux et la prévisibilité annuelle renvoie au cycle de suivi de 2010. La valeur de référence pour les données sur la prévisibilité à moyen terme et l'Enquête de l'OCDE sur les plans prévisionnels de dépenses renvoie aux données de 2013. Pour les données relatives au Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (SNPC) et à la publication au registre de l'IITA, la valeur pour 2016 constitue la valeur de référence de l'indicateur. La valeur de référence correspondant aux données relatives à l'aide non liée renvoie à 2015. Les données figurant sur la ligne « 2016 » se rapportent au dernier cycle de suivi en date sauf pour :

- L'APD non liée, qui renvoie aux dernières données disponibles (2016) diffusées par les statistiques de l'OCDE après l'achèvement du cycle de suivi de 2016 ;
- Le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, qui renvoie à la dernière évaluation disponible relative à la notification en 2017 ;
- La Publication au registre de l'IITA, qui renvoie aux scores extraits de la base de données de l'IITA début mars 2018.

On trouvera les sources et la méthodologie utilisées pour les données sur les financements inscrits aux budgets des pays, les financements acheminés par le biais des systèmes des pays partenaires, la prévisibilité annuelle et la prévisibilité à moyen terme, ainsi que les trois mesures de la transparence en annexe B du rapport *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016* (en anglais) [OCDE/PNUD (2016), « Annex B: Monitoring data: Development partners », in *Making Development Co-operation More Effective: 2016 Progress Report*]. Les données correspondant à ces indicateurs ayant été déclarées en 2016, elles rendent compte de la dynamique des apports de coopération pour le développement au cours de l'exercice budgétaire précédent. Il est à noter que pour les données sur la mesure de la transparence classées sous « Publication au registre de l'IITA », la valeur pour 2016 constitue la valeur de référence de l'indicateur.

Les données sur l'aide non liée sont tirées de OCDE (2018), « Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (base de données), *http: //dx.doi.org/10.1787/data-00061-fr*.

La méthodologie utilisée pour l'indicateur de l'ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats propres aux pays est consultable á *https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-17-15-01.pdf* (cf. métadonnées pour l'ODD 17.15). La valeur pour 2016 représente la valeur de référence de l'indicateur. Les données sous-jacentes sont extraites de OCDE/PNUD (2016), « Annex B: Monitoring data: Development partners », in *Making Development Co-operation More Effective: 2016 Progress Report*, Éditions OCDE, Paris.

Coût des réfugiés dans les pays donneurs

Des instructions spécifiques pour la notification du coût des réfugiés dans les pays donneurs ont été introduites dans les Directives pour l'établissement des rapports statistiques du CAD en 1988 et ont peu évolué depuis.

Coût des réfugiés dans le pays donneur : extrait des Directives pour l'établissement des rapports statistiques du CAD (*www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCDDAC(2016)3FINAL.pdf*) : par « réfugié », on entend toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors de son pays d'origine. Peut également être comptabilisée dans cette rubrique l'aide apportée à des personnes qui ont fui leur domicile pour cause de guerre civile ou de troubles graves. Les dépenses affectées par le secteur public à l'entretien de réfugiés peuvent être comptabilisées en APD pendant leurs 12 premiers mois de séjour dans les pays donneurs[1]. Cela recouvre les dépenses destinées à assurer le transfert de réfugiés dans le pays hôte considéré, puis leur entretien temporaire (nourriture, hébergement et formation) ; ces dépenses ne sont pas affectées géographiquement. Ce poste inclut aussi les dépenses effectuées en vue de la réinstallation volontaire de réfugiés dans un pays en développement ; ces dépenses, cependant, sont affectées au pays intéressé, selon le pays de réinstallation. Les dépenses pour la déportation ou autres mesures de force pour rapatrier les réfugiés ne sont pas comptabilisées dans l'APD. Les dépenses engagées pour faciliter l'intégration des réfugiés dans l'économie du pays donneur, ou leur réinstallation dans un pays développé, sont également exclues.

Les précisions relatives aux Directives pour l'établissement des rapports statistiques sur le coût des réfugiés dans les pays donneurs sont consultables à l'adresse : *http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2017)35/FINAL&docLanguage=En*.

1. Les subventions fournies par un pays développé à un autre pays développé au titre de dépenses effectuées par ce dernier sont comptabilisées comme APD par le pays qui verse la subvention, et le pays qui la reçoit réduit d'autant le montant des dépenses qu'il déclare en faveur des réfugiés.

Les dépenses consacrées aux réfugiés n'étant pas ventilées par destination géographique, la notification des montants s'y rapportant peut entraîner une augmentation de la part d'APD bilatérale non ventilée par pays.

Aide-pays programmable

L'aide-pays programmable (ou aide programmable par pays, APP) est un sous-ensemble de l'APD bilatérale brut qui mesure la part de l'APD pour laquelle les pays destinataires ont, ou pourraient avoir, une influence non négligeable. L'APP reflète le montant d'aide qui entraîne des mouvements de fonds transfrontaliers et qui est soumis à une planification pluriannuelle à l'échelle du pays/de la région.

L'APP est définie par exclusion, en retranchant du montant total de l'APD bilatérale brute les dépenses au titre d'activités qui : 1) sont par nature imprévisibles (aide humanitaire et allègements de dette) ; 2) n'entraînent pas de mouvements de fonds transnationaux (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, action de sensibilisation à la question du développement, coûts afférents aux travaux de recherche et à l'aide aux réfugiés dans les pays donneurs) ; et 3) ne s'inscrivent pas dans le cadre d'accords de coopération entre États (aide alimentaire, aide allouée par les administrations locales, contributions au budget central des organisations non gouvernementales, prises de participation, aide transitant par des organismes secondaires, et aide non ventilable par pays ou par région).

L'APP est mesurée en versements bruts et les remboursements de prêts n'en sont pas exclus dans la mesure où ils ne sont généralement pas pris en compte dans les décisions d'affectation d'aide des pays. Elle est calculée à partir des bases de données standard du CAD et du SNPC.

Source : OCDE (2018), « Aide programmable par pays (APP) », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (base de données), *http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CPA*.

Pour plus de précisions, voir : *www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/app-foire-aux-questions.htm*.

APD aux pays les moins avancés

L'APD aux pays les moins avancés (PMA) est présentée de différentes manières. Les apports bilatéraux rendent comptent des fonds fournis directement par un pays donneur à un pays destinataire.

Cependant, pour calculer l'effort d'APD total fourni par un donneur au regard de l'objectif défini par les Nations Unies pour les PMA, il faut réimputer aux bailleurs de fonds des organisations multilatérales les montants d'aide acheminée par ces organismes, sur la base d'une estimation des montants concernés. Pour de plus amples informations sur les apports multilatéraux imputés, voir : *www.oecd.org/fr/cad/stats/oecdmethodologyforcalculatingimputedmultilateraloda.htm*.

Soutien aux contextes fragiles

Le soutien aux contextes fragiles correspond à l'APD bilatérale brute dirigée vers les contextes fragiles qui seront identifiés à l'aide du modèle multidimensionnel présenté dans la publication de l'OCDE *États de fragilité 2018* (à paraître en juillet 2018 pour la version anglaise). Pour en savoir plus sur la série États de fragilité, voir : *http://www.oecd.org/fr/cad/conflits-fragilite-resilience/listofstateoffragilityreports.htm*.

Mobilisation des ressources intérieures

Les chiffres relatifs aux montants d'APD alloués à des activités en rapport avec la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement sont tirés de la base de données des activités d'aide du SNPC. Cette base de données contient des informations détaillées sur les activités d'aide individuelles, et notamment sur la finalité de l'aide. Afin de faire ressortir les activités liées à la mobilisation des ressources intérieures, on utilise un code-objet (code SNPC 15114). Ce code, dont l'utilisation était auparavant facultative, est devenu un code-objet officiel en 2016 ; par conséquent, l'approche qui prévalait précédemment, consistant à compléter les informations notifiées sous ce code-objet par une recherche de mots-clés liés aux activités en rapport avec la fiscalité, a été abandonnée.

Source : OCDE (2018), « Système de notification des pays créanciers » : Activités d'aide, *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), *http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-fr*.

Aide pour le commerce

Selon l'Équipe spéciale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) chargée de l'aide pour le commerce, des projets ou programmes entrent dans l'aide pour le commerce si les activités concernées ont été identifiées comme des priorités en rapport avec le commerce dans les stratégies nationales de développement des pays partenaires. L'Équipe spéciale de l'OMC a en outre conclu que la mesure des apports d'aide pour le commerce devait s'appuyer sur les catégories suivantes : assistance technique pour la politique et la réglementation commerciale, infrastructure liée au commerce, renforcement de la capacité de production (y compris le développement du commerce), ajustement lié au commerce, et autres besoins liés au commerce.

Le SNPC du CAD est reconnu comme la meilleure source de données existante pour assurer le suivi des apports d'aide pour le commerce dans le monde. Il faut savoir que les données du SNPC sont subdivisées en catégories qui ne correspondent pas exactement à l'ensemble des catégories citées ci-dessus ; le SNPC utilise des indicateurs indirects classés en quatre rubriques : politique commerciale et réglementations, infrastructure économique, renforcement de la capacité de production, et ajustement lié au commerce. Le SNPC couvre l'ensemble de l'APD, mais seules les activités entrant dans les quatre catégories en question peuvent être comptabilisées en tant qu'aide pour le commerce. Il n'est pas possible de faire apparaître séparément les activités relevant des autres besoins liés au commerce. Pour estimer le volume de ces autres activités, les donneurs auraient besoin d'examiner les projets d'aide dans d'autres secteurs que ceux pris en compte jusqu'ici – par exemple la santé et l'éducation – et d'indiquer, le cas échéant, quelle part de ces activités a une composante commerciale importante. Un programme dans le secteur de la santé, par exemple, pourrait permettre d'intensifier le commerce en provenance de localités où la charge de morbidité faisait auparavant obstacle aux échanges. En conséquence, un suivi rigoureux de l'aide pour le commerce nécessiterait une comparaison des données du SNPC avec les auto-évaluations de l'aide pour le commerce des pays donneurs et des pays partenaires.

Source : OCDE (2018), « Système de notification des pays créanciers » : Activités d'aide, *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), *http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-fr*.

Marqueur de l'égalité femmes-hommes

Le marqueur de l'aide à l'appui de l'égalité femmes-hommes est un outil statistique permettant de mesurer les efforts d'aide axés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les activités sont classées selon que l'égalité femmes-hommes en constitue l'objectif principal ou un objectif significatif, c'est-à-dire important mais secondaire, ou qu'elle n'a pas été retenue comme objectif (les

activités sont alors dites non orientées vers l'objectif). Dans les profils des membres du CAD, la base de calcul renvoie à l'aide bilatérale, ventilable et passée au crible du marqueur.

Source : OCDE (2018), « Projets d'aide visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (CRS) », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), *http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GENDER*.

Marqueurs relatifs à l'environnement

Le graphique APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, 2010-16, engagements présenté dans chaque profil des membres du CAD élimine les chevauchements entre les marqueurs Rio et le marqueur relatif à l'environnement : l'aide liée au climat y est représentée comme une sous-catégorie de l'aide totale en faveur de l'environnement ; l'aide relative à la biodiversité et l'aide au titre de la lutte contre la désertification sont aussi incluses (soit par chevauchement de l'aide liée au climat, soit au titre des apports complémentaires – autres apports – d'aide en faveur de l'environnement), mais elles ne sont pas indiquées séparément afin de préserver la lisibilité du graphique. Une activité peut avoir plusieurs objectifs stratégiques à la fois. La raison en est que les objectifs des trois conventions de Rio (de portée mondiale) et les objectifs environnementaux locaux se renforcent mutuellement. Une même activité peut être signalée comme portant, par exemple, sur l'atténuation du changement climatique et la biodiversité, ou sur la biodiversité et la lutte contre la désertification.

L'aide liée au climat recouvre à la fois l'aide à l'appui de l'atténuation du changement climatique et l'aide en faveur de l'adaptation au changement climatique à compter de 2010, mais seulement l'aide à l'appui de l'atténuation du changement climatique avant 2010. Les chiffres relevés pour 2006 à 2009 peuvent sembler plus faibles qu'ils ne le sont en réalité, ce qui peut tenir à une rupture dans les séries, les dépenses afférentes à l'adaptation pour les années antérieures à 2010 n'étant pas marquées comme telles. Dans les profils des membres du CAD, la base de calcul est l'APD bilatérale ventilable. Pour plus de précisions, voir : *www.oecd.org/fr/cad/stats/conventionsrio.htm*.

Source : OCDE (2018), « Activités d'aide visant les objectifs environnementaux mondiaux », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), *http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=RIOMARKERS*.

Aide bilatérale ventilable

L'aide bilatérale ventilable est la base de calcul utilisée pour l'ensemble des marqueurs (égalité femmes-hommes, marqueurs relatifs à l'environnement). Elle couvre l'APD bilatérale, de laquelle relèvent plusieurs types d'aide : A02 (soutien budgétaire sectoriel), B01 (contribution au budget régulier des ONG), B03 (fonds à objet spécifique gérés par une organisation internationale), B04 (mise en commun de fonds), C01 (projets), D01 (personnel du pays donneur), D02 (autres formes d'assistance technique) et E01 (bourses dans le pays donneur).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Éditions OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(43 2018 09 2 P) ISBN 978-92-64-30470-3 – 2018

Coopération pour le développement 2018

AGIR ENSEMBLE POUR N'OUBLIER PERSONNE

Lorsque les États membres des Nations Unies ont approuvé l'Agenda 2030 pour le développement durable en 2015, ils ont convenu que les objectifs et les cibles du développement durable devaient être atteints pour toutes les nations et tous les groupes de la société. Les gouvernements et les autres parties prenantes de l'agenda 2030 assument ainsi l'ambition de ne laisser personne de côté. Cette ambition apparaît de plus en plus souvent dans les politiques de développement, les priorités de la communauté internationale et les actions de plaidoyer de la société civile.

Comment garantir, dans les faits, que personne ne soit laissé de côté ? Les décideurs politiques, la société civile et les entreprises demandent plus de clarté. Concrètement, qu'est-ce que cela implique pour la conception et la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et environnementales ? Comment adapter les politiques de coopération au développement, la programmation et les mécanismes de responsabilisation ? Qu'est-ce que les gouvernements, les partenaires au développement et la communauté internationale devraient faire différemment pour que la poursuite des objectifs de développement durable améliore la vie de tous, et en premier lieu celle des plus défavorisés ?

Le Rapport *Coopération pour le développement 2018* : *Agir ensemble pour n'oublier personne* répond à ces questions et à bien d'autres. Il s'appuie sur les données les plus récentes pour montrer ce qu'être « laissé de côté » veut dire. Tout en adoptant un large éventail de perspectives, l'ouvrage tire les leçons des politiques publiques, des pratiques et des partenariats qui fonctionnent le mieux. Il propose un cadre d'action holistique et innovant pour garantir que les politiques et les outils de coopération au développement soient à la hauteur de l'enjeu : n'oublier personne.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***https://doi.org/10.1787/dcr-2018-fr***.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-30470-3
43 2018 09 2 P